

8.2

GARANTIR L'ACCOMPAGNEMENT DANS LE LOGEMENT DES MÉNAGES LES PLUS MODESTES



OBJECTIFS

- Faciliter l'intégration par le logement des ménages présentant des difficultés
- Améliorer la fluidité dans les structures d'hébergement



DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

Accompagnement financier : au travers du Fonds de Solidarité Logement (FSL) auquel contribue l'agglomération. Le FSL peut, sous certaines conditions, accorder une aide en vue du règlement des dettes locatives ou de factures impayées d'énergie, d'eau et de téléphone. Ces aides peuvent également financer les dépenses liées à l'entrée dans les lieux : dépôt de garantie, premier loyer, assurance du logement. Pourront être envisagées :

- Une aide au déménagement, dont le portage pourrait être assuré par le bailleur ou une association
- Une articulation FSL (impayés d'énergie) et OPAH / OPAH RU pour lutter contre la précarité énergétique

Accompagnement social : au travers des mesures d'accompagnement vers et dans le logement, accordées par la DDCSPP à plusieurs associations locales (AIDAPHI,

Soliha, UDAF) et au CCAS en vue de proposer une prestation d'accompagnement individuel ou collectif, fournie sur une période déterminée, à une personne dont le problème de maintien ou d'accès dans un logement provient de difficultés financières, de difficultés d'insertion sociale ou d'un cumul des deux. L'accompagnement vise à lui permettre d'accéder à un logement et/ou à bien y vivre durablement en bénéficiant des droits et en respectant les obligations des locataires, des sous-locataires ou des résidents. L'objectif est l'autonomie de la personne dans la prise en charge de sa situation de logement.

Encourager les initiatives d'auto-réhabilitation : l'auto-réhabilitation accompagnée (ARA) est une démarche destinée à aider des habitants en difficulté (propriétaires ou locataires) dans la réalisation de réparations, mises en propreté, aménagements intérieurs ou rénovations. Cette réhabilitation est réalisée par le ménage, avec l'aide d'un animateur technique professionnel.



TERRITORIALISATION

Bénéficiaires

- Ménages très modestes

Secteurs prioritaires

- Toutes les communes



PILOTAGE

Châteauroux Métropole

Partenaires à associer

- Associations
- Etat
- Département
- ADIL
- CCAS
- Bailleurs sociaux
- Associations

Budget

- FSL : 40 000 €/an

Indicateurs de suivi

- Nombre d'accompagnements FSL par thématique
- Nombre et évolution des mesures vers et dans le logement
- Nombre d'initiatives d'auto-réhabilitation

9.1

POURSUIVRE L'ACCOMPAGNEMENT DES TRAVAUX D'ADAPTATION AU TRAVERS DU PIG

OBJECTIFS

Accompagner les personnes âgées et handicapées dans la réalisation de travaux d'adaptation de leur logement pour favoriser le maintien à domicile dans des conditions confortables.

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

Le PIG : le Département mène une politique d'adaptation des logements depuis près de 15 ans et pilote le Programme d'Intérêt Général (PIG). Ce programme de l'ANAH permet d'octroyer à des ménages modestes et très modestes des aides financières pour le remplacement de la baignoire par une douche, par la mise en place d'une cuvette réhaussée, par l'installation de barres d'appui ou volets roulants, etc... En 2018, le taux de subvention des opérations était de l'ordre de 92 %, soit un reste à charge de moins de 600 € pour un coût moyen de 7 255 €.

Le Plan d'Investissement Volontaire (PIV) d'Action Logement accompagne l'adaptation des logements à la perte d'autonomie jusqu'à 5 000 € pour améliorer l'accessibilité des logements occupés par des salariés retraités.

L'information des ménages sur les aides

mobilisables : afin d'assurer une information plus complète des personnes éligibles sur le territoire, Châteauroux Métropole et l'ADIL veillent à intégrer les aides du PIG au sein des communications réalisées (guides, formations des communes, des acteurs de l'habitat, information des ménages, etc..).

TERRITORIALISATION

Bénéficiaires

- Personnes âgées de 60 ans et plus ou personnes ayant un taux d'invalidité de 80 % et plus ou ménage ayant un enfant bénéficiant de l'Allocation d'Education de l'Enfant handicapé (AEEH), propriétaires occupants le logement.
- Propriétaires bailleurs logeant une personne âgée de 60 ans et plus ou une personne handicapée ou un ménage ayant un enfant bénéficiant de l'AEEH.
- Publics éligibles aux aides adaptation d'Action Logement

Secteurs prioritaires

- Indre
- Châteauroux Métropole

PILOTAGE

Département (PIG)
Action Logement (PIV)

Partenaires à associer

- CM,
- ANAH,
- RCVDL,
- ADIL,
- Communes,
- Agents immobiliers,
- Caisses de retraite

Indicateurs de suivi

- Nombre et évolution des dossiers réalisés sur le territoire

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Intégration des aides au sein des guides élaborés						

9.2

SUIVRE ET ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE A DESTINATION DES SÉNIORS

OBJECTIFS

Veiller à ce que l'offre en logements et hébergements soit suffisante et adaptée au regard des enjeux de vieillissement à court et moyen terme.

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- **Observer et informer** les partenaires des évolutions sociodémographiques et de l'impact sur les besoins en logements adaptés sur le territoire.
- **Recenser les programmations dédiées** et réaliser un bilan des programmations afin de déterminer chemin faisant si l'offre est suffisante (dans le cadre de la lettre du PLH notamment).
- **Innover et orienter les partenaires vers le développement de produits logements adaptés**, par une capitalisation sur les expériences locales, et une veille nationale sur les montages et produits spécifiques pouvant être déployés localement. Cette capitalisation serait relayée au sein des

lettres du PLH et lors des rendez-vous annuels type journée de l'habitat.

- Questionner le développement d'une offre de plain pied individuel en opérations multisites pour mieux maîtriser les coûts : un sujet qui pourrait faire l'objet d'un appel à projet (action 6).

TERRITORIALISATION

Bénéficiaires

- Bailleurs sociaux,
- opérateurs privés
- personnes âgées et handicapées

Secteurs prioritaires

- Toutes les communes

Calendrier prévisionnel des actions

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Réaliser des bilans annuels sur le vieillissement dans le cadre de l'observatoire						
Réaliser un suivi des opérations dédiées						
Capitaliser sur les expériences intéressantes au sein de la lettre du PLH ou des temps d'animation dédiés au PLH						

PILOTAGE

Châteauroux Métropole

Partenaires à associer

- ADIL,
- Bailleurs sociaux,
- Opérateurs privés

Indicateurs de suivi

- Evolution du nombre de personnes de plus de 75 ans
- Evolution du nombre d'allocataires de l'AAH
- Nombre de logements dédiés créés au sein du parc privé / parc social / hébergement

10.1

RÉORGANISER LES AIRES D'ACCUEIL

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, en révision, précise les objectifs règlementaires en matière d'aires d'accueil et d'habitat adapté.

Dans le cadre de ce schéma, Châteauroux Métropole a répondu à ses obligations en matière d'aires d'accueil et de grands passages, et déployé une MOUS (Maitrise d'Œuvre Urbaine et Sociale) pour accompagner certains ménages vers la sédentarisation. En décembre 2019, Châteauroux Métropole, par convention, délègue l'exercice de ses compétences gens du voyage au CCAS de Châteauroux.

OBJECTIFS

- Améliorer les conditions d'accueil des gens du voyage
- Proposer une alternative à l'aire de Notz par la création de deux petites aires relais d'une dizaine de places caravanes chacune

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- Envisager le réaménagement de l'aire d'accueil de Notz et l'individualisation des stationnements
- Création de deux aires relais : un emplacement déjà identifié, un second emplacement à trouver.

TERRITORIALISATION

Bénéficiaires

- Gens du voyage de passage

PILOTAGE

Châteauroux Métropole - CCAS

Partenaires à associer

- Communes
- Etat

Budget

Réaménagement de l'aire de Notz : 1 000 000 €

Création des 2 aires relais : 200 000 €

Indicateurs de suivi

- Nombre de places réaménagées / créées
- Nombre d'aires relais créées
- Taux d'occupation des aires

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Réaménagement aire de Notz							
Aménagement des aires relais							

Calendrier prévisionnel des actions

10.2

ACCOMPAGNER LES MÉNAGES VERS LES SOLUTIONS D'HABITAT ADAPTÉES

OBJECTIFS

Lutter contre le mal logement, les risques sanitaires et les stationnements illicites par la recherche de solutions d'habitats durables et adaptés.

Objectif : **18 terrains familiaux** (*objectifs en cours de redéfinition dans le cadre de la révision du Schéma Départemental d'Accueil et d'habitat des Gens du Voyage*).

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

Mieux définir les besoins : dans le cadre de la résorption de l'habitat insalubre à la Croix Blanche, une étude de calibrage des besoins sera engagée. Elle permettra de mieux définir les besoins en matière d'accueil, nombre et type : terrains familiaux ou habitat adapté, location ou accession.

Identifier les fonciers susceptibles d'accueillir des projets de fixation de familles : au sein du PLUi, 18 fonciers ont été identifiés sur les communes de Châteauroux Métropole.

Dans la perspective du relogement des ménages de la Croix Blanche, les besoins en foncier pourraient s'avérer supérieurs à ceux

déjà identifiés: les communes seront alors mobilisées dans l'accueil solidaire de ces ménages.

Participer au financement des opérations d'habitats adaptés : Châteauroux Métropole accorde une subvention aux bailleurs sociaux pour la réalisation de PLAI adaptés.

Aides financières déployées

A destination des bailleurs sociaux : Châteauroux déploie une aide à la création des PLAI adaptés à hauteur de 4 000 € / PLAI, plafonné à 20 PLAI adaptés sur le PLH.

TERRITORIALISATION

Bénéficiaires

- Gens du voyage

Localisation

Toutes les communes

Calendrier prévisionnel des actions

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Etude de calibrage des besoins						
Production de logements adaptés						

PILOTAGE

Châteauroux Métropole – CCAS

Partenaires à associer

- Communes
- Bailleurs sociaux
- Etat, CLNHI / ANAH

Budget

Financement PLAI adapté : 4 000 €/PLAI

Indicateurs de suivi

- Nombre d'habitats adaptés et terrains familiaux créés

10.3

ENGAGER LA RÉSORPTION DU « BIDONVILLE » DE LA CROIX BLANCHE

OBJECTIFS

- Lutter contre le mal logement, les risques sanitaires et sécuritaires liés au bidonville de la Croix Blanche
- Accompagner vers des solutions de relogement les ménages de la Croix Blanche

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

Mieux définir les besoins : l'étude de calibrage des besoins permettra de mieux définir les besoins : nombre et types de terrains familiaux et habitat adapté, location ou accession.

Accompagner les ménages dans leur parcours résidentiel dans le cadre d'une MOUS : le CCAS coordonne pour le compte de Châteauroux Métropole l'ensemble des actions, dispositifs et partenaires, élabore auprès des ménages un diagnostic des besoins, accompagne les familles désireuses vers un habitat fixe et durable par la définition de projets habitat ou vers des solutions de relogement adapté, impulse la création de terrains familiaux locatifs et d'habitats adaptés via une assistance au montage technique et financier.

TERRITORIALISATION

Bénéficiaires

- Gens du voyage

Secteurs prioritaires

- Résorption du « bidonville » de la Croix Blanche à Déols
- Relogement à envisager

PILOTAGE

Châteauroux Métropole – CCAS

Partenaires à associer

- Communes
- Bailleurs sociaux
- Etat, CLNHI / ANAH

Indicateurs de suivi

- Nombre de ménages accompagnés dans le cadre de la MOUS
- Nombre de ménages relogés

Calendrier prévisionnel des actions

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Etude de calibrage des besoins						
Production de logements adaptés						

11

AMÉLIORER L'OFFRE A DESTINATION DES JEUNES

OBJECTIFS

- Face au constat d'obsolescence du FJT, la relocalisation, associée à la création d'une Auberge de Jeunesse permettrait un regain d'attractivité et une adaptation aux besoins de confort actuels.
- Améliorer l'accès des jeunes aux logements

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

Relocaliser le FJT :

- Repositionner le FJT sur l'écocampus Balsan et lui adjoindre une Auberge de Jeunesse.
- Envisager la création de logements pour actifs en mobilité professionnelle.
- Démolir le FJT Pierre Perret actuellement situé sur le quartier Saint-Jean

Valoriser les plateformes de mise en relation des demandeurs et des offreurs de logements

- Communiquer auprès des jeunes en formation et des propriétaires sur la plateforme régionale e-logement
- Communiquer auprès des demandeurs (tout âges) et propriétaires sur le Relais Logement.

TERRITORIALISATION

Bénéficiaires

- Jeunes de moins de 30 ans
- Actifs en mobilité professionnelle
- Touristes de loisir

Aides des partenaires

Action Logement déploie L'AIDE MOBILI-JEUNE qui s'adresse aux jeunes de moins de trente ans, en formation d'alternance. Il s'agit d'une aide de 10 à 100 € par mois permettant de prendre en charge une partie du loyer.

PILOTAGE

Châteauroux Métropole – CCAS

Partenaires à associer

- OPAC
- URHAJ
- UNAJ
- Action Logement
- RCVDL

Indicateurs de suivi

- Nombre de ménages accompagnés

Calendrier prévisionnel des actions

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Etude de calibrage des besoins et faisabilité						
Construction						
Démolition Pierre Perret						

ANIMER LA POLITIQUE LOCALE DE L'HABITAT

L'élaboration du Programme Local de l'Habitat est le résultat de plusieurs temps d'échanges et de co-construction avec les acteurs et partenaires de l'habitat. De ces échanges, un enjeu fort est mis en exergue : celui d'améliorer la lisibilité des aides.

Effectivement, les dispositifs sont nombreux, complexes et changeants. Leur compréhension est souvent affaire de techniciens, ce qui contraint leur appropriation par les partenaires, par les élus et surtout par les ménages.

Alors le PLH 2021 – 2026 doit œuvrer à un parcours simplifié pour tous les demandeurs : renforcer la communication, rendre l'information intelligible, améliorer l'accompagnement.

Pour y parvenir, l'information et la formation des partenaires et élus sont indispensables : ils sont le premier relais de la politique communautaire. Dans le cadre de l'animation de la politique de l'habitat, ils doivent être associés au suivi des dispositifs et informés de leur évolution. Ils doivent également pouvoir orienter tous les demandeurs vers les personnes ressources.

Enfin, l'animation d'une politique publique repose également sur une évaluation chemin faisant : un suivi des objectifs de production doit être mis en place, pour savoir ajuster si nécessaire les objectifs fixés : il s'appuiera sur la mise en place d'un observatoire foncier. Un suivi des actions doit également être mis en place, il pourra faire l'objet de rencontres et de publications régulières, au travers d'une lettre du PLH qui fait état des réalisations, des bonnes pratiques et des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du programme d'actions.

Pour alimenter ces échanges et ces publications, Châteauroux Métropole s'appuie sur un observatoire de l'habitat, déjà mis en place, qu'il faudra enrichir d'un volet foncier, au travers de l'actualisation des monographies foncières réalisées dans le cadre de l'élaboration du PLH.

Châteauroux Métropole fixe quatre objectifs :

OBJECTIF 12 : Rendre l'ensemble des aides au logement plus lisible et accessible

- **ACTION 12.1 :** Faciliter le parcours du demandeur
- **ACTION 12.2 :** Poursuivre l'information sur la politique de l'habitat

OBJECTIF 13 : Associer les communes à la gouvernance du PLH

- **ACTION 13.1 :** Associer les communes au suivi des dispositifs
- **ACTION 13.2 :** Informer les communes (élus, techniciens, secrétaires) sur les dispositifs

OBJECTIF 14 : Assurer la transversalité de la politique de l'habitat

- **ACTION 14 :** Assurer un suivi des permis de construire (PC) logement et associer le service habitat à l'instruction des PC

OBJECTIF 15 : Animer la politique de l'habitat

- **ACTION 15.1 :** Elaborer une lettre du PLH, communiquer sur les retours d'expériences et bilans
- **ACTION 15.2 :** Organiser un événement type journée annuelle de l'habitat
- **ACTION 15.3 :** Poursuivre l'observation

5

1

12.1

FACILITER LE PARCOURS DU DEMANDEUR

OBJECTIFS

- Mettre en place un circuit d'information unique au sein duquel les ménages, investisseurs et partenaires peuvent obtenir une information complète sur tous les dispositifs existants sur le territoire de Châteauroux Métropole.
- A terme, simplifier le parcours des bénéficiaires de dispositifs en rassemblant en un même lieu les différentes structures pilotes des dispositifs.
- Aller plus loin : création d'un guichet unique ou d'une Maison de l'Habitat

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- **Proposer un numéro d'appel standard** pour Châteauroux Métropole
- **Organiser le circuit de la demande**
- Aller vers la mise en place d'une **Maison de l'Habitat avec lieu d'accueil et présence des différentes structures**
- **Identifier un lieu d'accueil** : idéalement dans le centre-ville de Châteauroux
- **Y intégrer les différentes structures d'information** auprès des ménages : ADIL, Espace Info Energie, animation de l'OPAH

RU et de l'OPAH, SAID, etc...

- *Aller plus loin* : Action Logement ? ANAH ? Service Logement du CCAS ? CAUE ? AIS ? Autres services de la DAUH ?

TERRITORIALISATION

Bénéficiaires

- Ménages propriétaires
- accédants,
- locataires sociaux et privés,
- copropriétés,
- investisseurs

Secteurs prioritaires

- Châteauroux centre

PILOTAGE

Châteauroux Métropole

Partenaires à associer

- ADIL,
- Espace Info Energie,
- Communes,
- Bailleurs sociaux,
- Action Logement,
- Etat / ANAH
- ...

Indicateurs de suivi

- Création effective du guichet
- Nombre de visites
- Nombre d'appels téléphoniques
- Nombre de dossiers transversaux à plusieurs dispositifs

Calendrier prévisionnel des actions

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Création d'un standard téléphonique						
Installation du guichet						

12.2

POURSUIVRE L'INFORMATION SUR LA POLITIQUE DE L'HABITAT

OBJECTIFS

- Accorder une information précise et neutre à toute personne s'interrogeant sur ses droits, devoirs ou sur les aides existantes en lien avec l'habitat : renseigner les ménages sur les aspects juridiques, financiers et techniques liés au logement.
- Accompagner les ménages dans leur projet lié au logement
- Faciliter la lecture des différentes aides (nationales et locales) existantes sur le territoire.
- Valoriser ces aides par des études de cas et des retours d'expérience pour donner à voir et mobiliser les ménages et investisseurs.

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

Poursuite des actions engagées par l'ADIL

- information en ligne : écriture d'articles d'actualité, newsletter, guides
- Information par téléphone : accueil téléphonique
- Information en présentiel : accueil sur le site de Châteauroux par permanences régulières
- Interventions fréquentes auprès des partenaires : CAF, réunions publiques, salon de l'habitat de Châteauroux, etc...

Réaliser un guide annuel à décliner par type de bénéficiaires et le diffuser largement et de manière ciblée : agents immobiliers, notaires, au sein d'un réseau à construire d'investisseurs locaux, en distribution dans les mairies, aux entreprises de BTP, chez les gestionnaires locatifs, etc..

Réunir les acteurs à l'image des « Rencontres OPAH » pour un tour d'horizon mensuel des actualités des partenaires.

Valoriser les interventions de Châteauroux Métropole au travers des médias locaux et par une communication visuelle sur les chantiers.

TERRITORIALISATION

Bénéficiaires

- Ménages propriétaires, accédants, locataires sociaux et privés, copropriétés, investisseurs, bailleurs sociaux, agents immobiliers, communes, autres partenaires

PILOTAGE

Châteauroux Métropole, service habitat et service communication

Partenaires à associer

- ADIL, région, département, Action Logement, ANAH pour la réalisation – agents immobiliers, notaires, associations, FNAIM, mairies pour diffusion.

Budget CHATEAURoux Métropole

Guides : 5 000 €/an - 30 000 € / PLH

Indicateurs de suivi

- Nombre de publications locales
- Nombre de publications dans des médias nationaux
- Présence lors des rencontres nationales.

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Actions de l'ADIL						
Elaboration des guides annuels						

Calendrier prévisionnel des actions

13.1

ASSOCIER LES COMMUNES AU SUIVI DES DISPOSITIFS

OBJECTIFS

- Aider les élus à prendre la mesure des actions du PLH sur leur commune
- Les associer au pilotage des dispositifs pour mieux les ajuster aux besoins locaux.

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- Réalisation de réunions de suivi des dispositifs : OPAHs, aides à l'accession, AMO communautaire pour des projets de reconquête des logements vacants.
- Mobiliser les élus pour définir les thématiques de l'appel à projets innovants et choisir les lauréats
- Maintenir les Comités d'Attribution OPAHs avec représentation politique

TERRITORIALISATION

Bénéficiaires

- Communes

Secteurs prioritaires

- Toutes les communes

PILOTAGE

Châteauroux Métropole

Partenaires à associer

- Communes
- ADIL

Indicateurs de suivi

- Tenue des réunions annuelles
- Bilan financier des subventions de CM sur chaque commune par dispositif et par thématique (OPAH, logement social, accession, etc...).

Calendrier prévisionnel des actions

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Réunions de suivi						

13.2

INFORMER LES COMMUNES (ÉLUS, TECHNICIENS, SECRÉTAIRES DE MAIRIES) SUR LES DISPOSITIFS DÉPLOYÉS

OBJECTIFS

- Assurer la connaissance des élus et des communes de l'ensemble des dispositifs déployés dans le cadre du PLH, afin que cette information soit bien relayée aux administrés.

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- Organisation un temps d'information des secrétaires de mairie, des techniciens et des élus.
- Diffusion des guides édités et d'une fiche-mémo des personnes ressources à mobiliser selon les thématiques, en cas de besoin de précisions.

TERRITORIALISATION

Bénéficiaires

- Communes, élus, techniciens et secrétaires de mairie

Secteurs prioritaires

- Toutes les communes

PILOTAGE

- CM

Partenaires à associer

- ADIL
- Action Logement
- ADIL

Indicateurs de suivi

- Nombre de sessions organisées
- Nombre de participants

Calendrier prévisionnel des actions

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Sessions de formation						

14

ASSURER UN SUIVI DES PERMIS DE CONSTRUIRE DE LOGEMENTS

OBJECTIFS

- Assurer la cohérence entre l'instruction des PC et les objectifs de territorialisation du PLH
- Assurer un suivi en temps réel des programmations par commune par rapport aux objectifs du PLH
- Informer en temps réel les communes des perspectives de développement sur leur territoire au regard des objectifs du PLH.

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- **Assurer un suivi régulier des permis de construire délivrés** au regard des objectifs de production fixés dans le PLH.
- **Avoir une lecture des programmations à venir** grâce aux monographies habitat réalisées dans le cadre du PLH.
- **Actualiser ces monographies habitat** : préciser l'avancement des potentiels fonciers non bâtis et les alimenter des potentiels bâtis vacants à remobiliser, identifiés dans le cadre de l'enquête auprès des propriétaires vacants.

PILOTAGE

Châteauroux Métropole – services DAUH

Partenaires à associer

Communes

Indicateurs de suivi

- Nombre d'avis émis favorable / défavorable
- Nombre de projets ayant subis des évolutions à la suite d'un avis défavorable.

Calendrier prévisionnel des actions

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Suivi en continu et bilan annuel						

15.1

ELABORER UNE LETTRE DU PLH, COMMUNIQUER SUR LES RETOURS D'EXPERIENCES ET BILANS

OBJECTIFS

- Partager avec les partenaires les avancées du programme d'actions
- Valoriser certaines actions ou initiatives des partenaires
- Communiquer sur les évolutions introduites dans le PLH (règlements d'aides locaux ou aides nationales)
- Proposer des éclairages sur des dispositifs nationaux ou locaux (exemple : permis de louer, maison-relais, etc...).

PILOTAGE

- Châteauroux Métropole, prestation ADIL

Indicateurs de suivi

- Nombre de lettres réalisées

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- Réalisation d'une lettre biannuelle
- Diffusion numérique et papier aux commune et partenaires

Calendrier prévisionnel des actions

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Rédaction d'une lettre 1 à 2 fois par an						

15.2

ORGANISER UN ÉVÈNEMENT TYPE JOURNÉE ANNUELLE DE L'HABITAT

OBJECTIFS

- Réunir l'ensemble des partenaires autour de l'avancée des actions du PLH.
- Organiser un temps de partages et d'échanges autour des sujets du PLH.

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- Elaboration d'une feuille de route des journées organisées : proposition d'évènements thématisés (une ou plusieurs thématiques par évènement)
- Mobilisation des partenaires pour réaliser des présentations courtes sur les thématiques identifiées
- Organisation et animation de temps d'échanges.
- Organisation d'opérations « modèles » sur le territoire.

PILOTAGE

Châteauroux Métropole

Partenaires à associer

- Ensemble des partenaires

Indicateurs de suivi

- Nombre de journées organisées
- Nombre de participants

Calendrier prévisionnel des actions

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Journées de l'habitat						

15.3

POUR SUIVRE L'OBSERVATION ET L'ÉVALUATION

OBJECTIFS

- Disposer d'une analyse des évolutions socio-démographiques et des dynamiques de marché pour être réactif et ajuster rapidement les dispositifs du PLH.
- Déployer observatoire du foncier nu et bâti vacant

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

- **Réaliser un bilan annuel** du PLH et actualisation des principales données statistiques (socio-démographiques, parc de logements et marchés immobiliers et fonciers) et diffusion aux partenaires et communes.
- **Actualiser annuellement les monographies foncières** réalisées dans le cadre du PLH, qui précisent l'ensemble des potentiels fonciers nus ou bâtis du territoire et leurs caractéristiques (propriété, opérateur, programmation logements, échéances opérationnelles). Cette actualisation permettra une lecture communautaire de l'avancée des opérations et de l'atteinte des objectifs du PLH.
- **Réaliser un bilan triennal** du PLH en 2024.

TERRITORIALISATION

Bénéficiaires

- DDT, CRHH, communes et partenaires

PILOTAGE

- Châteauroux Métropole, prestation ADIL

Partenaires à associer

- Ensemble des partenaires

Indicateurs de suivi

- Réalisation et transmission aux personnes associées des 6 bilans
- Réalisation et transmission aux personnes associées et CRHH du bilan à mi-parcours

Calendrier prévisionnel des actions

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Bilans annuels						
Actualisation monographies foncières						
Bilan à mi-parcours						

SYNTHÈSE DES MESURES ET DU CALENDRIER

ORIEN.	OBJECTIFS	ACTIONS	MESURES	TYPE	CALENDRIER					
					2021	2022	2023	2024	2025	2026
ORIENTATION 1 REDYNAMISER LES CENTRALITÉS	OBJECTIF 1 Déployer une stratégie foncière au service de la redynamisation des centralités	ACTION 1.1 Définir dans chaque commune un projet de renouvellement	Définir un projet de redynamisation du centre dans chaque commune	nouvelle						
			Actualiser pour chaque commune les monographies foncières	nouvelle						
			Réaliser un suivi des DIA dans les périmètres de centralité	nouvelle						
		ACTION 1.2 Engager une politique foncière intercommunale	Piloter des groupes projets opérationnels sur les opportunités foncières	nouvelle						
			Accompagner les communes au montage de projets	nouvelle						
			Accompagner le financement de la démolition de bâtis obsolètes	nouvelle						
			Accompagner le financement de l'acquisition de fonciers stratégiques	nouvelle						
	OBJECTIF 2 Privilégier le renouvellement par la reconquête du parc vacant	ACTION 2.1 L'OPAH RU pour remettre en marché les logements du centre-ville de Châteauroux	Poursuivre l'accompagnement des ménages et communes par le CAUE	poursuite						
			Contacter les propriétaires et réaliser des diagnostics des logements vacants	nouvelle						
			Déployer une prime à l'accession dans l'ancien vacant dégradé	nouvelle						
		ACTION 2.2 Accompagner la remise en marché des logements vacants sur l'ensemble de l'agglomération	Accompagner les porteurs de projets privés	nouvelle						
			Accompagner les opérateurs sociaux vers l'acquisition-amélioration	renforcée						
			Intégrer la démarche de plan de mobilisation des logements vacants	nouvelle						
			Engager une étude globale de remobilisation	nouvelle						
ORIENTATION 2 AMÉLIORER LE PARC EXISTANT	OBJECTIF 3 Accompagner l'amélioration du parc privé	ACTION 3.1 L'OPAH communautaire pour améliorer le parc	Lutter contre l'habitat indigne et très dégradé	poursuite						
			Accompagner les copropriétés en difficulté	poursuite						
			Accompagner l'amélioration énergétique des logements	poursuite						
		ACTION 3.2 L'OPAH RU pour améliorer le parc	Lutter contre l'habitat indigne et très dégradé	poursuite						
			Accompagner les copropriétés en difficulté	poursuite						
			Accompagner l'amélioration énergétique des logements	poursuite						
	OBJECTIF 4 Accompagner l'amélioration du parc social	ACTION 3.3 Compléter l'ensemble de mesures en faveur de l'amélioration	Déployer le permis de louer	nouvelle						
			Questionner l'opportunité d'une PTRE	nouvelle						
			Engager une VOC et sensibiliser les copropriétés	nouvelle						
			Renouveler l'offre de logements par la démolition et la diversification des QPV	poursuite						
		ACTION 4.1 Poursuivre le renouvellement des QPV	Engager les réhabilitations et résidentialisations nécessaires	poursuite						
			ACTION 4.2 Encourager la rénovation du parc social	Définir le plan d'intervention à l'horizon du PLH	nouvelle					
				Encourager la rénovation du parc social	poursuite					
			ORIENTATION 3 CIBLER LA PRODUCTION	OBJECTIF 5 Produire en préservant les équilibres territoriaux	ACTION 5.1 Organiser la production en neuf et dans l'ancien	Orienter la construction neuve là où elle est nécessaire	renforcée			
Répondre aux besoins en logements dans l'offre existante	renforcée									
ACTION 5.2 Organiser la production locative sociale	Orienter la construction neuve là où elle est nécessaire	renforcée								
	Répondre aux besoins en logements dans l'offre existante	renforcée								
OBJECTIF 6 Etre attractif pour de nouveaux investisseurs	ACTION 6 Stimuler l'innovation et être attractif pour de nouveaux opérateurs	Déployer un appel à projets		nouvelle						

SYNTHÈSE DES MESURES ET DU CALENDRIER

ORIEN.	OBJECTIFS	ACTION S	MESURES	TYPE	CALENDRIER					
					2021	2022	2023	2024	2025	2026
ORIENTATION 4 PERMETTRE LES PARCOURS RÉSIDENTIELS	OBJECTIF 7 Mettre en œuvre une stratégie de peuplement pour améliorer la mixité sociale	ACTION 7.1 Organiser la gestion des politiques de peuplement	Engager une dynamique partenariale	renforcée						
			Développer le parc social en lien avec les objectifs de mixité	renforcée						
			Favoriser la mixité par l'exonération du SLS sur l'agglomération	poursuite						
			Mettre en place un observatoire du peuplement	nouvelle						
			Animer la charte de logement	renforcée						
	ACTION 7.2 Aboutir le PPGDID et mettre en place le SAID	Finaliser l'écriture du document	renforcée							
		Mettre en place le système de cotation de la demande, le dispositif de gestion de la demande et la gestion en flux	nouvelle							
	OBJECTIF 8 Assurer une réponse aux besoins des ménages fragiles	ACTION 8.1 Orienter les ménages vers une offre adaptée	Veiller au maintien des conditions d'accueil et d'orientation des ménages	poursuite						
			Organiser des passerelles vers le parc social	poursuite						
			Organiser des passerelles vers le parc privé	poursuite						
		ACTION 8.2 Garantir l'accompagnement dans le logement des ménages les plus modestes	Poursuivre l'accompagnement financier via le FSL	poursuite						
Poursuivre l'accompagnement social vers les mesures d'accompagnement			poursuite							
ORIENTATION 5 ANIMER LA POLITIQUE DE L'HABITAT	OBJECTIF 9 Développer l'offre adaptée à la perte d'autonomie	ACTION 9.1 Poursuivre l'accompagnement des travaux d'adaptation	Encourager les initiatives d'autoréhabilitation	nouvelle						
			Accompagner le déploiement du PIG	poursuite						
			Informier et sensibiliser localement les ménages aux possibilités offertes par le PIG	poursuite						
			Recenser les programmations dédiées	nouvelle						
			Observer et informer les partenaires sur les développements opportuns	nouvelle						
	OBJECTIF 10 Assurer l'accueil et l'habitat adapté des gens du voyage	ACTION 10.1 Réorganiser l'offre d'accueil temporaire	Réaménager l'aire d'accueil de Notz	nouvelle						
			Créer deux aires d'accueil de 10 places caravanes	nouvelle						
			Identifier les fonciers d'accueil des logements adaptés	renforcée						
	OBJECTIF 11 Permettre aux jeunes de se loger	ACTION 10.2 Déployer une offre d'habitat adaptée	Engager une MOUS logement dédiée	nouvelle						
			Financer les opérations d'habitat adapté	renforcée						
			Relocaliser le Foyer Jeunes Travailleurs	nouvelle						
Valoriser les plateformes de mise en relation offre / demande			poursuite							
Se doter d'un lieu d'accueil unique rassemblant les diverses structures existantes			nouvelle							
OBJECTIF 12 Rendre l'ensemble des aides au logement plus lisible et accessible	ACTION 10.3 Engager la résorption du bidonville de la Croix Blanche	Simplifier les démarches de demandeurs par la mise en place d'un numéro unique	nouvelle							
		Poursuivre les actions engagées par l'ADIL auprès des ménages	poursuite							
		Elaborer et mettre à jour un guide annuel des aides locales et nationales	nouvelle							
		Réunir les acteurs à l'image des « Rencontres OPAH »	poursuite							
		Valoriser les interventions de Châteauroux Métropole par la communication	nouvelle							
OBJECTIF 13 Associer les communes à la gouvernance du PLH	ACTION 11 Améliorer l'offre à destination des jeunes	Animer des réunions de suivi des dispositifs (OPAH, aides à l'accession, AMO communautaire, logements vacants, etc...)	poursuite							
		Organiser des sessions annuelles de formation	nouvelle							
		Elaborer des supports (ex. guide des aides)	nouvelle							
OBJECTIF 14 Assurer la transversalité de la politique de l'habitat	ACTION 12.1 Faciliter le parcours du demandeur	Organiser le suivi de la production par commune	poursuite							
		Emettre un avis de comptabilité au PLH	nouvelle							
OBJECTIF 15 Animer la politique de l'habitat	ACTION 12.2 Poursuivre l'information sur la politique de l'habitat	Elaborer une lettre du PLH	nouvelle							
		Organiser un évènement type journée annuelle de l'habitat	nouvelle							
		Conforter l'observatoire de l'habitat et du foncier	renforcée							
		ACTION 13.1 Associer les communes au suivi des dispositifs	Renforcer l'observatoire de l'habitat et du foncier	renforcée						
		ACTION 13.2 Informer les communes (élus, techniciens, secrétaires) sur les dispositifs	Réaliser les bilans annuels et le bilan triennal	renforcée						

4 : Agence Immobilière Sociale (AIS) SOLIHA : convention de financement 2021

Le rapporteur : Mme Danielle DUPRÉ-SÉGOT

L'Agence Immobilière Sociale (AIS) Centre Val de Loire est une association loi 1901 faisant partie du réseau SOLIHA. Elle a déployé une antenne sur l'Indre et sollicite des Collectivités, dont Châteauroux Métropole, une participation financière annuelle au fonctionnement de l'agence locale.

L'AIS a les mêmes compétences qu'une agence immobilière classique, avec la particularité de se concentrer sur un public en difficulté et de proposer aux locataires et aux propriétaires une gestion locative durable et sécurisante.

Les missions et objectifs sont :

- Favoriser l'accès au logement de droit commun des personnes défavorisées, vulnérables et fragiles,
- Faciliter l'accès à un logement adapté aux besoins, aux capacités financières des locataires et les accompagner pendant toute la durée du bail,
- Accroître l'offre de logements privés sociaux en assistant les propriétaires bailleurs qui souhaitent obtenir des aides destinées à leur parc immobilier : avantages fiscaux importants (85% d'abattements fiscaux sur les revenus fonciers) + conditions de location sécurisées,
- Développer la prospection et la mobilisation de logements auprès de propriétaires privés et

des collectivités locales.

L'action de l' AIS sur la mobilisation du parc locatif privé vient compléter les mesures que Châteauroux Métropole met en œuvre ou accompagne pour redynamiser le logement particulièrement dans la ville-centre dans le cadre du plan "Action Cœur de Ville" et de l'OPAH de renouvellement urbain.

Afin de partager les objectifs à atteindre, et de veiller à l'articulation des dispositifs et moyens en présence, la Collectivité a intégré le Conseil d'Orientation de l' AIS de l'Indre dès 2018.

Actuellement l' AIS gère une douzaine de lots dans l'Indre, dont 5 sont situés à Châteauroux. Un déploiement est à encourager à hauteur de 6 logements supplémentaires par an en moyenne sur l'agglomération.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'allouer une subvention à SOLIHA pour le fonctionnement de l' AIS Indre à hauteur de 10 000€ maximum par an, dont 5 000€ fixe et 350€ par logement capté sur Châteauroux Métropole dans la limite de 14 logements par an.
- d'approuver les termes de la convention proposée,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout acte à intervenir en ce sens.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Environnement, Aménagement et Grands équipements

20 septembre 2021



CONVENTION ATTRIBUTIVE DE SUBVENTION 2020

Entre les soussignés :

La Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole, ayant son siège social à l'Hôtel de Ville – CS 80509 – 36012 Châteauroux cedex, représentée par Monsieur Gil Avérous, en sa qualité de Président, d'une part,

Et :

SOLIHA AIS Centre Val de Loire, dont le siège social est 5 rue Gustave Vapereau 45 000 Orléans, représentée par sa Présidente, Madame Constance de Pélichy,

bénéficiaire de l'aide de Châteauroux métropole, ci-après dénommé le bénéficiaire, d'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 : OBJET

Châteauroux Métropole, à travers ses documents de planification territoriale (comme le Scot ou le PLUi) et les outils et moyens qu'elle met en œuvre sur le territoire (OPAH, OPAH RU, THLV, NPRU, Action Cœur de Ville et ORT...), a à cœur de développer une politique visant à :

- limiter l'étalement urbain,
- remobiliser le bâti existant pour redynamiser le centre-ville de Châteauroux et les centres-bourgs,
- favoriser la mixité sociale.

Sur le marché du locatif, le parc privé peut constituer un complément à l'offre sociale en proposant des logements accessibles aux plus fragiles.

A ce titre, le principal axe d'intervention de Soliha AIS Centre Val de Loire, soutenu par Châteauroux Métropole, est la captation et la gestion de logements existants dans un objectif d'intégration de ménages en difficultés par le biais d'une Agence Immobilière Sociale (AIS).

Aussi, Soliha AIS Centre Val de Loire sollicite une subvention de fonctionnement pour la mise en œuvre de cette action en faveur du logement des ménages fragilisés sur Châteauroux Métropole.

La présente convention a pour objet de préciser les modalités d'attribution de la subvention accordée pour 2021 à Soliha AIS Centre Val de Loire.

Article 2 : BENEFICIAIRE

Soliha AIS Centre Val de Loire

Article 3 : DESCRIPTION DE L'OPERATION et OBJECTIFS

L'Agence Immobilière Sociale a pour objectifs de :

- Développer le parc locatif privé à vocation sociale en offrant aux propriétaires bailleurs un service de gestion locative adapté et sécurisé ;
- Remettre sur le marché des logements vacants en les mobilisant pour loger des personnes fragilisées ;
- Favoriser l'accès et le maintien dans un au logement autonome de droit commun des personnes fragilisées.

L'objectif sur le territoire de Châteauroux Métropole est la captation d'au moins 6 nouveaux logements par an.

ARTICLE 4 : MONTANT DE L'AIDE et DISPOSITIONS FINANCIERES

Châteauroux Métropole s'engage sur une subvention de fonctionnement d'un maximum de 10 000€, décomposés en :

- Une part fixe de 5 000€ ;
- Une part variable de 350€ par logement capté sur l'agglomération, dans la limite de 14 logements par an.

4.1 : Modalités de paiement :

Châteauroux Métropole se libèrera des sommes dues par virement administratif sur le compte ci-dessous :

Relevé d'Identité Bancaire



CAISSE D'ÉPARGNE
LOIRE-CENTRE

Cadre réservé au destinataire du relevé

Identification du compte pour une utilisation nationale						
14505	00001	08000727324	18			
c/Etabl.	c/guichet	n/compte	c/rib			
Domiciliation		BIC				
CAISSE D'ÉPARGNE LOIRE-CENTRE		CEPAFRPP450				
Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)						
FR76	1450	5000	0108	0007	2732	416
Agence			Intitulé du compte			
POLE ECONOMIE SOCIALE			SOLIHA AIS CENTRE VAL DE LOIRE			
12 Rue de Maison Rouge CS10620 45146 SAINT JEAN DE LA RUELLE TEL :			5 RUE GUSTAVE VAPERAU 45000 ORLEANS			

4.2 : Conditions de versement :

Les paiements seront échelonnés comme suit :

- Un premier versement de la part fixe à la signature de la présente convention ;
- Le solde, selon les conditions de la part variable, au terme de l'action, sur la base d'un compte-rendu d'exécution qualitatif, quantitatif et financier de l'action menée et transmission d'une demande de versement de solde.

Article 5 : COMMUNICATION

Toute publication ou communication relative à l'action financée dans le cadre de cette convention devra faire mention de la participation de Châteauroux Métropole.

Article 6 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention expirera à la date du dernier versement de la subvention de Châteauroux Métropole.

Article 7 : MODIFICATION ET RESILIATION

En cas de non-respect des clauses de la convention ou de modifications nécessaires à la mise en œuvre du programme, les parties signataires pourront intervenir, sur demande justifiée, pour modifier voire résilier la présente convention.

Article 8 : REPRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'organisme est tenu de fournir ses statuts à Châteauroux Métropole, ainsi que la composition de ses organes délibérants, et s'engage à communiquer toute modification. En cas de changement non signalé, la convention perdra validité. Il en sera de même en cas de contestation de la représentativité de la personne qui a signé la convention ou effectué toute autre démarche.

Fait à Châteauroux, le

Pour la Communauté d'agglomération
Châteauroux Métropole
Le Président,

Pour Soliha AIS Centre Val de Loire
La Présidente,

Gil Avérous

Constance de Pélichy

5 : Soutien au projet de création d'un créneau de dépassement sur la RN 151 entre Issoudun et Charost (18)

Le rapporteur : M. Didier DUVERGNE

Par courrier en date du 27 juillet 2021, l'Agglomération a été invitée aux réunions de concertation publique qui seront organisées dans le cadre du projet de création d'un créneau de dépassement sur la route nationale n°151 entre Issoudun et Chârost (18).

Pour mémoire, ce projet fait suite à une réflexion globale des services de l'Etat sur l'axe de la RN151 entre Châteauroux et Bourges.

Planifié dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2015/2020, l'achèvement des études d'opportunités nécessite le lancement d'une phase de concertation afin d'aboutir au choix du meilleur tracé.

Trois réunions publiques seront donc organisées, entre le 13 septembre et le 15 octobre 2021 dans les communes de Chârost et Saint Georges sur Arnon.

Les « bienfaits » d'un tel ouvrage en matière d'amélioration de la liaison Châteauroux-Bourges sont indiscutables, notamment en matière de sécurité (un créneau de dépassement réduit les tentatives de dépassement dangereuses) et de confort pour les usagers. Pour autant, Châteauroux Métropole ne peut se prononcer sur l'une ou l'autre des 4 variantes proposées, le tronçon concerné étant situé hors du périmètre de l'Agglomération castelroussine.

Ce niveau de discussion doit rester à un échelon très local car il suscitera forcément des divergences d'opinion sur bon nombres d'enjeux.

Au regard des éléments de détail fourni dans le dossier joint, il vous est proposé d'autoriser le Président à signer un courrier approuvant la réalisation d'un tel aménagement mais ne prenant pas parti pour un tracé en particulier.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Environnement, Aménagement et Grands
équipements

20 septembre 2021



Arrêté préfectoral du **08 JUIL. 2021**
fixant les objectifs et les modalités de la concertation sur le projet d'aménagement
d'un créneau de dépassement sur la RN151 entre Issoudun et Chârost

LE PRÉFET DE L'INDRE

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L121-16 et L121-16-1 ;

Vu le décret du 6 mai 2020 portant nomination de M. Stéphane SINAGOGA en qualité de secrétaire général de la préfecture de l'Indre ;

Vu le décret du 17 février 2021 portant nomination de M. Stéphane BREDIN en qualité de Préfet de l'Indre ;

Vu le volet mobilité multimodale du contrat de Plan Etat Région Centre Val de Loire 2015-2020, prolongé par avenant du 8 juillet 2020 ;

Vu le dossier de concertation se rapportant aux études d'opportunité présenté par la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest ;

Vu le courrier du 10 mars 2021 de Madame la Préfète de la région Centre-Val-de-Loire dans lequel le préfet de l'Indre a été désigné préfet coordonnateur de la concertation qui concernera des communes situées dans l'Indre et le Cher ;

Considérant que les modalités de concertation doivent permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet et de formuler des observations et propositions ;

Considérant que le projet d'aménagement d'un créneau de dépassement sur la RN151 entre Issoudun et Chârost se situe sur ou à proximité immédiate des communes d'Issoudun, de Chârost et de Saint Georges sur Arnon ;

Considérant qu'il appartient au Préfet de l'Indre de fixer les objectifs et les modalités de la concertation ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Indre,

ARRÊTE

Article 1 : Les objectifs de la concertation publique locale du projet d'aménagement d'un créneau de dépassement sur la RN151 entre Issoudun et Chârost sont :

- de communiquer au public les principales caractéristiques et orientations des quatre variantes issues des études d'opportunité ;
- de vérifier l'adéquation du projet avec les besoins des usagers ;
- de recueillir les observations et propositions du public en vue de faire émerger la meilleure option de tracé parmi les quatre variantes d'aménagement issues des études d'opportunité.

Article 2 : Les modalités de la concertation sont définies de la manière suivante :

La concertation publique locale concernant le projet d'aménagement d'un créneau de dépassement sur la RN151 entre Issoudun et Chârost se déroulera du **lundi 13 septembre 2021 au vendredi 15 octobre 2021**.

Le public en sera informé par communiqué dans la presse locale, et par voie d'affichage sur le terrain.

L'information sera rendue disponible :

• à partir du dossier de concertation accessible :

- sur le site internet de la DREAL Centre Val de Loire : <http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/dossier-de-concertation-rn-151-issoudun-charost-a3829.html>
- en mairies d'Issoudun, de Chârost et de Saint Georges sur Arnon ;

• lors de réunions publiques organisées :

- en mairie de **St Georges sur Arnon le 13 septembre 2021 à 19h00 ;**
- en mairie de **Chârost le 28 septembre 2021 à 19h00 ;**
- en mairie de **St Georges sur Arnon le 15 octobre 2021 à 19h00.**

Le public pourra exprimer ses observations :

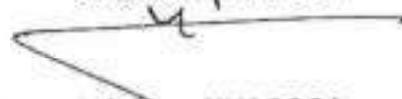
- en ligne sur le site internet de la DREAL Centre Val de Loire avec la possibilité de recueillir les observations des internautes ou bien en écrivant à l'adresse mail dédiée : concertation-creneau-rn151.sir.dirco@developpement-durable.gouv.fr
- par écrit sur les registres d'observations mis à disposition en mairies d'Issoudun, de Chârost et de Saint Georges sur Arnon ;
- oralement lors des réunions publiques.

Article 3 : Un bilan sera dressé par l'État à l'issue de la concertation. Il présentera le déroulement de la concertation, restituera les échanges ayant eu lieu avec le public, en dressera la synthèse et indiquera les suites données par le maître d'ouvrage aux observations du public. Il sera mis ensuite à disposition sur le site de la DREAL Centre Val de Loire.

Article 4 : Un exemplaire du présent arrêté sera notifié aux maires des communes d'Issoudun, de Chârost et de Saint Georges sur Arnon. Il fera l'objet d'un affichage dans chacune des mairies pendant la durée de la concertation.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture de l'Indre, le directeur de la DIR Centre-Ouest, les maires des communes d'Issoudun, de Chârost et de Saint Georges sur Arnon sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire Général



Stéphane SINAGOGA



PRÉFET DE L'INDRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction du développement
local et de l'environnement
Affaire suivie par : corinne.billard@indre.gouv.fr

Le Préfet

Châteauroux, le 27.04.21.

Le préfet

à

Destinataires in fine

Objet : Réunions publiques concernant la réalisation d'un créneau de dépassement entre Issoudun et Chârost.

Pj : - 1 arrêté préfectoral,
- 1 dossier de concertation.

La route nationale 151 relie les villes d'Auxerre à Châteauroux distantes de 220 km en desservant notamment la Charité-sur-Loire, Bourges et Issoudun.

Les études engagées en 2013 pour la création d'un créneau de dépassement situé entre les communes d'Issoudun dans l'Indre et Chârost dans le Cher font suite à une réflexion globale sur l'axe de la RN 151 entre Châteauroux et Bourges.

Les études pour la création d'un créneau de dépassement entre Issoudun et Chârost sont réalisées dans le cadre du CPER 2015-2020 de la région Centre-Val de Loire.

Les études d'opportunités se sont achevées et il convient, préalablement à l'organisation d'une enquête d'utilité publique, de mener une concertation publique locale dont les objectifs sont de :

- communiquer au public les principales caractéristiques et orientations des quatre variantes issues des études d'opportunité ;
- vérifier l'adéquation du projet aux besoins des usagers ;
- recueillir les observations et propositions du public en vue de faire émerger la meilleure option de tracé.

La concertation publique se déroulera du **lundi 13 septembre 2021 au vendredi 15 octobre 2021**. Le public sera informé par communiqué dans la presse locale et par voie d'affichage.

Vous trouverez ci-joint l'arrêté préfectoral définissant les modalités de cette concertation ainsi qu'un exemplaire du dossier.

L'information sera rendue disponible à partir du dossier de concertation accessible :

- sur le site internet de la DREAL Centre Val de Loire ;
- en mairies d'Issoudun, de Chârost et de Saint-Georges-sur-Arnon ;
- lors de réunions publiques organisées :
 - * en mairie de Saint-Georges-sur-Arnon le **13 septembre 2021 à 19h00** ;
 - * en mairie de Chârost le **28 septembre 2021 à 19h00** ;
 - * en mairie de Saint-Georges-sur-Arnon le **15 octobre 2021 à 19h00**.

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à une ou plusieurs de ces réunions publiques.

J'arrêterai le bilan de cette concertation avant la fin de l'année.



Stéphane BREDIN

Concertation créneau RN 151 Issoudun Charost

Liste des invités aux réunions publiques et destinataires du dossier de concertation

1) Elus

Maire d'Issoudun
Maire de Charost
Maire de St Georges sur Arnon
Président de Châteauroux Métropole
Président de la Communauté de communes du pays d'Issoudun
Conseillers départementaux des cantons d'Issoudun et de Charost

2) Institutionnels

Président de la Chambre d'Agriculture de l'Indre
Président de la Chambre d'Agriculture du Cher
Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Indre
Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cher
Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Indre
Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Cher
Président de la fédération de chasse de l'Indre
Président de la fédération de chasse du Cher

3) Associations

Président de Indre Nature Environnement
Président de Nature 18

RN 151

Aménagement d'un créneau de dépassement entre Issoudun (36) et Chârost (18)

DOSSIER DE CONCERTATION PRÉALABLE



SOMMAIRE

Contexte, enjeux et objectifs du projet p 03
Participez à la concertation préalable p 08
Bien connaître l'environnement du projet p 12
Le projet soumis à la concertation p 23
La suite du projet p 44



La RN 157 en direction de Chârnus

Contexte du projet

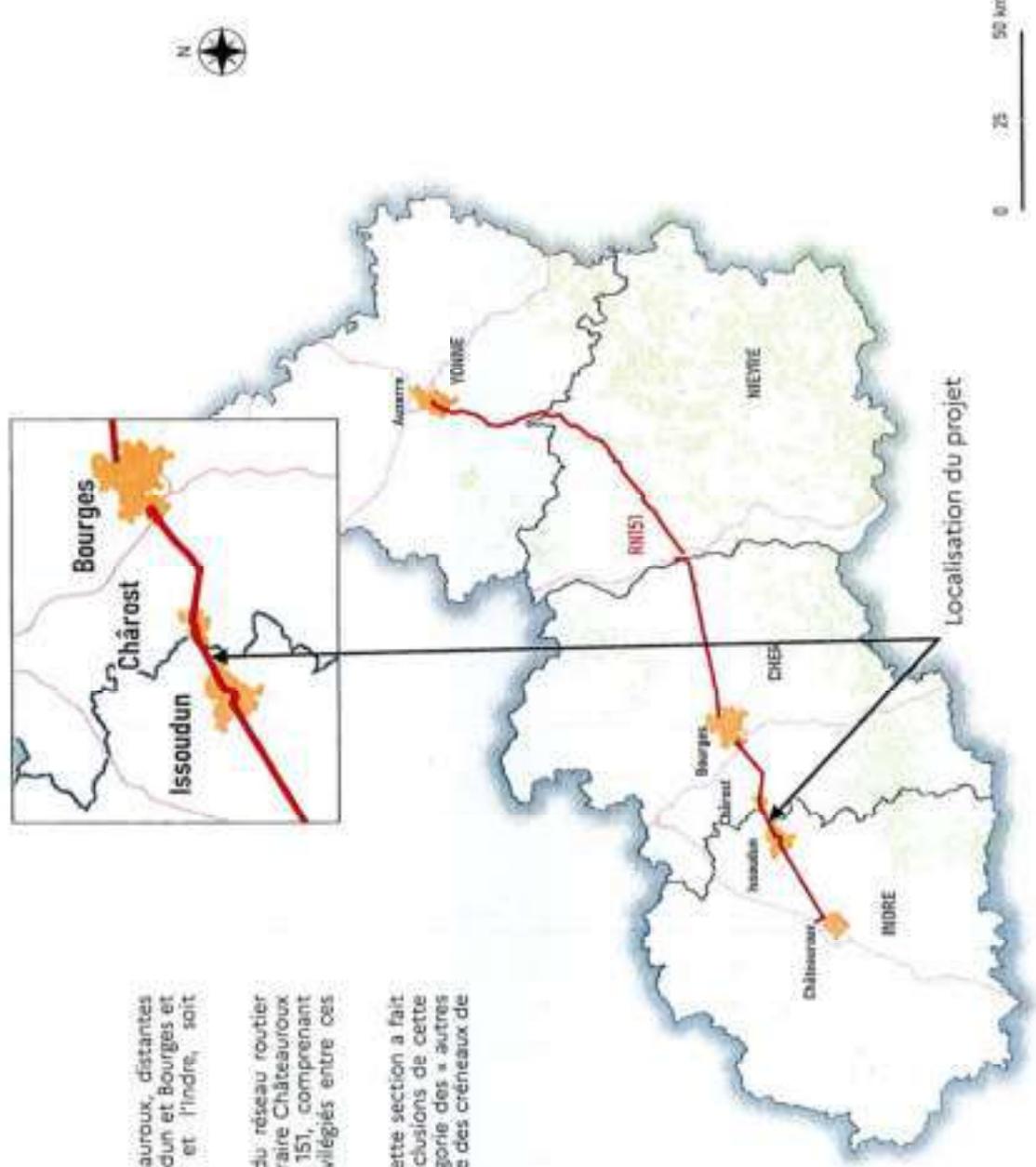
Contexte du projet

La route nationale n° 151

La route nationale 151 (RN 151) relie les villes d'Auxerre à Châteauroux, distantes d'environ 220 kilomètres. Elle dessert notamment Châteauroux, Issoudun et Bourges et traverse quatre départements : l'Yonne, la Nièvre, le Cher et l'Indre, soit essentiellement le sud de la région Centre-Val de Loire.

Suivant le décret du 5 décembre 2005, relatif à la consistance du réseau routier national, la RN 151 est identifiée comme l'un des tronçons de l'itinéraire Châteauroux (A20) / Bourges / Auxerre / Troyes (A5). La portion de la RN 151, comprenant Châteauroux, Issoudun et Bourges, est une liaison d'échanges privilégiés entre ces agglomérations, dans les départements du Cher et de l'Indre.

À la demande de la Direction Générale des Routes, en mars 2003, cette section a fait l'objet d'une étude diagnostic et de parti d'aménagement. Les conclusions de cette étude ont conduit à classer cette section de la RN 151 dans la catégorie des « autres routes nationales » et à proposer des aménagements localisés tels que des créneaux de dépassement et déviations d'agglomérations.



Le programme d'aménagement

Un créneau de dépassemment entre Issoudun et Chârost

Amorcée en 2013, l'étude d'opportunité relative au créneau de dépassemment entre Issoudun et Chârost fait donc suite à une réflexion globale sur la RN 151 entre Châteauroux et Bourges. Il s'agit d'améliorer la circulation aux abords des agglomérations reliées à cet axe. Cette étude vise à répondre aux problématiques liées à un trafic important de véhicules légers et de poids-lourds, environ 6 200 véhicules par jour dont 12,1 % de poids-lourds.

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Centre-Val de Loire, en charge de l'aménagement du réseau routier national dans la région Centre-Val de Loire, a assuré la maîtrise d'ouvrage des études de définition de ce créneau de dépassemment jusqu'en 2020. Depuis cette date, la Direction Interdépartementale des Routes du Centre-Ouest (DIRCO) est maître d'ouvrage délégué et a pris le relais de la DREAL dans la conduite de ce projet.

Le projet consiste en la réalisation d'un créneau de dépassemment sur la RN 151 entre les villes d'Issoudun et de Chârost, distantes d'environ 10 km, en zone rurale, dans un secteur peu boisé et essentiellement consacré aux cultures céréalières.

Le projet d'aménagement de cette infrastructure routière aura pour objectif d'offrir une capacité de dépassemment à la sortie de la rocade d'Issoudun. Elle sera constituée notamment de 2x2 voies, ainsi que d'un terre-plein central. La longueur de l'aménagement sera de 2 km, dont 1,25 km au maximum sera consacré aux dépassemments. Le linéaire restant comportera des dispositifs d'extrémités (rabattements).

À cet aménagement s'ajoute la réalisation d'un double tourne-à-gauche en liaison avec la RD 9A, ainsi que des rétablissements pour désenclaver plusieurs hameaux ou fermes (Pié Girard, la Bretonnerie, Chênevière...).

Le périmètre d'étude comprend ainsi les communes d'Issoudun, Saint-Georges-sur-Arnon et Chârost.



Issoudun : dansfour giratoire avec la RD 9A

RN 151, sortie de Chârost

Enjeux et objectifs du projet

Un élément fort d'aménagement du territoire

Compte-tenu de sa proximité avec Issoudun et Chârost, la réalisation du futur créneau de dépasement entre ces deux communes va constituer un élément fort d'aménagement de ce territoire, notamment en ce qui concerne les dessertes locales, ainsi que le carrefour avec la RD 9A.

Ce projet doit répondre à plusieurs enjeux :

- Offrir à l'usager une capacité de dépasement après les traversées d'Issoudun et de Chârost ;
- Aménager le réseau routier national de manière cohérente et disposer d'itinéraires lisibles pour l'usager ;
- Améliorer la sécurité des usagers ;
- Assurer une meilleure fluidité du trafic ;
- Améliorer les dessertes locales des hameaux et des exploitations agricoles, et plus particulièrement, l'aménagement du carrefour avec la RD 9A ;
- Prendre en compte les thématiques environnementales et appliquer la démarche « Éviter/Réduire/Compenser » pour les habitats naturels, la flore et la faune, la ressource en eau, le paysage, le patrimoine, la qualité de l'air, le bruit, trafic, etc.

L'accidentologie sur la RN 151 entre l'entrée sud-ouest de l'agglomération d'Issoudun et la limite du département du Cher est très faible. De 2010 à 2014, deux accidents corporels de la circulation ont été constatés : 0 tué, 1 piéton blessé et hospitalisé et 4 blessés légers. Depuis 2015, sur l'emprise d'étude, un seul accident a été dénombré (2018) faisant un blessé grave et un blessé léger.

Les principes d'aménagement retenus ont pour objectif de réduire de façon drastique le nombre et la gravité des accidents sur cette section de la RN 151. Les principes retenus inviteront les automobilistes à adapter leur comportement pour éviter notamment des dépassements intempestifs et à l'origine d'accidents.



Carrefour entre la RN 151 et la RD 9A

Le financement

Le financement est actuellement assuré à 100 % par l'État, représenté localement par la DREAL Centre-Val de Loire en tant que porteur de projet et maître d'ouvrage.

Le montant total retenu pour l'opération au Contrat de Plan État-Région 2015-2020 est de 8 millions d'euros.

Les acteurs du projet

- La préfecture de la Région Centre - Val de Loire ;
- Les préfectures de l'Indre et du Cher ;
- La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Centre - Val de Loire, Maître d'ouvrage ;
- La Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest (DIRCO), Maître d'ouvrage délégué ;
- Les Conseils départementaux de l'Indre et du Cher ;
- La Communauté de communes du Pays d'Issoudun ;
- Les communes d'Issoudun, de Chârost et de Saint-Georges-sur-Arnon ;
- Les Chambres Consulaires (agriculture, artisanat, commerce et industrie) du Cher et de l'Indre.

Participez à la concertation préalable

Participez à la concertation préalable

Pourquoi une concertation ?

- La présente concertation préalable à l'enquête publique porte sur :
 - La réalisation d'un créneau de dépassement sur la RN 151 entre Issoudun et Chârost ;
 - La réalisation d'un double tourne-à-gauche en liaison avec la RD 9A ;
 - La réalisation de rétablissements pour désenclaver plusieurs hameaux et fermes.

Elle s'inscrit dans le cadre des articles L103-2 et R103-1 du code de l'urbanisme, des articles L 120-1, L 121-1-A et suivants du code de l'environnement qui prévoient l'organisation, par l'institution en charge du projet, « d'une concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ».

La concertation préalable à l'enquête publique s'appuie sur les études d'opportunité de phase 2 réalisées fin 2018.

Organisée du 13 septembre au 15 octobre 2021

Les modalités de la concertation préalable à l'enquête publique ont été arrêtées par le Préfet de l'Indre (par délégation du Préfet de la Région Centre-Val de Loire), par un courrier du 8 juillet 2021.



Participez à la concertation préalable

La procédure de concertation

D'un point de vue procédural, la concertation sera réalisée selon les modalités de l'article L. 121-16 du code de l'environnement. Ce dernier stipule : « La concertation préalable associe le public à l'élaboration d'un projet, plan ou programme dans les conditions définies par la présente section. La concertation préalable est d'une durée minimale de quinze jours et d'une durée maximale de trois mois. Quinze jours avant le début de la concertation, le public est informé des modalités et de la durée de la concertation par voie dématérialisée et par voie d'affichage sur le ou les lieux concernés par la concertation ainsi que, selon l'importance et la nature du projet, par voie de publication locale. Le bilan de cette concertation est rendu public. Le maître d'ouvrage ou la personne publique responsable indique les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements qu'il tire de la concertation. Les dépenses relatives à l'organisation matérielle d'une concertation préalable sont à la charge du maître d'ouvrage ou de la personne publique responsable du plan ou programme. »

Extrait de l'article L. 103-2 et suivants du code de l'urbanisme (modifié le 7 décembre 2020)

Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :

- 1° Les procédures suivantes :
 - a) à d) ... les documents de planification territoriale ...
 - 2° La création d'une zone d'aménagement concerté ;
 - 3° Les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement, au sens de l'article L. 122-1 et suivants du code de l'environnement, ou l'activité économique, dont la liste est arrêtée par décret en Conseil d'Etat ;
 - 4° Les projets de renouvellement urbain.
- ... A l'issue de la concertation, l'autorité mentionnée à l'article L. 103-3 en arrête le bilan.

Les principes de la concertation énoncés dans la charte de participation du public

Sous l'égide du Préfet de la Région Centre – Val de Loire, la DIRCO mène la concertation selon les principes de la « Charte de la participation du public » qui proclame que toute personne doit pouvoir participer à l'élaboration d'un projet qui la concerne. Elle conçoit la participation du public comme part incontournable du processus de décision aboutissant à la définition d'un projet répondant au mieux aux divers enjeux humains, environnementaux, économiques. Ainsi, la construction d'une relation de confiance entre les différents acteurs du projet favorise l'acceptabilité de ce dernier.



Charte de la participation du public

Pour améliorer l'efficacité et la citoyenneté des décisions ayant un impact sur le cadre de vie

Participez à la concertation préalable

Comment s'informer sur le projet ?

Pour susciter le débat et faciliter l'expression des acteurs du territoire, la DIRCO déploie un large dispositif de mobilisation et d'information sur le projet et la concertation.

La concertation publique se déroulera du **lundi 13 septembre au vendredi 15 octobre 2021**.

Pour s'informer :

Un dossier de concertation : c'est le document le plus complet sur le projet. Il présente le projet, les différentes variantes, le contexte de l'opération et la prise en compte de l'environnement.

Il est à disposition de tous dans les mairies d'Issoudun, de Chârost et de Saint-Georges-sur-Arnon. Également à disposition en téléchargement sur le site internet du projet :

<http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/dossier-de-concertation-rn151issoudun-charost-a3929.html>

Des réunions publiques organisées :

- En mairie de Saint-Georges-sur-Arnon le **13 septembre 2021 à 19h00** ;
- En mairie de Chârost le **28 septembre 2021 à 19h00** ;
- En mairie de Saint-Georges-sur-Arnon le **15 octobre 2021 à 19h00** ;

Après la diffusion du diaporama de présentation du projet, les équipes de la DIRCO et ses partenaires seront à disposition du public pour répondre aux différentes questions liées au projet présenté. Selon les conditions sanitaires, la diffusion sur un site internet pourra être envisagée.

Un dépliant d'information et de présentation du projet : largement diffusé, ce document synthétique assure une présentation générale de l'opération ainsi que les modalités de la concertation.

Des panneaux d'exposition : installés dans les mairies d'Issoudun, de Chârost et de Saint-Georges-sur-Arnon, ainsi que lors des réunions publiques, ils présentent les grandes lignes du projet.

Des outils de mobilisation : affiches et flyers à disposition dans les équipements et services publics des 3 communes concernées. L'information sera aussi diffusée par communiqué dans la presse locale.

Et donner son avis ?

Pour s'exprimer, donner un avis ou faire part d'une suggestion :

- **Les registres de concertation** accessibles en mairie d'Issoudun, de Chârost et de Saint-Georges-sur-Arnon, selon les jours et heures d'ouverture habituels.
- **En ligne sur le site internet de la DREAL Centre-Val de Loire ou par courrier électronique :** cbcc@dirco-centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr
- **Lors des réunions publiques :** en présentiel ou avec l'aide du webinaire ouvert pour l'occasion.

Bien connaître l'environnement du projet

Bien connaître l'environnement du projet

Concevoir un aménagement respectueux du territoire

La DIRCO et ses partenaires ont mené différentes études pour établir un diagnostic précis du territoire puis évaluer les effets des différentes variantes proposées sur l'environnement et le cadre de vie.

Si ces études se poursuivent actuellement et seront complétées après le choix de la variante préférentielle, de nombreux éléments ont déjà été analysés :

- Le milieu physique,
- Le paysage et le milieu naturel,
- Le milieu humain,
- Les déplacements.



La RN 151 et le carrefour avec la route d'Issoudun, en direction d'Avall



La RN 151 en direction d'Issoudun et le hameau de la Bretonnière

Précision sur l'organisation du document :

Nous vous présentons ci-après les thématiques issues du diagnostic environnemental : elles présentent les enjeux au regard du projet d'aménagement.

Bien connaître l'environnement du projet

Le milieu physique

TOPOGRAPHIE

Le relief est quasi inexistant sur la partie sud-ouest du projet et très légèrement vallonné vers le nord-est. L'altitude moyenne du plateau est de 150 m.

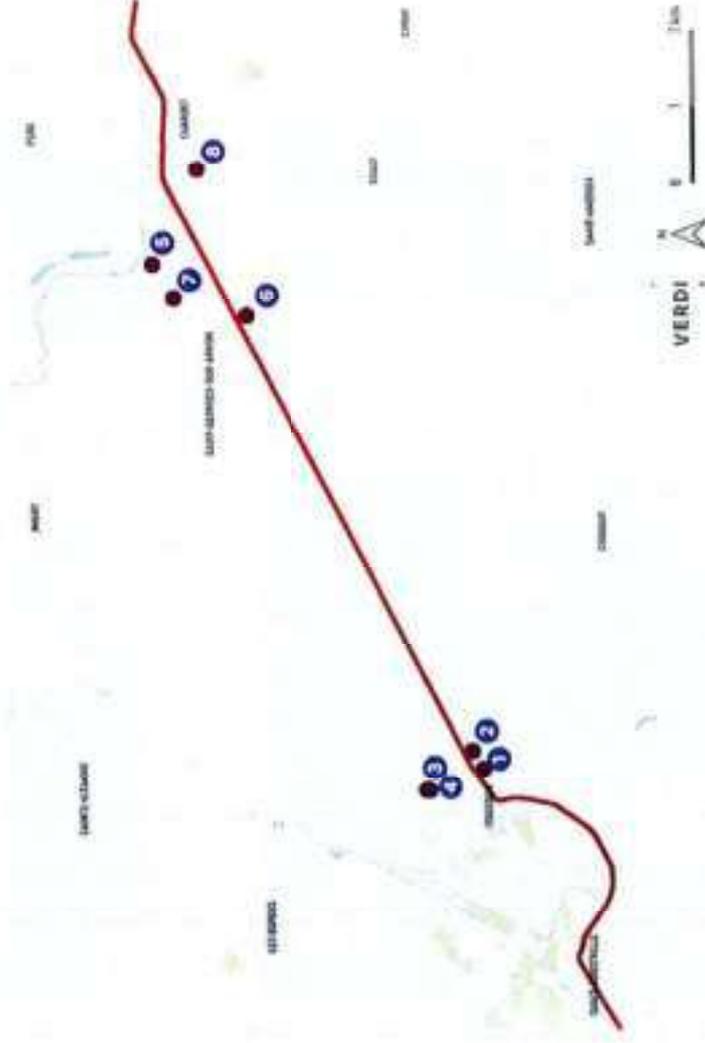
GÉOLOGIE ET GÉOTECHNIQUE

De part et d'autre de la RN 151 s'étend une plaine ouverte constituée de terrains calcaires du Jurassique et localement, de formations détritiques Plio-Quaternaires. Quatre formations géologiques distinctes ont été identifiées le long du tracé : les deux premières se composent de limons et les suivantes principalement de grèves calcaires. Les différentes formations identifiées pourront potentiellement être réutilisées en fonction des volumes de matériaux excédentaires. La possibilité de réemploi du matériau dépendra de son état hydrique au moment des travaux.

ARCHÉOLOGIE

Huit sites archéologiques se localisent à proximité du site de projet, répartis sur les communes d'Issoudun, de Saint-Georges-sur-Arnon et de Chârost. Il s'agit de sites localisant :

- Sur la commune d'Issoudun :
 - 1 Une extraction de calcaire et réseau de fossés parcelaires
 - 2 Des fosses d'extractions et réseau de fossés parcelaires
 - 3 Un enclos quadrangulaire non daté
 - 4 Des vestiges des âges du Bronze et du Fer (bâtimens sur poteaux, enclos,...)
- Sur la commune de Saint-Georges-sur-Arnon :
 - 5 Une voie antique et médiévale
 - 6 Deux enclos carrés non datés
 - 7 Un enclos non daté
- Sur la commune de Chârost :
 - 8 Un dépôt monétaire (Moyen Âge classique)



D'un point de vue purement technique, la réalisation d'un créneau de dépassement ne présente pas de contraintes majeures concernant la géomorphologie et les matériaux rencontrés mis à part la présence potentielle d'une zone humide (cf Mineux Naturels, p17) à l'entrée de Chârost (est de la RN 151).

Le milieu physique

PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Le territoire est soumis à la Directive Cadre Européenne (DCE), au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne et au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Cher amont.

Eaux superficielles

La zone d'étude se situe entre deux cours d'eau, la Théolis à l'est traversant la ville d'Issoudun et l'Arnon à l'ouest traversant la commune de Chârost. Une vallée sèche, la vallée des barreaux traverse la RN 151 entre le lieu dit « Les Caves » et la station de pompage. Cette dernière sera à franchir dans l'hypothèse où la variante 4 serait retenue. Le plan d'eau de la Presle est située en aval du projet, en rive droite de l'Arnon à environ 1 km au nord de la RN 151. Les cours d'eau présentaient un mauvais état écologique et un bon état chimique en 2015, l'atteinte d'un bon état global est attendue pour 2027.

Eaux souterraines

La masse d'eau souterraine concernée par le projet (FRGG076) est libre et à dominante sédimentaire. D'après le SDAGE Loire-Bretagne, ses états chimique et quantitatif sont médiocres. L'aquifère du bassin versant du Cher est classé en ZRE (Zone de répartition des eaux) en raison de la pression importante en termes de prélèvements et de la sensibilité de la ressource en période d'étiage.

Les profondeurs de nappe se trouvent entre 8 (calcaires en bordure de l'Arnon) et 28 m (calcaires le long de la RN 151) par rapport à la surface. Trois nappes sont à réserver pour l'alimentation en eau potable : deux d'entre elles concernent les 4 variantes et une concerne uniquement les variantes 3 et 4.

Le caractère perméable des terrains sur lesquels s'insère la RN 151 doit être pris en compte au regard des éventuelles pollutions des nappes phréatiques.



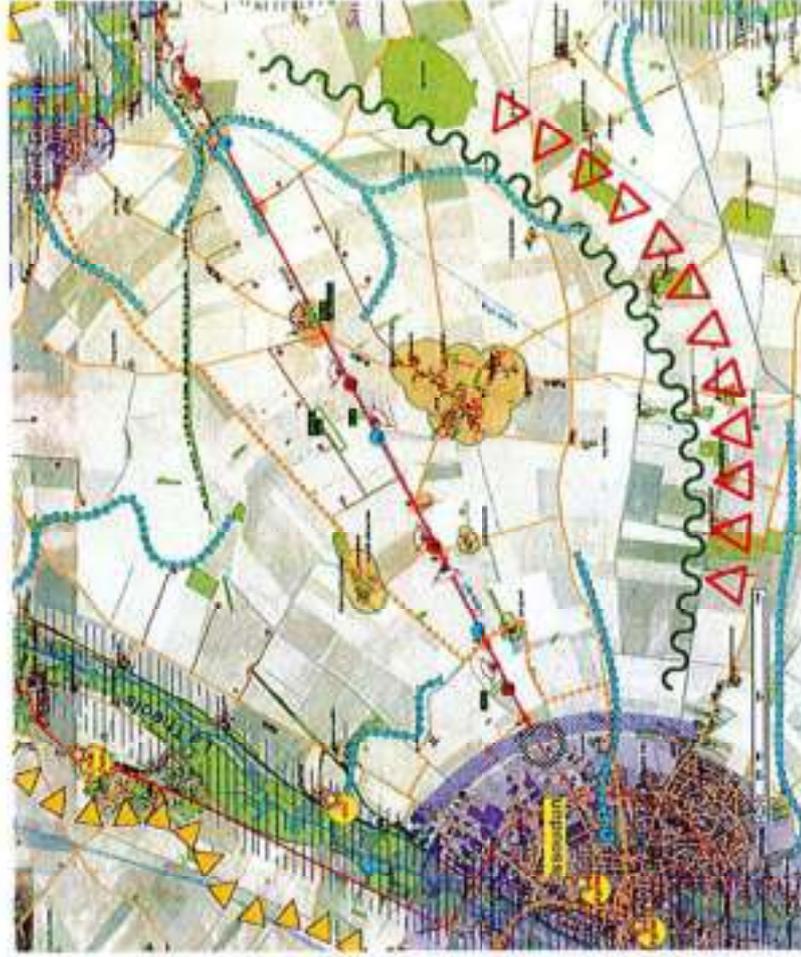
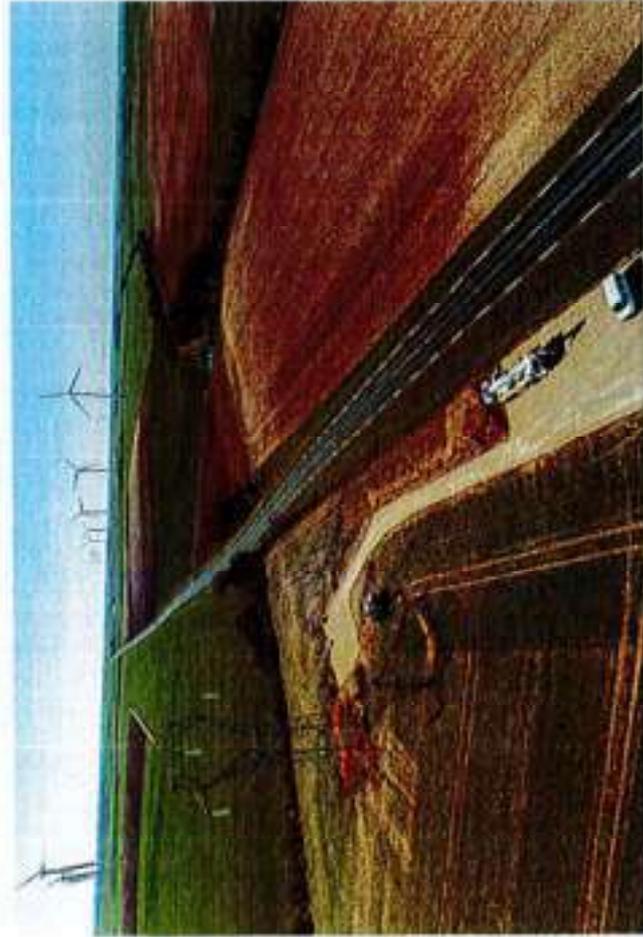
Bien connaître l'environnement du projet

Le paysage et le milieu naturel

PAYSAGE

Le paysage s'organise en un vaste plateau de grandes cultures interrompu par les vallées de la Theols à l'ouest, abritant Issoudun, et de l'Arnon à l'est, abritant Chârost. La présence des deux vallées est clairement lisible grâce aux lointaines lignes de crête des coteaux et à la végétation des berges qui soulignent les fonds de vallées. Le paysage traversé par la RN 151 est relativement homogène et ses caractéristiques assez classiques : mosaïque de grandes cultures ponctuées par quelques hameaux et par une végétation résiduelle de bois et bosquets.

Dans ce paysage ouvert où l'horizontale domine, les lignes électriques et les éoliennes sont des éléments très prégnants mais qui ne viennent pas altérer la belle harmonie et la grande cohérence du paysage. Le périmètre d'étude ne se limite pas à une bande linéaire parallèle à la RN 151, il est plus ou moins large en fonction du degré d'ouverture et surtout des co-visibilités.



LEGENDE

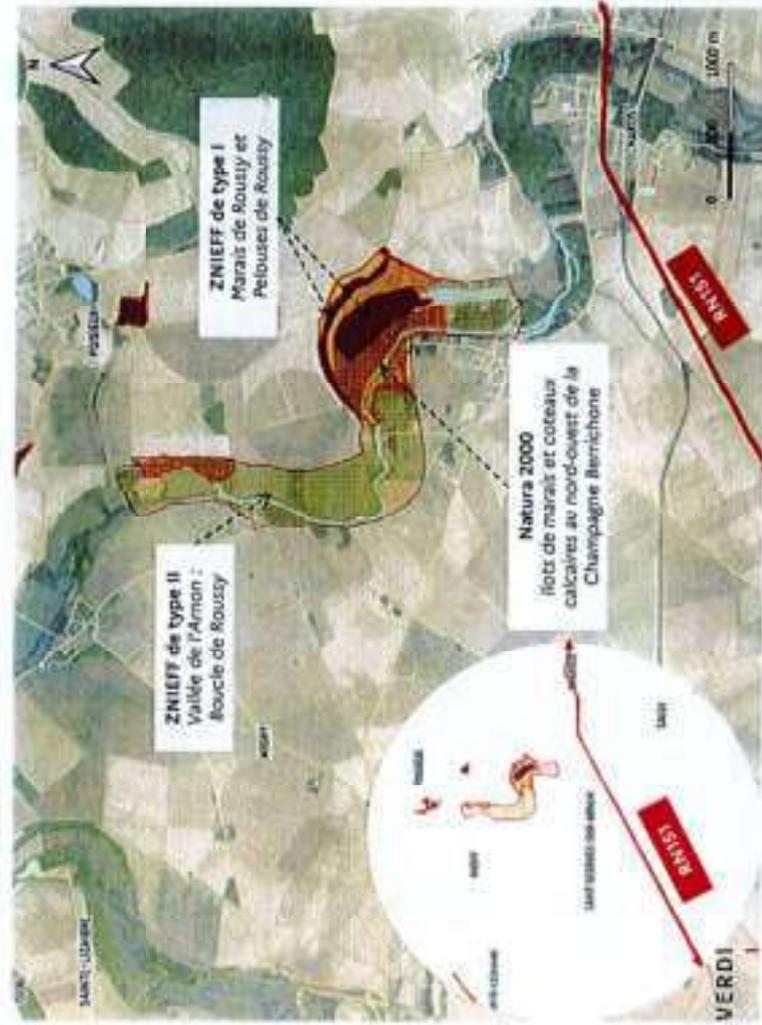
- | | | | |
|--|---|--|---|
| | Point de vue | | Vies significatives remarquables |
| | Vegetation diversifiée | | Niveau impacté par le projet (proche ou lointain) |
| | Talweg - ligne de joints bas | | Niveau impacté par le projet (proche ou lointain) |
| | Lignes électriques - cote de crête | | Agglomération / frange urbaine |
| | Lignes électriques - points hauts du plateau | | Voie principale / voie secondarisation |
| | Avertissements points hauts (points bas sur la RN 151) | | Crêtes de randonnée de la Champagne fleurissante |
| | Alignement de bois - ligne d'horizon de bois et bosquet | | Eolienne et chemin d'entretien du parc éolien |
| | Ligne végétale forte (vive ancienne voie ferrée) | | Ligne électrique |
| | Rapports RN 151 | | |

Bien connaître l'environnement du projet

Le paysage et le milieu naturel

MILIEU NATUREL

La zone d'étude est concernée indirectement par deux Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1, distantes d'environ 1 km de la RN 151. Elle est également concernée par une ZNIEFF de type 2 et un site Natura 2000, tous deux distants d'environ 1,5 km de la RN 151.



Le créneau de dépassement n'est pas situé au sein de la trame verte et bleue.

Seule la section de la RN 151, immédiatement à l'ouest de Chârost, est identifiée comme « Obstacle moyennement franchissable » sur le corridor de la vallée de l'Arnon, constitué de milieux humides, de pelouses et lisères sèches et isérés sèches sur sol calcaire et de milieux prairiaux.

Sous-trames prioritaires des milieux humides, des cours d'eau et des milieux prairiaux – SRCE du Centre



Bien connaître l'environnement du projet

Le paysage et le milieu naturel

FLORE ET HABITATS

Parmi les huit habitats identifiés dans l'aire d'étude, seule la pelouse calcicole est à forte valeur écologique et déterminante pour la désignation du site N2000. Néanmoins, le milieu est dans un état rélictuel et seulement présent en mosaïque avec des prairies mésophiles et des fourrés.

Il existe donc un fort risque de disparition à long terme si aucune gestion n'est menée. Les pelouses étant fortement menacées et en état de conservation moyen, l'enjeu global des pelouses est donc jugé faible. Les inventaires ont permis d'identifier cinq espèces à forte valeur écologique et à enjeu sur le secteur (100 m de part et d'autre de la zone de projet) présentées dans le tableau ci-dessous.

Espèces contactées	Valeur Patrimoniale			Rareté locale		Enjeu
	Lois rouge régionale	Protection régionale	Rareté locale	ZNIEFF	ZNIEFF	
Opilys boundon	Menacés	Oui	Rare	Non	Non	Fort
Bugrane jaune	Quasi-menacés	-	Très rare	Non	Non	Moyen
Cardoncelle molle	-	Oui	Rare	Non	Non	
Chardon-Marie	-	-	Très rare	Non	Non	
Germandrée pith-chêne	-	-	-	Oui	Oui	faible

FAUNE

Les tableaux suivants identifient les espèces à forte valeur écologique observées dans la zone de projet. L'enjeu est défini en fonction de son niveau de protection et de rareté en France et en région Centre-Val de Loire et de l'utilisation du site par cette espèce.

Oiseaux

Espèces contactées	Valeur patrimoniale			Rareté au niveau local		Activité dans la zone d'étude	Enjeu
	Lois rouge France	Lois rouge régionale	Protection nationale	Directive oiseaux	ZNIEFF		
Bruant jaune	Vulnérable	Quasi-menacés	Oui	-	-	-	Moyen
Linotte mélodieuse	Vulnérable	Quasi-menacés	Oui	-	-	Reproduct. bien	
Alouette des champs	Quasi-menacés	Quasi-menacés	Non	-	-	-	
Bruant proyer	Préoccupati on mineure	Quasi-menacés	Oui	-	-	-	
Bustard des roseaux	Quasi-menacés	En danger	Oui	II	Oui	Alimentat ion	
Bustard Saint-Martin	Préoccupati on mineure	Quasi-menacés	Oui	II	Oui	Reproduct ion	Faible
Charbonnet élégant	Vulnérable	Préoccupati on mineure	Oui	-	-	Alimentat ion	
Faucon crécerelle	Quasi-menacés	Préoccupati on mineure	Oui	-	-	Alimentat ion	
Milan noir	Préoccupati on mineure	Vulnérable	Oui	II	Oui	Reproduct ion	
Pendrix grise	Préoccupati on mineure	Quasi-menacés	Non	-	-	Reproduct ion	
Taïnier pâtre	Quasi-menacés	Préoccupati on mineure	Oui	-	-	Reproduct ion	
Vendier d'Europe	Vulnérable	Préoccupati on mineure	Oui	-	-	Reproduct ion	

Le paysage et le milieu naturel

FAUNE

Autres espèces

Espèces contactées		Valeur Patrimoniale		Activité dans la zone d'étude	
Nom vernaculaire	Site rouge France	Liste rouge régionale	Protection nationale	Directive habitat	Enjeu
REPTILES					
Lézard des murailles		Préoccupation mineure	Oui	Oui	Reproduction
Lézard vert occidental		Préoccupation mineure	Oui	Oui	Reproduction
MAMMIFERES					
Hérisson d'Europe		Préoccupation mineure	Non	-	Alimentation
Lapin de garenne		Quasi-menacé	Oui	-	Reproduction

Conclusion

Un enjeu modéré est défini pour deux espèces d'oiseaux, le Bruant jaune et la Linotte mélodieuse, tous deux nicheurs dans la zone d'étude. Ils sont dépendants de la présence de milieux semi-ouverts (la zone de dépôt) pour leur nidification.

D'un point de vue réglementaire, deux groupes d'espèces protégées se reproduisent dans la zone d'étude : les reptiles (deux espèces de lézards) et les oiseaux (dont les deux espèces citées précédemment). **Ces espèces protégées sont présentes au niveau des éléments arborés et arbustifs de la zone d'étude : bosquet, ancienne voie ferrée, fourrés...** Leur habitat, protégé, doit être pris en compte dans la caractérisation des enjeux du projet.

HABITATS ET ESPÈCES POTENTIELLEMENT IMPACTÉES

HABITATS	
	Pelouse calcicole
	Étang de la station de pompage
FLORE	
	Chardon-Marie
REPTILES	
	Lézard vert occidental

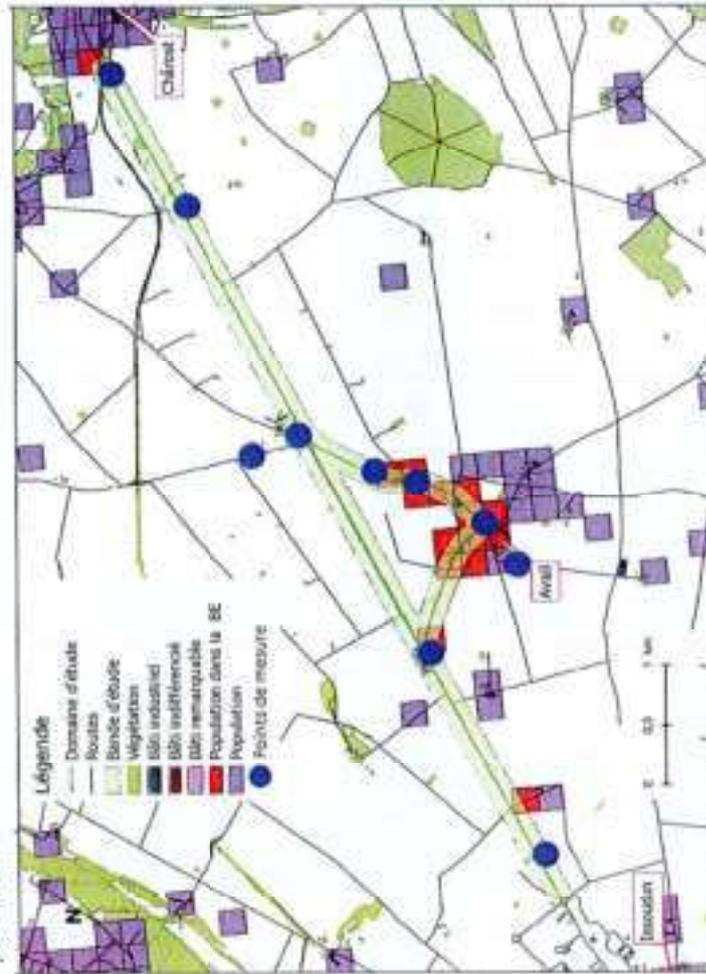
OISEAUX

	Bruant jaune		Linotte mélodieuse		Alouette des champs
	Bruant proyer		Perdrix grise		Faisan pâle

Le milieu humain

IMPACT SUR LA QUALITÉ DE L'AIR

La population, dans la bande d'étude (BE) ou à proximité directe, est estimée à 263 individus. Des points de mesures ont été implantés dans les zones habitées et à proximité.



Le dioxyde d'azote (NO_2), marqueur de trafic routier, a été mesuré sur chaque site. Les BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène et xylène) ont été mesurés sur six de ces sites. Comme attendu, les niveaux de dioxyde d'azote et de BTEX sont les plus élevés sur le site proche du centre d'Issoudun, en proximité de trafic. Ils sont également assez élevés au croisement avec la route d'Issoudun. Les niveaux de dioxyde d'azote étaient les plus faibles sur les sites ruraux et en centre d'Avrill, conformément à ce qui était attendu, compte-tenu des faibles niveaux de trafic sur ces sites.

A proximité de la zone d'étude concernée, il existe une station de type trafic située à Issoudun. Cette station indique qu'actuellement les concentrations en dioxyde d'azote et les particules de diamètre inférieur à $2,5 \mu\text{m}$ ($\text{PM}_{2,5}$) respectent les valeurs limites réglementaires.

L'étude de trafic a montré que la réalisation d'un créneau de dépassement sur la RN 151 n'entraînerait pas de modification des flux de trafic par rapport à un scénario futur au fil de l'eau (sans projet). Il en résulte des émissions globalement similaires à l'horizon 2035 entre le scénario au fil de l'eau et les scénarios avec projet.

IMPACT ACOUSTIQUE

Les études démontrent qu'actuellement, l'ambiance sonore est caractérisée comme modérée, conforme à la réglementation, c'est-à-dire, inférieure à 65dB(A) entre 6h et 22h et inférieure à 60dB(A) entre 22h et 6h.

Des simulations ont été menées sur la base de deux scénarios. Dans le scénario au fil de l'eau (sans projet), une augmentation de $0,5\text{dB(A)}$ s'observe, sauf sur le port situé Route de Châteaurox, pour lequel l'augmentation est quasiment nulle. Dans le cas du scénario avec projet, les études démontrent que les quatre variantes entraînent une augmentation inférieure à 2dB(A) en comparaison avec le scénario fil de l'eau. Ainsi, aucune des variantes ne représente une modification significative au sens du décret 95-22 du 9 janvier 1995. Toutes les variantes envisagées sont conformes à la réglementation acoustique.

EVALUATION ECONOMIQUE

Depuis Issoudun, les déplacements domicile-travail sortants sont les plus importants vers les deux pôles économiques que sont Châteaurox et Bourges. Ces déplacements générés, aussi bien pour le travail que pour les loisirs et autres motifs en relation avec le bassin de vie de Bourges, empruntent le réseau routier et plus particulièrement la RN 151 et la section entre Issoudun et Châteaurox. L'aménagement proposé devrait améliorer le confort et la sécurité des déplacements pour les usagers.

Les déplacements

GÉOMÉTRIE

Définition des sens :

- Sens 1 : Bourges → Châteauroux
- Sens 2 : Châteauroux → Bourges

Concernant les variantes 1 et 2 (ouest, côté Issoudun), l'accès au créneau s'effectuera dans le sens 2 par le biais du giratoire situé en fin d'aménagement de la rocade d'Issoudun. Par ailleurs, l'accès aux rétablissements nord (Chenevière) et sud (Plé Girard et la Bretonnerie) se feront aussi via ce giratoire.

Concernant la variante 3 (médiane, au droit du bourg d'Avail), l'accès au créneau s'effectuera dans le sens 2 après le passage du giratoire situé en fin d'aménagement de la rocade d'Issoudun.

Concernant la variante 4 (est, côté Chârost), l'accès au créneau s'effectuera dans le sens 2 via la RN 151 existante avec l'adjonction de la pré-signalisation adéquate (annonce du créneau...). Dans le sens 1, l'accès au créneau se fera après la sortie d'agglomération de Chârost avec les mêmes prescriptions supplémentaires en termes de pré-signalisation d'approche que pour le sens 2.

Parallèlement, les rétablissements nord et sud se raccorderont aussi au giratoire pour faciliter les mouvements de véhicules, allant d'Issoudun vers les hameaux et fermes environnantes et inversement.

RÉTABLISSEMENTS

Compte tenu de l'implantation du créneau, plusieurs dessertes d'exploitations agricoles seront interceptées, mais celles-ci seront rétablies pour faciliter l'accès à toutes les parcelles agricoles impactées par le projet quelle que soit la variante retenue. Le réaménagement des dessertes locales en direction des hameaux et des exploitations agricoles va provoquer des allongements de parcours pour l'ensemble des usagers de ces voies.

SÉCURITÉ

L'accidentologie sur la RN 151 entre l'entrée sud-ouest de l'agglomération d'Issoudun et la limite du département du Cher est très faible. De 2010 à 2014, deux accidents corporels de la circulation ont été constatés : 0 tué, 1 piéton blessé et hospitalisé et 4 blessés légers. Depuis 2015, sur l'emprise d'étude, un seul accident a été dénombré (2018) faisant un blessé grave et un blessé léger.

La RN 151 dans ce secteur supporte un trafic poids lourds important, ainsi que le passage de nombreux convois de transports exceptionnels. Le projet de créneau offrira donc de la capacité de dépassement aux usagers sur une distance autorisant cette manœuvre (environ 1 200 m de longueur) et ceci en toute sécurité (mise à 2x2 voies avec terre-plein central).

Carrefour RN 151/RD 9A

En extrémité de créneau et quelque soit la variante retenue, le carrefour de la RN 151 avec la RD 9A sera réaménagé de manière à sécuriser les manœuvres de tourne-à-gauche vers le nord et le sud. Cet enjeu n'est pas crucial dans le sens où, en terme d'accidentologie, les recensements effectués par le Conseil Général de l'Indre ne laissent apparaître aucun accident corporel au droit des intersections entre les routes départementales et la RN 151.

Vitesse

La vitesse autorisée sur le créneau de dépassement sera de 110 km/h et abaissée à 90 km/h en approche et en sortie de créneau. Elle sera maintenue à 90 km/h au droit du double tourne-à-gauche.

Le milieu urbain

TRAFIC

Sur la RN 151, entre Issoudun et Chârost, le trafic moyen journalier mesuré lors des études préalables est le plus élevé sur la première section (d'Issoudun jusqu'à l'intersection avec la route d'Issoudun allant vers Avail). En moyenne, sur l'ensemble de la section, 5 700 véhicules environ ont été comptés dont 12,9 % de poids lourds.

Les études établissent des prévisions de trafic à l'horizon 2030 sans aménagement et à partir d'un scénario bas (correspondant aux évolutions constatées sur le territoire du projet) et d'un scénario haut (basé sur des hypothèses nationales). Le scénario bas prévoit environ 5 850 véhicules journaliers sur l'ensemble de la section dont 14,7 % de poids lourds tandis que le scénario haut prévoit 6 540 véhicules dont 12,6 % de poids lourds.

Pour les variantes 1, 2 et 4, le projet de créneau de dépassement aura un impact non significatif sur les niveaux de trafic de la RN 151 car l'accès vers Avail depuis Issoudun (via la route d'Issoudun) sera rétabli et le tourne-à-droite rendu possible. Les trafics sur la RN 151 en option de projet seront les mêmes que les trafics en option de référence. Dans le cas de la variante 3, l'accès à Avail depuis la RN 151, dans le sens Issoudun vers Chârost via la route d'Issoudun sera fermé. Le trafic de la section de la RN 151, entre Issoudun et la route d'Issoudun, diminuera donc et se reportera sur le rétablissement créé en sortie du giratoire d'Issoudun.

RESEAUX

Alimentation électrique et éclairage public

Un réseau assurant l'alimentation électrique du bâtiment et de l'éclairage de l'aire de repos existe déjà. Il sera prévu néanmoins une éventuelle mise aux normes du réseau et son adaptation en cas de modification.

Réseaux ERDF et Orange

Les déclarations de travaux (DT) ont été faites et confirmeront la présence des réseaux dans l'environnement du projet. La synthèse des résultats sera établie et prise en compte dans le cadre des études ultérieures.

Transports en commun

Concernant les transports en commun, l'itinéraire est emprunté par le réseau de transports autocar de la SNCF. Celui-ci dispose de deux arrêts (un dans chaque sens) à hauteur du village d'Avail. Sauf pour la variante 4, ces deux arrêts devront être déplacés compte tenu de l'implantation du créneau de dépassement.



Le carrefour avec la route d'Issoudun et les arrêts du réseau de transport autocar

Le projet soumis à la concertation

Le projet soumis à la concertation

Caractéristiques générales de l'aménagement

LE CRÉNEAU DE DÉPASSEMENT

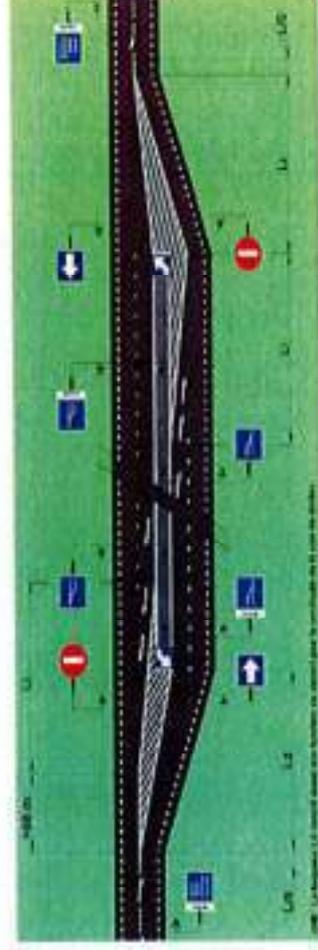
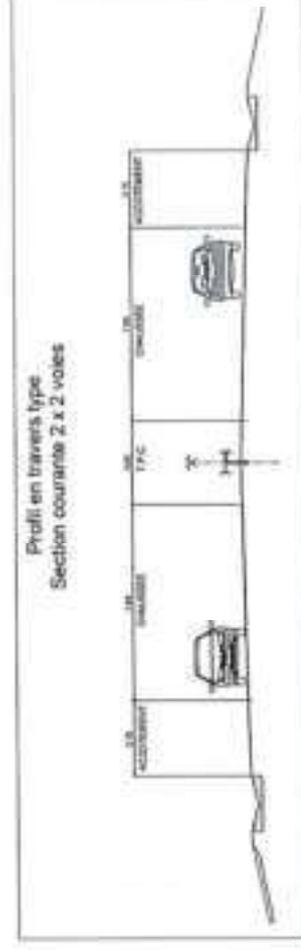
L'aménagement proposé du créneau de dépassement devra prévoir une longueur de dépassement proprement dite, hors dispositifs d'extrémité (rabattements), de 1,25 km (longueur maximale). La longueur totale de l'aménagement sera d'environ 2 km.

Les caractéristiques géométriques principales du créneau sont les suivantes :

- Longueur du créneau (hors dispositifs de rabattement) : 1,25 km
- Largeur de chaussée (2 x 2 voies) : 7,00 m (2 x 3,50 m)
- Largeur de TPC : 3,00 m
- Largeur des accotements : 2,75 m

Il s'agit donc d'un aménagement de chaussée à 2 voies en site propre et d'un aménagement sur place (ASP) à 2 voies réaménagées sur la RN 151 existante, la topographie des lieux, sans relief, permettant cette technique.

Ces caractéristiques communes servent de base à la définition des variantes pour l'étude d'opportunité. Elles pourront être revues aux phases ultérieures du dossier.



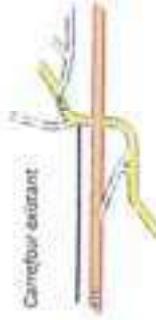
Caractéristiques générales de l'aménagement

LE DOUBLE TOURNE-À-GAUCHE AVEC LA RD 9A

Quelle que soit la localisation du crénneau, il est prévu que le carrefour entre la RN 151 et la RD 9A soit rétabli en un carrefour dit « de double tourne-à-gauche », avec un recalage perpendiculaire des axes de la RD 9A par rapport à la RN 151.

La vitesse pratiquée sur le crénneau sera de 110 km/h tandis qu'elle sera abaissée à 80 km/h en sortie de crénneau et au droit du carrefour de la RN 151 avec la RD 9A aménagée en tourne-à-gauche.

Les structures de chaussée sur le crénneau et ses abords, inclus le carrefour RN 151/RD 9A, seront dimensionnées pour le passage de poids lourds et d'une durée de dimensionnement de 30 ans. De plus, afin de limiter les accès privés sur la RN 151, des rétablissements sont prévus pour désenclaver plusieurs hameaux ou fermes (Pré Girard, la Bretonnerie, Chênevière). Ces rétablissements donneront accès au giratoire Est d'Issoudun et/ou au carrefour RN 151/RD 9A.



Carrefour existant

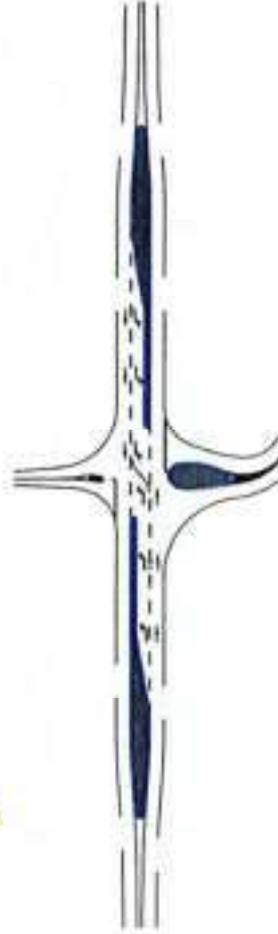


Schéma type d'un carrefour double tourne-à-gauche

LES VOIES DE RÉTABLISSEMENT

Les voies de rétablissement seront dimensionnées comme suit :

- Largeur de voie : 4,00 m ;
- Largeur d'accotement : 0,75 m.

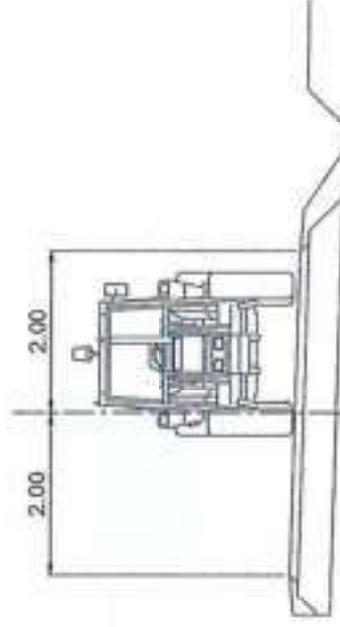


Schéma de rétablissement de voie agricole

L'EXPLOITATION ET L'ASSAINISSEMENT

Le Centre d'Entretien et d'Intervention de Bourges de la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest, exploitant de la route nationale, assurera l'entretien et l'exploitation du futur crénneau de dépassement, ainsi que du double tourne-à-gauche ré-aménagé (RN 151/RD 9A). Par ailleurs, l'assainissement pluvial de la nouvelle infrastructure routière sera traité par la construction de caniveaux, de bordures, de cunettes étanches, de regards et de canalisations dirigés vers des bassins situés dans les points bas du projet afin de gérer les eaux pluviales et éviter toutes stagnations et ruissellements sur la chaussée. Les accès aux bassins de rétention des eaux pluviales seront pour la plupart réalisés depuis les voies principales du crénneau de dépassement. Des études complémentaires, réalisées au stade projet, définiront leur nombre et leurs caractéristiques géométriques (volume, longueur, largeur, etc.).

Le projet soumis à la concertation

4 variantes d'aménagement

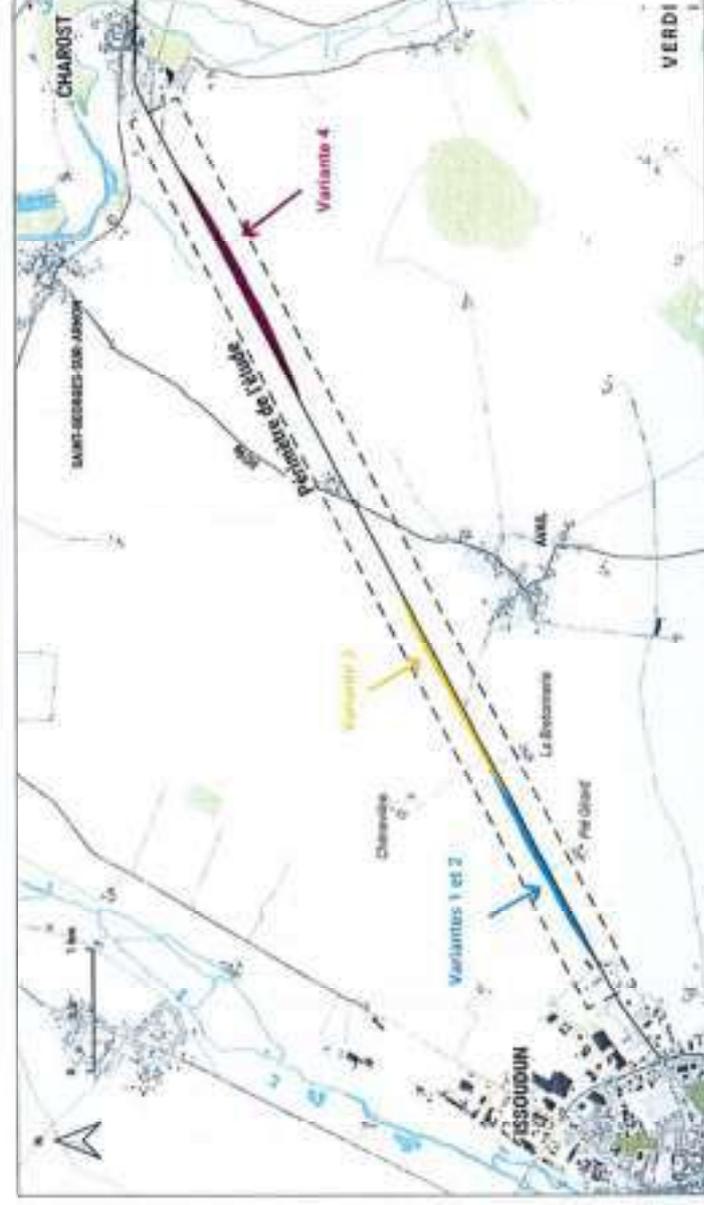
Les études d'opportunité de phase 2 ont traité de nombreuses thématiques, dont l'étude de l'acoustique, du milieu naturel, du paysage, du patrimoine, de la qualité de l'air et de la ressource en eau. Les impacts du projet diffèrent selon la variante étudiée.

À noter que l'incidence commune à toutes les variantes est une diminution de la surface agricole, due logiquement à la création de la nouvelle voirie sur des parcelles agricoles.

Le projet comprend plusieurs solutions essentiellement situées sur les communes d'Issoudun et de Saint-Georges-sur-Arnon dans l'indre. Toutefois, une solution alternative consistant à construire le créneau de déassement sur la commune de Chârost (Cher) conduit à retenir comme périmètre d'étude les communes d'Issoudun, Saint-Georges-sur-Arnon et Chârost.

Par ailleurs, ce périmètre est justifié par le fait que l'aménagement prévu aura un impact sur la mobilité et la qualité de vie des habitants de ces trois communes, ainsi que sur l'économie du territoire.

Dans le cadre des études d'opportunité, 4 variantes ont été étudiées.



Le projet soumis à la concertation

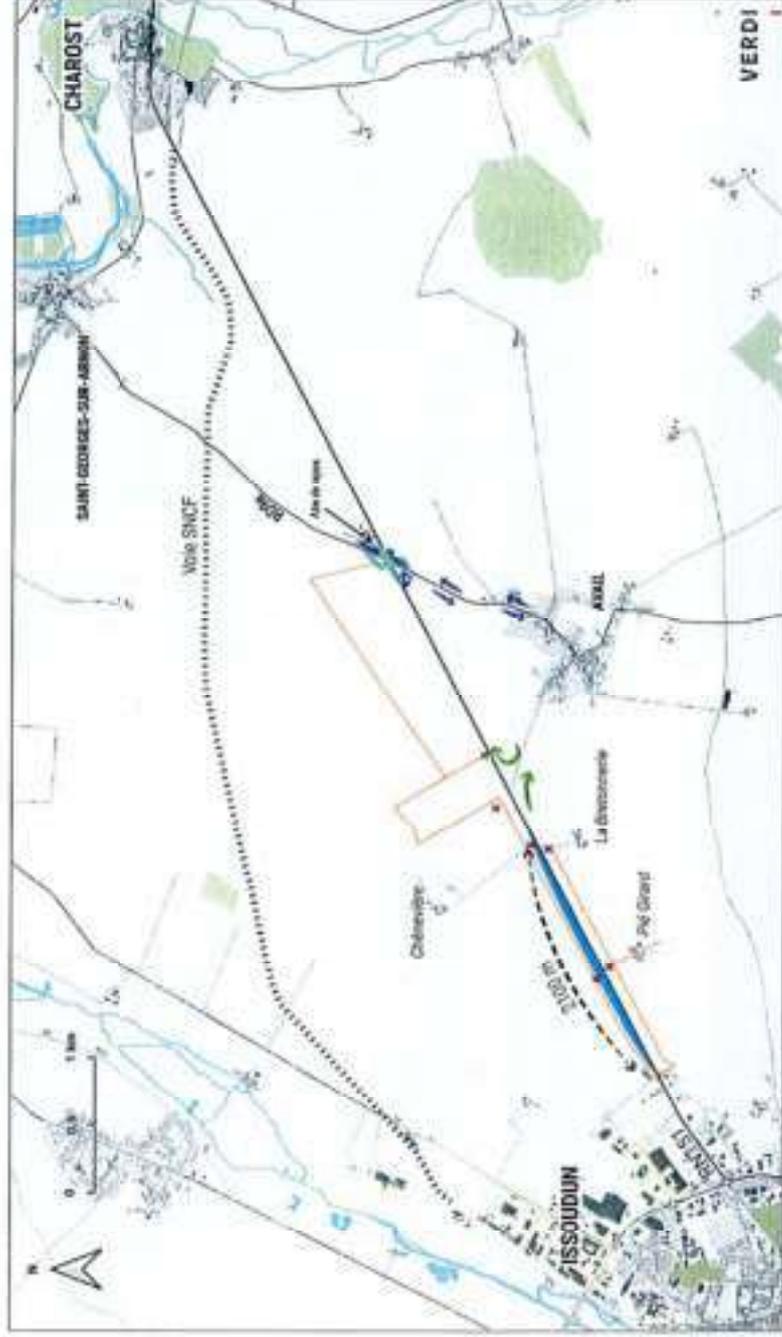
Variante 1 : Ouest « Issoudun » avec rétablissements longitudinaux proche du créneau

Elle est située à l'ouest du périmètre d'étude, à proximité d'Issoudun : l'élargissement du créneau est réalisé côté nord de la RN 151.

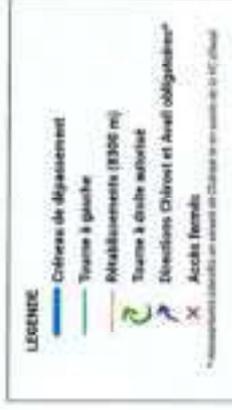
Les voies privées donnant accès directement à la RN 151 étant supprimées, plusieurs rétablissements seront aménagés (ou ré-aménagés) pour récupérer les voies de desserte des hameaux ou fermes de la Bretonnerie, de Pié Girard (rétablissement sud) et de Chênevière (rétablissement nord) jusqu'au giratoire Est de sortie d'Issoudun.

Des rétablissements donneront également accès au carrefour entre la RN 151 et la RD 9A. A noter que dans cette variante, les dis-rétablissements seront proches du créneau de dépassement.

Également, afin de renforcer la sécurité, une ligne continue sera implantée sur la RN 151 au niveau du croisement avec la voie communale n°7, dite route d'Issoudun, et menant à Avall. Ainsi, les mouvements de tourne-à-gauche seront dorénavant interdits par une signalisation adaptée.



Le chemin communal, accès à Pié Girard



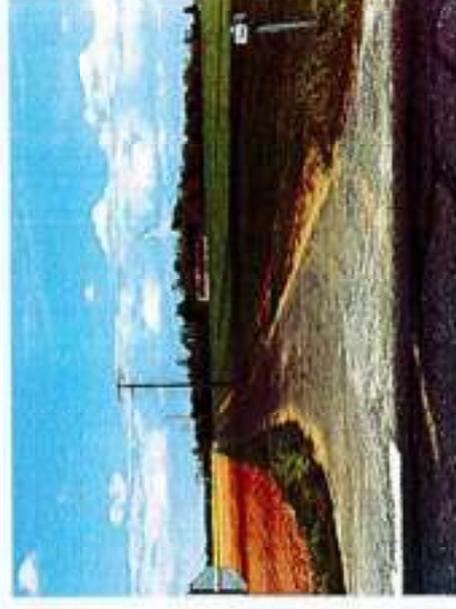
Le projet soumis à la concertation

Variante 2 : Ouest « Issoudun » avec rétablissements longitudinaux éloignés du créneau de dépassement

L'unique élément différenciant la variante n°2 de la variante n°1 est que les rétablissements situés au sud seront davantage éloignés du créneau de dépassement, réalisant en grande partie des chemins existants.



Le chemin communal, accès à la ZICônevrière



Le chemin communal, accès à Chénévrière



Le projet soumis à la concertation

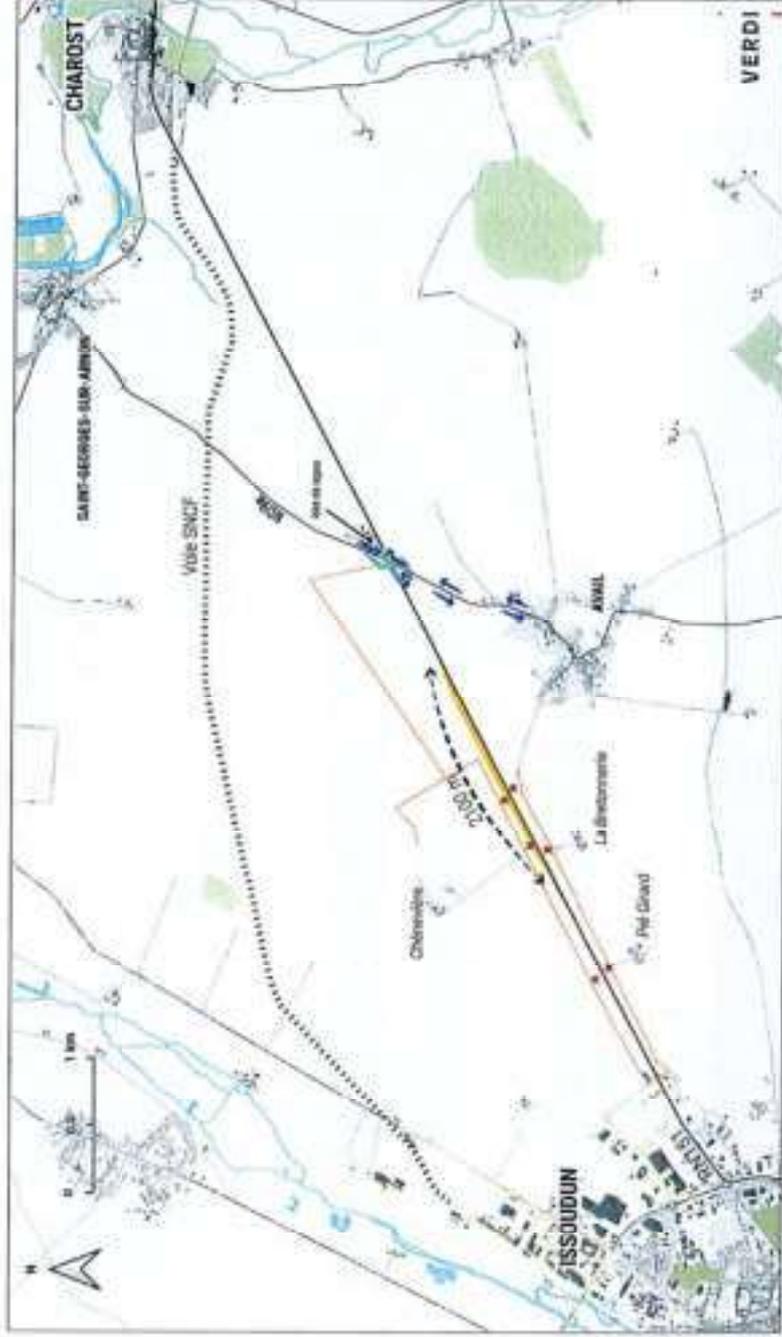
Variante 3 : médiane « Avail » proche du tourne à gauche avec la RD 9A

Elle est située au droit du bourg d'Avail et prévoit l'élargissement du créneau réalisé au nord de la RN 151 après le passage du carrefour entre la RN 151 et la RD 9A.

Des rétablissements seront aussi prévus notamment pour les hameaux ou fermes cités précédemment, pour éviter tout mouvement (traversant ou longitudinal) de circulation d'engins agricoles à proximité du biseau de raccordement au créneau proprement dit, ceux-ci pouvant générer des problèmes d'insécurité routière dus aux différences de vitesse pratiquées par les véhicules entrant sur la RN 151 et ceux circulant sur cette même infrastructure.

Comme pour les variantes ouest (1 et 2), les voies de desserte des fermes de Pié Girard et de la Bretonnerie, ainsi que celle du hameau de Chênevière, seront rétablies respectivement au nord et au sud jusqu'au giratoire Est de sortie de l'agglomération d'Issoudun.

Enfin, le carrefour RN 151/Route d'Issoudun (VC 7 d'Avail) sera supprimé. Les voies existantes seront raccourcies aux voies de rétablissements.



Le carrefour avec la RD 9A et l'axe de report

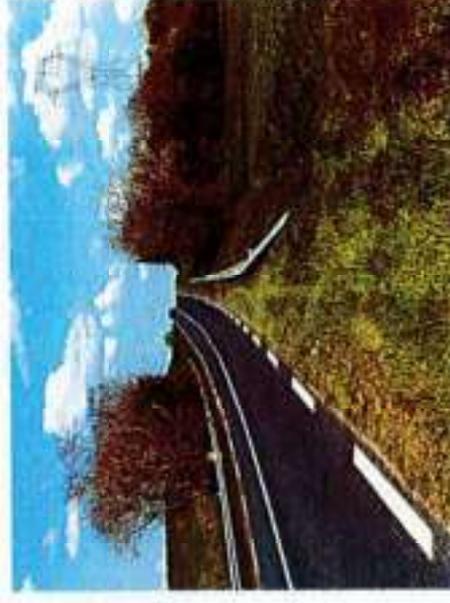
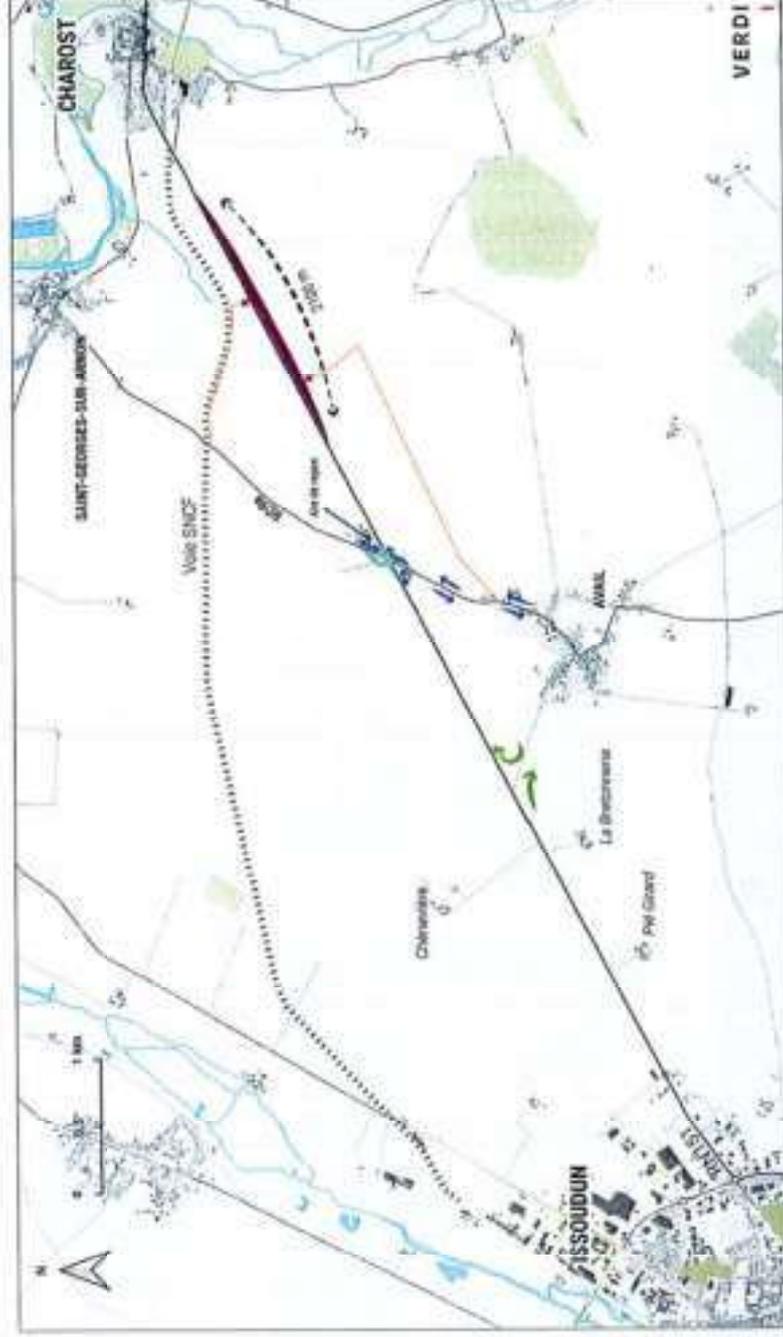


Le projet soumis à la concertation

Variante 4 : Est « Chârost »

Elle est localisée à l'est du périmètre d'étude, à proximité de la commune de Chârost. L'élargissement du créneau de dépassement s'effectue au sud de la RN 151.

Le rétablissement du chemin de l'Étang au nord du créneau sera prévu le long de la voie ferrée jusqu'à la jonction avec la RD 9A. Celui situé au sud (déjà existant) sera maintenu et repris jusqu'à la RD 9A, entre le bourg d'Avail et le carrefour RN 151/RD 9A.



La RN151 en direction de Chârost



Comparaison multicritère des variantes

Les études d'opportunité de projet de phase 2 d'un créneau de dépassement entre Issoudun et Chârost, et en particulier, la comparaison des variantes, ont été réalisées conformément à l'instruction technique relative aux modalités d'élaboration des opérations d'investissement et de gestion sur le réseau routier national. Elles ont pour objet de préciser les enjeux, de présenter une ou plusieurs variantes d'aménagement répondant aux enjeux identifiés, mais également aux objectifs et éléments de programme définis, afin d'aboutir au choix d'une variante privilégiée. Ce choix repose sur la comparaison multicritère des différentes variantes d'aménagement.

Une analyse multicritère est menée en comparant les variantes selon chaque thématique technique et environnementale. Pour chaque thématique, un tableau permet de synthétiser et de comparer visuellement chaque variante les unes par rapport aux autres. Une couleur permet d'identifier la variante la plus favorable vis-à-vis des autres selon un code couleur décliné comme suit :

L'attribution de la couleur ne dépend pas d'un système de pondération chiffré, afin de ne pas favoriser une thématique par rapport à une autre.



Comparaison multicritère des variantes

Analyse comparative technique des variantes

TOPOGRAPHIE

Variante 1 Ouest « Issoudun » avec rétablissements longitudinaux proche du créneau	Variante 2 Ouest « Issoudun » avec rétablissements longitudinaux éloignés du créneau	Variante 3 médiane « Avall » proche du tourne à gauche avec la RD 9A	Variante 4 Est « Chârost »
<ul style="list-style-type: none"> Topographie peu vallonnée, peu de problèmes de visibilité à prévoir en profil en long 	<ul style="list-style-type: none"> Topographie peu vallonnée, peu de problèmes de visibilité à prévoir en profil en long 	<ul style="list-style-type: none"> Topographie peu vallonnée, peu de problèmes de visibilité à prévoir en profil en long 	<ul style="list-style-type: none"> Topographie vallonnée, problèmes de visibilité potentiels à régler

GÉOMÉTRIE

Variante 1 Ouest « Issoudun » avec rétablissements longitudinaux proche du créneau	Variante 2 Ouest « Issoudun » avec rétablissements longitudinaux éloignés du créneau	Variante 3 médiane « Avall » proche du tourne à gauche avec la RD 9A	Variante 4 Est « Chârost »
<ul style="list-style-type: none"> Giratoire en extrémité de créneau : transition forte en zone de dépasement (zone rurale) et entrée de ville (zone urbaine) Pente du profil en long faible (topographie « plate ») pouvant poser des problèmes d'évacuation des eaux pluviales (système gravitaire) 	<ul style="list-style-type: none"> Giratoire en extrémité de créneau : transition forte en zone de dépasement (zone rurale) et entrée de ville (zone urbaine) Pente du profil en long faible (topographie « plate ») pouvant poser des problèmes d'évacuation des eaux pluviales (système gravitaire) 	<ul style="list-style-type: none"> Nécessite de création de voie de désenclavement liée à la présence du créneau dans l'axe des voies adjacentes Créneau proche d'une zone de manoeuvres transversales (carrefour RD 9A) 	<ul style="list-style-type: none"> Pente du profil en long plus accentuée : terrassements importants sur l'ensemble du linéaire du créneau visé Gestion de l'accès à l'aire de repos en extrémité de créneau et du tourne-à-gauche avec la RD 9A Créneau proche d'une zone de manoeuvres transversales (carrefour RD 9A)

Comparaison multicritère des variantes

Analyse comparative technique des variantes

RÉTABLISSEMENTS

Variante 1 Ouest « Issoudun » avec rétablissements longitudinaux proche du crénneau	Variante 2 Ouest « Issoudun » avec rétablissements longitudinaux éloignés du crénneau	Variante 3 médiane « Avail » proche du tourne à gauche avec la RD 9A	Variante 4 Est « Chârost »
<ul style="list-style-type: none"> • Rétablissement de chemins à aménager d'environ 8 300 m 	<ul style="list-style-type: none"> • Rétablissement de chemins à aménager d'environ 9 900 m 	<ul style="list-style-type: none"> • Rétablissement de chemins à aménager d'environ 8 500 m 	<ul style="list-style-type: none"> • Peu d'entrées riveraines à rétablir (environ 4 100 m)

SÉCURITÉ

Variante 1 Ouest « Issoudun » avec rétablissements longitudinaux proche du crénneau	Variante 2 Ouest « Issoudun » avec rétablissements longitudinaux éloignés du crénneau	Variante 3 médiane « Avail » proche du tourne à gauche avec la RD 9A	Variante 4 Est « Chârost »
<ul style="list-style-type: none"> • Variante permettant d'offrir de la capacité de dépassement dès la sortie de l'agglomération d'Issoudun • Sécurisation des mouvements traversants nord-sud pour les engins agricoles locaux via les voies de rétablissement • Sécurisation des mouvements du carrefour RN 151/RD 9A • Perturbation de la visibilité de nuit pour les usagers de la RN 151 par les véhicules circulant sur les rétablissements nord et sud 	<ul style="list-style-type: none"> • Variante permettant d'offrir de la capacité de dépassement dès la sortie de l'agglomération d'Issoudun • Sécurisation des mouvements traversants nord-sud pour les engins agricoles locaux via les voies de rétablissement • Sécurisation des mouvements du carrefour RN 151/RD 9A • Perturbation de la visibilité de nuit pour les usagers de la RN 151 par les véhicules circulant sur le rétablissement nord 	<ul style="list-style-type: none"> • Variante crénneau « central » entre Issoudun et Charost offrant une bonne distance pour le dépassement entre les deux communes • La proximité du crénneau avec l'entrée de l'agglomération de Chârost (sens Issoudun-Chârost) peut être un problème potentiel 	<ul style="list-style-type: none"> • La capacité de dépassement en sortie d'Issoudun est reléguée loin de l'agglomération • La proximité de la fin du crénneau avec l'entrée de l'agglomération de Chârost (sens Issoudun-Chârost) peut être un problème potentiel

Comparaison multicritère des variantes

Analyse comparative technique des variantes

TRAFIC

Variante 1 Ouest « Issoudun » avec rétablissements longitudinaux proche du créneau	Variante 2 Ouest « Issoudun » avec rétablissements longitudinaux éloignés du créneau	Variante 3 médiane « Avail » proche du tourne à gauche avec la RD 9A	Variante 4 Est « Chârost »
<ul style="list-style-type: none"> La variante aura un impact non significatif sur les niveaux de trafic de la RN 151 car l'accès vers Avail depuis Issoudun (via la route d'Issoudun) sera rétabli et le tourne-à-droite rendu possible. Les trafics sur la RN 151 seront les mêmes que les trafics de référence. 	<ul style="list-style-type: none"> La variante aura un impact non significatif sur les niveaux de trafic de la RN 151 car l'accès vers Avail depuis Issoudun (via la route d'Issoudun) sera rétabli et le tourne-à-droite rendu possible. Les trafics sur la RN 151 seront les mêmes que les trafics de référence. 	<ul style="list-style-type: none"> L'accès à Avail depuis la RN 151 dans le sens Issoudun vers Chârost via la route d'Issoudun sera fermé. Le trafic sur la section de la RN 151 entre Issoudun et la route d'Issoudun diminuera donc et se reportera sur le rétablissement créé en sortie d'Issoudun. 	<ul style="list-style-type: none"> La variante aura un impact non significatif sur les niveaux de trafic de la RN 151 car l'accès vers Avail depuis Issoudun (via la route d'Issoudun) sera rétabli et le tourne-à-droite rendu possible. Les trafics sur la RN 151 seront les mêmes que les trafics de référence.

RÉSEAUX

Variante 1 Ouest « Issoudun » avec rétablissements longitudinaux proche du créneau	Variante 2 Ouest « Issoudun » avec rétablissements longitudinaux éloignés du créneau	Variante 3 médiane « Avail » proche du tourne à gauche avec la RD 9A	Variante 4 Est « Chârost »
<ul style="list-style-type: none"> Réseaux ERDF et ORANGE à déplacer Arrêt de bus à déplacer 	<ul style="list-style-type: none"> Réseaux ERDF et ORANGE à déplacer Arrêt de bus à déplacer 	<ul style="list-style-type: none"> Réseaux ERDF et ORANGE à déplacer Arrêt de bus à déplacer 	<ul style="list-style-type: none"> Peu de réseaux à déplacer Pas d'arrêt de bus à déplacer

Comparaison multicritère des variantes

Analyse comparative environnementale des variantes

GÉOLOGIE ET GÉOTECHNIQUE

Variante 1 Ouest « Issoudun » avec rétablissements longitudinaux proche du créneau	Variante 2 Ouest « Issoudun » avec rétablissements longitudinaux éloignés du créneau	Variante 3 médiane « Avail » proche du tourne à gauche avec la RD 9A	Variante 4 Est « Chârost »
<ul style="list-style-type: none"> • Pas de contraintes majeures 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de contraintes majeures 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de contraintes majeures 	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessité de la réalisation d'un remblai potentiellement sur une zone humide et d'un déblai rocheux

ARCHÉOLOGIE

Variante 1 Ouest « Issoudun » avec rétablissements longitudinaux proche du créneau	Variante 2 Ouest « Issoudun » avec rétablissements longitudinaux éloignés du créneau	Variante 3 médiane « Avail » proche du tourne à gauche avec la RD 9A	Variante 4 Est « Chârost »
<ul style="list-style-type: none"> • Site archéologique en extrémité de variante 	<ul style="list-style-type: none"> • Site archéologique en extrémité de variante 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de nécessité de fouilles archéologiques car la variante est située en dehors des zones sensibles 	<ul style="list-style-type: none"> • Site archéologique sensible (centroïde) dans le périmètre de la variante

Comparaison multicritère des variantes

Analyse comparative environnementale des variantes

PROTECTION RESSOURCE EN EAU

Variante 1 Ouest « Issoudun » avec rétablissements longitudinaux proche du crêneau	Variante 2 Ouest « Issoudun » avec rétablissements longitudinaux éloignés du crêneau	Variante 3 médiane « Avail » proche du tourne à gauche avec la RD 9A	Variante 4 Est « Chârost »
<ul style="list-style-type: none"> La vulnérabilité des eaux souterraines et superficielles est forte. L'assainissement routier devra être étanche et comporter un ouvrage de traitement 	<ul style="list-style-type: none"> La vulnérabilité des eaux souterraines et superficielles est forte. L'assainissement routier devra être étanche et comporter un ouvrage de traitement 	<ul style="list-style-type: none"> La vulnérabilité des eaux souterraines et superficielles est forte. L'assainissement routier devra être étanche et comporter un ouvrage de traitement 	<ul style="list-style-type: none"> La vulnérabilité des eaux souterraines et superficielles est forte. L'assainissement routier devra être étanche et comporter un ouvrage de traitement

Cet impact brut est à mettre au regard de la situation actuelle. La RN 151 ne dispose aujourd'hui d'aucun dispositif d'assainissement et de gestion des eaux pluviales. Le projet prévoit de prendre en compte ce sujet en aménageant des fossés étanches et un bassin de rétention notamment.

IMPACT SUR LA QUALITÉ DE L'AIR

Variante 1 Ouest « Issoudun » avec rétablissements longitudinaux proche du crêneau	Variante 2 Ouest « Issoudun » avec rétablissements longitudinaux éloignés du crêneau	Variante 3 médiane « Avail » proche du tourne à gauche avec la RD 9A	Variante 4 Est « Chârost »
<ul style="list-style-type: none"> Pas de modification des flux de trafic par rapport à un scénario futur Les émissions sont similaires à l'horizon 2035 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de modification des flux de trafic par rapport à un scénario futur Les émissions sont similaires à l'horizon 2035 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de modification des flux de trafic par rapport à un scénario futur Néanmoins, les émissions polluantes et les consommations sont légèrement plus élevées avec cette variante 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de modification des flux de trafic par rapport à un scénario futur Les émissions sont similaires à l'horizon 2035

Comparaison multicritère des variantes

Analyse comparative environnementale des variantes

IMPACT ACOUSTIQUE

Variante 1 Ouest « Issoudun » avec rétablissements longitudinaux proche du créneau	Variante 2 Ouest « Issoudun » avec rétablissements longitudinaux éloignés du créneau	Variante 3 médiane « Avail » proche du tourne à gauche avec la RD 9A	Variante 4 Est « Chârost »
<ul style="list-style-type: none"> La variante n'entraîne pas une augmentation de bruit de plus de 2dB(A) entre les situations Fil de l'eau et avec projet. Elle ne représente donc pas une modification significative au sens du décret 95-22 du 9 janvier 1995. La variante est conforme à la réglementation acoustique 	<ul style="list-style-type: none"> La variante n'entraîne pas une augmentation de bruit de plus de 2dB(A) entre les situations Fil de l'eau et avec projet. Elle ne représente donc pas une modification significative au sens du décret 95-22 du 9 janvier 1995. La variante est conforme à la réglementation acoustique 	<ul style="list-style-type: none"> La variante n'entraîne pas une augmentation de bruit de plus de 2dB(A) entre les situations Fil de l'eau et avec projet. Elle ne représente donc pas une modification significative au sens du décret 95-22 du 9 janvier 1995. La variante est conforme à la réglementation acoustique 	<ul style="list-style-type: none"> La variante n'entraîne pas une augmentation de bruit de plus de 2dB(A) entre les situations Fil de l'eau et avec projet. Elle ne représente donc pas une modification significative au sens du décret 95-22 du 9 janvier 1995. La variante est conforme à la réglementation acoustique

Comparaison multicritère des variantes

Analyse comparative environnementale des variantes

ÉVALUATION ÉCONOMIQUE

Variante 1 Ouest « Issoudun » avec rétablissements longitudinaux proche du crénneau	Variante 2 Ouest « Issoudun » avec rétablissements longitudinaux éloignés du crénneau	Variante 3 médiane « Avall » proche du tourne à gauche avec la RD 9A	Variante 4 Est « Chârost »
<ul style="list-style-type: none"> La variante répond bien aux objectifs d'amélioration de la sécurité et du confort pour les usagers La variante n'a pas d'effet direct sur les niveaux de trafics sur la RN 151 La variante est rentable d'un point de vue societal : elle permet des gains de confort, de sécurité et de temps Estimation financière = 6 538 000 € 	<ul style="list-style-type: none"> La variante répond bien aux objectifs d'amélioration de la sécurité et du confort pour les usagers La variante n'a pas d'effets directs sur les niveaux de trafics sur la RN 151 La variante est rentable d'un point de vue societal : elle permet des gains de confort, de sécurité et de temps Estimation financière = 6 556 000 € 	<ul style="list-style-type: none"> La variante répond bien aux objectifs d'amélioration de la sécurité et du confort pour les usagers La variante diminue le trafic sur une section de la RN 151 entre le giratoire en sortie d'Issoudun et l'intersection entre la RN 151 et la route d'Issoudun La variante est rentable d'un point de vue societal : elle permet des gains de confort, de sécurité et de temps Estimation financière = 6 583 000 € 	<ul style="list-style-type: none"> La variante répond bien aux objectifs d'amélioration de la sécurité et du confort pour les usagers La variante n'a pas d'effets directs sur les niveaux de trafics sur la RN 151 La variante est rentable d'un point de vue societal : elle permet des gains de confort, de sécurité et de temps Estimation financière = 6 544 000 €

Comparaison multicritère des variantes

Analyse comparative environnementale des variantes

IMPACTS DIRECTS ET INDIRECTS SUR LA FLORE ET LES HABITATS

Variante 1 Ouest « Issoudun » avec rétablissements longitudinaux proche du créneau	Variante 2 Ouest « Issoudun » avec rétablissements longitudinaux éloignés du créneau	Variante 3 médiane « Avail » proche du tourne à gauche avec la RD 9A	Variante 4 Est « Chârost »
<ul style="list-style-type: none"> • Flore : risque de destruction de quelques spécimens de Chardon-Marie lors des travaux • Habitat : aucun impact 	<ul style="list-style-type: none"> • Flore : risque de destruction de quelques spécimens de Chardon-Marie lors des travaux • Habitat : aucun impact 	<ul style="list-style-type: none"> • Flore : risque de destruction de quelques spécimens de Chardon-Marie lors des travaux • Habitat : aucun impact 	<ul style="list-style-type: none"> • Flore : risque de destruction de quelques spécimens de Chardon-Marie lors des travaux • Risque de destruction d'espèces protégées si des engins traversent ou stationnent sur les zones de pelouses • Habitat : risque de dégradation d'un habitat d'intérêt si des engins traversent ou stationnent sur les zones de pelouses

Comparaison multicritère des variantes

Analyse comparative environnementale des variantes

IMPACTS DIRECTS ET INDIRECTS SUR LA FAUNE

Variante 1 Ouest « Issoudun » avec rétablissements longitudinaux proche du crêneau	Variante 2 Ouest « Issoudun » avec rétablissements longitudinaux éloignés du crêneau	Variante 3 médiane « Avall » proche du tourne à gauche avec la RD 9A	Variante 4 Est « Chârost »
<ul style="list-style-type: none"> Impact direct : risque de perturbation, voire de destruction de nichées de l'Alouette des champs et de la Perdrix grise, par les travaux routiers ou lors de la réalisation des voies de rétablissement (environ 4 200 m en site propre) Impact indirect : risque d'accroissement de mortalité de la petite faune sur la portion élargie (2 100 m) (augmentation de la vitesse des véhicules, espace routier plus large à franchir) 	<ul style="list-style-type: none"> Impact direct : risque de perturbation, voire de destruction de nichées de l'Alouette des champs et de la Perdrix grise, par les travaux routiers ou lors de la réalisation des voies de rétablissement (environ 2 750 m en site propre) Impact indirect : risque d'accroissement de mortalité de la petite faune sur la portion élargie (2 100 m) (augmentation de la vitesse des véhicules, espace routier plus large à franchir) 	<ul style="list-style-type: none"> Impact direct : risque de perturbation, voire de destruction de nichées de l'Alouette des champs, et du Bruant proyer, par les travaux routiers ou lors de la réalisation des voies de rétablissement. Risque de perturbation de la nidification de trois espèces d'oiseaux patrimoniales, Bruant jaune, Linotte mélodieuse et Tarier pâtre, du fait de la proximité des travaux. Risque de destruction de spécimens de Lézard vert occidental ou d'un biotope fréquenté par les espèces lors de l'aménagement des rétablissements. Risque de pollution du petit étang lors de l'aménagement des rétablissements. Impact indirect : risque d'accroissement de mortalité de la petite faune sur la portion élargie (2 100 m) (augmentation de la vitesse des véhicules, espace routier plus large à franchir) 	<ul style="list-style-type: none"> Impact direct : risque de perturbation, voire de destruction de nichées de l'Alouette des champs, et du Bruant proyer, par les travaux routiers ou lors de la réalisation des voies de rétablissement. Risque de perturbation de la nidification de trois espèces d'oiseaux patrimoniales, Bruant jaune, Linotte mélodieuse et Tarier pâtre, du fait de la proximité des travaux. Risque de destruction de spécimens de Lézard vert occidental ou d'un biotope fréquenté par les espèces lors de l'aménagement des rétablissements. Risque de pollution du petit étang lors de l'aménagement des rétablissements. Impact indirect : risque d'accroissement de mortalité de la petite faune sur la portion élargie (2 100 m) (augmentation de la vitesse des véhicules, espace routier plus large à franchir)

Comparaison multicritère des variantes

Analyse comparative environnementale des variantes

PAYSAGE ET PATRIMOINE

<p>Variante 1 Ouest « Issoudun » avec rétablissements longitudinaux proche du crénneau</p>	<p>Variante 2 Ouest « Issoudun » avec rétablissements longitudinaux éloignés du crénneau</p>	<p>Variante 3 médiane « Avail » proche du tourne à gauche avec la RD 9A</p>	<p>Variante 4 Est « Chârost »</p>
<ul style="list-style-type: none"> La variante présente l'intérêt de rapprocher le crénneau de dépassement de l'agglomération d'Issoudun dont la frange a déjà connu un développement d'activités débordant sur le plateau. Avec cette variante, un grand linéaire de campagne est laissé indemne plus à l'est. Elle présente de plus l'intérêt de regrouper sur un même secteur géographique rétablissement et crénneau de dépassement. L'aménagement ne s'étale donc pas considérablement le long de la RN 151. 	<ul style="list-style-type: none"> La variante présente l'intérêt de rapprocher le crénneau de dépassement de l'agglomération d'Issoudun dont la frange a déjà connu un développement d'activités débordant sur le plateau. Avec cette variante, un grand linéaire de campagne est laissé indemne plus à l'est. Elle présente de plus l'intérêt de regrouper sur un même secteur géographique rétablissement et crénneau de dépassement. L'aménagement ne s'étale donc pas considérablement le long de la RN 151. Les voies de rétablissement en rive sud du crénneau utilisent en grande partie des chemins existants éloignés de la voie, ce qui permettra qu'ils se fondent mieux dans le paysage. 	<ul style="list-style-type: none"> Si la situation centrale de cette variante viendra rompre la qualité de la lecture paysagère qu'offre actuellement la RN 151 sur le paysage de la Champagne Berrichonne, la coupure engendrée par la création du crénneau de dépassement deviendra, pour l'automobiliste, plus prégnante que le paysage et ne permettra plus de bien saisir l'identité des lieux. La RN 151 découpée en séquences multiples n'offrira plus le temps possible d'imprégnation et d'immersion dans le paysage De plus, le tracé des rétablissements viendra impacter une grande partie du plateau jusqu'à Issoudun avec sans doute la création de merlons qui banalisent le paysage. 	<ul style="list-style-type: none"> Cette variante cumule relief marqué, situation partielle en fond de talweg, point haut et large visibilité sur le plateau, vue remarquable sur la vallée et l'église de Charost. Son seul atout est la faible proximité des lieux de vie et le faible linéaire de rétablissement à prévoir. Cependant, station de pompage et décharge proches de la voie sont des contraintes importantes Et surtout, emprise et terrassements risquent d'être importants étant donné le relief et cela sera bien dommageable au niveau paysager.

Synthèse des analyses de variantes

L'analyse multicritères s'est attachée à tendre vers les objectifs suivants :

- répondre aux besoins locaux et de desserte du territoire, c'est-à-dire améliorer la visibilité de l'itinéraire pour le trafic de transit, améliorer la fluidité des échanges pour le trafic local, améliorer la sécurité des usagers ;
- privilégier une solution d'aménagement respectueuse de l'environnement dans l'esprit de la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement.

Synthèse de l'analyse comparative technique des variantes

Thème	Variante 1	Variante 2	Variante 3	Variante 4
Topographie	Vert	Vert	Vert	Vert
Géométrie	Vert	Vert	Vert	Rouge
Rétablissement	Vert	Vert	Vert	Vert
Sécurité	Vert	Vert	Rouge	Vert
Trafic	Vert	Vert	Vert	Vert
Réseaux	Vert	Vert	Vert	Vert
BILAN	Vert	Vert	Rouge	Rouge

Synthèse de l'analyse comparative environnementale des variantes

Thème	Variante 1	Variante 2	Variante 3	Variante 4
Géologie et géotechnique	Vert	Vert	Vert	Vert
Archéologie	Vert	Vert	Vert	Vert
Protection ressource en eau	Rouge	Rouge	Rouge	Rouge
Impact sur qualité de l'air	Vert	Vert	Vert	Vert
Impact acoustique	Vert	Vert	Vert	Vert
Évaluation économique	Vert	Vert	Vert	Vert
Impact Flore et habitats	Vert	Vert	Vert	Vert
Impact faune	Vert	Vert	Vert	Vert
Paysage et patrimoine	Vert	Vert	Rouge	Rouge
BILAN	Vert	Vert	Vert	Rouge

Synthèse des analyses de variantes

La synthèse de l'analyse comparative technique et environnementale des variantes est donc la suivante :

Les variantes envisagées 1 et 2 pour la réalisation d'un crèneau à 2 x 2 voies répondent le mieux aux objectifs fonctionnels et environnementaux. Elles sont par exemple plus sûres pour les conducteurs que la variante 3, et possèdent moins de contraintes géométriques (impliquant des terrassements plus importants) et topographiques (manque de visibilité due à la topographie vallonnée du lieu) que la variante 4.

Thème	Variante 1 Ouest « Issoudun » avec rétablissements longitudinaux proche du crèneau	Variante 2 Ouest « Issoudun » avec rétablissements longitudinaux éloignés du crèneau	Variante 3 médiane « Avail » proche du tourne à gauche avec la RD 9A	Variante 4 Est « Chârost »
Synthèse de l'analyse comparative technique	+	+	-	-
Synthèse de l'analyse comparative environnementale	+	+	+	-
BILAN	+	++	+	-

La suite du projet

La suite du projet

Le chantier lié à l'aménagement du crénneau de dépassement sur la RN 151 entre Issoudun et Chârost sera mis en œuvre au terme d'un processus réglementaire de plusieurs années, alternant en particulier des phases d'études et des phases de concertation et de rencontres avec le public. Les délais évoluent en fonction des procédures requises pour le projet, celles-ci dépendant de la taille de l'aménagement et ses impacts attendus sur l'environnement.

À l'issue de la concertation des collectivités locales et du public, le maître d'ouvrage établira un **bilan** dressant une synthèse des avis et des observations qu'il rendra public. Au terme de celle-ci, le **maître d'ouvrage retiendra une variante** qui fera l'objet des études futures approfondies. Les études préalables représentent donc la prochaine étape d'études : elles permettront de préciser les caractéristiques de l'aménagement telles que la géométrie du tracé, les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation des impacts, etc.

Au regard des procédures, qui restent à définir suivant la variante retenue, le calendrier est conditionné par la nécessité d'une enquête publique au titre de code de l'environnement et/ou de l'expropriation.

Les travaux de construction du crénneau de dépassement sur la RN 151 entre Issoudun et Chârost ne pourront commencer qu'une fois l'intégralité des études, des procédures réglementaires et des acquisitions foncières accomplies. Le calendrier pourra ainsi évoluer en même temps que le projet.





Direction interdépartementale des routes Centre-Ouest



DGA Environnement et espace public

Direction de la Mobilité

Contact : Jérôme Prot

Tél. : 02.54.08.33.11.

Courriel : jerome.prot@chateauroux-metropole.fr

Monsieur Stéphane Bredin

Préfet de l'Indre

Place de la Victoire et des Alliés

BP 583

36019 Châteauroux cedex

Objet : projet de création d'un créneau de dépassement sur la RN 151 entre Issoudun et Chârost (18)

Monsieur le Préfet,

Vous m'avez informé, par courrier daté du 27 juillet 2021, de l'organisation d'une phase de concertation publique concernant le projet de création d'un créneau de dépassement sur la route nationale n°151 entre Issoudun et Chârost (18).

Après avoir informé mon assemblée délibérante dans sa séance du 30 septembre 2021 sur la base du dossier que vous m'aviez transmis, j'ai été autorisé à vous faire part du soutien plein et entier de Châteauroux Métropole sur la réalisation de ce projet.

J'insisterai particulièrement sur les « bienfaits » d'un tel ouvrage en matière d'amélioration de la liaison Châteauroux-Bourges, surtout en matière de sécurité -un créneau de dépassement réduit les tentatives de dépassement dangereuses - mais également de confort pour les usagers.

Dans la continuité de la section à 2 fois 2 voies qui avait été créée entre Saint Florent sur Cher et Bourges et du créneau de dépassement créé au droit de Saint-Aoustrille, la construction de ce nouveau créneau permettra d'améliorer encore un peu le temps de parcours entre Châteauroux et Bourges, ce qui ne peut être que positif dans la synergie économique et sociale qui existe entre nos deux agglomérations.

Par contre, l'Agglomération se limitera à un soutien général du projet et ne prendra pas position pour l'une ou l'autre des 3 variantes proposées car nous estimons que ce niveau de discussion doit rester à un échelon très local tant il suscitera des divergences d'opinion sur des enjeux locaux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

6 : Convention pour l'installation d'une balançoire pour enfants en fauteuils roulants sur le site de la Margotière

Le rapporteur : M. Didier DUVERGNE

Dans le cadre des projets d'investissement 2021, le Conseil de grand quartier Saint-Jacques - Le Grand Poirier - La Brauderie - Les Chevaliers - La Margotière a décidé de faire l'acquisition et d'installer une balançoire pour enfants en fauteuil roulant sur le site de loisirs de la Margotière.

Ce dernier étant de compétence communautaire, il convient donc de réaliser et de signer une convention entre la Ville de Châteauroux et la Communauté d'agglomération de Châteauroux Métropole.

Cette convention permet de définir le lieu d'emplacement, les futurs travaux qui seront effectués par la Ville de Châteauroux (avec prise en charge financière par cette dernière), les modalités d'entretien, de remplacement et de remise en état du site.

Il est proposé au Conseil communautaire de :

- valider l'installation d'une balançoire pour enfants handicapés sur le site de La Margotière,
- d'approuver la convention qui s'y rapporte et d'autoriser le Président ou son représentant à la signer, de même que les éventuels avenants.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Environnement, Aménagement et Grands équipements 20 septembre 2021

Commission finances et affaires générales 22 septembre 2021



DGA COHESION SOCIALE

Direction Politique de la ville et vie des quartiers

Service Mission démocratie participative

**CONVENTION POUR L'INSTALLATION D'UNE BALANÇOIRE POUR ENFANTS
EN FAUTEUILS ROULANTS PMR SUR LE SITE DE LA MARGOTIERE**

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

La Ville de Châteauroux, dont le siège social est situé à l'Hôtel de Ville - CS 80509 - 36012 Châteauroux cedex, représentée par M. Gil Avérous, le Maire en exercice, dûment autorisé en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 23-05-2020, d'une part,

ET

Châteauroux Métropole, ayant son siège social à l'Hôtel de ville – CS 80509 – 36012 Châteauroux cedex, représentée par Monsieur Gil Avérous, Président en exercice, dûment autorisé en vertu de la délibération du Conseil Communautaire du 15-07-2020, d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : Objet de la Convention

La présente convention a pour objet l'installation d'une balançoire pour enfants handicapés (PMR) sur le site de la Margotière.

Dans le cadre des projets d'investissement 2021, le Conseil de grand quartier Saint-Jacques - Le Grand Poirier – La Brauderie – Les Chevaliers – La Margotière de la ville de Châteauroux a décidé de faire l'acquisition et d'installer une balançoire pour enfants handicapés (en fauteuils roulants) sur le site de loisirs de la Margotière.

Ce site étant de compétence communautaire, il convient donc de réaliser et de signer une convention entre la Ville de Châteauroux et la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole.

Article 2 : Conditions d'installation et d'entretien

L'acquisition et l'installation de ce matériel seront entièrement prises en charge par la Ville de Châteauroux. L'aménagement du site, les modalités d'entretien, de remplacement des pièces le cas échéant de la structure, voire de la remise en état du site en cas d'enlèvement définitif du matériel seront également à la charge des services compétents de la Ville de Châteauroux.

Fait en trois exemplaires,
A Châteauroux, le

Pour la Ville de Châteauroux,
Le Maire,

Pour Châteauroux Métropole,
Le Vice-Président,

Gil Avérous

Didier Duvergne

7 : Convention avec la Ville de Châteauroux, l'Agglomération de Châteauroux Métropole et le SY.T.O.M de la Région de Châteauroux pour la mise en place, le financement, l'exploitation et l'entretien de conteneurs à verre enterrés.

Le rapporteur : Mme Delphine GENESTE

Tout comme sur la place Gambetta, la Ville de Châteauroux a prévu d'installer des conteneurs enterrés destinés à la collecte du verre dans les quartiers Beaulieu et Saint-Jean / Saint-Jacques dans le cadre du Plan National de Renouvellement Urbain. De même, ces conteneurs enterrés pourront être intégrés dans le cadre de futurs réaménagements de voiries.

A ce jour, la collecte du verre s'effectue uniquement à l'aide de colonnes aériennes installées par le SY.T.O.M dont le coût unitaire est proche de 1 900 € T.T.C.

L'installation de nouveaux dispositifs enterrés (coût moyen d'environ 10 000 € T.T.C.) est désormais à la charge de la Ville de Châteauroux, qui bénéficiera d'une participation forfaitaire de 3 000 € T.T.C, par conteneur enterré, de la part du S.Y.T.O.M. Cette participation pourra être renouvelée dans le cadre du remplacement du matériel si celui-ci intervient au-delà de la durée d'amortissement soit 10 ans.

L'Agglomération, quant à elle, effectuera l'entretien intérieur des colonnes par pompage des jus comme elle le fera sur des futures colonnes destinées à la collecte des déchets secs et humides.

Cette convention a donc pour objet de définir les modalités de participation financière du SY.T.O.M et de préciser les engagements de la Ville de Châteauroux et de l'Agglomération en matière de collecte, d'entretien, de maintenance et de remplacement.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention et son annexe avec la Ville de Châteauroux et le SY.T.O.M de la Région de Châteauroux,

D'autoriser le Président à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Environnement, Aménagement et Grands équipements	20 septembre 2021
---	-------------------

Commission finances et affaires générales	22 septembre 2021
---	-------------------

CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE, LE FINANCEMENT, L'EXPLOITATION ET L'ENTRETIEN DE CONTENEURS A VERRE ENTERRES

Entre :

La Ville de Châteauroux, représentée par son Maire, Monsieur Gil Avérous, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal du 1^{er} octobre 2019,

Et

L'Agglomération, représentée par son Vice-Président, Madame Delphine Geneste, agissant en vertu de l'arrêté n°2020-513-42C1 du 16 juillet 2020,

Et

Le SYTOM de la région de Châteauroux, représentée par son Président, Monsieur Éric Chalmain, agissant en vertu d'une délibération du comité syndical du SYTOM du 7 avril 2018,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention définit le partenariat entre la Ville de Châteauroux, l'Agglomération Châteauroux Métropole et le SYTOM de la Région de Châteauroux pour la mise en place, le financement, l'exploitation et l'entretien de conteneurs enterrés pour la collecte du verre.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa signature, jusqu'à un éventuel abandon du point de collecte ou un remplacement par un nouveau type de dispositif.

Article 3 : Etendue de la convention

La présente convention concerne les deux dispositifs installés dans le cadre d'un réaménagement global. La liste des dispositifs est présentée en annexe.

Tout dispositif mis en place devra recevoir l'approbation technique du Sytom afin que le parc soit cohérent et que le Sytom puisse en assurer la collecte sans difficulté.

Article 4 : Engagements de la Ville de Châteauroux

La Ville de Châteauroux s'engage :

- A prendre en charge financièrement la fourniture et la pose des conteneurs à verre enterrés (cuve béton + conteneur amovible en acier galvanisé avec plateforme piétonnière + borne d'introduction du verre), y compris les travaux de génie civil,

- A prendre en charge l'entretien et la maintenance des dispositifs installés, y compris le remplacement éventuel d'une partie ou de la totalité des équipements,
- A réaliser l'entretien aux abords des dispositifs (balayage régulier + enlèvement des dépôts de verre stockés à proximité, tags),
- A prendre en charge une éventuelle dépose d'un dispositif suite à l'abandon d'un point de collecte.

Article 5 : Engagements de l'Agglomération Châteauroux Métropole

L'Agglomération Châteauroux Métropole s'engage :

- A procéder une à deux fois dans l'année à l'aspiration des jus contenus au fond de la cuve béton enterrée en concertation avec le Sytom.

Article 6 : Engagements du SYTOM de la Région de Châteauroux

Le SYTOM s'engage :

- A financer en partie l'installation des conteneurs à verre enterrés sous la forme d'une participation forfaitaire de 3 000 € T.T.C. par conteneur enterré,
- De renouveler le financement du dispositif dans le cadre de son amortissement après une durée minimum d'exploitation de 10 ans,
- A assurer la collecte régulière des nouveaux dispositifs à l'aide d'un matériel adapté,
- A remplacer en cas de besoin les dispositifs de communication sur la partie aérienne des colonnes,
- A assurer le remplacement des pièces endommagées en cas de mauvaise manipulation,
- A signaler à la Ville de Châteauroux et l'Agglomération Châteauroux Métropole les éventuels dysfonctionnements et à programmer avec l'Agglomération l'aspiration des jus contenus au fond de la cuve béton enterrée.

Article 7 : Résiliation

La présente convention pourra être résiliée à tout moment par chacune des parties à charge pour celle qui usera de ce droit d'en informer l'autre par lettre recommandée avec accusé réception moyennant le respect d'un préavis de deux mois. Il ne sera dû aucune indemnité à ce titre, exception faite, pour la Ville de Châteauroux, du remboursement, au prorata temporis, de la part d'aide financière, versée par le Sytom, correspondant à la durée restant à courir jusqu'à la date de fin d'amortissement des colonnes si celles-ci venaient à être retirées et non exploitées.

Article 8 : Litiges

Les parties s'engagent à résoudre à l'amiable les différends qui pourraient naître de l'interprétation et de l'exécution de la présente convention.

Fait à Châteauroux, le

Le Maire de la Ville de
Châteauroux

Pour le Président de
l'Agglomération de
Châteauroux Métropole,
La Vice-Présidente

Le Président du Sytom de la
Région de Châteauroux,

Gil Avérous

Delphine Geneste

Éric Chalmain



ANNEXE

CONTENEURS A VERRE ENTERRES

Liste des conteneurs concernés par la convention pour la mise en place, le financement, l'exploitation et l'entretien des conteneurs à verre enterrés

Localisation	Nombre de conteneurs	Date de mise en place
place Gambetta Châteauroux	2	Juin 2019
rue de Provence Châteauroux	1	Oct. 2020

Fait à Châteauroux, le

Le Maire de la Ville de
Châteauroux

Pour le Président de
l'Agglomération de
Châteauroux Métropole,
La Vice-Présidente

Le Président du Sytom de la
Région de Châteauroux,

Gil Avérus

Delphine Geneste

Éric Chalmain

8 : Tickets loisirs C.A.F. acceptés par le complexe aquatique Balsan'éo : signature de la convention d'habilitation

Le rapporteur : M. Michel GEORJON

La Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole a signé en mai 2021 une charte avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Indre afin d'accepter les tickets loisirs C.A.F. comme moyen de paiement des activités organisées par le complexe aquatique Balsan'éo.

Les tickets loisirs sont destinés aux jeunes de 9 à 15 ans afin de favoriser leur accès à des loisirs diversifiés durant toute l'année à travers la pratique d'activités sportives, culturelles ou de loisirs.

Il est nécessaire de renouveler la convention qui définit et encadre les modalités d'agrément des gestionnaires de loisirs et de versement de l'aide.

Cette convention s'appliquera jusqu'au 31 août 2022.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver cette convention,
- d'autoriser le Président ou son représentant à la signer.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Environnement, Aménagement et Grands
équipements

20 septembre 2021

Commission finances et affaires générales

9 : Modification du règlement intérieur du complexe aquatique Balsan'éo

Le rapporteur : M. Michel GEORJON

L'article A332-6 du Code du Sport stipule que le règlement intérieur de chaque piscine comporte au moins les prescriptions figurant en annexe III-8 du présent code. Il s'agit des dix prescriptions minimums à intégrer dans un règlement intérieur (ex : avant de pénétrer dans les bassins, les baigneurs doivent passer sous des douches et par des pédiluves).

Le règlement intérieur du complexe aquatique Balsan'éo a été présenté en comité technique commun le 8 avril 2021 et approuvé par délibération du conseil communautaire le 19 avril 2021.

A la suite de l'ouverture du complexe aquatique le 10 juin 2021, les équipes ont été confrontées à des incivilités et des non-respects du règlement intérieur. Des exclusions ont été prononcées à l'encontre de certains usagers. Toutefois la difficulté réside dans le fait que ces personnes peuvent revenir dès le lendemain car le règlement intérieur ne prévoit pas de mesure plus drastique.

A ce titre, il apparaît souhaitable d'amender l'article 20 en ajoutant le paragraphe suivant : « Le personnel du service des piscines pourra prendre des mesures afin d'exclure l'utilisateur pour une durée déterminée allant jusqu'à 1 an selon les faits. Un arrêté signalant le non-respect de cet article sera pris dans ce sens. Il prononcera l'exclusion ainsi que sa durée. Les sanctions seront motivées et proportionnées à la gravité des actes commis en infraction au présent règlement».

Cette modification du règlement intérieur a été présentée au Comité Technique Commun du 30 septembre 2021 et a fait l'objet d'un avis favorable.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver le règlement intérieur du complexe aquatique Balsan'éo tel que modifié en annexe,
- d'autoriser le Président à le signer.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Environnement, Aménagement et Grands équipements

20 septembre 2021



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE BALSAN'ÉO

Amendé au Conseil communautaire
du 30 septembre 2021

2 Avenue Valéry Giscard d'Estaing
36000 CHÂTEAUROUX



Article 1^{er} : Admission au complexe aquatique

La piscine est ouverte suivant les horaires fixés par la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole.

Le fait d'entrer à la piscine constitue une acceptation sans réserve du présent règlement.

Certaines installations de l'établissement peuvent être temporairement inaccessibles, notamment pendant les créneaux horaires réservés aux scolaires, aux associations sportives aquatiques, ou encore en cas de problème technique, de travaux, d'entretien des équipements, de manifestations.

Les entrées seront suspendues lorsque la Fréquentation Maximale Instantanée (F.M.I.) de :

- 2370 personnes dans l'ensemble de l'établissement,
- 1800 personnes dans l'ensemble de la zone bassin intérieure et extérieure (pieds humides),
- 1028 personnes dans la zone bassin intérieure (pieds humides),

simultanément sera atteinte conformément aux dispositions prévues au Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (P.O.S.S.).

La direction de l'établissement a tout pouvoir pour arrêter ces mesures de fermeture totale ou partielle.

Tout enfant de moins de 10 ans devra obligatoirement être accompagné d'un adulte majeur responsable. Ce dernier doit assurer une surveillance constante de l'enfant.

Article 2 : Responsabilité des usagers

La Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole, propriétaire de l'équipement, décline toute responsabilité en cas de pertes, vols ou d'accidents consécutifs à une inobservation du présent règlement, à l'utilisation anormale des installations mises à disposition des usagers ou à un refus d'obtempérer à une injonction du personnel de l'établissement.

Tout usager, témoin ou victime d'un accident, doit prévenir sans délai le personnel de surveillance.

Les dégradations de toutes natures aux immeubles ou aux matériels, causées par les baigneurs isolés ou en groupe, feront l'objet d'un constat écrit immédiat et leurs auteurs seront civilement responsables, et pécuniairement rendus redevables.

Après estimation, le montant des réparations sera facturé à l'utilisateur ou à l'organisme incriminé et recouvré par les soins du Receveur Principal de Châteauroux Municipale.

Les usagers seront civilement responsables de tous les incidents ou accidents qu'ils pourraient occasionner, de leur fait, à des tiers.

L'article 371-1 du Code civil précise que l'autorité parentale implique la responsabilité civile, pénale et pécuniaire des parents, pour les actes et comportements de leurs enfants jusqu'à leur majorité.

Article 3 : Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (P.O.S.S.)

Les S.A. (surveillants aquatiques) sont les agents disposant des qualifications suivantes : M.N.S. (maîtres-nageurs sauveteurs), BEESAN (Brevet d'Etat d'Educateur Sportif aux Activités de la Natation), BPJEPS AAN (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, spécialisation Activités Aquatiques Natation), et B.N.S.S.A. (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique). Ils sont les seuls habilités à assurer la surveillance des bassins.

Les titulaires du B.N.S.S.A. sont placés sous l'autorité fonctionnelle d'un M.N.S. sauf lorsqu'ils bénéficient d'une dérogation de la Préfecture pour exercer seuls leur activité, conformément aux textes réglementaires en vigueur.

Un P.O.S.S. est établi pour l'établissement et peut être consulté par voie d'affichage à l'entrée, au bord des bassins ou sur le site www.balsanéofr.fr et le site www.chateauroux-metropole.fr

Article 4 : Accueils de loisirs, établissements spécialisés, groupes, etc.

Les accueils collectifs de mineurs fréquentant l'établissement doivent se conformer aux textes en vigueur les régissant pour les activités de baignade, au P.O.S.S. ainsi qu'au présent règlement intérieur.

Les groupes sont admis après réservation. Ils devront se conformer au tableau de planification des activités. En cas de non réservation, leur admission est soumise à l'accord du responsable de l'établissement ou d'un chef de bassin.

L'encadrant doit signaler la présence de son groupe au personnel de sécurité aquatique et doit s'assurer de la présence d'un animateur pour 8 enfants de plus de 6 ans et d'un animateur pour 5 enfants de moins de 6 ans. Le nombre d'enfants par groupe ne pourra être supérieur aux normes des accueils collectifs de mineurs régissant les activités de baignade (40 enfants de 6 ans ou plus et 20 enfants de moins de 6 ans selon la réglementation en vigueur).

Les établissements médico-éducatifs adaptent leur encadrement en fonction des déficiences et des incapacités de leurs patients et de leurs normes spécifiques ; celui-ci ne pourra être inférieur aux normes des accueils collectifs de mineurs régissant les activités de baignade.

A chaque séance, outre la présentation à l'accueil pour les formalités du règlement des droits d'entrée, les responsables de groupe se font connaître auprès des S.A. chargés de la surveillance, en leur fournissant la fiche de groupe.

Le responsable de groupe assure le comptage des participants au début et à la fin de chaque séance. Il identifie les non-nageurs afin de prendre les mesures nécessaires pour qu'ils ne fréquentent pas les zones de profondeur de bassin incompatibles avec leur taille ou leur âge. Il est garant de l'ordre et de la discipline au sein de son groupe ainsi que des dégradations matérielles ou physiques qui pourraient survenir durant leur présence dans l'établissement.

Les animateurs sont responsables et assurent une surveillance constante de leurs groupes dans le bassin et les locaux annexes et font appliquer les consignes prévues dans le présent règlement.

Il est recommandé aux différents établissements d'équiper les enfants non nageurs de brassards et d'identifier chaque groupe par un signe distinctif (bonnets de couleurs différentes par exemple).

L'accès de l'établissement pourra être interdit aux groupes en cas de mauvais comportement.

En cas d'urgence, les animateurs des groupes participent activement, auprès de leurs membres, aux actions imposées par le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (P.O.S.S).

Article 5 : Scolaires

Les règles d'accueil et d'encadrement scolaires sont conformes aux textes en vigueur et adaptées en fonction du nombre d'élèves dans l'établissement.

Les groupes d'élèves ne sont admis à la piscine qu'accompagnés d'un professeur, lequel assure le comptage des participants au début et à la fin de chaque séance.

Le professeur participe activement à la séance. L'enseignant est responsable de l'ordre et de la discipline auprès de ses élèves ainsi que des dégradations matérielles ou physiques de leurs faits qui pourraient survenir durant le créneau horaire utilisé.

Il fait appliquer les consignes prévues dans le présent règlement.

En cas d'urgence, il participe activement, auprès des élèves, aux actions imposées par le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours.

Aucune entrée ou sortie individuelle ne sera admise, sauf cas de force majeure.

Les élèves ne peuvent pas accéder au bassin sans la présence physique de leur responsable.

Article 6 : Les associations

Les adhérents des associations sportives ne peuvent entrer dans les vestiaires qu'en présence d'un responsable de l'organisme et accéder aux plages et bassins uniquement sous la responsabilité de leur M.N.S. ou BNSSA. Ce dernier est en charge de la surveillance du bassin et de l'encadrement de l'association, et obligatoirement présent sur le bord du bassin.

Les associations sportives devront assurer le contrôle des entrées et sorties à l'ouverture et à la fermeture, dans l'enceinte de l'établissement afin qu'aucune personne extérieure ne pénètre dans les lieux via l'entrée dédiée.

Les responsables assurent pour chaque association le comptage de leurs adhérents. (Utilisation d'un cahier de fréquentation)

L'association est responsable de l'ordre et de la discipline auprès de ses adhérents ainsi que des dégradations matérielles ou physiques qui pourraient survenir durant les créneaux horaires attribués.

Les entraîneurs et animateurs des associations font appliquer les consignes prévues dans le présent règlement. Ils assurent le rangement des lignes d'eau et du matériel utilisé au cours de leurs activités.

En cas d'urgence, les entraîneurs et animateurs des associations participent activement, auprès de leurs membres, aux actions de secours.

Article 7 : Droit d'entrée

Toute personne physique ou morale, pouvant avoir accès à la piscine, doit s'acquitter d'un droit d'entrée, fixé par délibération du Conseil Communautaire.

Ce droit est acquitté à chaque entrée et donne lieu à la délivrance d'un moyen d'accès (ticket, carte ou bracelet). Les groupes ont la possibilité d'avoir une facturation établie en fin de mois.

De manière générale, la grille tarifaire de Balsané o distingue deux types de tarifs : des tarifs pour les habitants de l'agglomération et des tarifs pour les habitants hors agglomération. Un justificatif de domicile sera demandé. En cas de non présentation de celui-ci, les tarifs hors agglomération seront systématiquement appliqués.

A tout moment, les tickets doivent être présentés aux contrôles du personnel de Balsané o.

Toute sortie de l'établissement est définitive.

30 minutes avant l'heure de fermeture de l'établissement, les tickets ou cartes d'entrée ne sont plus délivrés et l'accès au bloc vestiaires / bassins est fermé.

Les cartes PASS sont strictement personnelles : elles donnent accès à la structure, annuellement, pendant les heures d'ouverture au public

Les usagers bénéficiant d'invitations sont dispensés de l'acquittement du droit d'entrée.

Article 8 : Durée de l'accueil à la piscine

La durée de l'accueil est libre dans la limite des heures d'ouverture de l'établissement. En cas d'affluence, les S.A. ont toutefois la possibilité de limiter l'accès dans les conditions définies par le P.O.S.S.

En cas d'affluence importante dans les bassins, la Direction du centre se réserve la possibilité de limiter le temps de présence dans l'eau.

Les bassins sont évacués 15 minutes avant la fermeture de l'établissement, les baigneurs doivent quitter la plage et les bassins. En cas d'affluence importante, l'évacuation peut être anticipée.

Article 9 : Accueil dans le cadre de conditions sanitaires spécifiques

La direction se réserve le droit de modifier les conditions d'accès pour permettre la mise en œuvre d'une réglementation sanitaire particulière.

Article 10 : Usage des vestiaires et des cabines

Les baigneurs, après s'être acquittés du droit d'entrée, sont tenus de se diriger vers la "zone de déchaussage ". Le port de chaussures est interdit au-delà de cette zone, que ce soit à l'entrée ou après rhabillage à la sortie. Le déshabillage et le rhabillage doivent obligatoirement s'effectuer dans les cabines individuelles réservées à cet effet. Des casiers de consigne sont mis à disposition pour le rangement des vêtements. Les baigneurs doivent porter le bracelet de consigne du casier au bras ou

au pied pour accéder au bassin. L'entrée sur le bord du bassin est autorisée uniquement en tenue de bain.

L'usager qui ne restitue pas le bracelet de son casier de consigne devra en rembourser la contre-valeur.

La collectivité ne peut être tenue pour responsable des objets perdus ou volés dans l'établissement.

Article 11 : Hygiène et santé

Chaque baigneur est tenu de se doucher entièrement et soigneusement et d'emprunter le pédiluve pour accéder au bassin.

Après une exposition au soleil, la douche est obligatoire afin d'éviter les risques d'hydrocution et de ne pas aggraver la pollution de l'eau.

Il est interdit d'introduire des flacons ou des contenants en verre dans l'établissement.

Les huiles solaires grasses devront être utilisées de manière raisonnable.

Il est interdit d'uriner et de déféquer ailleurs qu'aux toilettes.

Pour les bébés, le port d'un maillot de bain jetable ou d'un slip de bain est obligatoire.

Pour des raisons d'hygiène, le port du bonnet de bain est recommandé, les nageurs et nageuses ayant les cheveux longs doivent s'attacher les cheveux.

Article 12 : Obligations

Les baigneurs sont tenus de se conformer immédiatement à toutes les directives données par le personnel de l'établissement en vue d'assurer le bon ordre et la sécurité.

Article 13 : Tenues tolérées pour des raisons d'hygiène et de sécurité

- Le port du maillot de bain est obligatoire ;
- Les maillots ne doivent couvrir ni les coudes et ni les genoux ;
- Les combinaisons intégrales seront exclusivement autorisées pour les associations compétentes après accord de surveillants aquatiques lors des créneaux d'ouverture au public;
- Pour les hommes, seuls les maillots de bain, slips de bain et boxers de bain courts avec lien de serrage sont autorisés (Les shorts, caleçons et bermudas sont interdits);
- Pour les femmes, seuls les maillots de bain une pièce ou deux pièces sont tolérés (Se référer à l'article 14 paragraphe 2 pour les interdictions) ;
- L'accès se fait pieds nus ou avec des chaussures de type « claquettes » réservées exclusivement au centre aquatique et en parfait état de propreté.

Article 14 : Interdictions

L'accès de l'établissement est interdit :

- aux personnes dont le comportement pourrait porter atteinte à la sécurité et la tranquillité des usagers, au bon fonctionnement de l'établissement, aux bonnes mœurs ;
- aux personnes en état d'ébriété ou sous l'emprise de produits stupéfiants ;
- aux personnes atteintes de maladies ou d'affections cutanées contagieuses ;
- aux enfants de moins de 10 ans non accompagnés d'un adulte majeur responsable. Ce dernier doit assurer une surveillance constante de l'enfant ;
- aux animaux, même tenus en laisse ou portés dans les bras (à l'exception des chiens guides) ;

L'accès des plages est interdit pour des raisons d'hygiène et de sécurité :

- aux personnes en tenue de ville, même pieds nus, sauf dérogation du service ;
- aux personnes portant une tenue couvrant partiellement ou en totalité le corps et susceptible d'entraver le travail des secours en cas d'accident ;
- aux personnes qui ne seraient pas en état de propreté corporelle ;
- aux personnes dont la tenue ne serait pas décente ou portant un sous-vêtement, un bermuda, un short ou un caleçon : le port du maillot de bain 1 ou 2 pièces pour les femmes et du slip de bain pour les hommes est obligatoire ;
- aux personnes vêtues d'un string ou d'un monokini ;

Afin de ne pas porter préjudice aux autres usagers, il est également interdit :

- de se livrer à des actes pouvant occasionner le désordre ou importuner les autres baigneurs ;
- de jeter à l'eau d'autres baigneurs en les bousculant, même avec leur consentement ;
- d'introduire dans l'établissement, des récipients en verre ou tout autre objet susceptibles d'être utilisés comme arme ou comme projectile ;
- d'utiliser du matériel de nage ou de plongée sous-marine, dans le bassin ou sur les plages, sans autorisation préalable du personnel chargé de la surveillance. Cette autorisation n'est valable qu'une seule fois et peut être retirée à tout moment ;
- de photographier, de filmer ou d'enregistrer dans l'établissement sauf autorisation de la communauté d'agglomération Châteauroux Métropole ou du personnel habilité ;
- d'introduire sur le bassin des appareils de diffusion sonore ;
- d'utiliser les pédiluves à d'autres fins que celles pour lesquelles ils sont conçus ;
- d'utiliser des accessoires gonflables, sauf les brassards, sur l'ensemble des bassins (sauf autorisation du personnel habilité) ;
- d'être nu ou partiellement nu dans les espaces communs, les sanitaires et les douches collectives.

Afin de ne pas prendre de risques pour soi-même, il est également interdit :

- de simuler une noyade ;
- de réaliser des apnées sans autorisation préalable du personnel chargé de la surveillance ;
- de pénétrer dans le grand bain sans savoir parfaitement nager ;
- de plonger du bord du bassin sauf dans la zone autorisée ;
- de courir dans l'enceinte de la piscine ;
- d'escalader les clôtures et séparations de quelques natures qu'elles soient ;
- d'enjamber ou de franchir les différents garde-corps ;
- de pénétrer dans les locaux dont l'accès est interdit au public ;
- de monter sur les murets présents dans les bassins (bassin ludique et pataugeoire).

Pour ne pas perturber le fonctionnement normal de la piscine, il est également interdit :

- d'intervenir sur les commandes techniques, les bornes d'alerte incendie ou le système de sécurité de l'établissement ;
- de gêner le bon déroulement des activités et ou de mettre en danger par son comportement la sécurité des usagers.
- d'introduire des boissons alcoolisées et des substances dangereuses ;
- de fumer ou de vapoter par quelque moyen que ce soit dans l'ensemble de l'établissement ;
- de mâcher du chewing-gum ;
- de crier ;
- de séjourner anormalement dans les douches, dans les cabines, dans les espaces de circulation ;
- de salir, dégrader, graver, faire des inscriptions dans l'établissement.
- de consommer boissons, nourriture, repas en dehors des zones réservées à cet effet.
- de jeter des papiers, chewing-gum ou tout autre détritit ou objet, ailleurs que dans les poubelles placées à cet effet ;
- de cracher ;
- de sortir du matériel communautaire hors de l'établissement ;
- d'exercer un commerce quel qu'il soit, sans convention avec la communauté d'agglomération Châteauroux Métropole ;
- de donner ou d'organiser des leçons de natation gratuites ou contre rémunération sans autorisation de Châteauroux métropole ;

Article 15 : Règles d'utilisation du pentagliss

La piscine est équipée d'un toboggan classé en catégorie de difficulté "moyen" (rouge).

Le pentagliss est interdit aux enfants de moins de 7 ans non accompagnés. Pour accéder aux glissières, l'enfant de moins de 7 ans sera alors sous la responsabilité d'un adulte et devra descendre entre les jambes de ce dernier. Seule cette position est autorisée (Se référer à la réglementation sur place).

A l'arrivée, la zone de réception sera évacuée rapidement.

Si la zone d'arrivée n'est pas totalement évacuée, le baigneur devra attendre puis s'assurer à nouveau de la possibilité de s'engager en toute sécurité.

Les utilisateurs sont informés que l'utilisation du pentagliss entraîne une usure des maillots de bain, dont le centre aquatique ne pourra être tenu responsable.

Il est interdit de :

- accéder au pentagliss autrement que par la zone de départ
- bousculer les autres usagers ;
- glisser à plusieurs simultanément dans la même glissière ;
- descendre avec planche, ballon, lunettes de vue, de soleil, de nage ou avec un masque de plongée ou tout autre accessoire pouvant être dangereux lors d'un choc ;
- se mettre debout ou glisser debout dans le pentagliss ;
- se pencher vers l'extérieur ;
- s'arrêter ou se ralentir durant le trajet ;
- remonter à contresens ;
- descendre autrement que assis ou allongé sur le dos les pieds devant ;
- stationner ou évoluer dans la zone d'arrivée du pentagliss ;

Article 16 : Règles d'utilisation de l'espace Bleu horizon

Les usagers déclarent pratiquer leur activité sportive ou leur activité de détente en toute connaissance des risques pour leur santé et décharger le centre aquatique de toute responsabilité en cas de blessures ou de dommages.

Les règles suivantes devront être respectées :

- l'accès à l'espace Bleu horizon n'est autorisé qu'aux personnes de plus de 18 ans.
- l'accès de cette zone aux femmes enceintes, aux personnes épileptiques ou cardiaques sera soumis à l'avis du personnel habilité.
- il est interdit de plonger et de sauter dans le bassin.
- il est interdit de monter sur les structures et les murets dans cet espace.

L'espace Bleu horizon étant réservé à la détente il est impératif de maintenir un comportement adapté. Les usagers doivent respecter les autres utilisateurs en adaptant le niveau sonore adéquat à la sérénité et au calme du lieu. Le non-respect de cette règle pourra engager l'exclusion immédiate du contrevenant.

Le droit d'entrée cet espace donne également accès à la halle bassin. Seule la personne titulaire du droit d'accès de l'espace Bleu horizon pourra y revenir.

Article 17 : Règles d'utilisation des structures gonflables

- Elles ne seront accessibles qu'après autorisation du personnel de l'établissement.
- Toute utilisation devra respecter l'intégrité des éléments en place.
- Une attitude responsable est exigée pendant leur utilisation.
- Il est interdit de stationner sur, autour et sous ces structures.
- Les utilisateurs devront avoir l'âge adéquat selon les recommandations du fabricant.

Article 18 : Règles d'utilisation de l'espace cardio

L'accès à cet espace est réservé aux associations et au personnel de l'établissement.

Les usagers doivent porter un tee-shirt et des chaussures de sport exclusivement réservées à l'usage de la salle et se munir d'une serviette. L'usage de cette serviette est obligatoire pour l'utilisation des appareils en place.

Un responsable de chaque association devra être présent du début à la fin du créneau dédié. Il assurera la sécurité, le bon déroulement de la séance et le respect du présent règlement.

Après chaque utilisation, le matériel devra être désinfecté, rangé et la salle nettoyée.

Article 19 : Les autres espaces

Espace cafétéria et zone de repas

L'accès cafétéria est autorisé au public côté « pieds secs ».

L'accès cafétéria est autorisé aux seuls usagers côtés « pieds humides » souhaitant consommer. Les consommations devront être prises dans la zone dédiée.

Aucune consommation n'est autorisée sur les plages et dans les bassins de l'espace aquatique.

Espace gradins

Les gradins sont accessibles aux publics en fonction des horaires d'ouvertures. L'accès aux gradins se fait pieds chaussés jusqu'à la délimitation en place. En aucun cas une personne pourra franchir cette délimitation même déchaussée.

L'accès aux plages et bassins ne peut se faire que par l'accès vestiaires prévu et le passage par les pédiluves.

Espace extérieur

L'accès aux plages se fait pieds nus ou avec des « claquettes » réservées exclusivement au centre aquatique.

L'utilisation de produits de protection solaire ou de bronzage nécessite de prendre une douche avec savonnage obligatoire avant d'entrer dans les bassins.

Les transats sont à disposition du public et devront être rangés après chaque utilisation. Aucune réservation n'est possible.

Aucune nourriture quelle qu'elle soit n'est autorisée sur les plages. Les espaces végétalisés et des zones dédiées sont prévus à cet effet.

Le passage par les pédiluves est strictement obligatoire.

Couloir d'accès au bassin extérieur

Le couloir d'accès au bassin extérieur est un lieu de passage. Le stationnement y est interdit.

L'utilisation de la passerelle est exclusivement réservée au personnel de l'établissement habilité.

Plaine aqua-ludique

L'accès est exclusivement réservé aux enfants sous la surveillance constante de l'adulte responsable.

Vestiaires et consignes

Des vestiaires et des consignes sont mis à la disposition des usagers. Il est interdit de circuler chaussé dans les vestiaires à l'exception de « claquettes » réservées exclusivement au centre aquatique.

Les personnes en situations de handicap sont prioritaires dans les cabines dites PMR.

Zone poussettes

Les poussettes sont interdites dans les vestiaires, aux étages, sur les plages et sur les espaces extérieurs. Elles devront être stockées, pliées et vides, dans les zones prévues à cet effet. Seuls les maxi-cosi, transats pour enfants et assimilés sont tolérés dans l'espace aquatique.

Engins de déplacement personnel

Vélos, rollers, skateboard, trottinettes, gyropodes et autres engins à roulettes sont interdits à l'intérieur de l'établissement. Un garage à vélos est à disposition à l'extérieur.

Distributeurs automatiques :

L'établissement dispose de plusieurs machines de distribution automatique (articles de natation,...) en direction des usagers gérées par des sociétés privées. La responsabilité de l'établissement ne peut être mise en cause en cas de dysfonctionnement, à ce titre, aucun remboursement n'est possible.

Article 20 : Inobservation du règlement et sanctions

Dès qu'elle sera constatée, l'inobservation du règlement entraînera, après un avertissement verbal, une expulsion du contrevenant, sans remboursement du droit d'accès.

Le personnel du service des piscines pourra prendre des mesures afin d'exclure l'utilisateur pour une durée déterminée allant jusqu'à 1 an selon les faits. Un arrêté signalant le non-respect de cet article sera pris dans ce sens. Il prononcera l'exclusion ainsi que sa durée.

Les sanctions seront motivées et proportionnées à la gravité des actes commis en infraction au présent règlement.

Face à un refus d'obtempérer, le personnel communautaire pourra faire appel aux forces de police.

En cas de force majeure, le personnel procédera à l'évacuation partielle ou totale de l'établissement. Des poursuites judiciaires pourront, dans les cas graves, être engagées envers les contrevenants.

Les articles 222-11/222-12 du code pénal énoncent que les auteurs de violences entraînant une incapacité totale de travail pendant plus de 8 jours à l'encontre de toute personne chargée d'une mission de service public, dans l'exercice ou du fait de ses fonctions, sont punis de 5 ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende.

L'article 433-5 du code pénal précise que « Constituent un outrage puni de 7 500 euros d'amende les paroles, gestes ou menaces, les écrits ou images de toute nature non rendus publics ou l'envoi d'objets quelconques adressés à une personne chargée d'une mission de service public, dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de sa mission, et de nature à porter atteinte à sa dignité ou au respect dû à la fonction dont elle est investie ».

Article 21 : Prestations extérieures à l'établissement

Les marchands ambulants ne sont pas autorisés à s'installer et à exercer leur métier, aux abords immédiats de l'équipement, sur la voie publique sauf autorisation de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole.

La vente de boissons, glaces, nourritures et équipements de bain peut être autorisée par convention avec la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole.

Les prestations proposées ne sauraient engager la responsabilité de la collectivité.

Article 22 : Suggestions – Réclamations

Les usagers de la piscine peuvent à tout moment présenter des suggestions ou réclamations. A cette intention, un registre numéroté et paraphé est à leur disposition à l'accueil.

Seules les suggestions et réclamations signées par leur auteur et indiquant le nom, prénom et adresse mail ou postale de l'usager seront prises en considération.

Article 23 : Affichage

Le présent règlement est affiché dans l'entrée de l'établissement et au bord du bassin.

Sont également affichés à l'accueil de l'établissement :

- le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (P.O.S.S.) ;
- les résultats d'analyses de contrôle de la qualité de l'eau ;
- les tarifs et les horaires d'ouverture ;
- la capacité d'accueil de l'établissement (F.M.I. : 2 370 personnes au maximum) ;
- l'attestation d'assurance de l'établissement ;
- les dates des fermetures de l'établissement ;

Les références des diplômes du personnel de surveillance des bassins sont disponibles sur demande auprès du personnel d'accueil.

Article 24 : Mise en œuvre du présent règlement

Le Président de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole, le Directeur Général des Services, le Directeur Général Adjoint des Services aux Habitants, le Directeur des sports, le Responsable des piscines et installations nautiques municipales et communautaires ainsi que l'ensemble du personnel affecté à l'établissement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent règlement.

Article 25 : Effet du règlement intérieur

Toute personne présente dans le centre aquatique est réputée avoir pris connaissance du règlement intérieur et y adhérer sans réserve.

Fait à Châteauroux, le

Le Président,

Gil Avérous

10 : Rapports d'activité 2020 : services publics délégués d'eau potable et d'assainissement des eaux usées

Le rapporteur : M. Marc DESCOURAUX

Dans le cadre des conventions de services publics délégués d'eau potable et d'assainissement des eaux usées, l'exploitant est tenu de présenter annuellement à la collectivité délégante un rapport d'activités au titre de l'année passée.

C'est à ce titre que les rapports joints sont présentés au Conseil Communautaire.

Ces mêmes rapports seront également présentés lors d'une prochaine séance de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ils concernent les secteurs exploités par SAUR :

- Le service public d'eau potable de Châteauroux-Le Poinçonnet
- Le service public d'eau potable de Déols
- Le service public d'assainissement des eaux usées d'Ardentes-Arthon-Coings-Diors-Etrechet-Mâron-Montierchaume-Sassierges Saint Germain
- Le service public d'assainissement des eaux usées de Déols
- Le service public d'assainissement des eaux usées de Luant

- Le service public d'assainissement des eaux usées de Saint-Maur

Ainsi que les secteurs exploités par SUEZ :

- Le service public d'eau potable d'Ardentes-Coings-Diors- Etrechet-Montierchaume

- Le service public d'assainissement des eaux usées de Châteauroux-Le Poinçonnet.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de prendre acte des rapports d'activité 2020 présentés par les exploitants pour les différents services délégués d'eau potable et d'assainissement des eaux usées.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Environnement, Aménagement et Grands
équipements

20 septembre 2021

11 : Rapport d'activité 2020 : syndicat d'alimentation en eau potable de La Demoiselle

Le rapporteur : M. Marc DESCOURAUX

Châteauroux Métropole est adhérente au syndicat des eaux de La Demoiselle, qui assure l'alimentation en eau potable des communes de Luant et de Saint-Maur.

L'exploitation des biens du service public a été confiée à SAUR, par affermage.

Dans le cadre de la convention de service public délégué, l'exploitant est tenu de présenter annuellement à la collectivité délégante un rapport d'activités au titre de l'année passée.

C'est à ce titre que le rapport joint est présenté au Conseil Communautaire.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de prendre acte du rapport d'activité 2020 présenté par le délégataire du syndicat d'alimentation en eau potable de La Demoiselle dont Châteauroux Métropole est adhérente.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Environnement, Aménagement et Grands équipements

20 septembre 2021

12 : Rapport d'activité 2020 : syndicat d'alimentation en eau potable du Liennet

Le rapporteur : M. Marc DESCOURAUX

Châteauroux Métropole est adhérente au syndicat des eaux du Liennet, qui assure l'alimentation en eau potable des communes de Mâron et de Sassierges-Saint-Germain.

Les missions du syndicat sont assurées en régie et font l'objet d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public.

C'est à ce titre que le rapport joint est présenté au Conseil Communautaire.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de prendre acte du rapport d'activité 2020 du syndicat d'alimentation en eau potable du Liennet dont Châteauroux Métropole est adhérente.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Environnement, Aménagement et Grands
équipements

20 septembre 2021

13 : Rapport d'activité 2020 : syndicat d'alimentation en eau potable de La Couarde

Le rapporteur : M. Marc DESCOURAUX

Châteauroux Métropole est adhérente au syndicat des eaux de La Couarde, qui assure l'alimentation en eau potable de la commune de Jeu-les-Bois.

Les missions du syndicat sont assurées en régie et font l'objet d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public.

C'est à ce titre que le rapport joint est présenté au Conseil Communautaire.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de prendre acte du rapport d'activité 2020 du syndicat d'alimentation en eau potable de La Couarde dont Châteauroux Métropole est adhérente.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Environnement, Aménagement et Grands
équipements

20 septembre 2021

14 : Rapport d'activité 2020 : syndicat d'alimentation en eau potable de Velles/Arthon/Buxières-d'Aillac

Le rapporteur : M. Marc DESCOURAUX

Châteauroux Métropole est adhérente au syndicat des eaux de Velles – Arthon – Buxières d'Aillac, qui assure l'alimentation en eau potable de la commune d'Arthon.

Les missions du syndicat sont assurées en régie et font l'objet d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public.

C'est à ce titre que le rapport joint est présenté au Conseil Communautaire.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de prendre acte du rapport d'activité 2020 du syndicat d'alimentation en eau potable de Velles – Arthon – Buxières d'Aillac dont Châteauroux Métropole est adhérente.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Environnement, Aménagement et Grands équipements

20 septembre 2021

15 : Rapport d'activité 2020 : service public délégué de contrôle de l'assainissement non collectif du département de l'Indre

Le rapporteur : M. Marc DESCOURAUX

Châteauroux Métropole est adhérente au syndicat mixte de gestion de l'assainissement autonome dans l'Indre pour l'ensemble de ses communes membres.

Les missions du syndicat regroupent le contrôle de fonctionnement des dispositifs d'assainissement individuel existants et le contrôle de conception et de bonne exécution des installations neuves (ou réhabilitées).

Elle sont actuellement confiées par affermage à SAUR.

Dans le cadre des conventions de services publics délégués, l'exploitant est tenu de présenter annuellement à la collectivité délégante un rapport d'activités au titre de l'année passée.

C'est à ce titre que le rapport joint est présenté au Conseil Communautaire.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de prendre acte du rapport d'activité 2020 présenté par le délégataire du syndicat mixte de gestion de l'assainissement autonome dans l'Indre dont Châteauroux Métropole est adhérente.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Environnement, Aménagement et Grands
équipements

20 septembre 2021

16 : Rapport d'activité 2020 sur le prix et la qualité du service public eau-assainissement de Châteauroux Métropole

Le rapporteur : M. Marc DESCOURAUX

Compétente depuis 2003, l'Agglomération se doit d'établir un rapport sur le fonctionnement des services publics d'eau potable et d'assainissement des eaux usées au titre de l'année passée, conformément à l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette disposition a pour objectif de renforcer la transparence et l'information des usagers sur les services publics d'eau potable et d'assainissement dans les conditions prévues au Code Général des Collectivités Territoriales et au sein du Décret n° 2015-1820 du 29 décembre 2015.

C'est à ce titre que le rapport joint, relatif à l'activité de l'année passée, est présenté au Conseil Communautaire.

Ce même rapport sera également présenté lors d'une prochaine séance de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

En 2020, la consommation d'eau potable a atteint 3 955 461 mètres cubes, en légère baisse (-1,4%) par rapport à l'année précédente. Le rendement des réseaux a quant à lui encore progressé (+3,4%) pour atteindre 87,4%.

En assainissement, 4 053 738 mètres cubes d'eaux usées ont été traitées par les 18 stations d'épuration, valeur stable par rapport à l'an passé (-0,6%).

A Déols, un nouveau contrat d'exploitation a été mis en place avec SAUR à compter du 1^{er} avril 2020 et s'achèvera en 2027.

La qualité de l'eau potable distribuée a été jugée satisfaisante par l'Agence Régionale de Santé, malgré la présence d'éléments traces de métabolites d'herbicides à Ardentes-Etrechet, et dans une moindre mesure à Châteauroux et Déols, ne nécessitant néanmoins pas de restriction de consommation.

Les rendements épuratoires des stations d'épuration ont été globalement conformes, malgré quelques dépassements ponctuels et des améliorations de fonctionnement attendues pour certaines d'entre elles.

En terme de travaux, on note un ralentissement conséquent des investissements en lien avec la crise sanitaire.

Enfin, le coût du mètre cube d'eau et d'assainissement a varié de 3,36 € (Poinçonnet) à 4,27 € (Luant).

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement des eaux usées pour l'année 2020, sur la base du document détaillé joint.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Environnement, Aménagement et Grands équipements

20 septembre 2021

17 : Pays Castelroussin Val de l'Indre : Rapport d'activité 2020

Le rapporteur : M. Marc DESCOURAUX

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du Pays Castelroussin Val de l'Indre adresse chaque année au Président de chaque intercommunalité membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Président au Conseil communautaire en séance publique.

Il est donc fait communication du rapport d'activité du Pays Castelroussin Val de l'Indre pour l'exercice 2020.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39,

Il est proposé au Conseil communautaire de prendre acte du rapport d'activité 2020 du Pays Castelroussin Val de l'Indre.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Environnement, Aménagement et Grands
équipements

20 septembre 2021

Pays Castelroussin Val de l'Indre

Bilan

2020



PRÉSENTATION

Syndicat mixte du Pays Castelroussin Val de l'Indre

Créé le 15 octobre 1996, le Pays Castelroussin Val de l'Indre s'est constitué autour de 2 axes fédérateurs : le bassin de vie de l'agglomération castelroussine et la vallée de l'Indre. Son territoire est composé de 26 communes.

L'équipe du Pays Castelroussin Val de l'Indre travaille à l'élaboration et à la réalisation de projets d'aménagement et de développement du territoire au travers des programmes européens, nationaux et régionaux (dont le CRST). Il agit dans des domaines variés tels que : l'environnement (ex : Trame verte et bleue, Natura 2000...), l'aménagement du territoire à l'aide du Schéma de cohérence territoriale (Scot) et l'économie (ex : Leader : Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale).

L'ÉQUIPE



Françoise MEICHE

Secrétaire comptable

Accueil - Secrétariat - Comptabilité.



Christelle GERMAIN

Directrice

Administration générale et financière -
Ressources humaines- Pilotage du projet de
territoire et des contractualisations.



Valérie DEVINEAU

Chargée de communication et webmaster

Communication - Graphisme - Webmaster.



Viviana BÉNARD-GILLET

Chargée de mission LEADER

Animation et gestion du
programme LEADER.



Élodie JOLIVEAU

Chargée de mission environnement

Animation de la Trame verte et bleue et
du site Natura 2000 Vallée de l'Indre.

BILAN FINANCIER



2020 a été marquée par une baisse des dépenses de fonctionnement et d'investissement consécutive à des recherches d'économie pour un retour à l'équilibre le plus tôt possible.

La situation sanitaire liée à la Covid-19 a eu un impact sur le fonctionnement général du syndicat.

Si l'année 2020 affiche un résultat budgétaire global positif de 23 316,03 €, les résultats reportés 2019 (- 53 811,09 €) engendrent un déficit de 30 495,06 €.

Il est à souligner que toute nouvelle mission n'est supportée par le syndicat que si elle est subventionnée.

Les chiffres 2020

Fonctionnement

- dépenses **364 295,25 €**
- recettes **358 185,30 €**

Investissement

- dépenses **901,98 €**
- Recettes **30 327,93 €**

Cotisation



2,1041 €
par habitant

Accompagnement technique

Les communes peuvent bénéficier de subventions et/ou disposer de l'accompagnement technique pour les dossiers LEADER, CRST, COT EnR, TVB, SCOT...



Le Pays :

- recense les actions ;
- aide au montage des dossiers, et à la recherche de cofinancements ;
- transmet les dossiers de demandes de subventions au Conseil régional ;
- assure l'interface avec les services instructeurs du Conseil régional ;
- suit et évalue la consommation des crédits du contrat.

8 339 177 € ont été conventionnés sur l'enveloppe totale de 16 282 000 € soit 51 %.

ZOOM sur l'installation de récupérateurs d'eau de pluie sur le site des serres municipales de Châteauroux



pendant



après

Coût du projet 73 790,75 € HT
Subvention attribuée à la CPR du
24/01/2020 : 29 500 €

La Région soutient financièrement des projets émanant de maîtres d'ouvrages publics ou privés (communautés de communes, communes, associations, agriculteurs...), correspondant aux axes prioritaires de la charte de développement.

16 282 000 €

montant de l'enveloppe dédiée au territoire répartie comme suit :

- 1 660 000 € pour l'axe développer l'emploi et l'économie,
- 6 468 500 € pour l'axe favoriser le mieux être social,
- 4 402 000 € pour l'axe renforcer le maillage urbain et rural,
- 687 600 € pour l'axe stratégie régionale biodiversité,
- 1 996 900 € pour l'axe plan climat énergie régional,
- 650 000 € pour AVOSID.

Le bilan à mi-parcours sera effectif en septembre 2021.

Une étude a été préalablement réalisée dans l'objectif d'évaluer le potentiel de récupération des eaux de pluie pour le site des serres municipales de Châteauroux. Au regard des résultats de cette étude d'opportunité, il a été décidé d'installer des récupérateurs d'eau de pluie pour arroser les végétaux de remplacement afin de préserver la ressource en eau.

4 réservoirs de 10 m³ ont été installés comprenant des équipements de filtration ainsi qu'un système de gestion permettant de suivre le pourcentage de remplissage des cuves.

CRST (suite)

17 conventionnés



Bénéficiaire	Nature	Subvention
Arthon	Travaux de restauration de la Mare des Cassons	14 900 €
Saint-Maur	Réfection d'un terrain de football synthétique	62 900 €
PCVI	Opération collective « Voulez-vous (re)planter des haies ? »	14 800 €
Châteauroux	Installation de récupérateurs d'eau de pluie sur le site des serres municipales	29 500 €
Étrechet	Rénovation de l'éclairage public	8 600 €
PCVI	Mise en place de sessions thématiques pour sensibiliser et former aux bonnes pratiques de gestion raisonnée des espaces publics	5 300 €
PCVI	Animation et gestion de la mise en œuvre des actions issues du programme portant sur la trame verte et bleue	10 100 €
CCVIB	Extension de la Zone Artisanale « Les Terres Rouges » à Saint-Lactencin	94 400 €
Châteauroux Métropole	Construction d'une piste de BMX et de Pump Track à Châteauroux	110 000 €
Soliha CVDL	Construction de 8 logements collectifs en PLAI à Châteauroux	40 000 €
Sassierges-St-Germain	Création d'une piste cyclable	8 300 €
Châteauroux	Rénovation de l'éclairage public	82 000 €
OPAC de l'Indre	Création d'une maison de santé pluridisciplinaire à Châteauroux	232 000 €
Luant	Rénovation de l'éclairage public	8 000 €
CUMA CERES	Création d'une lagune de stockage de digestat à Villedieu-sur-Indre	20 900 €
Solidarité Accueil	Étude de faisabilité pour créer une légumerie/conserverie	6 000 €
PCVI	Animation du Contrat Régional de Solidarité Territoriale	45 625 €

COMMUNICATION

Le Pays veille à informer ses élus au sujet des actions menées par les services, les partenaires, les acteurs du territoire... .



Lettre d'information trimestrielle n°19 et 20

La lettre est communiquée aux élus, aux membres du Conseil de développement castelroussin et aux partenaires, afin de faire le point sur les dossiers suivis par le Pays.



Le site internet : www.payscastelroussin.fr

Le site est créé et géré en interne depuis plus de 10 ans et est hébergé en France.

Il est alimenté régulièrement par des articles concernant les actions du Pays et par la diffusion d'informations concernant le territoire. Exemple : aides et programmes à destination des territoires mis en place par la Région Centre-Val de Loire. Les comptes rendus, délibérations et autres documents sont aussi consultables en ligne.



Mise à disposition auprès des communes

Les petites communes n'ont pas toujours les moyens humains et techniques de réaliser leurs supports et outils de communication (lettres d'informations, bulletins municipaux, affiches, logos...).

Depuis 2015, l'agent en charge de la communication accompagne les communes ayant exprimé leurs besoins.

En 2020, seule la commune de Neuillay-les-Bois a fait appel aux services du Pays pour la réalisation de son bulletin municipal et de l'affiche pour la fête de l'étang communal.



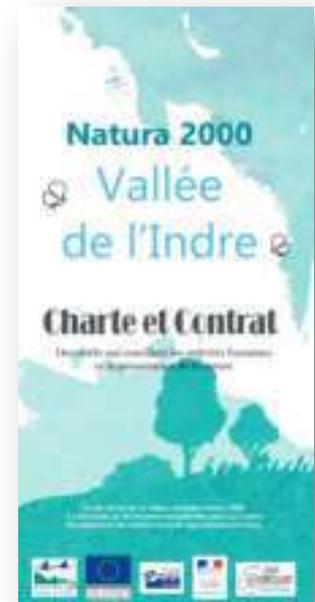
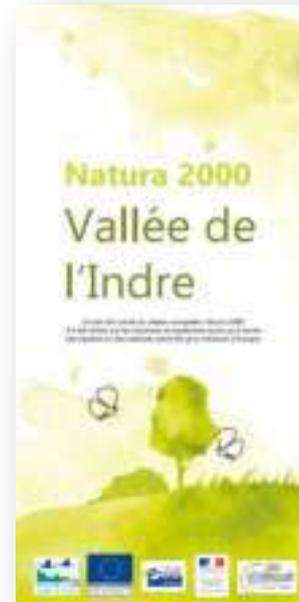
COMMUNICATION (suite)



Publications réalisées dans le cadre des actions et missions menées par le Pays Castelroussin Val de l'Indre

Le site Natura 2000 Vallée de l'Indre a été mis en lumière afin de faire découvrir la politique Natura 2000 ainsi que les espèces et habitats naturels présents dans la vallée.

Deux plaquettes et un recueil des espèces et habitats naturels ont été réalisés et mis à disposition des habitants dans toutes les mairies et communautés de communes concernées par le site Natura 2000 Vallée de l'Indre. Les recueils ont aussi été distribués aux résidents en limite du site, aux élus, aux partenaires et aux agriculteurs dont les parcelles se situent dans la zone.



LEADER



« Renforcer durablement l'attractivité globale du territoire par un ancrage territorial réaffirmé »

3 axes stratégiques :

- structurer le tissu économique du territoire ;
- préserver et valoriser le capital nature du territoire ;
- trouver des solutions innovantes pour améliorer l'accessibilité aux services.

800 000 €
Pour le territoire

Le programme progresse sur le territoire, mais le retard dans les instructions est toujours constaté.

Les chiffres



Dossiers déposés depuis 2016

• 37

Subventions versées (%)

• 38 %

Fléchage de l'enveloppe financière (%)

• 98,8 %

PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE

Le Projet Alimentaire de Territoire a vocation à co-construire une stratégie pour la relocalisation de l'alimentation.

En 2020, le Pays a accueilli un service civique qui a travaillé sur le diagnostic agricole et alimentaire. La situation sanitaire n'a pas permis la réalisation de toutes les enquêtes prévues.



CONSEIL DE DEVELOPPEMENT CASTELROUSSIN

L'activité du Conseil de développement castelroussin se structure autour d'échanges, d'informations de ses membres, de participations à des groupes de travail. L'instance peut soulever des enjeux qui lui sont propres afin de pérenniser son fonctionnement mais également des enjeux pour le territoire.



- 
- Autosaisines**
1. Parcours des Dames
 2. Environnement



- 
- Saisines**
1. Mobilité et pistes cyclables
 2. Action Cœur de ville



Groupes de travail

5



2 Webinaires
Châteauroux Métropole
2 avis rendus



1 réunion de bureau



1 réunion plénière
(ordre du jour réduit à un sujet)

Environnement

Trame verte et bleue (TVB)

« Voulez-vous planter des haies ? »

Les élèves du lycée Naturapolis ont été sollicités pour effectuer la plantation d'une haie champêtre d'environ 300 mètres à Neuillay-les-Bois.



« Et si j'accueillais la biodiversité dans mon entreprise ? »

La première opération est arrivée à son terme. Elle a démontré la présence d'espèces animales et végétales nécessaires à l'équilibre biologique et a permis aux salariés et visiteurs de porter un autre regard sur ces espaces constitutifs des trames vertes et bleues.

Avec le contexte sanitaire et économique, une seule journée d'animation a pu être proposée aux salariés. Des supports ont été remis aux entreprises pour maintenir la dynamique.

Informer et former aux bonnes pratiques de gestion raisonnée

En raison du premier confinement et face aux incertitudes quant à l'évolution de la situation, le Pays a reporté une partie des sessions à 2021.

Trois sessions ont pu être maintenues :

- Concilier nature et chantiers urbains pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et climatiques et des usages
- Connaissance et identification des trames noires
- Interpréter son document d'urbanisme pour mieux préserver son environnement local (en visio conférence)

Natura 2000 Vallée de l'Indre

Suivis naturalistes

Le suivi de la Mulette épaisse (*Unio Crassus*), réalisé en 2019 par l'ANEPE-Caudalis en Indre-et-Loire, n'a pas permis de trouver d'individu vivant. Le suivi 2020 avait pour but d'analyser l'état de conservation de son habitat et de vérifier sa présence dans le lit principal de la rivière à l'aide de bathyscopes. Le bureau d'études Biotope a été sollicité pour accompagner Indre Nature et l'Anepe Caudalis dans la méthodologie de prospection ainsi que dans le repérage des tronçons à expertiser dans l'Indre et l'Indre-et-Loire.



Les chiffres :

- 9 projets
- 2,5 km de haies champêtres
- 1,7 hectares de bosquet,
- 300 m d'alignement de fruitiers
- 2,5 hectares de système agroforestier

Entreprises engagées

- 2018-2020 : 3
- 2019-2021 : 5



Natura 2000 Vallée de l'Indre



Appel à projets MAEC

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre a déposé un Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) auprès de la Région Centre-Val de Loire afin de proposer aux agriculteurs des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC), favorables au maintien des habitats et espèces en zone Natura 2000.

Nombre d'engagements à la parcelle par mesures de type surfacique

- 8 : entretien des prairies permanentes avec retard de fauche au 1er juillet
- 16 : entretien des prairies permanentes avec retard de fauche au 20 juin
- 8 : maintien de la richesse floristique dans les prairies permanentes
- 1 : réouverture de parcelles pour favoriser les prairies de fauche
- 1 : réouverture de parcelles pour favoriser les prairies de fauche avec gestion pastorale
- 1 : maintien de l'ouverture de parcelles en cours d'embroussaillage
- 0 : création de surface en herbe
- 0 : maintien des pelouses remarquables
- 1 : mise en défens de milieux remarquables

Nombre d'engagements à la parcelle par mesure de type linéaire

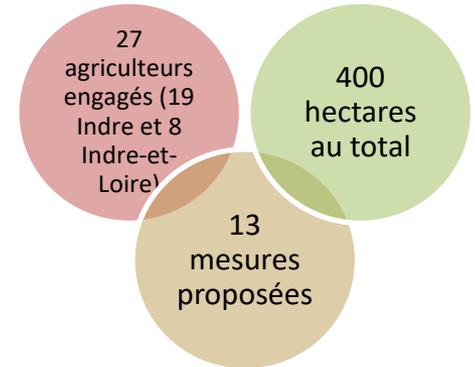
- 2 : entretien des linéaires de haie
- 5 : entretien des ripisylves
- 0 : entretien d'arbres isolés ou en alignement

Veille et évaluation des incidences : suivi des projets associés au site

- Étude hydrologique menée dans le cadre de la création du Syndicat d'Aménagement du Bassin de l'Indre (SABI 36)
- Opération d'aide à la replantation « du peuplier pour l'avenir »
- Travaux de restauration écologique au sein de l'Espace naturel sensible (ENS) des prairies du Roy à Loches

Avis - évaluation des incidences Natura 2000

- Aménagement pour consolider les berges à hauteur du lit principal de l'Indre sur 50 mètres suite à une demande émanant d'un propriétaire privé sur la commune de Buzançais



Nombre d'engagements à l'exploitation par mesure de type système polyculture-élevage d'herbivores

- 6 : dominante élevage - maintien des pratiques
- 0 : dominante élevage - évolution des pratiques
- 0 : dominante céréales - maintien des pratiques
- 1 : dominante céréales - évolution des pratiques

COT EnR

Aides au déploiement des énergies renouvelables (bois énergie, géothermie nappe, géothermie sonde et solaire thermique),

Le Pays Castelroussin Val de l'Indre et le Pays de Valençay-en-Berry ont signé en 2018 un Contrat d'Objectif Territorial sur 3 ans avec l'ADEME et la Région Centre-Val de Loire.



Objectifs :

- 10 opérations
- 6 774,16 MWh produit par énergie thermique

LES CHIFFRES 2020

2 projets réalisés :

- chaufferie bois à l'EHPAD de Pellevoisin
 - installation de chauffage avec pompes à chaleur et sondes géothermiques au village retraite de Luçay-le-Mâle
- 27 initiatives accompagnées à l'échelle du COT EnR Centre Nord Indre

SCoT ► Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

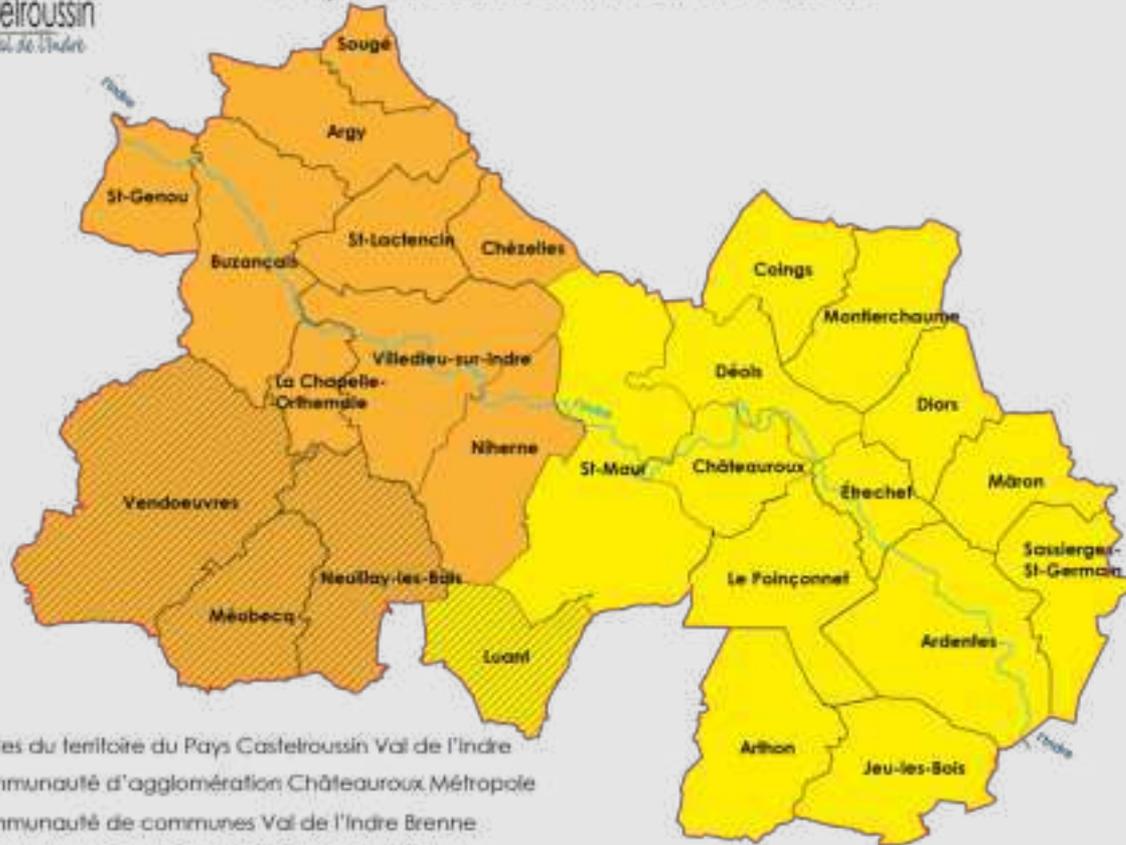
L'arrêté préfectoral d'approbation du SRADDET Centre-Val de Loire a été signé le 4 février 2020 et publié le 6 février 2020.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires (Art. L. 4251-1.-du CGCT), il fixe des objectifs de moyen et long termes sur le territoire de la région en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, de pollution de l'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets.





Pays Castelroussin Val de l'Indre



- Limites du territoire du Pays Castelroussin Val de l'Indre
- Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole
- Communauté de communes Val de l'Indre Brenne
- ▨ Communes du Parc Naturel Régional de la Brenne

Source : PCV septembre 2017



www.payscastelroussin.fr

Pays Castelroussin Val de l'Indre
38 place Voltaire
36000 Châteauroux
Tél. 02 54 07 74

18 : Acquisition de la parcelle cadastrée ZX 34 lieudit ' Prairie de Chambon ' - Commune de Déols

Le rapporteur : M. Marc DESCOURAUX

Conformément à ses statuts, l'Agglomération Châteauroux Métropole exerce de plein droit la compétence liée à l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine.

Depuis 2003, elle met en œuvre l'ensemble des moyens à sa disposition pour préserver la qualité de la ressource en eau et acquérir les unités foncières qui peuvent présenter un intérêt pour la protection de cette dernière au sein du périmètre de protection rapprochée des captages de « Montet et Chambon » sur la commune de Déols.

Dans ce cadre, un accord est intervenu avec les membres de l'indivision Guenifi pour l'acquisition de la parcelle cadastrée ZX 34 lieudit « Prairie de Chambon » à Déols, d'une surface de 994 m², au prix de 600 €.

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale en date du 21 décembre 2020.

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée ZX 34 lieudit « Prairie de Chambon » à Déols, d'une surface de 994 m², au prix de 600 € ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout acte à intervenir en ce sens.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Environnement, Aménagement et Grands
équipements

20 septembre 2021

Direction départementale des Finances Publiques d'Indre-et-Loire

Le 21/12/2020

Pôle d'évaluation foncière

94 Boulevard Béranger
CS 33228
37032 TOURS CEDEX 1

Le Directeur à

mél. : ddfp37.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOindre :

Madame Flore VETTELÉ

Châteauroix Métropole

Place de La République

36012 CHATEAUROUX CEDEX

Affaire suivie par : Jean-Jacques Kwocz

téléphone : 02 47 21 74 83

courriel : jean-jacques.kwocz@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS : 3127741

Réf. Lido : 2020-36063-V-0735

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

<i>Désignation du bien :</i>	Parcelle cadastrée ZX 34 d'une superficie de 989 m ²
<i>Adresse du bien :</i>	Prairie de Chambon à Déols
<i>Valeur vénale :</i>	600 €

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

1 – SERVICE CONSULTANT

Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole.
Affaire suivie par Madame Flore VETELE.

2 – DATE

de consultation : 07/12/2020

de réception : 07/12/2020

de visite : Néant

de dossier en état : 07/12/2020

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Projet d'acquisition d'une parcelle de terrain dans le cadre de la maîtrise du foncier sur des terrains offrant des risques de pollution de la nappe phréatique.

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Il s'agit d'une parcelle cadastrée ZX 34 d'une superficie de 989 m². La parcelle est située à l'Est du centre de Déols non loin de la D 920. Les terrains sont en friche.

5 – SITUATION JURIDIQUE

Le bien appartient à l'indivision GUENIFI.

6 – URBANISME – RÉSEAUX

Zone NV.

7 – DATE DE RÉFÉRENCE

PLUI approuvé le 13/02/2020

8 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison qui consiste à fixer la valeur vénale ou locative à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local. Au cas particulier, cette méthode est utilisée compte tenu de la nature du bien à évaluer même si le marché immobilier local avec des biens comparables au bien à évaluer est restreint.

La parcelle ZX 34, d'une superficie de 989 m², est estimée à 600 €.

9 – DURÉE DE VALIDITÉ

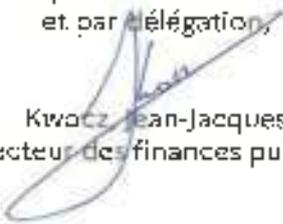
24 mois.

10 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présences d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques
et par délégation,


Kwacz Jean-Jacques
Inspecteur des finances publiques

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.



Impression du 07/12/2020 11:11

Échelle 1 :1000



19 : Acquisition de la parcelle cadastrée ZP 145 lieudit ' Les Bulles ' - Commune de Déols

Le rapporteur : M. Marc DESCOURAUX

Conformément à ses statuts, l'Agglomération Châteauroux Métropole exerce de plein droit la compétence liée à l'alimentation en eau destinée à la consommation humaine.

Depuis 2003, elle met en œuvre l'ensemble des moyens à sa disposition pour préserver la qualité de la ressource en eau et acquérir les unités foncières qui peuvent présenter un intérêt pour la protection de cette dernière au sein du périmètre de protection rapprochée des captages de « Montet et Chambon » sur la commune de Déols.

Dans cet objectif, des négociations sont intervenues avec Monsieur Thomas Stéfana pour l'acquisition de la parcelle cadastrée ZP 145 d'une surface de 4 819 m² située lieudit « Les Bulles » à Déols.

Le pôle d'évaluation domaniale a estimé le terrain au prix de 3 000€ dans son avis du 22 avril 2021.

Toutefois, considérant l'accord trouvé par le propriétaire avec un tiers acquéreur au prix de 21 000€ ;

Considérant que les bâtiments présents sur le terrain ont été démolis par un sinistre depuis moins de 10 ans ;

Considérant la nécessité pour l'agglomération de maîtriser le foncier dans un secteur offrant un risque de pollution de la nappe important en raison notamment de la proximité du ruisseau du Montet ;

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée ZP 145 lieudit « Les Bulles » à Déols, d'une surface de 4 819 m², au prix de 12 000 € ;

- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout acte à intervenir en ce sens.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Environnement, Aménagement et Grands
équipements

20 septembre 2021



Acquisition parcelle ZP 0145 - Commune de Déols



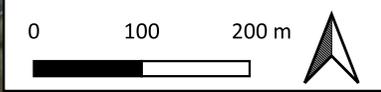
Légende

Acquisition envisagée

- Parcelle ZP 0145

Propriétaire

- Commune de Châteauroux
- Châteauroux Métropole



**Direction départementale Des Finances Publiques
d'Indre-et-Loire**

Pôle d'évaluation domaniale

94 Boulevard BERANGER

37032 TOURS CEDEX 1

mél. : ddfip@p.polo-evaluation@dgif.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Nathalie ALINE

Téléphone : 02 47 21 74 82

courriel : nathalie.aline@dgif.finances.gouv.fr

Réf. DS:4083510

Réf LIDO/OSE : 2021-36044-25307

Le 22/04/2021

Le Directeur départemental des Finances
publiques de l'Indre-et-Loire

à
CHATEAUROUX METROPOLE
Place de la République
CS 80509
36012 CHATEAUROUX CEDEX

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien :	Parcelle avec bâtis brûlés préexistants - DIA
Adresse du bien :	Au lieu-dit « Les Bulles », route de Beaumont à DEOLS
Département :	INDRE
Valeur vénale :	3 000 €

1 - SERVICE CONSULTANT

CHATEAUROUX METROPOLE

affaire suivie par : Madame Flore VETELE

2 - DATE

de consultation : 08/04/2021

de réception : 08/04/2021

de visite : pas de visite

de dossier en état : 08/04/2021

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

CHATEAUROUX METROPOLE envisage d'exercer son droit de préemption sur une parcelle comprenant des bâtis brûlés préexistants, située dans le périmètre de protection des captages d'eau potable de Montet et Chambon (dans un secteur sensible à l'occupation nomade).

4 - DESCRIPTION DU BIEN



Il s'agit de la parcelle ZP 145 d'une contenance de 4 819 m², située en bordure de route de Beaumont à DEOLS, sur laquelle est érigée une ancienne maison à usage d'habitation ainsi que diverses annexes, construites dès 1945, en partie latérale gauche, sur un terrain enherbé et partiellement arboré. Les constructions ont été vandalisées et brûlées en 2015.

A noter :

L'emprise au sol de ces différents bâtis est de 135 m², environ

5 - SITUATION JURIDIQUE

Nom du propriétaire : M. Thomas STEPHANA

Situation d'occupation : suite au sinistre, le bien est désaffecté.

6 - URBANISME – RÉSEAUX

La parcelle se situe en zone As, espaces agricoles sensible à proximité des zones urbaines, adaptées pour les activités maraîchères.

Extrait du règlement du PLU, zone AS :

IV.1 LE SECTEUR A

Règle : Les règles ci-dessous complètent les dispositions générales applicables à l'ensemble des zones figurant de la page 15 à la page 28.

La zone A correspond aux espaces agricoles ayant un potentiel agronomique, biologique ou écologique. Elle est prioritairement destinée aux constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole et à sa diversification. Elle comprend :

- un secteur As, qui correspond aux terres agricoles sensibles d'un point de vue écologique et paysager (abords des réservoirs de biodiversité, emprises de ville, etc.),

- un secteur Asc, qui correspond aux sites accueillant des activités d'extraction et/ou de dépôts de matériaux du sol (sites présents sur Saint-Maur, le Poirayrmet et Méron).

A l'inverse de la règle qui prévaut en zones U et PU, toutes les constructions et installations doivent être réalisées dans l'emprise de la zone A. Seules sont autorisées ou autorisées sous conditions celles mentionnées par un « O », conformément à celles signalées par le symbole « X » qui sont désinterdites.

	A	As	Asc
Exploitation agricole	X	X	X
* Uniquement s'il s'agit de constructions de type serres démontables, tunnels plastiques, etc. Ces constructions et installations nécessitent la transformation, au conditionnement et à la conservation, ou des produits agricoles.		X	X
* Lorsque ces activités constituent le principal ou l'unique site de production et que les surfaces ne sont pas imbriquées avec l'emprise d'une activité agricole, pastorale ou forestière ou le terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages.		X	X
Les logements	X*	X*	X
ils doivent répondre à l'une des conditions suivantes :			
- il s'agit d'un logement de fonction destiné à l'exploitation agricole lorsque celle-ci nécessite de sa présence permanente. Il sera implanté à proximité immédiate des bâtiments existants.			
- il s'agit d'habitat(s) à usage résidentiel, en zone ou plusieurs fois à compter de la date d'application du PLU, sous réserve qu'elle répondent (lorsqu'elles sont autorisées) à au moins une des conditions suivantes :			
- avoir une emprise au sol de moins de 40 m ²			
- être construite moins de 100 m de l'emprise au sol de la construction existante à la date d'application du PLU			
* Dans le cadre d'un changement de destination d'un bâtiment reporté à ce titre sur le document graphique sans réserve que le changement de destination ne compromet pas l'activité agricole ou la qualité paysagère existante et sous réserve de l'absence de la construction nouvelle.			

Hébergement	V*	V*	X
* Uniquement dans le cadre d'un changement de destination d'un bâtiment repéré à ce titre sur le document graphique, sous réserve que ce changement de destination ne compromette pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site et sous réserve de l'avis de la commission compétente.			
Les annexes à l'habitation	V*	V*	X
* Elles sont autorisées en une ou plusieurs fois à compter de la date d'approbation du PLU, sous réserve d'être situées à moins de 20 mètres de la construction principale et qu'elles répondent (toutes annexes cumulées) à l'une des conditions suivantes :			
- avoir une emprise au sol de moins de 50 m ² ;			
- représenter moins de 30 % de l'emprise au sol de la construction existante à la date d'approbation du PLU ;			

COMMERCES ET ACTIVITES DE SERVICE

Restauration	V*	V*	X
* Uniquement dans le cadre d'un changement de destination d'un bâtiment repéré à ce titre sur le document graphique, sous réserve que ce changement de destination ne compromette pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site et sous réserve de l'avis de la commission compétente.			
Activités de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle	V*	V*	X
* Uniquement dans le cadre d'un changement de destination d'un bâtiment repéré à ce titre sur le document graphique, sous réserve que ce changement de destination ne compromette pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site et sous réserve de l'avis de la commission compétente.			
Hébergement touristique et hôtelier	V*	V*	X
* Uniquement dans le cadre d'un changement de destination d'un bâtiment repéré à ce titre sur le document graphique, sous réserve que ce changement de destination ne compromette pas l'activité agricole ou la qualité paysagère du site et sous réserve de l'avis de la commission compétente.			

LOCAUX TECHNIQUES ET INDUSTRIELS DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET ASSIMILÉS

Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés	V	V	X
---	---	---	---

LES OUVRAGES D'INTERET PUBLIC

Les CUAPA agréées	V	X	X
Les réseaux (canalisations, trassés...), les ouvrages techniques liés à la distribution de l'énergie, au gaz, des télécommunications (y compris haut débit) et les ouvrages liés aux infrastructures routières, ferroviaires, fluviales, canaux ou autres	V	V	V
Les installations et aménagements liés à la gestion des milieux (chemins, objets mobiliers...) et rendues indispensables en raison de la fréquentation du public (sanitaires, postes de secours...)	V	V	V
Les installations de production d'énergies renouvelables	V*	X	V
* Elles doivent répondre à l'ensemble des conditions suivantes :			
- Elles doivent être compatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière du terrain sur lequel elles sont implantées ;			
- Elles doivent avoir un intérêt collectif ;			
- Elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espèces naturelles et des paysages.			
Les affouillements et exhaussements du sol	V*	V*	V
* Les affouillements et exhaussements du sol répondent à l'une des conditions suivantes :			
- Ils sont directement liés aux travaux de constructions et installations autorisées sur le terrain d'assiette du projet (ex : fondation d'une extension, drainage agricole, etc.)			

7 - DATE DE RÉFÉRENCE

Selon le PLU de CHATEAUROUX METROPOLE approuvé le 13/02/2020

8 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode par comparaison qui consiste à fixer la valeur vénale ou locative à partir de l'étude objective des mutations de biens similaires ou se rapprochant le plus possible de l'immeuble à évaluer sur le marché immobilier local. Au cas

particulier, cette méthode est utilisée, car il existe un marché immobilier local avec des biens comparables à celui du bien à évaluer.

Au regard de la description et de la localisation du bien ainsi que de la situation du marché local, la valeur vénale de la parcelle est estimée à 3 000€ € Hors Taxes.

Le prix de vente proposé dans la DIA (21 000 €) ne correspond pas à la valeur des biens de cette nature sur le marché immobilier local.

9 - DURÉE DE VALIDITÉ

18 mois

10 - OBSERVATIONS

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

La présente estimation est réalisée sur la base des éléments en possession du service à la date du présent avis.

Une nouvelle consultation du Pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus ou si les règles d'urbanisme ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques et par délégation,


Nathalie ALINE
Inspecteur des Finances publiques

20 : Convention de mise à disposition au profit de la SAFER du Centre - Commune de Déols

Le rapporteur : M. Marc DESCOURAUX

Dans le cadre de la mise en place des Périmètres de Protection des captages dits de « Montet-Chambon », Châteauroux Métropole s'est rendue propriétaire de diverses parcelles à vocation agricole sur la commune de Déols.

Afin d'en assurer la gestion, la collectivité a signé avec la SAFER du Centre une convention de mise à disposition assorti d'un cahier des charges d'exploitation portant sur une emprise de 15.2814 ha de prairies inondables pour une durée de 6 campagnes culturales à compter du 1 novembre 2015.

La convention arrivant à échéance le 31 octobre 2021, il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver les termes de la convention de mise à disposition des prairies de « Montet-Chambon » au profit de la SAFER du Centre pour une durée de 6 campagnes culturales à compter du 1 novembre 2021 ;
- D'autoriser le Président, ou son représentant à signer tout acte à intervenir en ce sens.

Avis de commission(s) à définir :

Commission Environnement, Aménagement et Grands
équipements

20 septembre 2021

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

(conclue en application de l'article L 142-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime)
(et le cas échéant des articles L142-7 et R142-12 du Code Rural et de la Pêche Maritime)

Entre les parties ci-après nommées, il a été conclu le présent acte contenant mise à disposition d'immeubles ruraux.

I - PARTIES AU PRESENT ACTE

Entre les soussignés :

CHATEAUROUX METROPOLE , représentée par Monsieur le Président GIL AVEROUS
Hôtel de Ville - Place de la République CS 80 509 , 36012 CHATEAUROUX
dénommé ci-après "Le PROPRIETAIRE"

et

La Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural du Centre (Safer du Centre) Société anonyme au capital de 947 280 €
dont le siège social est situé à 44bis Avenue de Châteaudun - CS 23321 - 41033 BLOIS Cedex *
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Blois sous le numéro B 596 820 480,
représentée par Madame Mailys SEVRAY, Directrice départementale, dûment habilitée aux effets des présentes
dénommée ci-après "la SAFER."

II – DESIGNATION DES BIENS

Les biens qui font l'objet de la présente convention sont désignés de la façon suivante :

Commune de DEOLS pour une surface de 15 ha 28 a 14 ca

Lieu-dit	Section	N°	Surface	Nature
PRES DU MONTET	ZX	0015	1 ha 78 a 50 ca	Prés
PRAIRIE DE CHAMBON	ZX	0033	2 ha 11 a 03 ca	Prés
PRES DU MONTET	ZX	0102	1 ha 41 a 69 ca	Prés
PRAIRIE DE CHAMBON	ZX	0131	9 ha 96 a 92 ca	Prés

Superficie totale de 15 ha 28 a 14 ca

Description du bien

(Etat des lieux : fumure, irrigation, assainissement, état des haies, fossés, bordures, clôtures, plantations, ...)

Prairie régulièrement fauchée

Conditions particulières (travaux autorisés, réserves, ...)

Respect d'un cahier des charges par l'exploitant (Cf. document joint).

III - CONVENTIONS

Par les présentes, le "PROPRIETAIRE", en application de l'article L 142-6 du Code Rural Code Rural et de la Pêche Maritime, met à la disposition de "la SAFER", qui accepte et dans les conditions dérogatoires aux dispositions de l'article L 411-1 du Code Rural Code Rural et de la Pêche Maritime, les biens désignés sous le titre II.

La présente convention a lieu sous les charges, clauses et conditions suivantes, que "la SAFER" s'oblige à exécuter et à accomplir.

Article 1 - Durée de la Convention

La présente convention est consentie et acceptée pour une durée de 6 campagnes, qui commencera à courir le 01/11/2021 pour se terminer le 31/10/2027.

Article 2 - Charges et conditions

a) Etat des lieux

La SAFER du Centre prendra les biens dans l'état où ils se trouveront à la date de son entrée en jouissance, tels que précisé au 2^{ème} paragraphe « désignation des biens ».

b) Utilisation des biens selon bail conclu par "la SAFER"

La SAFER du Centre utilisera les biens objet de la présente convention, aux fins d'aménagement parcellaire ou de mise en valeur agricole, conformément aux dispositions prévues à l'article L142-6 du Code Rural. Elle consentira, à cet effet, un ou des baux relevant des dispositions des troisième et quatrième alinéas de l'article précité.

Le PROPRIETAIRE devra donner son agrément préalable aux travaux d'amélioration à réaliser par le (ou les) preneur(s) de la SAFER du Centre et prévus dans le bail qui sera consenti par la SAFER du Centre et il ne sera tenu d'indemniser ces travaux que dans les limites qui auront été convenues avec lui.

c) Interventions auprès du "preneur"

Le PROPRIETAIRE s'interdit toute intervention directe de quelque nature que ce soit auprès "du ou des preneurs" qui auront contracté avec la "SAFER" en application du b) ci-dessus.

d) Impôts et assurances

Le PROPRIETAIRE acquittera tous les impôts et taxes afférents aux biens objet des présentes, ainsi que les primes d'assurances lui incombant. Les cotisations M.S.A seront mises à la charge du "preneur" à compter du 1er janvier 2022.

e) Résiliation :

La présente convention pourra à tout moment être résiliée d'un commun accord entre les parties sous réserve :
- que soient admises par les deux parties les conditions de libération des terres par le PRENEUR de la SAFER;
- et que soient résolues les conditions de régularisation de la redevance due au propriétaire.

f) Fin de la convention :

A l'issue de la présente convention ou pendant sa période d'application, le propriétaire s'engage :

- en cas de vente, à proposer le bien en priorité à la SAFER
- en cas de location, à proposer en priorité l'intermédiation de la SAFER dans le cadre d'un mandat de recherche de preneurs

La présente convention pourra être résiliée annuellement, sous réserve que la SAFER soit informée par courrier recommandé 4 mois avant la fin de la campagne, fixée au 31 octobre, soit au plus tard le 30 juin de chaque année civile.

Article 3 - Montant de la redevance

La présente convention est consentie et acceptée moyennant une redevance de 454,75 € payable chaque année au plus tard le **31 octobre**, le premier règlement devant intervenir le 31 octobre 2022 (indice de la campagne

2021/2022 : 106,48) réactualisable chaque année conformément à l'arrêté du Ministre de l'Agriculture fixant le prix des fermages.

En outre, il sera mis à la charge du locataire désigné par la SAFER au profit du bailleur, en application de l'article L. 415-3 CR, une fraction du montant global de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, équivalente à 20% de la part communale et intercommunale de ladite taxe.

Article 4 : Pacte de préférence :

A l'issu de la présente convention ou de son renouvellement, le propriétaire s'engage :

- 1°) - en cas de vente à proposer le bien en priorité à la SAFER dans le cadre d'une promesse de vente
- 2°) - en cas de location à proposer en priorité l'intermédiation de la SAFER dans le cadre d'un mandat de recherche de preneurs

IV - DECLARATIONS - FORMALITES

Article 1 - Déclarations Diverses

Le PROPRIETAIRE déclare :

- que le bien objet de la présente convention est libre de location ;
- qu'il n'a fait l'objet d'aucune reprise susceptible d'être annulée en exécution de l'article L 411.66 du Code Rural et de la Pêche Maritime;
- qu'il ne provient pas d'une exploitation agricole ayant fait l'objet d'un partage réalisé en application de l'article 832-2 du Code Civil et qu'en conséquence, il n'est pas grevé de droit de priorité institué par ce texte.

Article 2 - Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile :

- "Le PROPRIETAIRE" en sa demeure,
- "La SAFER" à son Siège Social.

Fait et passé en deux exemplaires, dont un pour chacune des parties.

A _____, le _____

Signature du PROPRIETAIRE
(précédée de la mention manuscrite
« Lu et approuvé, Bon pour accord »)

Signature de la Safer du Centre



CHÂTEAURoux
Métropole

ANNEXE A LA CMD ET AU BAIL SAFER
CAHIER DES CHARGES

COMMUNE DE DEOLS

Parcelles ZX 15 et ZX 32 – Lieu-dit « Près du Montet »

Parcelles ZX 33 et ZX 131partie -- Lieu-dit « Prairie de Chambon »

AOÛT 2021

1. Préambule

Châteauroux Métropole désire mettre à la disposition d'un agriculteur un îlot agricole constituant une partie de ses réserves foncières. Cet îlot se situe au sein du périmètre de protection rapproché des captages d'eau potable de Montel – Chambon où le maintien des parcelles en l'état est imposé.

A ce titre, les présentes surfaces pourront être valorisées par le fermier dans le cadre des dispositifs d'aides agricoles.

De plus, cet îlot est situé sur la commune de Déols, appartenant à la zone vulnérable du département de l'Indre, au titre de la Directive Nitrates. Pour ces raisons, les pratiques agricoles devront donc être en adéquation avec les enjeux de protection de la principale ressource en eau de l'agglomération de Châteauroux (composantes « agronomie » et « biodiversité »).

Le présent cahier des charges, annexé au bail SAFER, concerne la mise à disposition de l'îlot dans sa globalité.

Outre ce cahier des charges, toutes les réglementations en vigueur liées à l'activité agricole devront être respectées.

2. Présentation de l'îlot agricole

La surface totale mise à disposition est de 15 ha 28 a 14 ca, composée de 4 parcelles (voir plan) situées entre la route et la rivière Indre, au sein d'un environnement prairial d'accompagnement de la vallée de l'Indre.

A l'heure actuelle (août 2021), l'occupation est caractérisée par une prairie régulièrement fauchée.

3. Conditions générales d'occupation

L'exploitant devra respecter les conditions suivantes :

- Maintien de la prairie naturelle : pas de boisement, ni de retournement pour mise en culture ;
- fauchage des parcelles avec exportation des foin au minimum 1 fois dans l'année ;
- tenir informé la SAFER du Centre ou Châteauroux Métropole des dates d'intervention sur les parcelles ;
- entretien courant des haies, en concertation avec la SAFER du Centre et/ou Châteauroux Métropole ;
- le cas échéant, broyage annuel des refus si les parcelles sont broutés au plus tard au 15 décembre ;
- dégagement des obstacles au libre écoulement des eaux du cours d'eau et des fossés ;
- maintien en l'état des dispositifs permettant d'éviter les intrusions (création autorisée) ;
- exploitation éventuelle des arbres pour assurer un maintien du caractère boisé des parcelles (gestion raisonnée).

Il sera notamment interdit :

- o d'écobuer ou de porter le feu aux parcelles sauf autorisation particulière ;
- o d'épandre des produits industriels (fertilisation minérale), ou issus d'équarrissage, de station d'épuration, de vidange des fonds de cuve..., ni des déjections animales pures ;
- o de construire tout édifice lié ou non à l'activité agricole ;
- o de réaliser des travaux d'assainissement et de drainage ;
- o de stocker des véhicules et du matériel ;
- o d'abandonner des débris de quelque nature que ce soit.

En particulier, l'exploitant :

- o devra s'assurer contre tous les risques inhérents à son activité agricole. Il est seul responsable des dommages causés aux tiers du fait de son activité ou de ses animaux ;
- o tiendra informé la SAFER du Centre et/ou Châteauroux Métropole de toute pollution, dégradation, occupation illicite ou activités interdites qu'il aura pu constater sur le terrain.

4. Conditions particulières d'occupation liées au pâturage (le cas échéant)

Le chargement est de maximum 1,4 UGB/hectare (densité instantanée des animaux).

La mise au pré est autorisée à partir du 15 mars pour l'ensemble des parcelles.

La vérification de l'intégrité des clôtures avant la mise au pré du bétail est à la charge de l'exploitant ;

La création et l'entretien des clôtures est à la charge de l'exploitant.

Aucun traitement vermifuge ne devra être administré aux bêtes durant les trois semaines précédant leur arrivée au pré et durant toute la période de pâturage des terrains. En cas de problème sanitaire, l'exploitant pourra administrer aux bêtes un traitement vétérinaire en privilégiant les produits minimisant les impacts sur la faune.

Les animaux devront être retirés des terrains au plus tard le 15 décembre.

En cas d'annonce d'un pic de crue ou d'une montée du niveau d'eau constaté sur les terrains, le bétail devra être enlevé immédiatement, de l'initiative de l'éleveur ou à la demande de la SAFER du Centre ou de Châteauroux Métropole.

Plan des emprises mises à disposition



21 : Accord-cadre à bons de commande pour la fourniture et pose de conteneurs enterrés et de leurs pièces détachées - autorisation de signer le marché aux vues des résultats de la consultation

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

Compétente en matière de collecte des déchets, Châteauroux Métropole a le souhait de monter en puissance sur la collecte en points d'apports volontaires enterrés et notamment sur l'habitat collectif et sur les différents centres urbains, notamment sur la base du constat que près de 20 960 tonnes de déchets (humides, secs et verre) ont été collectés (hors déchèteries) en 2020. Les travaux de génie-civil liés à la création des fosses destinées à accueillir ce type de conteneurs ne concernent pas ce marché et seront traités spécifiquement dans un autre marché. Les volumes à collecter par conteneur seront de 4 m³ pour la collecte du verre et de 5 m³ pour la collecte des déchets secs ou humides.

Envoyée pour publication au BOAMP et JOUE le 13 juillet dernier, la consultation lancée sur appel d'offres ouvert correspondant à un accord-cadre à bons de commande d'un montant minimum de 1 000 000 € HT et d'un maximum de commandes limité à 2 500 000 € HT sur toute sa durée (un an reconductible trois fois) a obtenu 5 réponses (dont une déclarée irrégulière).

La commission d'appel d'offres, réunie le 6 septembre 2021 a décidé d'attribuer le marché à la société CONTENUR SL, sur la base d'un détail estimatif chiffré à hauteur de 1 499 176,35 € HT.

Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser le Président, ou par subdélégation le Directeur Général des Services, à signer l'accord-cadre avec la société.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

22 septembre 2021

Commission Environnement, Aménagement et Grands
équipements

22 : Dépollution et démolition totale du Bâtiment D de l'ancienne usine CERABATI : acte modificatif n°2 au marché M20-022AGG avec la société TP Pineau

Le rapporteur : M. Philippe SIMONET

Le marché initial précise que des zones de « toitures entonnoirs » n'ont pu être diagnostiquées au niveau de l'amiante, car l'ensemble du site a été déclaré « à risques » d'effondrements par la société spécialisée en diagnostics, suite au rapport du bureau d'études structure. Un prix unitaire pour le désamiantage d'une toiture est donc prévu dans le marché initial et le présent acte modificatif a pour but d'acter le nombre de toitures à réaliser.

Des travaux préparatoires ont été entrepris par une entreprise de démolition avant de pouvoir réaliser les dernier prélèvements et tests.

Après retour des résultats des diagnostics, 5 toitures supplémentaires sont amiantées et nécessitent des travaux de dépollution.

Les modifications à apporter concernent donc :

- La dépose des complexes d'étanchéité amiantés « toit entonnoir » 49 975,00 € HT
- La réalisation des analyses pendant la dépose des matériaux amiantés 4 225,00 € HT
- L'évacuation des déchets amiantés en décharge de type ISDD et ISDND 3 100,00 € HT

Soit un montant global pour l'acte modificatif n°2 de 57 300,00 € HT, portant le marché à un montant total de à 1 110 610,00 € H.T. (soit 1 332 732,00 € T.T.C) et représente une augmentation du marché initialement conclu de 7,20 %.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver les termes de l'acte modificatif n°2 à intervenir entre Châteauroux Métropole et la société TP Pineau,
- d'autoriser le Président, ou son représentant par délégation de signature le Directeur Général des Services, à signer cet acte modificatif n°2 et à faire appliquer toutes ses dispositions.

Avis de commission(s) à définir :

Commission finances et affaires générales

22 septembre 2021

Commission Environnement, Aménagement et Grands équipements



ACTE MODIFICATIF N°2
AU MARCHÉ

M20-022AGG

Dépollution et démolition totale du Bâtiment D
de l'ancienne usine CERABATI

Entre

D'une part, le Maître de l'Ouvrage, la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole représentée par son Président, Gil Avérous, habilité par la délibération du Conseil communautaire du 15 juillet 2020,

Et

D'autre part, la Société **SARL TP PINEAU**, Zone Anjou Actiparc – Allée Pièce Beurre 49160 LONGUE représentée par PINEAU Jérémie, son directeur.

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'ACTE MODIFICATIF

Le présent acte modificatif a pour objet de modifier les prestations initiales dans les conditions prévues au marché.

Le marché initial précise que des zones de « toitures entonnoirs » n'ont pu être diagnostiquées au niveau de l'amiante, car l'ensemble du site a été déclaré « à risques » d'effondrements par la société spécialisée en diagnostics, suite au rapport du bureau d'études structure. Un prix unitaire pour le désamiantage d'une toiture est donc prévu dans le marché initial et le présent acte modificatif a pour but d'acter le nombre de toitures à réaliser.

Des travaux préparatoires ont été entrepris par une entreprise de démolition avant de pouvoir réaliser les dernier prélèvements et tests.

Après retour des résultats des diagnostics, 5 toitures supplémentaires sont amiantées et nécessitent des travaux de dépollution.

Les modifications à apporter concernent donc :

- La dépose des complexes d'étanchéité amiantés « toit entonnoir »
- La réalisation des analyses pendant la dépose des matériaux amiantés
- L'évacuation des déchets amiantés en décharge de type ISDD et ISDND

La présente modification du marché est conclue conformément aux dispositions de l'article L.2194-1 du Code de la Commande publique, 1° les modifications ont été prévues dans les documents contractuels initiaux (clauses de réexamen).

ARTICLE 2 – PRESTATIONS EN PLUS-VALUES

- Ajout de :

- La dépose des 5 complexes d'étanchéité amiantés « toit entonnoir » = plus-value de :
49 975,00 € H.T
- La réalisation des analyses pendant la dépose des matériaux amiantés = plus-value de :
4 225,00 € H.T
- L'évacuation des déchets amiantés en décharge de type ISDD et ISDND = plus-value de :
3 100,00 € H.T

Il se dégage une plus-value de :

+ 57 300, 00 € H.T.

ARTICLE 3 – NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

- Montant du marché initial	1 036 060,00 € HT	soit	1 243 272,00 € TTC
- Montant plus-value – Acte modificatif n°1	+ 17 250, 00 € HT	soit	+ 20 700,00€ TTC
- Montant plus-value – Acte modificatif n°2	+ 57 300,00 € HT	soit	+ 68 760,00€ TTC
Nouveau montant du marché	1 110 610,00 € HT	soit	1 332 732,00 € TTC

Le marché est porté à 1 110 610,00 € H.T., soit 1 332 732,00 € T.T.C. (un million trois cent trente-deux mille sept cent trente-deux euros) et représente une augmentation du marché initialement conclu de 7,20 %.

ARTICLE 4 – CLAUSES DU MARCHÉ

Toutes les autres clauses du marché sont et demeurent inchangées.

ARTICLE 5 – DATE D'EFFET

Le présent acte modificatif prendra effet après transmission au représentant de l'Etat au titre du contrôle de légalité et à la date de sa notification au titulaire, après la signature des parties.

ARTICLE 6 – ACCEPTATION ET SIGNATURE DES PARTIES

Hypothèse 1 : Signature manuscrite

Hypothèse 2 : Signature électronique

LONGUE, le
(date + cachet + signature)
Lu et approuvé,

Pour la Société SARL TP PINEAU,
Le directeur,

Jérémy PINEAU

Est accepté le présent acte modificatif n°2 au marché M20-022AGG

Hypothèse 1 : Signature manuscrite

Hypothèse 2 : Signature électronique

A Châteauroux,
Le

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général des services,

Alexis CHOUTET

23 : Rapport d'activité et de développement durable de la communauté d'agglomération de Châteauroux Métropole et de la Ville de Châteauroux pour l'année 2020

Le rapporteur : M. Gil AVEROUS

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole a élaboré son rapport d'activité pour l'année 2020 dans le courant du second semestre, compte-tenu des conditions sanitaires durant le premier.

Celui-ci établit un bilan des actions engagées ou menées, dans le cadre des services quotidiens apportés à la population et des projets structurants pour le territoire. Il dessine également les perspectives pour l'année 2022, déjà engagée.

Le présent rapport doit faire l'objet d'une communication des Maires auprès de leurs Conseils municipaux, en séance publique.

Pour la sixième année consécutive, le rapport d'activité a été réalisé conjointement au rapport de développement durable, permettant d'obtenir un document commun, dans un souci de cohérence et de simplification. Il concerne l'ensemble des services de la Communauté d'agglomération Châteauroux métropole et de la Ville de Châteauroux. La structuration du rapport distingue clairement les deux entités juridiques pour davantage de lisibilité.

Il est proposé au Conseil communautaire de prendre connaissance de ce rapport.

Avis de commission(s) à définir :

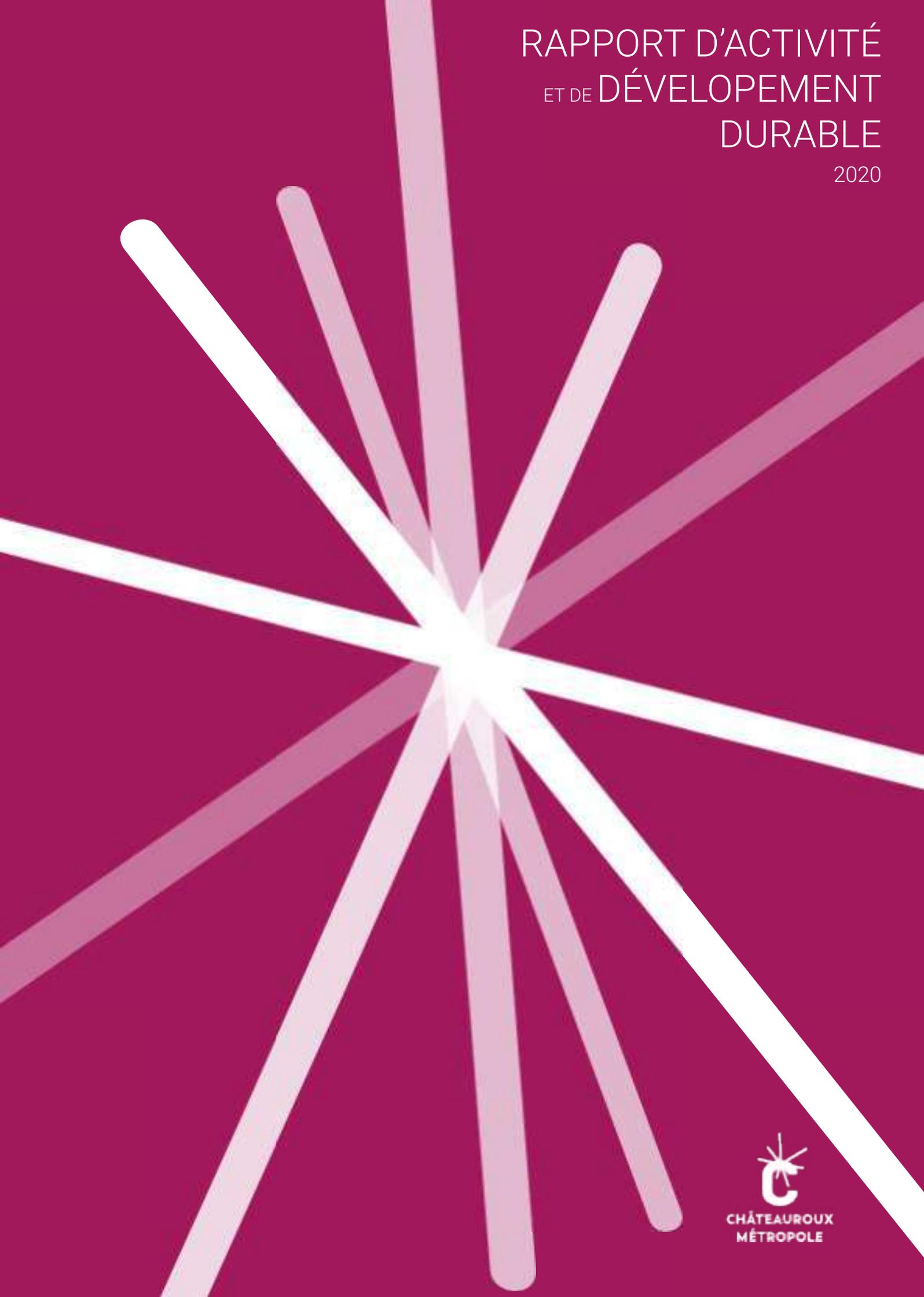
Commission finances et affaires générales

22 septembre 2021

Commission Développement du territoire et Attractivité

Commission Environnement, Aménagement et Grands équipements

RAPPORT D'ACTIVITÉ
ET DE DÉVELOPEMENT
DURABLE
2020



CHATEAUX
MÉTROPOLE



S O M M A I R E

1

LES SERVICES RESSOURCES MUTUALISÉS, PARTAGÉS ENTRE LA VILLE ET L'AGGLOMÉRATION.

PAGE 06 - DGA : FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE, SYSTÈME D'INFORMATION ET TRANSITION NUMÉRIQUE

- 1.1.1. Direction des Finances
- 1.1.2. Direction de la Commande publique
- 1.1.3. Direction des Systèmes d'information et de la transition numérique

PAGE 13 - DGA : RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 1.2.1. Direction des Ressources humaines
- 1.2.2. Direction des Affaires juridiques
- 1.2.3. Secrétariat des Assemblées et appariteurs

2

LES SERVICES POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE.

PAGE 22 - DGA DE LA COMMUNICATION

- 2.1.1. Direction de la Communication

PAGE 26 - DGA DE L'ATTRACTIVITÉ, DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 2.2.1. Direction de l'Attractivité, du Développement économique, de l'Enseignement supérieur et des Relations internationales
Attractivité et Développement économique, Manager du Commerce, Emploi, Office de tourisme
- 2.2.2. L'EPIC Châteauroux Berry tourisme
- 2.2.3. L'EPIC Châteauroux events
- 2.2.4. Grands projets structurants

3

DES SERVICES À LA POPULATION AU PLUS PROCHE DES HABITANTS.

PAGE 64 - DGA : COHÉSION SOCIALE

- 3.1.1. Direction de la Politique de la Ville et de la vie des quartiers
Contrat de ville, Renouveau urbain
- 3.1.2. Direction de l'Enfance, de l'Éducation et de la Jeunesse
Éducation et Jeunesse, Petite enfance, Restauration municipale, Hygiène et Santé publique

PAGE 89 - DGA : SERVICE AUX HABITANTS

- 3.2.1. Direction des Sports,
Piscines
- 3.2.2. Direction de la Relation aux usagers
- 3.2.3. Direction de la Culture
Conservatoire à rayonnement départemental (CRD), École municipale des beaux-arts (EMBAC), Musée Bertrand, Archives, Réseau des bibliothèques
- 3.2.4. Direction municipale de la Sécurité publique

PAGE 118 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

- 3.3.1. Centre Communal d'action sociale

4

DES SERVICES TECHNIQUES MUTUALISÉS DÉDIÉS AUX PROJETS DE TERRITOIRE.

PAGE 124 - DGA : ENVIRONNEMENT ET ESPACE PUBLIC

- 4.1.1. Direction des Espaces verts, Propreté Déchets
Espaces verts, Propreté et Déchets
- 4.1.2. Direction de la Mobilité
Bureau d'études techniques, Voirie, Déplacements, Droits de place
- 4.1.3. Direction de l'eau

PAGE 137 - DGA : AMÉNAGEMENT ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS

- 4.2.1. Direction du Patrimoine
Études d'opportunité, Travaux neufs et conduite d'opération, Maintenance bâtiment, Magasin et Entretien ménager, Énergie
- 4.2.2. Direction de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat
Habitat et Logement
- 4.2.3. Moyens généraux

É D I T O R I A L

Après une année inédite marquée par la crise sanitaire, 2020 s'est révélée être à bien des égards toute aussi particulière, avec le contexte sanitaire, doublée des élections municipales et communautaires qui ont permis le renouvellement de nos assemblées.

Durant cette période, la Ville de Châteauroux et l'Agglomération Châteauroux Métropole ont malgré tout fait valoir leurs compétences, leur volonté à faire évoluer notre territoire, mais aussi leur complémentarité. Nous avons collectivement démontré le rôle déterminant de nos institutions.

Ce nouveau rapport d'activités se veut être une fois encore le reflet d'une politique ambitieuse, vibrante et porteuse de projets menée conjointement avec nos partenaires pour que vive la région castelroussine.

À ce titre, je remercie l'ensemble des agents nos collectivités mutualisées pour leur travail et leur professionnalisme au service de nos habitants, de notre territoire. Centre aquatique Balsaniéo, parvis de la Gare, Cité du numérique, création d'emplois avec l'arrivée de nouvelles entreprises, consolidation de la politique culturelle et sociale : nos agents déploient toute leur énergie pour offrir dans un contexte budgétaire toujours contraignant, des solutions et des innovations dans un grand élan d'efficacité.

Cette force qui nous caractérise, nous la puissions notamment de la mutualisation des services et de l'incroyable synergie que nous mettons tous au service de la population. Notre devoir est d'accompagner, soutenir et être force de proposition pour l'amélioration de nos concitoyens. Nous nous y employons et vous en avez encore l'exemple concret via cette nouvelle édition.

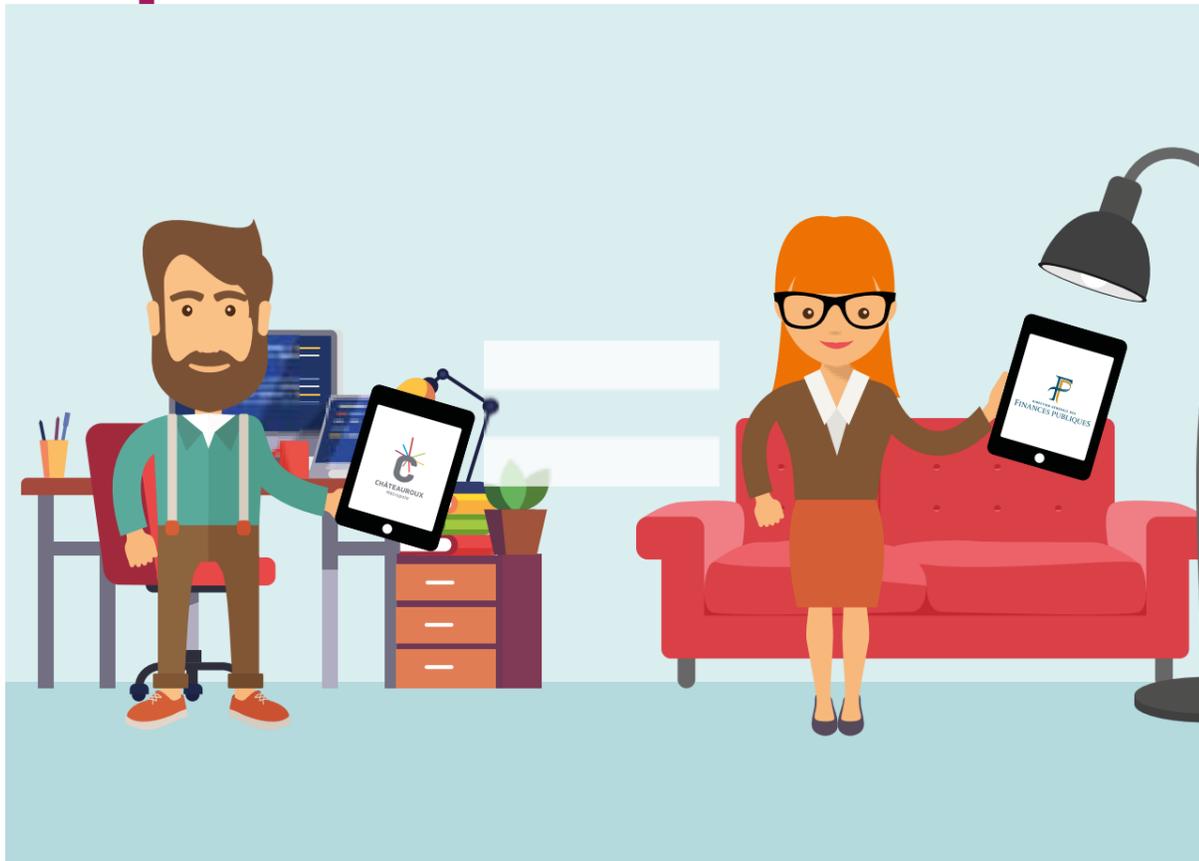
Gil Avérous
Maire de Châteauroux
Président de Châteauroux Métropole



LES SERVICES
RESSOURCES MUTUALISÉS,
PARTAGÉS ENTRE
LA VILLE ET
L'AGGLOMÉRATION

DGA :

FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE, SYSTÈME D'INFORMATION ET TRANSITION NUMÉRIQUE



Dans une logique d'efficacité et de modernisation, l'année 2020 a été marquée par le renforcement et la formalisation des relations de travail avec les services de la Direction Générale des Finances Publiques.

1.1.1.

Direction des Finances

Activité 2020 :

L'année 2020 a été marquée par l'arrivée d'une chargée de mission auprès du directeur général adjoint pour l'accompagner sur plusieurs dossiers transversaux dont il a la charge, à savoir principalement :

La mutualisation

- la mise en place d'une méthodologie de refacturation,
- la mise en place d'un suivi des flux de remboursement,
- la réalisation du bilan de la mutualisation,
- la mise en place d'un comité opérationnel de suivi de la mutualisation,
- le travail préalable à la création de 3 nouveaux services communs au 1^{er} janvier 2021 ;
- l'engagement d'une réflexion sur la simplification des conventions de mutualisation ;

Le suivi de la mise en œuvre des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes

- le rapport sur les actions engagées en matière de restauration collective a été présenté au conseil municipal de novembre 2020,
- le rapport sur les actions engagées suite aux observations formulées sur la gestion de la ville est en cours de finalisation. Il sera présenté au conseil municipal en juin 2021 ;
- le rapport sur les actions engagées suite aux observations formulées sur la gestion de l'agglomération est en cours d'élaboration ;

“ L'ambition est in fine d'offrir à l'usager un service rendu optimal dans un contexte modernisé. ”

FOCUS

Dans une logique d'efficacité et de modernisation, l'année 2020 a été marquée par le renforcement et la formalisation des relations de travail avec les services de la Direction Générale des Finances Publiques.

Au-delà des stricts travaux de tenue comptable exercés par le comptable assignataire pour le compte de la communauté d'agglomération et de la ville, l'engagement partenarial a permis de fixer des axes de travail partagés qui seront mis en œuvre jusqu'en 2023.

L'ambition est in fine d'offrir à l'usager un service rendu optimal dans un contexte modernisé.

Les axes essentiels qui ont été identifiés à l'occasion de la construction de ce partenariat sont les suivants :

Axe 1 : faciliter la vie de l'ordonnateur en dématérialisant les échanges, en ce qui concerne l'envoi des documents budgétaires adressés au comptable public ainsi que les avis des sommes à payer adressés aux usagers.

Axe 2 : améliorer l'efficacité des procédures pour un meilleur service aux usagers ; maîtriser les délais de paiement et améliorer les conditions de recouvrement en modernisant et en optimisant les chaînes de recettes et de dépenses, au travers de la modernisation des régies et des solutions de paiement offertes aux usagers.

Axe 3 : offrir une meilleure lisibilité des comptes aux décideurs en améliorant la qualité comptable, notamment au travers de la cartographie exhaustive des dépenses et recettes et de la mise à niveau du suivi de l'actif immobilisé.

La maîtrise du délai global de paiement

En 2020, l'activité de la direction des finances a été directement impactée par le contexte sanitaire qui a imposé le recours massif au travail à distance.

Dans ce contexte contraint, l'effort de structuration de la fonction finances au sein des services mutualisés combiné à la dématérialisation quasi-totale des processus comptables ont permis un traitement optimisé et résilient des factures, en amélioration sur l'exercice.

- 13,51 jours pour Châteauroux Métropole (26,37 jours en moyenne pour la strate), contre 16,22 % jours en 2019, 17,66 jours en 2018, 36,46 jours en 2017 et 45,54 jours en 2016 ;
- 15,92 jours pour la Ville de Châteauroux (26,52 jours en moyenne pour la strate), contre 22,36 jours en 2019, 27,39 jours en 2018, 41,48 jours en 2017 et 49,81 jours en 2016.



Contribution au développement durable :

L'ordonnance du 26 juin 2014 fournit le calendrier d'obligation de facturation électronique pour les professionnels qui émettent des factures à destination de l'État, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics respectifs.

Au terme d'un calendrier de déploiement progressif, 2020 a vu la généralisation du périmètre de la facture électronique pour les personnes publiques :

- **Depuis le 1^{er} janvier 2017** : la facture électronique est obligatoire pour les grandes entreprises de plus de 5 000 salariés et les personnes publiques ;
- **Depuis le 1^{er} janvier 2018** : la facture électronique est obligatoire pour les entreprises de taille intermédiaire de plus de 250 salariés ;
- **Depuis le 1^{er} janvier 2019** : la facture électronique est obligatoire pour les petites et moyennes entreprises de plus de 10 salariés ;
- **Depuis le 1^{er} janvier 2020** : la facture électronique est obligatoire pour les micros-entreprises de moins de 10 salariés.

Chainon nécessaire pour une dématérialisation totale du traitement des demandes de paiement reçues par les collectivités, la plateforme Chorus Pro a été un atout précieux pour le maintien d'une activité efficiente pendant les périodes de restrictions sanitaires.

Indicateurs 2020 :

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Nombre de budgets (Ville)	4	4	4	8
Nombre de budgets (Agglo)	11	11	11	10
Nombre de décisions modificatives (Ville)	7	8	4	7
Nombre de décisions modificatives (Agglo)	24	18	19	16
Nombre de factures reçues (Ville)	10 074	9 656	10 595	9 020
Nombre de factures reçues (Agglo)	6 902	6 906	7 716	7 214
Nombre de mandats émis (tous budgets)	19 454	21 063	22 167	20 028
Nombre de titres émis (tous budgets)	7 462	6 425	6 544	6 315
Nombre de virements de crédit	1 278	1 338	1 740	2 121
Délai global de paiement (Ville) (chiffres DGFip)	41,48 jours	27,39 jours	22,36 jours	15,92 jours
Délai global de paiement Agglo (chiffres DGFip)	36,46 jours	17,66 jours	16,22 jours	13,51 jours



Les objectifs pour 2021 sont nombreux :

- Engager une réflexion et conduire une réorganisation de la fonction comptable au sein des services mutualisés. En filigrane, l'ambition est de revaloriser le rôle des agents intervenants en comptabilité, et de préparer au mieux les grandes évolutions incontournables pour les collectivités en matière financière.
- Réaliser tous les travaux préparatoires qui constituent les prérequis indispensables à l'expérimentation du référentiel comptable M57 au 1^{er} janvier 2022 et du compte financier unique en 2023.
- Finaliser la mise à niveau de la gestion patrimoniale de la Communauté d'agglomération et de la ville de Châteauroux.
- Déployer un outil informatique décisionnel afin de développer les capacités d'analyse des données financières et d'élargir l'offre de service de la direction des finances auprès des directions opérationnelles.



1.1.2. Direction de la Commande publique

Activité 2020 :

Du point de vue de la réglementation :

Ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020 portant diverses mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure ou d'exécution des contrats soumis au code de la commande publique et des contrats publics qui n'en relèvent pas pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 : assouplissement des délais de publicité et d'attribution, possibilité de prolongation des marchés en cours, adaptation en cas de difficultés d'exécution.

Ordonnance n° 2020-738 du 17 juin 2020 portant diverses mesures en matière de commande publique : les marchés globaux mentionnés à l'article L. 2171-1 du code de la commande publique prévoient la part minimale de l'exécution du marché que le titulaire s'engage à confier directement ou indirectement à des petites et moyennes entreprises ou à des artisans. Cette part ne peut être inférieure à 10 % du montant prévisionnel du marché sauf lorsque la structure économique du secteur concerné ne le permet pas.

L'acheteur tient compte, parmi les critères d'attribution du marché global, de la part d'exécution du marché que le soumissionnaire s'engage à confier à des petites et moyennes entreprises ou à des artisans (article 2 de l'ordonnance). Les dispositions des articles 1 et 2 s'appliquent jusqu'au 10 juillet 2021 (article 4).

Décret n° 2020-848 du 2 juillet 2020 portant renouvellement des CCRA (Comités consultatifs de règlement amiable des litiges), pour 5 ans.

Décret n° 2020-893 du 22 juillet 2020 portant relèvement temporaire du seuil de dispense de procédure pour les marchés publics de travaux et de fourniture de denrées alimentaires : les marchés de travaux d'un montant inférieur à 70 000 € HT peuvent être attribués sans publicité ni mise en concurrence, jusqu'au 10 juillet 2021.

Arrêté du 28 juillet 2020 fixant le modèle de certificat de cessibilité de créances issues de marchés publics (abrogeant et remplaçant l'arrêté du 22/03/2019 à compter du 1^{er} octobre 2020) - voir Annexe n° 14 du Code de la commande publique.

Etude de l'OECP sur la sous-traitance (juillet 2020 - 75 pages), étude statistique s'étalant de 2016 à 2018 : environ 76 % des actes de sous-traitance ont été confiés sur cette période à des PME (et 75% des actes sont déclarés pendant l'exécution).

Loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (loi « ASAP ») : dès sa promulgation et jusqu'au 31 décembre 2022 inclus, les acheteurs peuvent conclure un marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalables pour les besoins estimés à moins de 100 000 € HT pour tous les lots. Création de l'Art. L. 2171-8 du Code de la commande publique : Le marché global prévoit la part minimale de l'exécution du contrat que le titulaire s'engage à confier à des petites et moyennes entreprises ou à des artisans. Cette part minimale est établie dans des conditions prévues par voie réglementaire ». Création d'un « motif d'intérêt général » comme cas de recours supplémentaire à un marché conclu sans publicité ni mise en concurrence.

Décret n° 2020-1261 du 15 octobre 2020 relatif aux avances dans les marchés publics.

Décision du 25 novembre 2020 de l'Autorité de la concurrence : la réponse coordonnée de filiales d'un même groupe à un appel d'offres ne constitue plus une entente dans le cadre du droit de la concurrence (alignement avec la jurisprudence européenne).

Du point de vue de l'activité du service

Mise en œuvre du télétravail :

Dès l'annonce du confinement, la DCP s'est mise en ordre de marche pour poursuivre l'intégralité de son activité à distance. Tous les agents ont ainsi continué leurs missions (grâce à un PC portable mis à disposition ou via une connexion à distance depuis un PC personnel). L'activité quotidienne a ralenti du fait des chantiers mis en sommeil et du retard de certains dossiers techniques. Cependant, les nombreuses recherches juridiques liées à la crise sanitaire ont nécessité un investissement supplémentaire.

Un agent en contrat à durée déterminée a été formé pour assurer le remplacement d'un agent titulaire en congé maternité.

Du point de vue financier

Les procédures notifiées représentent, en terme de montants attribués (à différencier de l'exécution financière, c'est-à-dire hors avenant, hors quantités réellement mises en œuvre pouvant s'avérer différentes et hors exécution des bons de commande des accords-cadres) un niveau de commande publique pour la Ville et l'Agglomération s'élevant à 11 682 522,57 € HT (- 46,58 % par rapport à 2019) :

- 10 713 828,09 € HT de travaux,
- 699 524,48 € HT de services,
- 269 170,00 € HT de fournitures.

Assouplissement des règles internes :

En application de la réglementation nationale en matière de commande publique, le seuil de formalisation des procédures via la DCP a été rehaussé à 40 000 € HT début 2020, puis à 70 000 € HT pour les seuls marchés de travaux. Pour ces marchés sans formalisation au-delà de 10 000 € HT, une fiche de suivi a été créée et doit être systématiquement adressée à la DCP.

Pour cette première année de mise en œuvre, 88 fiches sont parvenues à la DCP, dont 36 pour le compte de la Ville de Châteauroux et 52 pour le compte de la Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole. Les DGA techniques sont à l'origine de la majorité de ces procédures (74 %). Les travaux représentent 47 % des fiches reçues, en même proportions que les fournitures.

Dans 68 % des cas, les procédures inférieures à ces seuils font l'objet d'une mise en concurrence. 16 % des commandes sont réalisées via l'UGAP. Il demeure 16 % des cas où l'attribution est directe en raison de l'obligation de recourir au prestataire en place pour des raisons techniques ou économiques. Quelques cas d'urgence sont également relevés.

La formalisation des décisions d'attribution pour le compte-rendu des marchés conclus sur délégation des organes délibérants a été supprimée.

Le recours à la technique des petits lots est systématisé en procédure formalisée, ces derniers étant alors conclus sans publicité ni mise en concurrence.

Contribution au développement durable :

La dématérialisation de des marchés publics s'est poursuivie avec la notification des actes modificatifs et des actes de sous-traitance via le profil acheteur, la signature électronique au choix du titulaire.

Seules 29 % des offres initiales sont déposées signées sur le profil acheteur. Cependant 63 % des actes d'engagement sont finalement signés électroniquement. Les sociétés sont de plus en plus équipées en signature électronique et apprécient la rapidité de traitement que cela procure, notamment dans l'exécution administrative des marchés.

Indicateurs 2020 :	Pour la ville				Pour Châteauroux Métropole			
	2017	2018	2019	2020	2017	2018	2019	2020
Indicateurs Ville								
Nombre de procédures engagées :	51	52	46	41	47	56	39	25
dont nombre de publicités envoyées :	51	52	46	38	47	56	37	22
Nombre de lots notifiés :	98	122	119	83	63	56	83	44
Nombre de lots sans suite :	14	9	1	2	12	18	5	3
Nombre de lots infructueux :	1	15	2	2	8	2	7	0
Nombre d'avenants traités :	24	45	62	96	15	26	45	59
Nombre d'actes de sous-traitance traités :	45	28	45	20	24	53	95	96
Nombre de clauses sociales insérées :	22	37	56	33	19	7	14	23
Nombre de clauses environnementales insérées :	43	60	49	18	16	8	12	6
Nombre de groupements en tant que coordonnateur :	1	2	6	7	14	3	3	3
Nombre de délégations de service public lancées :	2	1	0	0	1	0	2	1

Nombre de DCE retirés sur la plateforme : 1 190 Nombre de plis dématérialisés déposés : 434

1.1.3. Direction des Systèmes d'information et de la transition numérique

Activité 2020 :

L'activité de la Direction des Systèmes d'Information a été extrêmement dense en 2020. Elle a porté sur l'assistance aux utilisateurs, la reprographie, la vidéo protection et la gestion de projets. Depuis octobre elle est aussi sollicitée dans le cadre de la maintenance des installations informatiques de la commune de Déols (dans le cadre d'une convention). Enfin, la DSI est également intervenue en qualité d'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage sur de nombreux projets en interne auprès des directions métiers.

L'année 2020 a encore été marquée par le renouvellement partiel des effectifs (nouvelle Cheffe de Projet / Responsable de l'assistance, départ à la retraite d'un agent, évolution de l'organigramme interne), poursuite de la continuité de service entre 8h et 17h15.

Parmi les éléments très marquant de l'année, il y a bien entendu eu la mise en place du travail à distance de masse (faisant passer notre capacité de 18 télétravailleurs à 240), la reprise des actifs informatiques et téléphoniques du CCAS, la fin du plan triennal de déploiement de matériel dans les écoles. Enfin la migration de la quasi-totalité du parc des PC sous Windows 7 vers la version plus récente Windows 10 a été réalisée (notamment pour combler d'importantes failles de sécurité et palier l'arrêt du support de Microsoft sur cette version).

Une évaluation de la pratique du télétravail en mode « dégradé » a été menée dans la collectivité à l'issue de la 1ère période de confinement dans la perspective d'une extension d'un télétravail organisé, volontaire et étendue en dehors de la période de crise sanitaire.

De gros renouvellements de parc ont aussi été réalisés durant l'été avec le remplacement de l'ensemble des photocopieurs (une trentaine de machines) et le changement de matériel du service reprographie.

L'activité a été d'autant plus forte en 2020 que l'absentéisme a été important (plus de 400 jours hommes soit l'équivalent de 2 ETP).

Côté Assistance :

on enregistre le déploiement et/ou renouvellement de :

- 27 copieurs
- 1 copieur de repro grande capacité
- 226 postes téléphoniques
- 11 imprimantes installées
- 16 imprimantes retirées
- 138 ordinateurs installés
- 65 postes déménagés

Internalisations de nouveaux parcs côté Assistance

- 73 PC du CCAS le 1^{er} janvier
- 6 Photocopieurs du CCAS le 1^{er} janvier
- 50 PC de Déols + 1 serveur le 1^{er} octobre

L'assistance a aussi repris en gestion les interventions concernant les écoles d'Ardentes et de Le Poinçonnet. La chefferie de projet autour de ce sujet est toujours assurée par un ingénieur systèmes et réseaux.

Côté Reprographie

on enregistre :

- 7 037 Ouvertures d'incidents
- 6 934 Fermetures d'incidents
- 357 Demandes de reprographie pour 528.000 pages imprimées

Côté Métiers

l'année a été marquée par :

- La gestion des élections municipales ;
- De nombreuses migrations de logiciels ;
- La préparation de l'arrêt du support de « Flash player » par Google ;
- La poursuite de la dématérialisation des démarches administratives (création de nombreux formulaires en ligne pour l'inscription aux activités), la gestion des parkings, le déploiement du parapheur électronique à la caisse des écoles et la modernisation de certaines activités (e-immo côté finances, liaison automatique entre la gestion des temps et la paye côté RH) ;
- Coffres forts électroniques agents ;
- Préparation à la dématérialisation des conseils de bout en bout ;
- Changement de la solution informatique de la DSMP ;
- Aide à la rédaction de CCTP côté technique informatique.

Côté Infrastructure :

Systèmes et réseaux, de nombreuses actions de fond ont été menées afin d'améliorer les performances globales du système d'information, de le sécuriser et de développer les interopérations avec d'autres systèmes tels que la téléphonie.

- Audit réseau et sécurité ;
- Mise en œuvre de nouveaux outils de sécurité suite à l'urgence provoquée par la Covid 19 ;
- Poursuite du renouvellement du réseau radio (réseau hertzien) ;
- Intégration du système d'information et de la téléphonie du CCAS ;
- « Étanchéisation » du réseau de vidéo protection ;
- Sécurisation de l'ensemble de l'informatique de Déols ;
- Mise en place d'un système permettant la réalisation de réunions ou de webinaires à distance.

La fiabilité et la qualité des systèmes ont encore été améliorées. Les seuls arrêts de production constatés en 2020 ont été causés par des arrêts électriques ou des ruptures de fibres optiques dans le cadre de chantiers sur le domaine public. Aucune n'est imputable à la DSI.

Côté écoles

2020 a été marqué par la fin du plan triennal et la préparation du prochain plan 2020/2022. Ont été enregistrées les installations suivantes :

- 30 Nouveaux vidéoprojecteurs
- 4 Renouvellement de vidéoprojecteurs
- Poursuite du déploiement du réseau wifi des écoles maternelles (suppression du CPL)
- Interconnexions de sites, câblages et créations de baies informatiques

Côté vidéo protection

l'année a été marquée par la préparation du nouveau marché et par le début d'une réflexion autour de la mutualisation communautaire du CSU.

Côté télécommunication

l'année a été marquée par le renouvellement du marché passé en groupement de commande (agglomération, Châteauroux, CCAS de Châteauroux, Ardentes, Déols, Le Poinçonnet et Saint-Maur) qui permet, à périmètre constant, une économie globale de 355 000 € pour l'ensemble des membres du groupement sur la durée du marché (4 ans).

Contribution au développement durable :

- Remplacement de matériels avec des nouvelles machines moins consommatrices ;
- Prise en compte des performances énergétiques pour les nouveaux matériels ;
- Dématérialisation des formulaires ;
- Extension de l'affichage dématérialisé de l'occupation à toutes les salles de réunion ;
- Meilleure gestion des coûts et diminution des déchets (toner grande capacité au lieu de petites cartouches) ;
- Reconditionnement de matériels obsolètes vendus sur Agora store ;
- Développement de la vidéo projection dans les écoles en contrepartie d'une baisse des impressions et de l'abandon de certains manuels scolaires.

Indicateurs 2020 :

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Indicateurs financiers				
Budget de fonctionnement	353 064,69	520 807,63	763 440,00	1 062 250,00
Budget d'investissement	412 280,79	957 035,60	1 109 027,00	1 216 222,00
Indicateurs d'activité				
Nombre de caméras vidéo	339	359	357	366
Nombre d'agents de maintenance	2	2	2	1,5
Nombre de postes du parc total	1 301	1 239	1 223	1 376*
Nombre d'agents d'assistance	4,5	4,7	3,5	4
Ratio (interventions/agent)	1 143/agent	1 229/agent	2 003/agent	1 849/agent
Nombre d'interventions (assist + repro)	5 147	5 778	7 013	7 394
Nombre d'applications métiers	91	104	118	120
Autres logiciels	-	-	25	25

*Parc = 1253 (Châteauroux Métropole) + 73 (CCAS) + 50 (Déols) soit un ratio de 344 PC/agent

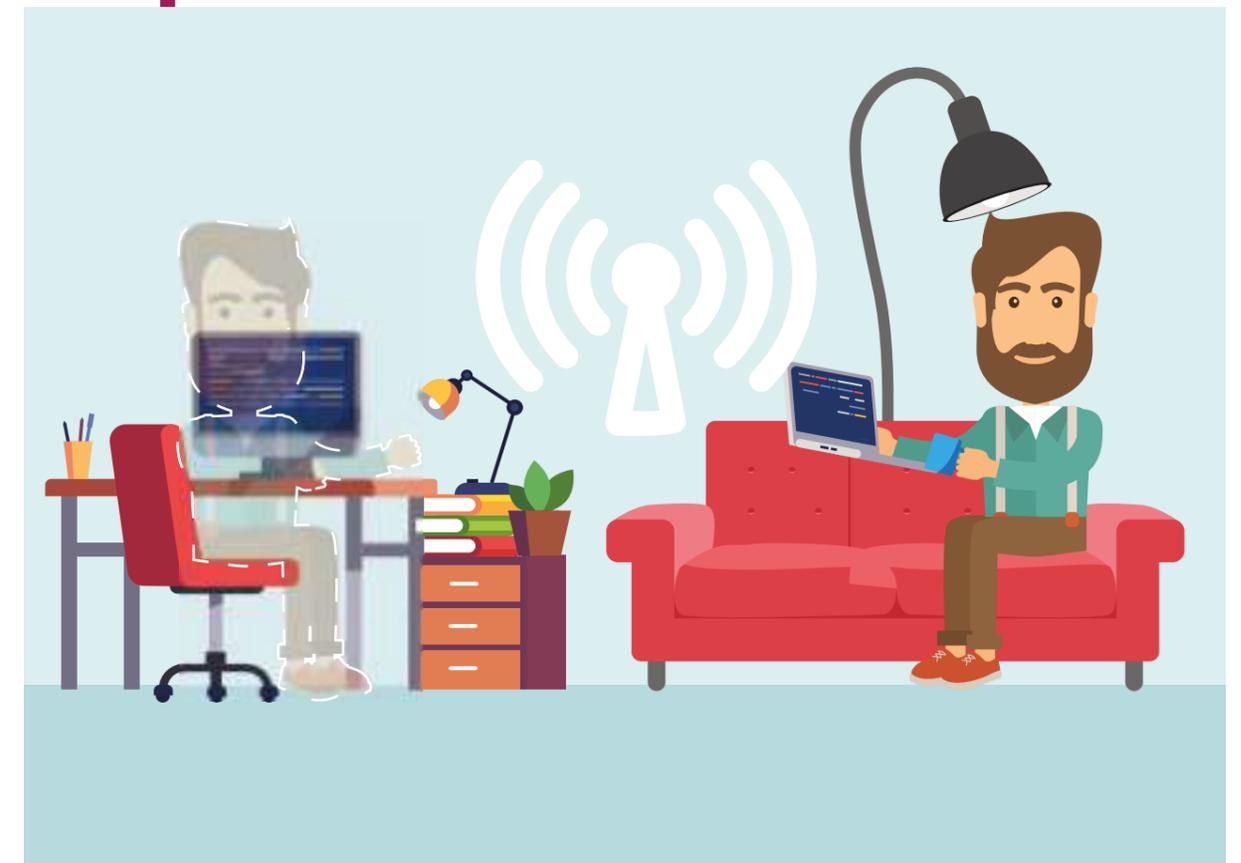


Outre l'activité quotidienne, 2021 se présente encore comme une année importante comportant de nombreux projets et portant de grandes ambitions :

- Intégration ACGCS ;
- Elections départementales et régionales ;
- Extension du télétravail ;
- Contribution à l'étude d'une solution de SAE (Système d'Archivage Electronique) ;
- Acquisition/mise en œuvre d'un logiciel de gestion des déchets ;
- Mise en place d'un outil de réservation de véhicules avec distributeurs de clés ;
- Poursuite de la mise en œuvre du logiciel SIP2, avec intégration du magasin général ;
- Poursuite de la mise en ligne d'un extranet pour les demandes d'urbanisme (GNAU) ;
- Fin de bascule des derniers postes concernés en Windows 10 ;
- Evolutions RH (organigramme, remplacement d'Horoquartz par Kelio ?) ;
- Participation à la démarche qualité et l'obtention de la certification ;
- Évolution du périmètre de la DSI qui se voit confier la transition et l'aménagement numériques.

DGA :

RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES



La particularité de la crise sanitaire en 2020 a permis de mettre en valeur le télétravail et le travail à distance.

Activité 2020 :

La particularité de la crise sanitaire en 2020 a permis de mettre en valeur le télétravail et le travail à distance.

Les modalités de fonctionnement dans cette période atypique, avec des modifications réglementaires hebdomadaires voire quotidiennes, ont été adaptées pour assurer aux agents le maintien de leur rémunération et leur déploiement au gré des besoins, en garantissant leur sécurité.

La concrétisation du passage à la DSN (Déclaration des Données Sociales) pour l'Agglomération a connu des aléas qui ont mis en évidence des faiblesses chez le fournisseur du logiciel RH et a obligé le déploiement de beaucoup d'énergie pour résoudre les difficultés.

Le service prévention a rejoint la Direction des Ressources humaines en septembre 2020. Le service Accompagnement Médico-Social et Prévention (AMSP) a été créé afin de valoriser la pluridisciplinarité des composantes de ce service : assistante sociale, infirmière, conseillère en prévention et secrétariat.

Le transfert des missions RH du CCAS se poursuit. L'ajustement des pratiques demandera encore un peu de temps.

Les mouvements au sein de nos collectivités (mutations, détachements, retraites, recrutements, besoins en formation) assurent une activité toujours croissante des différents services de la Direction des Ressources humaines.

FOCUS

Le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et Engagement Professionnel (RIFSEEP) a été élaboré, en lien avec les organisations syndicales, au cours du second semestre 2020 pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2021.

Le RIFSEEP se scinde en deux parts :

- une part fixe (IFSE), très majoritaire, fixée par groupe de fonctions, au regard des missions assurées et de paramètres liés à la fonction de chaque agent
- une part variable (CIA) versée selon l'engagement professionnel et la manière de servir. Le choix a été fait pour nos collectivités que le CIA puisse atteindre 15% du montant plancher de chaque groupe de fonctions.

Le passage d'un régime indemnitare à un autre est une opération complexe car il faut tenir compte de multiples contraintes. D'abord, il faut respecter la loi et l'esprit de celle-ci, ensuite préserver autant que possible les équilibres actuels (cohérence avec les régimes indemnitaires des différents cadres d'emploi), et enfin maîtriser la masse salariale ; et évidemment, s'assurer qu'aucun agent ne voit son régime indemnitare baisser. Il va se déployer progressivement.

Contribution au développement durable :

La 3^e campagne d'entretiens professionnels via le logiciel RH a été lancée.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le coffre-fort électronique est en vigueur offrant ainsi le stockage des bulletins de paie mais aussi d'autres documents administratifs avec un espace personnel.

Le télétravail, au sens strict, a duré du 1^{er} janvier 2020 au 16 mars 2020 puisque le travail à distance a été mis en place suite au confinement et aux mesures sanitaires instaurées à cause du COVID 19.

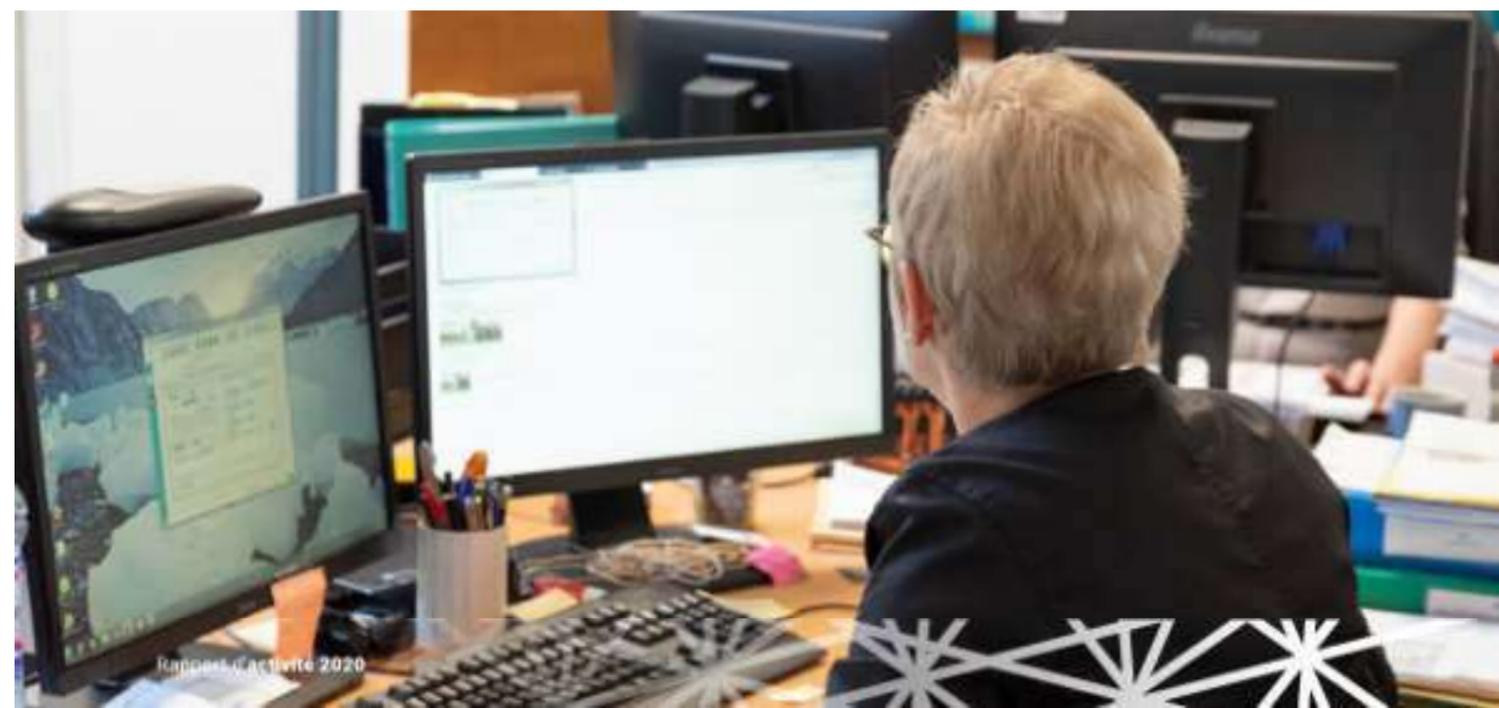
Durant ces 2 mois et demi, 2 597 km ont été économisés et l'émission de CO₂ a été réduite de 401,06kg. Les résultats 2020 ne sont en aucun cas représentatifs de la réalité.

Indicateurs 2020 :

Désignation de l'indicateur	Source	2017	2018	2019	2020
Indicateurs financiers	Sedit Finances				
Budget de fonctionnement ville :		36 389 947	35 350 711	35 277 419	35 469 880
Budget d'investissement ville:		4 796	738	0	0
Budget de fonctionnement agglo :		21 192 949	20 828 992	20 891 911	21 596 824
Budget d'investissement agglo :		0	0	0	0

Pour la Ville

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Nombre d'agents présents au 31 décembre	635	604	610	591
En équivalent temps plein	494,4	487,7	491,4	467,9
Nombre d'agents reconnus travailleurs handicapés	19	15	17	20
Nombre d'agents hommes	172	161	168	159
Nombre d'agents femmes	463	443	442	432
Nombre de payes établies	8 732	8 605	8 613	8 215
Nombre d'heures supplémentaires réalisées Pour un montant de :	3 458 heures 75 398 €	2 094 heures 44 837 €	2 204 heures 48 040 €	2 153 heures 43 832 €
Nombre de CDD établis dont nombre de contrats aidés	542 3	582	512	489 4
Nombre de recrutements externes Nombre de mobilités internes	26 9	22 19	24 13	24 13
Nombre de départs effectifs Dont départs à la retraite	26 17	32 10	26 8	45 9
Budget formation agents Nombre de jours de formations agents	56 375 € 1 332 jours	65 369 € 1 127 jours	93 014 € 1 239 jours	62 713 € 461 jours
Budget formation élus Nombre de jours de formations élus	2 666 € 25 jours	3 068 € 18,5 jours	1 259 € 11 jours	250 € 2 jours
Nombre de reclassements médicaux	0	0	0	0
Nombre de dossiers soumis en commission de réforme Nombre de dossiers soumis en comité médical	8 36	8 19	5 19	4 18
Nombre de dossiers soumis en invalidité	3	2	0	0
Nombre de réunions des instances paritaires :				
* Comité technique	3	5	6	6
* Commission administrative paritaire	4	3	3	1
* CHSCT	2	3	3	5
Nombre d'arrêtés individuels relatifs à la carrière des agents	888	617	575	564
Nombre d'organigrammes validés	1	1	7	5



Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Nombre d'agents présents au 31 décembre	529	518	517	525
En équivalent temps plein	524,40	512,7	511,6	517
Nombre d'agents reconnus travailleurs handicapés	24	24	25	33
Nombre d'agents hommes	378	369	366	368
Nombre d'agents femmes	151	149	151	157
Nombre de payes établies	6 783	6 657	6 585	6 861
Nombre d'heures supplémentaires Pour un montant de :	5 687 heures 99 430 €	6 839 heures 116 981€	5 789 heures 98 924€	7 863 heures 128 341€
Nombre de CDD établis dont nombre de contrats aidés	145 6	190	149	147 1
Nombre de recrutements externes Nombre de mobilités internes	8 11	32 16	36 17	47 23
Nombre de départs effectifs Dont départs à la retraite	33 19	39 -	49 -	39 -
Budget formation agents Nombre de jours de formations agents	49 132 € 1 231 jours	63 037 € 995,5 jours	83 518 € 805 jours	118 318 € 685 jours
Budget (CA 2014) formation élus Nombre de jours de formations élus	4 595 € 21,5 jours	2 706 € 21,5 jours	3 618 € 22,5 jours	1 404 € 8 jours
Nombre de reclassements médicaux	2	1	0	0
Nombre de dossiers soumis en commission de réforme Nombre de dossiers soumis en comité médical	7 26	11 22	7 18	6 25
Nombre de dossiers soumis en invalidité	0	1	3	1
Nombre de réunions des instances paritaires :				
* Comité technique	3	4	6	6
* Commission administrative paritaire	2	4	4	1
* CHSCT	2	3	3	5
Nombre d'arrêtés individuels relatifs à la carrière des agents	1 180	713	637	819
Nombre d'organigrammes validés	2	2	6	3

Les nouveautés issues de la Loi de transformation de la Fonction publique du 6 août 2019 devront continuer à être concrétisées, notamment les modalités du service minimum pour certains secteurs d'activités et la régularisation du temps de travail annuel à 1607 heures.

Le RIFSEEP qui s'est substitué aux régimes indemnitaires en vigueur dans va se déployer et se concrétiser tout au long de l'année, notamment à la faveur de nouveaux recrutements.

Le suivi de la mise en œuvre et de l'effectivité de la DSN (Déclaration des Données Sociales) est toujours d'actualité. Il est à espérer que le fournisseur de logiciel RH sera plus professionnel pour le passage à la DSN pour la Ville.

L'appropriation des dossiers du CCAS et la mise en conformité de situations va se poursuivre.

Les moments favorisant les échanges entre les agents des différentes composantes de la collectivité n'ont pu être effectifs du fait de la situation sanitaire. La journée santé-bien-être, la journée des partenaires et la journée inter-services seront proposées dès que possible, avec l'esprit de convivialité qui doit les animer.

1.2.2. Direction des Affaires juridiques

Activité 2020 :

Pour la Ville : Le nombre d'avis demandés a augmenté en 2020 par rapport aux deux années précédentes. Cette augmentation est largement liée à la profusion législative et réglementaire due à l'état d'urgence sanitaire Covid19 et aux questionnements pour l'organisation du conseil municipal d'installation et des suites organisationnelles.

Le stock de dossiers contentieux a également augmenté. Ce sont surtout les dossiers de périls qui sont concernés avec 8 nouveaux dossiers ouverts sur l'année, ce qui est un record.

Le nombre de sinistres est en baisse, notamment du fait de l'augmentation de nos franchises dans le contrat d'assurance dommages aux biens, avec des dossiers peu conséquents en terme d'indemnisation.

Le service a apporté son soutien à Châteauroux Events dans la passation de leurs nouveaux marchés d'assurances. Une économie d'un montant de 4 448.09 € annuel a été réalisée sur ces nouveaux contrats et leurs garanties ont été améliorées.

Pour Châteauroux Métropole : Le nombre d'avis a largement augmenté (année record) du fait des dispositifs législatifs et réglementaires exceptionnels liés à la crise sanitaire et de l'organisation du conseil communautaire d'installation et des suites organisationnelles.

Le stock de contentieux a également augmenté avec notamment 5 recours pour excès de pouvoir sur le PLUi.

Le nombre de sinistres est également en baisse. Les franchises dans le contrat dommages aux biens ont également augmenté. Aucun sinistre conséquent n'est à déplorer.

Le délégué à la protection des données (DPO) :

La complétude du registre des traitements recensant l'ensemble des outils de gestion des deux collectivités comprenant des données à caractère personnel, pour laquelle le service a fait l'acquisition du logiciel Egérie en septembre 2020, s'est poursuivie même si elle a été ralentie par l'impossibilité de prise de rendez-vous avec les différents services lors des confinements et déconfinements progressifs.

L'adaptation des dispositions contractuelles des contrats passés avec des entités sous-traitant des données personnelles pour le compte des 2 collectivités a été majoritairement réalisée et se poursuit au fur et à mesure de leur survenance et en lien avec les autres services.

En outre, l'information des personnes (usagers et services) et l'alimentation régulière du système de preuve se poursuivent.

Contribution au développement durable :

Le service favorise l'envoi de documents scannés par mails plutôt que les photocopies. Nos échanges avec les assureurs et les juridictions administratives sont dématérialisés (Télérecours – CCSP)

En interne, le service utilise le parapheur électronique et le logiciel de traitement des factures.

Du fait de la crise sanitaire, tous les agents du service juridique ont travaillé à distance complètement pendant le confinement et puis partiellement par la suite, limitant de fait les déplacements domicile-travail.

FOCUS

Cette année 2020 fut charnière à double titre : s'adapter aux conséquences de la crise sanitaire liée à la pandémie de covid19 et accompagner la mise en place des nouvelles équipes municipales et communautaires et de l'organisation en découlant. Ces deux facteurs ont entraîné une sollicitation plus importante du service juridique en terme d'avis rendus aux différents services de la Ville et de Châteauroux Métropole.

Indicateurs 2020 :

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Budget de fonctionnement ville	276 000	276 740	274 240	232 240
Budget d'investissement ville	0	0	0	0
Budget de fonctionnement agglo	104 000	101 000	101 000	133 725
Budget d'investissement agglo	0	0	0	0

Pour la ville

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Nombres de sinistres	114	113	137	81
Nombre de contentieux et de pré-contentieux en cours	18	14	7	16
Nombre d'avis juridiques rendus	120	99	109	157
Contentieux du stationnement payant	-	-	8	5

Pour Châteauroux Métropole

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Nombres de sinistres	44	47	49	43
Nombre de contentieux et de pré-contentieux en cours	11	7	8	10
Nombre d'avis juridiques rendus	120	105	117	181

Pour le DPO

Désignation de l'indicateur pour la ville	2020	Désignation de l'indicateur pour Châteauroux Métropole	2020
Nombre de traitements recensés	32	Nombre de traitements recensés	19
Nombres de traitements finalisés	23	Nombres de traitements finalisés	15
Nombre de traitements finalisés restant à intégrer dans le logiciel	5	Nombre de traitements finalisés restant à intégrer dans le logiciel	4
Nombre de traitements restant à étudier	4	Nombre de traitements restant à étudier	0
Nombre d'études d'impact estimé	5	Nombre d'études d'impact estimé	4
Nombre d'études d'impact réalisées	1	Nombre d'études d'impact réalisées	0

Le service juridique poursuivra la mise en œuvre des mesures nécessaires au respect du règlement général à la protection des données, via le DPO, avec notamment le recensement de tous les traitements pour compléter le registre et la réalisation des études d'impact sur les traitements sensibles.

Le DPO continuera à travailler pour la mise en conformité au RGPD de la Ville de Châteauroux et de la Communauté d'Agglomération et entamera celle du CCAS, de l'office du tourisme et de Châteauroux Events.

Regard
vers **2021**

1.2.3. Secrétariat des Assemblées et appariteurs

Activité 2020 :

Les deux pôles ont dû s'adapter pendant la période de crise sanitaire pour permettre aux services de maintenir leurs activités avec notamment la réception et diffusion des courriers et l'envoi des lettres et autres documents.

Le Conseil Municipal d'Enfants et le Conseil Communautaire de la Jeunesse n'ont malheureusement pas pu poursuivre leur activité du fait de la crise sanitaire.

Le périmètre du service a diminué du fait de l'affectation du standard à la Direction de la Relations aux usagers.

Contribution au développement durable :

L'affichage légal sur la borne tactile de l'entrée de l'Hôtel de Ville permet de réduire l'utilisation de papier.

Les économies en matière d'affranchissement ont atteint leurs limites, la diffusion par courriel ou par l'intranet s'est généralisée. L'optimisation avec le logiciel post-office est toujours à l'étude.

Des efforts sont portés sur la diminution des copies dans le cadre du transfert de la messagerie vers les services concernés pour information, au profit du transfert par mail.

FOCUS

Le renouvellement des exécutifs et la poursuite du fonctionnement des organes délibérants ont pu être réalisés dans ce contexte sanitaire particulier en garantissant la sécurité des élus et des agents.

Indicateurs 2020 :

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Indicateurs financiers (€)				
BP de fonctionnement ville :	88 858	104 750	88 750	88 550
BP d'investissement ville :	0	0	0	0
BP de fonctionnement agglo :	121 000	121 570	106 300	105 300
BP d'investissement agglo :	0	0	0	0

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Pour la Ville et pour l'Agglomération				
Frais d'affranchissement	99 358 €	96 442€	97 645 €	114 851.23*
Courriers enregistrés	18 528	16 025	15 149	14 204
Ville de Châteauroux				
Conseils municipaux	7	8	7	7
Délibérations	283	248	277	296
Arrêtés	3 463	3 394	3 853	3921
Décisions	778	748	817	576
Châteauroux Métropole				
Conseils Communautaires	7	7	8	7
Délibérations	334	285	275	331
Arrêtés	1329	866	872	965
Décisions	230	268	268	239

*6902.41 € sont à déduire du montant annuel. Ceci correspond à la prise en charge des frais d'envoi des masques par le service communication.

** les appels entrants sont pris en compte par la DGA service aux habitants. La donnée figure dans leur RA 2020.

Le projet de généralisation de la dématérialisation va se concrétiser avec les premiers conseils municipaux et communautaires de 2020. Cela va nécessiter de l'adaptation pour l'équipe gestionnaire de ces instances et pour les élus.

L'optimisation du logiciel courrier avec l'objectif de satisfaire aux critères de la démarche qualité reste à mener.

Regard
vers **2021**

Rapport d'activité 2020



DES SERVICES
POUR LE DÉVELOPPEMENT
ET L'ATTRACTIVITÉ,
DU TERRITOIRE

DGA

DE LA COMMUNICATION



La direction de la Communication maintient et développe ses efforts en encourageant la dématérialisation de ses supports de communication

2.1.1.

Direction de la Communication

Activité 2020 :

Le service communication informe sur la vie locale et l'actualité de la ville et de ses services, en veillant à la cohérence des messages, à leur compréhension et à leur bonne diffusion. Les supports de communication à sa disposition sont divers et permettent ainsi de toucher des publics différents en fonction de la nature des informations et de leur temporalité : journal de territoire, affichage, site internet, panneaux lumineux, réseaux sociaux.

Côté communication interne, la direction de la communication a poursuivi ses efforts en continuant de développer des outils de communication afin de mieux identifier les agents et de mieux comprendre le fonctionnement interne des différents services de la mairie : L'essentiel de l'actu, Nouveaux parmi nous, etc.

Elle a également multiplié les temps d'échanges informels afin de favoriser des temps de rencontre entre les agents et de faire émerger des propositions nouvelles quant à l'amélioration de la vie au travail.

La grosse mobilisation de la direction de la Communication a été dédiée aux informations liées au Covid, pour laquelle il a fallu réaliser de nombreux supports et s'adapter en permanence pour offrir un maximum de proximité avec les usagers.

Ces activités viennent s'ajouter au quotidien de la direction : relation avec les services pour la promotion de leurs activités, relation publique, relation presse, suivi et promotion des événements, des chantiers, création graphique et mise à jour des outils web, distribution de goodies.

Contribution au développement durable :

La direction de la Communication maintient et développe ses efforts en encourageant la dématérialisation de ses supports de communication (newsletter, formulaire en ligne) et en travaillant avec des imprimeurs s'engageant dans le respect des normes environnementales (labellisées Imprim'Vert).

Indicateurs 2020 :

Désignation de l'indicateur	2016	2017	2018	2019	2020
Indicateur RH					
Effectif	8	8	9	9	8
ETP	7,5	7,5	8,5	9	6
Indicateurs financiers					
Budget de fonctionnement	-	-	-	-	-
Budget d'investissement	-	-	-	-	-
Indicateurs d'activité					
Communiqué de presse	95	94	98	87	122
Dossier de presse	18	25	22	31	18
Info riverains	211	127	116	136	50
Photos	22 084	21 974	22 134	41 843	14 016
Création graphique	-	248	287	261	260
Discours / éditos	115	120	109	104	64
CHTX Métropole	6	6	6	6	6
Hors-série CHTX Métropole	2	3	0	0	0

Fréquentation site internet
du 01/01/2020 au 31/12/2020

 Visites
492 720
578 384

 Pages vues
979 610
1 023 432

 Visiteurs uniques
288 794
389 441




Regard
vers **2021**

Parmi les grands dossiers 2021 à venir :

- Inauguration du parvis de la gare et de son quai.
- Inauguration du complexe aquatique Balsan'éo.
- Inauguration de la Cité du numérique.
- Arrivée du Tour de France de cyclisme.
- Organisation d'un week-end du bicentenaire de la mort de Napoléon.
- Refonte du magazine de territoire CHTX Métropole et du site Internet.

DGA

DE L'ATTRACTIVITÉ, DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Châteauroux Métropole poursuit ainsi les démarches d'aide à l'employabilité de tous en complémentarité avec les autres acteurs du développement économique.

Activité 2020 :

Jumelages et Relations internationales :

BITTOU

LAu cours de l'année 2020, les comités de jumelage de Bittou et Châteauroux ont mis en œuvre six conventions de financement, comptant pour la deuxième année d'exécution du second programme triennal 2019-2021. Ce sont :

- la convention n°001-2020 déchets ;
- la convention n°002-2020 AGR association NEEKRE ;
- la convention n°003-2020 forage à usage domestique et maraichage de ZAMPA ;
- la convention n°004-2020 élevage caprin association WEND-PANGA ;
- la convention n°005-2020 forage à usage domestique et maraichage de LARGUE ;
- la convention n°006-2020 forage à usage domestique du village de Nouhao (ex Gogaré).

La mise en œuvre de ces conventions est sous la responsabilité des structures porteuses.

1.1 Le projet d'activités génératrices de revenus

Le projet est à sa deuxième année d'exécution du plan triennal 2019-2021 et est conduit par l'association NEEKRE. Il contribue à l'autonomisation financière des femmes. Pour l'année 2020, il s'agissait de renforcer les capacités des femmes et de les accompagner dans des activités de production de soubala, de savon et de bière locale (dolo). Après l'expérience difficile des installations individuelles, le bureau de l'association a finalement changé de stratégie en optant pour la constitution de groupements au profit de chaque domaine de production.

Grace aux subventions, les kits d'équipements ont été renforcés par secteur de production en vue de l'acquisition du petit matériel de production et des intrants de base (beurre, grains de néré, grains de sorgho, etc.).

En termes de revenus générés, on peut l'estimer à un gain net moyen mensuel de 11 100 f pour chaque productrice de bière locale, 9 400 f pour le savon et 7 750 f pour le soubala.

Le coût total du projet exécuté est de 1 070 000 FCFA.

La réalisation d'un forage et d'un espace de maraichage à Zampa (Békourè)

Ce projet inscrit au plan triennal 2019-2021 est à sa deuxième année de mise en œuvre. Au cours de l'année 2020, les activités de production ont véritablement connu une bonne réalisation.

Un comité de gestion du maraichage a été installé et est composé de :

- Présidente : KAMBONE Halimatou ;
- Trésorière : YEMBONE Halimatou ;
- Chargée à l'information : GUESSONGO Salamatou.

Au cours de la période de production, la cinquantaine de femmes actives dans le groupement a pu engranger chacune en moyenne entre 12 500 f et 10 300 f net par mois, ce qui leur a permis de prendre en charge des dépenses de ménage et des frais de scolarisation de leurs enfants. Les élèves de l'école primaire de Békourè ont également bénéficié aux mois de mars, avril, novembre et décembre, d'une partie des productions de légumes pour

agrémenter le menu de la cantine scolaire.

Les sorties de supervision et de suivi-conseils des services publics, de la mairie et du comité de jumelage donnent du tonus et galvanisent les femmes dans leur action.

Le coût total de réalisation du projet est de 625 000 FCFA.

Le projet de soutien au développement de l'élevage de caprins par l'association WEND-PENGA

Ce projet, conduit par l'association WEND-PENGA, vise à améliorer les revenus et l'autonomie financière des femmes grâce à l'élevage. Il est à sa deuxième année d'exécution du plan triennal 2019-2021.

De juillet à septembre 2020, le bureau de l'association a acquis grâce aux fonds de subvention des aliments de bétail, 40 chèvres et 20 boucs, qui ont permis de renforcer le capital des bénéficiaires. Chaque bénéficiaire a reçu au moins 1 chèvre ou un bouc ou les deux à la fois au prix d'achat moyen de 17 500 FCFA.

Les principales difficultés ont été la mort et le vol de certains animaux. En effet, du capital antérieur, l'équipe a déploré la mort de 2 boucs et 3 chèvres ainsi que le vol de 8 autres. Trois femmes ont vu tout leur capital emporté par des voleurs. Dans chacun de ces cas, des animaux ont été remis en remplacement (1 bouc et 1 chèvre pour celles qui ont tout perdu et 1 bouc ou 1 chèvre pour les animaux morts).

Au cours de l'année, au moins 27 femmes ont pu revendre entre 1 à 2 produits de leur élevage lors des fêtes de Tabaski et de fin d'année à un prix moyen de 15 500 f pour faire face à leurs dépenses de ménage.

Le coût d'exécution du projet est de 1 605 000 FCFA.

Le projet de réalisation et gestion d'un forage pour de l'eau à usage domestique et la création d'un espace de maraichage dans le village de LARGUE

Ce projet du programme triennal 2019-2021 est à sa deuxième année de mise en œuvre. Il est sous la double tutelle du comité et du groupement Hounsouyaka qui l'a initié. Il vise à renforcer l'alimentation en eau potable des populations locales et à améliorer le revenu de femmes grâce aux activités de maraichage génératrices de revenus. La prise en main des activités de production maraichères sur ce site a démarré timidement et a connu des problèmes d'organisation et de leadership. Les apports et fonds de subvention ont permis d'achever la pose de la grille de protection, l'acquisition des équipements et des intrants de production.

Avec l'implication des services techniques et de l'équipe de supervision, le groupe a pu se réorganiser et les activités ont pu se mettre en place et évoluent progressivement.

Un comité de gestion du maraichage a été mis en place et est composé de :

- Présidente : SALBRE Amina
- Trésorière : SEBRENE Zénabou
- Chargée à l'information : KOUMBO Safiatou.

Au cours de la période de production, chaque femme a pu assurer comme revenus mensuels moyens nets, la somme de 9 800 f en mai et juin et 11 250 f pour les mois de novembre et décembre 2020. Cela leur a permis de prendre en charge des dépenses de ménage et d'honorer des frais de santé et de scolarisation au profit de leurs enfants.

Le coût de réalisation du projet est de 3 140 500 FCFA.

Le projet de réalisation et gestion d'un forage pour de l'eau à usage domestique dans le village de Gogaré (Nouhao)
Inscrit au compte de l'année 2020 dans le second plan triennal 2019-2021, ce projet du comité a pour objet de fournir une source d'approvisionnement en eau potable aux populations du versant ouest de la Nouhao (Gogaré). La réalisation du forage est effective et s'est déroulée dans de bonnes conditions. Le forage est aujourd'hui opérationnel. Il a un débit de 0,69m³/h obtenu à 59,34 m de profondeur. Il a été réalisé conformément aux techniques habituelles recommandées dans notre pays par l'Etablissement Pakré Adama (EPA). Une margelle et un canal d'évacuation ont été réalisés et une pompe manuelle de marque India III a été installée. L'ouvrage a été réceptionné le 1er juin 2020 et un comité de gestion a été installé. Les conseils pratiques et les précautions d'usage ont été prodigués aux bénéficiaires, en vue de préserver la durabilité de l'équipement. Le coût de réalisation du forage est de cinq millions cinq cent mille (5 500 000) FCFA.

GÜTERSLOH
Exposition « Châteauroux » par Sophie Pamart à l'office de tourisme de Châteauroux visible jusqu'au 8 janvier 2020. Cette exposition avait été réalisée dans le cadre du 40e anniversaire du jumelage entre Châteauroux et Gütersloh. Participation au forum des associations à Belle-Isle les 12 et 13 septembre 2020. En Octobre, reprise des cours d'allemand pour adultes au lycée Jean Giraudoux. Poursuite du travail engagé avec la mairie de Gütersloh sur l'exposition bilingue « Développement et aménagement des villes de Gütersloh et Châteauroux depuis 1945 : similitudes et différences » et sur la mise en place d'un réseau européen inter-culturel.

Indicateurs 2020 :

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Indicateurs financiers				
Budget de fonctionnement				
Dépenses	106 759.70 €	123 523.56 €	118 449.69 €	106 561.55 €
Recettes	15 410.00 €	15 285.12 €	19 610.00 €	16 805.00 €
Budget d'investissement	-	-	-	-
Indicateurs d'activité				
Réceptions (tout confondu)	296	365	380	151
Manifestations patriotiques	17	17	17	10
Jumelages	4	4	5	5

Les 18 manifestations annuelles prévues au calendrier 2021 s'organiseront dans les conditions autorisées par l'actualité sanitaire nationale. Souhaitons que les manifestations culturelles et événementielles puissent retrouver leur place.

OLSZTYN
Du 27 au 30 janvier : Accueil d'une délégation du lycée d'Olsztyn, conduite par sa directrice, Mme Anna Struk afin de travailler sur un partenariat avec le lycée Pierre et Marie Curie. Déplacement du 6 au 9 février 2020 du docteur Roy et de M. Casse à Olsztyn. Invités par le conseil de l'ordre d'Olsztyn, le docteur Roy a fait une intervention sur le thème des injections de toxine sous contrôle échographique. Participation du comité au forum des associations à Belle-Isle les 12 et 13 septembre 2020.

FRESNO
De janvier à juin : Salomé Chauvin a effectué un semestre à l'université de Fresno. Participation du comité de jumelage au forum des associations à Belle-Isle les 12 et 13 septembre.

JINHUA
L'année 2020 a permis aux élus de Jinhua et de Châteauroux de travailler à la création d'une ligne de fret ferroviaire « Paris-Jinhua » permettant d'acheminer des produits de consommation courante.

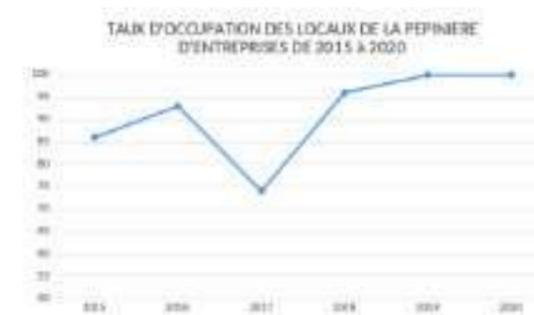
Réceptions et protocole, cérémonies patriotiques :
Il s'agit de l'organisation de toutes les réceptions de Châteauroux Métropole et de certaines cérémonies (vernissages, inaugurations, célébrations diverses, cérémonies patriotiques, des repas, accueils café pour les vœux au personnel). En 2020, il y a eu 151 réceptions. Seules 10 cérémonies patriotiques sur 19 ont eu lieu en 2020, dans le respect des mesures sanitaires liées à la situation. Elles sont organisées par la direction, permettant à la collectivité de participer au devoir de mémoire. Ces organisations nécessitent la tenue d'un fichier de 17 000 contacts permettant d'envoyer des invitations (mails et papiers).

PÉPINIÈRES D'ENTREPRISES

Activité 2020 :
L'année 2020 a été une année challengeante à tous points de vue.

1^{er} Challenge : Garder un taux d'occupation élevé malgré les différents confinements. Défi réalisé avec encore un taux d'occupation des locaux sur l'année 2020 pour l'ensemble du bâtiment (calculé par rapport à la surface occupée) avoisinant les 100%.

20 structures occupent actuellement le bâtiment.



2^e Challenge : Garder et adapter l'accompagnement proposé aux entreprises. Défi réalisé avec 4 axes :

Soutenir activement
Concrètement et financièrement à travers la mise en place d'un mécanisme d'exonération des loyers de manière dérogatoire aux règles de locations professionnelles pendant la 1^{ère} et la 2nde phase de confinement.

Informier rapidement
La Pépinière a fait le relai de toutes les informations pouvant intéresser les entreprises qu'elle héberge, qu'elles proviennent de structures locale, départementale, régionale ou national (veille juridique et économique).

Conseiller efficacement
La Pépinière, en lien avec ses partenaires économiques locaux, a accompagné les entreprises dans la compréhension et la rédaction des dossiers attachés aux dispositifs de soutien mis en œuvre par l'Etat et complétés par la Région (PGE, Fonds de solidarité...)

Donner les clés pour rebondir
Un accompagnement sur-mesure dématérialisé a été mis en place pour les entreprises qui le souhaitaient. La finalité était d'accompagner les entreprises dans la transition de leur modèle économique lorsque le contexte actuel l'imposait. Lors d'ateliers créatifs, les entrepreneurs ont notamment repensé leur stratégie commerciale et leur façon de communiquer. En complément, les entrepreneurs ont pu suivre des WEBINARS inspirants (notamment ceux du Village by CA France).

Deux exemples de réalisation faisant suite à cette démarche :

1- MICRO FILMS CHALLENGE d'IDEAFILMS



Inciter les gens à rester chez eux pendant le premier confinement tout en se faisant connaître, c'est le défi que s'est lancée l'entreprise IDEAFILMS en créant le Micro Films Challenge autrement dit un concours de mini court-métrage à la maison.

IDEAFILMS a su capitaliser sur ses valeurs pour faire découvrir son activité autrement bien au-delà des frontières castelroussines en s'appuyant sur des partenaires locaux fidèles (Châteauroux Métropole, CCI Indre, Cinéma Apollo - Scène Nationale Equinoxe, BIP TV, MLC Belle Isle, DVD Classik, Aérotech-Système, et A2c Secrétariat). Avec 65 films participants dont certains venus de Caen, Strasbourg, Cannes, Paris, et des retombées médiatiques locales et nationales, IDEAFILMS a su exporter sa créativité et derrière elle, celle de son territoire.

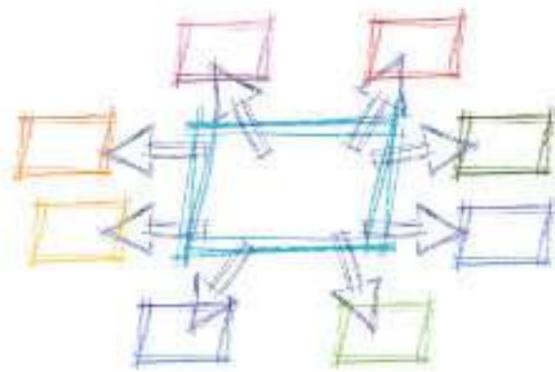
2 - LA DIGITALISATION DES TROBADORS



Pendant le premier confinement et face à la nécessité de repenser leurs cours et ateliers linguistiques, les TROBADORS se sont tournés vers le digital. L'utilisation de logiciels comme ZOOM, TYPEFORMS, KAHOOT sur lesquels ils avaient préalablement formé, de manière ludique, leurs stagiaires leur ont permis de proposer des cours en ligne. 100 personnes ont répondu présents de 7 à 80 ans, l'idée étant également de tout faire dans le format et le fond pour ne pas éloigner des publics plus difficiles à capter. Les TROBADORS ont également proposé plusieurs Escape Game qui leur ont permis de toucher un public très large allant de la famille au chef d'entreprise. 150 personnes ont participé à ces temps où l'occasion était également donnée de faire découvrir notre territoire à des étrangers. Au-delà du développement de leurs propres compétences, ces initiatives leur ont permis de développer leur offre commerciale, de trouver de nouveaux clients particuliers ou entreprises de toute la France et à l'international. Au final c'est avec une trésorerie saine et le recrutement de deux salariés que les Trobadors ont fini l'année 2020.

3^e Challenge : Garder la connexion entre entreprises et les élus.

La Pépinière d'entreprises de Châteauroux Métropole prône l'intérêt de l'échange entre les sphères publiques et les sphères privées. De ce fait, régulièrement, elle organise des temps d'échange entre les élus locaux et les entreprises qu'elle héberge. L'année 2020 a été particulièrement difficile pour les entreprises, le besoin de proximité est d'autant plus essentiel pour elles. En 2020, cela s'est notamment traduit par la Rencontre « Secteurs Profession libérale – Auto-entreprenariat - Startups » du 9 juillet à la Pépinière en présence notamment du Président de l'Agglomération et du Directeur Général des Services. L'objectif était de faire remonter les besoins des entreprises mais également d'échanger sur les perspectives de rebond. Les résidents de la Pépinière ont salué la qualité et la liberté de cet échange.



Au-delà, l'année 2020 a été celle de l'ouverture vers la communication et le partenariat avec quelques exemples concrets :

Une clarification de l'offre de la Pépinière et un meilleur référencement de la Pépinière et de son espace de co-working « **le Phosphor'Home** » :



Boulevard des talents – Présentation de l'offre générale



A2i – Référencement de la Pépinière parmi les espaces de coopération d'entreprises sur le département de l'Indre



Région Centre Val De Loire - Référencement du Phosphor'Home dans le réseau des espaces de co-working de la Région Centre Val De Loire

Mais également :

- Renforcement du lien avec le Village by CA avec le montage de projets communs innovants qui verront le jour en 2021 (associé à une démarche d'acculturation des résidents à l'innovation)
- Renforcement du lien avec le PLES :
- * Organisation d'un petit-déjeuner avec l'ensemble des partenaires du PLES à la Pépinière
- * Réflexion autour d'un passage naturel pour les entreprises couvées par le PLES vers la Pépinière
 - Renforcement avec la CCI avec l'intégration de la Pépinière dans le groupe de réflexion du prochain Start-up week-end.

Ils nous ont rejoints en 2020 : **APPFIXER, MACO et MAISON DES TRAVAUX**



Martial GRELAT
APP FIXER
Développement de solutions mobiles



Vaik FLISSEAU
MAISON DES TRAVAUX
Courtier en travaux



Coline CHAUSSE
MACO
Graphiste Concepteur Designer

Regard
vers **2021**

Pérennisation des acquis et Projets
L'année 2021 sera marquée par deux idées : **Affiner et Pérenniser** sa stratégie de **Communication** en lien avec la Direction de la Communication.
Concrétiser le travail engagé en 2020 avec les nombreux partenaires par des Projets innovants concrets qui permettront d'asseoir son positionnement dans l'écosystème local.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Activité 2020 :

Cessions de terrains et bâtiments en zones d'activités économiques

Les cessions 2020 confortent le positionnement de la communauté d'agglomération sur le secteur logistique, avec notamment le groupe ID Logistics qui va s'implanter sur la zone industrielle de la Malterie, à Montierchaume, avec l'acquisition d'un terrain d'une surface de 63 000 m². Ce projet majeur pour le groupe lui permettra de réaliser un centre de distribution mécanisé et automatisé dédié à des produits de grande consommation du secteur de la mode. Le projet, représentant un investissement total de 30 millions d'euros, se réalisera en plusieurs étapes dont la première phase sera la construction d'un entrepôt logistique de plus de 17 000 m².

Déjà présente à Châteauroux avec 80 salariés, la société regroupera ainsi ses activités sur ce futur site à haute technicité pour le fonctionnement et la maintenance des systèmes robotiques, et accueillera 120 emplois.

ID Logistics est un groupe international de logistique contractuelle, ayant réalisé un chiffre d'affaires de 1 534 M € en 2019. ID Logistics gère plus de 300 sites implantés dans 18 pays représentant 5,8 millions de m² opérés en Europe, en Amérique, en Asie et en Afrique, avec 21 000 collaborateurs. Disposant d'un portefeuille clients équilibré entre distribution, industrie, santé et e-commerce, ID Logistics se caractérise par des offres impliquant un haut niveau de technologie et une approche résolument durable.

Mars :

- vente d'un terrain de 22 751 m² à la Société **Cloué Logistique** pour la création d'un centre de préparation de commandes – ZAE La Malterie – Montierchaume

Septembre :

- vente d'un terrain de 9 225 m² à la Société **Equip'Jardin** pour le transfert et le développement de ses activités – ZAE Le Buxerieux - Châteauroux

Novembre :

- vente d'un terrain de 9 002 m² à la Société **Brevi** pour la construction d'un centre de services pour poids-lourds – ZAE Grandéols – Déols
- vente d'un terrain de 630 770 m² au Groupe **ID Logistics** pour la construction d'un centre de distribution – ZAE La Malterie – Montierchaume

Décembre :

- vente d'un terrain de 3 652 m² à l'**Association des Propriétaires** de La Martinerie pour la réalisation d'un bassin de rétention d'eaux d'incendie – ZAE La Martinerie – Diors

Montant total des ventes : 1 304 218 €

Accompagnement dans la recherche de locaux d'activité

Malgré la crise Covid 19, la demande immobilière s'est de nouveau fait sentir en 2020 avec 58 demandes d'accompagnement pour la recherche d'un local professionnel, de toutes dimensions (100 m² à 30 000 m²), pour des activités diverses. Ces demandes sont liées à une création d'entreprise par un entrepreneur local (18%), un déménagement (33%), une prospection de sites par un investisseur (22%), ou un développement d'activité existante (27%).

Face à la demande croissante et non satisfaite de locaux artisanaux d'une surface comprise entre 200 m² et 600 m², la Communauté d'agglomération s'est engagée à construire 4 ateliers relais sur l'ancien site Cérabati, sur la zone industrielle castelroussine du Buxerieux. Ils seront bâtis sur une emprise de 2900 m² dans le prolongement du projet Hyber, mais seront directement visibles et accessibles depuis le boulevard d'Anvaux.

Ces espaces se composeront de 4 ateliers de 300 m² pouvant être regroupés par 2 et d'un espace

commun de 200m² permettant aux artisans de disposer d'un espace d'accueil de clientèle et d'un espace show-room.

Aide à l'immobilier d'entreprises

Châteauroux Métropole dispose depuis 2009 d'une subvention d'accompagnement de l'investissement immobilier des entreprises à destination des activités de production ou de services en B to B. Cette subvention a été remodelée en 2018 suite à la signature d'une convention de partenariat avec la Région Centre Val de Loire, en lien avec le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation des entreprises. La Région concourt à cette subvention à hauteur de 130% de l'aide de Châteauroux Métropole, calculée sur la base de 8,5% de l'investissement total de l'entreprise plafonné à 400 000 €, et conditionnée à un minimum de créations d'emplois.

Huit entreprises ont été accompagnées en 2020 sur ce dispositif : Les Établissements Aubert, Soudure Tuyauterie Berrichonne, AB Perf, LC Diffusion, SNCG, Beaumanoir, Val Paysage, Cloué Logistique.

Montant total accordé et versé en 2020 : 314 557 €

FOCUS

Les mesures d'accompagnement de Châteauroux Métropole auprès des entreprises face à la crise Covid en 2020

Une attention particulière a été portée aux structures hébergées et domiciliées au sein des pépinières d'entreprises de Châteauroux Métropole du fait de leur fragilité évidente (jeunes entreprises, startups...) et de l'absence de services mutualisés proposés pendant la période de confinement pour cause de fermeture du site de la gare notamment (espaces de travail, travaux de secrétariat, connexions et abonnements divers...). Une exonération de loyers et charges pendant les périodes de confinement leur a été proposée. Les entreprises et commerçants hébergés au sein des bâtiments communaux et communautaires touchés par la crise Covid-19 ont également bénéficié d'une exonération de loyers pendant les périodes de confinement (montant estimé de la mesure : 132 000 €). Concernant les occupants du domaine public, les établissements redevables des droits terrasses couvertes et non-couvertes se sont vu bénéficier d'une exonération d'un an (montant estimé de cette mesure : 62 000 €).

Spécifiquement à destination des commerçants de Châteauroux, la subvention aux « Boutiques de Châteauroux » a été doublée pour permettre la mise en place d'outils et campagnes de communication, et réalisation de manifestations favorisant la reprise du commerce en centre-ville (montant de la mesure : 10 000 €). La collectivité a appuyé ces démarches avec la mise à disposition de supports publicitaires.

L'aide à l'implantation commerciale a été prolongée de 3 mois (un an initialement) auprès des 12 bénéficiaires en cours (montant de la mesure : 9 277,5 €).

Enfin, la Ville a imprimé et distribué 25 000 tickets de stationnement gratuit d'une heure et offert aux commerçants leur abonnement parking 2021 (montant de la mesure : 140 000 €).

Plus généralement, différentes entreprises du territoire (Armatiss, Balsan...) et filières (confection, logistique...) ont fait l'objet d'un plan de soutien et d'accompagnement dédié pendant cette période.

Le dispositif d'accueil à destination des routiers mis en place par Châteauroux Métropole sur le parking technique du MACH 36, en lien avec L'Escale et l'État, a accueilli plus de 3000 routiers.

Châteauroux Métropole a abondé le fonds régional de solidarité « Renaissance » spécialement créé en partenariat avec la Banque des Territoires à hauteur de 100 000 €. Sous forme d'avance remboursable, ce fonds complémentaire aux dispositifs déjà existants vise à répondre aux besoins des entreprises en finançant les investissements requis et la trésorerie nécessaire pour assurer la continuité et le redémarrage de leur activité. En 2020, 39 entreprises ont été aidées, 722 000 € accordés, et 115 emplois soutenus sur le territoire de Châteauroux Métropole.

Côté emploi, le gouvernement encourage la mise en place d'outils collaboratifs entre entreprises.

Les retours de terrain et les prémices de l'ingénierie autour de « Boulevard des talents » avaient permis de révéler l'intérêt de certains outils RH innovants qui ont été initiés. Le portail s'est ainsi avéré précurseur et la crise du COVID a conforté ces besoins.

- Création d'un site internet pour le partage de salariés, en partenariat avec le Medef de l'Indre et le groupement employeurs Alisé. Ce nouveau modèle de coopération inter-entreprises est plus que jamais d'actualité. Le partage de salarié est une opération juridique qui consiste, pour une entreprise, à prêter un salarié pour une durée déterminée à une autre entreprise, afin que le salarié mette en œuvre une compétence ou une technique particulière dans cette entreprise utilisatrice.

Indicateurs 2020 :

Désignation de l'indicateur	2016	2017	2018	2019
Indicateurs financiers				
Budget de fonctionnement	696 064,00 €*	751 846,00 €*	652 680,00 €*	612 450,00 €*
Budget d'investissement	149 024,00 €	67 048,00 €	94 500,00 €	406 262,00 €
Indicateurs d'activité Châteauroux Métropole				
Superficie vendue en ZAIC	4,58	8,5	5,90	107,4
Recettes des ventes (HT)	746 377	1 571 110	793 006	1 480 224
Nouveaux contacts accompagnés	126	138	152	164
Nouveaux contacts accompagnés	62	42	58	67
Dossiers de vente en cours	24	15	15	11
Aide aux devantures commerciales	5	9	3	0
Aide à l'immobilier d'entreprises	1	1	3	2
Indicateurs d'activité Ville de Châteauroux				
Aide à l'immobilier d'entreprises	-	7	19	8
Solde des ouvertures / fermetures de commerces	-	9	14	-

*Dont ADESI (370 000 € et 397 000 €)



"La Nouvelle Éco" : en surchauffe, ESPA à Neuvy-St Sépulchre a recours au partage de salariés

Entrepreneurs à Neuvy-Saint-Sépulchre, l'unité de production de papier recyclé fait appel à des salariés d'une autre entreprise pour répondre à une hausse imprévue de son activité.



Avantages pour les salariés

- Permet de sortir de la routine quotidienne.
- Maintien et développement des compétences et de l'employabilité
- Dispositif encadré par la loi = sécurisation du parcours.
- Permet d'éviter des situations de sous-emploi ou d'activité partielle.

Avantages pour les entreprises

- Diversifier les compétences et l'expérience des salariés
- S'inscrire dans une démarche RSE et conserver ses talents
- Optimiser le temps de travail de son salarié
- Gérer les flux d'activités
- Développer un nouveau projet

Par exemple en 2020 l'entreprise INDRAERO a prêté 5 salariés à Espa France et 1 salarié à Beirens.

Recrutement d'un conseiller du numérique

Dans le contexte actuel, où le numérique et la dématérialisation ont pris une place prépondérante, il est important de pouvoir proposer à nos citoyens et nos commerçants un soutien dans leurs démarches.

Dans le cadre de l'appel à projet « Relance du Numérique », Châteauroux Métropole a soumis sa candidature pour l'accueil d'un conseiller du numérique à partir du second trimestre 2021, pour une durée de 24 mois. Ce recrutement sera financé part l'Etat à hauteur de 50 000€. Afin d'assurer un soutien numérique à l'association des Boutiques de Châteauroux, aux TPE, PME ainsi qu'aux habitants de l'agglomération, le conseiller du numérique aura pour missions principales :

- Le soutien numérique aux usagers (créer et animer des ateliers numériques individuels ou collectifs, proposer des initiations au numérique dans des lieux de passage, participer à toute autre démarche d'accompagnement aux usages numériques),
- Le soutien numérique aux commerces avec le suivi du site internet et de la Marketplace des Boutiques de Châteauroux (création des fiches pour les nouveaux commerçants et en assurer le suivi, création des pages relatives aux animations mises en place par l'association des boutiques de Châteauroux, démarchage des commerçants afin de les inciter à rejoindre la MarketPlace, accompagnement des commerçants dans la rédaction de leurs annonces, alimentation réseaux sociaux, élaboration d'un plan d'accès aux sites internet des boutiques de Châteauroux et de la Marketplace.

Assurer les réhabilitations et requalifications nécessaires à la montée en gamme de l'offre foncière et immobilière du territoire

L'objectif est d'améliorer l'offre d'accueil du territoire et de son image, notamment en profitant des démarches de requalification des friches industrielles en cours pour mailler le territoire d'offres de type village d'entreprises / d'artisans (qui limite la consommation foncière) et en mettant à niveau les zones d'activités économiques communautaires.

Plus particulièrement, concernant les villages d'entreprises, il s'agit de définir les sites potentiels (friches, fonciers libres) et calibrer les besoins pour chaque site sur la base d'études auprès des artisans et entrepreneurs (surface, localisation, niveau d'équipements, conception technique...) afin de proposer une offre cohérente selon les besoins réels. Ainsi, dans la continuité de la réhabilitation de l'ancien site Mead Emballage sur la zone industrielle du Buxerieux (commercialisation de l'ensemble du foncier économique nouvellement créé en 2021), le réaménagement de l'ancien site Cérabati prévoit la création d'ateliers-relais (4 cellules de 300 m² et un espace commun de 200m²) à destination d'artisans locaux en recherche de solutions immobilières concrètes. Aussi, la réhabilitation des emprises bâties pouvant être conservées permettra de proposer à la location un entrepôt à vocation logistique (6000 m²).

Enfin, la viabilisation de lot(s) en vue de les céder à des entreprises ayant déjà manifesté leur intérêt pour cet emplacement assurera la continuité de la vocation historique de la zone (industrie, logistique et artisanat).

Sur le développement de l'offre foncière et le renforcement de son attractivité, une étude sur la signalétique au sein des zones d'activités communautaires sera lancée en 2021. Celle-ci visera à réaliser un diagnostic de l'existant à partir duquel seront définies, en commun avec les parties prenantes, les priorités d'actions en matière de signalétique. Il s'agit là de mettre à niveau l'offre vis-à-vis des attentes des entreprises, tout en optimisant le fonctionnement des zones d'activités et favoriser leur cohérence à l'échelle communautaire.

Il est à noter que ces actions visant à garantir les conditions optimales d'implantation et de développement des entreprises s'inscrivent dans le cadre du Schéma Directeur de Développement Economique de Châteauroux Métropole finalisé en 2020 et du programme national « Territoires d'Industrie » que la Communauté d'agglomération a intégré en 2019.

Étude sur l'accompagnement de l'offre hôtelière du centre-ville de Châteauroux

La ville de Châteauroux a lancé depuis plusieurs années une politique ambitieuse de redynamisation. Il s'agit désormais d'associer à cette ambition le levier touristique pour faire du centre-ville une vitrine de Châteauroux.

Pour accompagner l'augmentation de l'attractivité et essayer de prolonger la durée de séjour des clientèles (aujourd'hui autour de 2-3 nuitées), il convient de proposer une offre d'accueil et de services qui corresponde aux attentes des clientèles et leur donne envie de réitérer l'expérience castelroussine. En effet, que ce soit pour du tourisme d'affaires ou de passage, l'hébergement touristique devient la première représentation que se fait un touriste du territoire.

Cependant, l'offre hôtelière en coeur de ville semble parfois dépassée, incomplète ou inadaptée, et ne reflète pas le dynamisme en cours dans la ville. Un travail de fond sur cette offre, à qualifier et quantifier, doit être mené, et la Ville souhaite pouvoir accompagner durablement les porteurs de projets hôteliers dans leur projet d'implantation, de rénovation, d'amélioration des services ou de repositionnement.

Ainsi en 2021, dans le cadre du dispositif « Cœur de ville », une étude commanditée par la Banque des Territoires auprès de la SCET répondra aux objectifs suivants:

- quantifier et qualifier de l'offre hôtelière existante,
- évaluer le potentiel hôtelier,
- réaliser un benchmark des dispositifs financiers existants pour l'accompagnement des porteurs de projets,
- détailler les dispositifs permettant d'assurer la montée en gamme des établissements hôteliers existants,
- établir un plan de communication sur les opportunités d'implantation sur des lieux stratégiques (promotion de la vacance).

Depuis avril 2015, Châteauroux Métropole et la CCI Indre ont conventionné pour « la promotion et le développement du commerce de l'agglomération castelroussine ».

Activité 2020 :

Sur la Stratégie du développement commercial

Le dispositif d'aide à l'implantation commerciale :

- 9 commerces aidés (8 en 2019, 12 en 2018, 14 en 2017),
- 1 aide « librairie de référence »,
- 2 comités de sélection,
- Extension du périmètre de l'aide.

Les observatoires locaux :

- Suivi et mise à jour de l'observatoire des locaux commerciaux (une centaine de locaux référencés),
- Suivi et mise à jour de l'observatoire de la vacance commerciale : 377 locaux référencés,
- Suivi et mise à jour de l'observatoire soldes ouvertures et fermetures : 25 ouvertures contre 13,
- fermetures soit un solde de + 12.

La taxe sur les Friches Commerciales :

- 22 locaux recensés en 2020 (vacants depuis + de 2 ans) pour une taxation en 2021.

Participation aux réseaux nationaux :

- Centre-ville en Mouvement : association de collectivités locales pour le renouveau des centres-villes,
- La Fédération Nationale des Centres-Villes (FNCV) – les Vitrites de France : fédération qui regroupe des associations de commerçants, mairies, CCI et Communautés de Communes,
- Club des Managers de Centres-Villes : club métiers qui regroupe des managers et responsable commerce.

La participation aux salons et rencontres :

Juin : Participation aux 15^{ème} Assises Nationales du Centre-Ville organisées par Centre-Ville en Mouvement.

Juillet : intervention lors de la conférence sur l'urbanisme commercial organisé par la SCET.

Septembre : intervention lors de la web-rencontre sur la relance des activités commerciales en coeur de villes organisée par Ville au Carré.

Salon de la Franchise et Salon de l'Immobilier et de l'Équipement Commercial (SIEC) annulés.

Sur l'accompagnement des commerçants :

- Accompagnement des commerçants : conseils, accessibilité, projet de développement, animations, recherche de local ...
- Accompagnement des porteurs de projets qui souhaitent s'installer à Châteauroux,
- Relais auprès des agences immobilières,
- Visite terrain avec des chargés d'expansion,
- Gestion du site Internet lesboutiqueschateauroux.fr,
- Animation de la page Facebook « Les boutiques de Châteauroux ».

Sur le suivi et les animations de l'association les boutiques de Châteauroux

L'association en chiffres :

- 130 commerçants adhérents à jour de cotisation (140 en 2019, 133 en 2018, 127 en 2017),
- + de 7 300 fans sur Facebook.

Les animations :

Février : 1 animation mascotte Cœur pour la Saint Valentin,

Mars : accompagnement des commerçants sur o des commerces :

- 300 visières distribuées (en partenariat avec le Labomotive),
- 6000 masques distribués (offerts par ABC Emballage),
- Kit de marquage au sol pour les distanciation,
- Achat groupé de gel, désinfectant et plexiglass,

Mai : fête des mères 800 roses distribués en centres-villes boutiques fêtent les mamans.

Juin : les boutiques fêtent les papas, distributions de badges et de porte-clés « Bonne fête papa ».

Juillet : un jeu radio en partenariat avec France Bleu Berry : 630 € de bon d'achat offerts aux clients.

Septembre : réalisation d'une étude sur les attentes numériques des commerçants (30 participants).

Octobre : animation pour Octobre rose : distribution de ballons pour décorer les vitrines.

Novembre : réalisation du Guide des Belles Adresses 2021 (7 000 exemplaires).

Décembre :

- 1 grand jeu de Noël : 24 lots à gagner par tirage au sort, 3000 € de lots offerts par les commerçants,
- 1 opération déco de vitrine « Les Boutiques vous souhaitent de Belles Fêtes » : 80 commerçants participants,
- 3 animations de rue en déambulation dans les rues commerçantes.

En coordination avec les services de Châteauroux Métropole

Action Cœur de Ville :

- Suivi des études o Revitalisation, des Halles,
- Les rez-de-chaussée vacants,
- La rue de la Poste,
- Etude My Traffic sur la fréquentation piétonne,
- Etude Shop'In, diagnostic post-crise de l'offre commerciale en centre-ville,
- Signalétique numérique.

Suivi installations dans les locaux Ville : Eliott & Nina, Effet Patine, Emmaüs et la FNAC.

Urbanisme : points hebdomadaires sur les déclarations de travaux et les déclarations enseignes.

Développement économique : réunions régulières avec la direction de l'Attractivité.

Participation au Comité Directeur de l'Office du Tourisme.

Participation en tant que suppléant au Comité Directeur de Châteauroux Events.

Activité 2020 :

Dans son travail de terrain, le service emploi a identifié des besoins exprimés par les salariés et les entreprises :

- Dans le monde économique, il existe une multitude d'acteurs et les interlocuteurs s'y perdent.
- De manière générale, les entreprises rencontrent des difficultés de recrutement, en particulier dans le secteur industriel : déficit d'image des métiers, marketing entreprises...
- Les entreprises souhaitent la création d'outils pour les mettre en lien entre elles afin de favoriser la mutualisation des besoins en compétences et en formation.
- Le dirigeant de TPE n'a pas les ressources RH et se retrouve souvent isolé.

Pour répondre à ces problématiques, l'équipe d'animation du portail départemental « Boulevard des Talents » accompagne les entreprises dans la gestion de leurs ressources humaines et les salariés dans leur mobilité professionnelle. Ce site internet formalise et rend encore plus visible l'offre de service de la direction du développement économique et de l'emploi tout en proposant des outils RH innovants.

www.boulevarddestalents.fr



La productivité des entreprises est liée à leurs collaborateurs : recrutement, développement des compétences, informations, intégration... Autant d'étapes qui permettent le développement de leur engagement et la performance de leur organisation.

Dans sa mission de professionnalisation du dirigeant, l'équipe d'animation du portail RH intervient en conseil individuel, mais organise également des rencontres, en partenariat avec les acteurs de l'économie, de l'emploi et de la formation afin de :

Prendre en compte et répondre aux besoins des entreprises : analyse de la demande, diagnostic, préconisations, mise en relation, mise à disposition d'outils, orientation vers les bons partenaires, mobilité du salarié avec notamment les prestations d'accueils des nouveaux arrivants et MobiCadres, Matinale des entreprises etc.

Être l'interface entre les entreprises et les partenaires : organisation de rencontres et/ou ateliers afin de favoriser les échanges.



Matinale des entreprises, 14 février 2020, zone du Buxerieux, Triométal et Hydroextrusion.

Ainsi, en 2020, la crise sanitaire mondiale, liée à la pandémie de la Covid 19, a démontré plus que jamais la nécessité de répondre au mieux aux besoins et problématiques RH des entreprises et des salariés.

+ de 250 entreprises ont contacté l'équipe d'animation sur des questions liées :

- GPEC (accompagnement personnalisé notamment pour les TPE / PME)
- Centre de ressources
- Partage salarial
- Informations sur les mesures emploi (notamment sur les aides à l'apprentissage en 2020)
- Accueil des futurs collaborateurs
- Communication sur l'activité, les offres d'emploi des entreprises...

Parallèlement, une boîte à outils « centre de ressources » a été créée pour aider les entreprises dans leur quotidien dans la gestion de leurs ressources humaines :



Enfin, lorsque l'ensemble de ces outils ne suffisent pas et après un diagnostic des animateurs de la plateforme, l'appui d'un experts RH peut être recommandé pour les TPE. Ainsi 5 entreprises ont pu en bénéficier pour un total de 15 jours d'intervention.

6 familles accueillies

La crise du COVID a accentué l'intérêt porté à notre département. Même si les effets ne seront réellement quantifiables que sur le long terme, nous avons d'ores et déjà eu des contacts avec des familles de grandes villes désireuses de changer de vie.

La prestation d'accueil des nouveaux arrivants (actifs) est un service aux entreprises depuis 2012 et comprend deux volets :

- **Pré-accueil des futurs collaborateurs orientés par une entreprise dans le cadre d'un futur recrutement**

Certaines entreprises recherchent des compétences spécifiques à l'extérieur du département. Elles se heurtent alors au déficit d'image du territoire. Nous les accompagnons dans cette démarche en leur proposant un accueil privilégié des candidats et de leur famille.

Cette prestation est mise en place en partenariat avec l'office de tourisme et/ou l'agence d'Attractivité de l'Indre.

- **Accompagnement à l'installation et à la recherche d'emploi du conjoint**

Il s'agit de pérenniser les compétences sur le territoire en aidant les nouveaux arrivants à s'ancrer durablement.

La prestation sur-mesure s'articule autour de 3 modules : logement, facilitateur de vie et emploi.

Des soirées des nouveaux arrivants sont également organisées, en temps normal, tous les deux mois afin d'aider les personnes à faire des rencontres et éviter ainsi l'isolement. C'est l'occasion de leur faire découvrir de manière privilégiée certains lieux ou de participer à des événements phares du territoire. A cause de la COVID, une seule soirée a pu être organisée le 31 août à l'aéroport de Châteauroux-Déols.

88 familles accueillies



Les Médias nationaux s'intéressent à notre Territoire :

depuis le confinement du mois de mars et suite à la campagne d'affichage de l'A2I dans le métro parisien, le service a été énormément sollicités par les journalistes afin de parler de la prestation : M6, France 2, France 3, la télévision japonaise etc.*

Témoignage : Monsieur et Madame Davant, Nouveaux arrivants 2020

Après avoir rencontré Caroline Forestier du service emploi le 21 novembre 2019, afin d'avoir une présentation de la prestation d'accueil des nouveaux arrivants dans l'Indre. Nous cherchions à changer de ville et nous sommes ravis car nous avons signé un compromis de vente sur la commune de Sables. Nous remercions en toute notre bien projet et nous aurons fait de savoir que nous allons quitter Paris pour venir dans une ville qui privilégie le territoire et les relations humaines. Merci sincèrement de l'accueil chaleureux que nous a été réservé lors de notre arrivée, c'est un moment qui nous a été très utile pour les enfants et les nôtre ont été ravis que l'on s'occupe et leur a tout.

Née fin 2015, la prestation MobiCadres propose un **accompagnement personnalisé et gratuit**, aux cadres et agents intermédiaires, demandeurs d'emploi & salariés, du Département de l'Indre.

Deux experts dédiés à cette prestation :

- Un coach à l'emploi qui dresse un état des lieux des compétences et travaille sur le projet professionnel au regard des besoins spécifiques du territoire.
- Un chargé des relations entreprises en contact avec les employeurs du territoire.

93 cadres accompagnés depuis 2015

Cette prestation contribue **Cette prestation rencontre un énorme succès depuis sa création à l'attractivité du territoire**



Dans le contexte actuel, il est plus que jamais important de construire et maintenir le lien entre l'insertion professionnelle et le monde de l'économie. C'est la mission du **Plan Local Insertion et Emploi (PLIE)** :



Ce service a dû également s'adapter, en 2020, au contexte lié à la crise sanitaire et économique mondiale. Ainsi, l'équipe d'animation a proposé une formation spécifique pour les référents parcours PLIE (professionnels de l'emploi en charge de l'accompagnement). L'objectif a été de les « outiller » face aux questionnements des personnes accompagnées.

Indicateurs 2020 :

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Services Emploi				
Effectif en nombre d'agent	5	5	5	4
Effectif en équivalent temps plein	3,8	3,9	3,9	3,8
Indicateurs financiers : budget de fonctionnement				
Dépenses en euros (hors traitements et salaires des agents)	243 353	259 623	257 248	271 729
Recettes financeurs ext. En euros	272 957	271 805	271 430	A venir
Indicateurs d'activité				
Personnes accompagnées (nb de personnes)	666	659	700	666
Dont Insertion (PLIE) (nb de personnes)	200	195	164	156
Dont Nouveaux arrivants (nb de famille)	70	65	88	88
Dont Cadres (nb de personnes)	10	17	27	22
Dont flux* (nb de personnes)	386	382	421	400
Réseau entreprises et partenaires (nb d'entreprises)	300	330	300	250
Événementiel en faveur de l'emploi (nb d'événements)	6	7	12	4

*flux : toutes personnes qui sollicitent Châteauroux Métropole sur le thème de l'emploi et de la formation.

FOCUS

Dans le contexte actuel, le gouvernement encourage la mise en place d'outils collaboratifs entre entreprises.

Les retours de terrain et les prémices de l'ingénierie autour de « Boulevard des talents » avaient permis de révéler l'intérêt de certains outils RH innovants qui ont été initiés. Le portail s'est ainsi avéré précurseur et la crise du COVID a conforté ces besoins.

Création d'un site internet pour le partage de salariés, en partenariat avec le Medef de l'Indre et le groupement employeurs Alisé. Ce nouveau modèle de coopération inter-entreprises est plus que jamais d'actualité. Le partage de salarié est une opération juridique qui consiste, pour une entreprise, à prêter un salarié pour une durée déterminée à une autre entreprise, afin que le salarié mette en œuvre une compétence ou une technique particulière dans cette entreprise utilisatrice.



Avantages pour les salariés	Avantages pour les entreprises
Permet de sortir de la routine quotidienne.	Diversifier les compétences et l'expérience des salariés
Maintien et développement des compétences et de l'employabilité	S'inscrire dans une démarche RSE et conserver ses talents
Dispositif encadré par la loi = sécurisation du parcours.	Optimiser le temps de travail de son salarié
Permet d'éviter des situations de sous-emploi ou d'activité partielle.	Gérer les flux d'activités
	Développer un nouveau projet

"La Nouvelle Éco" : en surchauffe, ESPA à Neuvy-St-Sépulchre a recours au partage de salariés

Beirens | ESPA | INDR'ALÉO

Contribution au développement durable :

Le service emploi contribue à la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations. De manière générale ses actions permettent un accompagnement renforcé vers l'emploi durable. Châteauroux Métropole poursuit ainsi les démarches d'aide à l'employabilité de tous en complémentarité avec les autres acteurs du développement économique.

Regard vers 2021



Salon autour du savoir-faire indrien

La crise du COVID a démontré plus que jamais la nécessité de relocaliser les entreprises en France et de soutenir les entreprises locales. Tous secteurs confondus, les acteurs de l'économie mobilisent des dispositifs de soutien à la trésorerie et à la reprise. Cependant, cela ne suffit pas.

A moyen et à long terme, les enjeux pour les collectivités sont de conserver les talents et les entreprises puis d'anticiper les prochaines mutations économiques.

Dans le cadre de l'accompagnement des entreprises en sortie de crise sanitaire, le projet du salon porte sur la découverte des métiers et besoins de recrutements dans l'Indre : Lingerie Nocté, Éclairage Pradier, Moquette Balsan, Escalier HV, Cuisine Pyrex - Barilla-Harrys, Garage : Moxo, bricolage PLB – gants, Regeltex, Jardin : Sainte Lizaigne, Pradier, Voyages : Aérocentre etc.



Office de tourisme

Activité 2020 :

Attractivité et tourisme :

2020 restera une année particulière pour tous. Malgré la crise, nous nous sommes efforcés de poursuivre notre mission d'attractivité au profit de nos habitants, nos étudiants, nos touristes.

Gestion de la taxe de séjour : avec les fermetures administratives obligatoires, et la gestion de la crise parfois complexe pour les hébergeurs, on enregistre une baisse considérable du nombre des nuitées et des recettes pour l'année 2020 (-36% sur la globalité).

Les informations relatives aux nuitées commercialisées par certains opérateurs numériques pour 2019 ont été reçues tardivement en 2020. Nous avons donc modifié le nombre global de nuitées pour l'année 2019 pour ce rapport d'activités avec les informations relatant la réalité.



Gestion par le logiciel Déclaloc : Sur la ville de Châteaurox, les hébergeurs ont pris l'habitude de déclarer leur hébergement via le logiciel Déclaloc. Cette dématérialisation tend à être développée sur l'ensemble du territoire de Châteaurox Métropole pour l'année 2021.

Camping Le Rochat : Le nombre de nuitées a considérablement baissé en 2020 (- 16 259 nuitées, soit -50.7 %). Le camping a en effet enregistré 15 818 nuitées en 2020 contre 32 077 nuitées en 2019.

La durée moyenne des séjours est à 3.15 jours contre 2.95 en 2019.

On a pu constater depuis quelques années que la fréquentation du camping était en hausse au regard des manifestations organisées sur Châteaurox Métropole. Avec la crise de 2020, beaucoup d'événements ont été annulés et cela s'est ressenti dans la fréquentation du camping.

L'accueil d'une clientèle ouvrière a permis de limiter cette baisse, et a contribué à allonger la durée moyenne des séjours.

Le camping est géré en Délégation de service public et le contrat expire en novembre 2021. Après avis favorable des instances communautaires pour renouveler la gestion en DSP, les services ont travaillé sur un cahier des charges permettant la publication d'un nouvel appel d'offre début 2021.

La démarche d'attractivité du territoire s'est développée entre Châteaurox Métropole et l'Agence d'Attractivité de l'Indre et notamment avec des réunions trimestrielles tout au long de l'année 2020 afin de mettre en commun nos moyens matériels et humains pour la réalisation de l'ensemble des

projets liés à l'attractivité du territoire et pour faire connaître notre territoire au niveau national et international (plusieurs domaines visés : le tourisme, l'économie et l'emploi, la santé). Toutes ces actions sont mises en place avec comme objectif d'attirer de nouveaux habitants et les touristes sur l'ensemble du Département.

En début d'année, nos élus ont rencontré les associations étudiantes de notre territoire afin de poursuivre la dynamique enclenchée pour l'attractivité étudiante. Il est regrettable que ces réunions n'aient pu se poursuivre sur l'année 2020 en raison de la crise. Toutefois ces rencontres sont reprogrammées sur 2021 ainsi que la journée d'intégration des nouveaux étudiants.

Avec l'annulation de divers événements phares de l'attractivité (TOPS Tourisme, salons divers...) les services

ont travaillé sur un projet amené à se développer dans les années à venir sur le territoire national : Le Campus connecté (Cf notre focus).

Juillet – Août : Bougez A Belle-Isle :

Cet événement, cher aux Indriens et aux touristes, s'est déroulé durant la saison estivale malgré la crise sanitaire et les contraintes imposées à tous. Certaines activités n'ont pu être dispensées (le protocole imposé ne pouvant le permettre) mais le public présent a profité des beaux jours pour s'aérer et participer à diverses animations, toujours dans le respect des règles sanitaires.

Avec une baisse sans précédent depuis la création de Bougez A Belle-Isle, ce sont 3 282 personnes qui sont venues profiter de la diversité des activités proposées et des cinémas de plein air.



Mach 36

Spectacles :

En 2020, trois spectacles dont deux séances d'Age Tendre et la Voie de Johnny ont attiré 4 203 spectateurs, soit 21 145 spectateurs de moins qu'en 2019. Le spectacle « La Voie de Johnny », hommage à Johnny Hallyday par Jean-Baptiste Guégan, a remporté un franc succès avec pas moins de 2 765 fans dans la salle.

La chute du nombre de spectacles se justifie par l'arrêt net de l'activité dès le mois de mars 2020 suite à l'annonce de la pandémie de COVID – 19 nécessitant la fermeture de la salle.

SPECTACLES	DATE	PUBLIC
AGE TENDRE (15h00)	10/01/2020	644
AGE TENDRE (20h00)	10/01/2020	794
La Voie de Johnny	25/01/2020	2 765
TOTAL		4 203

Autres manifestations :

Début 2020, deux événements économiques, une convention d'un organisme bancaire et le Salon du Tatouage ont été organisés dans la salle. Ces deux manifestations ont attiré 2000 personnes, soit 4 200 personnes de moins qu'en 2019.

La crise sanitaire a stoppé brutalement le maintien des autres événements programmés initialement.

MANIFESTATIONS ECONOMIQUES	DATE	PUBLIC
Convention du Crédit Agricole	23/01/2020	1 500
Salon du Tatouage	1 et 2/02/20	500
TOTAL		2 000

FOCUS

Trop peu d'étudiants poursuivent leurs études supérieures, malgré de très bons résultats au Bac sur le territoire. Pour cette raison, Châteauroux Métropole, en association avec les établissements d'Ecocampus, a souhaité porter le projet d'un **campus connecté**.

Les campus connectés sont des tiers-lieux où les étudiants peuvent suivre une formation post-bac à distance en étant accompagnés toute l'année par un tuteur.

Châteauroux Métropole a présenté un projet au-delà de l'accès à l'enseignement supérieur par des néo-bacheliers. En effet, la collectivité a souhaité élargir le public du campus connecté en s'adressant aux adultes désirant reprendre des études ou en recherche de qualification. Du matériel informatique est prêté à chaque étudiant si besoin, afin de pouvoir travailler chez lui.

Situé sur le site Balsan, au cœur de la cité du numérique, dans les locaux de l'ancien bâtiment de l'horloge réhabilité pour accueillir le Village By CA, le campus connecté est ainsi un lieu d'exception qui va permettre aux étudiants de poursuivre leurs études dans l'enseignement supérieur tout en restant domicilié sur le territoire.

L'université d'Orléans est partenaire à part entière de ce campus connecté et en est l'Université de proximité, permettant ainsi la mise à disposition de moyens humains et logistiques (accès entre autre à la Bibliothèque Universitaire du Centre d'études supérieures de Châteauroux) pour les étudiants inscrits au campus connecté.

Ainsi le projet transmis en avril, et défendu par les élus et Ecocampus en juin devant un jury issu de l'enseignement supérieur, a été retenu et Châteauroux a été labellisé campus connecté dès la rentrée 2020.

3 étudiantes se sont inscrites au campus connecté de Châteauroux pour l'année scolaire 2020-2021 et nous espérons augmenter l'accueil pour la rentrée 2021.

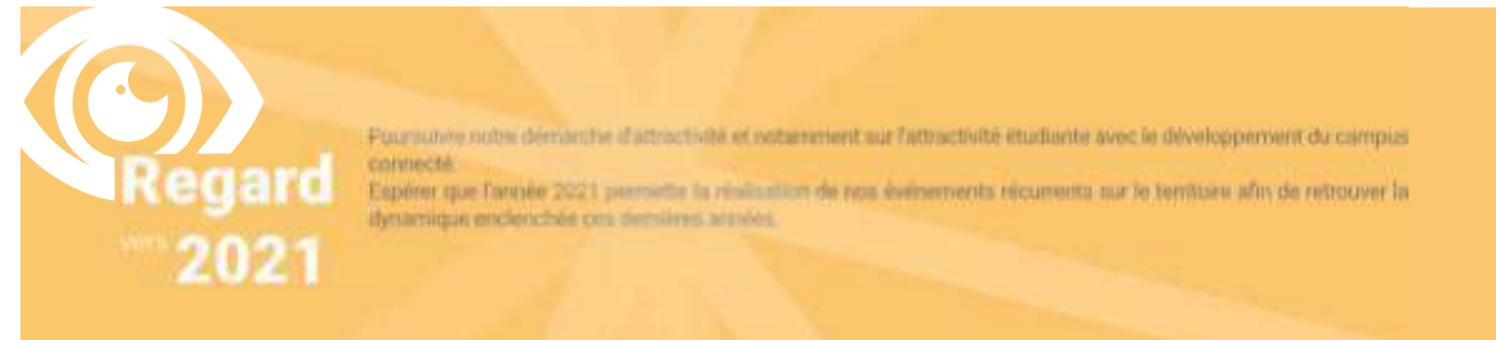


Contribution au développement durable :

À travers nos divers événements nous renforçons la stratégie de promotion de notre territoire en mettant en avant la qualité de vie à Châteauroux Métropole.

Indicateurs 2020 :

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Indicateurs financiers				
Attractivité				
Budget de fonctionnement dépenses	270 191,65	253 453,14	305 316,51	229 300,09
Budget de fonctionnement recettes	4 300,00	4 893,20	4 524,00	4 300,00
Budget d'investissement	-	17 000,00	-	-
Mach 36				
Budget de fonctionnement dépenses	613 320,42	502 829,22	486 991,40	380 338,05
Budget de fonctionnement recettes	580 702,39	631 264,00	507 825,10	275 426,16
Budget d'investissement dépenses	53 827,21	43 250,81	16 225,60	22 886,26
Budget d'investissement recettes	-	27 650,11	52 196,03	43 743,14
Indicateurs d'activité				
Nuitées au camping Le Rochat	28 632	28 331	32 077	15 818
Taxe de séjour - nombre total de nuitées	284 473	304 475	317 790	204 891
Taxe de séjour nombre d'hébergeurs	77	114	135	147
Participants à Bougez A Belle-Isle	5 612 (+ 1 273 au cinéma de plein air)	5 987 (+ 1 539 au cinéma de plein air)	7 136 (+ 1 794 au cinéma de plein air)	2 456 (+ 826 au cinéma de plein air)
Spectacles au Mach 36	20	21	11	3
Total de spectateurs	38 346	36 585	25 348	4 203
Manifestations économiques au Mach 36	6	8	8	2
Total participants	8 300	9 382	6 200	2 000



Activité 2020 :

Dans un contexte très exceptionnel lié à la COVID-19, l'Office de tourisme de Châteauroux a connu une situation particulièrement compliquée. Directement impacté par les différentes périodes de fermeture, celui-ci a dû fermer 70 jours cette année. Deux fermetures qui ont bien sûr bouleversé nos statistiques et notre rentabilité.

Nous avons néanmoins pu observer que les Français avaient participé massivement à la relance du secteur touristique en privilégiant la France comme destination de vacances. Ils étaient très nombreux cette année à partir à la découverte de notre département et à profiter des activités extérieures proposées sur notre territoire.

Malheureusement cela ne suffira pas à combler les pertes trop conséquentes dues à l'annulation de nombreux spectacles, visites, événements et à la fermeture longue durée de nos partenaires.

Bilan fréquentation :

Les premières estimations de la fréquentation font apparaître des résultats meilleurs que ceux redoutés au printemps dernier, même si la crise sanitaire liée à la COVID-19 a durement affecté l'office de tourisme du fait des restrictions d'activités, le public français était quand même au rendez-vous.

1. Fréquentation physiques

	2019	2020	Evolution
Fréquentation de l'office de tourisme			
Total demandes physiques à l'accueil	9 017	6 965	Baisse de 23%
Dont demandes de visiteurs locaux (Indre)	6 068	4 652	Baisse de 23%
Dont demandes de visiteurs français (France hors Indre)	2 377	2 058	Baisse de 13%
Dont demandes de visiteurs étrangers	572	255	Baisse de 55%
Fréquentation par canal			
Demandes par téléphone	3 756	2 915	Baisse de 22%
Demandes par courrier	106	66	Baisse de 38%
Demandes par courriel	79	159	Augmentation de 101%
Demandes depuis le site internet	295	295	Pas d'évolution
Nombre de clients billetterie	2 160	938	Baisse de 57%
Nombre de clients boutique	1 770	1 426	Baisse de 19%

Nous observons une baisse moyenne des demandes physique de 20 % pour la clientèle française et locale. Il en est donc de même pour les demandes dites « boutique ».

Cependant, on observe une forte chute des visiteurs étrangers : -55% ; ainsi que du nombre de clients « billetterie » due à l'annulation des concerts et spectacles.

Quant aux demandes par courrier, elles ont fortement augmenté pendant les périodes de fermeture.

2. Fréquentation du site Internet et des réseaux sociaux

	2019	2020	Evolution
Fréquentation du site internet et des réseaux sociaux			
Nombre de visites du site internet	108 316	116 922	Augmentation de 8%
Nombre d'abonnés supplémentaires sur Facebook (4458 abonnés au 31 décembre 2020)	455	797	Augmentation de 75%
Nombre d'abonnés supplémentaires sur Twitter (2059 abonnés au 31 décembre 2020)	126	179	Augmentation de 42%
Nombre d'abonnés supplémentaires Instagram Page créée le 4 décembre 2020		390	

Pendant cette année compliquée, il a fallu être d'autant plus présent sur les réseaux sociaux et Internet pour garder un contact de proximité avec la clientèle, toujours dans le but de les divertir et de créer le lien. On observe donc une forte progression des abonnés sur Facebook et Twitter.

Nous avons également créé une page Instagram à la fin de l'année afin de mettre en avant notre boutique et nos animations sur le réseau social qui rassemble aujourd'hui beaucoup de monde et un public d'une autre génération afin d'attirer un public plus jeune.

Bilan Animations :**1. Fin de saison hivernale de Janvier à Mai**

L'année 2020 avait bien démarré. Notre saison hivernale avait débuté en fin d'année 2019 et connaissait un réel succès. Toutes les visites étaient presque complètes dû à un manque d'animations global à cette époque de l'année sur notre territoire.

Néanmoins, à partir de mi-mars, et suite aux décisions nationales, l'ensemble de nos animations de fin mars et avril ont dû être annulées, soit 2 animations en boutique, 2 conférences, 2 visites patrimoniales, 1 animation nature et 6 visites pour les enfants au château.

Nom de la visite	Nombre de participants (adultes, enfants, exos)						Total (euros) après remboursements
	Adultes	Réduits	Enfants	Gratuits	Pas venus	Total	
Serres municipales samedi 4 janvier 2020	15	2	4			21	95,00 €
Patrimoine en Berry "Cordeliers à St André" samedi 18 janvier 2020	16					16	75,00 €
Conférence "Hôtel Bertrand" samedi 25 janvier 2020	47			1	1	49	144,00 €
Serres municipales samedi 8 février 2020	19	1	2			22	105,00 €
Visites enfants Château Raoul mercredi 12 février	11		11			22	110,00 €
Visites enfants Château Raoul mercredi 19 février	24		24			48	165,00 €
Patrimoine en ville "Site Clunisien de Déols" samedi 22 février 2020	16				1	17	16,00 €
Visites enfants Château Raoul mercredi 26 février	25	1	23			49	243,00 €
Conférence "Personnalités et Demeures" samedi 29 février 2020	39				2	41	123,00 €
Serres municipales samedi 7 mars 2020	12		2		1	15	69,00 €
Patrimoine en ville "Balsan" samedi 21 mars 2020 ANNULÉ	29	2				31	80,00 €
Conférence "Oeuvres du Louvre à Valençay" samedi 28 mars 2020 ANNULÉ	12			2		14	27,00 €
Arboretum de la Lienne samedi 4 avril 2020 ANNULÉ	5					5	10,00 €
Visites enfants Château Raoul mercredi 8 avril ANNULÉ						0	0,00 €
Visites enfants Château Raoul mercredi 15 avril ANNULÉ	1		1			2	10,00 €
Patrimoine en ville "Vieux Châteauroux" samedi 18 avril 2020 ANNULÉ	10					10	25,00 €
Visites enfants Château Raoul mercredi 22 avril 2020 ANNULÉ	1		2			3	0,00 €
Conférence "Dauvergne" samedi 25 avril 2020 ANNULÉ	13					13	24,00 €
TOTAL	295	6	69	3	5	378	1 321,00 €

2. Saison estivale du 26 juin au 20 septembre

Après la réouverture des sites, les animations estivales ont pu être organisées et l'ensemble du programme a pu être respecté. Des aménagements de jauge ont été mis en place afin de respecter les conditions sanitaires.

Les Rendez-vous de l'Été 2020 se sont déroulés du 26 juin au 20 septembre.

Nombre de visites et d'animations (Marchés gourmands inclus et toutes les visites organisées lors des JEP) : **115 (dont 15 visites dédoublées)**.

Bilan des visites guidées

Uniquement nombre de visites guidées payantes : 93.

Les circonstances sanitaires exceptionnelles nous ont fait craindre une baisse significative de la fréquentation, mais nous sommes ravis de constater qu'il n'y a pas eu d'inflexion majeure concernant notre fréquentation.

Nos visites guidées estivales ont toujours autant attiré et de nombreuses visites étaient d'ailleurs surbookées, à l'instar des visites de l'aéroport.

De la même manière, et ce depuis plusieurs années, les visites « A la tombée de la nuit », « Château Raoul » (enfants

et classique) et les visites secrètes dans leur globalité, remportent toujours un vif succès.

Parmi les nouveautés, on peut noter que les « Apéros au jardin » et « Initiation golf » ont été fort appréciés. Enfin, les mardis évasion attirent toujours un public de fidèles.

D'autre part, on remarque que les visites et animations proposées les dimanches n'attirent pas, ou peu. Ce constat s'applique d'ailleurs sur les deux dernières années. Il faudra donc repenser le format concernant les propositions dominicales.

Globalement, la qualité et la diversité des visites sont des commentaires régulièrement évoqués par nos visiteurs.

Nous constatons également que la vente en ligne est désormais plus importante que la vente au comptoir. Les conditions sanitaires de cette année expliquent en partie cette attitude des visiteurs mais c'est aussi une habitude plus globale qui est désormais ancrée.

Dépenses totales pour les visites guidées = 1 835 €

Les postes de dépenses sur les visites guidées concernent principalement les animations des dimanches en famille, les partenaires intervenants, les produits consommés pour les apéros au jardin ainsi que quelques éléments d'édition.

	Nombre de visiteurs	Chiffre d'affaire des visites
Total fréquentation	1385	9 012,00 €
Sous-total fréquentation JEP	378	Gratuit
TOTAL GÉNÉRAL	1763	9 012,00 €
dont total ventes en ligne		6 280,00 €
soit en %		70 %

Bilan des Marchés gourmands du Berry

Dépenses totales Marchés gourmands = 3 740 €

Dont groupes de musique = 2 100 €.

Dont groupe électrogène = 811,44 €.

Recettes totales Marchés gourmands = 3 280 €.

Dont exposants = 2 229 €.

Dont ventes eau et Ecocups = 1 051 €.

Cette année 5 Marchés gourmands du Berry ont été organisés : 3 à Châteauroux au parc Balsan, 1 à Déols dans la prairie au bord de l'Indre et 1 à Saint-Maur dans le centre bourg.

Pour des raisons liées au contexte sanitaire, le marché de Saint-Maur prévu le 26 juin a été reporté à septembre puis finalement définitivement annulé.

4 marchés ont donc bien eu lieu avec un système différent des années précédentes : une formule pique-nique sous les étoiles a été proposée, aucune table ni chaise n'a été installée afin de permettre la mise en place des conseils de distanciation. Ces marchés se sont déroulés dans de bonnes conditions malgré les circonstances inédites.

Les marchés qui se sont pour la première fois déroulés au sein du parc Balsan ont d'ailleurs rencontré un incroyable succès. On estime la fréquentation à près de 2 000 personnes lors du marché du 3 juillet.

Les exposants étaient ravis après avoir, pour certains, vendu toute leur marchandise.

En terme financier, ces marchés restent légèrement déficitaires.

Bilan global chiffré

Recettes totales = 12 292 €

Dépenses totales = 5 550,36 €

Soit un bénéfice total de 6 741,64 €.

Concernant les bénéfiques, l'année est assez similaire à 2019 ce qui est plutôt positif.

Bilan comparatif 2018 – 2020

Les visites de juillet et août ont toutes très bien fonctionné, et ce dès le début du mois de juillet, contrairement aux années précédentes où début juillet avait moins attiré au profit des visites de septembre (notamment en 2018).

Il est important de préciser que les jauges des visites

organisées au château Raoul lors des Journées du Patrimoine ont été fortement réduites, ce qui entraîne une baisse significative de la capacité d'accueil globale (270 personnes seulement pouvaient être accueillies cette année contre plus de 800 en 2018 et 2019).

	2018	2019	2020
Période de visite	Du 1er juillet au 29 septembre	Du 1er juillet au 22 septembre	Du 26 juin au 20 septembre
Nombre de visites	92 visites	88 visites	115 visites
Fréquentation	2186 personnes	2266 personnes	1763 personnes
Fréquentation uniquement juillet-août	978 personnes	1391 personnes	1288 personnes
Capacité totale d'accueil	2898 personnes	2919 personnes	1945 personnes
Jauge moyenne / visite	31 pers. / visite	33 pers. / visite	17 pers. / visite
Fréquentation moyenne par visite	23 pers / visite	26 pers / visite	15 pers. / visite
Taux de remplissage	75 %	76 %	91 %
Recettes des visites RDV Eté	6743 €	9349 €	9012 €
Recettes globales RDV Eté	9392 €	12 056 €	12 292 €

3. Début de saison hivernale octobre à décembre

Après le succès de la première saison hivernale 2019-2020 et ce, malgré les annulations, il a été décidé de poursuivre ce projet avec une nouvelle saison de visites de fin octobre 2020 à début mai 2021. Les visites du château Raoul pour

les enfants lors des vacances de la Toussaint ont de nouveau remporté un vif succès, mais suite au deuxième confinement de novembre, le reste du programme a dû être annulé.

Nom de la visite	Nombre de participants (adultes, enfants, exos)						Total (euros) après remboursements
	Adultes	Réduits	Enfants	Gratuits	Pas venus	Total	
Samedis évasion "Vieux Châteauroux" - 17/10/20	5					5	25,00 €
Les enfants au château Raoul - 21/10/20	8		12			20	96,00 €
Les enfants au château Raoul - 28/10/20 10h30	7	2	10			19	82,00 €
Les enfants au château Raoul - 28/10/20 15h	7	2	12			21	100,00 €
Samedis sensation "Ancien centre social" 31/10/20 ANNULÉ	8					8	25,00 €
Samedis légende impériale "Musée Bertrand" 05/12/20 ANNULÉ						0	0,00 €
Conférence "Œuvres du Louvre" 12/12/20 ANNULÉ						0	0,00 €
Samedis évasion "Site clunisien" 19/12/20 ANNULÉ						0	0,00 €
TOTAL	35	4	34			73	328,00€

4. Bilan annuel des animations

De janvier à avril 2020 : 2^{de} partie de la saison hivernale 2019-2020

- 22 visites et animations étaient prévues, 10 ont été annulées (cause COVID-19)
- Nombre de visiteurs : **378 visiteurs** inscrits (300 personnes ont réellement participé aux visites)
- Recettes (remboursements déduits) : 1 321 €

Rendez-vous de l'été 2020 : du 26 juin au 20 septembre

- 115 visites, 1 a été annulée
- Nombre de visiteurs : **1 763 visiteurs**
- Recettes : **9 012 €**

Octobre à décembre 2020 : 1^{ère} partie de la saison hivernale 2020-2021

- 8 visites prévues, 4 ont été annulées (cause COVID-19)
- Nombre de visiteurs : **73 visiteurs** inscrits (65 personnes ont réellement participé aux visites)
- Recettes (remboursements déduits) : **328 €**

Comparaison avec 2019 :

	2019	2020
Nombre de visites	108 visites	145 visites
Fréquentation	2 553 personnes	2 214 personnes
Recettes globales des visites	10 585 €	10 661 €
Dépenses globales	5 680,68 €	5 764,36 €

Bilan commercialisation :

1. Billetterie de spectacles

La pandémie mondiale a également engendré une restriction des rassemblements de personnes (limitation du nombre ou interdiction totale selon les périodes). De ce fait, de nombreux spectacles programmés en 2020 ont été contraints d'être reportés en 2021, voire 2022 ; certains ont même dû être annulés.

BILAN ANNUEL BILLETTERIE 2020					
DÉSIGNATION BILLETTERIE	DATE	NB DE PLACES VENDUES GUICHET	NB DE PLACES VENDUES INTERNET	MONTANT DES VENTES	COMMISSION OT
Âge Tendre	10-janv	89	2	4 747,00 €	89,80 €
La Voie de Johnny	25-janv	111	16	4 574,00 €	117,40 €
Annaëlle	20-mars	Annulé			
Celtic Legends	21-mars	Report 2021			
Stars 80	27-mars	Report 2021			
Laurent Voulzy	13 et 14 novembre	Report 2021			
The Rabeats	20-nov	Report 2022			
Vitaa & Slimane	25-nov	Report 2021			
Laurent Gerra	28-nov	Report 2021			
Véronique Dicaire	12-déc	Report 2021			
Dadju	17-déc	Report 2021			
Alban Ivanov	18-déc	Report 2021			
Festival Debussy	du 23 au 26 juillet	50	0	735,00 €	40,19 €
Lisztomanias	15 au 20 octobre	243	0	6 379,00 €	414,19 €
Total		493	18	16 435,00 €	661,58 €

Cela a fortement impacté le chiffre d'affaires, qui connaissait déjà une baisse depuis plusieurs années : -86 % entre 2020 et 2019, -92 % entre 2020 et 2018. La commission perçue par l'office de tourisme va de pair avec le chiffre d'affaires et s'en trouve donc également fortement réduite : -78 % entre 2020 et 2019, -87 % entre 2020 et 2018.



Début 2021, le contexte sanitaire reste très incertain, les spectacles programmés au premier trimestre font eux aussi l'objet de reports. D'autre part, la clientèle reste très frileuse et ne se projette pas sur les spectacles prévus fin 2021 malgré de belles affiches. Les ventes de billets sont quasi nulles. Il faudra surveiller comment évolue la crise sanitaire ainsi que les mesures concernant l'ouverture des salles de spectacles, et escompter un regain d'activité pour le deuxième semestre.

2. Groupes et séjours

Analyse quantitative

En 2020, au regard du contexte sanitaire, seules des visites sèches ont été commercialisées, soit à la demande des clients, soit du fait des règles sanitaires imposées. 16 groupes ont été accueillis pour des visites guidées à Châteauroux. Cela correspond à 198 visiteurs et 1 380 € de chiffre d'affaires et de marge brute, contre 25 groupes pour 608 visiteurs et 2 760 € de marge brute en 2019.

Par ailleurs, il faut souligner que le chiffre d'affaires de l'activité commerciale est nul, les contrats ayant été annulés ou au mieux reportés. Étaient notamment en cours de finalisation mi-mars, un séjour d'une semaine pour un groupe de 25 personnes ainsi qu'une journée groupe avec déjeuner pour 50 personnes. De prime abord, les groupes envisageaient de reporter ces programmes sur 2021, il faudra vérifier si cela se précise. D'autre part, devait également être signé mi-mars 2020 un contrat de réservations hôtelières à l'occasion d'un événement professionnel prévu mi-mai 2020. Celui-ci a été purement annulé. Il représente une perte potentielle de 4 400 € de chiffre d'affaires, et aurait permis de travailler avec 4 hôteliers.

Éléments remarquables de l'année 2020

La pandémie mondiale qui a marqué l'année 2020 a engendré deux périodes de confinement, pour une durée de 12 semaines au total. Le premier confinement a eu lieu au printemps, et a abouti sur une période de restriction de

déplacements et de limitation des groupes de personnes. Cette période de l'année est habituellement propice à l'accueil des groupes et augure la saison de visites. Les groupes ne pouvaient ou ne souhaitaient plus se déplacer. Certains reports seront peut-être possibles en 2021 mais actuellement les 10 groupes concernés ont annulé leur demande. L'incertitude sanitaire a aussi engendré d'autres reports et annulations pour le reste de la saison et a sans doute freiné des demandes que nous aurions eues plus tardivement. Au global sur l'année 2020, ce sont donc 16 groupes qui ont annulé ou envisagé un report de leur prestation.

Ce contexte n'aura malheureusement permis de faire travailler de prestataire touristique en 2020 (contre 16 en 2019).

Evolution chiffre d'affaires OT

En 2019, 25 groupes ont été accueillis pour des visites guidées à Châteauroux. Cela correspond à 608 visiteurs et 2 850 € de chiffre d'affaires.

La marge brute de l'office de tourisme était d'environ 2 760 € de marge brute.

A cela, s'ajoute l'activité commerciale avec presque 165 000 € de chiffre d'affaires pour 4 000 € de marge brute grâce à un séjour vendu à une association du Souvenir Napoléonien et les réservations hôtelières effectuées dans le cadre des championnats de voltige aérienne (août 2019).



Pour mémoire, voici les grands événements qui se sont déroulés à Châteauroux (en lien avec le chiffre d'affaires) :

- 2020 : La plupart des événements ont été annulés
- 2019 : Championnats du monde de voltige aérienne (WAC)
- 2018 : Concours National Limousin
- 2017 : Election de Miss France
- 2016 : Pas de licence de commercialisation (changement de statuts)

Bilan partenaires :

Chaque année, notre référente « partenaires » démarché les acteurs du tourisme afin de leur suggérer un partenariat. Être partenaire de l'office de tourisme, c'est la garantie d'une visibilité sur des supports de communication à destination de touristes français comme étrangers mais aussi auprès de locaux. C'est aussi l'idée de tisser un travail en réseau qui se veut apporteur d'affaires pour toutes les structures touristiques et l'accès à des services autour des enjeux juridiques et numériques.

Partenaires	2019	2020
Hôtels	18	18
Gîtes/meublés de tourisme	15	16
Chambres d'hôtes	14	14
Demeures de charme	8	7
Campings	3	3
Autres hébergements	3	2
Restaurants	31	26
Bars/discothèques	6	3
Prestataires de loisirs/sites touristiques	20	23
Vente de produits locaux/épicerie fine/boutiques	7	10
TOTAL	125	122
Total financier	17 225 €	16 830 €
Choix des packs	2019	2020
ESSENTIEL	13	12
PRIVILEGE	112	110
Publicités	2019	2020
Guide touristique	3	3
Guide pratique	11	9
Plan touristique	1	1
Total	15	13
Total financier :	5 710 €	5 418 €

Nous observons une très légère baisse des adhésions en 2020 notamment due à la « non adhésion » d'un propriétaire de 4 restaurants mais nous restons néanmoins sur un très bon chiffre d'affaires pouvant financer entièrement la

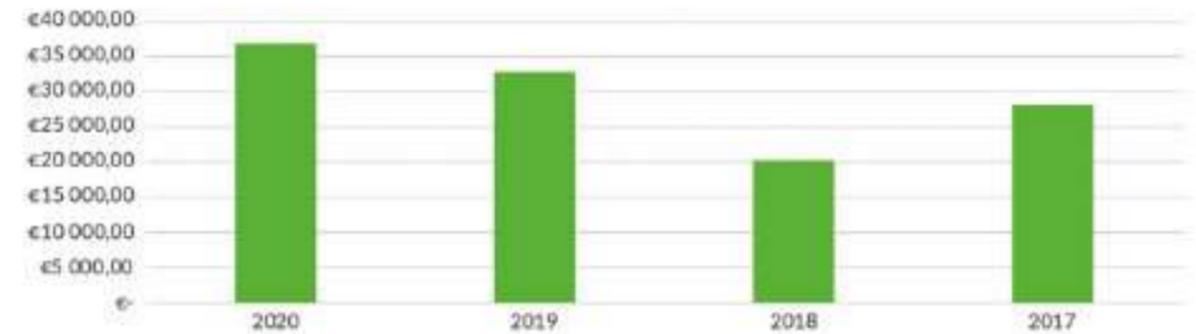
réalisation des éditions. L'année 2021 s'annonce quant à elle s'annonce beaucoup plus compliquée.

Bilan boutique :

Depuis le déménagement de l'office de tourisme en juin 2019, le chiffre d'affaires de la boutique connaît un bel essor. Celui-ci fut freiné par les 70 jours de fermeture (avril-mai et novembre) mais reste néanmoins supérieur à l'année précédente avec une augmentation de +12,5 % au global.



Chiffre d'affaires annuel



Pour 2020, les articles de l'office de tourisme les plus vendus sont en réalité vendus lors des marchés gourmands : les écocup « I love Chtx » (643) et les bouteilles d'eau (406) ; et en boutique, trônent toujours les cartes postales (503).

Pour 2020, les articles qui apportent le plus de marge brute sont le livre « Cuis'In » (482 € HT), le mug « Chtx » (457 € HT)

et les écocup « I love Chtx » (437 €). Sur cette année 2020, la marge totale s'élève quant à elle à 9 900 € HT.

* Perspectives pour 2021

Malgré le contexte difficile, le chiffre d'affaires de la boutique connaît de très bons résultats pour l'année 2020. Ces chiffres sont encourageants pour l'année 2021.

Bilan communication :

1. Éditions

En 2020, le travail de refonte des éditions de l'office de tourisme en partenariat avec la Direction de la communication de Châteauroux Métropole s'est poursuivi. Conformément à la nouvelle ligne éditoriale de l'office de tourisme, les supports de communication sont désormais intégralement mis en page en interne. L'année 2020 a ainsi marqué l'arrêt de la collaboration entre l'agence Ozeweb et l'office de tourisme, le guide pratique (dernière édition jusqu'à alors encore mis en page par l'agence) ayant été réalisé pour la première fois par Anne-Sophie Thain, graphiste à la Direction de la communication.

Les trois éditions de l'office de tourisme sont parues au début du mois de mars 2020. Eu égard à la situation sanitaire d'alors et au premier confinement entré en vigueur le 17 mars, elles n'ont pu être diffusées comme habituellement lors de l'annuelle bourse touristique de l'Indre.

Au printemps, à l'issue du confinement et suivant sa réouverture, l'office de tourisme a mis en place un système de commandes de brochures en ligne pour ses prestataires afin qu'ils puissent recevoir, comme chaque année, leur dotation. Cinquante-trois prestataires (sur cent vingt-deux) ont répondu au questionnaire et ont ainsi pu récupérer leur documentation sur rendez-vous directement dans les locaux de l'office de tourisme.

La bourse touristique de l'Indre a finalement pu se tenir début juin, sous forme de drive également, ce qui a permis de diffuser la documentation plus largement aux sites touristiques et offices de tourisme du département.

Éditions parues

Guide touristique présentant la destination Châteauroux Métropole et les services de l'office de tourisme :

- Parution en mars 2020 ;
- Format fermé 20x24 cm ;
- Tirage à 12 000 exemplaires ;
- Montant TTC : 6 864 €

Guide pratique présentant l'offre touristique sur le territoire de Châteauroux Métropole :

- Parution en mars 2020 ;
- Format fermé 17x21 cm ;
- Tirage à 10 000 exemplaires ;
- Montant TTC : 9 146,85 €

Plan touristique présentant au recto trois parcours de visite en centre-ville et au verso un plan de la Vallée d'Ebbes :

- Parution en mars 2020 ;
- Format fermé A6 ;
- Tirage à 10 000 exemplaires ;
- Montant TTC : 1 564,80 €

Coût total des éditions 2020 : 18 043,65 €

Coût total des éditions 2019 : 20 250,45 €

Orientations pour 2021

Malgré les deux opérations de diffusion effectuées via le drive de l'office de tourisme et celui de l'A21 pour la bourse touristique ainsi que les réassorts effectués auprès de certains prestataires tout au long de l'année, la situation sanitaire mondiale et les deux confinements ont profondément affecté l'écoulement de ces éditions.

Le bilan annuel de diffusion a ainsi fait état d'un reliquat de près de 60% des stocks initiaux, reliquat d'autant plus important qu'il avait été décidé en 2019 par la Commission communication de procéder à l'augmentation du nombre de tirages pour le guide pratique et le guide touristique, en les imprimant à 10 000 exemplaires contre 8 000 précédemment.

Par conséquent, le Comité de direction de l'office de tourisme a acté le maintien de deux des trois éditions pour 2021, à savoir le guide et le plan touristique. Elles seront ainsi conservées et distribuées jusqu'à épuisement des stocks. Une enveloppe budgétaire a cependant été prévue dans le cas où il serait nécessaire de procéder à la réimpression d'une petite quantité d'exemplaires afin de pouvoir tenir l'ensemble de la saison 2021-2022.

Seul le guide pratique fera l'objet d'une réédition en 2021 dû au caractère évolutif des informations qu'il contient, celles-ci étant transmises de façon annuelle par les prestataires de l'office de tourisme.

Régie publicitaire

Conformément au souhait formulé fin 2017 concernant les orientations 2018, les éditions de l'office de tourisme s'autofinancent désormais entièrement et sont même bénéficiaires.

- Coût total des éditions 2019 : 18 043,65 €
- Coût total des éditions 2019 : 20 250,45 €
- Recettes liées à la régie publicitaire (guide pratique et guide touristique) : 22 158 €
- Bénéfices : 1 907,55 € (contre 589,55 € en 2019)
- Bien qu'au budget, les lignes ne soient pas les mêmes, on peut désormais considérer que les éditions de l'office de tourisme sont bénéficiaires.

2.Papeterie et petit matériel

Réassort des articles de papeterie

Un réassort de certains articles de papeterie a été réalisé pour un coût total de 253,77 € TTC :

- 1 000 feuilles de papier à en-tête ;
- 100 cartes de visite pour la nouvelle Directrice de l'office de tourisme.

Banderole annonçant les marchés gourmands

Deux nouvelles banderoles ont été réalisées pour les marchés gourmands du Berry pour un coût total de 297,75 € TTC. L'utilisation d'adhésifs pour noter les informations de première importance (lieu et date) rend ces banderoles réutilisables pour plusieurs années.

Beach flags

L'office de tourisme s'est également équipé en début d'année de deux beach flags pour un coût total de 618,24 €

3.Médias

Couverture médiatique

En 2020, l'office de tourisme a fait l'objet de :

- 20 articles et une quarantaine d'entrefilets dans La Nouvelle République (local) ;
- 3 sujets et plusieurs interviews du directeur sur France Bleu Berry (local) ;
- 3 sujets sur Bip-TV (local)

La couverture médiatique est ainsi sensiblement la même qu'en 2019 (20 articles dans La Nouvelle République, 3 sujets sur France Bleu Berry).

Lancements presse

L'office de tourisme a organisé cette année un lancement presse : en juin pour la saison touristique 2020 (contre trois en 2019). La situation sanitaire n'a malheureusement pas permis d'en organiser davantage.

Communiqués de presse

49 communiqués de presse ont été envoyés dont 13 durant la saison estivale et 24 durant la saison hivernale 2019-2020 pour l'annonce des événements et animations organisés par l'office de tourisme.

3 dossiers de presse ont également été envoyés.

4.Internet

Site Internet de l'office de tourisme

Au 31 décembre 2020, le site Internet avait accueilli 103 223 visiteurs uniques (contre 90 494 à la même période en 2019), soit une hausse de la fréquentation de l'ordre de 14,07 %.

Cette importante augmentation s'explique notamment par la nouvelle politique de l'office de tourisme en matière de réservation de ses visites et animations. Depuis l'été 2019 celles-ci doivent en effet se faire exclusivement via le site Internet de l'office de tourisme ou en direct au comptoir. Les

TTC. L'un est placé sur le perron de l'office de tourisme afin de permettre aux visiteurs d'identifier rapidement les locaux depuis la place de la République. Le second est réservé aux opérations hors-les-murs.

Orientations pour 2021

- Réassort éventuel d'articles de papeterie ;
- Remplacement des adhésifs pour les marchés gourmands ;
- Réalisation de la signalétique interne de l'office de tourisme dans le cadre de la démarche Qualité Tourisme™ ;
- Remplacement du visuel du totem présent devant l'entrée de l'office de tourisme avec mise à jour des informations présentées dans le cadre de la démarche Qualité Tourisme™.

réservations par téléphone ne sont plus possibles. Cela permet notamment de garantir des réservations fermes et d'éviter aux agents de l'office de tourisme d'avoir à encaisser des prestations sur place au moment des visites.

En 2020, l'office de tourisme a également procédé à plusieurs investissements dans le cadre du développement de son site Internet :

- déploiement d'un module pop-up ;
- reconfiguration du menu général du site Internet avec ajout d'un onglet Billetterie.

Réseaux sociaux

La portée des publications de l'office de tourisme et l'engagement des followers (ainsi que leur nombre) est en constante augmentation depuis 2016.

- Facebook : + 797 likes (+ 3 512 depuis la création de l'EPIC) ;
- Twitter : + 179 followers (+ 1 649 depuis la création de l'EPIC).

5.Expositions

En 2020, l'office de tourisme a accueilli dans sa salle des ambassadeurs, les expositions suivantes :

- 17 septembre 2019 au 20 janvier 2020 : Châteauroux, exposition photographique par Sophie Pamart ;
- 21 janvier au 24 septembre 2020 : L'amour des commerces, exposition d'illustrations par Stéphane Dubois (initialement prévue jusqu'à avril 2020 mais prolongée du fait du premier confinement) ;
- 24 septembre 2020 au 4 février 2021 : Meaning, exposition photographique autour du voyage de La Patrouille de France aux États-Unis en 2017 par Yorick de Guichen & Hervé Saint Hélier (initialement prévue jusqu'à janvier 2021 mais prolongée du fait du second confinement).

Depuis son déménagement, l'office de tourisme se fait fort d'accueillir quatre expositions par an (à raison de trois mois d'affichage par exposition). Le contexte sanitaire de l'année 2020 a cependant bouleversé ce planning, le confinement (et l'interdiction de rouvrir les lieux d'exposition pendant un certain temps même après la levée des confinements), n'ayant pas permis au public de profiter pleinement des expositions. C'est pourquoi il a été décidé de procéder à l'allongement du temps d'affichage des deux expositions concernées par ces mesures sanitaires, d'où la tenue exceptionnelle de trois expositions et non quatre en 2020.

Orientations 2021

Début 2021, une exposition en partenariat avec Jean-Christophe Vernet et le groupe Facebook Châteauroux photos d'hier qu'il anime est prévue autour de photos d'archives de Châteauroux. Pour le printemps, il est prévu d'accueillir une exposition de Philippe Matine, illustrateur de bande dessinée s'inspirant de paysages urbains pour réaliser ses œuvres. Ce projet, proposé par la boutique Carpe Diem, devrait ainsi se concentrer sur des vues de Châteauroux réalisées à partir des photos de Benjamin Steimes.

Une exposition consacrée au Tour de France qui fera étape à Châteauroux en 2021 est également à l'étude pour la période estivale, tout comme une exposition dédiée aux œuvres de Benjamin Steimes, photographe officiel de Châteauroux Métropole.

6.Actions hors-les-murs

Salons

En 2020, l'office de tourisme a participé à un salon :

- Salon de la Pêche de Châteauroux (du 7 au 9 février) : stand commun avec l'Agence de Développement Touristique de l'Indre et les offices de tourisme de Destination Brenne, Éguzon et Valençay afin de proposer une visibilité optimale du territoire.

Comme chaque année, il est à regretter le peu d'interactions qualitatives avec le public enregistrées à cette occasion. Cependant l'événement permet d'assurer une certaine visibilité aux différents territoires touristiques.

L'action a d'ores et déjà été annulée pour l'année 2021 au regard de la situation sanitaire actuelle.

Les coûts prohibitifs de location de stands lors de la tenue des salons n'ont pas permis à l'office de tourisme d'envisager une présence plus importante sur des salons nationaux.

Accueil hors-les-murs

- 26 juin (plaine des bords de l'Indre et à Déols) et 3, 10 et 17 juillet (parc Balsan à Châteauroux) : lors des quatre premiers marchés gourmands du Berry qu'il organisait, l'office de tourisme a tenu un stand avec distribution de documentation, vente d'écocups et d'eau.
- Le dernier marché gourmand prévu à Saint-Maur le 4 septembre a été annulé compte-tenu de l'évolution de la situation sanitaire.

7.Les rendez-vous de l'été

Les Rendez-vous de l'été, programme d'animations et de visites guidées estivales sur Châteauroux Métropole, fait chaque année l'objet d'un plan de communication spécifique.

- 13 communiqués de presse ;
- Participation à l'édition d'une brochure C'est l'été à Châteauroux réalisée par Châteauroux Métropole et présentant l'ensemble des animations estivales ;
- Saisie des informations pour chaque événement sur les agendas de : l'office de tourisme, Châteauroux Métropole, 36sorties, La Nouvelle République, Le

Dénicheur ;

- Réalisation d'événements Facebook spécifiques dédiés à chaque thématique ;
- Reportage-photo réalisé lors de plusieurs événements et partagé sur les réseaux sociaux ;
- Édition d'un flyer pour indiquer le programme hebdomadaire et récurrent ;
- Affichage sur les colonnes Morris du centre-ville pour annoncer les marchés gourmands du Berry ;
- Réalisation de deux nouvelles banderoles pour annoncer la tenue des marchés gourmands au parc Balsan ;
- Présence en juillet et août sur l'agenda de Châteauroux Métropole (4x3) affiché partout en ville ;
- Mise en avant des événements organisés par l'office de tourisme dans les rubriques « suivez le guide » et « agenda » de la newsletter de l'office de tourisme (juillet à septembre) ;
- Diffusion des visuels des visites & animations sur l'écran de télévision situé dans le hall de l'office de tourisme.

8.Saison hivernale

À l'automne 2020, l'office de tourisme a mis en place une saison hivernale afin de proposer des visites & animations tous les samedis après-midi d'octobre à mai ainsi que des activités spécifiques à destination des familles dans le cadre des petites vacances scolaires. Cette nouvelle saison touristique a bénéficié d'un plan de communication calqué sur celui des Rendez-vous de l'été.

- 3 communiqués de presse (pour la période d'octobre 2020) ;
- Article dédié dans le magazine CHTX Métropole ;
- Saisie des informations pour chaque événement sur les agendas de : l'office de tourisme, Châteauroux Métropole, 36 sorties, La Nouvelle République, Le Dénicheur ;
- Réalisation d'événements Facebook spécifiques dédiés à chaque thématique ;
- Reportage-photo réalisé lors de plusieurs événements et partagé sur les réseaux sociaux ;
- Édition d'un flyer pour indiquer le programme ;
- Diffusion des visuels des visites & animations sur l'écran de télévision situé dans le hall de l'office de tourisme.
- L'évolution de la situation sanitaire n'a malheureusement pas permis de prolonger cette saison hivernale au-delà des vacances de la Toussaint. Toutes les animations prévues de novembre à décembre ont été annulées par la force des choses et début 2021, la réalisation d'un programme spécifique pour les mois restants demeure conditionnée à l'évolution de la situation sanitaire et des mesures nationales ou locales.

9.Perspectives 2021

Éditions

- Édition du guide pratique (10 000 exemplaires) ;
- Le guide touristique et le plan touristique ne seront pas réédités, les stocks étant encore suffisamment importants pour tenir une année supplémentaire (cf. 1.2).
- Édition d'une brochure groupes présentant les nouvelles offres groupes (séjours, journées, packages, etc.) proposées prochainement par l'office de tourisme.

Papeterie et petit matériel

Réassort éventuel des articles de papeterie.

Actions hors-les-murs

Tenue d'un stand lors des marchés gourmands estivaux ;
Développement d'actions spécifiques lors de la période estivale (street-marketing pour annoncer les événements organisés par l'office de tourisme, accueil au camping et à Belle-Isle, etc.), présence sur le marché hebdomadaire après le déménagement place de la République.

Stratégie de marketing territorial 2016-2021

Actuellement, la tendance sera au slow tourisme ou « l'art de prendre son temps en voyage », une orientation stratégique proposée par le Comité régional du tourisme face aux nouvelles tendances actuelles et aux attentes et besoins de prospects et visiteurs.

Cette stratégie trouve écho dans les projets développés par l'office de tourisme (travail autour de l'Indre à vélo, développement de la marque En roue libre portée par le CRT, etc.).



L'EPIC Châteauroux events 2.2.3.

Activité 2020 :

Du 27 mai au 1^{er} juin 2020 : Annulation de la 96^{ème} Foire Exposition de Châteauroux,

Le 21 juin 2020 : Annulation de la Fête de la Musique,

Le 13 juillet 2020 : Annulation du feu d'artifice,

Les 12 et 13 septembre 2020 : Forum des associations,

Du 9 au 11 octobre 2020 : Salon Antiquités, Arts et Tendances,

Du 20 au 22 novembre 2020 : Annulation du salon de la gastronomie et des vins,

Le 9 décembre 2020 : Arbre de Noël des enfants du personnel de la Ville de Châteauroux, de Châteauroux Métropole, de l'EPIC Châteauroux Berry Tourisme, de l'EPIC

Châteauroux Events et du CCAS de Châteauroux (forme sans spectacle)

Du 12 au 24 décembre 2020 : Marché et animations de Noël.

Du 12 décembre 2020 au 17 janvier 2021 : Annulation de la patinoire d'hiver

Le 18 décembre 2020 : Annulation du concert de Noël

- Coordinations des événements de la Ville de Châteauroux
- Locations diverses.
- Manège.
- Gestion de la Cité du Numérique
- Mobilisation du fonds de solidarité

ANIMATIONS

ANNULATION DE LA FOIRE EXPOSITION DE CHÂTEAUROUX 2020

Les restrictions gouvernementales en vigueur du 27 mai au 1^{er} juin 2020 n'ont pas permis l'ouverture au public de la 96^{ème} édition de la Foire Exposition.

L'anticipation des mesures a permis à l'EPIC Châteauroux Events de procéder aux remboursements de 61 exposants ayant déjà versé un acompte de participation.

L'ensemble des prestataires retenus ont tous été reconduits

pour l'édition 2021 ainsi que la thématique générale de l'événement (l'Italie).

Les recettes générées par la Foire Exposition 2020 (achats de stands, achats d'encarts publicitaires, partenariats) s'élèvent à 0 € TTC, pour un coût global de 806,40 € TTC (édition des demandes d'admission).

ANNULATION DE LA FÊTE DE LA MUSIQUE DU 21 JUIN 2020

Les restrictions gouvernementales en vigueur le 21 juin 2020 n'ont pas permis la réalisation de la Fête de la Musique de la Ville de Châteauroux.

L'ensemble de la programmation des 4 points suivants (place de la République, Square John Perse, Parvis d'Equinoxe, Cours

Saint-Luc) a été reconduite pour l'édition 2021.

Aucune dépense n'a été engagée. La convention de prestations de service avec la Ville de Châteauroux a été amendée et abaissée de 16 000 €.

ANNULATION DU FEU D'ARTIFICE DU 13 JUILLET 2020

Les restrictions gouvernementales en vigueur le 13 juillet 2020 n'ont pas permis la réalisation du feu d'artifice de la Ville de Châteauroux.

Le contrat de la société PyroFêtes retenue pour cette édition

2020 a été reporté au 13 juillet 2021.

Aucune dépense n'a été engagée. La convention de prestations de service avec la Ville de Châteauroux a été amendée et abaissée de 20 000 €.

FORUM DES ASSOCIATIONS 2020

Le Forum des Associations 2020 s'est tenu au Parc des Expositions de Belle-Isle les 12 et 13 septembre 2020 avec un protocole sanitaire dédié. Cet événement a réuni 188 exposants (associations sportives, de loisirs, culturelles, de santé, à vocation sociale, dédiées à l'enfance et à la jeunesse, de formation/insertion, de solidarité, humanitaire, patriotique...) Plusieurs animations et démonstrations (sans contact) ont été mises en place par les associations, rythmant les deux jours. Châteauroux Events a également souhaité mettre en place

plusieurs animations gratuites en déambulation. L'événement s'est déroulé sous le parrainage de la comédienne et auteure Laëticia Milot, venue partager son sens de l'engagement et dédicacer son ouvrage « Ma clé du bonheur ». Le coût global de l'organisation du Forum des Associations 2020 s'est élevé à 23 310,71 € TTC. Les recettes générées par les exposants-partenaires du Forum s'élèvent à 1 725,60 €

SALON ANTIQUITÉS, ARTS ET TENDANCES

La 13^e édition du salon Antiquités, Arts et Tendances de Châteauroux s'est déroulée du 9 au 11 octobre 2020 selon un protocole sanitaire dédié.

Cet événement accueille une trentaine d'exposants.

Ces professionnels de l'antiquité, de l'objet d'art, des tendances et du design proposent au public une sélection de très beau mobilier, de tableaux, bibelots, bijoux, argenterie, linge ancien,

horlogerie...

Cet événement réunit plus de 2 000 visiteurs.

Le coût global de l'organisation du salon Antiquités, Arts et Tendances 2020 s'est élevé à 13 407,64 € TTC.

Les recettes générées par le Salon Antiquités, Arts et Tendances 2020 (achats de stands, entrées visiteurs, achats d'encarts publicitaires, bar) s'élèvent à 18 332,04 € TTC.

ANNULATION DU SALON DE LA GASTRONOMIE ET DES VINS 2020

Les annonces d'un second confinement du territoire national en date du 28 octobre 2020 ont contraint l'EPIC Châteauroux Events à annuler l'édition 2020 du salon de la Gastronomie et des Vins.

Les 80 exposants pré-inscrits à cet événement n'ont fait l'objet d'aucun encaissement d'acompte.

Les outils de communication édités ont été conservés par l'établissement pour une utilisation lors de l'édition 2021.

Programme, thématiques et prestataires ont également été reconduits pour 2021.

Le coût global de l'annulation du salon de la Gastronomie et des Vins 2020 s'est élevé à 6 946,80 € TTC dont 1 128 € de pertes sèches.

Dans le cadre de la stratégie régionale en faveur de l'alimentation, Châteauroux Events s'était positionné sur un appel à projets « Accompagnement des opérations de promotion des terroirs et de la gastronomie des territoires régionaux ». La région Centre Val-de-Loire a accordé au titre de l'édition 2020 du salon une subvention exceptionnelle de 8 000 €.

ARBRE DE NOËL 2020

Châteauroux Events coordonne l'organisation générale de l'arbre de Noël des enfants du personnel de la Ville de Châteauroux, de Châteauroux Métropole, du CCAS, de Châteauroux Berry Tourisme et de Châteauroux Events.

563 enfants concernés en 2020 :

- 251 enfants du personnel de la Ville de Châteauroux
- 266 enfants du personnel de Châteauroux Métropole
- 41 enfants du personnel du CCAS
- 4 enfants du personnel de Châteauroux Berry Tourisme
- 1 enfant du personnel de Châteauroux Events

7 magasins ont été partenaires de l'opération en 2020 : Joué Club (Cap Sud), Arcanes (centre-ville), Librairie (centre-ville), Carrefour (rue Pierre Gaultier), Intersport (Cap Sud), Marcon (centre-ville) et Les Dés Joueurs (Grandéols).

Les annonces d'une seconde période de confinement ont contraint l'EPIC Châteauroux Events à annuler le spectacle prévu le 8 décembre 2020 et à reporter l'utilisation des bons cadeaux au 31 décembre 2020.

Le coût global de l'organisation de l'arbre de Noël s'est élevé à 21 112 € TTC.

MARCHÉ DE NOËL 2020

Le marché de Noël 2020 s'est tenu du 12 au 24 décembre 2020 avec un protocole sanitaire strict obligeant l'EPIC Châteauroux Events à ne pas commercialiser de stand type vin chaud.

L'annulation de la patinoire d'hiver a permis au marché de Noël de s'étendre sur l'ensemble de la Place de la République.

Ce marché accueillait 33 exposants (produits du terroir,

produits de fête, maroquinerie, ...) en chalet.

Le coût global de l'organisation du marché de Noël 2020 s'élève à 1 723,12 €.

Les recettes générées par la location des chalets s'élèvent à 11 414 €

ANIMATIONS DE NOËL

Des animations quotidiennes ont été mises en place pour animer le marché de Noël et l'ensemble du centre-ville (mascottes de Noël en déambulation, présence du père-Noël,

bandas, fanfares...).

Le coût global de l'organisation des animations de Noël 2020 s'élève à 17 646,08 € TTC.

ANNULATION DE LA PATINOIRE D'HIVER 2020

Les annonces gouvernementales interdisant l'ouverture des équipements sportifs fin 2020 ont contraint l'EPIC Châteauroux Events à annuler l'implantation et l'exploitation de la patinoire d'hiver.

Le marché public relatif à la location, l'installation et l'exploitation d'une patinoire a été résilié auprès de la société Bluelement le 30 novembre 2019.

Une indemnité de 4 870,20 € a été versée à la société Bluelement en application de l'article 15.2 du cahier des clauses administratives particulières.

En raison de l'annulation de la patinoire d'hiver le solde de la convention de prestations de service avec la Ville de Châteauroux pour un montant de 112 750 € n'a pas été versé.

ANNULATION DU CONCERT DE NOËL

Les restrictions gouvernementales en vigueur le 18 décembre 2020 n'ont pas permis la réalisation du concert de Noël de la Ville de Châteauroux.

L'ensemble du programme orchestré par Madame Anne Jean-

COORDINATION

- En 2020, 111 événements ont été inscrits à l'agenda des manifestations et ont fait l'objet d'une ouverture de dossier et d'un suivi par les services de Châteauroux Events.
- 160 événements ont été inscrits à l'agenda des manifestations et ont subi une annulation (périodes de confinement, restriction de public...)
- 58 événements inscrits à l'agenda des manifestations 2020 et ont fait l'objet d'un report en 2021 et d'un suivi par les services de Châteauroux Events.

LOCATIONS DIVERSES

- En 2020, les locations de stands, de coffrets électriques, de tivolis et de la salle polyvalente ont généré un chiffre d'affaires de 21 507,96 € TTC.

MANÈGE

- Le chiffre d'affaires annuel du carrousel installé Cours Saint-Luc s'élève en 2020 à la somme de 6 786,30 €
- Il est à noter que l'équipement, identifié comme « commerce non essentiel » a été fermé du 13 mars au 2

Jacques est reporté à 2021.

Aucune dépense n'a été engagée. La convention de prestations de service avec la Ville de Châteauroux a été abaissée de 4 000 €.

juin inclus (58 jours) et du 29 octobre au 27 novembre inclus (21 jours).

GESTION DE LA CITÉ DU NUMÉRIQUE

- En date du 1^{er} octobre 2020, Châteauroux Métropole a décidé de passer une convention de prestation de services avec l'EPIC Châteauroux Events, pour la promotion, la gestion et l'organisation de manifestations dans l'amphithéâtre de la Cité du numérique.
- Douze dossiers ont été traités en 2020 par le régisseur de l'équipement.
- En raison de la seconde période de confinement 8 dossiers ont fait l'objet d'un report en 2021.

FONDS DE SOLIDARITÉ

- L'activité de l'EPIC Châteauroux Events ayant été très fortement impactée par la crise sanitaire, le fonds de solidarité a été mobilisé et perçu comme suit :
- Septembre 2020 : 1 500 €
- Octobre 2020 : 1 500 €
- Novembre 2020 : 10 000 €
- Décembre 2020 : 10 000 €

Indicateurs 2020 :

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Indicateurs RH				
Effectifs pourvus au 31.12:	6	6	6	6
ETP :	5,92	5,92	5,92	5,92
Indicateurs financiers				
Recettes de fonctionnement :	443 012,73 €	769 661,19 €	991 083,18 €	380 798,32 €
Dépenses de fonctionnement:	391 206,75 €	694 041,40 €	962 241,60 €	460 756,34 €
Résultats de fonctionnement	51 805,98 €	68 757,79 €	28 841,58 €	- 79 958,02 €
Recettes d'investissement :	130 711,00 €	7 725,78 €	12 271,56 €	22 533,92 €
Dépenses d'investissement :	69 070,70 €	26 954,38 €	55 275,44 €	5 046,40 €
Résultats d'investissement :	61 460,40 €	-19 228,60 €	- 43 003,88 €	17 487,52 €
Indicateurs d'activité				
Nombre d'événements – Agenda 2019	370	362	406	329 (111 réalisés)
Nombre d'événements portés par Châteauroux Events	8	10	10	10 (4 réalisés)
Nombre de visiteurs Foire Exposition 2019	40 000	38 000	38 000	0
Nombre de visiteurs Salon des Antiquaires	2 513,50 €	2 574,25 €	3 986,50 €	2 898,00 €
Nombre de visiteurs Salon de la Gastronomie	14 413,50 €	14 379,75 €	15 232,50 €	0 €



Activité 2020 :**Les projets****Balsanéo**

Dans la continuité de l'année 2019, le chantier d'envergure du centre aquatique Balsanéo a continué d'animer le quartier Balsan. Débuté en Juillet 2018, les phases de travaux sont entrées dans leur partie la plus technique durant cette année 2020 : le second œuvre. Ainsi, les nombreuses entreprises intervenantes, plus d'une trentaine, ont contribué à la mise en œuvre des réseaux électriques, des réseaux d'eau, à la pose des bassins, du carrelage, des luminaires, à la création des parkings et des trottoirs etc. Comme sur la majorité des chantiers, l'année 2020 exceptionnelle a paralysé durant près de 2 mois l'avancée du chantier. Une reprise « bas régime » s'est effectuée à partir de la mi-mai, pour ensuite aboutir à des effectifs importants (entre 85 et 90 personnes) de juillet à décembre. Comme en 2019, des visites de chantier au grand public étaient programmées, mais aucune n'a pu se tenir à cause de la crise sanitaire (printemps 2020, 7 novembre 2020). En parallèle, l'avancement des travaux permettant une projection des futures équipes qui l'utiliseront, ce sont donc des visites du personnel qui se sont multipliées, afin qu'ils puissent s'approprier l'équipement de la meilleure des manières. Ceci permettant notamment de finaliser le projet de structure, via le service des sports, validé en Conférence des Maires du 13 novembre 2020. Tout comme depuis le début du chantier, une attention toute particulière a été portée aux riverains, afin de répondre à leurs déconvenues en termes de nuisances diverses (poussières, bruits, vibrations, stationnement).

Cité du numérique à Balsan

Le début de l'année 2020 a vu la conclusion de l'avenant 3. Nous avons eu recours à une procédure de conciliation afin de faire porter la charge des différentes évolutions du projet entre Châteauroux Métropole et Sogéa, le titulaire du marché. Le chantier a été interrompu entre le 17 mars et le 27 avril 2020 du fait de la première vague de la pandémie. Il n'a pas subi d'autre interruption jusqu'à sa livraison, et les mesures supplémentaires liées à la COVID, n'ont pas eu d'impact financier sur le projet.

Le bâtiment a été réceptionné le 28 septembre 2020. Les différentes commissions (CCS et CCA) ont eu lieu le 12 octobre 2020. Début novembre 2020, 4 start-ups ont pris place dans les bureaux du village by CA. Le village organisera tous les trimestres une sélection de start-ups pour intégrer les espaces disponibles. De plus, le Campus connecté, porté par Châteauroux Métropole, utilise gracieusement les espaces du village.

La gestion de l'amphithéâtre DAUVERGNE a été confié à Châteauroux Events, les restrictions sanitaires n'ont permis d'organiser que des événements à taille réduite (utilisation d'une gauge diminuée des 3/4). La cité du numérique composée de 3 entités : Le village by CA, le Tech Lab et l'amphithéâtre DAUVERGNE, est donc en activité depuis fin 2020. Un bail de 15 ans a été conclu avec le Village by CA (avec la partie Tech Lab), pour un montant de 2 200 000 €.

Châteauroux Métropole a sollicité divers subventions (CRST, DSLI, FEDER etc...) pour un montant total de 3 131 933 €. Le coût des travaux s'élève à 7 124 623,08 €, tableau de réparation ci-dessous :

Marché Conception / Réalisation	Intervenants	Engagement HT
Etude	Chevalier Guillemot	459 300,00€
Travaux marché	Sogéa	5 759 575,00€
Avenant 1 (Galerie, Amiante, EP et élec)	Sogéa	233 091,40€
Avenant 2 (matériaux biosourcés)	Sogéa	210 101,00€
Avenant 3 (Demandes ABF et MO)	Sogéa	462 556,40€
SOUS TOTAL Conception Réalisation		7 124 623,80€

Quartier de la Gare

Les travaux d'aménagement du parvis de la Gare se sont déroulés tout au long de l'année 2020. Le nouvel aménagement du parvis est dédié à l'usage des piétons et des cyclistes et comprend la création d'une fontaine, la mise en place de mobiliers urbains et la plantation d'espaces végétalisés. Le parking longue-durée a été requalifié en un parking courte-durée et une station taxis. Les chaussées ont été rétrécies pour laisser place à une voie à double sens et les carrefours à feux ont été supprimés permettant ainsi de fluidifier la circulation.

Des échanges ont été conduits avec les différentes directions de la SNCF pour définir un protocole foncier et une convention de superposition d'affectations afin d'établir les modalités de gestion et de fonctionnement de ces nouveaux

aménagement. Le programme de la passerelle a été finalisé et consolidé par une étude complémentaire réalisée par la SNCF Réseau. Le marché de maîtrise d'œuvre a été engagé avec la réception de 20 candidatures. Le marché a été suspendu dans l'attente d'une réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la Bibliothèque Nationale de France qui interviendra en 2021.

Les études d'avant-projet permettant de définir les conditions de libération des emprises Sernam situées au sud du faisceau ferroviaire ont été finalisées.

Action Cœur de Ville

Le 20 février 2020, la Ville de Châteauroux et l'agglomération de Châteauroux Métropole ont signé l'avenant à la convention cadre cœur de ville. Cet avenant précise à la fois le bilan de la phase d'initialisation (en cours depuis septembre 2018) et le

projet du programme d'actions de la collectivité pour les 5 prochaines années. 32 actions sont inscrites dans cet avenant et en décembre 2020, 75% de ces actions étaient engagées. L'année 2020 a également marqué le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Renouvellement Urbain (OPAH-RU). Des financements ont été engagés sur 26 dossiers.

Le suivi d'études s'est poursuivi en 2020 avec une dynamique renforcée autour de l'axe du développement économique et commercial pour comprendre et accompagner les impacts de la crise sanitaire sur le territoire. Des actions opérationnelles ont également suivi leur cours avec les exemples des travaux du futur local Eshange cours Saint-Luc ou le réaménagement du Jardin des Cordeliers.

Les offres de l'Appel à Projet « Réinventons nos Cœurs de Villes » sur le site Balsan ont été réceptionnées en octobre 2020. Un premier jury s'est tenu en novembre pour auditionner les deux groupements candidats.

Centre culturel Racine

L'étude d'évaluation sur le Centre Culturel Racine s'est poursuivie durant l'année 2020. Un diagnostic structure a été remis par Socotec en mars pour compléter la première phase de l'étude sur le bilan sanitaire du bâtiment. Les livrables ont été transmis à la DRAC.

L'étude s'est poursuivie, toujours en étroite collaboration avec la DRAC, par la mise en place d'une réflexion sur les travaux envisageables pour la réhabilitation du bâtiment. Le projet a fait l'objet de nombreux échanges dont un passage en Commission d'études et travaux DRAC/CRMH en juin 2020. Par la suite, une visite sur site avec la Conservatrice Régionale des Monuments Historiques a été organisée en septembre 2020. Cette première étape du projet s'est clôturée en novembre 2020.

Les Politiques contractuelles**Certificats d'Économie d'Énergie**

Pour l'année 2020, l'agglomération Châteauroux Métropole a vendu 25 850 525 kWh pour un montant de 188 708,83 € HT.

Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)

Le contrat en cours concerne les territoires du Pays castelroussin Val de l'Indre, de la CCVIB et de l'Agglomération Châteauroux Métropole pour une période de 6 ans. Il permet au territoire de bénéficier d'une enveloppe financière globale de 16 282 000 € dont 12 761 370 € pour financer les projets de l'agglomération et des communes membres.

En 2020, diverses actions portées par la ville et l'agglomération ont été notifiées pour un montant de 897 083,33 € : éclairage public, piste BMX, etc.

Un travail de prospective de la maquette financière a été engagé dans l'objectif de programmer le bilan à mi-parcours courant 1er semestre 2021.

Fonds social européen (FSE)

Châteauroux Métropole est organisme intermédiaire pour la gestion de la subvention globale FSE pour la période 2015-2020. En 2020, l'agglomération a conventionné cinq actions dont trois mises en œuvre par des porteurs internes (PLIE, Pôle Insertion Médiation et CCAS) pour un montant total attendu de 318 958,48 €.

Dotations de l'État

Pour le financement de ses opérations, les deux collectivités ont pu s'assurer du soutien de l'État. Ainsi, l'agglomération Châteauroux Métropole a bénéficié de la Dotation d'équipement pour les territoires ruraux (DETR) à hauteur de 533 000,00 € répartis sur deux actions.

La Dotation de soutien à l'investissement Local (DSL) a permis de soutenir deux actions pour un montant global de 945 798,3 € dont une au titre de l'action cœur de ville pour un montant de 105 088,94 €.

De plus, nous avons bénéficié de 3 aides au titre du COVID pour un montant de 101 291,09 €.

FOCUS**Appels à projets / Appels à Manifestation**

Démontrant sa capacité à mobiliser les compétences réparties dans les différentes directions, la cellule GPS a renforcé en 2020 sa mission de soutien sur la formulation de réponses aux appels à projets et à manifestations.

Elle a notamment été en charge du dépôt d'une candidature pour l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé en juin par la Bibliothèque Nationale de France (BNF) pour construire un nouveau pôle de conservation de ses collections, associé à un conservatoire national de la presse. La BNF recherchant un site situé dans un centre-ville à 2 heures en train et 3 h en voiture de Paris, et d'une surface supérieure à 1,5 hectare, Châteauroux a formulé une proposition sur le site de la Sernam. Les résultats de cet AMI seront connus en 2021.

La collectivité a également démontré en 2020 sa capacité à engager des appels à projets locaux pour permettre l'émergence de projets immobiliers structurants sur son territoire au travers de « Réinventons nos Cœurs de Ville ».

Contribution au développement durable :

Le Développement Durable occupe une place non négligeable dans la réalisation du chantier Balsanéo, et encore plus dans son exploitation. Comme tout chantier, les consommations de matières polluantes sont obligatoires, mais le chantier Balsanéo, sous le label Haute Qualité Environnementale (HQE), fait preuve d'exemple pour d'autres. Toutes les consommations sont analysées (fluides, matières premières) et un suivi mensuel permet de reprendre les points « noirs » qui sont mis en lumière (fuite dans un réseau d'eau, lumières allumées en journée, bennes différentes pour le tri des déchets, pesée mensuelle des déchets etc.). En parallèle, durant l'exploitation du centre aquatique, le développement de la géothermie sera une véritable « bouffée d'oxygène » en terme d'énergie renouvelable. En ce sens, il est important de savoir que le gîte géothermique utilisé permettra de couvrir 80% des besoins énergétiques de Balsanéo (chauffe et refroidissement, chauffage et climatisation). Le complément étant assuré par une chaudière gaz, pour les périodes de fortes

demandes (hiver particulièrement froid, remplissage des bassins, mise en chauffe de l'équipement etc.). Cette géothermie se base sur le principe complexe de récupération de la chaleur de l'eau de la nappe. Ainsi, un système de pompage va rechercher l'eau dans la nappe, à environ 45 mètres de profondeur, à une température d'environ 15°C. Cette eau transite ensuite dans des échangeurs thermiques qui sont installés dans les locaux techniques de l'équipement. Ces échangeurs permettent de récupérer les calories qui sont utilisées pour du chauffage ou du refroidissement via une pompe à chaleur (puissance calorifique d'environ 800 kW). La boucle géothermale fonctionne en circuit fermé puisque l'eau captée est ensuite réinjectée dans la nappe dans deux puits de réinjection.

Afin de ne pas nuire au bon équilibre environnemental, des études d'impacts sont menées depuis 2016, avec des conclusions positives livrées à l'automne 2020. L'arrêté préfectoral autorisant ce fonctionnement devra ainsi être délivré durant le premier trimestre 2021.

Indicateurs 2020 :

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Dossiers conventionnés (en nombre) :	7	6	6	5
Crédits conventionnés (en €) :	384 526	382 861	368 351	318 825 €
Participants ayant bénéficié des actions soutenues (en nombre) :	544	583	526	760

La future programmation du FSE (le FSE+) couvrira la période 2021-2027

Balsanéo : Concernant Balsanéo, 2021 marquera la fin d'un chantier historique à l'échelle de Châteauroux Métropole. La livraison prévue au 15 mars 2021, sera suivie par une période d'essais et de production de documents administratifs (commissions de sécurité, validation des accessibilités), mais aussi par une mise en place opérationnelle du projet de structure validé en fin d'année 2020. L'objectif est d'ouvrir le complexe avant le début de l'été 2021.

Cité du Numérique : Label ville Congrès : Châteauroux événements souhaite solliciter l'obtention du label, grâce à l'offre présente sur Châteauroux mais surtout grâce à la Cité du numérique qui permet de réaliser des congrès à 400 personnes dans l'amphithéâtre, et d'utiliser les salles de réunions et salons du village By CA avec le grand hall de près de 300 m².

Projet Gare : Les travaux du parvis de la Gare seront inaugurés le 10 avril 2021. La phase opérationnelle sur la libération des emprises Sernam s'engage en 2021 avec les études d'exécutions, conduites par la SNCF Réseau, et les diagnostics avant-travaux. En fonction du retour de l'AMI lancé par la Bibliothèque Nationale de France, le marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de passerelle pourra être réengagé.

Action Cœur de Ville : L'année 2021 sera marquée par la poursuite du déploiement des actions identifiées dans l'avenant à la convention-cadre signée en 2020. Une expérimentation urbaine sera engagée sur la rue de la Poste et suivit de travaux de réaménagement. L'Appel à Projet « Réinventons nos Cœurs de Ville » sera attribué au candidat lauréat pour la reconversion du site Balsan.

Centre culturel Racine : La phase de programmation est suspendue. Son lancement est conditionné à l'obtention de financement pour les volets opérationnels du projet.

CRST : organiser le bilan à mi-parcours du contrat en cours.

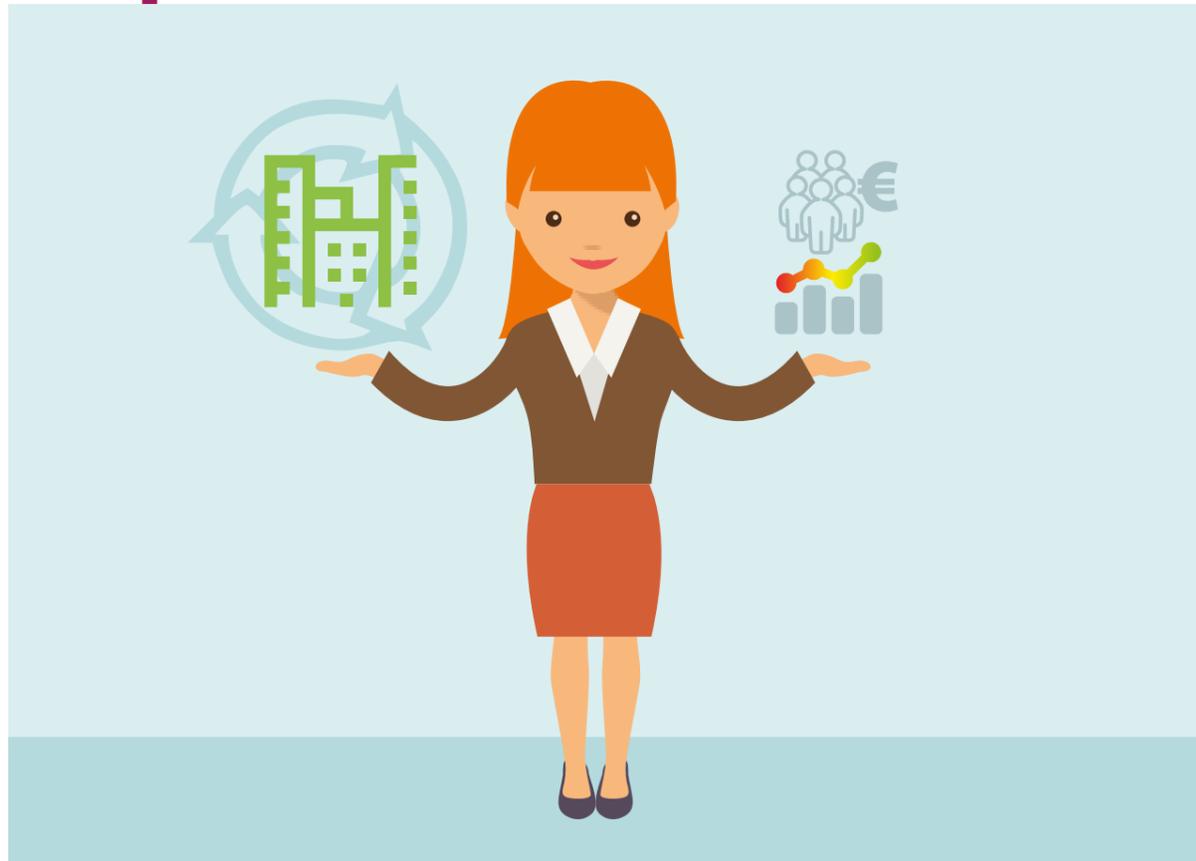
Fonds européens structurels d'investissement (FESI) : clôture de la programmation 2015-2020 et préparation des fonds FSE+ - FEDER 2021-2027. Mobilisation pour la préparation du futur programme CPER.





DES SERVICES À LA
POPULATION
AU PLUS PROCHE
DES **HABITANTS**

DGA : COHÉSION SOCIALE



Signé en 2015 par 18 partenaires, le Contrat de ville entend lutter contre toutes les formes d'inégalités.

Trois piliers, le lien social, le renouvellement urbain et le cadre de vie et le développement économique et l'emploi en constituent le socle.

3.1.1. Direction de la Politique de la Ville et de la vie des quartiers

Contrat de ville

Activité 2020 :

Contrat de ville

Signé en 2015 par 18 partenaires, le Contrat de ville entend lutter contre toutes les formes d'inégalités. Trois piliers, le lien social, le renouvellement urbain et le cadre de vie, et le développement économique et l'emploi en constituent le socle.

Châteauroux Métropole, aux côtés de l'État, anime le dispositif général qui concerne les quartiers Saint-Jean - Saint-Jacques, Beaulieu, et Vaugirard - Saint-Christophe - Les Rocheforts.

Avec la pandémie, l'activité a changé de nature, notamment, en termes de lien avec la population.

Cependant, le Chef de projet du dispositif a, en lien avec l'État, contribué à diverses initiatives :

- organisation des instances de la politique de la ville, animation de groupes thématiques et travail sur la programmation annuelle,
- participation à des groupes ou instances : groupes de suivi ou du pilotage du Nouveau programme de rénovation urbain (NPRU), du Contrat local de santé (CLS), du Dispositif de réussite éducative (DRE), des conseils de grand quartier, de la Gestion urbaine et sociale de proximité GUSP).

Liens également avec les associations de quartier, sous forme de soutien ou d'élaboration de projets, contribution à des travaux régionaux sur la politique de la ville avec le

centre de ressources "Villes au carré",

- lien avec le Conseil citoyen sous la forme, notamment, d'une participation à la plénière sur la jeunesse, début mars,
- implication dans la définition et la mise en place d'un nouveau Contrat local de santé,
- travail spécifique sur la municipalisation de l'ACGCS et participation aux instances de l'association,
- réflexion sur l'organisation de la distribution alimentaire dans le quartier Beaulieu.
- En 2020, le service a soutenu ou participé à la mise en œuvre de projets tels que :
- soutien à une campagne théâtrale intervenant dans le cadre d'un projet sur la mémoire de quartier. A noter que le travail réalisé a pu être présenté lors de l'opération de lancement du NPRU à Beaulieu,
- participation à l'organisation d'une exposition sur la lutte contre les discriminations au Collège Rosa-Parks ayant accueilli enfants, collégiens et public adulte des territoires prioritaires,
- soutien à des animations estivales dans le quartier Saint-Jean, projet porté par l'ACGCS,
- contribution à des sorties durant l'été pour les habitants du quartier Beaulieu.

Le service travaille avec plus d'une centaine de partenaires, qu'ils soient institutionnels ou associatifs, mais aussi en lien direct avec des habitants.



Dispositif de réussite éducative

Durant l'année 2020, le DRE a suivi 443 jeunes issus des trois quartiers de la politique de la ville dont 270 nouvelles prises en charges. Ainsi, 150 jeunes sont accueillis en moyenne les lundis, mardis, jeudis et vendredis soirs, et près de 80 les mercredis.

Environ 70 ateliers ou actions ont été mis en place : Coup de pouce CLA (ateliers de langage en maternelle), Coup de pouce CLE (Club lecture écriture) pour 65 élèves de CP, en vue de faciliter l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, ateliers d'accompagnement à la scolarité, mercredis sportifs et stages multisports, théâtre, stages de découverte des métiers pour les élèves de 3^{ème}, prises en charge d'exclus temporaires des collèges, semaine d'intégration pour certains élèves de 6^{ème} au collège Rosa-Parks, vacances d'un psychologue, projet d'ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants, ateliers bien-être...

Dans le cadre de sa mission de coordination et devant la nécessité d'articuler les aides et actions socio-éducatives notamment en période de crise, le DRE a impulsé et organisé des temps d'échanges et de rencontres inter-partenariaux : visio-conférences avec les écoles et collèges de secteur, 2 visio-conférences avec les partenaires dans le cadre de la coordination socio-éducative, 1 visio-conférence avec les DRE des villes de la Région Centre – Val de Loire.

Au sortir du confinement et pour répondre à des besoins éducatifs croissants, le DRE a organisé et coordonné un plan été éducation, inédit et d'ampleur, en collaboration

avec les services internes Education-jeunesse et Prévention spécialisée du CCAS, et en partenariat avec l'Education nationale et les acteurs socio-éducatifs.

Conseils de grands quartiers

L'année 2020 n'a pas permis à la démocratie participative de pleinement s'exprimer, du fait de la pandémie.

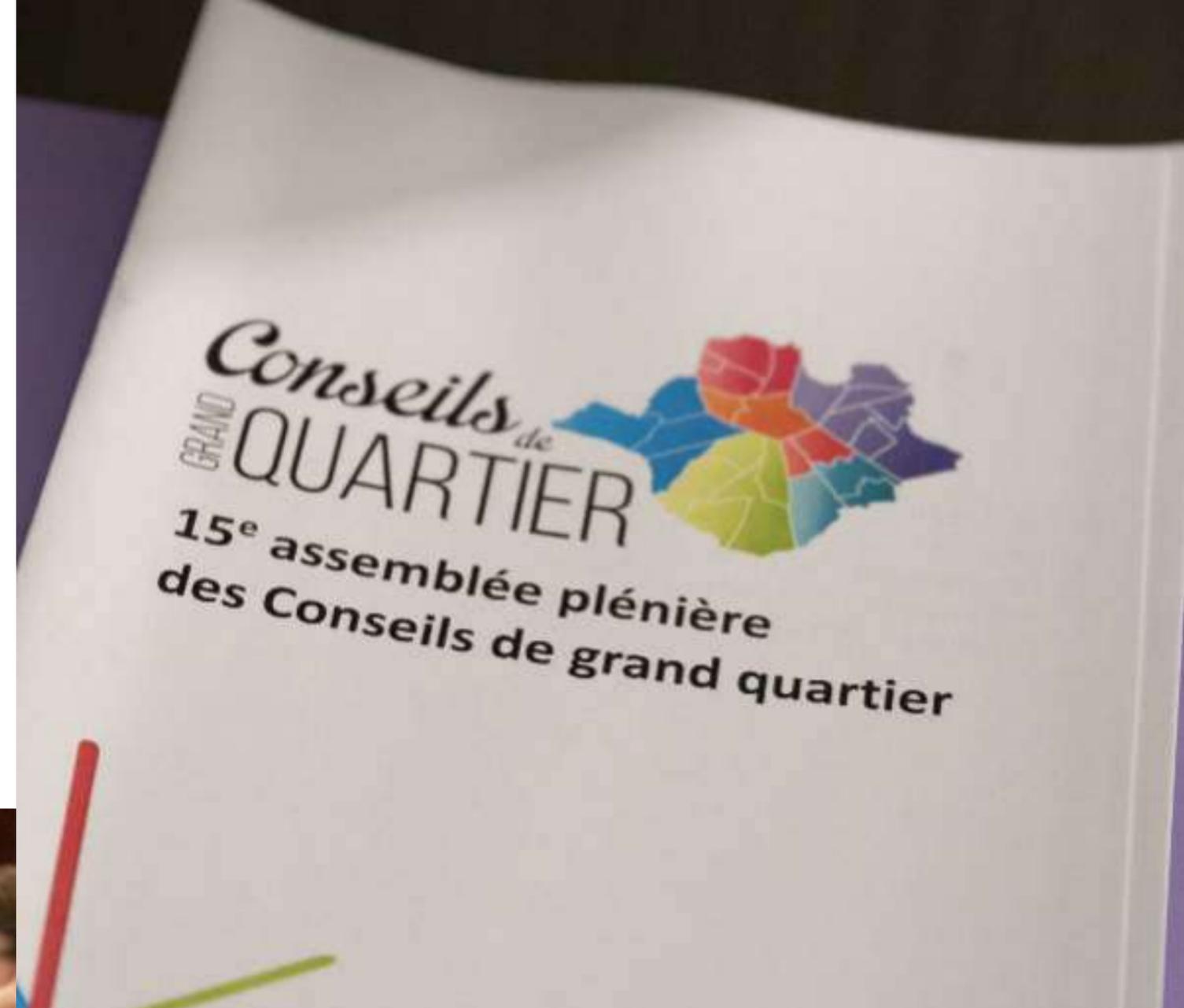
Cependant, le budget d'investissement a été utilisé, en accord avec l'élu délégué, M. Tayon, ainsi que l'élu délégué aux travaux, M. Vrillon. Les actions principalement concernées sont la rénovation, voire le remplacement d'aires de jeux dans la ville.

En matière de fonctionnement, la majorité des manifestations prévues a été annulée. De même, les rencontres du Maire dans les quartiers ne se sont pas tenues.

La Fête des voisins, gérée par le service Vie des quartiers, n'a été organisée que par 9 volontaires contre 45 les années précédentes.

Enfin, 31 Demandes d'interventions signalées (DIS) ont été réalisées en 2020. La plupart des interventions qui en ont découlé a permis de remédier aux problèmes de voirie, d'éclairage public, de nuisances sonores, de propreté...

Faute d'une activité accrue, le service a participé à la lutte contre la pandémie. Ainsi, la responsable du service a été mobilisée durant un mois pour la distribution des masques dans le quartier Saint-Jean, aidée ponctuellement par son collègue, ainsi que ceux d'autres services de Châteauroux Métropole.



Quartier	Action réalisée
Saint-Jean	2 barbecues à la plaine des Chevaliers
Saint-Christophe - Les Rocheforts – Vaugirard - Belle-Isle	Rénovation du parcours de santé et du jeu « La Sablonnière » à Belle-Isle
Saint-Jacques - Le Grand Poirier - La Brauderie - Les Chevaliers - La Margotière	Nettoyage du terrain multisports, création d'allées en enrobé dans le square Saint-Jacques et installation de nouveaux jeux
Centre-ville – Les Marins	Remplacement de l'aire de jeux au square des Capucins
Tous les quartiers	Acquisition de jeux (tables ping-pong et babyfoot) et de collecteurs d'eau pluviale pour toutes les écoles (création de jardins participatifs)

En matière de fonctionnement, la majorité des manifestations prévues a été annulée. De même, les rencontres du Maire dans les quartiers ne se sont pas tenues.

Maison de quartier Est

Une année 2020 qui a été rythmée par la crise sanitaire, mais qui peut se diviser en 4 phases :

- de janvier à mars 2020 : période d'activités « normales » pour les ateliers adultes et pour le secteur jeunesse,
- de mars à mai 2020 : période de confinement et fermeture de la structure,

Durant cette période, par des appels téléphoniques et des courriels, le lien social a été pérennisé avec tous les adhérents de la structure, une aide aux familles qui étaient suivies dans le cadre du Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) et des activités ont été proposées à tous les adhérents par les animateurs. La structure a été mise à disposition du service Education-jeunesse pour l'accueil des enfants des personnels soignants.

de mai à octobre 2020 :

- mise en place de temps d'échanges et d'activités pour les adultes afin de renouer le lien social, mais avec un effectif réduit du fait du protocole sanitaire en vigueur,
- annulation de la fête du grand quartier prévue en juin 2020,
- afin de proposer une alternative aux vacances des familles annulées du fait de la crise sanitaire, la période d'ouverture de la Maison de quartier durant les vacances d'été a été augmentée de 15 jours,
- annulation du séjour adultes, les actions d'autofinancement n'ayant pu être réalisées.

D'octobre à décembre 2020 :

- annulation de toutes les activités pour adultes : remise en place des appels téléphoniques et de courriels pour continuer à garder le lien social avec tous les adhérents. Mise en place de tutos sous différentes formes, « box » d'activités à emporter,
- annulation de tous les événements de fin d'année du fait des risques liés au rassemblement de personnes,
- continuité de toutes les activités jeunesse.

Pôle insertion médiation

Insertion

Les actions concernant l'insertion ont été interrompues de mi-mars à début juin afin de respecter les règles sanitaires. Suite aux mesures gouvernementales, ces ateliers ont également été interrompus de septembre à décembre. Cependant des ateliers et des actions ont eu lieu :

Des simulations d'entretien d'embauche ont été mises en place de janvier à mi-mars. Elles se sont déroulées en individuel, mais aussi en groupe le jeudi matin de 9h30 à 11h30 afin que les parents isolés puissent y assister et déposer ou aller chercher leurs enfants à la sortie de l'école. Un travail a été fait aussi bien sur les savoir-être que sur les savoir-faire. Ces ateliers ont permis des échanges et donc de créer un lien entre les participants qui, de cette façon, ont partagé leurs expériences et leurs connaissances. Une vingtaine de personnes est venue, par groupe de 4 à 5, tous les jeudis matins. L'objectif était de mettre en place un forum de l'emploi, qui n'a finalement

pas pu avoir lieu.

Un atelier théâtre, animé par un médiateur culturel de la Ville, en complément des ateliers d'entretiens d'embauches. Il a fonctionné tous les vendredis matins jusqu'à la mi-mars. Cet atelier a pour objectifs de :

- travailler la confiance en soi,
- travailler l'employabilité,
- travailler l'expression orale et la posture,
- apprendre à se mettre en valeur face à un employeur.

Cet atelier comptait une vingtaine de personnes. Par la suite, il était prévu d'organiser un forum de l'emploi avec les agences de travail temporaire qui n'a pu se tenir.

Les ateliers d'alphabétisation et de Français Langues Etrangères ont été animés de janvier à la mi-mars. Ils s'adressaient aux demandeurs d'emploi qui maîtrisaient peu ou pas la langue. Afin de répondre aux besoins de chacun, plusieurs groupes de niveaux ont été créés. Il y avait une vingtaine d'inscrits, pour environ quinze apprenants, qui ont assisté aux cours selon leur situation. Là encore, l'emploi étant privilégié, dès lors qu'un participant entrait en formation ou trouvait un emploi, il ne venait pas pendant cette période. L'objectif de ces ateliers était de les faire travailler sur leur projet professionnel en leur apprenant le vocabulaire adapté à leur branche ou encore de connaître les structures sociales et d'insertion telles que Pôle Emploi, CAP Emploi ou le CCAS.

L'atelier vélo de septembre à la mi-novembre encadré par un éducateur sportif de Châteauroux-Métropole. Il s'agissait là de faire de l'insertion par le sport. Les bénéficiaires pouvaient acquérir plusieurs compétences telles que :

- faire du vélo,
- apprendre à se déplacer dans la ville, à apprendre à entretenir son vélo,
- apprendre à réparer son vélo.

L'atelier comptait une petite dizaine de personnes, hommes et femmes, mais qui a dû s'arrêter à cause des mesures sanitaires gouvernementales. Par la suite, il était prévu de prolonger cet atelier en famille en travaillant avec enfants et parents.

L'atelier jardin. Le PIM a également accompagné la mise en place d'un atelier jardin dont l'objectif était de favoriser l'autonomie des bénéficiaires. 6 personnes ont participé à cette action et ont pu se réorienter dans une démarche d'insertion professionnelle.

Médiation

A la création du Pôle Insertion Médiation (PIM) en 2016, l'équipe de médiateurs était composée de trois personnes, de deux salariés de la structure et un bénévole.

Le champ d'intervention, en premier lieu, était et est toujours principalement le quartier Saint-Jean, et plus particulièrement le centre commercial où étaient constatés de nombreux conflits...

L'équipe va à la rencontre des jeunes désœuvrés, sans solution, stagnant toute la journée dans le centre commercial.

En plus de faire respecter les règles de vie commune dans les espaces publics, il s'est agi d'aller à la rencontre des

habitants afin de créer du lien et de leur proposer un accompagnement vers l'emploi. Cette notion « d'aller vers » est toujours d'actualité dans les missions.

Après avoir intensifié l'action, des habitants sensibles au message délivré ont rejoint l'équipe. Plusieurs partenariats ont également été développés.

Actuellement, 16 personnes, 4 salariés et une douzaine de bénévoles composent l'équipe. L'investissement de ces bénévoles a permis de développer l'action et leur présence est indispensable au fonctionnement de la mission.

La meilleure façon de gérer les conflits est de passer par le dialogue en instaurant une relation de confiance et en créant ou recréant un lien avec le public à travers la communication. Pour cela, ce même public doit être acteur dans la résolution de conflits afin d'améliorer un cadre de vie parfois précaire et fragilisé par un manque de moyens, mais aussi d'écoute face à certaines institutions.

Fonctionnement

L'équipe est organisée de la manière suivante :

- Ouverture du lundi au vendredi, de 16h à 19h, trois équipes de 3 personnes (1 salarié et 2 bénévoles dans la mesure du possible) partent sur le terrain à la rencontre des habitants. La présence se fait sur différents lieux tels que la sortie des écoles primaires, devant les collèges et lycées des quartiers prioritaires de la ville, principalement Saint Jean, Saint Jacques et Beaulieu.
- Les équipes alternent les lieux de maraudes, à savoir de 16h30 à 18h, une équipe est présente dans le quartier Saint-Jean, les deux autres sont à la sortie des établissements scolaires. Toutes les équipes se rejoignent à 18h, pour assurer une présence dans les différents lieux fréquentés par le public du quartier, notamment, au niveau du centre commercial.

Assurer une présence à la sortie des classes

A la demande et en accord avec les établissements scolaires, deux médiateurs sont présents tous les après-midis, de 13h15 à 14h, devant les écoles primaires du quartier Saint-Jean afin d'éviter les attroupements de jeunes, et assurer une prévention. L'équipe est également présente à la sortie des classes afin de rassurer les élèves, ainsi que les parents. Plusieurs problématiques ont été constatées telles que des rassemblements de jeunes, voire même des élèves qui ne fréquentent pas l'établissement en question, des bagarres, des rackets, etc...

Un travail en étroite collaboration est mené avec les responsables d'établissements scolaires pour permettre d'identifier rapidement les protagonistes et ainsi dénouer les conflits.

Médiation sur les quartiers aux pieds d'immeubles :

A partir de 16h, une équipe constituée d'un médiateur salarié et de deux bénévoles se rend au pied des immeubles et effectue un parcours. Ceci afin de créer du lien et d'échanger avec les habitants sur le bien vivre ensemble et les tensions qui existent dans ce quartier. Lorsque la situation l'exige, les équipes interviennent dans la journée également.

Renouvellement urbain

Le Programme de renouvellement urbain d'intérêt régional Beaulieu (PRIR) a engagé sa phase opérationnelle, la convention NPRU relative au PRIR

ayant fait l'objet d'une signature médiatisée le 19 décembre 2019.

Si la crise sanitaire a impacté les plannings prévisionnels (2 à 5 mois de décalage constatés pour la Ville), les études ayant été engagées en 2019, deux opérations emblématiques ont été conduites :

Le réaménagement de la rue de Provence Nord jusqu'au carrefour à hauteur du centre commercial a été intégralement requalifié : chaussée refaite, création de cheminements piéton et cyclable, d'espaces verts sous les arbres, réaménagement du parvis de l'école Jules Ferry élémentaire, avec amélioration de la sécurisation devant l'école et du centre socio-culturel, réorganisation des places de parking, début d'aménagement du passage piéton conduisant vers le commerce Leader Price et, enfin, installation des sept premières colonnes enterrées annonçant le changement de collecte des déchets à l'échéance 2022/23.

Le complexe sportif Beaulieu a débuté sa rénovation totale avec :

- la création du stade synthétique de niveau 5 (stade d'honneur), son éclairage à leds et ses abords réaménagés,
- le réaménagement des vestiaires pour le club de football l'Etoile, avec mise aux normes niveau 5 des vestiaires, infirmerie, et vestiaires arbitre,
- le stade d'entraînement, nivelé, avec engazonnement prévu en 2021.
- le bassin de rétention des eaux pluviales longeant le stade d'entraînement a été redimensionné pour accueillir les eaux en provenance du Sud de Châteauroux et du Poinçonnet.

Des actions de communication ont été menées pour accompagner ce lancement du PRIR avec campagne d'affichage en entrée de quartier, panneau reprenant l'ensemble des opérations OPAC 36 - Châteauroux Métropole qui seront réalisées entre 2020 et 2029, et création d'une charte graphique NPRU.

L'événement festif consacré au lancement des opérations à Beaulieu est présenté en focus, ci-dessous.

Le Programme d'intérêt national Saint-Jean - Saint-Jacques a été consolidé durant l'année 2020. L'étude missionnée par l'ANRU afin de préciser les scénarii d'aménagement de l'entrée Ouest du quartier Saint-Jean a préconisé la démolition de 100 logements supplémentaires, qui a été retenue par le porteur de projet. Cette nouvelle configuration de l'entrée du quartier va favoriser le changement d'image du quartier et la réussite de la transition entre le tissu urbain pavillonnaire du centre-ville et le secteur de la tour Montmirail/immeuble Craonne.

Le projet Saint-Jean - Saint-Jacques a été présenté avec un programme opérationnel remanié et la nouvelle maquette financière devant le comité d'engagement de l'ANRU le 22 octobre 2020 par le Maire-Président de Châteauroux Métropole, le représentant du Préfet de l'Indre et les Directeurs généraux de Scalis et de l'OPAC 36. Lors de ce comité, les partenaires de l'ANRU ont apprécié la volonté du porteur de projet et des bailleurs de répondre aux demandes du comité d'engagement intermédiaire et jugé le projet plus abouti sur la partie proche du centre-ville, plus resserré sur les périmètres de mutation et donc plus cohérent. Consultation des habitants et acteurs du quartier Beaulieu en phase de pré-étude des opérations de travaux 2020.

Déclinée par quartier en fonction des opérations, cette consultation a été menée en 2020 avec les utilisateurs du stade Beaulieu (association l'Etoile, collège Beaulieu, école, Cercle de l'Épée) pour la rénovation du complexe sportif Beaulieu, et avec les habitants et acteurs du quartier pour le réaménagement de la rue de Provence.

Cette consultation permet d'informer sur l'avancée du programme, de l'opération en question et un recueil de l'expertise d'usage en phase étude et, en amont de la phase opérationnelle, de présenter la programmation de travaux, le planning.

La conduite de la Stratégie relogement - peuplement de Châteauroux Métropole relative au NPRU.

S'appuyant sur le règlement général de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine et la Politique de peuplement établie par Châteauroux métropole, la Charte relogement adoptée localement en 2019 fixe le cadre de déroulement des relogements des quartiers Saint-Jean et Beaulieu. Un groupe relogement mensuel permet un suivi des engagements pris et une veille pour les situations plus complexes, en lien avec les services médico-sociaux.

En 2020, les immeubles Sainte-Hélène et Westphalie 1 ont été concernés par la poursuite des relogements engagés en 2019. 76 ménages ont été accompagnés et relogés par le bailleur Scalis-Polylogis.

Sur le quartier Beaulieu, une communication préalable, adaptée au contexte Covid-19 s'est déroulée en fin d'année, annonçant les relogements du bâtiment Touraine (28 logements) voué à la démolition et de l'immeuble 2 à 12 place du Limousin (60 logements), en vue de sa totale reconfiguration et réhabilitation. 42 locataires occupant se sont ainsi vus proposer une visite à domicile personnalisée en présence des référents relogement OPAC 36 et du chef de projet Beaulieu.

Clauses sociales

Depuis 2015, le dispositif de gestion des clauses sociales accompagne les maîtres d'ouvrage du territoire de l'agglomération dans leurs politiques d'achats « socialement responsables ».

En 2020, sollicité par d'autres acheteurs publics hors de l'agglomération Châteauroux Métropole, ainsi que par certains acheteurs privés ne disposant pas des moyens nécessaires pour la mise en œuvre et le suivi de clauses sociales dans leurs marchés, il a été convenu de répondre favorablement à ces demandes d'accompagnement en contractualisant les règles de prestation par convention.

Ce dispositif permet ainsi aux maîtres d'ouvrages, aux entreprises et aux partenaires de l'emploi d'avoir un même interlocuteur apte à présenter une offre adaptée et cohérente, tenant compte de la multiplicité des marchés et répondant ainsi à l'intérêt de véritables parcours d'insertion et aux contraintes de gestion de personnel de l'entreprise.

D'autre part, dans le cadre du renouvellement urbain sur le projet Beaulieu et Saint-Jean - Saint-Jacques, le porteur de projet et les maîtres d'ouvrage financés par l'ANRU se sont engagés à appliquer les dispositions de la Charte nationale d'insertion relative au NPRU qui vise à mettre la clause d'insertion au service de parcours vers l'emploi des habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la ville, en l'inscrivant dans la politique locale d'accès à l'emploi et à la formation du Contrat de ville.

Ainsi, conformément à ces exigences de l'ANRU, les objectifs d'insertion inscrits dans la convention visent au minimum 30 000 heures pour le PRIR Beaulieu et 74 000 heures pour le PRIN Saint-Jean - Saint-Jacques.

Gestion urbaine et sociale de proximité

L'action menée en matière de Gestion urbaine et sociale de proximité a pâti de la pandémie mais l'année 2020 s'est révélée riche en matière de réalisations.

Ainsi, des diagnostics en marchant, tels que convenu par la programmation GUSP, ont débuté fin 2019 aux côtés des habitants et des membres du comité de suivi GUSP, mais ont dû être interrompus à la suite des mesures de confinement. Aussi, au 17 mars 2020, seuls ceux portant sur les quartiers Beaulieu et Saint-Jacques ont pu être conduits. Ainsi, il a fallu attendre la fin du déconfinement pour reprendre la démarche, cette fois sans la collaboration des habitants, dans les quartiers Saint-Jean, Vaugirard et Les Rocheforts.

Les constatations observées lors de ces visites ont permis à la fois :

- de signaler aux services en charge du cadre de vie les interventions à prévoir sans attendre en matière de voirie, éclairage, propreté, encombrants, hygiène et sécurité,
- d'identifier des axes prioritaires soumis à la réflexion des partenaires suite aux constatations suivantes :
 - des voiries en mauvais état en certains endroits et des éclairages insuffisants ou en panne,
 - des espaces à sécuriser ou à mieux identifier,
 - une visibilité à améliorer en certains points,
 - un défaut de propreté observé, particulièrement, en pied d'immeuble, davantage lié à des incivilités qu'à un défaut d'entretien.

Ainsi, les priorités d'actions proposées aux membres du comité de suivi portent sur les points suivants :

- améliorer la sécurisation des espaces et des cheminements dans quartiers Politique de la ville,
- mener un renforcement des opérations en matière de propreté axé sur une volonté, la lutte contre les jets de déchets en pieds d'immeubles,
- proposer des conventions de gestion formalisant les rapports en matière de gestion du cadre de vie aux abords des immeubles entre les organismes bailleurs et la collectivité et destinés à lever toutes difficultés.

Ce travail, débuté durant le dernier trimestre 2020, se poursuit en 2021.

En parallèle, le Chargé de mission GUSP s'est attaché à répondre aux différentes sollicitations qui ont pu lui parvenir et a veillé à assurer le relais entre les services de Châteauroux Métropole et les interlocuteurs au sein de l'OPAC 36 et de la SA Scalis - Polylogis chaque fois que nécessaire (propreté, encombrants, stationnement GIG-CIG, sécurité...).

Il a également été associé aux échanges portant sur le déploiement de colonnes enterrées dans les quartiers Politique de la ville impactés par les opérations du NPRU, tant à Beaulieu qu'à Saint-Jean et Saint-Jacques.

Enfin, référent des conventions d'utilisation de l'abattement TFPB qui lient, depuis 2016, l'Etat, la Ville de Châteauroux, la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole et chacun des bailleurs sociaux disposant d'un patrimoine sur les 3 QPV, le Chargé de mission a œuvré, fin 2020, aux côtés des signataires, pour l'élaboration d'avenants pour les années 2021 et 2022. Ainsi, ces documents prévoient un cadre d'interventions réactualisé des organismes bailleurs concernés en contrepartie de l'application d'un abattement à la Taxe foncière sur les propriétés bâties.

Été 2020 : « Des vacances éducatives » dans les quartiers

Les équipes du Dispositif de réussite éducative (DRE), du service de Prévention spécialisée du CCAS et du service Education-jeunesse ont redoublé d'efforts pour proposer aux jeunes castelroussins une offre éducative inédite et coordonnée durant les deux mois d'été. Avec le renfort de 26 enseignants, quatre écoles élémentaires ont pu ainsi rester ouvertes pour mettre en place des ateliers d'accompagnement à la scolarité, des activités sportives et culturelles, des actions de soutien à la parentalité, des sorties et visites dans le département. 344 enfants d'âge élémentaire et collègue et une cinquantaine de parents ont pu bénéficier de ce dispositif exceptionnel. Préparé dans un temps record et grâce à une réactivité et un investissement remarquable des agents, ce projet a été couronné de succès et a notamment été salué pour son caractère exemplaire par le Premier ministre et le Ministre de l'Education nationale lors de leur visite à l'Ecole élémentaire Frontenac.

Événement de lancement des opérations PRIR Beaulieu - 2 octobre 2020 :

La population et les acteurs du quartier ont été informés de la signature attendue de la convention NPRU et invités à exprimer leur vécu suite à la transformation de leur quartier. L'équipe NPRU a ainsi soutenu les projets socio-culturels (relance des actions Mémoire de quartier, projet de fresque éphémère en partenariat avec l'Ecole municipale des beaux-arts, le centre socio-culturel, les écoles et les associations de quartier, atelier chant-théâtre par la compagnie Bol d'Air, émission radio par les collégiens Beaulieu de nature à faciliter l'appropriation du changement du quartier.

En parallèle, le porteur de projet et le bailleur OPAC 36 ont souhaité que la signature de la convention donne lieu à un événement festif associant les habitants.

Ainsi, le quartier s'est animé le 2 octobre autour :

- d'une visite des chantiers engagés avec les signataires du NPRU (ANRU Local, Préfet, représentants de la Région, du Département, Action-Logement, Caisse des Dépôts, OPAC 36 et SA Scalis-Polylogis),
- un arrêt inaugural de présentation du programme 2020/2029, bâche installée sur une immeuble OPAC 36 du centre commercial Beaulieu,
- une présentation-restitution des actions de quartier engagées dans l'année,
- deux plateaux TV participatifs avec invités d'honneur, acteurs et habitants du quartier, introduits par des micros-trottoirs et mini-reportages sur le NPRU perçus par ses habitants,
- une présentation d'un film réalisé par l'OPAC présentant l'évolution du parc de logements sociaux et des interviews de locataires du quartier.



Contribution au développement durable :

Les opérations NPRU prennent en compte cette dimension de développement durable, notamment dans le choix des matériaux (exemples : billes de liège pour le stade synthétique à Beaulieu, maintien du maximum d'arbres, changement de mode de collecte des déchets, installation systématique

d'éclairage par leds, etc.). La programmation NPRU inclut cette dimension durable par la requalification des cheminements piétons et création de pistes cyclables, autour du réaménagement des parcs. Les bassins d'orage sont conçus pour s'intégrer dans le paysage urbain.

Indicateurs 2020 :

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Nombre de projets soutenus dans le cadre de la politique de la Ville par Châteauroux Métropole	24	26	25	17
Nombre d'enfants concernés par le Dispositif de réussite éducative	297	304	324	443
Nombre d'ateliers ou d'actions menés par le DRE	60	70	70	70
Pourcentage de jeunes issus de Saint-Jean bénéficiant du DRE	70%	71%	71%	65%
Nombre d'enfants des QPV bénéficiant des Vacances Educatives	-	-	-	225
Nombre de conseils d'administration sur les sept conseils de grand quartier	35	34	29	8
Nombre d'assemblées générales organisées par les conseils de grand quartier	8	7	(Mise en sommeil en octobre)	0
Nombre d'adhésions individuelles, familiales ou associatives enregistrées à la Maison de quartier Est	357	350	297	269
Nombre d'adhérents à la Maison de quartier Est	957	970	947	869
Nombre de maîtres d'ouvrages engagés et accompagnés dans les clauses sociales	14	13	12	12
Nombre d'opérations accompagnées dans les clauses sociales en cours sur la période	87	77	69	66
Nombre de marchés « clausés » générés	242	182	173	124
Nombre d'entreprises accompagnées dans les clauses sociales sur la période	109	82	73	107
Nombre d'heures travaillées dans le cadre de la clause sociale	65 452	67 950	64 033	80 108
Nombre d'ETP générés par les clauses sociales	36	37	35	44
NPRU, Nombre de relogements	-	-	47	76
NPRU Beaulieu Actions de communication/concertation projet (réunion publique - information programme- ateliers – Relance Mémoire de quartier - Lancement projet fresque)	-	-	4	7

Renouvellement urbain

Activité 2020 :

Janvier :

- Prise de poste du chargé de mission OPAH RU
- Journée de l'Habitat dans le cadre de l'élaboration du 4e Programme Local de l'Habitat (PLH) (le 17)
- Validation des Orientations du PLH en Comité de Pilotage (le 23)

Février :

- Approbation de la convention d'OPAH RU par le Conseil communautaire du 13 février
- Choix du scénario de développement PLH en Conférence des Maires (le 26)
- Visite de la Maison de l'Habitat de Vichy (le 27)
- Approbation du **1^{er} PLUI de Châteauroux Métropole** (le 13)
- Cession d'un premier lot sur le lotissement « La Loge ». 7 lots au total sont commercialisés

Mars :

- **Démarrage de l'OPAH RU de Châteauroux Métropole** (pour 5 ans, à compter du 02 mars 2020) suite à la signature de la convention par l'EPCI, l'Anah, la Banque des Territoires et Action Logement

Avril à Juin :

- Rédaction des règlements d'aides de la Collectivité dans le cadre de l'OPAH RU
- Avril à septembre: réunions de travail autour du projet de transfert de l'IFSI sur le site de Balsan (montage juridique, financier, programme...);

Mai :

- Création d'un nouveau module « urbanisme » sur le SIG

Juin :

- Acquisition d'une parcelle située les Marais de la Gagne à Coings pour la réalisation d'un terrain familial.
- Lancement des travaux de viabilisation du lotissement des Frères Pichette
- Acquisition d'un local commercial à Saint Jean auprès de la SCI Jack et Josette;
- Lancement des diagnostics de pollution sur le site de Cérabati;

Juillet :

- Production du guide des aides de l'OPAH RU
- Présentation du service ADS aux nouveaux élus municipaux

Août :

- Production du guide des aides de l'OPAH RU
- Présentation du service ADS aux nouveaux élus municipaux

Septembre :

- Réunions avec les maires pour confirmation du scénario et déclinaison des objectifs de production (le 02 et le 29)
- Salon de l'habitat (du 25 au 28)
- Présentation du PLUI et du SIG aux nouveaux élus municipaux
- Rédaction des mémoires en réponses aux recours contentieux contre le PLUI

Octobre :

- Instauration du **Permis de Louer** par délibération du Conseil communautaire du 1^{er} octobre
- Journée d'Ateliers participatifs dans le cadre du PLH le 14
- Achèvement des travaux d'aménagement du lotissement des Frères Pichette

Novembre :

- Cession du bâtiment « le Flockage » sur le site Balsan, au profit de la C.C.I en vue de réaliser l'installation d'une école de Commerce;
- Validation du programme d'actions **PLH** par le Comité de pilotage (le 19)

Décembre :

- Cession d'un bien immobilier d'environ 675 m² rue descentes des Cordeliers (ancienne école Pigier) au profit de la Sarl La Vidaco;
- Cession de la parcelle CD 160 et d'une emprise à désaffecter du domaine public Avenue Jean Patureau Francoeur au profit de la SARL Perier, en vue de la réalisation d'une zone artisanale
- Lancement de l'étude flash « requalification d'îlots dégradés ».
- **Approbation du projet de PLH** par le Conseil communautaire du 17 décembre.
- Réalisation d'une maquette 3D du lotissement des Frères Pichette.
- Création d'un nouveau module « foncier / cadastre » sur le SIG.
- Obtention du permis d'aménager pour le lotissement de Bitray



Contrat de ville :

Au-delà du soutien aux thématiques du Contrat, renouer le lien avec les partenaires de terrain.

Pôle insertion médiation :

Au cours de l'année 2021, il est prévu d'étudier la mise en œuvre d'une action en partenariat avec la Préfecture permettant à des bacheliers, toutes filières confondues, qui auront choisi une option inadéquate vis-à-vis de leur situation socio-professionnelle ou, par défaut, de découvrir les missions de médiation au travers d'un service civique. Ils seraient, par exemple, présents à la sortie des écoles. L'objectif d'éviter le décrochage scolaire et qu'ils soient acteurs de leur parcours professionnel.

Il est également envisagé, sous réserve d'un personnel suffisant, d'intervenir dans le quartier Vaugirard.

Maison de quartier Est :

Renouer le lien social avec les adhérents, les habitants et les associations qui se distendent de plus en plus. Faire un travail sur un diagnostic social et psychologique des répercussions de la crise sanitaire afin d'adapter les activités par la mise en place de groupes de travail autour des thématiques qui en découleront, encadrés par des professionnels.

Equipements socio-culturels :

Favoriser l'intégration des équipes des centres socio-culturels de l'ACGCS au sein de la collectivité.

Dispositif de réussite éducative :

- Continuer à développer l'activité du service en augmentant le nombre de jeunes accompagnés et en consolidant et créant de nouveaux projets et partenariats.

- Obtenir la labellisation Cité éducative pour mener une politique éducative forte en direction des publics âgés de 0 à 25 ans sur le quartier Saint-Jean - Saint-Jacques.

Conseils de grand quartier :

Poursuivre l'accompagnement mené auprès des conseils.

Renouvellement urbain :

PRIR Beaulieu :

- finalisation des opérations du complexe sportif Beaulieu et de la rue de Provence Nord,
- conduite des opérations de rénovation des écoles Jules Ferry et Victor Hugo élémentaire,
- accompagnement des opérations urbaines par le soutien d'initiatives et projets de quartier favorisant l'appropriation du changement par les habitants.

PRIN Saint-Jean / Saint-Jacques :

- signer l'avenant à la convention cadre pour le quartier Saint-Jean / Saint-Jacques,
- engager le programme opérationnel,
- réaliser la démolition de Sainte-Hélène, assurer l'achèvement des relogements de Westphalie 1.

Gestion urbaine et sociale de proximité :

Mener à bien les orientations prioritaires fixées en 2020, soit :

- identifier l'ensemble des espaces considérés comme nécessaires de sécuriser ou à réaménager,
- parvenir à conclure avec les bailleurs sociaux des conventions de gestion précisant chaque domaine d'intervention aux abords des immeubles,
- expérimenter une stratégie avec les bailleurs de lutte contre les jets de déchets en pieds d'immeubles,

Multiplier les déambulations sur les QPV et lutter contre les incivilités observées, Poursuivre la mise en œuvre du programme d'actions 2019-2025.



FOCUS

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2021 – 2026 : l'année 2020 a connu l'aboutissement de la démarche d'élaboration du PLH démarrée en septembre 2019.

L'adhésion à un projet commun a été particulièrement forte. Les élus et l'ensemble des acteurs ont souhaité changer de paradigme en réduisant sensiblement la construction neuve qui est devenue le parent pauvre de la nouvelle stratégie habitat de l'agglomération au bénéfice de la remobilisation de l'existant.

A l'appui d'un scénario de développement réaliste en terme d'évolution du territoire (poursuite de la baisse démographique, amplification des démolitions, maintien d'un léger besoin dû au desserrement), il est acté une production moyenne de 100 logements/an sur l'agglomération pendant 6 ans. Au-delà, le taux de vacance continue d'augmenter.

Les orientations de la nouvelle politique de l'habitat de Châteauroux Métropole sont :

1. Redynamiser les centralités
2. Améliorer le parc existant
3. Cibler la production neuve pour répondre aux besoins
4. Permettre les parcours résidentiels
5. Animer la politique de l'habitat.

Elles apportent une cohérence entre l'ensemble des démarches déjà engagées sur le territoire : le PLUi, le renouvellement urbain (NPRU) dans les quartiers Politique de la Ville, Action Cœur de Ville, la redynamisation des bourgs, les politiques de peuplement, la politique sociale du logement...

Le budget déployé par Châteauroux Métropole pour la mise en œuvre du PLH durant les 6 prochaines années s'élève à + de 6 millions d'euros, l'essentiel étant dirigé vers le parc existant (en aides directes et en ingénierie).

Une trentaine de mesures sont inscrites au programme d'actions, parmi elles :

- L'OPAH Amélioration énergétique de l'Agglomération : 165 000€ /an
- L'OPAH RU : 500 000€/an + l'opération façade Ville de Châteauroux : 150 000€/an
- Le Permis de Louer (Châteauroux)
- L'ingénierie technique et financière auprès des communes
- Les aides à la remobilisation des logements vacants (au privé et au public) : aide à l'acquisition et aux travaux (voire démolition)
- Un appel à projet par an avec un soutien au lauréat de 30 000€
- L'animation de la politique de l'habitat (observation, information, suivi)
- L'accompagnement des parcours résidentiels
- Le soutien aux dispositifs et associations

L'OPAH RU (Opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain) traduit de manière opérationnelle l'axe habitat du plan Action Cœur de Ville. Elle mobilise la collectivité, l'Anah, Action logement et la Banque des territoires mais fait appel à tout porteur de projets, particuliers et professionnels (organismes HLM notamment) pour dynamiser le marché du logement et revitaliser le centre-ville (périmètre ORT).

Son programme d'actions prévoit d'agir sur la vacance (remise sur le marché), sur la transformation d'immeubles ou d'îlots, l'amélioration de l'habitat, les immeubles locatifs privés en monopropriété et les copropriétés (dispositif de veille et d'observation pour ces dernières) ... par la mobilisation de moyens techniques et financiers sans précédents (6M€ pour 5 ans répartis entre Châteauroux Métropole et l'Anah).

L'ingénierie sera renforcée de manière à développer les démarches proactives. Un chargé de mission a été recruté à cet effet et certaines missions seront externalisées.

La mise en place du Permis de louer, comme action d'accompagnement, a été envisagée pour 2020.

L'étude préopérationnelle, débutée en juin, a abouti en décembre à la proposition du plan d'actions.

Contribution au développement durable :

Politique de soutien aux travaux de rénovation énergétique dans le cadre de l'OPAH.

Le lancement de l'OPAH RU qui doit permettre d'améliorer le parc existant et de remobiliser des logements vacants. L'objectif général étant de redynamiser le marché du logement en centre-ville et ainsi limiter l'extension urbaine, dans le sens du PLUi.

Le service habitat a également contribué à la construction du plan d'actions PCAET qui prévoit des interventions sur le bâti.

Les mises à dispositions de locaux municipaux prévoient la

refacturation des charges énergétiques. De cette manière, les occupants sont responsabilisés sur l'usage de ces différents équipements.

Châteauroux Métropole a poursuivi au cours de l'année 2020 ses efforts en matière de requalification des friches industrielles notamment Cerabati et Balsan. Ces opérations montrent la volonté de l'agglomération de réduire la consommation de surfaces agricoles et naturelles. Le PLUi adopté en février étant la traduction réglementaire de cette volonté.

Indicateurs 2020 :

Pour la Ville de Châteauroux

Désignation de l'indicateur	Source	2017	2018	2019	2020
Indicateurs financiers					
Budget de fonctionnement	Sedit	776 940	726 292	801 412	751 000
Budget d'investissement	Sedit	853 250	1 114 270	1 180 250	1 177 160
Surface aménagée disponible sur les lotissements municipaux	Service foncier	2 600	1 992	6 055	21 055
Surface de foncier relevant de la propriété de la Ville	SIG	615,5	616	619	617
Surface immobilière relevant de la propriété de la ville	SIG	188 600	181 000	198 507	187 025
Nombre de conventions d'occupation du patrimoine gérées	Service foncier	271	271	282	287
Nombre d'actes de vente / acquisition	Service foncier	23	25	39	20
Montant total perçu au titre de la TLPE	Service foncier	213 875	197 514	192 006	194 772
Nombre dossiers instruits (service Autorisation du droit des sols)	Service ADS	732	656	747	683
Aides façades	Service Habitat	-	-	73	46

La surface disponible sur les lotissements municipaux a fortement augmenté suite à l'aménagement du lotissement des Frères Pichette.



L'année 2021 sera principalement marquée par :

- la mise en œuvre effective du Permis de louer ;
- l'aboutissement de la procédure administrative d'adoption du PLH ;
- la montée en puissance de l'OPAH RU ;
- la mise en œuvre d'un dispositif de cotation de la demande de logement social ;
- l'adoption d'une première série de modifications du règlement du PLUi ;
- l'ouverture du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme ;
- l'aménagement d'un nouveau lotissement sur le secteur de Bitray ;
- la poursuite de la requalification des friches industrielles Balsan et Cérabati ;
- la mise en place d'une charte sur les devantures commerciales et l'occupation du domaine public.

Éducation et Jeunesse

Activité 2020 :

Rentrée scolaire septembre 2020 :

En septembre 2020, 2 493 élèves ont été accueillis en élémentaire, dans 117 classes dont 7 ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) et 1 IERM (Institut d'éducation motrice) du Hameau de Gâtines. 1 438 élèves ont été accueillis en maternelle, dans 64 classes dont 1 UEAM (Unité maternelle d'enfants autistes). Les inscriptions scolaires ont été réalisées, pour la plupart, de manière dématérialisée.

La caisse des écoles a investi pour l'année 2020, 57 391.22 €, notamment en achat de mobiliers neufs (nouvelle classe de Jean Racine élémentaire, banquettes, bacs de livres, bureaux d'enseignants, équipement des Rased). Des dépenses liées à la Covid-19 ont également été effectuées (thermomètres, poubelles à pédales), ainsi qu'au plan canicule (ventilateurs pour chaque salle de classe).

Les services de l'Éducation Nationale ont sollicité la Ville de Châteauroux et la Caisse des écoles pour un déploiement harmonisé des Espaces numériques de travail (ENT), dans les écoles castelroussines. Le choix s'est porté sur le logiciel "One", 6 établissements expérimentent cet outil.

Gestion de la crise sanitaire :

Le service Education-jeunesse est resté mobilisé depuis le début de la crise sanitaire. En effet, lors du premier confinement, un service de garde d'urgence a été mis en place, sur trois sites différents, durant toute la période. Un partenariat avec l'Éducation Nationale s'est développé, ainsi les enseignants volontaires ont pu prendre en charge les temps scolaires. La convention 2S2C (sport, santé, culture, civisme) relative à la continuité scolaire et la réalisation d'activités sportives et culturelles sur le temps scolaire a été signée et mise en place, favorisant ainsi les interventions sportives et culturelles auprès des enfants pris en charge.

La mobilisation de l'ensemble des équipes sur le terrain est à souligner, ainsi que l'adaptation de chacun face aux contraintes sanitaires et obligations liées aux différents protocoles en vigueur.

Contribution au développement durable :

- Sensibilisation des enfants accueillis dans les structures au tri sélectif.
- Développement d'un projet jardin à l'accueil de loisirs de La Valla.
- Proposition de temps d'observation de la nature à la Pingaudière.
- Vacances éducatives autour des thématiques de la nature et du développement durable.
- Développement des actions autour du bien-être, du respect de l'environnement et de la citoyenneté.
- Initiation des jeunes accueillis aux gestes de premiers secours.
- Découverte et immersion au sein d'associations caritatives (aide alimentaire et vestimentaire, restauration, défense animale...), pour les bénéficiaires de la Bourse au permis.
- Travail autour de la dématérialisation (inscription scolaires, extra-scolaires, caisse des écoles).
- Projets en partenariat avec les services Espace vert : végétalisation des cours d'écoles, projets jardins à l'école.

Accueils périscolaires :

160 enfants ont été accueillis au centre de loisirs de La Valla en moyenne par mercredi ce qui représente une baisse significative liée à la crise sanitaire et au respect des protocoles en vigueur (220 enfants en 2019). S'agissant de la Pingaudière, le constat est le même avec 55 enfants accueillis en moyenne (84 enfants en 2019).

Depuis la rentrée de septembre, chacun des 16 accueils périscolaires, est doté d'un agent référent qui s'appuie sur la réalisation d'un projet pédagogique annuel, ainsi que sur le règlement intérieur de fonctionnement des accueils périscolaires et extrascolaires et veille au respect des protocoles sanitaires en vigueur, notamment lors des temps de restauration.

Accueils extra-scolaire - vacances d'été 2020 :

Du 6 juillet au 31 août 2020, le service Education-jeunesse a accueilli 1 237 enfants sur différents sites et autour de plusieurs propositions thématiques. En moyenne par jour, 50 enfants (2 ans et demi à 8 ans) ont été pris en charge à la Pingaudière, 135 (3 ans à 11 ans) à La Valla et 35 (11 à 17 ans) au Pôle ados. Un séjour à la mer a permis à 22 jeunes de découvrir la Vendée.

L'accueil et les activités ont été organisés en fonction de la crise sanitaire, avec un nombre de places revu à la baisse afin de garantir le respect des gestes barrières, notamment de la distanciation et du non brassage des groupes.

Des vacances éducatives, ont également pu être proposées aux enfants de 6 à 17 ans, sur deux sites :

- Ecoles élémentaire Les Marins (6 à 11 ans) : 101 enfants (issus de 87 familles) comprenant 51 filles et 50 garçons en ont bénéficié. En moyenne, 20 enfants de la Grande section au CM2 ont été accueillis quotidiennement (majoritairement du CP au CE2). 4 enseignants, 1 agent du D.R.E. et 10 agents d'animation se sont relayés durant l'été pour assurer le bon déroulement de ce projet.
- Ecole élémentaire Saint-Martial : en moyenne 9 jeunes par semaine, en ont bénéficié (16 collégiens et 2 lycéens). A noter, en juillet, en partenariat avec la DRAC et la direction de la Culture de la Ville, la compagnie « Les 3 cris » a été accueillie en résidence afin d'intervenir auprès de ces jeunes.

FOCUS

Dans le cadre de la mise en application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, une Unité d'enseignement élémentaire autisme (UEEA) a été créée à l'école élémentaire Montaigne. L'UEEA constitue un dispositif d'enseignement visant à la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation des élèves à troubles autistiques de l'établissement médico-social Les Martinets, situé à Gireugne - 36250 Saint-Maur.

Dans ce cadre, une convention entre l'Association départementale de parents et amis de personnes handicapées mentales 36 (ADAPEI 36), la Direction académique des services départementaux de l'Éducation Nationale et la Ville de Châteauroux précise les modalités d'accueil de cette unité d'enseignement au sein d'un espace aménagé spécifiquement. 4 enfants ont pu intégrer cette unité en novembre 2020, l'effectif total pourra aller jusqu'à 10. Ces enfants fréquentent l'accueil périscolaire et notamment la restauration scolaire.

Indicateurs 2020 :

Désignation de l'indicateur	2015	2016	2017	2018	2019	2020		
Indicateurs RH								
Effectif Titulaire :	98	103	114	102	94	79		
Effectif stagiaire :						9		
Mise à disposition agents CAF (à partir de sept. 2019)					7	7		
Effectif contractuel¹ :								
Accueils de loisirs et Pôle ados	83	91	92	91	110	104		
Ecole Maternelle	10	9	9	7	9	12		
Périscolaire (Garderie, CLAE...)	153	159	169	104	110	108		
Agent de sécurité				21	21	22		
Indicateurs financiers								
Budget de fonctionnement :	1 997 121	799 324	838 125	898 269	900 551	907 290		
Budget d'investissement :	15 098	13 000	13 625	13 700	14 000	11 755 + 15 701 (CGQ)		
Indicateurs d'activité (présences)								
Accueils Périscolaires	en heure		93 282	94 756	93 814	91 309	95 868	70 914
ALSH. La Valla et mercredis	en journée		17 190	18 159	16 703	18 523	17 480	11 043
Pôle ados (vacances et mercredis)						1 711	1 709	1 481
Pôle ados (séjours)								233
ALSH La Pingaudière et mercredis (à partir de sept. 2019)							1 699	5 793

¹ Hors service Intermédiaire qui représente environ 10 agents. Les agents contractuels interviennent sur un ou plusieurs secteurs (Accueils de loisirs, écoles maternelles, accueils périscolaires...).

Rentrée scolaire 2021 : dédoublement des classes de grande section en REP+ et mise en place de petits déjeuners pour les écoles du REP+.
Mise en œuvre de la bourse BAFA.
Renforcement du rôle de référents périscolaires.
Renouvellement du marché des transports.
Réflexion autour de la localisation du Pôle ados.
Animation du Projet éducatif de territoire.
En lien avec les projets de renouvellement urbains, réflexion concernant l'offre éducative et de loisirs du quartier Saint-Jean - Saint-Jacques.



Petite enfance

Activité 2020 :

Seuls quelques services ont continué à fonctionner pour maintenir un service public de garde d'enfants pour les personnels prioritaires pendant le confinement des mois de mars, avril et mai.

A ce titre, une demi-douzaine d'assistants maternels a travaillé pendant cette période. De même, l'ensemble des personnels des accueils collectifs s'est mobilisé par rotation des équipes pour permettre aux familles de poursuivre leur activité professionnelle. Cette continuité d'activité, bien qu'à risque, a été vécue positivement par les professionnels, d'une part car elle a permis de maintenir les habitudes de travail et d'autre part de confronter les pratiques professionnelles et d'apprendre à se connaître. Enfin les animatrices du Relais assistants maternels (RAM) ont assuré une veille juridique et statutaire renforcée, afin d'accompagner les assistants maternels et leurs employeurs dans leurs relations contractuelles. Chaque assistant maternel a été contacté téléphoniquement afin de rompre leur isolement renforcé durant cette période de confinement. Une collaboration avec l'association "Le Labomotive" a permis de fournir via le RAM une visière solidaire aux assistants maternels le souhaitant. Pendant le second confinement les établissements ont adapté leur fonctionnement quasiment tous les mois pour répondre aux contraintes sanitaires évolutives. Néanmoins, plusieurs familles ont souhaité interrompre les contrats à la sortie du 1^{er} confinement.

Le prélèvement automatique pour régler les factures des usagers a été déployé en novembre 2020.

Les spectacles ou animations :

La plupart des spectacles avec des intervenants extérieurs a été annulé en raison des protocoles sanitaires. Les équipes

ont donc proposé des spectacles « faits maison » pour la plus grande joie des enfants.

Toutefois, les établissements ont réussi à maintenir quelques activités Montessori et le RAM a pu poursuivre une partie de ses ateliers.

Les actions de parentalité:

Une conférence sur le thème des émotions chez les enfants de moins de 6 ans a été organisée par le RAM en octobre 2020. Celle-ci a permis d'accueillir 53 parents et professionnels petite enfance (dont 32 assistants maternels).

Les équipes de la crèche familiale ont poursuivi les rencontres individualisées. Les familles apprécient d'avoir une observation, une écoute et une évaluation du développement de leur enfant. A travers cet accompagnement, les parents prennent conscience des compétences de leur enfant. Certains ont entrepris des actions pour le bien être de leur enfant et ont sollicité un deuxième entretien pour valider les actions mises en place.

Au petit Poucet, 3 séances « Bien-être » ont été proposées aux familles avant le confinement et un « Café Parents » s'est déroulé en octobre.

Garder le lien avec les familles a été primordial. Ainsi, pendant le confinement, au Petit Poucet ont été partagés des moments conviviaux (photos d'activités faites par les familles avec leurs enfants, les progrès fait par les enfants, des ateliers bien-être en Visio et diverses informations dues à la réouverture de la structure. Aux Papillons, ce sont des diaporamas individualisés pour les enfants de la section bébé, intégrant des vidéos sur le déroulement d'une journée, qui ont été envoyés. Des contacts téléphoniques ont maintenu le lien entre les familles et les équipes.

Indicateurs 2020 :

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Indicateurs financiers				
Budget de fonctionnement	101 158	108 391	162 956	214 543
Budget d'investissement	14 049	12 343	13 859	12 304
Indicateurs d'activité				
Nb d'heures enfants facturées	282 693	280 728	303 240	251 115
Taux de fréquentation	64,49	70,87	72,70	63,75
Prix de revient horaire par enfant	9,71	9,48	9,54	12,93

*Augmentation du périmètre du service avec une année complète de fonctionnement de la Pingaudière avec des prestations d'entretien ménager qui sont directement imputées au service



Mutualisation de certaines dépenses avec le service de la restauration municipale (achats de denrées, maintenance du matériel...). Ce qui devrait avoir un impact favorable sur la maîtrise des dépenses.

Finalisation de l'écriture du projet d'accueil de l'enfant en situation de handicap avec la référente dédiée au Multi-accueil de la Pingaudière.

Poursuite des actions en lien avec la parentalité.

Co-organisation de la semaine de la Petite enfance en juin 2021 avec l'organisation de journées portes-ouvertes dans les établissements.

Reprise en régie de l'activité des 3 haltes garderies et d'une micro-crèche gérées par l'Association Castelroussine de gestion des centres socio culturel au 1^{er} avril 2021.



FOCUS

Le suivi psychologique des enfants pendant cette crise sanitaire :

Une attention soutenue de l'ensemble des professionnelles a mis l'accent sur l'observation des enfants à leur retour en collectivité, afin de détecter tout trouble ou signe particulier et le soutien et l'écoute des parents. Les équipes ont accompagné les parents autour des inquiétudes dues à la situation sanitaire.

Le constat heureux est qu'aucuns signes particuliers n'ont été repérés, les enfants comme les parents ont repris leurs marques et leurs habitudes, quelques familles ont toutefois été orientées vers la psychologue des établissements.

Les contributions au développement durable :

- utilisation au maximum de produits d'entretien bio en limitant le nombre,
- vigilance importante dans la consommation de l'eau et de l'électricité,
- achat de produits alimentaires bio et/ou locaux, en privilégiant les producteurs locaux,
- tri des déchets minutieux,
- prêt de matériel entre établissements,
- fabrication de jeux avec du matériel de récupération,
- utilisation de gants de toilette pour le change des enfants plutôt que des lingettes,
- utilisation ponctuelle de la climatisation.

Accueil de familles variées : parents ayant un emploi, parents en recherche d'emploi, famille en insertion sociale, femmes isolées...

Les établissements de la petite enfance accueillent les enfants, en favorisant la mixité sociale. Ainsi, sur 398 enfants accueillis en 2020, 171 étaient issus de familles à faibles ressources selon les indicateurs de la Caisse d'allocations familiales de l'Indre (tarif horaire inférieur à 1 euro) soit 43 % contre 40.9% en 2019.

Restauration municipale

Activité 2020 :

Acquisition de matériel permettant une amélioration du service et améliorer les conditions de travail des équipes :

Pour l'UPC, l'acquisition de rayonnage à palette (22 000 €) afin de réorganiser l'épicerie pour lutter contre la pénibilité au travail et la sécurité des agents et divers petits investissements.

Achat d'un nouveau transmetteur GSM (5 500 €) pour contrôler et sécuriser les chambres froides.

Pour les offices, Achats de 6 armoires de maintien en température (11 880 €) dans différents offices pour faciliter le travail des équipes, acquisition d'un nouveau tunnel de lavage (27 500€) à Jean Racine suite à l'agrandissement de l'office et divers petits investissements.

Contribution au développement durable :

Développement du partenariat avec l'association de producteurs locaux Cagettes et Fourchettes.

Acquisition de nouveaux équipements de lavage professionnels permettant de fortes réductions de consommation en eau et en énergie.

Réorganisation et optimisation des tournées de livraison des repas pour limiter les déplacements des véhicules aux justes besoins.

Développement des achats de produits issus du commerce équitable.

Fin de l'utilisation des barquettes en plastique et de la vaisselle rigide réutilisable en plastique pour les enfants.

Les offices de restauration préparent désormais une partie des repas, ce qui permet de réaliser des économies de fluides en évitant le passage des aliments en cellules de refroidissement.

FOCUS

Durant la 1^{ère} période de confinement, le service restauration a continué de travailler afin d'assurer la confection des repas pour le portage à domicile, les Rives de l'Indre et Solidarité accueil. Suppression du plastique. Le service restauration municipale a supprimé les contenants plastiques en achetant des « bacs gastro » pour transporter les préparations dans les différents offices.

Indicateurs 2020 :

Désignation de l'indicateur	2016	2017	2018	2020
Indicateurs financiers				
Budget de fonctionnement	1 445 661	1 408 936	1 551 823	1 372 561
Budget d'investissement	38 194	2 733	134 395	113 482
Indicateurs d'activité				
Nombre de repas servis	414 284	412 319	410 251	299 196
Restauration scolaire	287 247	286 491	284 789	200 647
A.L.S.H	18 119	18 817	19 529	13 578
Selfs du personnel	42 228	41 446	41 053	28 255
Portage à domicile (CCAS)	48 552	45 184	42 805	41 513
Autres adultes	18 138	20 381	22 075	15 203
Coût de revient repas (hors coût RH)	3,84	3,42	3,78	4,58
Part alimentaire	2,30	2,36	2,55	3,14



- Poursuite du développement de la part de l'approvisionnement local.
- Refonte du marché public de denrées afin de diminuer le nombre de lots.
- Acquisition de chariots logistique pour le transport des « bacs gastro ».
- Poursuite des acquisitions de matériels et de mobiliers afin de moderniser le service.
- Réorganisation de la répartition des écoles suite à l'agrandissement de l'office Jean Racine pour diminuer les coûts de transport et la qualité d'accueil des enfants.
- Projet d'agrandissement de l'office Jules-Ferry.



Activité 2020 :

Atelier santé ville et Contrat local de santé

Le Contrat local de santé et l'atelier santé ville sont la déclinaison locale d'une politique publique qui vise à réduire les inégalités sociales de santé en actionnant des leviers de mobilisation inter partenariales à la croisée des intérêts de tous et ce au profit d'actions de prévention et promotion de la santé. Le levier est l'organisation d'une animation et coordination territoriale. La vulnérabilité, les inégalités sous entendent une capacité à s'organiser pour « aller vers ». Ce type de travail a particulièrement été mis à mal par la crise sanitaire.

Un avenant partagé avec les signataires dont l'Agence régionale de santé a prolongé le contrat pour une année. Pour mémoire, 2019 représentait la dernière année du Contrat local de santé défini pour 3 ans. Un des événements marquants fut donc la mise en place d'une évaluation ad hoc dont les conclusions ont été exposées et partagées publiquement en décembre 2019.

L'année 2020 a été dédiée à la préparation du contrat local de 3ème génération couvrant la période 2021-2026) a signer en 2021. De nouveaux partenaires seront signataires : le conseil territorial de santé (CTS), la communauté pluri professionnelle territoriale de santé (CPTS).

Trois axes vont le structurer : agir sur les déterminants de santé, la santé mentale et la santé environnementale, et devront permettre des mobilisations partenariales et territoriales pour la poursuite de projets de prévention et promotion de la santé représentant une quinzaine de projets, mais aussi l'impulsion de nouveaux sur la thématique santé environnementale.

Malgré la crise sanitaire et des marges de manœuvres plus restreintes, les partenaires sont restés mobilisés puisque plus d'une centaine sont toujours d'accord pour s'impliquer dans les actions mises en place. Toutefois, le nombre de personnes sensibilisées aux différentes thématiques a été moindre cette année au regard du contexte alors qu'il représente en temps normal un potentiel oscillant entre 5 et 6000 personnes. (Cadre de référence sur les années précédentes).

Les déterminants de santé

Les manifestations autour de la nutrition, Fête du pain et Semaine du goût, continuent à fédérer même si elles ont été très impactées par le contexte sanitaire en 2020. Usuellement, 3 000 personnes environ sont impliquées mais à peine la moitié l'ont été en 2020. Par exemple, la Fête du pain n'a pu être réalisée, la semaine du goût a touché moitié moins de personnes mais les actions auprès des enfants scolarisés en maternelle et de la restauration municipale ont pu avoir lieu, tandis qu'un seul club de dégustation s'est tenu sur les trois annuels et que le projet "alim ados" a été impacté au redémarrage à la rentrée 2020-2021. Néanmoins des réaménagements ont été trouvés pour qu'il puisse avoir lieu. Enfin, un cycle d'éducation et prévention alimentaire

pour les enfants de 6ème a été organisé au collège Rosa-Park's.

La santé mentale

Autre temps fort, les Semaines d'information sur la santé mentale (SISM), qui réunissent 900 personnes autour de 40 temps dédiés se sont réduits à 2 rendez-vous avec une trentaine de personnes à chaque fois, les contraintes sanitaires ne permettant pas d'organiser grands publics.

2020 devait permettre d'organiser une seconde édition de la campagne de prévention santé, éducation et numérique « une Semaine sans écran ». Seule la conférence avec le Docteur Serge TISSERON a pu être maintenue. Elle a fédéré 135 professionnels d'origines et de secteurs variés (enseignants, soignants, animateurs socio culturels...). En 2020 une trentaine de partenaires étaient mobilisés pour l'organisation de cette campagne, elle sera reconduite en 2021. Elle se nommera « écrans à la diète ». Le lien est fait avec la volonté de transmettre des réflexes et une réflexion en lien avec les usages du numérique c'est-à-dire garder la maîtrise sur la machine et non l'inverse.

Les soirées contées, initiées en 2018, ont trouvé leur public et l'action axée sur la parentalité réunit, quatre fois par an, de 60 à 120 personnes à l'école Michelet. Cette année, une seule soirée a pu avoir lieu, elle a fédérée une trentaine de personnes. Cette action de prévention qui fédère les acteurs de la petite enfance sera reconduite en 2021 et devrait également être développée sur Vaugirard – Saint-Christophe.

La notion d'accès aux soins et aux droits demeure prégnante et divers stands d'information, ainsi que des séances de dépistage ont été mises sur pied. Une seule action a pu avoir lieu en octobre 2020. Le temps était très mauvais et peu de personnes ont été touchées. De plus nombre de partenaires ne pouvaient s'inscrire dans des actions de proximité au regard du contexte. 2021 devrait permettre un redéploiement de ces organisations collégiales auprès des plus démunis via des stands collectifs sur le marché à Saint-Jean mais aussi sur les sites des Restos du Cœur et lors de manifestations dans les communes de l'agglomération.

Enfin, l'atelier Passerelle, lieu de culture et d'échanges situé sur le quartier Beaulieu, a connu quelques évolutions avec le retrait du pôle de psychiatrie fin 2020. Malgré tout, cet espace continue à jouer son rôle d'interface entre personnes souffrantes et habitants du quartier ou de la ville notamment dans le contexte actuel pour lutter contre l'isolement des personnes les plus vulnérables.

L'outil radio émission mensuelle "L'écho des sans voix" a pu être maintenu quasiment normalement (45000 auditeurs dans le département. Le principe de l'émission est le suivant : parler c'est bon pour la santé. (Témoignages de patients, associations santé, de publics vulnérables...) une petite dizaine de partenaires mobilisés autour de ce projet.

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Nombre de bénéficiaires des dispositifs Ateliers santé ville (ASV) et Contrat local de santé (CLS)	6 000	6 000	5 500	<3000 mais non représentatif en raison du Covid-19
Nombre de partenaires mobilisés par l'ASV ou le CLS	110	100	100	<100

Signature d'un nouveau Contrat local de santé / Atelier santé pour le premier trimestre 2021.

Maintenir la mobilisation des partenaires et du travail en réseau malgré un contexte contraint sur les deux premiers axes du contrat (agir sur les déterminants de santé et santé mentale).

Voir l'émergence d'une thématique santé et environnement (troisième axe du CLS 3ème génération) orienté vers la lutte contre les moustiques tigre, la prévention du risque bruit et l'identification des sources de perturbateurs endocriniens.



Activité 2020 Pôle Hygiène :

Plan de lutte contre le moustique tigre

En 2020, le département l'Indre dans sa totalité a été classé rouge sur les cartes de vigilance moustique tigre, c'est-à-dire que l'espèce y est déclarée officiellement implantée et active. Au total 58 départements français sont concernés.

La surveillance entomologique se base sur 3 axes de travail :

- les opérations de relevés mensuels des pièges pondoirs,
- les déclarations individuelles saisies via le réseau sentinelle (www.signalement-moustique.fr),
- la surveillance épidémiologique.

Le bilan de cette campagne est attendu pour mai 2021.

Dans le cadre de ce dossier, la commune de Châteauroux a versé en 2020 au Conseil départemental de l'Indre 17 000 € pour la participation aux dépenses de la campagne de suivi.

Contrôle de l'hygiène alimentaire des commerces de bouche de Châteauroux

En raison de la crise sanitaire, les commerces de bouche ont été fermés une grande partie de l'année. Aucun contrôle n'a été réalisé.

Procédures de police menées par le service hygiène et prévention.

Durant l'année 2020, le service Hygiène et prévention a mené

plusieurs procédures au titre des pouvoirs de police du maire :

- 0 arrêté municipal portant sur le déblaiement, le défrichage et la dératisation,
- 4 mesures sonométriques ont été effectuées dont 4 en période nocturne (22h à 7h).

Focus Covid-19

Dans le cadre de la gestion du risque sanitaire, le service hygiène assure la mission de référent Covid. Cela a consisté en la mise en place d'un plan de continuité d'activité en 2 phases : confinement total ou confinement partiel, ainsi qu'en la mise en place d'une veille réglementaire.

De plus, des contrôles des procédures « gestes barrières » ont été réalisés dans les écoles à l'occasion de la reprise post confinement en mai 2020.

Surveillance des eaux de baignades

La concentration maximale de cyanobactéries durant la période estivale 2020 a été fortement augmentée en fin de saison estivale nécessitant une interdiction de baignade anticipée en septembre. La cause probable est la présence de nombreux volatils de type canards, et le nourrissage intensif de la part des usagers du site. Celles-ci s'accumulent et se dégradent au fond du lac entraînant la prolifération de ces bactéries.

FOCUS

Dans le cadre de la dératisation des voiries, des placebos sont mis en place pour détecter la présence de nuisibles. Ce n'est qu'une fois la présence confirmée que les produits de traitement sont installés. Cela afin de limiter la bioaccumulation.

L'agent de salubrité intervient également sur le maintien de l'alimentation en eau de la frayère à brochets afin de favoriser la reproduction de cette espèce.

Indicateurs 2020

Le nombre d'intervention du service hygiène a chuté en 2020 en raison de la crise covid. En effet, l'arrêt des activités et des travaux a eu un impact fort sur le nombre de demandes, notamment les dérogations bruits, qui n'avaient plus lieu d'être, les établissements de musique amplifiés ayant été fermés et les animations sportives et culturelles interdites sur la majorité de l'année en raison des contraintes sanitaires.

Suite au départ en retraite d'un agent qui n'a pas été remplacé, les activités du service en matière de 3D se sont recentrées sur l'intervention dans l'espace public, les demandeurs d'intervention sur le domaine privé sont invités à contacter un prestataire privé.

Indicateurs 2020 :

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020	
Indicateurs financiers					
Budget d'investissement : Ville	77 100 €	56 700 €	95 700 €	52 875 €	
Agglo	42 300 €	25 300 €	24 300 €	12 669 €	
Budget d'investissement : Ville	234 000 €	50 000 €	13 785 €	0 €	
Agglo					
Indicateurs d'activité					
Hygiène :					
Nombre de dossiers instruits Dont :	259	293	422	205	
	Réclamations	136	131	149	105
	Autres	123	162	273	100
Nombre de visites et interventions des inspecteurs de salubrités	296	312	108	65	
Nombre d'intervention des agents de salubrité	842	1 185	512	489	
Qualité de l'air :					
Nombre de jours de qualité très bonne ou bonne	326	287	295	309	
Nombre de jours de qualité moyenne	30	61	50	45	
Nombre de jours de qualité médiocre	2	15	15	10	
Nombre de procédure d'alerte	7	2	0	0	

Le service hygiène se sépare du pôle Prévention et se rapproche du pôle Santé publique pour créer un service Hygiène et santé publique rattaché à la direction générale adjointe de la Cohésion sociale nouvellement créée.

Les principaux axes de travail du service vont porter sur la création d'une synergie entre le CLS, l'Hygiène et la Santé publique.

L'entité Hygiène, quant à elle, apportera une attention particulière sur la prévention de la prolifération des moustiques tigres et la stérilisation des chats libres.



Activité 2020 Pôle Santé publique :

La crise sanitaire qui a touché le pays a lourdement joué en défaveur des activités du service. En effet, il a été impossible de mener à bien les animations, permanences, ateliers et autres séances de vaccinations.

Séances de vaccinations, organisées au Point santé, en partenariat avec l'UC-IRSA.

Le service est en charge de la partie organisationnelle et administratives des dites séances et met à disposition le Point santé (tenant compte des contraintes sanitaires liées à la COVID), gère la prise de rendez-vous, les convocations, les commandes de vaccins auprès de l'équipe médicale de l'UC-IRSA, ainsi que le volet administratif le jour de la séance.

Tenue du fichier vaccinal

L'année 2020, a été un véritable tournant pour la tenue du fichier

vaccinal. En effet, un nouveau logiciel a été adopté entraînant un important travail en partenariat avec les équipes de "mesvaccins.net". Après 20 années d'utilisation du logiciel "Intervax", il a été mené une réflexion quant au changement de prestataires, et le choix s'est ainsi porté sur la plateforme "Colibri", plus intuitive et plus moderne.

Ainsi plus de 35000 fiches patients ont été transférées sur la nouvelle plateforme et un important travail a été engendré pour la vérification individuelle des fiches.

Accueil santé (middle office)

En dehors de la période de confinement le service a continué sa mission d'accueil de la population au sein du box dédié en middle office. Les agents ont ainsi poursuivi l'accueil des usagers pour la remise de relevés vaccinaux (principalement en lien avec le service Education-jeunesse dans le cadre des

inscriptions scolaires), remise de préservatifs (masculins et féminins), remise de produits contre la pédiculose (apport de conseils et recommandations personnalisés), orientation vers des partenaires/organismes (MDPH, CDOM, CCAS, CAS, associations diverses).
De plus, une grande partie des usagers a fait également part de ses besoins dans le cadre de la recherche de médecins traitants et de médecins spécialistes et un grand nombre d'appels téléphoniques liés à la pandémie de Covid-19 a également été reçu.

Animations et accueil au point santé

Le Point santé, antenne du service, permet un accueil de la population au cœur du quartier Saint-Jean (QPV). Le site est ouvert au public tous les mercredis après-midis, et sur rendez-vous en dehors de ce créneau. Ce site offre les mêmes prestations aux usagers qu'à l'hôtel de ville, à savoir la remise de produits contre les pédiculoses et de préservatifs, la remise de relevés vaccinaux mais également l'accueil d'associations locales pour leurs permanences et comme mentionné plus haut les séances de vaccinations.

Des animations et activités multiaxiales et multi-partenariales sont également ponctuellement organisées : nutrition, hygiène, premiers secours, sommeil, écrans... (DRE, PMI, centre-social...).

Sensibilisation à l'équilibre alimentaire (année scolaire 2019/2020)

Dans le cadre de ses actions, le service a poursuivi lors de l'année scolaire 2019/2020 ses interventions sur la thématique de la nutrition. De fait, 241 enfants répartis sur 5 établissements ont bénéficié de ses interventions. A savoir, 3 écoles maternelles (Buffon, Michelet et Jean Moulin), 1 école élémentaire (Les Marins) et le collège Rosa Parks.

De plus, étaient prévues des interventions dans les écoles maternelles Saint-Martial et Martin Luther King avec un petit déjeuner auprès des plus jeunes, accompagnés par leurs parents et en présence de la diététicienne. Ces interventions ont dû être annulées comme celles prévues avec les 2 classes de grands de Jean Moulin et les 2 interventions au collège pour cause de confinement. Soit 356 enfants qui auraient dû être sensibilisés.

Parallèlement, 83 parents ont été sensibilisés sur les problématiques liées à la nutrition suite à ces animations dans 3 maternelles et 1 élémentaire, dans le cadre des « vacances apprenantes » et lors d'animations au point santé.

Education à l'hygiène Bucco-dentaire

Lors de l'année scolaire 2019-2020, tous les écoliers de Châteauroux (écoles publiques et privées) devaient participer à cette action d'éducation à l'hygiène bucco-dentaire soit 1500 enfants qui auraient dus en bénéficier. A cause de la pandémie et du confinement, les séances ont dû s'interrompre le jeudi 14 mars.

Au total, 661 enfants ont bénéficié d'une sensibilisation bucco-dentaire sur l'année scolaire, soit 35 interventions dans 31 classes. Parmi eux, 314 enfants ont suivi une deuxième intervention en approfondissement avec l'animatrice, soit 22 interventions pour 17 classes.

Offre de soins

De par ses missions, le service Santé publique travaille activement sur la thématique de l'offre de soins.

De fait, le service a accompagné différents projets, tels que :

- mise en place des différentes aides à l'installation, rencontre des professionnels et suivi administratif des dossiers,
- rencontre de nouveaux praticiens à la recherche d'informations, contacts...
- organisation des réceptions d'accueil des Internes en médecine et Faisant fonction d'interne "FFI" (groupe de travail en lien avec les services attractivités de la Ville et du Département, Centre hospitalier, CPTS...),
- gestion des offres saisonnières aux internes (places spectacles, foot...).

Conseil d'Organisation de la Santé

Le service Santé publique est chargé du portage du Conseil

d'organisation de la santé (COS). Le service accompagne l'organisation des rencontres (conseils et réunions de travail) ainsi que les différents sous-groupes de travail dans le cadre de recherches d'éléments, rencontres de partenaires...

Le COS a vu le jour courant septembre et est composé de 17 membres, d'horizons divers : direction du Centre hospitalier et de la clinique, praticiens, élus, représentants du Conseil de l'ordre des médecins, du Conseil départemental, de la Ville de Châteauroux, des usagers et des agents hospitaliers...

Ce conseil a pour objet la recherche et la participation à la mise en œuvre de tous moyens permettant d'améliorer l'accès aux soins sur le territoire et notamment de favoriser le rapprochement public-privé.

Une déclinaison de 4 sous-groupes de travail a vu le jour afin de permettre d'aborder lors de réunions de travail, diverses thématiques :

- logement et mobilité des étudiants,
- les locaux pour les professionnels de santé,
- organisation d'un audit sur l'offre de soins du territoire,
- conditions d'installation et de fonctionnement d'une cabine de téléconsultation.

Défibrillateurs cardiaques

Le service Santé publique est chargé de la gestion et de la maintenance des 19 défibrillateurs cardiaques du territoire.

Parallèlement le service gère l'installation d'une signalétique dédiée en ville, accompagne les communes de l'agglomération dans le cadre de la gestion de leurs appareils respectifs et mène des actions de sensibilisations selon les demandes (conseils de grand quartier, centre de loisirs, DRE, dispositif « vacances apprenantes »...) et tient à jour les différentes bases de données nationales (opendata, plateforme type GéoDAE et ARL0D).

Mission handicap

Le service dispose également d'une mission handicap, qui accompagne les usagers dans leurs démarches, en lien avec l'élu(e) aux personnes âgées et handicapées.

En raison du Covid-19, les manifestations diverses n'ont pu être organisées, de fait, le volet coordination logistique n'a pu être mené pour l'accompagnement d'événements tels que Handicap'Foot, séminaires et conférence autisme (les événements seront éventuellement reprogrammés au cours de l'année 2021).

Actions diverses du service

Participation au groupe de travail « accueil des nouveaux arrivants » en lien avec le CCAS.

Travail en lien avec l'Etablissement français (EFS) du sang notamment pour les campagnes de communication et l'organisation des prélèvements.

Contribution au Conseil municipal des enfants, commission santé solidarité et droits de l'enfant (exemple partenariat avec l'EFS pour le clip vidéo réalisé en 2020).

Prise en charge des Admissions provisoires en soins psychiatriques.

Animations au Pôle d'enseignement supérieur international sur les thématiques santé, prévention et risques sanitaires.

Participation aux groupes liés aux violences faites aux femmes.

Travail en lien avec le Contrat local de santé et l'ANPAA pour les dispositifs de dépistages.

Suivi de la base de données SUIPI pour le volet médical.

Travail avec les collèges et partenaires pour « causeries » avec les familles sur des thèmes santé et hygiène.

Programme de lutte contre le gaspillage alimentaire en lien avec la Direction Enfance, Education-jeunesse et l'Unité de production culinaire.

Participation à des groupes de travail en lien avec le CLS (Alim'ado, marché...).

Suite au confinement, le service a également été sollicité pour la tenue d'ateliers durant les temps périscolaires dans tous les établissements scolaires sur la période allant de mai à juillet 2020.

FOCUS

L'amélioration de l'écoute des habitants passe par le développement de dispositifs de proximité et d'accompagnements individualisés (voir aussi « Allez vers » dans le cadre du CLS).

Le Point Santé s'est ouvert à la rencontre et a mis en place des temps d'animations à destination de la population castelroussine et principalement celle du quartier Saint-Jean.

Outre l'accueil individuel qui s'est développé sur rendez-vous, des réunions d'échanges avec les habitants (enfants, adolescents ou familles) sont organisées sur l'ensemble des composantes qui contribuent à la santé (hygiène, alimentation, sommeil, écran, bien-être...)

Cette mission est également assurée grâce au renforcement du partenariat instauré avec les structures et dispositifs du quartier.

Indicateurs 2020 d'activité d'une partie des actions du service Santé publique

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Indicateurs financiers				
Budget de fonctionnement : ch.011	4800	6850	7700	7700
Budget d'investissement : ch.21	2304	4085	11827	11057
Indicateurs d'activité				
Séances de vaccinations				
Nombre de séances	12	12	13	13 (dont 4 annulées)
Nombre de personnes vaccinées	287	284	360	221
Nombre de vaccins administrés	325	384	454	331
Sensibilisation bucco-dentaire				
Nombre d'écoles	12	17	19	31 classes
Nombre d'interventions	45	92	143	57
Nombre d'enfants	1057	1415	1458	661
Sensibilisation équilibre Alimentaire				
Nombre d'écoles				11
Nombre d'enfants				597

Le service Santé publique intègre le service Hygiène et Santé publique au 1er février 2021, au sein de la Direction générale adjointe de la Cohésion sociale. Les axes de travail pour l'année 2021 sont :

- Gestion des centres de vaccination dans le cadre de la lutte contre la Covid-19.
- Réalisation d'un diagnostic territorial de santé.
- Vigilance au regard de la santé des populations et notamment concernant les risques dus à l'exposition aux perturbateurs endocriniens (en lien avec le CLS). Recherche d'actions menées au sein du groupe de travail du RfVS.
- La réduction du gaspillage alimentaire : projet co-construit avec d'autres services de la direction (restauration et périscolaire). À cette fin, deux niveaux d'intervention sont envisagés : l'amélioration des dispositifs et de l'organisation du service apporté, mais aussi la sensibilisation et l'implication des convives.





DGA : SERVICE AUX HABITANTS



Fortement impactée par la pandémie de coronavirus, la direction s'est attachée à maintenir au maximum les services aux usagers.

Le service des Sports est composé d'une équipe de plus d'une trentaine d'agents (un attaché territorial, trois conseillers territoriaux des activités physiques et sportives, sept éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives « ETAPS », 11 brevets d'état d'éducateur sportif des activités de la natation « BEESAN » et 2 stagiaires, deux secrétaires-pôle comptabilité (absence de la secrétaire-comptable des piscines durant l'année 2020), six agents techniques, quatre régisseurs, tous répartis en trois pôles distincts (administration, éducateurs terrestres, établissements aquatiques) rattachés au Responsable des Sports.

Activité 2020 :

Administration des sports

Le pôle administratif gère différents domaines que l'on retrouve dans la rubrique ci-après :

- L'année 2020 a été marquée par une mise à jour importante, latente depuis 2006 : le nouveau conventionnement tripartite entre le Conseil Régional du Centre Val-de-Loire, l'Agglomération de Châteauroux Métropole et les lycées qui comprend les modalités d'utilisation et de fonctionnement mais aussi le nouveau conventionnement bipartite entre l'Agglomération de Châteauroux Métropole et les lycées qui fixe notamment la tarification, avec une évolution au fil des années, indexée sur l'indice INSEE du coût de la vie.
- À partir de mi-mars, la mise en place des mesures sanitaires dans le cadre de la COVID-19 (confinement, déconfinement, couvre-feu) a considérablement perturbé les activités du service. En effet, certains, voire l'ensemble des équipements sportifs sont restés fermés sur plusieurs périodes prolongées (Établissements Recevant du Public couverts, salles spécifiques « dojos, boxe, gymnastique », stades etc.). La reprise des activités a été progressive sous certaines conditions (protocole sanitaire, publics prioritaires, type d'activité « sans contact ») et de nombreux événements sportifs ont dû être annulés voire reportés à l'année 2021.
- À l'instar de l'ensemble de la collectivité, la forme « télétravail » a été privilégiée au niveau de l'organisation administrative du service pour répondre tout de même au mieux aux demandes des usagers. Les relations avec les 96 associations sportives (56 disciplines), les établissements scolaires, les institutions et les différents services de Châteauroux Métropole ont pu être préservées en diminuant l'incidence sur la nature des missions effectuées maintenant en distanciel.
- Afin de garder le contact avec le tissu associatif, le service a proposé différents temps d'échanges à partir des nouveaux outils dématérialisés de visioconférence : des réunions « ZOOM », relatives à la reprise des activités (préconisations gouvernementales, cadre réglementaire, incidences sur le fonctionnement des services de Châteauroux Métropole) et des informations via le portail associatif concernant les aides financières (modalités d'accompagnement, explications des subventions de fonctionnement, report de la date butoir du Fonds Sportif, prise en compte des dépenses engagées en cas d'annulation de la manifestation, mesures économiques du plan national de relance Sport et des aides territoriales).
- Le service des Sports, en collaboration avec les services techniques, a profité de la période de fermeture des structures pour programmer des travaux de régénération, de rénovation ou de construction d'espaces ou d'équipements sportifs (suivi de 70 sites).
- Exemples de travaux étudiés, effectués ou prévus :
- Réaménagement d'une 2^{ème} salle d'entraînement de boxe avec l'achat d'un nouveau ring dans le gymnase

Jablonsky,

- Achat de 2 tables de ping-pong pour la salle Georges-Faurt,
- Achat d'une piste souple d'escrime,
- Achat de 2 tables de marque pour les prêter ensuite aux associations sportives,
- Achat d'une piste d'élan et d'une table de saut au complexe sportif de Saint-Denis,
- Création et ouverture d'une piste de BMX et de 3 circuits de pumptrack.
- La crise sanitaire a généré de nombreux reports ou annulations de manifestations en 2020. Ainsi, seuls 31 événements (hors compétitions sportives régulières) ont pu se dérouler sur le territoire de Châteauroux (113 étaient prévus initialement). L'incertitude du contexte n'a pas permis aux associations de se projeter (calendriers, organisation fédérale, accessibilité des équipements).

Évènementiel sportif spécifique :

Compte tenu de la crise sanitaire, seuls certains événements ont pu contribuer à l'attractivité de notre territoire, en fonction de la période avec parfois certaines contraintes d'organisation (protocole, huis-clos, publics prioritaires « haut-niveau ») :

- championnats régionaux de cross le 26 janvier (Plaine des Chevaliers) ;
- gala de boxe professionnelle « championnat de France des mi-lourds » le 1er février (complexe sportif Pierre-Jablonsky) ;
- grand prix D1-D2 et le championnat inter-régional jeunes de triathlon les 22 et 23 août (site de Belle-Isle et ses environs) ;
- matches de football de Ligue 2 (saison 2019/2020 et 2020/2021 - LBC Football).
- D'autres, de niveau national, ont favorisé le dynamisme de la collectivité en cette année inédite :
- tournoi national multichances de tennis « les 36 petites chandelles » du 30 janvier au 2 février (tennis Raymond-Thomas) ;
- course cycliste Mercedes Benz « trophée Ville de Châteauroux » le 22 août (Stade Gaston-Petit et ses environs) ;
- trophée national de handball « Harmonie Mutuelle » le 9 septembre (gymnase de Touvent) ;
- tournoi de tennis « grand prix Leclerc » du 9 au 31 octobre (Tennis Raymond-Thomas) ;
- Le pôle « administration » a alloué des subventions de fonctionnement pour un montant de 675 010 € (57 associations sportives), des aides financières à hauteur de 48 741 € dans le cadre du Fonds Sportif « soutien aux manifestations » (18 projets subventionnés concernant 16 associations) et 3 000 € pour l'École municipale des sports (7 projets associatifs « cycles d'activités période périscolaire »).

Enfin, pratiquement l'ensemble des manifestations populaires régulières n'ont pu se tenir en 2020. Les lieux ou zones de rassemblement (intérieur, extérieur) sont restés interdits ou « contraints » pour les organisateurs, les participants ou les éventuels spectateurs.

Activité 2020 :

Piscines, baignade et base nautique de Belle-Isle

- L'année 2020 a été synonyme d'un travail très approfondi sur le projet de structure de Balsanéo dans sa globalité : gestion du personnel, gestion des espaces de restauration et soins, planification des différents publics, gestion juridique des solutions de délégations, choix structurants sur le projet dont les horaires d'ouverture notamment etc. Le jalon important fut la validation du projet de structure par la Conférence des Maires de l'agglomération du 13 novembre.
- La crise sanitaire exceptionnelle a obligé la mise en place de protocoles très spécifiques sur les 4 sites (piscine à vagues, Firmin-Batisse, base nautique et baignade de Belle Isle) afin d'accueillir les publics.
- Le site de Belle-Isle s'est développé avec le nettoyage complet de la base nautique et la réfection de la cabane de la baignade de Belle Isle.
- Le 1er confinement a permis la vidange des bassins des piscines afin de procéder à un nettoyage complet.
- Le dispositif Bougez à Belle Isle s'est déroulé durant l'été, malgré la crise sanitaire.
- La crise sanitaire a demandé un travail de fond important sur les remboursements et les reports d'activités dans le cadre de la fermeture des piscines (solutions de remboursement pour les utilisateurs).
- Amélioration de la dématérialisation des inscriptions aux activités municipales et à l'aquabike : l'acompte a été supprimé pour simplifier la démarche.

Organisation d'animations :

Piscines :

- 24 janvier : Soirée Fluo (95 participants).
- 8 février : Family Party (229 participants).
- 9 mars : Soirée aquagym carnaval (130 participants).
- Fermeture de la piscine le 14 mars suite à la crise sanitaire.
- Ouverture des piscines en mode dégradé avec un protocole et une Fréquentation Maximale Instantanée restreinte à compter de juillet.
- Accueil des publics de septembre à fin octobre.
- Accueil depuis le 2 novembre des usagers sur prescription médicale et des formations qualifiantes pour la préparation du BNSSA.

Site de Belle-Isle :

- Ouverture de la baignade et de la base nautique avec une plus grande amplitude horaire (10h / 19h) dès le 2 juin.
- 22/23 août : Grand prix D1-D2 de triathlon sur le site de Belle-Isle.
- Fermeture du lac de Belle Isle le 4 septembre suite à la présence de cyanobactéries.
- 10 septembre : Défi inter-entreprises (22 équipes). La seule épreuve maintenue dans la région Centre Val-de-

Loire. Le défi a été modifié avec 3 épreuves : course, vélo et parcours d'obstacle.

- 6 juillet au 28 août : organisation de l'opération Bougez à Belle-Isle en lien avec la direction de l'attractivité du territoire et du développement économique (2 456 participants).

Éducateurs sportifs terrestres

- La crise sanitaire a eu un impact important sur le pôle des éducateurs sportifs terrestres, qui a dû s'intégrer durant le 1er confinement dans des missions complètement différentes du quotidien (portage des repas, garde d'enfants dans les écoles etc.). Les missions sportives de terrain furent donc moindres sur cette période. Les protocoles successifs ont ensuite permis la tenue du grand temps fort de l'été : la Sénatorerie (en effectif divisé par 2). La rentrée scolaire en mode normalisé a duré peu de temps, suite au second confinement de fin octobre.
- En parallèle, l'année 2020 a permis de développer la dématérialisation des inscriptions. Celles effectuées en ligne sont de plus en plus efficaces, les usagers se sont bien habitués et y trouvent un gain de temps. En parallèle, le sujet des paiements au guichet, qui est souvent prépondérant dans les inscriptions, est en cours d'optimisation avec la DSITN notamment (augmentation constante des règlements en tickets CAF à la place des chèques-vacances et des règlements par Internet).
- L'année scolaire 2020-2021 marquait la relance d'un guide des sports, outil de communication pour mettre en avant les actions du service, notamment l'École Municipale des Sports. Cet outil n'est sûrement pas étranger au maintien du nombre d'inscriptions malgré la pandémie. Cet outil doit se renouveler, année après année.
- Le pôle des ETAPS a repris l'organisation de séjours à thèmes, hors de l'agglomération castelroussine : en février au ski dans le massif du Cantal et à la Toussaint en cycle voile, en Bretagne.
- L'accueil de loisirs estival de la Sénatorerie (3 semaines en juillet) a fonctionné malgré la crise sanitaire mais avec des adaptations dans le fonctionnement (effectif = 60 enfants maximum par semaine, activités extérieures favorisées et protocole sanitaire renforcé).
- L'accueil de loisirs de la Petite Sénatorerie (nouveau nom depuis la rentrée scolaire 2020) connaît un grand succès avec la mise en place des séjours à thèmes notamment. Les retours des enfants et des parents sont excellents et la rapidité à laquelle les inscriptions sont complètes en est la preuve.
- Le pôle a cherché à se diversifier, en s'incluant dans un développement d'activités à destination des agents de la collectivité, développement freiné considérablement par la crise sanitaire.



Administration des Sports

L'année écoulée a été l'occasion d'approfondir un sujet important lancé en fin d'année précédente : l'utilisation par les lycées du territoire, sous convention, des installations sportives municipales. Ainsi, un travail partenarial de fond fut entrepris du début de l'année jusqu'au conventionnement validé aux conseils de juin, malgré la crise sanitaire. Durant cette période, des discussions ont eu lieu avec la Région Centre Val-de-Loire mais aussi bien sûr avec les proviseurs des lycées concernés (Lycées Agricole, Blaise Pascal, EREA, Jean Giraudoux, Pierre et Marie Curie et Sainte Solange). Ce conventionnement n'ayant pas évolué depuis 2006 (tacite reconduction et tarifs similaires notamment), le sujet était donc d'ampleur car les frais de fonctionnement pour la collectivité ont bien augmenté. Le 17 janvier, l'élu référent aux sports et les services rencontraient les principaux concernés, puis de nouveau le 18 mai. Les discussions portaient notamment sur les modalités de facturation. Le service des sports effectuait des propositions tarifaires, pour remettre à niveau les tarifs pratiqués. Au vu des difficultés financières des lycées, via notamment la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) calculée sur l'année N-2 d'exploitation, il a été acté que les tarifs seraient impactés seulement du niveau d'inflation issu de l'indice INSEE de l'année précédente. Ceci permettant d'éviter une augmentation trop importante. Les modèles de conventions furent ensuite validés aux conseils municipaux et communautaires de juin. Il est bon de noter que deux sortes de conventions sont actées : bipartite (collectivité>lycée, notamment sur l'aspect tarifaire), tripartite (Région Centre-Val de Loire>collectivité>lycées, sur les règles d'utilisation dans leur globalité).

Piscines, baignade et base nautique de Belle Isle

L'année fut rythmée dans sa totalité par le dossier d'envergure du pôle, et même du service : Balsané. Outre l'aspect chantier, traité par la cellule Grands Projets Structurants, c'est surtout l'aspect fonctionnel qui est assumé dans le service, de par le projet de structure principalement. Ainsi, et malgré le confinement, les 6 versions de travail produites précédemment par le pôle des piscines furent arbitrées par les élus le 14 avril. Ceci permit ensuite d'avancer sur les grandes lignes directrices (grille tarifaire, choix sur l'exploitation des espaces, services à développer, activités supplémentaires, planification du temps de travail des agents, horaires d'ouverture, date prévisionnelle d'ouverture, rétroplanning). La crise de la Covid-19 et les travaux complémentaires firent dériver le planning des travaux mais l'avancement du projet de structure a continué pour aboutir à la date importante du 13 novembre : la validation du contenu par la conférence des maires de l'agglomération. Ainsi, les lignes directrices étaient officialisées auprès de tous. Le travail de fond pouvait se terminer par la suite afin de préparer l'ouverture de cet équipement d'envergure, prévue au premier semestre de l'année 2021.

Éducateurs sportifs terrestres

L'année écoulée fut rythmée par une pandémie exceptionnelle, fortement impactante pour le domaine sportif. Malgré cela, un des temps forts du pôle fut maintenu cette année : la Sénatorerie. Cet Accueil de Loisirs Sans Hébergement, à caractère purement sportif, est une « institution » du tissu local castelroussin. Malgré des règles drastiques à respecter, malgré aussi de nombreux accueils de loisirs fermés ou tout du moins restreints, la Sénatorerie a pu se dérouler sur son site historique (Belle-Isle), avec un effectif réduit pour répondre aux contraintes sanitaires mais en ajoutant une nouveauté complémentaire : l'inclusion d'un public spécifique de jeunes, arrivant de quartiers prioritaires via le Dispositif de Réussite Éducative (DRE). Ainsi, dans chacun des trois groupes d'âge, 10 % des places étaient réservées à des jeunes issus du DRE, dans le cadre du dispositif « Plan Été » qui avait pour objectif d'apporter une activité physique à des jeunes fortement impactés par la crise sanitaire. Malgré quelques soucis informatiques d'inscriptions, les actions de terrain se sont déroulées de la meilleure des manières durant ces trois semaines de Sénatorerie et le bilan plus que positif fut présenté aux élus, à la presse et au grand public en octobre, dans la globalité du « Plan Été » 2020.

Focus Covid Direction des Sports

Pôle administratif

14 mars : Fermeture de tous les équipements jusqu'à la fin de l'année scolaire.

1er juillet : Ré-ouverture des équipements sportifs (activités en extérieur et avec une pratique encadrée).

Rentrée scolaire : Mise en place d'un protocole sanitaire COVID dès la rentrée sportive applicable par les associations et par l'Éducation Nationale.

17 octobre : Mise en place d'un protocole sanitaire renforcé ; les vestiaires sont restés ouverts.

30 octobre : Fermeture de tous les équipements sportifs, sauf pour les publics scolaires et périscolaires, les sportifs professionnels, de haut niveau ou espoirs, les personnes en situation de handicap ou les personnes ayant une ordonnance médicale et les étudiants en licence Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS). Les manifestations sportives de haut niveau ont dû se dérouler à huis clos.

28 novembre : Ré-ouverture pour les sports individuels en extérieur, hors sports collectifs ou de combat.

15 décembre : Ré-ouverture des équipements sportifs pour les activités sportives de mineurs sans accès aux vestiaires, les adultes ne pouvaient pratiquer que dans les équipements extérieurs par groupe de 6 maximum, en respectant le couvre-feu (20h - 6h) à l'exception des sports collectifs et sports de combat.

La fermeture des équipements, l'arrêt prolongé des activités et l'annulation des manifestations (interdiction de se rassembler) ont fortement altéré le « quotidien associatif » (baisse de licenciés, perte de recettes, pérennisation de l'emploi sportif, continuité du projet associatif, implication des bénévoles...). A court terme, le cumul des difficultés financières (remboursement des activités, annulation des compétitions, gestion du chômage partiel) risque d'entraîner la disparition de certaines structures sur le territoire.

Sur le plan pratique, le manque de visibilité n'a pas permis aux associations et au service de se projeter sereinement. Les reports d'événements, liés aux calendriers fédéraux, n'ont pas souvent été possibles, les échéanciers (réunions de préparation, cahier des charges, anticipation des besoins) n'ont pu être respectés et ont généré des annulations.

Pendant, Châteauroux Métropole a souhaité se mobiliser en maintenant la totalité des subventions de fonctionnement. De plus, elle a proposé la prise en charge d'une partie des dépenses liées aux manifestations annulées (% d'implication / budget prévisionnel - exemple : subvention votée de 4 000 € pour 1 manifestation dont le budget prévisionnel est de 50 000 €. Un prorata de 8 % « 4 000 / 50 000 » a été appliqué sur le montant total des dépenses engagées). Enfin, dans le cas du report d'un événement, les montants votés ont été maintenus pour l'édition à la date reportée.

Afin de favoriser la continuité du projet associatif, le service a informé chaque structure des mesures d'aides économiques d'urgence et du Plan de relance pour le sport (activité partielle, prêts garantis par l'Etat, Pass Sport, fonds développement vie associative, fonds territorial Agence Nationale Sport...).

Pôle piscines

Les piscines furent fermées le 14 mars 2020. Un travail a été mené pour préparer la réouverture des différentes structures (piscines et installations nautiques), exposé de manière synthétique :

La baignade et la base nautique ont été ouvertes 1 mois avant la date initialement prévue (juin 2020). L'amplitude horaire a été augmentée en passant de 10h00 à 19h00 au lieu de 13h30 à 19h00.

La piscine à vagues a ouvert ses portes à compter de juillet avec un protocole sanitaire, une Fréquence Maximale Instantanée (FMI) adaptée et des créneaux de nage. Une reprise d'activité a eu lieu en mode restreint.

En septembre, l'ensemble des publics a été accueilli dans les 2 piscines avec un protocole sanitaire et une FMI adaptés.

Suite au décret du 29 octobre 2020, les piscines ont de nouveau été fermées au public. Les activités scolaires ont été maintenues jusqu'à la fin de l'année. La mise en place des créneaux pour accueillir les usagers sur prescription médicale et les formations qualifiantes sont alors devenues les seules solutions d'ouverture pour les publics spécifiques.

-Un premier remboursement ou report de validité a été fait en décembre 2020 pour les usagers impactés par le 1er confinement. Le personnel des piscines a été sollicité par les différents services de la collectivité, notamment durant le 1er confinement.

Il a ainsi répondu présent aux différentes missions (portage de repas, nettoyage des paniers repas, animation dans les centres de loisirs, accueil périscolaire, etc...) qui étaient demandées pour décharger les services très sollicités à cette période.

Pôle éducateurs terrestres

Le pôle des éducateurs terrestres a dû s'adapter à une année très peu propice à la pratique physique, qui est le cœur du métier de l'équipe. Il a donc fallu s'adapter et répondre aux besoins des services qui furent en pleine activité, notamment durant le 1er confinement. Les éducateurs ont donc assumé des missions bien différentes des leurs (portage des repas, garde des enfants

dans les écoles). Cette polyvalence a permis de démontrer le sens du service public des agents.

Le principal challenge de cette année 2020, exceptionnelle sur le point de vue sanitaire, fut l'organisation de la Sénatorerie, accueil de loisirs sans hébergement sportif. Et toute la difficulté a résidé dans l'aspect sportif, quintessence de la Sénatorerie. Avec un protocole très strict, une capacité d'accueil des groupes divisée par deux et des activités diminuant les risques, la Sénatorerie s'est déroulée de la meilleure des manières, avec des retours très positifs, alors que le territoire national reprenait goût à la liberté estivale, suite aux deux mois de confinement.

Contribution au développement durable :

Augmentation de la dématérialisation des documents administratifs (archivage administratif, demandes de subventions, suivi des dossiers) due au contexte exceptionnel de la COVID-19 qui a provoqué une montée en puissance du numérique et de la dématérialisation dans le travail. Ceci a modifié les relations avec le mouvement sportif.

À ce jour, les déplacements des usagers sont considérablement réduits, la voie dématérialisée ou « mode distantiel » sont privilégiés (renseignements téléphoniques, confirmation par mail, scans de documents, réunion en visio) dans la mesure du possible.

À travers le développement du numérique, le portail associatif reste un point d'entrée intéressant (simplicité, gain de temps, documents numériques, déplacements moindres, traçabilité) dans le cadre des demandes de subventions en ligne ou d'échanges d'informations (situation, renseignements et suivi administratif de l'association).

La température de l'eau des piscines a été abaissée pendant les fermetures liées à la crise sanitaire, impliquant la réduction

de la consommation d'énergie.

Les bassins ont été vidés pendant le 1er confinement (avril et mai) afin d'optimiser cette période « morte ».

La dématérialisation des inscriptions aux activités a été étendue sur les activités à la séance, via le site internet de Châteauroux Métropole pour un gain important de déclarations papier.

Diminution de la consommation d'eau : une seule vidange par an, conforme aux préconisations.

La dématérialisation des inscriptions se développe et les usagers sont satisfaits par le gain de temps que cela entraîne. Le paiement en ligne est également plus populaire, cela étant aussi favorisé par la situation sanitaire.

La Sénatorerie 2020 a permis le test de tablettes connectées pour la gestion des listes de présence, pour chaque activité et chaque groupe. Des pistes d'optimisation doivent encore être trouvées, afin d'obtenir des outils efficaces et en rapport avec le besoin.

Indicateurs Piscines 2020 :

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Piscines, baignade et base nautique				
Opération Bougez à Belle-Isle (en participants)	6 885	5 987	7 136	2 456
Cinéma de plein air (en participants)	1 273	1 539	1 794	826
Défi Inter-entreprises (nombre d'équipe)	160	184	206	22
Fréquentation piscine à vagues (en entrées)	105 390	98 791	97 276	44 999
Fréquentation Firmin Batisse (en entrées)	46 374	42 881	43 490	21 123
Fréquentation				
Base nautique (en nombre de participants)	957	1 188	940	3 900
Recettes piscine à vagues (€)	375 892	403 142	423 559	221 513
Recettes Firmin Batisse (€)	119 986	120 134	129 539	51 879
Recettes base nautique de Belle-Isle (€)	5 859	6 420	5 136	8 731

Indicateurs globaux 2020 :

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Indicateurs financiers				
Budget de fonctionnement (mandaté)	1 017 622	1 035 181	1 073 379	1 054 678
Budget d'investissement (mandaté)	9 064	39 530	15 340	33 008
Indicateurs d'activité				
Administration des sports				
Associations sportives dont Clubs omnisports	98 11	92 11	96 11	96 11
Disciplines sportives	54	56	56	56
Licenciés fédéraux	9 726	10 500	9 348	11 050
Adhérents	-	-	1 397	473
Heures ouverture annuelle des installations (gymnases, salles spécifiques, stades, piscines) dont :	93 000	92 780	91 593	47 913
associations sportives (dont cpt*)	60 000 (64,5%)	62 540 (67,40 %)	63 422 (69,24%)	31 819 (66,55 %)
scolaires (lycées, collèges, élémentaires, UNSS)	25 500 (27,5 %)	23 347 (25,16 %)	21 550 (23,52%)	13 347 (27,92 %)
périscolaire (EMSC, TAP, ALSH, centres sociaux)	4 000 (4,5 %)	2 789 (3 %)	2 797 (3,05%)	1 866 (3,90 %)
manifestations sportives	3 500 (3,5 %)	4 104 (4,42 %)	3 824 (4,17%)	881 (1,63 %)
Manifestations sportives et autres	105	111	127	113 (prévi)
Subventions associations sportives :				
fonctionnement	713 390 (- 7 %)	665 500 (- 6,5 %)	678 460 (+ 2 %)	675 010 (-0.5 %)
fonds sportif	67 871 (- 27 %)	65 700 (- 3,2 %)	91 500 (+ 39 %)	48 741 (- 46.7 %)
dispositif d'action d'animation (EMSC)	6 000 (idem)	6 000 (idem)	3 000 (- 50 %)	3 000 (idem)
Total	787 261 (- 9 %)	737 200 (- 6,4 %)	772 960 (+ 4,9 %)	726 751 (- 6 %)

Indicateurs 2020 :

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Éducateurs sportifs terrestres				
Accueil de loisirs sans hébergement de la Sénatorerie (en enfants accueillis)	219	209	209	165
Recettes Sénatorerie (€)	16 823	13 563	16 019	5 855
École Municipale des Sports (en enfants accueillis)	201	194	210	202
Recettes EMS (€)	5 889	5 044	7 363	7 478
Accueil de loisirs sans hébergement de la Petite Séna (en enfants accueillis)				66
Recettes Petite Séna (€)				3 711



L'année 2020 fut difficile pour le secteur sportif, particulièrement impacté par les restrictions diverses. Les acteurs de ce secteur étant pour la plupart des bénévoles, se pose la question de la continuité de leurs engagements dans les années proches, et ce dès 2021. Ce regard « pessimiste » doit maintenant servir d'appui pour trouver des solutions permettant de défendre un secteur sinistré, pourtant vecteur de liens sociaux et de cohésions des populations.

Compte tenu de ces différents constats, il sera important de fédérer rapidement et d'accompagner le tissu associatif. La mise en place d'un nouveau forum des associations à la rentrée scolaire 2021 (consécutif à celui de 2020) permettra de récupérer des informations cruciales sur les indicateurs sportifs et associatifs pour ainsi redynamiser les acteurs du territoire. Ce temps d'échange permettra aussi de travailler avec les acteurs impliqués utilisant les outils dématérialisés (portail et annuaire associatifs notamment).

La présentation d'un nouvel annuaire en ligne des associations sportives castelroussines (voire de l'agglomération) sera un objectif pour favoriser une interactivité entre les associations, les usagers et les services pilotes de Châteauroux Métropole (renseignements en temps réel, coordonnées, référents, horaires des activités, site internet...). Le lien avec un agenda événementiel serait aussi intéressant.

L'année 2021 sera aussi importante concernant les équipements sportifs communautaires : des démarches d'analyse globale des sites communautaires des Tourneix, de l'Aérodrome de Châteauroux-Villers et de la piste de BMX ont débuté en fin d'année 2020 et devront trouver leur dénouement durant l'exercice prochain.

Programmer un cycle voile sur le lac de Belle Isle pour les écoles primaires dès le mois d'avril.

Assurer l'ouverture du complexe aquatique Balsanéo, sujet d'ampleur et structurant pour cette année 2021. L'ouverture étant programmée en milieu d'année, « l'étalonnage » devra donc être rapide, afin de se projeter dans l'année 2022, notamment en terme budgétaire et de ressources humaines.

Reconduire le dispositif de sécurité mis en place depuis le mois de mai (en week-end) puis tous les jours pour la saison estivale (agents de sécurité privés sur les sites aquatiques).

Reconduire le dispositif Bougez à Belle-Isle du 5 juillet au 27 août.

Modifier le mode de fonctionnement de la piscine Firmin-Batisse à compter de septembre 2021 et envisager la reprise de la surveillance par un organisme extérieur.

Déléguer la surveillance de la baignade de Belle-Isle à la Société Nationale des Sauveteurs en Mer pour la période estivale.

Maintenir un accueil, une hygiène et une sécurité irréprochables sur les piscines et installations nautiques.

La dématérialisation des inscriptions, en collaboration avec la DSI, continuera de se développer pour optimiser le processus et les données collectées. L'objectif étant d'améliorer le traitement et les extractions des informations contenues dans les dossiers d'inscription des usagers.

Le guide des actions sportives, en faveur de la valorisation des actions du pôle des éducateurs notamment, restera un objectif de la rentrée scolaire 2021, notamment en cas de reprise « normale » des activités sportives.

La labellisation « Terre de Jeux » devra servir de trame pour la seconde moitié de l'année 2021 (à partir de juin, en cas de contraintes sanitaires allégées) afin de développer des actions à destination de toutes les tranches d'âges sur l'activité physique. Cette labellisation servira même de « fil rouge » pour le pôle durant les prochaines années (au moins jusqu'aux Jeux Olympiques de Paris 2024).

Durant l'année 2020, la collectivité a décroché deux labels sportifs d'envergure nationale en relation avec les Jeux Olympiques : « Terre de Jeux 2024 » et « Centre de Préparation pour les Jeux ».

Ainsi, ces 2 labellisations rythmeront l'année 2021 mais aussi les années suivantes autant au niveau des attendus à atteindre que des gains s'y rapportant. Il est important de noter que de nombreux attendus sont déjà visibles à l'échelle du territoire ou en cours de développement.

En détaillant la labellisation « Terre de Jeux », la mise en place d'actions de promotion de l'activité physique à destination du plus grand nombre, la retransmission des Jeux Olympiques de Tokyo mais aussi ceux de Pékin 2022, le développement d'activité à destination des agents mais aussi des élus de la collectivité, la mise en avant des actions développées par les clubs du territoire notamment sur la partie sport-handicap, sont quelques exemples des actions à mettre en avant et à développer.

De même, la labellisation « Centre de Préparation pour les Jeux » demandera des investissements complémentaires pour s'assurer d'avoir des équipements d'envergure, capables d'accueillir des délégations étrangères dans les meilleures conditions. En effet, le but de ce label est de promouvoir les équipements structurants des disciplines olympiques à l'échelle du territoire national. Châteauroux Métropole a été reconnu pour la piste de BMX, le stade d'athlétisme de la Margotière (valide et handisport), le Centre Technique Régional (sur Blanche de Fontarce, volet football) et aussi le Centre National de Tir Sportif (tir valide et handisport). Ainsi, cette labellisation rythmera des actions de promotion de nos équipements, en relation avec des partenaires privés notamment.

L'année 2021 sera rythmée par un autre objectif majeur du service : l'ouverture du centre aquatique Balsanéo. Que ce soit les nouveaux recrutements d'agents, le suivi de la fin du chantier, les opérations de réception, la déclinaison opérationnelle du projet de structure ou bien encore la commercialisation des services de Balsanéo, le nouvel équipement majeur de l'agglomération sera donc un point névralgique de développement du service sur cette nouvelle année, monopolisant des ressources humaines et financières importantes.

L'année 2021, suite à une année 2020 complexe pour le tissu sportif (en majorité à consonance associative et donc bénévole) à cause de la crise sanitaire devrait être une année charnière sur le soutien qui pourra être arbitré envers les associations et les acteurs sportifs du territoire. Des actions de soutien, de partage et d'échanges sur la reprise progressive des activités physiques, en cas de « relance sportive », constitueront un challenge supplémentaire à relever, afin de témoigner d'un soutien fort au tissu sportif local tout en restant dans les capacités financières dévolues.

Activité 2020 :

Janvier à mars : recensement de la population

Mars : élections municipales et communautaires

Mars à mai : maintien d'un service minimum pendant le confinement.

15 avril : réouverture au public du crématorium et de l'Agence Postale Communale

Mai à décembre : l'ensemble des services restent accessibles aux usagers, les salles municipales demeurent fermées au public

Juin et septembre : remises exceptionnelles sur les abonnements de parkings et sur les redevances d'occupation du domaine public des taxis dans le cadre de

la pandémie

Septembre : transfert du centre d'appels à la DRU (préalablement rattaché au secrétariat des assemblées)

Fermeture définitive de la Mairie annexe Saint-Jean

Novembre : lancement du paiement en ligne des abonnements de parkings

Lancement de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de l'obtention du label qualité Qualivilles®

Décembre : remise exceptionnelle sur les abonnements de parkings pour les commerçants dans le cadre du plan de relance, suite au second confinement

Ouverture du cimetière animalier de Châteauroux

Refonte du règlement municipal des cimetières



FOCUS

En 2020, l'activité de la Direction de la Relation aux Usagers a été fortement impactée par la pandémie de coronavirus. Dans ce cadre exceptionnel, la direction s'est attachée à maintenir au maximum les services aux usagers.

L'année a également permis la concrétisation du projet de cimetière animalier, avec la réalisation d'une première tranche d'aménagement de la parcelle située rue du Genièvre, d'une quarantaine d'emplacements, l'information de tous les vétérinaires et la mise en place des procédures d'exploitation du site.

Focus Covid Direction de la Relation aux Usagers

Élections municipales et communautaires (mars) :

Avant même le confinement du 17 mars 2020, la DRU s'est adaptée au contexte pandémique dans l'organisation des scrutins municipaux et communautaires du 15 mars. Ainsi, toutes les mesures ont été prises afin de limiter au maximum le risque de contagion dans les bureaux de vote : gel hydroalcoolique, distances minimales matérialisées par un marquage au sol, formation des membres des bureaux pour limiter les risques (désinfection), incitation de l'électeur à utiliser son propre stylo...

Service minimum mis en place pendant le confinement (mars-mai) :

Accueil téléphonique : un agent d'accueil en permanence de 9h à 17h
État-civil/domaine funéraire : deux agents en permanence de 9h à 17h, dont une personne formée au funéraire. Un agent de permanence pour les trois cimetières sur les horaires habituels, et un agent mobilisable depuis son domicile.

L'activité a été réduite à l'établissement des actes de naissances, de décès et de concession, aux reconnaissances de paternité dans le cadre d'une déclaration de naissance, aux autorisations de fermeture de cercueil et de crémation, et au traitement des demandes d'actes par courrier postal ou dématérialisé (plateforme COMEDEC), réalisé par deux agents en télétravail.

Les mariages et PACS étaient possibles en cas d'urgence (mariage in extremis, départ d'un militaire...), en concertation avec le Procureur de la République.

Les cimetières ont été fermés au public. L'activité de l'agent de permanence a été réduite aux seules opérations funéraires (inhumations, exhumations), et à l'ouverture/fermeture des sites aux entreprises de pompes funèbres pour les interventions autorisées (creusement et ouverture de caveaux, inhumations, réductions de corps et exhumations nécessaires aux inhumations).

Les dispersions de cendres ainsi que les inhumations d'urnes ont été reportées (le crématorium accordant la gratuité aux dépôts d'urnes pour la durée du confinement et pendant deux mois supplémentaires), tout comme les exhumations non liées à une inhumation, les travaux d'entretien et de réparation des caveaux et monuments, ou les travaux de nettoyage, de gravure et la pose de monuments.

À compter du 14 avril et à la demande du Maire auprès du délégataire, les cérémonies ont pu reprendre à l'extérieur du crématorium, et les proches du défunt ont pu à nouveau assister au départ du cercueil dans la stricte intimité.

Les agents techniques des cimetières ont repris leur activité le 27 avril. Un gros effort d'entretien des sites a alors été réalisé.

CNI/passeports : un agent de permanence à domicile de 9h à 17h pour apprécier les situations d'urgence puis saisir les dossiers sur rendez-vous.

Stationnement dans les parkings en ouvrage : les parkings en ouvrage de la Ville et de l'Agglomération, ainsi que la place Voltaire, ont été accessibles au public pendant tout le confinement.

Mairie annexe Saint-Jean et Agence Postale Communale : fermeture totale, et réouverture de l'Agence Postale communale à compter du 15 avril sur des horaires réduits et avec des mesures de distanciation.

Une permanence sous forme d'astreinte a été mise en place le week-end à partir du 28 mars pour permettre l'établissement sans

délai des autorisations de fermeture de cercueil pour les décès attribués au covid-19. Cette permanence a été maintenue sur toute l'année 2020 et perdurera aussi longtemps que nécessaire.

Déconfinement (mai-juin 2020) :

L'ensemble des services au public de la DRU ont ré-ouvert à l'hôtel de Ville à partir du 11 mai 2020. Chaque site a été doté de gel hydroalcoolique mis à la disposition des usagers, et de plexiglas de protection pour les guichets d'accueil du public.

L'Agence postale communale Saint-Denis a repris ses horaires habituels à compter du 2 juin.

Accueil informatif : un sens de circulation et des files d'attente ont été mis en place, et le nombre de personnes limité afin de garantir une distance suffisante entre les usagers. Un agent a facilité les démarches et informé les usagers sur le sens de circulation dès l'entrée du bâtiment.

Le sens de circulation a été modifié suite à la décision de rendre le port du masque obligatoire dans l'ensemble des bâtiments publics. Prenant le relais du CCAS, la distribution de masques à la population non encore dotée a été mise en place à compter du 8 juin.

CNI/passeports : un agent a pris contact avec chaque usager pour reprogrammer sur la période mai-juin les 684 rendez-vous non honorés de mars à mai.

Guichet familles : les rendez-vous pour les inscriptions scolaires, reportés en raison du confinement, ont pu reprendre à compter du 11 mai.

État-civil/domaine funéraire : Les mariages, PACS et parrainages ont pu être célébrés à compter du 2 juin, avec un nombre limité à 20 personnes accueillies et port du masque obligatoire.

Les cimetières et le crématorium ont été ouverts au public, avec toutes les mesures nécessaires à la lutte contre la pandémie. Les mesures de restriction du nombre de personnes assistant aux inhumations ont été levées à compter du 2 juin.

Locations de salles : réouverture partielle et progressive du service à compter du 2 juin.

La capacité d'accueil des salles a été réduite de moitié, le port du masque y est obligatoire et les bals et soirées dansantes y sont interdits. Les organisateurs s'engagent à offrir une place assise à chaque participant, et à maintenir la distance d'un mètre entre les personnes à tout moment. Dans les salles de spectacle, a minima une place doit être laissée vide entre les participants ou groupes de participants, limités à 10 personnes.

Depuis le 2 juin, y compris pendant le confinement de novembre 2020, les services n'ont pas été interrompus. Toutefois les locations de salles ont été impactées par les mesures prises au plan national et sont fermées au public jusqu'à nouvel ordre. Les cérémonies funéraires sont à nouveau limitées à 30 personnes à l'intérieur des cimetières. Au crématorium, l'accès est limité à la salle de cérémonie où le nombre de personnes autorisées est restreint (occupation d'un siège sur trois et d'un rang sur deux).

Mesures de compensation liées aux confinements :

1^{er} confinement :

Gratuité de deux mois sur les abonnements à fréquence de paiement mensuelle dans les parkings en ouvrage municipaux et communautaires.

Remise d'un mois sur les abonnements à fréquence de paiement trimestrielle, semestrielle et annuelle dans les parkings en ouvrage municipaux et communautaires.

Remise de 50% sur la redevance d'occupation du domaine public liée aux 21 emplacements de taxis de la commune.

2nd confinement :

Gratuité d'un abonnement au tarif commerçant par commerce sur l'année 2021.

Le montant total de ces mesures représente un coût de 125 000 € pour la collectivité (Ville et Agglomération).

Indicateurs 2020 :

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Le périmètre de la direction a évolué en 2020 avec l'arrivée du centre d'appels (2 agents) et celle des régies des parkings (1 agent)				
Indicateurs financiers				
Budget de fonctionnement (€)	73 559	142 670	86 603	38 805
Budget d'investissement (€)	58 419	0	10 686	5 000
Recettes de fonctionnement (€)	446 933	401 940	485 816	759 081
Hausse des recettes de fonctionnement en raison de l'arrivée des régies des parkings				
Indicateurs d'activité				
Centre d'appels				
Appels entrants	26 015	73 725	66 610	66 374
Accueil informatif				
Appels entrants				2 981
Demandes diverses				8 142
Réservation de véhicules				514
Distribution des sacs poubelles et à déjections canines				4 951/241
Plans et guides				321
Objets trouvés				72
Élections				
Radiations	405	355	indisponible	indisponible
Mutations	825	178	730	622
Recensement				
Feuilles de logement	2 054	2 049	2 084	2 054
Bulletin individuel	3 200	3 244	3 123	3 159
Affaires générales				
Recensement citoyen	431	471	480	380
Attestations d'accueil	263	256	211	52
Débts de boisson	36	18	26	17
Remembrements agricoles	10	9	2	2
Buvettes temporaires	226	254	251	85
Certificats d'hérédité	14	11	13	5
Fermetures tardives	15	24	15	4
Cartes de résident	47	20	33	20
Regroupement familial	13	20	12	0
Cartes Nationales d'Identité-Passeports				
CNI	3 459	3 248	3 134	2 521
Passeports	1 632	1 802	1 521	974
Locations de salles				
Contrats de mise à disposition	1 461	1 307	954	575
Depuis 2019, les salles de réunion de la maison des associations ne font plus l'objet d'un contrat de mise à disposition				
État civil				
Naissances	1 257	1 304	1 374	1 332
Reconnaissances	320	325	331	285
Mariages	123	130	115	78
Entretiens préalables au mariage	-	-	46	26
Mariages ou reconnaissances en milieu carcéral	-	-	13	7
Décès	1 100	1 150	1 203	1 394
Mentions	5 226	4 636	5 861	4 158
Dont mentions apposées sur les actes de naissance	3 831	3 804	4 983	3 181
Livrets de famille	2 220	1 727	2 041	1 913
PACS (depuis novembre 2017)	23	106	127	102
Dissolutions de PACS	29	108	142	122
Modifications de PACS	1	2	2	2
Changements de prénom	9	16	9	7
Changements de nom	12	11	6	16
Demandes d'actes par courrier	-	-	6 774	10 574
COMEDEC (depuis novembre 2019)	Sans objet	18	21 000	21 540
Domaine funéraire				
Actes de concessions	76	60	61	74
Renouvellements	124	140	100	125
Locations de caveaux	27	25	22	27
Cases de columbarium (achat et renouvellement)	27	36	32	27
Arbres du souvenir	2	4	7	7
Cavernes (achat et renouvellement)	1	3	10	6
Inhumations	407	378	378	400
Crémations	879	831	776	940
Dispersions de cendres	83	58	67	73
Reprises administratives de concessions	-	-	28	40

Contribution au développement durable :

En 2020, 21 540 envois dématérialisés d'actes ont été réalisés, via la plateforme d'échange des actes d'état civil COMEDEC. Les cimetières de Châteauroux, comme l'ensemble des espaces verts de la commune, sont entretenus sans usage de pesticides. Le désherbage est uniquement manuel ou thermique. Il en est de même dans le cimetière animalier, où les animaux sont déposés en pleine terre dans des housses biodégradables..



L'année 2021 s'articulera autour de la démarche qualité, en vue de l'obtention de la certification Qualivilles® en fin d'année. Cette démarche transversale permettra de poursuivre et lancer différentes actions d'amélioration des services aux usagers : un kiosque documentaire permettant aux usagers de consulter des informations sur leurs démarches administratives, la dématérialisation du service des locations de salles, l'amélioration de l'ergonomie des démarches en ligne sur le site de Châteauroux Métropole.... Différentes actions d'évaluation de la qualité des services par les usagers eux-mêmes pourront être mises en œuvre, ainsi que des engagements sur la manière d'accueillir (charte d'accueil), les délais de réponse et le suivi des réclamations.

Le transfert de la gestion des locations de salles à l'EPIC Châteauroux Events est envisagé au cours de l'année, afin que les usagers disposent d'un interlocuteur unique pour l'organisation de leurs événements, qu'ils soient un particulier, une entreprise ou une association.

L'année 2021 sera également une année électorale avec l'organisation simultanée des scrutins départementaux et régionaux, une première, impactant de manière non négligeable l'organisation matérielle des élections.

Activité 2020 :

La direction de la Culture est chargée de gérer les subventions aux associations culturelles, de suivre les conventions entre la Ville et les associations, ainsi que la convention de prestations de service entre la Ville et l'EPIC (Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial) Châteauroux Events.

Le montant des subventions 2020 était de 2 155 565 €, réparti entre 44 associations, dont la principale, l'Association de Gestion des Espaces Culturels - AGECE (Equinoxe scène nationale et Apollo - 1 530 000 €), représente 71 % du montant total des subventions aux associations culturelles.

La Direction de la Culture pilote les 5 structures culturelles municipales : le Réseau des bibliothèques, le Musée Bertrand, l'École Municipale des Beaux-Arts de Châteauroux (EMBAC), le Conservatoire et les Archives.

Le salon du livre de Châteauroux, « l'Envolée des livres » qui devait être placée sous le parrainage de Viktor Lazlo, a été annulé en avril, puis en novembre en raison du contexte sanitaire.

Un agent de médiation culturelle permet de créer du lien entre différents interlocuteurs. 3 axes de travail ont été mis en avant :

- Culture et solidarité : travail en relation avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), le Service

Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP), les centres socio-culturels, les associations caritatives, ... ;

- Culture et enseignement : actions en direction des élèves des écoles élémentaires et maternelles, des collégiens et des lycéens ;
- Culture et éducation populaire : mise en réseau avec les organismes socio-culturels.

La résidence de l'artiste Nima Sarkechik (du 10 au 13 septembre puis du 10 au 15 octobre) a constitué un des temps forts de l'année, en lien avec les Lisztomanias Humanitaires, notamment grâce au soutien financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (5000 €) et a pu se conclure par un concert à la salle Gaston-Couté le 14 octobre, réunissant plus de 150 personnes.

D'autres actions ont été développées : Nuit de la lecture le 17 janvier, ateliers théâtre à la salle Édith-Piaf avec le Collectif des 100 Voix pour la préparation de la journée du 8 mars, sorties culturelles, marches contées dans la ville, contes à pédalo.

Le budget des acquisitions patrimoniales est géré par la direction. En 2020, 4 acquisitions ont été réalisées dont des livres d'artistes (4 470 €) afin d'enrichir les fonds de la Médiathèque Equinoxe

FOCUS

En raison de la pandémie, la Direction de la Culture a adapté quotidiennement son fonctionnement en favorisant le travail à distance et en exploitant autant que possible les outils permettant les réunions virtuelles (zoom, Skype...).

Plusieurs rencontres ont eu lieu en ligne afin de partager les expériences (rencontres des directeurs de la Culture de la région), ainsi que des webinaires en lien avec la situation sanitaire.

Focus Covid

Cette année particulière marquée par la pandémie de la Covid19 a impacté le monde de la Culture.

Lors du premier confinement, la direction de la Culture s'est attelée à faire le lien avec les différentes structures culturelles afin de mettre en place les mesures sanitaires demandées et garder un contact avec les équipes.

La manifestation littéraire "L'Envolée des Livres" prévue les 24 et 25 avril 2020 a été reportée fin novembre, mais là encore la pandémie a eu raison de l'événement.

Un lien avec les différents intervenants (auteurs, éditeurs, partenaires, animations...) a été favorisé de manière à conserver les contacts pour une prochaine édition.

Ces différentes missions ont été menées avec la mise en place du télétravail pour les équipes de la direction.

Il faut également noter que la direction a géré les relations avec le milieu associatif et le versement des subventions. La situation sanitaire a eu un énorme impact sur le milieu culturel et les associations, notamment celles employant des salariés (manifestations annulées ou reportées, révision des échéanciers...).

Malgré tout, les relations avec les partenaires ont été maintenues grâce à des réunions à distance (Zoom, Teams, Skype...) et ont permis un partage d'informations. A ce niveau, la région Centre - Val de Loire a organisé plusieurs fois entre mai et décembre 2020, des rencontres à distance des directeurs de la Culture des plus importantes villes et des 6 départements, de manière à partager des expériences et informations.

La soirée Oksyrian proposée en marge des Lisztomanias a pu se tenir dans des conditions adaptées sur le site de Belle-Isle, grâce à l'implication de l'association, du CCAS et de la MLC.

Réseau des Bibliothèques :

Les bibliothèques, contrairement aux autres établissements culturels, auront été fermées pour une courte durée. A la fin du 1er confinement, il a été décidé de prolonger de la durée de cette mesure les abonnements afin de ne pas pénaliser les usagers. Un service de click n'collect, sans accès direct aux collections, a été mis en place.

Les bibliothèques sont restées ouvertes depuis le 22 juin, malgré le second confinement, et le public a eu accès aux collections en respectant les mesures sanitaires. Le click n'collect a été maintenu bien que les lieux étaient ouverts de manière à répondre à la demande des usagers. Les rendez-vous de classes ont été transformés en planification de livraisons après prise de commande par les enseignants. Certains rendez-vous ont même bénéficié d'animations sur place.

École Municipale des Beaux-Arts :

Rappel : l'EMBAC fonctionne en année scolaire de septembre à début juillet pour ce qui concerne les ateliers adultes/enfants et de septembre à mai pour les élèves de la classe préparatoire.

1^{er} confinement de mars à mai 2020

Administration : un seul agent équipé en télétravail – pas de possibilité de transfert de téléphone vers un mobile professionnel (problème réglé à ce jour). Correspondance avec l'extérieur essentiellement par mail.

Reprise de l'ensemble des agents (secrétaire, le 25 mai/ agent technique, le 11 mai en présentiel).

Ateliers adultes et enfants : fermés (essai de travail en visio-conférence ou correspondance par mail avec les élèves des ateliers- peu probant).

Classe préparatoire 2019/2020 : fermée (travail en visio pour la préparation des concours aux écoles supérieures d'art).

Fermeture de la galerie d'exposition au public (expositions prévues reportées).

Fermeture de l'école au public, contact essentiellement par mail ou téléphone.

Remboursement de 20 % sur les frais de scolarité pour les ateliers adultes/enfants sur délibération du Conseil municipal du 24 juin 2020 – impact financier : - 6 757 euros au niveau des recettes.

2^{ème} confinement du 15 octobre au 19 décembre

Agents administratif et technique en présentiel.

Fermeture des ateliers enfants/adultes.

Inscriptions en baisse : - 27 adultes et - 16 enfants.

Ateliers enfants : réouverture des ateliers enfants le 15 décembre 2020 (gestes barrières, signalisation au sol, barquettes de matériel individuelles).

Ateliers adultes : fermés.

Galerie d'exposition : fermée.

Classe préparatoire 2020/2021 : reprise des cours en présentiel – cours en alternance par groupe.

Voyage pédagogique annulé.

Annulation de l'exposition Poussineau – report en 2021.

Conservatoire à Rayonnement Départemental :**En mars : Le printemps musical**

Trois semaines de diffusion mettant en avant les pratiques collectives multiples sur différents lieux (9cube, Chapelle des Rédemptoristes, Maison des Loisirs et de la Culture de Belle-Isle, Médiathèque,...). Diffusion annulée à cause du confinement.

Participation de la classe de théâtre accompagnée par des musiciens au festival « Retour vers le futur » organisé par l'Apollo-maison de l'image. Annulée à cause du confinement.

Un concert autour du blues et du rock « One + one, tous ensemble » par différentes et de nombreuses classes et formations du Conservatoire accompagnées par deux professionnels guitariste et chanteur devait être donné

deux fois le 21 mars salle Gaston Couté. Annulé et reporté le 17 novembre puis annulé à cause des deux confinements. Il est programmé le 25 juin 2021 place de la République lors d'une « Scène en fête ».

En avril : « Ode à la vie », concert de l'Ensemble instrumental de Châteauroux

Ce concert était programmé à Equinoxe le 28 avril 2020 sous la direction du chef invité Pierre Walter en partenariat avec l'Orchestre symphonique du Loiret. Concert annulé à cause du confinement.

En juin : Les « Scènes en fête », un conte musical « Un poirier m'a dit » de Michèle Bernard en chant choral formation musicale, un concert de l'orchestre « Orkids » et un spectacle de danse

Trois programmations des Scènes en fête devaient animer la place de la République les 19 et 26 juin et la cour du couvent des Cordeliers le 3 juillet. Trois présentations du conte musical « Un poirier m'a dit » par des classes de chant choral FM et des classes élémentaires de Châteauroux étaient programmées à la salle Edith Piaf les 10, 11 et 12 juin. L'orchestre « Orkids », constitué d'élèves d'écoles et de conservatoires de la région Centre-Val de Loire, devait participer à une collaboration avec le cinéma Apollo le 13 juin au couvent des Cordeliers. L'ensemble des classes de danse du Conservatoire devait présenter un spectacle de danse le 20 juin sur le plateau d'Equinoxe. L'ensemble de ces manifestations a été annulé à cause des contraintes sanitaires en vigueur.

En novembre et décembre : Concerts de la saison de musique de chambre « Musique à la chapelle »

Les concerts de « Musique à la chapelle », « Esprit français » le 29 novembre et « Drôle de Trames » le 13 décembre devaient débiter cette nouvelle saison. Les deux concerts ont été annulés à cause des mesures sanitaires.

1^{er} confinement du 16 mars au 16 mai 2020 : Le Conservatoire a été totalement fermé, sans personnel sur place. Les professeurs ont été inventifs pour maintenir un lien avec leurs élèves et garder une continuité pédagogique par vidéo-conférences, méls, envois de vidéos, échanges téléphoniques... Des auditions ont pu être réalisées à distance.

- Retour le 11 mai du personnel administratif, le personnel d'accueil était soit en horaires réduits soit en ASA. Les professeurs ont pu à nouveau donner certains cours en présentiel mais pas de cours collectifs, pas de chant, de danse. L'enseignement des instruments à vent était possible mais avec beaucoup de restrictions. Le public n'était pas autorisé à venir au Conservatoire jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019-2020.

- Décision : réduction de 20 % sur l'ensemble des droits de scolarité votée au Conseil Municipal du 24 juin 2020 pour l'ensemble des élèves inscrits en 2019-2020 : impact financier : - 35 373 € au niveau des recettes.

- Mi-septembre, après des portes ouvertes, reprise de l'ensemble des cours en respectant les contraintes sanitaires (cours à effectifs réduits, plexiglass, masques, gel hydro-alcoolique, aération régulière, ...) jusqu'aux vacances de la Toussaint.

2^{ème} confinement à partir du 2 novembre. Plus de cours en présentiel sauf pour les élèves inscrits en troisième cycle ou cycle spécialisé. Plus d'accueil du public.

- A partir du 16 décembre, retour en présentiel pour les élèves mineurs et les majeurs si ces derniers sont en troisième cycle ou cycle spécialisé avec un couvre-feu à 20h.

Poursuite des Scèn'O Music à la chapelle des Rédemptoristes mettant en valeur les projets personnels des élèves pour le Certificat d'Etudes Musicales. Annulées en juin et décembre 2020 à cause des contraintes sanitaires et reportées en juin 2021.

Musée Hôtel Bertrand :

Un protocole particulier de déconfinement pour assurer la santé et la sécurité des agents et des visiteurs a été mis en place dès la réouverture du musée le 11 mai. Les principales mesures étaient les suivantes :

- Travail à distance privilégié pour les agents dont les missions pouvaient être effectuées à domicile ;
- Affichage des consignes sanitaires à respecter (gestes barrières, distanciation physique, port du masque obligatoire pour les agents et les visiteurs, gel hydro-alcoolique mis à disposition, lavage régulier des mains avec du savon à un point d'eau potable...);
- Installation de plexiglas à la boutique, à l'accueil et dans les bureaux administratifs ;
- Pré-accueil du public et contrôle de la jauge autorisée effectués à la Boutique ;
- Modification du sens de la visite et fermeture de certaines salles ;
- Aération des locaux toutes les trois heures pendant 15 minutes ;
- Désinfection des surfaces dures, des poignées, des interrupteurs, des rambarde, et des sanitaires deux fois par jour.

Contribution au développement durable

Les actions portées par la Direction de la Culture sont gratuites et permettent à des publics éloignés de la Culture d'avoir un accès sans contraintes. Une attention particulière est portée sur l'accès aux animations pour les personnes défavorisées. A ce titre, les relations avec le CCAS de Châteauroux et plusieurs partenaires (associations, centre socio-culturels...) favorisent la mixité des publics.

Le Musée a dû refermer ses portes dans le cadre du second confinement.

Archives Municipales :

Durant l'été 2020, le service Archives a mis en ligne un appel à témoignages, en relayant la campagne nationale lancée par le réseau des archivistes professionnels, répondant à l'appel d'une centaine d'historiens et de chercheurs interpellent sur la nécessité de conserver les traces de la crise sanitaire inédite et historique correspondant au Covid 19. L'objectif étant de collecter un maximum de témoignages du vécu et du ressenti de cette situation de confinement par la population, pour construire "une mémoire ordinaire de l'extraordinaire". L'opération "Mémoire de confinement" a ainsi permis de collecter plus de 400 photographies de Châteauroux à l'heure du confinement (vues extérieures et différents sites publics), un reportage d'un service d'insertion d'une association accompagnant des personnes migrantes en situation de fragilité, 2 vidéos (1 jeune famille, 1 étudiant), 2 tableaux d'une artiste (copies photographiques des œuvres de grandes dimensions inspirées par le confinement), le travail photographique confiné d'une personne âgée.

Conservatoire à rayonnement départemental (CRD)

Pour rappel, cet établissement territorial d'enseignement artistique spécialisé en musique, en danse et en art dramatique est placé sous le contrôle pédagogique de la DGCA (Direction générale de la création artistique du Ministère de la Culture et de la Communication).

Il a pour vocation de permettre au plus grand nombre d'accéder aux pratiques musicales, chorégraphiques et théâtrales. Ainsi, les cours vont de l'initiation à la formation professionnelle initiale.

Activité 2020 :

Activités culturelles

Janvier : La nuit du Conservatoire

- Cette troisième participation à cet événement national, a permis à de nombreux visiteurs de découvrir musique, danse et de participer au bal du département musique traditionnelle à l'espace Françoise Katz, la chapelle des Rédemptoristes et au café Equinoxe.

En février : premier festival « Rendez-vous de la danse »

- Les 1er et 2 février, le premier festival « Rendez-vous de la danse » lors de divers ateliers, répétitions et spectacle à la MLC Belle-Isle, a réuni des élèves d'écoles de danse de Châteauroux, de la MLC Belle-Isle, des conservatoires de Thiers et de Châteauroux.
- Par la suite, un certain nombre d'événements ont été

annulés en raison du contexte sanitaire.

- Le Conservatoire devait présenter un spectacle de danse le 20 juin sur le plateau d'Equinoxe. L'ensemble de ces manifestations a été annulé à cause des contraintes sanitaires en vigueur.

Activités pédagogiques

Parcours découverte permettant aux élèves de CP de s'éveiller à la musique et de profiter d'une présentation de 13 instruments.

Dispositif « Orchestres à l'école » (écoles élémentaires Frontenac et Victor Hugo) : 46 élèves répartis sur 2 orchestres ont pu en profiter.

Différentes master-classes ont permis aux élèves du CRD de rencontrer des artistes et pédagogues reconnus (danseur du Centre National chorégraphique de Tours, Michel Guyot, quatuor Azily, Cécile Loyer, ...).

Continuité des activités de l'Orkids (orchestre symphonique interdépartemental).

Portes ouvertes dans les 3 sites du Conservatoire les 2, 3 et 4 septembre permettant de découvrir et présenter les différentes disciplines enseignées.

Poursuite des Scén'O Music à la chapelle des Rédemptoristes mettant en valeur les projets personnels des élèves pour le Certificat d'Etudes Musicales. Annulées en juin et décembre 2020 à cause des contraintes sanitaires et reportées en juin 2021.

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Indicateurs financiers				
Budget fonctionnement (€) :	240 433	273 202	260 900	259 900
Montant des subventions(€) :	2 171 840	2 160 290	2 155 635	2 155 565
Indicateurs d'activités				
Envolée des livres : Visiteurs (estimation) Auteurs présents Maisons d'éditions Tables rondes Rencontre flash Atelier (écriture, BD...)	10 000 150 30 3 8	10 000 150 30 3 2	10 000 150 34 3 1	Les deux éditions ont été annulées suite au contexte sanitaire
Médiation culturelle : Nombre d'actions réalisées	40	74	75	69
Public concerné		2 392	3 000	1 132

FOCUS

« Les InSolistes du Conservatoire ». Afin de permettre à certains grands élèves de se produire malgré les contraintes sanitaires, de mettre en avant le travail des enseignants et le savoir-faire du Conservatoire, les élèves ont été filmés dans des endroits insolites (bureau du Maire, Château Raoul, réserves du Musée Bertrand, vestiaires de la Berrichonne football). Ainsi, on a pu voir en accordéon, danse, percussions, chant lyrique, contrebasse, harpe... le talent de ces jeunes artistes retransmis sur Youtube, le site de la Ville de Châteauroux, le Facebook de la Ville ou du Conservatoire, à raison d'une diffusion par jour du 16 décembre 2020 au 3 janvier 2021.

Contribution au développement durable :

Le Conservatoire communique principalement par méls les informations transmises aux familles (bulletins, notes d'information...) et aux partenaires.

La continuité de la dématérialisation des réinscriptions ainsi que les inscriptions en ligne pour le choix des horaires de formation musicale et des nouvelles inscriptions.

Compte-tenu de la situation sanitaire, une partie de l'enseignement a été assuré à distance, ainsi que les réunions internes.

Mise en place d'une nouvelle formule de l'Envolée des livres. L'édition 2021 devait se dérouler les 24 et 25 avril 2021. Cependant, au vu de la crise sanitaire, les dates ont été décalées aux 27 et 28 novembre. Cette édition sera basée sur le développement des ateliers, lectures, rencontres, animations...
Signature de la prochaine Convention Pluriannuelle d'Objectifs de l'AGEC pour la période 2021-2024, en lien avec les services de l'Etat, le Conseil Régional du Centre - Val de Loire et le Département de l'Indre.
Lancement du Pass Culture en région Centre-Val de Loire.

Regard
vers
2021



Indicateurs 2020 :

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Indicateurs financiers				
Budget de fonctionnement	47 800	57 607	57 160	47 632
Budget d'investissement	10 556	13 998	30 442	15 442
Recettes frais de scolarité	228 269	227 058	218 483	137 477
Indicateurs d'activité				
Nombre total d'élèves inscrits*	966	934	911	854
En musique	893	818	818	764
En danse	106	133	134	107
En art dramatique	60	46	70	52
Origine des élèves**				
Châteauroux	708	685	668	612
Métropole hors Châteauroux	122	146	138	122
Hors métropole	136	103	105	120
TOTAL	966	934	911	854

*Certains élèves sont inscrits dans plusieurs disciplines / **Sans double comptage

École municipale des beaux-arts (EMBA)

Activité 2020 :

Activités culturelles

Expositions

- Paul Bonnin (résidence d'artiste) « Je pense donc je suis » du 8 janvier au 8 février 2020 – fréquentation : 241 personnes (public et scolaire) (résidence 2019).
- Mathias Le Royer : du 13 mars au 11 avril prolongée suite au COVID 19 du 26 juin au 19 septembre - fréquentation : 113 (40 personnes au vernissage + 40 visiteurs + 33 accueil de loisirs de la Valla).
- Florent Poussineau : « sensibilité idéale » du 13 novembre au 9 janvier 2021 – exposition reportée en 2021 suite au Covid.

Résidences d'artiste

- Elise Bénard « Alice (adolescence) » - résidence du 31 janvier au 30 avril, prolongée jusqu'au 7 juillet.
- Exposition prévue du 25 avril au 23 mai puis reportée du 2 au 31 octobre. Fréquentation : 84 personnes (vernissage 30 personnes + 25 visiteurs + 1 classe du lycée Pierre et Marie Curie avec 22 élèves + 1 groupe de 7 personnes amené par le médiateur culturel).
- Marine Bikard - résidence du 20 octobre 2020 au 24 janvier 2021 – exposition du 19 janvier au 13 février 2021 (annulée en raison du COVID) et transformée en performance (interventions avec différents publics sur rendez-vous en extérieur et dans la galerie en janvier et février).

Conférence

- Jean-Marc Berguel « Nonsequam la maquette comme œuvre » – jeudi 19 mars - 19h Reportée au 26 novembre puis annulée en raison du COVID 19.

Activités pédagogiques

Conférence/Workshops

- annulée et transformée en conférence/workshop pour les élèves de la classe préparatoire. Il devait avoir lieu le 26 novembre avec Jean-Marc Berguel.

Expositions

- Les Drôles de l'Art (ateliers enfants) annulée en raison du COVID 19.
- Duchamp du soir (ateliers adultes) annulée en raison du COVID 19.
- Elaboration d'un film vidéo par la Société Paléovox sur le travail des ateliers amateurs mis en ligne sur le site, page facebook et youtube et présenté lors de la journée portes ouvertes du 5 septembre.

Projets réalisés

- Portes ouvertes des ateliers le samedi 5 septembre – 40 visiteurs.
- Portes ouvertes de la classe préparatoire, le 15 février – 70 visiteurs (Châteauroux : 17, Indre : 9, Région Centre-Val de Loire : 25, autres régions : 19).
- Mise en place d'une peinture dans le crématorium de Cré avec quelques élèves des ateliers amateurs du professeur Gérard Laplace.
- Projet Nouveau Programme de Renouveau Urbain Beaulieu et St-Jean (en cours).
- Voyage pédagogique à Paris le 5 novembre pour les élèves de la classe préparatoire : annulé en raison de la crise sanitaire.

Evolutions du périmètre de l'activité :

- Développer le partenariat avec la Scène nationale Equinoxe.
- Poursuivre les collaborations avec les festivals, les associations, les partenaires institutionnels et les services municipaux.
- Réflexion autour de la création d'une Classe à Horaires Aménagés Théâtre au collège des Capucins à la rentrée 2022-2023.

Activités prévues :

- 3^{ème} saison « Musique à la chapelle », trois concerts prévus : « BrahmsMania » le 24 janvier, « Parlons d'amour » le 14 février et « Confluences » le 28 mars. Annulés.
- La Nuit (annulée) et le Printemps du Conservatoire, le spectacle de danse, les « Scènes en fête », des master-class et des auditions de classe.
- Participation de la classe de théâtre au festival « Retours vers le futur » au cinéma Apollo.
- Le 18 mai à Equinoxe, opérette « Monsieur Choufleuri restera chez lui » de J. Offenbach sous la direction du chef invité Simon Proust avec des grands élèves du CRD et des professionnels (instruments, chant et art lyriques, chœurs, danse classique). Suite aux contraintes sanitaires actuelles, la version initiale a été revue, d'autres présentations moins lourdes sont envisagées.
- En juin, concerts de l'orchestre symphonique « Orkids » à Guéret (salle Lejeune) et au couvent des Cordeliers – annulés.
- Représentation du grand projet « One plus one, tous ensemble » autour du blues et du rock en plein air place de la République le 25 juin dans le cadre des « Scènes en fête ».
- Objectifs fixés en 2021 :
- Reprise des auditions et des spectacles mettant en avant l'ensemble instrumental de Châteauroux.
- Actions d'éducation artistique en milieu scolaire.
- Evolution pédagogique en lien avec le réseau des conservatoires de la Région Centre-Val de Loire.
- Recrutement d'un directeur.



FOCUS

Exposition de l'artiste en résidence Marine Bikard « Milieux de terrain », transformée faute de pouvoir exposer, en performance dans une expérience de dessin et de mouvement vers différents publics, sur rendez-vous, avec les conditions strictes liées au Covid.

Contribution au développement durable :

Dématérialisation des inscriptions, des envois ; correspondance par mel ; récupération de matériaux pour les ateliers (bouchons, emballages, papiers, cartons, etc..).

Indicateurs 2020 :

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Indicateurs financiers				
Fonctionnement	36 211	35 039	36 107	35 680
Investissement	8 580	-	3 828	-
Indicateurs d'activité				
Elèves classe préparatoire	18	19	18	15
Elèves classe préparatoire ayant réussi le concours	15/15 2 réorientations 1 abandon	15/19 2 abandons 1 renvoi 15 reçus +1 concours Limoges en septembre	15/18 1 abandon 15 reçus 2 recalés (1 devait retenter un concours en sept)	Résultat en mai/juin 2021 4 abandons 2 exclusions temporaires
Elèves ateliers				
Enfants	85	105	96	80
Adultes	148	141	135	108
Total	233	246	231	188
Ateliers enfants				
Ateliers adultes	15	14	14	15
Classes Education Nationale	18	20 + IME Valençay + CMPP	20 + IME Valençay + CMPP	20 + Centre Médico Psycho-Pédagogique
Temps d'Activités Périscolaires	1	0	0	0

Rappel : l'EMBAC fonctionne en année scolaire de septembre à début juillet pour ce qui concerne les ateliers adultes/enfants et de septembre à mai pour les élèves de la classe préparatoire.

Musée Bertrand

Activité 2020 :

Expositions

En raison de la situation sanitaire liée à la Covid-19, le Musée Bertrand a présenté deux expositions qui ont été « stoppées en plein vol » :

- « Ecoles et collèges de l'Indre sur les pas de Jenny de Vasson » du 6 mars au 12 avril.
- « Patrimoine céramique » du 18 septembre au 3 janvier 2021.
- Et a dû en annuler deux autres :
- « Inspiration Renaissance » du 30 avril au 7 juin.
- « La Nuit européenne des Musées » le 14 novembre.

Actions – Événements

Les deux confinements instaurés en France ont également eu un impact négatif sur le nombre des actions interservices et événements publics et privés qui devaient être organisés.

En effet, sur 29 événements prévus, uniquement 6 ont pu être maintenus :

- 3 au Musée Bertrand.
- 3 au Couvent des Cordeliers.

À noter que le Cluedo prévu pour Halloween n'a pu avoir lieu et les animations planifiées dans le cadre des fêtes de Noël ont été annulées.

Cependant, 78 cérémonies de mariage ont été célébrées au Musée Bertrand.

De plus, des démarches ont été effectuées pour permettre :

- La coopération avec Monsieur Eric Moinet, Conservateur général du patrimoine, ancien Directeur du Musée National de Céramique et du département du patrimoine et des collections de Sèvres, pour le co-commissariat de l'exposition « Patrimoine céramique ».
- La signature de la convention de partenariat liant la Ville de Châteauroux et la société Google Arts and Culture pour mettre en valeur de manière virtuelle les collections du musée.
- Le recrutement de deux services civiques pour une durée de 9 mois à compter de septembre : l'un pour assister la régie des œuvres dans la mise en œuvre de la vérification des fiches d'inventaires et de leur harmonisation avant versement sur la base Joconde et Google Arts and Culture. Et l'autre pour la mise en place d'un programme d'actions de médiation dans le cadre des fêtes de Noël, la création d'activités éducatives pour le jeune public, la participation active à la création de stories pour la plateforme Google Arts and Culture et l'animations des réseaux sociaux.
- L'actualisation de l'organigramme du musée après avis du Comité technique commun du 4 novembre compte tenu de deux recrutements : un nouveau directeur du musée en raison du départ en retraite de Madame Michèle Naturel et un responsable des publics suite à la création d'un pôle Public et Communication.
- La désignation du commissaire, Monsieur David Chanteranne, pour la conception et la réalisation de l'exposition « Bertrand-Napoléon, le retour des héros » qui sera présentée au public du 18 juin au 31

octobre 2021.

- Des visites organisées fin novembre, dans le cadre de la rédaction du Plan de Sauvegarde des œuvres, avec Monsieur Eric Seveau, Lieutenant de 2nde Classe du Centre de Secours Principal (CSP) de Châteauroux. Elles ont permis aux sapeurs-pompiers de comprendre l'aspect labyrinthique des circulations du musée et les priorités qui seront à mettre en œuvre.
- Des relevés de géomètre, début décembre, afin de disposer de plans précis pour repérer les niveaux des planchers, des escaliers et les épaisseurs de tous les murs du musée.

Conférences

- « Bertrand, Grand Maréchal du Palais » présentée par Hervé Deguines, ancien journaliste à la Voix du Nord, délégué du Souvenir Napoléonien pour les Hauts de France, au Dortoir des Moines du Couvent des Cordeliers le 18 septembre.

Publications

À l'occasion de l'exposition « Patrimoine céramique », l'équipe du musée en collaboration avec Monsieur Eric Moinet, co-commissaire et Madame Carole Berthélemy, graphiste ont œuvré pour la conception du catalogue éponyme, dont la publication a été reportée en 2021. 200 exemplaires sont prévus à la vente à la boutique.

Tournages

Le musée a accueilli le 2 octobre, l'équipe de tournage de l'émission « Secrets d'histoire » présentée par Stéphane Bern. Le numéro consacré à l'exil de Napoléon 1er à Sainte-Hélène sera diffusé sur France 3 à l'occasion de la Commémoration du Bicentenaire de la mort de l'Empereur.

Le tournage d'un clip musical en lien avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental a eu lieu le 9 décembre à la réserve du musée.

Conservation

Deux agents de l'équipe de la réserve centrale du musée ont récolté 600 œuvres en 2020. À ce jour, 8 406 œuvres ont été saisies, récolectées et reconditionnées en réserve suivant les normes de conservation préventive.

En fin d'année, la base de données Micromusée comptabilisait 10 701 fiches et l'équipe de récolement a versé 300 fiches d'œuvres sur la base nationale Joconde.

Un étudiant en deuxième année de master Histoire a effectué, dans le cadre d'un stage d'une durée de trois mois, le bilan sanitaire des médailles non inventoriées.

En octobre, un bilan sanitaire sur les collections textiles a été réalisé par Mesdames Dal Pra, Timbart et Iles du C2RMF (Centre de Recherche et de Restauration des Musées de France).

Pour finir, la réserve centrale a été équipée de deux nouveaux meubles à plans nécessaires à la conservation d'objets.

Prêts d'œuvres

Le Musée Bertrand a contribué à la réalisation d'expositions temporaires proposées par 4 institutions en mettant à disposition 5 œuvres provenant de sa propre collection.

• Conférence/workshop Jean-Marc Berguel (devait avoir lieu en 2020 repoussée au 04/02/21 suite COVID 19)
• Workshop Paul Pouvreau du 15 au 19/02/2021

Activités prévues

- 4 expositions pédagogiques : classe préparatoire, scolaires, ateliers enfants et adultes
- Projet NPRU St-Jean/St-Jacques avec le professeur Virginie Mathé et l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
- Exposition Florent Poussineau (report de 2020, repoussée en mars 2021 suite COVID 19)
- Exposition « Collection (s) Part 1 « une passion » de mi-septembre à mi-octobre
- Exposition « Collection(s) Part 2 « de la légèreté et du déplacement » mi-octobre à mi-novembre
- 2 résidences d'artistes avec expositions à sélectionner
- Conférence à sélectionner

Regard vers 2021

Dons

La Ville de Châteauroux a accepté le don sans charges particulières estimé à 54 865 €, fait par Madame Francesca Picou-Lacour, du fonds d'atelier (œuvres et matériel) de son grand-père Ernest Nivet. Cette donation a reçu, le 24 mars 2020, un avis favorable de la délégation permanente de la Commission Scientifique Régionale (CSR) des Musées de France, compétente en matière d'acquisition. La signature d'une convention avec le Maire a officialisé ce don le 23 septembre 2020.

Acquisitions

Onze dons manuels effectués entre 2014 et 2018 ont été présentés à la Commission Scientifique Régionale (CSR) des Musées de France du 8 septembre 2020 et ont obtenu un avis favorable. Ils ont pu ainsi intégrer les collections de la Ville de Châteauroux et être inscrits sur le registre d'inventaire du Musée Bertrand. Dans le cadre du Projet Scientifique et Culturel, une place très importante leur sera accordée dans le nouveau parcours du musée.

Restaurations-conservations

Quatre dossiers de restaurations-conservations ont obtenu des avis favorables de la Commission Scientifique Régionale (CSR) des Musées de France et l'octroi de subventions par le biais du Fonds Régional de Restauration (FRAR) :

CSR du 26 mars 2020

- Le portrait d'Elisabeth d'Orléans par Jean-Pierre Franque : coût 5 262,03 € H.T. totalement assumé par la Ville de Saint-Cloud, dans le cadre d'un dépôt pour une période de 5 ans renouvelable.
- Le tableau « Effet d'orage » par Jacques-Antoine Vallin : coût 3 300 € H.T. – subvention de 960 € H.T.

CSR du 10 septembre 2020

- La consolidation du fonds d'atelier de l'artiste Ernest Nivet : coût 4 242 € H.T. – subvention de 3 394 € H.T.
- Le cadre du tableau « Portrait du Général Bertrand » de Horace Vernet : coût 1 770 € - subvention de 1 416 € H.T.

Archives

Activité 2020 :

Collecte d'archives

Le service Archives a collecté 138 ml d'archives des services municipaux et communautaires et procédé à une élimination de 50 ml, aboutissant cette année à une augmentation de 88 ml. On peut noter le don d'un fonds important d'archives privées concernant la période américaine de Châteauroux (1951-1967), avec notamment celui de l'historien Yves Bardet (7ml).

Récolement réglementaire

Les collectivités territoriales sont propriétaires et responsables de leurs archives. À l'issue des élections municipales des 15 et 22 mars 2020, la commune a procédé au récolement de ses archives, annexé à un procès-verbal de décharge et de prise en charge des archives signé par le maire sortant et le maire entrant. Ce document de 124 pages réalisé au terme du mandat municipal, dresse un inventaire complet de l'état des archives et de leur conservation. Il constitue par ailleurs un outil de suivi pour la gestion des archives. Ce minutieux travail a démarré en septembre 2019 et s'est terminé en mars 2020.

Numérisation

2 027 pages des registres du cadastre (1881-1914) et 500 affiches ont été numérisées pour leur mise en ligne sur le site des Archives municipales.

Base de données mémorielle des Morts pour la France (MPF) 1914-1918 de Châteauroux

Cette base de données des soldats de Châteauroux « Morts pour la France, 1914-1918 » est accessible en ligne sur le site internet des Archives de la Ville de Châteauroux, depuis le 11 novembre 2020. Le travail de mise à jour de la base de données se poursuit pour enrichir cette base rassemblant déjà les données concernant 1 300 poilus de Châteauroux morts pour la France (1914-1918).

Archivage électronique

Démarrage du recensement de la production numérique des services de Châteauroux métropole et de la réalisation des tableaux de gestion des archives par service.

Collecte d'archives

Le service Archives a collecté 80 ml d'archives des services municipaux et communautaires et procédé à une élimination de 134 ml, aboutissant cette année à la libération de 54 ml.

Récolement réglementaire

Les collectivités territoriales sont propriétaires et responsables de leurs archives. À l'issue des élections municipales des 15 et 22 mars 2020, la commune doit procéder au récolement de ses archives, annexé à un procès-verbal de décharge et de prise en charge des archives signé par le maire sortant et le maire entrant. Ce document de 124 pages réalisé au terme du mandat municipal, dresse un inventaire complet de l'état des archives et de leur conservation. Il constitue par ailleurs un outil de suivi pour la gestion des archives. Ce minutieux travail a démarré en septembre 2019.

Exposition

du 20 décembre 2019 au 1^{er} février 2020, salle Raymonde-Vincent, médiathèque Équinoxe : « Châteauroux en miniature. Maquettes d'architecture 1919-2019 ». Plus d'une trentaine de maquettes d'architectes, restaurées par deux clubs de maquetistes locaux (Châteauroux et Ardentes), ont été présentées lors de cette exposition, accompagnées de tirages photographiques de très grand format, d'une documentation importante et d'un film vidéo. Un projet de fin d'études architecturales de l'école de Marne-la-Vallée, concernant Châteauroux, était également présenté lors de cet événement qui a rencontré une forte fréquentation du public et d'excellents retours dans la presse.

Numérisation

6 182 pages des registres du cadastre napoléonien (1825) et un atlas de 37 planches des XVIII^e et XIX^e siècles ont été numérisés pour leur mise en ligne sur le site des Archives municipales.

Base de données mémorielle des Morts pour la France (MPF) 1914-1918 de Châteauroux

Le travail de recherche et de construction de la base de données a été poursuivi avec la Société de généalogie du Bas-Berry (SGBB) et le webmestre du service Communication pour la mise en ligne prochaine de cette base rassemblant les données concernant 1 300 poilus de Châteauroux morts pour la France (1914-1918), sur le site des Archives municipales.

Archivage électronique

Démarrage du recensement de la production numérique des services de Châteauroux Métropole et de la réalisation des tableaux de gestion des archives par service.

FOCUS

L'année 2020 a été marquée par la passation du marché relatif aux études d'évaluation patrimoniale et de programmation pour la rénovation du musée. En juin, a eu lieu le choix des deux attributaires :

- Lot n°1 : Cabinet d'architecture Jacques Lichnerowicz et son co-traitant Jean-Paul Philippon – montant de la solution de base 21 300 € H.T.
- Lot n°2 : Cabinet de conseils et d'études AG Studio programme – montant de la solution de base 49 450 € H.T.

Leurs missions ont démarré fin juillet. Afin de mener à bien ce projet, deux subventions ont été sollicitées et obtenues auprès de la DRAC Centre-Val de Loire (15 000 €) et des Monuments historiques (14 000 €), ainsi qu'une subvention de la Caisse des dépôts dans le cadre du programme Cœur de Ville.

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2019
Indicateurs financiers				
Budget de fonctionnement	100 941	90 177	39 774	49 510
Budget d'investissement (partagé services culturels)				
Acquisition œuvres	21 944	1 650	3 500	-
Acquisition divers matériels	-	-	4 333	520
Restauration œuvres	22 397	21 312	5 568	9 493
Indicateurs d'activité				
Musée Bertrand	8 421	8 655	8 464	3 562
• Visites groupes scolaires	865	1 543	745	204
• Diverses visites commentées	-	526	697	86
Cordeliers	8 569	6 736	1 995	90
• Visites groupes scolaires	905	406	377	0
• Diverses visites commentées	-	1	22	90 ⁽¹⁾
Maison des Arts et Traditions Populaires du Berry :	165	626	576	22
• Visites groupes scolaires	140	493	161	14
• Diverses visites commentées	-	133	415	8

⁽¹⁾ Par l'Office de Tourisme.

Les événements programmés qui marqueront 2021 :

Arrivée de la responsable des publics et de la communication en mai et celle du nouveau directeur en juillet. Tenue de deux grandes expositions permanentes : « Bertrand-Napoléon, le retour des héros » du 18 juin au 31 octobre au Musée Bertrand, à l'occasion de la Commémoration du bicentenaire de la mort de l'Empereur Napoléon 1^{er}, et « Carrasco, l'Art c'est la vie » du 26 juin au 19 septembre au Couvent des Cordeliers. Dépôt de trois dossiers de restauration d'œuvres auprès de la Commission Scientifique Régionale (CSR) des Musées de France du 25 mars : une gravure du convoi funèbre de Napoléon 1^{er} à Sainte-Hélène, une chemise appartenant à l'Empereur et un tableau du peintre français d'origine chinoise Zao Wou-Ki destiné à être prêt. Bilan sanitaire d'environ 300 médailles et 100 armes (dépôt du dossier auprès de la CSR du 9 septembre) et d'un second relatif à la collection de sculptures. Rédaction du plan de sauvegarde. Nouveau partenariat envisagé avec l'école Talm-Tours pour la restauration de certaines pièces du fonds d'atelier d'Ernest Nivet.

FOCUS

Le programme annuel 2020 de restauration des documents d'archives a permis de restaurer 5 682 feuillets de registres anciens et 70 plans et affiches : 5 registres d'état civil (1819-1857), 4 registres de délibérations (1853-1872), 4 registres de recensement militaires (1892-1921), 10 registres de l'hospice (1863-1900) et 70 plans, calques et affiches concernant des bâtiments, opérations d'urbanisme et événements castelroussins (1850-1990). Quatre ateliers spécialisés et agréés ont réalisé ces travaux : Atelier Quillet (17111 Loix-en-Ré), La Reliure du Limousin (19360 Malemort-sur-Corrèze), PassionALivres (87110 Solignac), L'Atelier du Patrimoine (33000 Bordeaux). Cette opération d'un coût de 15 000 € T.T.C. a été financée à 50 % par la DRAC Centre Val-de-Loire et 20 % par le Département de l'Indre.

Contribution au développement durable :

Les archives éliminées sont recyclées par l'association « Insert Jeunes » agréée pour l'élimination des documents administratifs. Redistribution aux services de nombreuses fournitures en bon état, récupérées lors des versements et avant la procédure d'élimination : chemises cartonnées, boîtes plastifiées, classeurs... Dématérialisation des envois ; correspondance par courriels.

Indicateurs 2020 :

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Indicateurs financiers				
Fonctionnement	22 698	23 493	23 915	22 725
Investissement	594	1 075	-	-
Recettes	10 841	9 012	9 000	10 252
Indicateurs d'activité				
accroissement des archives				
Versements des services	183	282	80	138
Éliminations	51	44	134	50
Accroissement net	132	238	- 54	88
Demandes de recherches				
Demandes administratives :	839	899	566	354
Demandes généalogiques	90	112	24	160
Recherches historiques :	10	10	9	16
Recherches documentaires diverses :	132	118	102	52
Total	939	1 139	701	582
Prêts aux services				
Documents communiqués aux services	350	434	363	300
Communications de documents en salle de lecture				
Documents communiqués au public	1 404	781	1 110	446
Numérisation de documents				
Documents numérisés (nombre de pages)	14 345	477	2 527	2 027

On constate également les effets de la crise sanitaire, du confinement et des restrictions mises en place pour l'accès à la salle de lecture après sa réouverture (pas plus de deux personnes, sur rendez-vous), avec une baisse significative de fréquentation de 40 % en 2020. Pour les demandes généalogiques, le confinement a entraîné plus de personnes à se lancer dans les recherches familiales, qui demandent du temps. Cela a généré une hausse significative, en 2020, des recherches généalogiques et une plus grande sollicitation du service d'Archives à ce sujet.

Lancement de l'étude préalable (AMO) à l'adhésion au SAEM (Système d'archivage électronique mutualisé) Centre Val-de-Loire.

Exposition

Pas de projet d'exposition piloté par les Archives municipales pour l'année 2021, mais le service est chargé, avec le comité de jumelage Châteauroux-Gütersloh de la préparation du projet d'exposition bilingue pour 2022 et le 75e anniversaire du jumelage franco-allemand, « Châteauroux et Gütersloh à l'épreuve de la modernité, 1945-2022 ». Ce projet est déjà amorcé avec les travaux de recherches pour une première réunion de travail qui s'est déroulée dans le nouveau bâtiment des Archives de la Ville de Gütersloh et de son agglomération en octobre 2019 et qui devait se poursuivre à Châteauroux avec la venue d'une délégation allemande du 1er au 4 avril 2020. Les échanges se déroulent maintenant par courriels, appels téléphoniques et visioconférences. 32 panneaux couvrant plusieurs thèmes concernant le développement urbain des deux villes depuis 1945 sont en cours de réalisation. Cette exposition sera présentée au printemps 2022 en Allemagne, puis à Châteauroux en septembre de la même année, avant d'être montrée en Europe dans les villes jumelles de Gütersloh (Pologne, Suède, Russie, Angleterre).

Archivage électronique

Poursuite du recensement de la production numérique des services de Châteauroux Métropole et de la réalisation des tableaux de gestion des archives par service. Le lancement d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) doit permettre d'analyser l'ensemble des outils métiers et d'évaluer la faisabilité de l'utilisation d'un SAE mutualisé, d'analyser l'existant afin d'identifier les besoins de Châteauroux Métropole et de la Ville de Châteauroux en matière d'archivage intermédiaire et définitif. Cette analyse tiendra compte des projets de dématérialisation, de l'information, de la production administrative et des obligations réglementaires.

Les principaux flux des versements sont à identifier (statut d'archives courantes/intermédiaires, puis après l'application du sort final, archives définitives) ainsi que les besoins techniques.

En parallèle, les modalités pour la communication et droits d'accès sont évaluées (sécurité, type de requêtes, référentiels utilisés, ...). Dans ces deux cas, le besoin de connecteurs est à estimer notamment avec le logiciel Système d'Information Archivistique actuellement utilisé, Avenio.

Internet

Poursuite de la mise en ligne des ressources documentaires numériques des Archives municipales via l'interface AvenioWeb.

Réseau des bibliothèques

Activité 2020 :

Sur cette période de crise sanitaire qui a débuté en 2020, les bibliothèques auront été fermées seulement 3 mois puisque ce sont les seuls établissements culturels vers lesquels le public a pu se tourner. Elles ont en effet progressivement repris leur activité en mode dégradé. Un drive expérimental et un accès au cyber-espace sur réservation ont été mis en place dès le 12 mai à la médiathèque puis étendus aux bibliothèques de quartier dès la semaine suivante.

Click & Collect

Le 2 novembre, nouveau confinement national avec une variante toutefois : les bibliothèques restent accessibles avec la mise en place du Click & Collect comme dans les magasins et les librairies. Un système de retrait après réservation est donc proposé. Il reste maintenu aujourd'hui bien que les lieux soient ouverts de manière à répondre à la demande des usagers.



Contribution au développement durable :

Maintien de la grainothèque, permettant un échange de graines bio (fleurs, légumes, plantes) entre usagers au sein de la médiathèque, à l'initiative des associations « Incroyables comestibles » et « Bihanat ».

Vente permanente de livres permettant de donner une seconde vie à des ouvrages destinés à être désherbés.

Un vélo est à disposition des agents dans le garage de manière à circuler sans nécessité d'emprunter un véhicule pour de courts déplacements dans le cadre professionnel.

In english please

Ce nouveau rendez-vous avec les usagers qui souhaitent entretenir leur anglais sur place à la bibliothèque a bien fonctionné et a semblé répondre à une certaine attente.

Les animations

Après un début d'année plutôt satisfaisant tant en matière d'animations et d'expositions proposées qu'en matière de fréquentation, l'évolution de la crise sanitaire n'a ensuite plus permis de recevoir le public dans des conditions satisfaisantes. A retenir cependant dans les temps forts la venue d'auteurs dont Alain Mabanckou dans le cadre du festival chorégraphique international NOUR'AFRICA en septembre.

FOCUS

En recherche constante de nouvelles idées afin de faire leur promotion, rendre compte d'événements, mettre en avant leurs collections et attirer de nouveaux usagers, les bibliothèques de Châteauroux ont lancé leur chaîne YouTube.

Une quarantaine de vidéos ont été réalisées sur l'année 2020. Elles présentent des histoires pour les petits, des coups de cœur, des rubriques comme « la vie secrète de vos bibliothèques », la découverte de livres anciens, des informations pratiques (comment faire une réservation, comment utiliser la boîte retour 24h/24). La chaîne compte une quarantaine d'abonnés et une moyenne de 66 vues par publication.

Par ailleurs, afin d'enrichir les fonds dvd et textes lus du réseau des bibliothèques, une subvention exceptionnelle de 15 000 € de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) a permis ces nouvelles acquisitions réparties dans l'ensemble du réseau.

Indicateurs 2019 :

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Indicateurs financiers				
Budget fonctionnement	209 576	207 895	215 682	205 905
Montant des subventions	10 978	13 530	169 805	7 276
Indicateurs d'activité				
Nombre de visiteurs médiathèque	147 468	151 106	152 616 (b)	83 550 (102 860 réseau)
Nombre d'abonnés sur le réseau	4 350 (a)	4 177	3 694	2 326
Nombre de prêts sur le réseau	300 662	295 747	289 206 (b)	222 098

(a) Mise en place au 1er janvier de la tarification pour les castelroussins et du prêt illimité.

(b) Fermeture des bibliothèques pendant les travaux pour la mise en place de la RFID

- Finaliser la terrasse au 1er étage de la médiathèque pour le public.
- Venue d'auteur(s).
- Mise en place de la Vidéo à la Demande dans le courant de l'année.



Activité 2020 :**Police municipale****Modification de l'organigramme de la D.M.S.P. :**

mise en place de trois unités au sein de la direction :

- la Police Municipale,
- le Centre de Supervision Urbain (équipe composée des opérateurs de vidéoprotection sous l'autorité d'un Brigadier-Chef-Principal de Police Municipale),
- la surveillance du stationnement (équipe composée des Agents de Surveillance de la Voie Publique).

Chaque unité est placée sous l'autorité d'un encadrant intermédiaire.

Pérennité des patrouilles de nuit :

Les patrouilles de nuit des vendredis et samedis de 21h à 6h sont désormais quasiment systématiques. Elles sont réalisées exclusivement par des agents volontaires, nouvellement recrutés ou non. Deux nouvelles recrues sont venues renforcer ces effectifs, dont un conducteur canin et son chien de police.

Relance du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la délinquance (C.I.S.P.D.) :

Présidé par Monsieur le Maire, ce conseil est le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance dans les communes. Un décret d'application du 23 juillet 2007 fixe les compétences et la composition du C.I.S.P.D. Il favorise l'échange d'informations entre les responsables des institutions publiques (Police Nationale, Gendarmerie Nationale...) et définit des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publiques.

Une réunion du conseil restreint du C.I.S.P.D. du 6 novembre 2020 a été annulée en raison de la crise sanitaire de la Covid-19.

Création du Conseil consultatif de la vie nocturne (C.C.V.N.) :

Ce conseil vise à alerter les élus et les partenaires institutionnels sur les problèmes qui surviennent la nuit, notamment les rixes, l'alcoolisation, les tapages, en particulier autour des établissements dits de nuit. Ce conseil facilite les échanges entre les élus, les commerçants, les riverains réunis en association et les partenaires institutionnels intéressés à ces matières (Préfecture, Polices Nationale et Municipale). Il propose des solutions aux problèmes existants et informe les représentants des riverains et des commerces des projets municipaux en lien avec la nuit et des demandes diverses (changement d'horaires, etc.). Il s'est réuni mensuellement de mai à octobre 2020.

Gestion des objets trouvés : L'accueil du public est effectué dans les locaux de la D.M.S.P. Les objets trouvés de valeur (argent, bijoux...) sont entreposés dans un coffre-fort à la D.M.S.P. Les autres objets sont stockés dans un local sécurisé. Auparavant, cette gestion relevait de la Direction de la relation aux usagers.

Sécurisation des manifestations organisées dans la commune : Présence renforcée des agents PM et activation systématique du CSU. Des manifestations importantes ont été annulées en raison de la crise sanitaire de la Covid-19 (Fête de la musique, Stage-festival Darc, patinoire du centre-ville...).

Les manifestations maintenues :

- Triathlon (les 22 et 23 août),
- Grand prix cycliste Mercedes (22 août),
- Défi Inter-entreprises (10 septembre).

Action de sensibilisation à la sécurité routière : Deux agents de Police Municipale sont intervenus auprès des élèves de classes de CM1, CM2 et ULIS afin de les sensibiliser à la sécurité routière et de leur permettre d'acquiescer les bons réflexes en tant que piéton et cycliste.

Centre de supervision urbain (C.S.U.)**Développement du Centre de supervision urbain :**

- Renouvellement de 29 caméras de vidéoprotection, 1 nouveau site vidéo protégé à Châteauroux (îlot Molière).
- Nouveaux sites gérés par le C.S.U. :
- le stade Gaston-Petit,
- le MACH 36,
- les déchetteries communautaires d'Ardentes, Arthon, Déols, Montierchaume et Le Poinçonnet,
- le Foyer des jeunes travailleurs,
- la Maison-relais Saint-Jean,
- la Résidence Isabelle à Saint-Jean.

Utilisation de six packs mobiles de vidéoprotection :

ils sont positionnés au gré des besoins pour lutter contre la délinquance de voie publique et l'insalubrité publique (dépôt d'immondices, dégradations, attroupements...) qui se produisent sur un périmètre non couvert par la vidéoprotection.

Nouvelles missions du C.S.U. : protection des agents municipaux :

Les postes d'accueil de l'Hôtel de ville et de l'agence postale communale de Saint-Denis sont équipés de boutons d'appel d'urgence installés sous les banques d'accueil avec renvoi d'appel et d'images au C.S.U.

Mise en place du Dispositif d'Alarme du Travailleur Isolé (DATI) : tous les agents de la collectivité qui travaillent seuls et remplissent conditions (les astreintes bâtiments, diverses...) sont équipés d'un DATI, un équipement de sécurité géolocalisé qui permet la détection de situations anormales (ou jugées critiques) et la transmission d'une alarme au C.S.U. Ce dernier se charge de déclencher immédiatement les secours.

Amélioration des modalités de liaison avec les Polices municipale et nationale.

- Les opérateurs vidéo sont en communication constante avec les policiers municipaux (unité radio de la Police Municipale positionnée au C.S.U.) et le Centre d'Information et de Commandement de la Police Nationale (C.I.C.). Le C.S.U. est mobilisé pour apporter une aide opérationnelle lors des interventions.
- Le dispositif permet également d'effectuer des "levées de doute" (vérifier l'existence du problème avant d'envoyer un équipage), de proportionner les réponses apportées (décider du nombre d'agents à déplacer) ou encore de sécuriser les agents une fois sur le terrain.
- La Police Nationale peut visionner les images à distance grâce à un système de report qui relie le C.S.U. à son Centre d'Information et de Commandement (C.I.C.).

Service du stationnement (A.S.V.P.)

L'activité principale des A.S.V.P. : appliquer et contrôler la réglementation en matière de stationnement à Châteauroux. Ils sont également amenés à surveiller les marchés et assurer la sécurité des enfants aux entrées et sorties des écoles. Ils rédigent quotidiennement des comptes-rendus du travail effectué.

Signalement des problèmes de différentes natures : En liaison directe avec la Police Municipale et le C.S.U., ils signalent régulièrement des problèmes de salubrité et d'occupation illégale de la voie publique (encombrants, travaux, déménagements, livraisons, consommation d'alcool sur la voie publique, rixe...).

Restructuration de la DMSP

De janvier à octobre :
La DMSP est placée sous l'autorité du DGA en charge des « services aux habitants », elle est scindée en deux services, celui du « stationnement et de l'occupation du domaine public » et celui de la « Police Municipale et du CSU ».

De novembre à décembre : nouvel organigramme de la DMSP

- Transfert des régies des parkings municipaux et communautaires au sein de la Direction de la Relation aux usagers (D.R.U.).
- Transfert de l'équipe des droits de place à la Direction générale adjointe Environnement et Espace public (rattachement à la Direction de la mobilité – service voirie).
- Mise en place de trois unités au sein de la D.M.S.P. : la surveillance du stationnement (équipe composée d'agents de surveillance de la voie publique), la Police municipale et le Centre de supervision urbaine, chaque unité étant placée sous l'autorité d'un encadrant intermédiaire.
- Le chef de service de la Police municipale et du Centre de supervision urbaine devient Directeur municipal de la sécurité publique.

Nouvelle convention de coordination signée entre la Police Municipale de Châteauroux et la Police Nationale, le 19 décembre.

Création du Conseil consultatif de la vie nocturne (C.C.V.N.) :

Ce conseil se réunit régulièrement et vise à alerter les élus et les partenaires institutionnels (Préfecture, Police nationale, etc.) sur les problèmes qui peuvent survenir quant à la présence d'une activité commerciale nocturne particulièrement dense à Châteauroux. Il propose des solutions aux problèmes existants et informe les représentants des riverains et des commerces des projets municipaux en lien avec la nuit et des demandes diverses (changement d'horaires, etc.).

Convention de partenariat entre les communes de Châteauroux et Diors relative à la vidéoprotection qui précise la mutualisation du CSU pour l'exploitation de caméras de vidéoprotection des voies publiques situées sur la commune de Diors.

Sécurisation des manifestations organisées dans la commune : présence renforcée des agents PM et activation systématique du CSU. Quelques manifestations importantes :

- Fête de la musique (21/06),
- Triathlon (18/05),
- Braderies (juin et octobre),
- Stage-festival Darc (du 13 au 23/08),
- Tour Vibration (24/09),
- Ekiden (10/11),
- patinoire du centre-ville (du 24/11/19 au 05/01/20).

La PM a également encadré des manifestations patriotiques (11 novembre, 8 mai...) et sociales ("gilets jaunes").

Armement de la Police municipale :

- Dotation de la Police municipale en armes létales.
- Formations : les agents de Police municipale sont tenus de suivre des formations obligatoires relatives au maniement des armes de catégorie D (bâton de défense, tonfas ou matraques télescopiques), mais aussi aux pistolets à impulsions électriques (PIE), aux Lanceurs de balles de défense (L.B.D.) ou aux générateurs d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes de catégorie B.

Les entraînements se déroulent à la société de tir de Châteauroux (convention).

La gestion des objets trouvés qui relevait jusqu'à présent de la DRU, a été confiée à la DMSP dans les conditions définies par la réglementation. L'accueil du public est effectué dans les locaux de la DMSP. Les objets trouvés de valeur (argent, bijoux...) sont entreposés dans un coffre-fort et les autres objets sont stockés dans un local sécurisé.

Activité du Centre de supervision urbaine :

- renouvellement de 27 caméras de vidéoprotection,
- sept nouveaux sites vidéo protégés à Châteauroux,
- gestion de la vidéoprotection en mode projet,
- gestion des DATI (Dispositif d'alarme du travailleur isolé) : renvoi au CSU des déclenchements de DATI.



Police municipale

Les nouvelles missions de la Police municipale liées au Covid-19 : Les missions des policiers municipaux ont été adaptées en priorité aux opérations liées à la crise sanitaire. Ils ont contrôlé les déplacements et effectué une surveillance renforcée des commerces fermés. Durant le 1er confinement, du 17 mars au 10 mai, ils ont travaillé 24h/24 en roulement de 3 équipes (7h-15h, 15h-23h, 23h-7h).

En parallèle à ces nouvelles missions, la Police municipale a poursuivi les missions habituelles de sécurité et de prévention de la délinquance.

Centre de supervision urbain (C.S.U.)

Organisation interne du C.S.U. : le responsable du C.S.U. a été désigné chef de projet fonctionnel de la vidéoprotection. En collaboration avec la Direction des Systèmes d'Information et les services techniques de la Ville de Châteauroux (services d'éclairage public, électricité et maintenance des parkings), il coordonne les projets d'implantation et de renouvellement des caméras. Dans ce cadre, il participe aux projets d'évolution du système d'exploitation du C.S.U., il gère les incidents et coordonne les activités des services techniques et informatiques pour la résolution des problèmes. Il définit un planning détaillé et son suivi, il anime les comités techniques et de pilotage...

Service du stationnement (A.S.V.P.)

Les A.S.V.P. n'ont pas contrôlé le stationnement payant en centre-ville durant le 1er confinement. Ils ont travaillé uniquement le samedi afin de faire respecter le protocole sanitaire sur les marchés (Voltaire et République).

Depuis le 4 avril, le travail du service est organisé en deux équipes avec des horaires distincts :

- équipe 1 : 8h-12h et 13h-16h40,
- équipe 2 : 9h-13h et 14h-17h40.

Focus Covid Direction municipale de la sécurité publique

Les mesures prises par les services pour faire face à la pandémie.

Police municipale

- Modification des horaires de la Police Municipale : durant le 1er confinement, du 17 mars au 10 mai, les Policiers municipaux ont travaillé 24h/24 en roulement de 3 équipes (7h-15h, 15h-23h, 23h-7h).
- Adaptation des missions des policiers municipaux : Ils ont effectué en priorité les opérations liées à la crise sanitaire. Ils ont contrôlé les déplacements et effectué une surveillance renforcée des commerces fermés.
- nombre de procès-verbaux pour défaut d'attestation de déplacement : 570,
- nombre de procès-verbaux pour non-port du masque : 88,
- nombre de procès-verbaux pour non-respect du couvre-feu : 35.

Centre de supervision urbain (C.S.U.)

Les opérateurs ont travaillé en binôme uniquement la nuit. En journée, un seul opérateur était présent au C.S.U.

Les opérateurs vidéo ont porté une attention particulière à la surveillance des commerces fermés (vols, vandalisme...) et au respect des protocoles sanitaires.

Service du stationnement

Les A.S.V.P. n'ont pas contrôlé le stationnement payant en centre-ville durant le 1er confinement. Ils ont travaillé uniquement le samedi afin de faire respecter le protocole sanitaire sur le marché République. Ils ont distribué le gel hydro alcoolique aux clients et mené des actions de prévention.

Les horaires ont été adaptés lors du 2nd confinement : constitution de deux équipes avec deux horaires différents :

- équipe 1 : 8h-12h et 13h-16h40,
- équipe 2 : 9h-13h et 14h-17h40.

Contribution au développement durable :

Police municipale

La Police municipale lutte contre le bruit des véhicules. Elle effectue régulièrement des contrôles du bruit à l'aide d'un sonomètre homologué. Elle effectue des patrouilles pédestres ou en VTT.

Centre de supervision urbain (C.S.U.)

Transmission des réquisitions judiciaires par voie électronique.

Service du stationnement (A.S.V.P.)

Les A.S.V.P. effectuent des patrouilles pédestres ou en VTT.

Indicateurs 2020 Police municipale :

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Indicateurs financiers de la D.M.S.P. (euros)				
Budget de fonctionnement		24 285	44 609	32 553
Budget d'investissement	3 091	44 779	30 443	77 553
Recettes de fonctionnement	1 460 034	1 529 404	1 618 780	136 805*
Indicateurs d'activité PM				
Événements traités	1 607	1 505	1 844	2 886**
Captures de chiens	65	62	66	52
Déclaration de chiens dangereux		4	13	6
Élèves et classes sensibilisés aux risques de la circulation routière (année scolaire)	625/28	675/29	890/39	378/16
Plan d'Actions de Sécurité Routière	0	0	12	0
Manifestations encadrées	67	52	63	45
Infractions relevées (amendes)	1 169	1 100	1 019	1 484
Mises en fourrière	166	155	164	163
Rapports et procès-verbaux	54	315	189	437**
Lignes de bus surveillées	115	124	104	27
Objets trouvés				372
Objets restitués				210
Surveillance des entrées et sorties des écoles				60

* la régie des parkings a été transférée à la D.R.U. et les placiers à la DGA environnement et espace public

**L'augmentation des événements traités, rapports et procès-verbaux s'explique par la mise en place de contrôles au respect des règles sanitaires et de l'intervention de la brigade de nuit (nuisances sonores, infractions graves au code de la route...).

Indicateurs 2020 Centre de supervision urbain (C.S.U.) :

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Indicateurs d'activité CSU				
Réquisitions judiciaires	279	220	231	210
Identification d'auteurs (sur une centaine de réponses de la PN)	63	31	46	30
Aides substantielles à l'enquête (sur une centaine de réponses de la PN)	33	32	36	20
Demandes d'intervention (PM et PN)	293	229	343	420
Nombre déclenchements de l'alarme-intrusion des bâtiments municipaux		26	110	34
Interphonie des parkings (appels)		9 152	9 749	9 879
Gestion des appels lors de l'astreinte téléphonique		481	404	350
Demandes de renvois d'images vers le Centre d'Information et de Commandement (C.I.C.) de la PN		38	48	62
Traitement des réquisitions judiciaires pour la commune de Diors			1	2

Indicateurs 2020 Service du stationnement (A.S.V.P.) :

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Indicateurs d'activité du service du stationnement				
Forfait de post-stationnement (FPS)		7 481	8 677	4 928
Infractions relevées	2 423	2 674	2 915	2 591
Recours administratif préalable obligatoire (RAPO)		161	122	146
Surveillance des entrées et sorties des écoles				38



Police municipale

- Acquisition d'un nouveau logiciel métier (Ypok) : Il sera utilisé par les Policiers Municipaux sur le terrain par le biais d'équipements connectés (tablettes et smartphones). Il simplifiera la gestion administrative et l'enregistrement des faits recensés (mise en fourrière, procès-verbal et rapport, verbalisation électronique, registre animal, Forfait de Post-Stationnement...).
- Projet de déploiement de la police municipale 24h/24.
- Des réunions avec le personnel auront lieu dans la perspective de présenter aux autorités municipales un projet de service de Police Municipale opérationnel 24h/24.
- Police pluri-communale : Des réunions auront lieu avec les élus de Déols, Saint-Maur et Le Poinçonnet afin de connaître leur intérêt à la création d'une police pluri-communale.

Centre de supervision urbain (C.S.U.)

Centre de Supervision Urbain Intercommunal : Les coûts d'investissement pour la mise en place de la vidéoprotection apparaissent souvent dissuasifs et disproportionnés pour les petites communes. Une étude relative à la mutualisation du C.S.U. de la Ville de Châteauroux avec certaines communes de la communauté d'Agglomération, équipées ou non de la vidéoprotection sera menée en 2021 afin d'évaluer l'opportunité d'aller vers un C.S.U. à vocation intercommunale.

Le programme 2021 d'équipement en vidéoprotection :

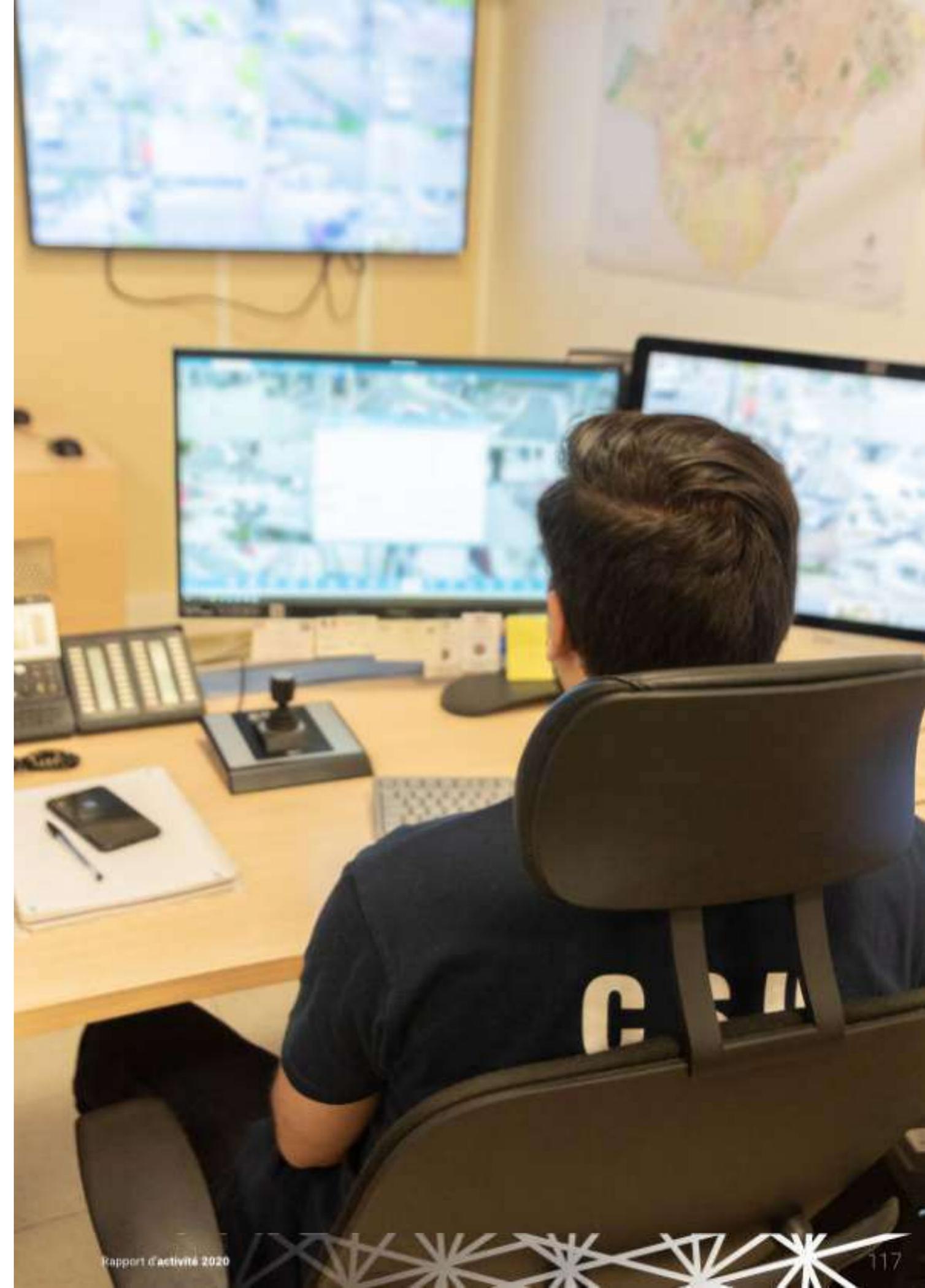
- acquisition de caméras dédiées à la lecture des plaques d'immatriculation des véhicules (Axis Q1700-LE),
- renouvellement de 25 caméras (échéance des 5 ans) ainsi que le dispositif de vidéoprotection du stade Gaston Petit (caméras et PC de supervision).

Service du stationnement (A.S.V.P.)

- Les Agents de surveillance de la voie publique (A.S.V.P.) seront dotés de vélos à assistance électrique : pour exercer des actions de surveillance au-delà de leurs missions traditionnelles de contrôle du stationnement, les A.S.V.P. pourront aller au-delà de l'hyper centre-ville plus rapidement et plus régulièrement. Ils pourront aller plus souvent aux abords des écoles de quartiers afin d'assurer la sécurité à l'entrée et à la sortie des classes. Ils patrouilleront également dans les parcs et jardins de la ville.

Modification des horaires de travail des A.S.V.P. : Il faut travailler à mieux adapter les horaires des agents à leurs missions, à savoir :

- contrôler le stationnement payant (Forfaits de Post-Stationnement) et gênant (contravention) relevés à l'aide de terminaux électroniques,
- assurer la sécurisation des écoles lors des entrées et sorties des écoles,
- patrouiller en vélo à assistance électrique,
- surveiller et sécuriser les marchés du centre-ville.



Centre communal d'action sociale (CCAS)



Le CCAS a coordonné de nouvelles dispositions pour l'aide alimentaires auprès de 680 familles.

3.3.1. Centre communal d'action sociale

Activité 2020 :

Du 17/03 au 11/05 : forte mobilisation des services et établissements du CCAS (distribution alimentaire, livraisons de courses et de masques, campagnes de prévention et de lutte contre l'isolement, confinement des EHPAD et résidences autonomie...).

A partir du 12/05 : poursuite des mesures sanitaires tout au long de l'année dans tous les services et établissements du CCAS - aucun cas de Covid en 2020.

2/07 : Renouvellement du Conseil d'administration du CCAS suite aux élections municipales.

La Croix Rouge a fait son entrée au CA, aux côtés de 8 représentants municipaux et de 8 administrateurs de la Banque Alimentaire, des Restos du Cœur, de l'UDAF, de 55 et plus, d'AGIR, de Solidarité Accueil et du Secours Catholique.

30/09 : Avis favorable du Ministère pour la résorption définitive du bidonville de la Croix Blanche permettant de mobiliser d'importants financements nationaux, de 2021 à 2028, suite à l'étude réalisée par le CCAS en lien avec la DDT et l'ARS.

15/12 : Rapport de l'évaluation externe du Service de Prévention Spécialisée réalisée tous les 5 ans. Les accompagnements mis en place sont qualifiés d'excellents (cotation : 100%), ainsi que le pilotage du service et des activités (cotation : 93,8%).

Le Conseil d'administration

Il est présidé de droit par le Maire de Châteauroux, entouré de 8 représentants élus du conseil municipal et de 8 représentants associatifs œuvrant dans le champ du social et de l'insertion. La Vice-Présidente du CCAS, Maire-adjointe à l'action sociale, l'a réuni à 6 reprises en 2020 pour débattre et délibérer sur l'actualité des services et le soutien apporté à des projets.

Les administrateurs sont membres de commissions et de conseils de vie sociale avec les résidents. La commission des aides a eu lieu 41 fois en 2020 ; celle pour les actions en direction des personnes âgées 3 fois ; il y a eu 9 rencontres avec les différents résidents. Enfin, ils ont participé à 6 instances de dialogue social dans le cadre d'une mobilisation exceptionnelle liée à la gestion de la pandémie, en lien avec l'AIMSMT et avec la cellule de crise communale.

DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE

Soutien à l'insertion sociale et aides auprès de castelroussins et d'associations caritatives

En 2020, pendant la première période de confinement liée à la pandémie, suite à la fermeture des épiceries sociales et aux difficultés liées à l'absence d'équipements de protection, le CCAS a coordonné de nouvelles dispositions pour l'aide alimentaires auprès de 680 familles. Des distributions de colis alimentaires ont été organisées directement sur les quartiers de résidence, dans de meilleures conditions de sécurité sanitaire, grâce à la mobilisation croisée de la BA et des Restos, avec le concours de la Croix Rouge, de l'ACGCS, de la Protection Civile, des SNSM.

Malgré la baisse des accueils physiques, les demandes d'aides ainsi que le nombre de personnes suivies n'ont pas baissé.

3 394 accueils (-46%) pour 822 personnes différentes et 8 456 appels reçus (-7,5%).

951 demandes d'aide ont été instruites (+0,2%) pour 772 accords (+7%) dont 424 aides à la vie quotidienne.

200 demandes de domiciliation postale ont été déposées et accordées et 341 ménages ont bénéficié de ce service sur l'année pour 6 922 courriers.

27 dossiers ont été instruits dans le cadre de la bourse aux permis pour les plus de 26 ans.

127 bénéficiaires du RSA ont été accompagnés dans le cadre de 884 entretiens sociaux individuels et d'appels réguliers durant les périodes de confinement.

Entre les périodes de confinement, 9 animations différentes ont été proposées sur 17 séances avec 646 participations. Les animations dans le cadre d'Oksyrian ont à elles seules touchées environ 600 personnes.

109 cartes de tarifs solidaires Equinoxe ont été remises. Un accompagnement personnalisé a été réalisé lors des 3 spectacles maintenus avec 21 participations.

Poursuite du soutien financier et technique aux associations caritatives.

Accompagnements personnalisés en lien avec le logement

706 demandes ont été formulées en 2020 réparties comme suit :

- 67 demandes (accès au logement, demande de mutation, informations droits et devoirs du locataire, impayés énergies, expulsion locative, gestion de situations d'urgence (incendie / dégâts des eaux / sans domicile / domiciliations postales).
- 224 entretiens de demande de domiciliation postale.
- 56 demandes ont été faites pour le Relais Logement via le site Châteauroux Métropole (dispositif de mise en lien entre des locataires et des propriétaires de meublés pour de courtes périodes).
- 185 accompagnements sociaux spécifiques logement :

63 % pour des relogements, 31 % pour des impayés locatifs. 34 situations ont été accompagnées dans le cadre de la mise en œuvre de mesures d'expulsion locative.

- 60 relogements sur l'année, dont 67% dans le parc public, 22% dans le privé et 11 % en structure.
- 19 ménages accompagnés dans le cadre d'une mesure d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL) financée par l'Etat.
- 14 familles ont été accompagnées en mesure d'Intermédiation Locative (IML) financées par l'Etat.
- 66 participations aux commissions : 29 du Fonds de Solidarité Logement, 14 commissions logement d'abord, 1 commission DALO, 10 Commissions et 9 permanences CCAPEX, 3 commissions du comité de Lutte contre l'Habitat Indigne.
- Participation aux instances de réflexions transversales sur l'insertion par le logement (dont la définition du nouveau Programme Local de l'Habitat).

Une action renforcée auprès des personnes âgées

L'Office des personnes à la retraite a reçu 1 476 personnes en 2020 (contre 3 736 personnes en 2019) à la Maison des Séniors et a reçu 9702 appels téléphoniques (contre 8 078 en 2019).

La baisse de l'accueil physique est en relation la fermeture de l'accueil au public pendant le 1er confinement, avec l'annulation des fêtes des retraités de juin et décembre et l'auto-confinement des personnes âgées.

Les visites à domicile dans le cadre réseaux de lutte contre l'isolement ont été suspendues pendant 4 mois.

L'augmentation de l'accueil téléphonique est en rapport avec les livraisons de masques et des courses notamment.

Un service de livraisons de courses a été en effet créé pendant le 1^{er} confinement : 49 bénéficiaires pour 74 livraisons à domicile.

Une contribution lors de la distribution des masques a été apportée au 1^{er} déconfinement pour 1 032 foyers castelroussins dont 714 livraisons directement à domicile.

Il est à noter une augmentation de la communication par mail. A titre d'exemple 750 mails ont été reçus et ont eu une réponse pour l'opération de livraison des masques en mai et juin.

120 personnes sont abonnées au service de téléassistance (121 en 2019)

41 369 repas à domicile ont été livrés (contre 42 538 en 2019) à 263 personnes (moyenne 166 pers par mois)

501 personnes inscrites sur le fichier des personnes vulnérables ont été contactées à 5 reprises, pendant les périodes de confinement et le plan canicule en août, avec le soutien de

bénévoles et aussi ceux de la Protection civile.
92 bénévoles sont investis dans les réseaux de lutte contre l'isolement des âgés MONALISA « DoSanSol », « Livres et moi », « Clubs de quartiers », « Allons-y ensemble » et « Envie de causer ». 390 personnes (avec double compte) bénéficient de leurs engagements.

1150 colis de fêtes de fin ont été remis par les élus aux aînés non imposables.

82 personnes âgées ont été aidées par l'assistante sociale. 90 dossiers d'aide sociale légale ont été instruits.

Une action éducative en direction de jeunes en difficultés

199 jeunes (65 femmes et 164 hommes) en risque ou en voie de marginalisation ont été accompagnés en 2020 (198 en 2019) avec le soutien financier du Conseil Départemental, de la Ville de Châteauroux, de l'Etat et de fonds sociaux européens.

Ces jeunes âgés de 12 à 25 ans sont issus principalement des quartiers prioritaires ou des familles gens du voyage.

Le travail éducatif s'est effectué aussi en lien avec des parents. Il a porté, en partenariat avec les acteurs locaux, sur la résolution de problématiques éducatives, familiales, scolaires, d'accès aux loisirs et à la culture, administratives, de santé, de logement, de justice, d'emploi, etc. 76 (38 %) d'entre eux étaient des nouveaux suivis en 2020. Leur moyenne d'âge est de 20 ans.

Une forte mobilisation des professionnels a eu lieu pendant les périodes de confinements pour maintenir les liens avec les jeunes et les soutenir, via la poursuite du travail de rue, la présence sur les réseaux sociaux et l'aide à la distribution alimentaire apportée aux plus précaires.

Les actions ciblées « Mieux repérer et mobiliser les publics dits

invisibles » et « Accompagnement des jeunes vers l'emploi et la formation », en partenariat avec la Mission locale, Intermaide, Insert-Jeunes, Solidarité Accueil, Agir et le FJT, ont permis à une soixantaine de jeunes déscolarisés ou inactifs, éloignés de l'emploi, d'être accompagnés tout au long de l'année et de pouvoir participer à des ateliers de remobilisation ainsi que des chantiers éducatifs (36 participants) pour des travaux de peinture, d'entretien d'espaces verts, de nettoyage, etc. Dans le contexte de crise sanitaire cela a été pour certains jeunes la seule possibilité de pouvoir obtenir un travail rémunéré cette année (3 jeunes ont signé à la suite un CDDI avec des structures d'insertion locale).

Durant l'été 2020, du 6 juillet au 28 août, le service de prévention partenaire du Dispositif de Réussite Educative, du service jeunesse de la Ville et de l'Education Nationale a participé, dans les quartiers prioritaires, à l'organisation et à l'encadrement des « Vacances Educatives » qui ont concerné 225 enfants différents et 125 familles (accompagnement à la scolarité, sorties éducatives et de loisirs, activités d'animation, actions de soutien à la parentalité).

En 2020 les résultats de l'évaluation externe du service de prévention spécialisée, réalisée par un cabinet extérieur tous les 5 ans, ont souligné la grande qualité des interventions éducatives mise en œuvre par les agents, l'efficacité du service et sa capacité à aller vers les publics jeunes fragilisés. L'analyse réalisée a mis en avant, en matière d'activités proposées, un positionnement équilibré du service répondant pleinement à l'ensemble de ses missions. Elle a noté que les professionnels étaient au cœur d'une communauté éducative et que le partenariat était un point fort et majeur du service.

DIRECTION DES ÉTABLISSEMENTS POUR PERSONNES ÂGÉES

Deux résidences autonomie, un EHPAD (maison de retraite) et une maison relais séniors.

Le CCAS dispose d'un ensemble d'établissements destinés à proposer à un public âgé un accompagnement adapté à ses besoins et des réponses graduées pour prévenir et accompagner la diminution de l'autonomie.

En 2020, les établissements ont connu un taux de rotation des lits important notamment à l'EHPAD st Jean (44%), cela semble être une tendance forte liée au vieillissement de la population accueillie et aux pathologies physiques et psychiques qui y sont liées : 12 nouvelles personnes accueillies à l'EHPAD, 9 à la Résidence Isabelle, et 2 à la Maison Relais, aucune à la Résidence des Rives de l'Indre.

L'année 2020 a été très fortement impactée par la crise sanitaire avec des mesures nationales d'encadrement des établissements médico-sociaux impliquant une modification considérable du mode de vie des résidents sur tous les plans : restauration, animation, visites des proches, sorties.

Les professionnels des établissements ont dû s'adapter rapidement à de nouvelles organisations et parfois de

nouveaux plannings de travail. Cela s'est fait avec beaucoup de bonne volonté et d'implication de tous.

Les efforts consentis par tous – résidents et professionnels - ont sans aucun doute contribué à échapper à la contamination par le coronavirus en 2020.

Dans ce contexte compliqué, la formation des professionnels a malgré tout pu être engagée : formation à l'accompagnement des troubles psycho-comportementaux (2 groupes de 12 personnes en Juin), et formation à la philosophie de l'HUMANITUDE (7 membres du comité de pilotage, 24 professionnels soignants, et 12 professionnels des fonctions supports). C'est une démarche qui s'inscrit dans le temps, elle vise à améliorer les connaissances des professionnels, à réviser les pratiques professionnelles et ainsi à améliorer la qualité d'accompagnement des résidents.

En outre, les travaux de résidentialisation du site de Saint-Jean ont été engagés en fin d'année 2020 par la Ville de Châteauroux. La mise en service prévue en avril 2021 sera suivie de l'embellissement du jardin et de l'installation d'un parcours d'activités physiques adaptées au printemps.





DES SERVICES TECHNIQUES
MUTUALISÉS
DEDIÉS **AUX PROJETS**
DE **TERRITOIRE**

DGA :

ENVIRONNEMENT ET ESPACE PUBLIC



Le service de collecte des encombrants fonctionne sur rendez-vous. Les usagers peuvent bénéficier d'une collecte par an, dans la limite de 2m³

4.1.1.

Direction des Espaces verts, Propreté Déchets

Espaces verts

Activité 2020 :

+ Service Espaces verts

Janvier – février 2020 : accompagnement de la Ville de Déols dans l'amélioration de l'aspect esthétique de l'avenue du Général de Gaulle dans l'optique du passage du jury du Label des Villes et Villages Fleuris en août 2020,

Du 20 janvier au 14 février 2020 : campagne d'élagage mécanisé de 1 566 arbres d'alignement (en régie et par entreprise),

De janvier à juillet 2020 : jardins des Cordeliers : première tranche de travaux de rénovation des jardins au droit des terrasses hautes et intermédiaires et du jardin de la fontaine des Religieuses : rénovation des allées, du réseau d'Eau Pluviale et de l'arrosage intégré, plantation d'arbustes, de plantes vivaces et de graminées, paillage, rénovation des murs historiques (travaux par entreprises),

De janvier à décembre 2020 : parvis gare/giratoire Willy-Brandt : travaux espaces verts (par entreprise), terrassements, apport mélanges terre, réseau d'arrosage, plantations arbres, arbustes, vivaces, graminées, paillage.

Printemps 2020 :

- Mise en place de potelets sur un côté du chemin de la baignade,
- Réalisation d'une aire multisports dans le parc de loisirs Daniel-Bernardet,

17 mai 2020 : annulation de la journée portes-ouvertes des Serres municipales sur le thème du fleurissement estival « Green Power » en raison de la crise sanitaire. Ce thème n'ayant pas été déployé dans son intégralité, il le sera en 2021. En raison du confinement, la production a été réduite, seulement 40 % de nos surfaces fleuries ont été plantées (1 155 m² sur 2 947 m²),

Mai-juin 2020 : plantation des 16 500 plants composant le fleurissement estival (en régie),

Juin 2020 : rénovation de l'entrée du Centre Horticole suite à l'installation de 4 cuves de récupération d'Eau Pluviale pour une contenance de 40 m³ (travaux de voirie par entreprise).

Été 2020 :

- Réaménagement du terrain de football de Beaulieu avec sa rénovation en terrain synthétique.
- Pose de 2 barbecues sur la plaine des Chevaliers,
- Installation d'un jeu à ressort à la crèche Les Papillons,
- Remise en état d'une clôture dans le parc face de l'école maternelle Montaigne,
- Installation d'un jeu à ressort dans le square François-Villon,
- Réparations effectuées sur deux aires multisports présentes sur les quartiers Saint-Jean et Beaulieu,
- Réaménagement d'aires de jeux à l'école maternelle Jean-Racine et à l'école maternelle Michelet,

Juin à juillet : cimetière de Cré, création nouvelle division, Division 18, terrassements, création d'allées, réseaux EP/AEP.

16 juillet : passage du jury du concours Châteauroux Fleurie : 45 participants – remise des prix annulée en raison de la crise sanitaire,

De mi-août à fin septembre : cimetière de Cré, création d'un cimetière animalier, terrassements, création d'allées, accès, parking, pose de clôture, engazonnement,

Du 14 au 18 septembre 2020 : campagne de traitement biologique contre la chenille processionnaire du pin (1 064 conifères) par une entreprise.

Automne 2020 :

- Réaménagement complet de l'aire de jeux du jardin des Capucins,
- Réaménagement complet du parcours de santé de Belle-Isle,
- Remplacement d'un jeu au Jardin Public,

Octobre 2020 : mise en place de 2 005 chrysanthèmes dans les massifs (en régie),

Novembre-décembre 2020 : plantation des 50 754 plants composant le fleurissement hivernal et printanier (en régie),

Décembre 2020 : plantation de 5 000 jeunes plants (arbres et arbustes) sur la ZAC des Chevaliers,

De septembre 2020 à mars 2021 : rue de Provence, travaux de VRD et d'espaces verts dans le cadre de la première tranche de rénovation du NPRU du quartier de Beaulieu,

Octobre 2020 : cimetière de Cré, pose de cases de columbarium dans la Division 9,

Octobre 2020 à février 2021 : cimetières Saint-Christophe et Saint-Denis, travaux de rénovation des allées,

Jardin public, rénovation du réseau primaire d'arrosage dans le cadre des travaux de rénovation du réseau d'eaux usées,

Novembre 2020 : cimetière de Cré, pose d'ossuaires,

Décembre 2020 : cimetière de Cré, plantations d'arbres et d'arbustes dans la Division 18 et au cimetière animalier.

Tout au long de l'année 2020 :

- Suivi et entretien des fontaines,
- Réparation des systèmes d'arrosage automatique,
- Suivi et entretien des jeux pour enfants,
- Suivi et rénovation du mobilier urbain,
- Création de décors événementiels,
- Réparations diverses suite à des actes de vandalisme, usures...
- Réparation de clôtures,
- Arrosage des végétaux,
- Travaux d'entretien des arbres et des haies (opération de tailles, délagage, ...),
- Travaux de plantation,
- Travaux d'entretien d'espaces verts (ville et agglo) : broyage de prairies, entretien des talus et fossés...
- Décorations florales pour 28 manifestations aux thématiques différentes : vœux du Maire-Président, salons, congrès et manifestations sportives,
- Les rendez-vous nature organisés par l'office Châteauroux Berry tourisme les samedis (seulement au premier trimestre 2020 en raison de la crise sanitaire) : 2 visites guidées des serres de collections et production, 1 atelier participatif semis bouturage (57 participants),
- Les visites des serres par des écoles élémentaires, service Enfance d'Étrechet, 5 classes (du CP au CM2) et par l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE) pour un total de 114 élèves.

Contribution au développement durable :

Service Espaces verts

- Réalisation d'une cuve de récupération des eaux pluviales sur le stade de Beaulieu,
- Sensibilisation des scolaires au bienfait des arbres en ville lors de la plantation des 5000 arbres,
- Adaptation de la palette végétale pour choisir des plantes moins consommatrices en eau.

Service Espaces verts : La plantation de 5000 arbres dans la plaine des Chevaliers

Au cours du mois de mai 2020, Châteauroux Métropole a candidaté avec succès au programme « Plantons en France » qui est porté par l'AFAC - Agroforesterie (Association française arbres champêtres et agroforesteries) en présentant un projet de plantation de 5 000 arbres dans la zone d'activités des Chevaliers. Ce projet s'étend de la rocade et jusqu'au Boulevard le Corbusier et a entièrement été réalisé en régie : les fosses de plantation faites avec une tarière, l'amendement en terre végétale, la plantation de 5 000 jeunes plants forestiers et le paillage avec du roseau de Brenne ont été mis en œuvre avec le matériel et les agents du pôle maintenance. Cette action a aussi permis de réaliser ces travaux avec la participation de 9 écoles de la Ville ainsi que du centre de loisirs et du pôle insertion médiation du quartier Saint-Jean.

Service Propreté : Le décapage

Le pôle propreté dispose de deux décapeuses qui permettent le nettoyage à haute pression des surfaces encrassées au revêtement généralement clair (béton désactivé, pavés, dallage et parvis, ...). Chaque machine est équipée d'une « double cloche » à l'avant, permettant le nettoyage mécanique, ainsi que d'une cloche manuelle et d'un karcher pour les surfaces restreintes qui ne sont pas accessibles avec la machine.

En 2020, les agents ont notamment procédé au nettoyage de l'intégralité de l'avenue Marcel Lemoine, qui n'avait jamais été réalisé jusque-là.

Indicateurs 2020 Service Espace Verts :

Désignation de l'indicateur	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Indicateurs RH						
Effectif	106,5	100,5	89	90	88	88
Dont apprenti	12	11	12	14	12	12
Indicateurs financiers						
Budget fonctionnement						
Ville	407 850	401 480	508 503	212 275	254 350	265 460
Agglo	169 000	118 500	50 500	424 200	435 200	425 000
Budget investissement						
Ville	359 000	452 000	2 167 400	998 000	970 000	2 670 000
Agglo	202 000	113 000	201 500	273 000	273 000	290 000
Indicateurs d'activité						
Surface d'espaces verts						
Ville	333	333	409	409	409	409
Agglo	229	229	229	229	229	429
Nombre de plants produits						
Ville	111 761	112 793	113 636	113 435	115 615	80 030*
	11 119	25 331	26 639	27 085	27 740	20 270*
Total (ville+agglo)	122 880	138 070	140 275	140 520	143 355	100 300*
Nombre de visiteurs portes ouvertes	2 105	2 228	2 106	1 871	1 879	Annulées

*chiffres en diminution en raison de la crise sanitaire

Service Espaces verts : Objectif 4 fleurs

Lors de la remise des prix 2020 de l'ARF, Monsieur le Maire a annoncé que la Ville de Châteauroux serait candidate au Label 4 fleurs pour 2021. Le service s'est engagé dans cette démarche pour défendre au mieux cette candidature soumise à la visite d'un jury national, en produisant un dossier de présentation au niveau des exigences du label.



Service Propreté

Janvier 2020 : collecte des sapins de Noël

1 172 sapins ont été collectés et valorisés en 2020,

Collecte des sapins de Noël, grâce à 14 parcs dans la ville.

Juin et octobre 2020 : opérations de désherbage

L'équipe des agents de la propreté s'est vue renforcée par 6 intérimaires, durant deux périodes de cinq semaines en juin puis en octobre, pour effectuer le désherbage mécanique et manuel sur l'ensemble des quartiers de Châteauroux. Ces opérations nécessitent une bonne organisation logistique du service avec notamment le passage systématique d'une balayeuse après les équipes pour nettoyer les résidus de désherbage (terre, graviers, herbe coupée).

Novembre 2020 : ramassage des feuilles

Comme chaque automne, la période de chute des feuilles représente une période de forte activité pour les agents du pôle

propreté. Sur une période d'environ 6 semaines, entre 1 et 3 équipes sont mobilisées avec des camions équipés de caissons « aspire-feuilles » pour assurer le ramassage des feuilles mortes dans Châteauroux. Cette mission nécessite une adaptation au jour le jour en fonction des conditions climatiques qui entraînent ou retardent la chute des feuilles.

Décembre 2020 : Obtention de la 3^{ème} étoile du label ville Eco-Propre, Châteauroux fait partie de « l'AVPU » ou Association des Villes pour la Propreté Urbaine. A ce titre, elle a obtenu en 2020, la 3^{ème} étoile du label ville Eco-Propre récompensant les actions du service. Parmi celles-ci : la mise à disposition de corbeilles bi-flux permettant le tri lors d'événements, la lutte contre les dépôts sauvages sur les points d'apport volontaire, le plan de remplacement continu des véhicules thermiques par des véhicules électriques.

Indicateurs 2020 Service Propreté :

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Déchets de balayage	742	-	-	-
Feuilles ramassées	58	-	-	-
Nombre de tags et autocollants enlevés	105	287	-	-
Surface de tags et autocollants enlevés	210	177	-	-
Nombre de sacs pour déjections canines	195 000	155 000	-	155 000
Nombre de sapins collectés	870	1 278	1 183	1 172
Effectif	30	30	-	27
Budget (dépenses)	NC*	NC*	291 000	345 000
Budget (recettes)	NC*	NC*	4 000	4 000

* les budgets Propreté en 2017 et 2018 étaient intégrés avec le budget du service Espaces verts.

Contribution au développement durable :

Service Propreté

Pour la 5^{ème} année consécutive, la Ville de Châteauroux a renouvelé son opération de collecte des sapins de Noël, sur les 14 parcs à sapins. Entre le 28 décembre 2020 et le 18 janvier, 1172 sapins ont été collectés. Un bilan quasiment identique à celui de 2019. Ils sont alors envoyés sur la plateforme de la Martinerie pour être valorisés sous forme de compost.

Service Propreté : la police Propreté

Afin de lutter contre certaines incivilités (dépose de dépôts sauvages, déjections canine non ramassées, non-respect des jours de collecte des déchets), et dans le cadre des nouvelles réglementations apportées par la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, une police propreté sera mise en place sur le territoire. Dans ce cadre, 4 agents seront prochainement formés et assermentés et pourront alors dresser des amendes en cas de constatation d'infractions. Le montant de l'amende n'est pas encore fixé mais pourra dépendre des infractions commises.



Activité 2020 :

Service Déchets

Mars – Avril 2020 : crise Covid, confinement et gestion des déchets

En raison de l'épidémie de Covid19, le déclenchement du confinement a entraîné la fermeture au public des déchèteries durant 6 semaines et un arrêt du service de collecte des encombrants sur rendez-vous pendant 5 semaines.

Le service de collecte des déchets ménagers fut le seul à fonctionner normalement. Seules les collectes dédiées aux commerçants du centre-ville de Châteauroux sont interrompues. Les agents ont reçu de nombreux messages de soutiens et de remerciements des habitants et des commerçants.

Mai 2020 : reprise des activités du service

La sortie du confinement a été une période très dense pour l'ensemble du service.

La réouverture des déchèteries s'est effectuée avec un système de filtrage des véhicules afin de limiter le nombre

d'usagers présents simultanément sur les sites. Pendant plus d'un mois, les gardiens ont reçu le renfort de personnels d'Insert Jeunes afin d'organiser cet accueil.

Le service de collecte des encombrants a également connu un nombre de demandes sans précédent, nécessitant la création d'une seconde équipe avec le renfort d'agents d'autres services.

Octobre 2020 : Distribution de poules dans le cadre de l'opération « des poules pour moins de déchets »

En raison du contexte sanitaire, une seule distribution de poules a été organisée cette année (contre 2 en 2019). Sur le mois d'octobre, 90 foyers volontaires ont choisi d'adopter un couple de poules d'une race locale, La Noire du Berry.

Mise à disposition de composteur pédagogique dans les écoles volontaires

2 écoles ont été dotées d'un composteur pédagogique de 300 litres en bois. Doté d'une surface vitrée, il permet d'expliquer aux élèves le processus de dégradation des déchets biodégradables. Une documentation sur le compostage et un bio-seau sont donnés en complément.

FOCUS

Le service de collecte des encombrants

Le service de collecte des encombrants fonctionne sur rendez-vous. Les usagers peuvent bénéficier d'une collecte par an, dans la limite de 2m³ de déchets présentés. Les encombrants (déchets verts acceptés) doivent être présentés la veille au soir du jour de collecte, sur le trottoir (domaine public), devant l'habitation. Deux agents sont en charge de cette collecte.

Ce service a été extrêmement sollicité au printemps 2020, suite au 1^{er} confinement lié à la Covid19. Entre le 20 avril, date de reprise du service, et le 30 juin, un total de 645 collectes ont été réalisées soit une moyenne de plus de 13 rendez-vous honorés par jour ouvré. La demande a nécessité la création d'une seconde équipe avec le renfort d'agents des services Voirie et Exploitation.

Pour comparaison, lors de la même période en 2019, le service avait assuré 289 collectes soit un peu plus de 6 rendez-vous par jour ouvré.

Au 30 juin 2020, le service encombrant avait déjà réalisé plus de collectes que durant l'intégralité de l'année 2019.

Contribution au développement durable

La réduction à la source est un des principaux leviers de limitation des impacts environnement de la collecte et du traitement des déchets. Les déchets fermentescibles (rebus de cuisine, restes de repas, déchets végétaux, ...) étant les déchets plus présents dans les poubelles, le compostage reste une des solutions les plus efficaces.

Si, en 2020, 296 composteurs individuels ont été distribués auprès des habitants, les services se sont également penchés sur l'habitat collectif. Ainsi, le territoire comptait 15 sites de compostages collectifs sur des résidences, des foyers de jeunes travailleurs ou des jardins familiaux. En partenariat avec le CPIE, 27 animations et ateliers d'initiation ont pu être réalisés malgré le contexte sanitaire. Environ 300 habitants ont ainsi pu être sensibilisés aux enjeux et aux modalités de fonctionnement d'un composteur.

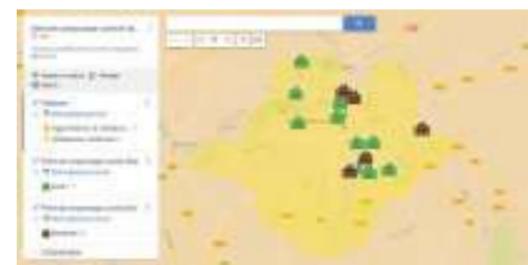


Figure 1 : Cartographie des sites de compostage collectif, en 2020



Figure 2 : Stand de sensibilisation au compostage collectif, CPIE

+ Service Déchets

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Nombre de composteurs distribués	469	239	291	296
Tonnages collectés SYTOM	32 535	32 241	32 178	33 674
Tonnage déchets secs collectés SYTOM	133,2	129,4	135	136
Tonnage de déchets secs valorisés SYTOM	73,5	67,9	66,1	64,1
Tonnage de déchets humides collectés SYTOM	147,5	150,11	142	Fermeture de l'usine
Tonnage de déchets humides valorisés SYTOM	32	41	25*	Fermeture de l'usine
Taux de valorisation des déchets du SYTOM	65	65	44	33
Quantité de verre collecté	36	37	37	37
Effectifs – au 31/12 de l'année	54	54	54	59
Budget (dépenses)	8 704 082	7 596 623	8 462 776	7 021 650
Budget (recettes)	9 874 944	9 984 852	10 268 692	9 898 500

* sur 6 mois
Périmètre SYTOM : = CDC Val de l'Indre Brenne + CDC Eguzon Argenton Vallée de la Creuse + CA Châteauroux Métropole (recensement annuel INSEE)

Filière	Prestataire au 31/12/2018	Mode de valorisation
Cartons	COVED	Valorisation matière
Papiers	COVED	Valorisation matière
Métaux	ERICHEBOURG REVIVAL / CHATEAUROUX RECYCLAGE	Valorisation matière
Bois	BIOMASSE 18	Valorisation matière
Déchets verts	BIOMASSE 18	Valorisation organique
Gravats	SETEC	Valorisation matière
Tout-venant	SEG	Stockage
Déchets d'Équipement d'Ameublement (DEA)	ECOMOBILIER	Valorisation matière
Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE)	ECOSYSTEMES - ESR	Valorisation matière
Déchets diffus spécifiques (DDS)	ECODDS	Valorisation énergétique
Déchets dangereux des ménages	RECYDIS	Valorisation énergétique
Pneus VL conformes	MEGAPNEUS	Valorisation matière et énergétique
Pneus non conformes	MEGAPNEUS	Valorisation matière et énergétique
Piles et accumulateurs	COREPILE	Valorisation matière
Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)	DASTRI	Valorisation énergétique
Lampes et tubes	RECYLUM	Valorisation matière
Petits extincteurs	RECYLUM	Valorisation matière
Cartouches d'impressions et toner	LVL	Valorisation matière
Radiographies	PHI INTERNATIONAL	Valorisation matière
Bouchons liège	BOUCHON DE LIEGE DU CŒUR	Valorisation matière
Bouchons plastiques	BOUCHON D'AMOUR	Valorisation matière
Huile moteur	RECYDIS	Valorisation énergétique
Huile alimentaire	MJR NEGOCE	Valorisation matière
Textile	ECOTLC	Valorisation matière
Plastiques (PP/PE)	REVIPLAST	Valorisation matière

L'année 2021 sera l'année du déploiement des points d'apport volontaire enterrés.

Dans le cadre de la réhabilitation des quartiers prioritaires, des conteneurs enterrés seront installés pour collecter les déchets secs et humides ainsi que le verre. Dissimulés dans la voirie, ils permettent une meilleure intégration dans le paysage urbain et limitent les nuisances olfactives et visuelles.

Le quartier de Saint-Jacques devrait être équipé de 60 à 70 conteneurs d'ici la fin de l'année.

Par ailleurs, un véhicule spécifique a été commandé en février 2021, pour permettre la collecte de ces conteneurs. Il devrait être livré au début de l'année 2022.



4.1.2. Direction de la mobilité,

Bureau d'études techniques Voirie

Activité 2020 :

Service Voirie

(Régie – Signalisation – Circulation/stationnement - Éclairage public - Eaux pluviales – Gestion du domaine public) :

Réfections de chaussées communautaires :

Avenue d'Argenton section carrefour Market à Châteauroux,
Avenue de La Châtre de l'avenue de Lattre de Tassigny au giratoire de la rocade à Châteauroux,
Allée du Clos Jacquet au Poinçonnet,
Boulevard du Franc giratoire Leclerc uniquement.

Réfections de chaussées ville de Châteauroux :

Rue du Boulevard,
Rue Ernest Courtin,
Allée de la Rochefoucauld au carrefour avec l'allée de Longchamp,
Extrémité rue Ratouis de Limay depuis rue du Préfet Dalphonse,
Rue du Portail,
Rue Grandmaison,
Extrémité rue des Soupirs depuis la rue de la Rochette,
Parking rue du Président Poincaré,
Rue du Président Poincaré,
Rue Combanaire des boulevards à la rue du 11 novembre,
Impasse Talichet,
Allée de la Bruyère,
Boulevard le Corbusier,
Parking rue Michelet,
Allée Georges Bizet dont jonction avec l'allée Edouard Branly,
Rue de la Concorde entre la rue Montaigne et rue du 8 mai 1945,
Rue de Notz,
Rue des Aubrays.

Travaux de voirie en régie : Réfections de trottoirs, -

Entretien de voirie et de mobilier urbain.

Circulation/stationnement : Entretien des équipements des contrôles d'accès et de péage des parkings en ouvrage et maintenance des horodateurs.

Eclairage public : Renouvellement de matériel : installation par notre service régie de 850 lanternes à leds.

Bureau d'Études Techniques :

Travaux Agglomération :

- Aménagement des abords du complexe aquatique Balsanéo,
- Fin des travaux de viabilisation des terrains familiaux de Châteauroux.

Travaux Ville de Châteauroux :

- Restructuration du quartier Gare : travaux de réseaux, de voirie et de pavage,
- Avenue Gédéon Duchâteau : aménagement de l'entrée du Parc Daniel Bernardet,
- NPNRU Beaulieu - rue de Provence : travaux de réseaux et de voirie,
- NPNRU Beaulieu - Stade Beaulieu : création d'un bassin de rétention des eaux pluviales et reprofilage du stade d'entraînement,
- Rue de l'Indre : Réhabilitation du transformateur ENEDIS.

Travaux autres communes de l'Agglomération (mise à disposition de personnel) :

- Arthon – rue des Ecoles : travaux de dissimulation de réseau et de voirie.

Service Voirie

Revêtement des trottoirs Ville de Châteauroux :

- Rue Roland-Garros,
- Allée de l'Espérance,
- Rue Louis-Lumière,
- Rue Sarah-Bernhardt,
- Rue du Pré Naudin,
- Rue Georges Courteline,
- Rue Combanaire à l'intersection avec la rue Paul-Verlaine,
- Pieds d'immeubles rue Copernic,
- Centre commercial.

Petits aménagements de voirie :

- Reprise des joints de dalles place République,
- Reprise des joints pavés parvis Notre Dame,
- Aménagement des trottoirs et réfection de chaussée chemin de la Touche,
- Réfection des allées travaux ASPTT,
- Puisard La Bourie,
- Abords salle Jeannine-Blanchet,
- Zone de parking vers CFA,
- Modification îlot central entrée camping,
- Création dalle béton hippodrome,
- Réfection allée Jacques-Copeau.

Bureau d'études techniques :

Restructuration du quartier Gare

- Dans le cadre de son programme restructuration, la Ville de Châteauroux a procédé en 2020 au réaménagement de la rue Napoléon Chaix, de la place de la Gare et de la rue Bourdillon (jusqu'au rond-point Willy Brandt).
- L'objectif du projet était de requalifier les espaces en créant un pôle d'échange multimodal permettant l'accessibilité du site par tout mode de transports. Ainsi, la place de chacun a été redéfinie et la priorité a été accordée aux modes de transport doux afin de pacifier l'espace public.
- Ce changement est particulièrement perceptible sur le parvis de la gare qui devient un lieu de passage mais aussi un lieu de pauses.

Détail des travaux :

- La création d'un nouveau parking longue durée, positionné rue Bourdillon, à l'emplacement du square, face au gymnase Suzanne Lenglen y compris la création de nouvelles zones d'espaces verts tout autour du nouvel aménagement,
- La création d'un nouveau parking courte durée à l'emplacement l'ancien parking longue durée qui était situé entre l'avenue de La Châtre et la Gare (l'ancien parking courte durée était positionné devant la Gare),
- La création devant la Gare SNCF d'un parvis piétonnier avec des dalles en pierre calcaire de finition flammée, compris :
 - + la création d'une fontaine équipée d'un bassin abritant des plantes aquatiques et des poissons,
 - + la réalisation d'un aménagement paysager comprenant la plantation d'arbres et de plantes vivaces,
 - + la création d'un contrôle d'accès au parvis.
- La construction, côté Espace Voltaire, d'une place également réalisée en dalles de pierre calcaire et agrémentée d'arbres et de vivaces,
- Le réaménagement des trottoirs et de la chaussée des rues Bourdillon et Napoléon Chaix (entre le giratoire Willy Brandt et celui du 19 mars 1962), y compris :
 - + la reprise complète de la chaussée avec réduction de la circulation à 2 x 1 voie,
 - + la création d'un plateau surélevé au droit du parvis de la Gare, traité avec un revêtement décoratif.
 - + la création de cheminements piétonniers construits en béton désactivé,
 - + la création d'une piste cyclable bidirectionnelle en enrobé sur le trottoir côté Gare,
 - + la suppression des carrefours à feux de la rue de la Gare et de la sortie de l'ancien parking courte et longue durée,
 - + la reprise totale des espaces verts autour du rond-point Willy Brandt,
 - + la plantation d'un alignement d'arbre rue Bourdillon, du côté de la Gare Routière,
 - + la création d'un double arrêt-bus rue Bourdillon,
 - + la création de 8 stationnements minute de part et d'autre du parvis + 4 sur la place côté Espace Voltaire.
- Le renouvellement de l'ensemble du matériel d'éclairage public ainsi que la mise en valeur lumineuse du bâtiment de la Gare et de l'entrée de l'Espace Voltaire,
- Le renouvellement de l'ensemble des canalisations d'eaux usées, d'eau potable et d'eaux pluviales ainsi que des reprises ponctuelles des réseaux d'électricité de gaz et de téléphone,
- L'accompagnement des espaces publics avec du mobilier urbain : corbeilles, arceaux à vélos, potelets métalliques, bornes en pierre, assises bois positionnées sur des blocs en pierre calcaire.

Budget : 3 925 000 € (sur deux exercices : 2019 et 2020)

- Lot n°1 - Voirie/Réseaux/Pavage : 2 915 000 € T.T.C.
- Lot n°2 - Eclairage public : 377 000 € T.T.C.
- Lot n°3 - Espaces verts : 103 000 € T.T.C.
- Lot n°4 - Fontainerie : 170 000 € T.T.C.
- Lot n°5 - Maçonnerie fontaine : 283 000 € T.T.C.
- Maîtrise d'œuvre Fontaine : 22 000 € T.T.C.
- Prestations diverses : 55 000 € T.T.C.

Contribution au développement durable :

Service Voirie

Réduction des consommations énergétiques dans le cadre du plan pluri-annuel de renouvellement des lanternes d'éclairage public qui compte 10 000 points lumineux sur la ville, Développer la pratique de la marche et de l'usage du vélo à travers des aménagements : création de 1600ml (la moitié des 3200ml avait été engagée sur 2019) de piste cyclable entre Déols et la ZI la Malterie le long de la RN 151.

Bureau d'Etudes Techniques

Poursuite de la politique de développement de l'usage du vélo à la création de nouveaux aménagements cyclables : secteur Gare, rue de Provence et abords Balsariéo, Réutilisation de matériaux de récupération sur certains chantiers : utilisation de béton recyclé pour le remblaiement de tranchées et pour des couches de formes de voiries, Intégration d'aménagement paysager dans la plupart des projets, Renouvellement des luminaires d'éclairage public avec du matériel à Leds, moins consommateur d'énergie.

Indicateurs 2020 :

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Indicateurs financiers				
Service Voirie				
Budget fonctionnement Ville	504 450	556 000	555 000	522 000
Budget fonctionnement Agglo	221 000	232 000	212 850	400 000
Budget investissement Ville	1 641 000	2 170 000	2 170 000	2 220 000
Budget investissement Agglo	1 500 000	1 030 000	1 010 000	1 204 000
Bureau d'études techniques				
Budget investissement Ville	2 121 000	3 421 000	4 575 000	2 733 000
Budget investissement Agglo	1 003 000	723 000	1 377 000	1 719 000
Budget investissement Communes Agglo	-	197 000	210 000	300 000
Budget total :	3 124 000	4 341 000	6 162 000	4 752 000
Indicateurs d'activité				
Service voirie				
Pose de luminaires leds	735	743	732	850
Linéaire de voirie Ville renouvelé	2 430	2 400	2245	2 932
Linéaire de voirie Agglo renouvelé	1 800	1 200	2270	1 080
Bureau d'Etudes Techniques				
Nombre de chantiers :	16	16	14	8
Nombre d'études :	24	31	25	11

Service Voirie

Réfection des couches de roulement

Ville : chemin des Tabacs, allée d'Auteuil, allée de Chantilly, rue de la Concorde, rue Combanaire de la rue du 11 novembre à la rue de Beaupuits, boulevard des Charmilles, giratoires de la rue Montaigne, avenue de l'Ambulance, rue Pierre Gaultier, rue du Chaumiau côté rue Bourdillon.

Agglo : avenue Pierre de Coubertin à Châteauroux, rue de Boislarge à Déols, rue Louis Malbête à Déols, travaux de réfection de chaussée pour le Tour de France.

Bureau d'Etudes Techniques

Activités prévues en 2021 :

- Mise en œuvre du programme 2021 de travaux pour la Ville (rue Porte Thibault, rue Thabaud-Boislareine, rue de la Cueilie, rue de la Loge, lotissement Bitray, rue de la Poste, rue Gabriel Nigond, abords Maison de santé place Mirabeau,...), pour l'Agglomération (abords Balsariéo, extérieur Dépôt Bus) et pour les autres communes de l'Agglomération (Saint-Maur),
- Lancement des études pour les chantiers 2022.

Déplacements

Activité 2020 :

La pandémie de « Covid-19 » a significativement perturbé nos modes de vie et tout particulièrement nos habitudes de déplacements. Les mesures imposées successivement (fermetures des établissements éducatifs, confinements généralisés de la population, mesures de couvre-feu et autres consignes de distanciation physique) ont eu d'importantes répercussions sur la fréquentation des réseaux urbains et scolaires organisés et financés par Châteauroux Métropole.

Réseau urbain « Horizon » :

Malgré les mesures de confinement de la population mises en place à partir du 17 mars 2020, le réseau de transport urbain « Horizon » a été maintenu avec une offre adaptée tout au long de ce premier épisode de la pandémie :

PHASE 1 : A partir du lundi 16 mars, le réseau est passé en mode « petites vacances scolaires » c'est-à-dire que tous les doublages ont été supprimés, se traduisant par une réduction de 44 à 41 services.

PHASE 2 : A partir du 18 mars 2020, l'offre est limitée aux pointes du matin et du soir avec une large pause du réseau entre 10h30 et 15h30 ; des services de transport à la demande non assurés ; un service Handibus maintenu pour les trajets d'ordres médicaux et alimentaires avec un véhicule par jour en circulation ; des services Flexo Soir non assurés ; une suspension des services dominicaux et une offre jusqu'à la correspondance de 13h35 les samedis. La phase 2 s'est traduite par une réduction de 41 à 28 services.

PHASE 3 : A partir du lundi 20 avril 2020, une nouvelle réduction de service est instaurée (suppression des services inutilisés et/ou bénéficiant de solutions de report), ramenant le nombre de services à 23.

PHASE 4 : Déconfinement à partir du lundi 11 mai 2020 se traduisant par une reprise du fonctionnement normal du réseau selon le guide horaire 2019/2020 en vigueur.

L'ensemble de la période de confinement représente un total de 112 813 kilomètres non réalisés par le Délégué.

Contribution au développement durable :

Au cours de l'année 2020, aucun des 42 véhicules du parc n'a pu être remplacé eu égard aux conséquences de la situation sanitaire. Cependant, des expérimentations de véhicules à micro hybridation ont pu être réalisées au début de l'été. Les retards de livraisons liés au contexte sanitaire seront néanmoins rattrapés dès le 1er semestre 2021 avec la livraison programmée de 4 autobus standards à micro hybridation et 2 autobus articulés qui viendront remplacer des bus standards. Cet important rattrapage devrait se traduire par des gains de consommation de carburant dans le bilan de l'exercice 2021.

À noter que le bilan carbone 2020 du délégataire du réseau urbain affiche une réduction globale de 13% de ses émissions totales (2219 tCO2e).

Réseau de transport collectif urbain « Horizon »

Désignation de l'indicateur	Unité	2017	2018	2019	2020
Fréquentation	Nombre de voyageurs	5 002 020	5 384 534	5 414 669	3 533 276
Offre	Kilomètres	1 649 040	1 752 451	1 744 066	1 601 176
Véhicules	Unités	41	41	42	42
Âge moyen du parc	Années	7,5	7,3	7,7	8,7
Produit net du versement transport	€	4 225 443	4 145 423	4 288 813	4 024 196

Circuits de transport scolaire

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Cartes délivrées	1802	1709	1712	1694
Nombre de circuits	36	36	35	35
Nombre de circuits mixtes	7	7	6	6

Transport scolaire :

Le réseau de transport scolaire a été intégralement suspendu du 16 mars au 12 mai 2020 suite à la pandémie, puis une reprise progressive et alternée des différents niveaux d'enseignement a été mise en œuvre selon le choix de chaque établissement scolaire, et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire le 3 juillet 2020.

Malgré une nouvelle dégradation de la situation sanitaire en fin d'année, l'ensemble des services de transport de l'agglomération ont été maintenus normalement.

- En matière de transports scolaires, l'année 2020 a également été consacrée à la préparation du renouvellement des contrats avec un travail conséquent de restructuration et de rationalisation de l'offre, le tout en concertation avec les autorités organisatrices secondaires (AO2) et/ou les communes du territoire.
- Décembre 2020 : Bilan de la fréquentation du réseau urbain HORIZON.

L'année 2020 s'achève sur une forte chute de la fréquentation (-35%). En effet, seuls 3 533 276 voyages ont pu être réalisés sur les lignes du réseau urbain alors que l'offre kilométrique ne diminue que de 8,19% dans le même temps.

Tout au long de la crise sanitaire, Châteauroux Métropole et son délégataire Keolis Châteauroux se sont efforcés de maintenir un niveau d'offre le plus élevé possible, d'une part, pour maintenir un niveau d'offre minimum sur tout le territoire (y compris sur les secteurs les moins denses) et, d'autre part, pour faciliter la distanciation à bord des véhicules en cherchant à limiter les pics de fréquentation.

Le V/K (ratio qui mesure la performance du réseau) affiche fort logiquement une dégradation de 29% pour atteindre 2,21 voyages par kilomètre parcouru.

- Châteauroux Métropole a investi 45 001,60 € dans la réalisation de travaux de mise en accessibilité de ses points d'arrêts. A la fin de l'année, 48% des 473 points d'arrêts du réseau sont intégralement accessibles et 11% sont partiellement accessibles car dotés de quais-bus.

- Livraison d'un dépôt de bus communautaire sur le site de la friche industrielle « CERABATI »,
- Intégration au parc de 2 bus articulés de 18 mètres supplémentaires ainsi que 4 autobus standards « Mild hybrid »,
- Renouvellement des contrats de transport dont les échéances sont fixées respectivement au mois de juillet 2021 pour les marchés de transport scolaire et au 31 décembre 2021 pour la Délégation de Service Public du réseau de transport collectif urbain,
- Mise en place d'une aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique d'un montant forfaitaire de 200 €,
- Expérimentation d'autobus dotés de piles à combustibles alimentées à l'hydrogène.



Droits de place

Activité 2020 :

Occupation du domaine public : dématérialisation des demandes d'occupation du domaine public (emplacements sur les marchés, terrasses, étalages, décorations florales, commerces ambulants ou tout autre événement nécessitant une demande) : elles s'effectuent dorénavant sur le site de Châteauroux Métropole dans la rubrique « Mes Démarches en ligne ».

Indicateurs 2020 :

Indicateurs d'activité stationnement et occupation domaine public	2017	2018	2019	2020
Nombre de terrasses estivales et annuelles	72	74	78	77
Nombre de terrasses couvertes	NR	NR	NR	18
Nombre d'étalages	30	25	28	26
Nombre de métiers forains (Foire expo)	50	50	36	Annulé
Nombre de commerçants sur les marchés (par semaine)	240	210	170	137*

* En raison de la crise sanitaire de la Covid 19, les marchés ont été interdits du 17 mars 2020 au 3 avril 2020. Du 4 avril au 11 mai 2020 puis du 31 octobre au 15 décembre 2020, seuls les marchés alimentaires ont pu se tenir avec un nombre limité de commerçants défini en fonction des directives évolutives du protocole.

Demande à tous les commerçants disposant d'un emplacement permanent sur les marchés de Châteauroux d'effectuer une demande sur le site « Démarches en ligne » de Châteauroux Métropole afin de mettre à jour les pièces à fournir en application du règlement des marchés.



Activité 2020 :

Les principales opérations "Eau potable" ont été :

- Le renouvellement du réseau d'eau potable de la rue Combanaire (parties basse et haute) à Châteauroux,
- Le renforcement de la distribution d'eau potable autour du site de Balsané à Châteauroux,
- La reprise de la canalisation d'eau potable de la Rue de Provence à Châteauroux,
- Le renforcement de l'alimentation en eau potable du secteur de Saint-Christophe au niveau du pont neuf à Châteauroux,
- Le remplacement de la canalisation d'eau potable de l'extrémité de la Rue Ratouis de Limay à Châteauroux,
- La mise en sécurité du réservoir n°2 des châteaux d'eau des Etats Unis à Châteauroux.

Les principales opérations "Assainissement des eaux usées" ont été :

- Le dévoiement du refoulement des eaux usées entre le poste des tennis et la station d'épuration d'Ardentes,
- La réhabilitation du réseau d'eaux usées de la rue des écoles à Arthon,
- La reprise du réseau d'assainissement de la Rue Cachin

à Déols,

- Le renforcement des réseaux d'assainissement autour du site de Balsané à Châteauroux,
- La reprise de la canalisation de la Rue des Aubrays à Châteauroux,
- Le remplacement du collecteur d'assainissement de l'extrémité de la Rue Ratouis de Limay à Châteauroux,
- Des interventions sur diverses stations d'épuration et postes de refoulement.

Contribution au développement durable :

- Durant l'année écoulée, la plupart des travaux patrimoniaux listés ci-dessus ont été engagés en faveur du développement durable :
- En eau potable, le remplacement des réseaux anciens et/ou défectueux participe à la réduction des fuites. Cela a représenté cette année une dépense de **594 958 €**,
- En eaux usées, le renouvellement des réseaux permet de limiter les entrées d'eaux parasites qui génèrent des surcoûts énergétiques de transport et de traitement. Cela a représenté cette année une dépense de **881 179 €**.

FOCUS

Impact de la COVID sur la gestion des boues

La crise sanitaire a impacté la gestion des stations d'épuration. En effet, l'interdiction d'épandre les boues non hygiénisées (cas de la majorité de nos stations) produites après traitement des eaux usées a imposé de les stocker puis de les orienter vers des filières agréées.

Concernant la station d'épuration de Châteauroux, un suivi analytique renforcé a été mis en œuvre pour vérifier l'efficacité du traitement des eaux usées vis-à-vis de l'élimination du virus dans les boues à épandre.

Il s'agit principalement de :

- réaliser le programme de travaux, en cohérence avec les programmations d'aménagements et de voirie,
- suivre les objectifs fixés aux exploitants dans les concessions de service public et en particulier de s'assurer du respect des engagements pris,
- surveiller l'évolution de la qualité de l'eau, en particulier à Ardentes,
- mettre en service le nouveau contrat de service public d'assainissement regroupant 12 communes : Ardentes, Arthon, Coings, Diors, Etrechet, Jeu les Bois, Luant, Maron, Montierchaume, Le Poinçonnet, Saint-Maur et Sassierges-Saint-Germain.



Indicateurs 2020 :

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Dépenses d'investissement « eau potable »	911 000	1 198 280	707 110	594 958
Rendement moyen pondéré du réseau d'eau	78,60	78,70	84,50	Info disponible en juin 2021
Quantité moyenne d'eau consommée par foyer	158,90	149,6	158,0	Info disponible en juin 2021
Volume total consommé	4 026 051	3 808 033	4 042 957	Info disponible en juin 2021
Dépenses d'investissement « assainissement »	1 536 000	1 448 331	1 174 096	881 179
Volume total d'eaux usées traitées en stations d'épuration	4 127 327	4 623 474	4 021 050	Info disponible en juin 2021

DGA :

AMÉNAGEMENT ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS



La pandémie de COVID 19 a déclenché la recherche et la mise à disposition de produits désinfectants virucides.

Etudes d'opportunité Travaux neufs et conduite d'opération

Ville de Châteauroux :

Travaux :

Juin 2019 - Juin 2020 : Travaux de rénovation énergétique école maternelle et de l'office de restauration Jean Racine (1 050 000 € TTC).

Septembre 2019 à Juillet 2020 : Aménagement de la tribune d'honneur du stade Gaston Petit – Création d'un ascenseur et d'une loge basse (660 000 € TTC).

Décembre 2019 à Avril 2020 : Réfection de l'étanchéité des couvertures du Pôle Equinoxe (410 000 € TTC).

Mars 2020 : Création d'une rampe d'accès – Gymnase de Belle-Isle (16 000 € TTC).

Mai 2020 : Création d'un écran de cantonnement – Gymnase de Belle-Isle (19 500 € TTC).

Juin 2020 : Aménagement du palier R+1 Hôtel de Ville (35 000 € TTC).

Juillet 2020 : Correction acoustique de la salle de réception de l'Hôtel de Ville (16 000 € TTC).

Juillet à Septembre 2020 : Réfection d'une partie des planchers bas de la chapelle des Rédemptoristes (66 000 € TTC).

Juillet 2020 à Mars 2021 : Travaux d'aménagement de l'office de restauration du groupe scolaire Jean Racine – aménagement des cuisines et extension de la salle de restauration (383 000 € TTC).

Septembre 2020 à Mars 2021 : Aménagement d'un local de formation cours Saint-Luc (270 000 € TTC).

Octobre 2020 - Mai 2021 : Sécurisation des Ecoles – Axe 3 – alerte attentats (290 000 € TTC).

Etudes préliminaires, d'opportunité ou de programmation réalisées :

- Étude d'opportunité pour la réhabilitation de l'élémentaire Olivier Charbonnier en Maison de quartier.
- Étude d'opportunité pour la réhabilitation de l'ex Centre de Tri Postal et de l'ex Banque de France.
- Étude d'opportunité pour l'appel à projet pour la création de réserves d'eau (ex site Cerabati).
- Reconstruction de la salle Papiot – quartier Saint-Christophe.

Conseil et Aide aux services :

- Permis d'Aménager modificatif - Lotissement « Les Fadeaux ».
- Architecte conseil pour le lotissement « Les Loges » lots 2 et 5.
- Appui au service Urbanisme pour litige sur façade sur demande de permis de construire.

Expertises :

Constatation de désordres sur des bâtiments privés préalablement à la prise d'arrêtés de périls :

- 10 rue Talichet : chute d'ardoises sur les parcelles avoisinantes.
- Rue de Notz : prolifération de végétation et effondrement de couverture.
- 37 avenue de Tours : prolifération de végétation, effondrement de couverture et risque de chute de cheminée.
- 27 rue du Maréchal Foch : rive de couverture abîmée et chute de tuiles.
- 4bis rue Claude Pinette : risque de chute de cheminées.
- 36 rue Jules Grévy : chute d'enduit en façade.
- Rue Fontaine saint-Germain : prolifération de végétation, effondrement de couverture et logement occupé insalubre.
- Rue Saint-Luc : désordres en façade, chute de matériaux sur le domaine public.
- Boulevard de Bryas : dégradation et fissures sur un mur de clôture, risque d'effondrement.

Agglomération :

Novembre 2019 à Novembre 2020 : Travaux du site de BMX (670 000 € TTC).

Novembre 2019 à Mars 2020 : Aménagement de deux cellules commerciales rue Lescaoux (170 000 € TTC).

Janvier à Octobre 2020 : Démolition et dépollution du site de l'ex usine Cerabati – phase 1 (1 547 000 € TTC).

Février à Novembre 2020 : Réfection de la couverture du Bâtiment C dit du « Flockage » - site Balsan (300 000 € TTC).

Septembre 2020 : Démarrage des travaux sur le site l'ex-usine Cerabati pour la création du futur Dépôt Bus (4 000 000 € TTC).

Novembre 2020 : Démarrage des travaux de dépollution des Bâtiments du « Flockage » - site Balsan (480 000 € TTC).

CCAS

Novembre 2019 à Septembre 2020 : Construction de deux terrains familiaux (190 000 € TTC).

Contribution au développement durable :

Pour chacun des chantiers de réhabilitation, d'extension ou de construction, il est intégré de façon systématique une réflexion sur les systèmes constructifs réversibles et durables. L'usage très répandu des ossatures bois et du bardage pour le traitement de l'enveloppe des bâtis neufs permet sur le court terme de maîtriser l'empreinte carbone des travaux, et sur le long terme, de maîtriser soit le changement de destination ou d'usage, soit le cas échéant, les coûts environnementaux du démontage de ces nouveaux bâtis.

Les extensions du gymnase de Touvent ou la loge basse au stade Gaston Petit sont des exemples représentatifs de cet engagement dans la réflexion et la conception des bâtiments de la ville et de l'agglomération.



Ville de Châteauroux :

- Aménagement d'un Club House au Stade Beaulieu.
- Reconstruction des vestiaires du terrain annexe au stade Gaston Petit.
- Agrandissement de l'office de restauration Jules Ferry.
- Rénovation énergétique école élémentaire Victor Hugo.
- Rénovation énergétique école élémentaire Jules Ferry.
- Extension du gymnase Pierre Jablonsky.
- Réfection de l'étanchéité de la couverture du gymnase de Belle-Isle.
- Démarrage des études pour le remplacement du plancher de scène Equinoxe.
- Démolition des gradins de l'ancienne piscine du Rochat.

Agglomération :

- Construction d'un dépôt bus sur le site de l'ex usine Céabati.
- Démolitions et dépollution phase 2 du site de l'ex usine Céabati.
- Démolition du site dit du « Flockage ».
- Aménagement des locaux de l'ex Banque de France.
- Création de locaux sportifs pour le site de BMX.
- Démarrage des études pour la réhabilitation de l'ex Centre de Tri Postal (secteur Gare).

FOCUS

En 2020, la Ville et l'agglomération ont engagé un travail fort sur la réhabilitation de friches industrielles en commençant par réaliser de grands chantiers de démolition et dépollution notamment de deux grandes friches :

- La continuité de transformation du site Balsan ;
- La dépollution et la démolition partielle de l'ancien site Céabati.

Activité 2020 :

- Mise en place d'un nouveau contrôle d'accès sur l'hôtel de ville.
- Remplacement du contrôle d'accès sur tous les gymnases.
- Réfection de la salle du conseil et des mariages de l'hôtel de ville.
- Réaménagement du 2ème étage de l'hôtel de ville pour le service attractivité et le service informatique.
- Remplacement du bac à graisse de l'office de restauration de l'hôtel de ville.
- Remplacement des menuiseries de la MLC Belle-Isle.
- Remise en état des cuves de la station essence du CTM.
- Mise en place de sous-comptage au niveau des logements de fonction.
- Installation d'alarmes anti-intrusion dans toutes les écoles maternelles et élémentaires.
- Remplacement de menuiseries à l'école élémentaire des Marins.
- Installation de mâts d'éclairage sur le terrain de Foot du Rôtissant.

Régies Bâtiments :

Nombre de demandes d'interventions en régie en 2020 :

- Pour la Ville de Châteauroux : 4 126 demandes reçues, dont 4 088 réalisées et 38 en cours.
- Pour Châteauroux Métropole : 275 demandes reçues, dont 274 réalisées et 1 en cours.
- Pour la commune de Saint Maur : 152 demandes reçues, dont 147 réalisées et 5 en cours.

Le service Régie Bâtiment observe une baisse du stock d'interventions « non traitées » en fin d'année 2020 de 91 % par rapport à 2019.

Sécurité et Conformité :

429 contrôles (233 en électricité, 88 gaz, 26 système sécurité incendie, 38 ascenseurs, 36 portes-portails automatiques, 8 postes haute tension...) et 255 maintenances réglementaires effectués.

19 commissions de sécurité réalisées en 2020.

- Remplacement de l'éclairage du Gymnase Touvent par un éclairage LED.
- Restauration complète du parquet du Gymnase Ampère.
- Réfection complète des douches du complexe sportif Saint Denis.
- Création d'un nouveau sanitaire à l'école des beaux-arts au Cordeliers.
- Aménagement des différentes salles à l'école du Grand Poirier élémentaire afin d'accueillir le Centre médico scolaire.
- Remplacement de 4 chaudières devenues dangereuses au DRE.
- Réfection des loges artistes à la Grande Scène d'Equinoxe.
- Réfection de 8 locaux à la maison des associations.
- Remplacement de porte anti-déflagration à la déchetterie des Sablons.
- Réfection de la salle de bain du Logement de fonction du cimetière de Saint-Denis.
- Réhabilitation d'un local commercial situé 14 cours Saint-Luc.

Contribution au développement durable :

Chaque année, une partie du budget d'investissement du service est réservée au remplacement des éclairages par du LED dans nos établissements, principalement les gymnases.



• Développement d'une politique de maintenance préventive sur le patrimoine.

• Remplacement de l'éclairage du Gymnase de Belle-Isle par du LED.

Indicateurs 2020 :

	2017		2018		2019		2020	
	Nombre de bâtiments	Surfaces m ²						
Ville de Châteauroux	262	326 197	262	326 478	262	326 478	260	325 728
Agglomération	34	62 887	36	67 393	36	67 393	36	67 393
Saint-Maur	34	12 343	34	12 343	34	12 343	34	12 343
Coût global de la maintenance externe	2 073 012		2 363 729		1 368 204		1 444 090	

	2017	2018	2019	2020
Service travaux régie				
Effectif travaux régie	31,75	28,32	34	-
Coût salarial	1 195 832	1 079 819	1 099 752	-
Investissement	226 852	81 125	77 992	50 280
Fonctionnement	310 824	269 657	316 231	253 343
Coût global de la maintenance interne	1 733 508	1 430 601	1 493 975	1 396 297

	2017	2018	2019	2020
Coût global de la maintenance interne et externe	3 806 520	3 794 330	2 862 179	2 840 387

Activité 2020 :

Activité de l'Entretien ménager : Assurer les prestations d'entretien ménager sur l'ensemble des bâtiments de la collectivité permettant une hygiène et une propreté des locaux à un coût adapté d'une part et le gardiennage des sites et bâtiments gérés d'autre part.

L'année 2020 a surtout été marquée par la pandémie de COVID 19, au cours de laquelle la polyvalence des agents d'entretien a permis une adaptation des affectations et des interventions suivant les bâtiments occupés avec un entretien ménager et une désinfection renforcée. Cela a également induit une augmentation du coût global d'entretien et de désinfection (sites externalisés occupés, entretien des bungalows du Relais Routier, des centres de distributions de masques, des centres de distribution de denrées alimentaires, etc.).

Externalisation des prestations d'entretien ménager des écoles :

- Externalisation en septembre 2020, de deux nouvelles écoles élémentaires : Jean Moulin et Victor Hugo.

Intégration d'un nouveau bâtiment sous marché :

- Intégration dans le marché d'entretien de l'amphithéâtre de la Cité du Numérique, ainsi que la vitrerie complète du site, incluant la verrière.

Activité du Magasin général : Mettre à disposition des services clients, principalement techniques, les fournitures, équipements et matériels nécessaires à leurs besoins et à leur activité suivant 3 critères principaux : la qualité des produits demandés, le délai de livraison et de mise à disposition et le coût financier.

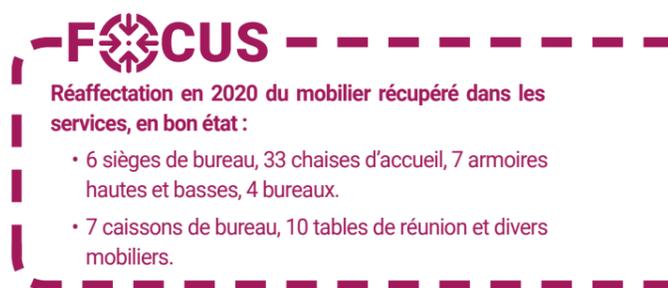
L'année 2020 a surtout été marquée par la pandémie de COVID 19 et le maintien de l'activité du magasin pendant le confinement, avec la recherche et la mise à disposition de produits désinfectants virucides, du gel hydro alcoolique, des masques et tous les EPI nécessaires aux services et collectivités (crédits supplémentaires : + 309 500€).

Remarques service Entretien Ménager :

- Les chiffres indiqués ci-dessus doivent être comparés d'une année sur l'autre, permettant de constater l'évolution du service.
- Il est mentionné toutes les surfaces des bâtiments entretenus en régie ou par des prestataires extérieurs avec des coûts associés permettant d'avoir une vue globale d'ensemble. Attention, les périodicités des prestations ne sont pas précisées, ni les types de bâtiment :

Exemple : une école est entretenue quotidiennement et en totalité, alors que la périodicité d'intervention au stade Gaston Petit et à Équinoxe Grande Scène est principalement fonction des manifestations. Pour certains bâtiments administratifs, l'entretien est réalisé 3 fois par semaine, en conséquence les prestations sont plus espacées.

- La qualité des prestations et le niveau de propreté demandé ne sont les mêmes entre les écoles, l'hôtel de Ville d'une part et les tribunes du stade Gaston Petit et les parkings en ouvrage d'autre part.



Réaffectation en 2020 du mobilier récupéré dans les services, en bon état :

- 6 sièges de bureau, 33 chaises d'accueil, 7 armoires hautes et basses, 4 bureaux.
- 7 caissons de bureau, 10 tables de réunion et divers mobiliers.

Contribution au développement durable :

- Récapitulatif des conteneurs mis en place pour un tri et un recyclage des déchets : (AGIR, Vêtements de travail et chaussures usagés - Cartouches d'encre des imprimantes - Carton - Piles et Batteries - Matière en liège - Bouchons plastiques - Balais pour balayeuses).
- Mise en place de nouvelles lampes économiques à LED, hublot à LED et changement des balisages de sécurité à LED plus économiques et plus visibles.
- Mise en place de détection automatique de présence avec éclairage à LED plus économique, pour chaque rayonnage du magasin.

Indicateurs 2020 :

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Entretien Ménager				
Effectif	64,5	64,5	61,5	61,5
Equivalent Temps Plein (ETP) :	63,20	63,20	59,60	59,60
ETP agents chargés de l'entretien ménager :	52,40	52,70	48,90	48,90
Indicateurs financiers Entretien en régie				
Surface bâtiment en régie (en m ²) :	85 769	86 085	81 048	77 422
Surface par agent (en m ² /ETP) :	1 637	1 633	1 657	1 665
Nombre de sites concernés:	67	68	64	61
Coût estimé de l'entretien en Régie :	2 180 734	2 187 038	2 046 810	1 913 794
Entretien Sociétés, marchés				
Surface totale : • dont bâtiments • dont 6 parkings	69 724 dont 21 971 dont 47 753	69 672 dont 21 919 dont 47 753	75 128 dont 27 375 dont 47 753	78 795 dont 31 042 dont 47 753
Nombre de sites concernés:	29	28	32	35
Coût global de l'entretien réalisé par sociétés ext :	706 125	571 294	634 228	798 320
Magasin Général Stock				
Montant total des enveloppes	1 000 000	995 950	942 548	951 200 + 309 500
Nombre de références d'articles stockés :	1 934	1 945	1 907	1 927
Valeur du stock :	271 614	289 828	321 161	447 646
Taux de rotation des stocks :	1,13	1,15	1,10	1,46
Valeur des sorties de stock :	337 197	323 834	335 920	562 540
Magasin Général Stock				
• Produits en stock magasin (en m ²).	1 205	1 205	1 205	898
• Produits en stock atelier (en m ²).	665	665	665	665
• Quantité de sortie dupapier reprographie (stock et achats directs)	10 963	14 827	12 329	11 459

(1) Externalisation de 2 écoles Jean Moulin et Victor Hugo Intégration de l'amphithéâtre de la Cité du Numérique ainsi que l'ensemble de la vitrerie du site compris verrière.
(2) Augmentation des crédits en cours d'année en raison de la COVID

Énergie

Activité 2019 :

Le CPE : Poursuite de la mise en place du contrat de performance énergétique (CPE) 2016-2024 avec l'exploitant Engie Cofely pour 120 bâtiments, avec le maintien de l'objectif d'une réduction des consommations d'énergie pour le chauffage de 25%.

La fourniture d'énergie et de fluides : Le service énergie assure la fourniture d'énergie et de fluide (électricité, gaz et eau) pour l'ensemble du patrimoine municipal et communautaire (soit 860 compteurs en 2020, hors compteurs gaz du CPE).

Les marchés de fourniture d'électricité et de gaz sont passés via la centrale d'achat régionale Approlys-Centr'achats. Le marché se terminant le 31/12/2020, la Ville de Châteauroux et Châteauroux Métropole ont renouveler le mandat à Approlys pour l'achat de gaz et d'électricité pour les trois prochaines années en vue d'obtenir les meilleurs tarifs.

FOCUS

Sur la démarche pour respecter les dispositions du décret tertiaire

Le décret tertiaire s'inscrit dans l'objectif d'efficacité et de sobriété énergétiques dans l'immobilier. Ainsi, le décret de rénovation tertiaire prévoit une réduction des consommations d'énergie de 40 % pour les bâtiments tertiaires d'ici 2030, de 50 % d'ici 2040 et 60% en 2050, par comparaison avec la consommation d'une année de référence à déterminer. Le décret s'applique à tous les bâtiments dont la surface est supérieure à 1 000 m². Il prévoit la possibilité de mutualiser les résultats à l'échelle de tout ou partie du patrimoine lors de la vérification des objectifs.

L'année de référence ne peut être antérieure à 2010. Elle doit correspondre à une année pleine d'exploitation et être corrigée des données météorologiques (degrés jours unifiés), de l'intensité d'usage et des modulations du volume d'activité.

La stratégie élaborée par la collectivité pour atteindre les cibles du décret tertiaire se décline en trois étapes :

1. Centralisation des données de consommation d'énergie (chauffage et électricité) des bâtiments du territoire d'une surface > 1 000 m² ;
2. Définition de l'année de référence et saisie des données sur la plateforme de l'ADEME : chaque collectivité doit renseigner son parc de bâtiments éligibles au décret, ainsi que les consommations d'énergie pour l'année 2020 sur la plateforme OPERAT de l'ADEME. La définition de l'année de référence pour chaque bâtiment doit être saisie sur la plateforme avant le 30 septembre 2021.
3. Audit patrimonial et définition d'un plan pluriannuel d'investissement de l'énergie : Dans le but d'atteindre les cibles définies dans le décret tertiaire, il est nécessaire de réaliser un audit patrimonial en vue de définir les travaux d'économie d'énergie à réaliser et leur coût en vue de planifier les travaux sur les trente années à venir.

Sur le schéma directeur des énergies renouvelables

Le schéma directeur des énergies renouvelables (SDENR) doit permettre à Châteauroux Métropole de définir son ambition politique et sa stratégie opérationnelle de développement des énergies renouvelables en fixant une feuille de route cohérente et pragmatique.

Le SDENR est identifié comme étant l'une des actions majeures de l'axe 2 du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) « Développer la part des énergies renouvelables dans la consommation du territoire », il contribuera à répondre à quatre objectifs retenus dans le PCAET.

	Objectif 2030	Objectif 2050
Objectif 3 : augmenter le taux de couverture des énergies renouvelables dans la consommation finale	31 %	100 %
Objectif 4 : augmenter la production d'énergies renouvelable sur le territoire par rapport à 2012 (92 GWh)	x 6,4 (590 GWh, 31 % de la consommation couverte par les ENR produits)	x 15 (1 380 GWh, 100 % de la consommation couverte par les ENR produits)
Objectif 5 : augmenter la livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur	20 % de bâtiments raccordés aux réseaux de chaleur alimentés en ENR et récupération d'énergie en 2050	
Objectif 7 : réduire les émissions de polluants atmosphériques et leur concentration par rapport à 2012	-31% à -61% d'ici à 2050 en fonction des polluants	

Le bureau d'études Indigo a été retenu pour accompagner la collectivité. Sa mission se décompose en trois phases :

Phase 1 : État des lieux : définir le potentiel du territoire en matière de production d'ENR : solaire au sol et sur bâtiments, éolien, méthanisation, géothermie, biomasse, récupération chaleur fatale. Le SDENR devra fournir l'ensemble des éléments de stratégie territoriale, d'aménagement du territoire, d'aide à la décision technique, économique, financière et juridique.

Phase 2 : Définition de la stratégie de développement des ENR : proposition d'une politique permettant à la collectivité de définir ses ambitions qui seront traduites sous forme d'objectifs stratégiques à court, moyen et long terme, en cohérence notamment avec le PCAET. L'objectif est d'amener la collectivité à retenir le scénario au croisement de ses ambitions, de ses contraintes et de son environnement territorial.

Phase 3 : Études opérationnelles : ces études ont pour vocation de montrer les scénarios techniques, financiers et juridiques mobilisables pour le développement des énergies photovoltaïque et éolienne et les bénéfices potentiels pour la collectivité.

Indicateurs 2020 :

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Indicateurs RH				
Effectif	3	3	3	3
ETP	2,5	2,5	2,5	2,5
Indicateurs financiers Ville				
Budget de fonctionnement : énergie et eau	3 353	3 317	3 330	2 995
Budget de fonctionnement maintenance	299	310	315	316
Budget d'investissement	390	199	205	300
Indicateurs d'activité Ville				
Bâtiments intégrés au marché de chauffage (CPE depuis 2016)	114	115	116	118
Points de comptage suivi	719	722	726	720
Bâtiments alimentés par ENR	4	4	4	4
Production d'ENR	79	59	49	44
Consommation d'énergie pour l'éclairage public (EP)	6 137	5 491	4 909	4 507
Consommation d'énergie du patrimoine hors éclairage public	23 899	21 925	20 736	17 233
Consommations d'eau	121 400	103 400	127 115	82 744
Indicateurs financiers Agglo				
Budget de fonctionnement énergie et eau	477 <small>(dont 262 sur budgets annexes)</small>	465 <small>(dont 255 sur budgets annexes)</small>	469 <small>(dont 248 sur budgets annexes)</small>	442
Budget de fonctionnement maintenance	42 <small>(dont 35 sur budgets annexes)</small>	41 <small>(dont 35 sur budgets annexes)</small>	43 <small>(dont 36 sur budgets annexes)</small>	44
Budget d'investissement	19 <small>(dont 13 sur budgets annexes)</small>	103 <small>(dont 10 sur budgets annexes)</small>	19 <small>(dont 13 sur budgets annexes)</small>	247
Indicateurs d'activité Agglo				
Bâtiments intégrés au marché de chauffage (CPE depuis 2016)	7	7	8	10
Points de comptage suivi	127	128	132	132
Bâtiments alimentés par ENR	1	1	1	1
Production d'ENR	135	165	150	140
Consommation d'énergie pour l'éclairage public (EP)	499	509	445	432
Consommation d'énergie du patrimoine (hors EP)	1 848	1 817	1 691	1 483
Consommations d'eau	7 300	6 600	8 700	23 132
Indicateurs d'activité communs				
Nombre de bordereaux d'investissement CPE traités	77	123	79	67
Nombre de demandes d'interventions des utilisateurs traités par le titulaire du CPE	577	685	966	429

Contribution au développement durable :
Études pour la pérennisation et l'extension du réseau de chaleur géothermique du quartier Saint-Jean.

Dans le cadre du Nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU), le service énergie a piloté le bureau d'étude Indiggo pour la réalisation d'une étude de faisabilité dans le but de pérenniser le réseau de chaleur géothermique du quartier Saint-Jean, en l'étendant au quartier Saint-Jacques. A l'issue des études, Scalix, l'Opac 36 et la Ville de Châteauroux ont décidé de créer une Association foncière urbaine libre (Aful) afin d'alimenter de nouveaux bâtiments sur Saint-Jean et d'étendre le réseau vers Saint-Jacques. Le projet vise à desservir à terme 1 526 logements et de raccorder 14 bâtiments publics de la Ville, dont notamment 5 écoles et 4 équipements sportifs.

Hyber : écosystème de mobilité hydrogène

Châteauroux Métropole, en partenariat avec le SDEI, le Département de l'Indre, la Communauté de commune du Pays d'Issoudun et l'association Berhy ont confié aux bureaux d'études Seiya Consulting et Element Energy la réalisation d'une étude d'opportunité sur le déploiement d'un écosystème de mobilité hydrogène à la maille départementale : le projet Hyber. En octobre 2020, le projet a été lauréat de l'appel à projet « Ecosystème de mobilité hydrogène » lancé par l'ADEME en 2019. Une convention de financement avec l'ADEME a été signée pour le versement d'une aide à hauteur de 2 052 600 euros afin de permettre à la collectivité d'acquiescer 6 bus à hydrogène en remplacement de bus diesel. Les études se poursuivent selon l'objectif fixé en vue de la mise en service de la première station de production - distribution d'hydrogène en 2023.

Réduction des consommations d'énergie du patrimoine

Baisse de la consommation de chauffage dans le périmètre du CPE : - 15,5 %, par rapport à l'année 2015, année de référence, soit une baisse de 2 748 MWh. L'impact sur l'environnement se traduit par une réduction d'émission de CO₂ de 580 tonnes de CO₂ pour la Ville et Châteauroux Métropole.

Commentaires :
Ville :

- Budget fonctionnement fluides et eau : -10%, lié à la pandémie de Covid 19.
- Consommation d'énergie : -17%, lié à la pandémie de Covid 19 et poursuite de l'optimisation du marché CPE.
- Consommation d'eau : -35%, transfert de la piscine à vague à Châteauroux Métropole et faible consommation d'eau pour l'arrosage des terrains sportifs.

Châteauroux Métropole :

- Budget fonctionnement fluides et eau : -7%, lié à la pandémie de Covid 19, la baisse est moins forte que pour la Ville car rattachement de 2 bâtiments (piscine à vagues et Cité du numérique).
- Consommation d'énergie : -12%, lié à la pandémie de Covid 19 et poursuite de l'optimisation du marché CPE. La baisse est moins importante que pour la Ville par le rattachement d'un bâtiment hors CPE, la Banque de France (92 000 kWh/an pour une T° ambiante de 12°C) et deux bâtiments au titre du CPE : Cité du numérique et piscine à vagues.
- Consommation d'eau : +300%, transfert de la piscine à vagues à Châteauroux Métropole (14 000 m³).

Commun :

- Nombre de demandes d'intervention au titre du CPE : -55% lié à la fermeture des bâtiments en raison de la pandémie de Covid 19 sur les différentes phases de confinement.

- Mise en place de l'Aful pour la géothermie Saint-Jean ;
- Pilotage du projet Hyber : réalisation des études avant travaux et organisation des instances de gouvernance ;
- Phase 1 du Schéma Directeur des Energies Renouvelables à l'échelle de l'agglomération ;
- Poursuite des objectifs du CPE en partenariat avec l'exploitant et maintien des températures de confort dans les bâtiments ;
- Renforcement de la recherche de solutions d'économie d'énergie dans les bâtiments ;
- Raccordement de l'école Victor Hugo sur réseau de chaleur Beaulieu ;
- Décret tertiaire : état des lieux ;
- Site Balsan'éo : suivi de la bonne mise en place du contrat d'exploitation-maintenance.



Regard
vers **2021**

Habitat et Logement

Activité 2020 :

Janvier :

- Prise de poste du chargé de mission OPAH RU
- Journée de l'Habitat dans le cadre de l'élaboration du 4e Programme Local de l'Habitat (PLH) (le 17)
- Validation des Orientations du PLH en Comité de Pilotage (le 23)

Février :

- Approbation de la convention d'OPAH RU par le Conseil communautaire du 13 février
- Choix du scénario de développement PLH en Conférence des Maires (le 26)
- Visite de la Maison de l'Habitat de Vichy (le 27)
- Approbation du 1er PLUI de Châteauroux Métropole (le 13)
- Cession d'un premier lot sur le lotissement « La Loge ». 7 lots au total sont commercialisés

Mars :

- Démarrage de l'OPAH RU de Châteauroux Métropole (pour 5 ans, à compter du 02 mars 2020) suite à la signature de la convention par l'EPCI, l'Anah, la Banque des Territoires et Action Logement

Avril à Juin :

- Rédaction des règlements d'aides de la Collectivité dans le cadre de l'OPAH RU
- Avril à septembre: réunions de travail autour du projet de transfert de l'IFSI sur le site de Balsan (montage juridique, financier, programme...);

Mai :

- Création d'un nouveau module « urbanisme » sur le SIG

Juin :

- Acquisition d'une parcelle située les Marais de la Gagne à Coings pour la réalisation d'un terrain familial.
- Lancement des travaux de viabilisation du lotissement des Frères Pichette
- Juillet :
- Acquisition d'un local commercial à Saint Jean auprès de la SCI Jack et Josette;
- Lancement des diagnostics de pollution sur le site de Cérabati;

Août :

- Production du guide des aides de l'OPAH RU
- Présentation du service ADS aux nouveaux élus municipaux

Septembre :

- Réunions avec les maires pour confirmation du scénario et déclinaison des objectifs de production (le 02 et le 29)
- Salon de l'habitat (du 25 au 28)
- Présentation du PLUI et du SIG aux nouveaux élus municipaux
- Rédaction des mémoires en réponses aux recours contentieux contre le PLUI

Octobre :

- Instauration du Permis de Louer par délibération du Conseil communautaire du 1er octobre
- Journée d'Ateliers participatifs dans le cadre du PLH le 14
- Achèvement des travaux d'aménagement du lotissement des Frères Pichette

Novembre :

- Cession du bâtiment « le Flockage » sur le site Balsan, au profit de la C.C.I en vue de réaliser l'installation d'une école de Commerce;
- Validation du programme d'actions PLH par le Comité de pilotage (le 19)

Décembre :

- Cession d'un bien immobilier d'environ 675 m² rue descentes des Cordeliers (ancienne école Pigier) au profit de la Sarl La Vidaco;
- Cession de la parcelle CD 160 et d'une emprise à désaffecter du domaine public Avenue Jean Patureau Francoeur au profit de la SARL Perier, en vue de la réalisation d'une zone artisanale
- Lancement de l'étude flash « requalification d'îlots dégradés ».
- Approbation du projet de PLH par le Conseil communautaire du 17 décembre.
- Réalisation d'une maquette 3D du lotissement des Frères Pichette.
- Création d'un nouveau module « foncier / cadastre » sur le SIG.
- Obtention du permis d'aménager pour le lotissement de Bitray

Contribution au développement durable :

- Politique de soutien aux travaux de rénovation énergétique dans le cadre de l'OPAH.
- Le lancement de l'OPAH RU qui doit permettre d'améliorer le parc existant et de remobiliser des logements vacants. L'objectif général étant de redynamiser le marché du logement en centre-ville et ainsi limiter l'extension urbaine, dans le sens du PLUi.
- Le service habitat a également contribué à la construction du plan d'actions PCAET qui prévoit des interventions sur le bâti.
- Les mises à dispositions de locaux municipaux prévoient la refacturation des charges énergétiques. De cette manière, les occupants sont responsabilisés sur l'usage de ces différents équipements.
- Châteauroux Métropole a poursuivi au cours de l'année 2020 ses efforts en matière de requalification des friches industrielles notamment Cérabati et Balsan. Ces opérations montrent la volonté de l'agglomération de réduire la consommation de surfaces agricoles et naturelles. Le PLUI adopté en février étant la traduction réglementaire de cette volonté.

FOCUS

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2021 – 2026 :

L'année 2020 a connu l'aboutissement de la démarche d'élaboration du PLH démarrée en septembre 2019.

L'adhésion à un projet commun a été particulièrement forte. Les élus et l'ensemble des acteurs ont souhaité changer de paradigme en réduisant sensiblement la construction neuve qui est devenue le parent pauvre de la nouvelle stratégie habitat de l'agglomération au bénéfice de la remobilisation de l'existant.

A l'appui d'un scénario de développement réaliste en terme d'évolution du territoire (poursuite de la baisse démographique, amplification des démolitions, maintien d'un léger besoin dû au desserrement), il est acté une production moyenne de 100 logements/an sur l'agglomération pendant 6 ans. Au-delà, le taux de vacance continue d'augmenter.

Les orientations de la nouvelle politique de l'habitat de Châteauroux Métropole sont :

1. Redynamiser les centralités
2. Améliorer le parc existant
3. Cibler la production neuve pour répondre aux besoins
4. Permettre les parcours résidentiels
5. Animer la politique de l'habitat.

Elles apportent une cohérence entre l'ensemble des démarches déjà engagées sur le territoire : le PLUi, le renouvellement urbain (NPRU) dans les quartiers Politique de la Ville, Action Cœur de Ville, la redynamisation des bourgs, les politiques de peuplement, la politique sociale du logement...

Le budget déployé par Châteauroux Métropole pour la mise en œuvre du PLH durant les 6 prochaines années s'élève à + de 6 millions d'euros, l'essentiel étant dirigé vers le parc existant (en aides directes et en ingénierie).

Une trentaine de mesures sont inscrites au programme d'actions, parmi elles :

- L'OPAH Amélioration énergétique de l'Agglomération : 165 000€ /an
- L'OPAH RU : 500 000€/an + l'opération façade Ville de Châteauroux : 150 000€/an
- Le Permis de Louer (Châteauroux)
- L'ingénierie technique et financière auprès des communes

Les aides à la remobilisation des logements vacants (au privé et au public) : aide à l'acquisition et aux travaux (voire démolition)

- Un appel à projet par an avec un soutien au lauréat de 30 000€
- L'animation de la politique de l'habitat (observation, information, suivi)
- L'accompagnement des parcours résidentiels
- Le soutien aux dispositifs et associations



L'année 2021 sera principalement marquée par :

- la mise en œuvre effective du Permis de louer ;
- l'aboutissement de la procédure administrative d'adoption du PLH ;
- la montée en puissance de l'OPAH RU ;
- la mise en œuvre d'un dispositif de cotation de la demande de logement social ;
- l'adoption d'une première série de modifications du règlement du PLUI ;
- l'ouverture du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme ;
- l'aménagement d'un nouveau lotissement sur le secteur de Bitray ;
- la poursuite de la requalification des friches industrielles Balsan et Cérabati ;
- la mise en place d'une charte sur les devantures commerciales et l'occupation du domaine public.

Indicateurs 2020 Ville de Châteauroux :

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Indicateurs financiers				
Budget de fonctionnement (en €) :	776 940	726 292	801 412	751 000
Budget d'investissement (en €) :	853 250	1 114 270	1 180 250	1 177 160
Surface aménagée disponible sur les lotissements municipaux (en m²)	2 600	1 992	6 055	21 055
Surface de foncier relevant de la propriété de la Ville (en ha)	615,5	616	619	617
Surface immobilière relevant de la propriété de la ville (en m²)	188 600	181 000	198 507	187 025
Conventions d'occupation du patrimoine gérées (en nombre)	271	271	282	287
Actes de vente / acquisition (en nombre)	23	25	39	20
Montant total perçu au titre de la TLPE (en €)	213 875	197 514	192 006	194 772
Dossiers instruits par le service Autorisation du droit des sols (en nombre)	732	656	747	683
Aides façades (en nombre)	-	-	73	46

La surface disponible sur les lotissements municipaux a fortement augmenté suite à l'aménagement du lotissement des Frères Pichette.

Indicateurs 2020 Agglomération :

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Indicateurs financiers				
Budget de fonctionnement (en €) :	897 800	827 188	1 049 484	945 868
Budget d'investissement (en €) :	1 451 550	1 374 802	1 259 625	1 392 716
Dossiers amélioration de l'habitat instruits (OPAH) (en nombre) :	178	218	180	163
Diagnostics thermiques réalisés (en nombre) :	167	159	177	185
Primes énergie renouvelable attribuées (en nombre) :	28	56	54	58
Aides Accession à la Propriété (en nombre) :	34	18	24	14
Surface aménagée disponible à Ozans (en ha) :	62,5	62,5	62,5	62,5
Surface de foncier relevant de la propriété de l'Agglomération (en ha) :	917	964	955	951
Surface immobilière relevant de l'Agglomération (en m²) :	75 018	44 666	47 936	43 499
Conventions d'occupation du patrimoine gérées (en nombre) :	90	87	77	91
Conventions de mise à disposition avec cahier des charges respectueux de l'environnement (en nombre) :	9	9	9	8
Dossiers instruits par le service Autorisation du droit des sols pour l'ensemble des communes (en nombre)	1 302	1 223	1375	1143

L'augmentation du nombre de conventions de mise à disposition s'explique par la refacturation des charges sur les logements de gardiens qui étaient jusqu'à ce jour exonérés. On note également une baisse du nombre de dossiers instruits au titre de l'ADS. Les 2 confinements liés au COVID expliquent cette réduction.

Un Foyer des jeunes travailleurs

L'année 2020 a fortement été marquée par la crise sanitaire dans l'activité du FJT, avec un impact important sur le taux d'occupation et sur les animations collectives.

Le taux d'occupation moyen sur l'année 2020 a chuté à 64 %, contre 83 % en 2019.

127 jeunes ont séjourné dans les 79 logements meublés de la Résidence Pierre Perret. 46 % des nouveaux arrivants sont issus de l'agglomération, 57 % si l'on étend au département de l'Indre.

La durée moyenne de séjour des jeunes au FJT en 2020 est de 9,3 mois (13,18 en 2019).

Sur les 74 jeunes entrés en 2020, près de 33 % sont en apprentissage, en contrat de professionnalisation ou stagiaires de la formation professionnelle, 24 % sont demandeurs d'emploi, la plupart de ceux-ci étant sur le dispositif de la Garantie Jeunes.

Côté animation, il y a eu 13 séances proposées pour 74 participations de jeunes.

Côté accompagnement, il y a eu 1 069 interventions, allant du montage de dossier APL à l'accompagnement vers un tiers (Préfecture, associations, etc.), en passant par des aides alimentaires, l'ouverture de droits santé, l'accompagnement à la gestion d'un budget, la recherche de logements.

La nécessité de soutenir les jeunes dans le cadre d'une aide alimentaire pendant le premier confinement a donné lieu au projet de création d'une épicerie sociale au sein même du FJT. Elle ouvrira ses portes en 2021.

Une aire d'accueil des gens du voyage et une aire de grand passage :

95 accueils de familles gens du voyage sur l'aire de Notz, correspondant à 76 familles différentes (282 personnes)

dont 24 sont de l'agglomération castelroussine. Le taux d'occupation a été de 31,34 %. 4 groupes (hors réservation AGP) ont été accueillis sur l'aire de grand passage de grand Déols (44 caravanes), pour 5 semaines d'occupation.

Une MOUS Habitat Gens du Voyage

170 rendez-vous ont eu lieu en 2020 et 60 visites à caravanes ont été réalisées auprès des familles Gens du voyage castelroussines. Deux nouveaux Terrains familiaux locatifs ont été créés par Châteauroux Métropole. 7 relogements ont été rendus possibles, 3 au sein des 4 terrains familiaux locatifs à Châteauroux, 2 dans le cadre de logements sociaux classiques, 1 accès en logement PLAI adapté, 1 accès en logement classique hors agglomération.

Organisation par la MOUS, en lien avec l'UC-IRSA, de campagnes de prévention à la COVID et participation à la mise en œuvre d'une distribution alimentaire à Déols dédiée.

La MOUS a participé pleinement à la réalisation de l'étude de faisabilité du projet de résorption du Bidonville de la Croix Blanche financée par l'Etat. Un avis favorable a été rendu suite auquel la Collectivité se doit de mettre en œuvre un plan de relogement des familles entre 2021 et 2028. Le site de la Croix Blanche sera renaturalisé. La MOUS a également participé à la révision du Schéma Départemental Accueil et Habitat Gens du voyage dont les conclusions seront rendues en 2021.

Indicateurs 2020 :

Désignation de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Indicateurs RH				
Effectifs pourvus au 31.12:	90	81	88	87
ETP :	79,97	73,82	74,92	72,62
Indicateurs financiers				
Budget de fonctionnement (en €)	5 400 971	5 415 190	5 589 129	5 669 034
Budget d'investissement (en €)	230 900	266 326	1 575 946	255 657
Indicateurs d'activité				
Nombre de pers âgées sur le fichier des pers vulnérables	837	801	571	501
Nombre de jeunes suivis par le service de prévention	140	193	198	199
Nombre d'accueils aux services insertion et logement	5 948	5 614	6 305	3 394
Nombre de demandes d'aides facultatives	705	858	949	951
Nombre d'accueils par l'Office des personnes à la retraite	2 421	3 042	3 736	1 476
Nombre de personnes suivies par le service logement	567	601	734	706
Taux d'occupation du FJT	90,59 %	83%	83%	64 %
Taux d'occupation de l'EHPAD St Jean (pers. dépendantes)	91 %	92 %	97 %	97 %
Taux d'occupation Résidences autonomes et Maison relais	86 %	96 %	94 %	93,42 %
Nombre de séjours à l'aire d'accueil gens du voyage	85	74	82	95
Nombre de familles accueillies aire d'accueil des gens du voyage	79	55	58	76
Taux d'occupation aire d'accueil des gens du voyage	33,68 %	34,75%	41,23 %	31,34 %

FOCUS

En 2020, pendant la première période de confinement liée à la pandémie, suite à la fermeture des épiceries sociales et aux difficultés liées à l'absence d'équipements de protection, le service insertion a coordonné de nouvelles dispositions pour l'aide alimentaire auprès de 680 familles, et de jeunes accompagnées par le service de prévention spécialisée et du Foyer des jeunes travailleurs.

La préparation des colis alimentaires a été partagée et leurs distributions ont été organisées directement sur les quartiers de résidence, dans de meilleures conditions de sécurité sanitaire, grâce à la mobilisation croisée de la BA et des Restos, avec le concours de la Croix rouge, de l'ACGCS, de la Protection civile, des SNSM et de volontaires de Châteauroux Métropole.

Le CCAS a ensuite réalisé la distribution de chèques services puis celle de masques accordés par l'Etat via la DDCSPP. Les services sociaux ont assuré un accueil téléphonique, puis physique et ont multiplié les visites à domicile autant que de besoin.

Pendant cette même période, l'Office des personnes à la retraite a réalisé 2 419 conversations téléphoniques auprès des personnes âgées isolées, opération qui a été renouvelée 4 fois en 2020 avec le soutien des bénévoles des réseaux de Solidarité et de la Sécurité civile.

Le service de livraison de repas a poursuivi ses activités en direction des personnes âgées, et un service de livraison de courses a été mis en place pour celles qui le souhaitaient, 49 en ont bénéficié avec le concours de 4 enseignes commerciales. L'OPR a ensuite apporté son concours à la distribution des masques à domicile auprès de 1 032 foyers âgés castelroussins et a géré le service de réclamations à l'échelle de la commune.

Un lien constant a été maintenu avec des familles précaires, gens du voyage de l'agglomération, pour délivrer des attestations de déplacement, apporter des chèques services de la Fondation Abbé Pierre, organiser la distribution alimentaire, remettre des masques. Deux campagnes de prévention ont eu lieu avec l'Institut Régional de la Santé sur les sites d'implantation.

Une attention très forte a été portée par le personnel du CCAS auprès des résidents des établissements pour personnes âgées et de ceux du foyer des jeunes travailleurs. L'organisation des services internes en matière de soin, d'aide à domicile, et de restauration a fait l'objet de protocoles très exigeants. L'application des conditions sanitaires a contribué à ce qu'aucune contamination Covid ne soit recensée en 2020.

Le CCAS a assuré une veille sociale constante en lien avec le CHSCT et l'AIMST dans le cadre d'un plan pandémie, avec également la Cellule de Crise Communale et la Cellule Sociale Préfectorale.

Les administrateurs et les équipes du CCAS ont reçu le soutien de nombreux partenaires pendant cette année particulièrement difficile, notamment au moment de la pénurie d'équipements de protection. Ils en gardent un souvenir précieux.

Contribution au développement durable :

Les actions du CCAS concourent à la cohésion sociale, pilier du développement durable.

Plus spécifiquement, en raison du contexte sanitaire, la journée d'action en lien avec la maîtrise des énergies et la lutte contre la précarité énergétique qui devait se tenir le 4 juin 2020 sur le quartier de Vaugirard n'a pu avoir lieu.

603 ménages Castelroussins ont été signalés par les fournisseurs énergie au CCAS pour leur situation d'impayé et / ou de coupure d'énergie.

Suite à l'invitation du CCAS, 24 personnes ont sollicité le service pour être soutenues dans la recherche de solutions à leurs problématiques d'impayés d'énergie.



- Poursuivre l'adaptation de son action à toutes circonstances (Covid 19).
- Conforter la politique de solidarité de proximité portée par le CCAS en direction des personnes âgées isolées en vue d'un MONALISA 36, des jeunes, des femmes victimes de violence et des ménages en difficultés dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté.
- Piloter la politique habitat gens du voyage à l'échelle de l'agglomération, suivre l'étude de calibrage de résorption du bidonville de la Croix Blanche, accompagner l'individualisation de l'aire d'accueil et la mise aux normes de l'aire de grand passage.
- Inscrire durablement la démarche « Humanité » dans les pratiques des professionnels des établissements pour personnes âgées et poursuivre la modernisation engagée (mini-bus adapté, salle de bain thérapeutique, jardins privatifs, parcours de santé, plus de produits issus de circuits courts en restauration). Préparation du Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens de l'EHPAD St Jean 2022-2026 avec l'ARS et le CD.
- Ouvrir l'épicerie sociale du FJT et assurer le bon fonctionnement de l'épicerie sociale « Le Petit Plus » pour le compte de la Ville de Châteauroux.
- Participer activement aux études de relocalisation du FJT et de création d'une auberge de jeunesse portées par Châteauroux Métropole.

Moyens généraux 4.2.3.

La gestion du parc gère l'achat, l'entretien et le suivi des véhicules. Il est composé des équipements mutualisés de la Ville et de l'Agglomération.

Le service exploitation/Tram est avant tout un prestataire de services auprès de l'ensemble des structures de la collectivité. Il apporte son soutien logistique dans l'activité quotidienne de tous par :

- la mise à disposition de personnel (conducteurs de véhicules VL et PL, d'engins de chantier, de manutentionnaire pour le transport, d'aide ponctuelle ou lors de déménagement)
- la mise à disposition de véhicules par l'intermédiaire de deux pools véhicules dont il a la gestion.
- la mise à disposition d'appariteurs-coursiers (Tram) chargés d'approvisionner le magasin général et les services.

Le service Fêtes et Cérémonies gère la logistique technique nécessaire au déroulement des manifestations organisées par la Ville et la Communauté d'Agglomération et toutes demandes des associations, particuliers, groupes scolaires, établissements publics ou privés.

Il met à disposition du personnel et/ou du matériel de transport, montage et démontage d'installations.

Il réalise les déménagements pour le compte de la collectivité.

Contribution au développement durable :

Intégration de 13 véhicules électriques :

- 4 Kangoo électriques (commandés en 2019 mais incorporés dans le parc en 2020).
- Un transporteur électrique type GOUPIL,
- 2 Renault ZOE avec bonus écologique et prime à la conversion
- 2 Kangoo ZE, également avec bonus écologique et prime à la conversion,
- 4 autres transporteurs (TORO, GOUPIL et GATOR).

Renouvellement du marché de fourniture d'huiles et lubrifiants avec une attention portée sur les huiles biodégradables.

FOCUS

Début des travaux d'agrandissement du garage :

Aménagement d'une zone Poids-Lourds distincte de celle des véhicules légers. Les travaux ont débuté en septembre 2020 et se termineront mars 2021

COVID-19

Lors du 1er confinement, le service Exploitation/TRAM a été très sollicité pour le transport et la distribution de masques auprès des Communes membres de l'agglomération ainsi qu'au personnel de notre collectivité.

La dotation des nouveaux masques et l'approvisionnement en gel hydro-alcoolique sont également assurés par ce service.

Le service Fêtes et Cérémonies a également été très sollicité en début de la crise sanitaire :

- aménagement d'une aire d'accueil Poids-lourds à proximité de l'Escale,
- mise en place de tivolis à la demande de professionnels de santé,
- mise place du Drive Solidaire,
- fermeture de certains parkings voitures pour éviter les rassemblements, etc...),

Quant au Garage, la présence quotidienne de 2 agents a permis au service Collecte, entre autre, d'assurer leurs missions de ramassages avec des camions BOM opérationnels, durant le premier confinement.

Désignation de l'indicateur	2017 Ville+Agglo	2018 Ville+Agglo	2019 Ville+Agglo	2020 Ville+Agglo
PARC AUTO mutualisé				
Nb de véhicules légers et lourds gérés	269	280	293	292
Nb de matériels complémentaires	591	671	663	695
Nb de véhicules GPL	30	30	26	26
Nb de véhicules électriques	14	17	23	36
Nb de véhicules à assistance électrique	5	5	6	6
Nb d'interventions sur véhicules	1 441	1 601	1 424	3 403*
• Nb d'interventions sur véhicules en externe	242	162	58	455
• Nb d'interventions sur véhicules en régie	1 199	1 439	1 366	2 948
• Coût annuel de la maintenance interne	462 298	525 613	516 947	497 708
Coût annuel des pièces détachées	175 574	234 865	186 243	207 932
Coût annuel de la main d'œuvre MS	286 724	290 748	342 453	289 775
• Coût de la maintenance externalisée VL+PL	450 981	344 535	461 116	234 419
• Nb de kms parcourus	1 795 335	1 403 322	1 758 864	1 793 144
Coût carburant	508 326	520 954	570 200	415 494
Nb de litres de carburant	423 750	473 715	403 875	357 039
SERVICE EXPLOITATION mutualisé				
Nb d'interventions	329	253	341	216
Coût annuel du service	776 358	630 700	554 323	559 780
Coût de main d'œuvre	575 267	531 643	509 375	453 389
Coût véhicules utilisés	119 400	79 333	81 502	95 884
Nb de kms parcourus	64 216	51 216	42 195	54 172
Nb d'heures de grue	450	433	380	463
Nb d'heures d'engins	740	1 011	994	1 444
SERVICE FETES ET CEREMONIES mutualisé				
Nb d'interventions	587	598	536	158
Effectif complémentaire :				
Intérimaires	38 267	48 675	82 143	9 868
Coût total des interventions	699 064	654 118	674 471	343 252
Coût du prêt matériel	286 928	286 223	282 277	128 939
Coût de transport	134 748	129 019	129 734	85 363
Coût de main d'œuvre (M.S.)	489 098	451 776	478 867	128 949

*Pour les interventions en interne, toutes les interventions sont comptabilisées à compter de 2020, alors qu'auparavant n'étaient pris en compte les ordres de réparations (OR), un OR pouvant contenir plusieurs interventions.

Attribution d'un marché d'acquisition de véhicules d'occasion récents afin de diminuer la moyenne d'âge de notre parc.

Projet de mise en place d'un module de gestion de flotte, réservation de véhicules en pool, gestion des utilisations. À la date du 10 mars 2021, 3 candidats potentiels reçus.

Poursuite de l'aménagement du garage avec une extension afin d'optimiser la maintenance des véhicules poids lourds et l'agencement d'un magasin dédié aux pièces mécaniques ; gestion des pièces détachées par le Magasin Général

Ajout d'un module Comptabilité sur SIP2.

FOCUS

DÉVELOPPEMENT DURABLE



Développement Durable

Le développement durable se définit comme un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de répondre aux leurs. C'est un principe d'organisation de la société humaine qui tient compte des ressources finies de la planète et agit sur trois dimensions interdépendantes :

Environnementale : L'ensemble des activités humaines doit se faire de façon à ne pas nuire à la capacité de renouvellement des ressources naturelles ou au bon fonctionnement des services écosystémiques ;

Sociale : Le développement harmonieux de la société humaine passe par la cohésion sociale garantissant à tous l'accès à des ressources et services de base, tels que la santé ou l'éducation ;

Economique : Le développement économique doit permettre la diminution de l'extrême pauvreté et l'exercice, par le plus grand nombre, d'une activité économique dignement rémunérée.

Le développement durable apporte une clé de développement possible, dans la mesure où celui-ci est économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable.

La loi du 12 juillet 2010 portant l'engagement national pour l'environnement, dite Grenelle 2, rend obligatoire la rédaction d'un rapport annuel sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les EPCI de plus de 50 000 habitants. L'ensemble des services de Châteauroux Métropole s'est impliqué dans l'élaboration collaborative de ce rapport qui présente de façon synthétique les engagements et les actions de l'Agglomération en faveur du développement durable. Le rapport décrit les initiatives de développement durable répondant aux cinq finalités mentionnées au III de l'article L 110-1 du code de l'environnement.

FINALITÉ 1 : LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

impact en matière de consommation énergétique ou de promotion des énergies renouvelables.

Les actualités

Châteauroux Métropole poursuit sa politique de soutien aux travaux de rénovation énergétique dans le cadre de l'OPAH. Le service habitat a également contribué à la construction du plan d'actions PCAET qui prévoit des interventions sur le bâti.

Réduction des consommations d'énergie du patrimoine :

Baisse de la consommation de chauffage dans le périmètre du CPE : - 15,5 % par rapport à l'année 2015, année de référence, - 2 748 MWh, - 580 tCO₂.

Réduction des consommations énergétiques dans le cadre du plan pluri-annuel de renouvellement des lanternes d'éclairage public qui compte 10 000 points lumineux sur la ville : baisse de 26,6% par rapport à 2017, soit - 1 630 kWh, -121 tCO₂.

Baisse de la consommation d'énergie constatée sur les écoles suite aux travaux d'amélioration de la performance énergétique : Par rapport à l'année 2016 :

- École Jean-Zay : - 59 MWh, - 4,03 tCO₂
- École Montaigne : - 59 MWh, - 3,31 tCO₂
- École Jean-Racine primaire : - 80 MWh, - 4,47 tCO₂
- École Jean-Moulin primaire : - 83 MWh, - 4,67 tCO₂

Châteauroux Métropole a entamé en 2020 les premières démarches visant à la mise en œuvre du décret tertiaire. Le décret tertiaire s'inscrit dans l'objectif d'efficacité et de sobriété énergétiques dans l'immobilier. Il prévoit une réduction des consommations d'énergie de 40 % pour les bâtiments tertiaires d'ici 2030, de 50 % d'ici 2040 et 60% en 2050, par comparaison avec la consommation d'une année de référence à déterminer, et s'applique à tous les bâtiments dont la surface est supérieure à 1 000 m².

Le schéma directeur des énergies renouvelables (SDENR), lancé en 2020 et identifié comme l'une des actions majeures de l'axe 2 du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), doit permettre à Châteauroux Métropole de définir son ambition politique et sa stratégie opérationnelle de développement des énergies renouvelables en fixant une feuille de route

cohérente et pragmatique. La première phase de diagnostics, amorcée fin 2020, doit définir le potentiel du territoire en matière de production d'ENR : solaire au sol et sur bâtiments, éolien, méthanisation, géothermie, biomasse, récupération chaleur fatale.

- Châteauroux métropole poursuit également son engagement en faveur du développement des énergies renouvelables au travers notamment par la pérennisation et l'extension du réseau de chaleur géothermique du quartier Saint-Jean, la poursuite des études et de la mobilisation des organes de gouvernance du projet Hyber visant à développer un écosystème de mobilité hydrogène centré sur Châteauroux, et la mise en service d'une boucle géothermale pour le chauffage et la climatisation du futur centre aquatique Balsanéo.
- 13 véhicules électriques (pool et espaces verts) ont été intégrés en 2020 dans le parc automobile de l'agglomération.
- Au cours de l'année 2020, aucun des 42 véhicules du service transport n'a pu être remplacé en raison de la situation sanitaire. Cependant, des expérimentations de véhicules à micro hybridation ont pu être réalisées au début de l'été. Les retards de livraisons liés au contexte sanitaire seront néanmoins rattrapés dès le 1er semestre 2021 avec la livraison programmée de 4 autobus standards à micro hybridation et 2 autobus articulés qui viendront remplacer des bus standards. A noter que le bilan carbone 2020 du délégataire du réseau urbain affiche une réduction globale de 13% de ses émissions totales (2219 tCO₂e).
- Une incitation à la pratique de la marche et de l'usage du vélo est développée à travers les aménagements urbains : création de 1600ml de piste cyclable entre Déols et la ZI la Malterie le long de la RN 151.

Indicateurs	2017	2018	2019	2020	Évolution 2017-2019
Nombre de bilans thermiques réalisés dans le cadre de l'OPAH	167	159	177	185	11 %
Primes énergie renouvelable attribuées (en nombre)	28	56	54	58	107 %
Production d'ENR (en MWh)	114	224	199	184	61 %
Consommation d'énergie pour l'éclairage public (en MWh)	6 636	6 016	5 354	4 939	-26 %
Pose de luminaires leds (u)	735	743	732	850	16 %
Consommation d'énergie du patrimoine hors éclairage public (en MWh)	23 899	21 925	22 427	18 716	-22 %
Nombre de jours où la qualité de l'air a été bonne ou très bonne	326	277	295	309	-5 %
Nombre de véhicules électriques	14	17	23	36	157 %
Nombre de litres de carburant pour 100 km parcourus	23,6	33,8	23,0	19,9	-16 %
Nombre de voyageurs dans les transports en commun	5 002 020	5 384 534	5 414 669	3 533 276	-29 %

FINALITÉ 2 : LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Contribution à la qualité paysagère, impact sur les ressources naturelles ou sur la biodiversité

Les actualités

Durant l'année écoulée, la plupart des travaux patrimoniaux listés ci-dessus ont été engagés en faveur du développement durable :

- En eau potable, le remplacement des réseaux anciens et/ou défectueux participe à la réduction des fuites. Cela a représenté cette année une dépense de 594 958 €.
- En eaux usées, le renouvellement des réseaux permet de limiter les entrées d'eaux parasites qui génèrent des surcoûts énergétiques de transport et de traitement. Cela a représenté cette année une dépense de 881 179 €.
- Concernant les actions du service Espaces Verts :
- Une cuve de rétention des eaux pluviales a été réalisée sur le stade de Beaulieu,
- La palette végétale a été adaptée pour choisir des plantes moins consommatrices en eau.
- Les scolaires ont été sensibilisés au bienfait de la présence des arbres en ville, au travers du projet de la plantation des 5000 arbres dans la plaine des Chevaliers.

En matière de valorisation des déchets, pour la 5ème année consécutive, la Ville de Châteauroux a renouvelé son opération de collecte des sapins de Noël. 1172 sapins ont été

collectés, un bilan quasiment identique à celui de 2019. Ils sont alors envoyés sur la plateforme de la Martinerie pour être valorisés sous forme de compost.

Par ailleurs, Châteauroux Métropole a poursuivi au cours de l'année 2020 ses efforts en matière de requalification des friches industrielles, notamment sur les sites Cérabati et Balsan. Ces opérations montrent la volonté de l'agglomération de réduire la consommation de surfaces agricoles et naturelles. Le PLUI, adopté en février 2020, constitue la traduction réglementaire de cette volonté.

Sur le site de Cérabati, un projet de construction de cuves de rétention des eaux pluviales (1700 m³ et 1100 m³) est à l'étude en vue de l'arrosage des espaces verts, mais également de l'alimentation de l'électrolyseur du projet Hyber si la qualité des eaux le permet. Ce projet est subventionné par l'Agence de l'Eau à hauteur de 125 000€ (estimatifs).

Dans le cadre de la dératissage des voiries, des placebos sont mis en place pour détecter la présence de nuisibles. Ce n'est qu'une fois la présence confirmée que les produits de traitement sont installés, ceci afin de limiter la bioaccumulation. L'agent de salubrité intervient également sur le maintien de l'alimentation en eau de la frayère à brochets afin de favoriser la reproduction de cette espèce.

Les indicateurs Villes et Agglo

Indicateurs	2017	2018	2019	2020	Évolution 2017-2019
Taux de valorisation des déchets du SYTOM	65	65	44	nc	nc
Rendement moyen pondéré du réseau d'eau potable (%)	78,6	78,70	84,50	nc (donnée disponible en juin)	nc
Quantité moyenne d'eau consommée par foyer (m ³)	158,9	149,6	158,0	nc (donnée disponible en juin)	nc
Nombre de sapins collectés	870	1278	1183	1172	35%

FINALITÉ 3 : LA COHÉSION SOCIALE ET SOLIDAIRE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

Renforcement des liens intergénérationnels et diminution des inégalités

Les actualités

Les actions du CCAS concourent à la cohésion sociale, l'un des piliers du développement durable. En raison du contexte sanitaire, la journée d'action en lien avec la maîtrise des énergies et la lutte contre la précarité énergétique qui devait se tenir le 4 juin 2020 sur le quartier de Vaugirard n'a pu avoir lieu. 603 ménages Castelroussins ont été signalés par les fournisseurs d'énergie au CCAS pour leur situation d'impayé et / ou de coupure d'énergie. Suite à l'invitation du CCAS, 24 personnes ont sollicité le service pour être soutenues dans la recherche de solutions à leurs problématiques d'impayés d'énergie.

Labellisée « Territoire de Commerce Équitable » en 2019, la Ville de Châteauroux continue d'affirmer son soutien auprès des producteurs, avec l'aide de ses partenaires locaux

(Artisans du Monde, Association Cagettes & Fourchettes, Maison des Loisirs et de la Culture Belle-Isle). La Ville fait rayonner le commerce équitable via des actions d'éducation, de sensibilisation, de communication, de mobilisation citoyenne, de coopération entre acteurs du territoire et via l'intégration de produits issus du commerce équitable dans les politiques d'achat responsables, notamment au sein de la restauration municipale.

Les établissements de la petite enfance accueillent les enfants, en favorisant la mixité sociale (parents ayant un emploi, parents en recherche d'emploi, famille en insertion sociale, femmes isolées, etc.). Ainsi, sur 398 enfants accueillis en 2020, 171 étaient issus de familles à faibles ressources selon les indicateurs de la Caisse d'allocations familiales de l'Indre, soit 43 %, contre 40,9% en 2019.

Les indicateurs Villes et Agglo

Indicateurs	2017	2018	2019	2020	Évolution 2017-2019
Nombre de dossiers Habiter Mieux (FART)	128	147	121	149	16%
Nombre de demandes "relais logement"	64	67	83	56	-13%
Part des projets financés par l'OPAH au regard des objectifs conventionnés (%)	88	100	86	100	14%
Nombre de personnes suivies par le PLIE	200	195	164	156	-22%
Nombre de personnes en recherche d'emploi reçu (hors PLIE) dans le cadre la plateforme	382	386	400	386	1%

FINALITÉ 4 : L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

L'accès aux services publics ou encore à la culture et aux loisirs

Les actualités

L'accès à la culture et aux loisirs se sont vus particulièrement affectés par la situation de crise sanitaire en 2020.

Bougez A Belle-Isle, cet événement, cher aux Indriens et aux touristes, s'est déroulé durant la saison estivale malgré les contraintes imposées par la crise sanitaire. Certaines activités n'ont pu être dispensées mais le public présent a profité des beaux jours pour s'aérer et participer à diverses animations sportives et culturelles et de cinéma en plein air, dans le respect des règles sanitaires.

Le service Education-Jeunesse a mené des actions de sensibilisation au développement durable auprès des enfants

Les indicateurs Villes et Agglo

Indicateurs	2017	2018	2019	2020	Évolution 2017-2019
Nombre de spectateurs au MACH36	38 346	36 585	25 348	4 203	-89 %
Nombre de spectacles au MACH36	20	21	11	3	-96%
Fréquentation de « Bougez à Belle Isle »	5 612	5 987	7 136	2 456	-56 %

FINALITÉ 5 : UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

Promotion de projets exemplaires, pratiques de consommations et d'achats durables encouragées

Les actualités

Châteauroux Métropole poursuit son effort constant de dématérialisation de ses services : dématérialisation des formulaires ; dématérialisation des conseils ; extension de l'affichage dématérialisé de l'occupation à toutes les salles de réunion ; déploiement du parapheur électronique à la caisse des écoles ; modernisation de certaines activités (e-immo côté finances, liaison automatique entre la gestion des temps et la paye côté RH).

Pour chacun des chantiers de réhabilitation, d'extension ou de construction, une réflexion sur les systèmes constructifs réversibles et durables est menée de façon systématique. L'usage très répandu des ossatures bois et du bardage pour le traitement de l'enveloppe des bâtis neufs permet sur le court terme de maîtriser l'empreinte carbone des travaux, et sur le long terme, de maîtriser soit le changement de destination ou d'usage, soit le cas échéant les coûts environnementaux du démontage de ces nouveaux bâtis.

Les extensions du gymnase de Touvent ou la loge basse au stade Gaston Petit sont des exemples représentatifs de cet engagement dans la réflexion et la conception des bâtiments par Châteauroux Métropole.

La programmation NPRU inclut également cette dimension durable par la requalification des cheminements piétons et la création de pistes cyclables autour du réaménagement des parcs, le maintien d'un maximum d'arbres, le changement de mode de collecte de déchets, et l'installation systématique d'éclairage par leds.

Progressivement depuis 2017, les mises à dispositions de locaux municipaux prévoient la refacturation des charges énergétiques aux locataires (eau, électricité, gaz) afin de responsabiliser les occupants sur un usage éco-responsable des différents équipements.

Les orientations de la nouvelle politique de l'habitat de Châteauroux Métropole visent à redynamiser les centralités et améliorer le parc existant. L'objectif général étant de

et des jeunes. Parmi celles-ci, on peut citer la sensibilisation au tri sélectif et au gaspillage alimentaire, les temps d'observation de la nature à la Pingaudière, vacances éducatives autour des thématiques de la nature et du développement durable, le développement d'actions autour du bien-être, du respect de l'environnement et de la citoyenneté.

Deux écoles ont été dotées d'un composteur pédagogique de 300 litres en bois. Doté d'une surface vitrée, il permet d'expliquer aux élèves le processus de dégradation des déchets biodégradables.

redynamiser le marché du logement en centre-ville et ainsi limiter l'extension urbaine, dans le sens du PLUI. Une trentaine de mesures sont inscrites au programme d'actions du PLH, parmi elles :

- L'OPAH Amélioration énergétique de l'Agglomération : 165 000€ /an
- L'OPAH RU : 500 000€/an + l'opération façade Ville de Châteauroux : 150 000€/an
- Le Permis de Louer sur Châteauroux pour lutter contre les logements insalubres
- L'ingénierie technique et financière auprès des communes
- Les aides à la remobilisation des logements vacants (au privé et au public) : aide à l'acquisition et aux travaux
- Le service Petite enfance contribue aux développements durables en multipliant les actions de consommations responsables : utilisation au maximum de produits d'entretien bio, vigilance importante dans la consommation de l'eau et de l'électricité, achat de produits alimentaires bio et/ou locaux en privilégiant les producteurs locaux, tri des déchets minutieux, prêt de matériel entre établissements, fabrication de jeux avec du matériel de récupération, utilisation de gants de toilette pour le change des enfants plutôt que des lingettes.
- Le service restauration municipale a mis fin à l'utilisation de la vaisselle plastique pour les enfants. Les offices de restauration préparent désormais une partie des repas, ce qui permet de réaliser des économies de fluides en évitant le passage des aliments en cellules de refroidissement.
- En 2020, Châteauroux Métropole a distribué 396 composteurs individuels auprès des habitants et 27 animations et ateliers d'initiation ont été réalisés pour sensibiliser la population aux enjeux et aux modalités de fonctionnement d'un composteur afin de réduire à la source le volume des déchets collectés.

Les indicateurs Villes et Agglo

Indicateurs	2017	2018	2019	2020	Évolution 2017-2019
Nombre de composteur individuels distribués auprès des habitants	nc	nc	nc	296	nc
Nombre d'hectares aménagés dans une zone exemplaire	64	64	64	64	0 %

FOCUS

FINANCIER



Les ratios légaux 2020

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CHÂTEAUX MÉTROPOLE (POPULATION SOURCE DGFIP 2018 : 75 722 HAB.)

Informations financières - ratios	Valeurs 2020	Moyennes nationales de la strate *
Dépenses réelles de fonctionnement/ population	815,00 €	365,00 €
Produit des impositions directes/ population	305,23 €	335,00 €
Recettes réelles de fonctionnement/ population	958,85 €	437,00 €
Dépenses d'équipement brut/ population	374,97 €	87,00 €
Encours de dette/population	156,28 €	341,00 €
DGF/population	111,80 €	92,00 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	34,91 %	38,40 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/ recettes réelles de fonctionnement	42,22 %	90,80 %
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	39,11 %	19,80 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	16,30 %	77,90 %

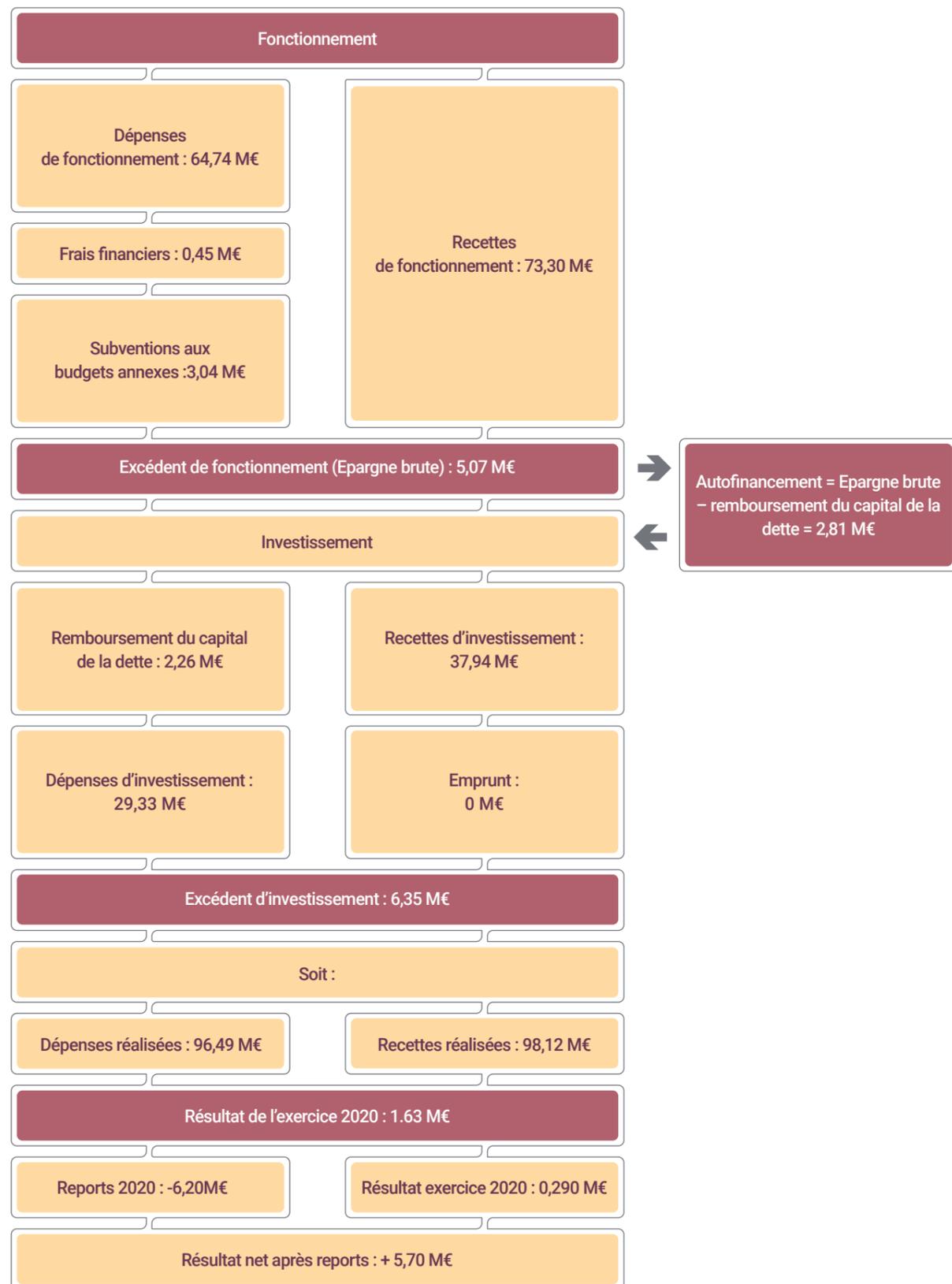
* source : D.G.C.L. « les collectivités locales en chiffres », éditions 2020 (comptes de gestion 2019)

VILLE DE CHÂTEAUX (POPULATION SOURCE DGFIP 2018 : 45 318 HAB.)

Informations financières - ratios	Valeurs 2020	Moyennes nationales de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement/ population	1 226,83 €	1 223,00 €
Produit des impositions directes/ population	626,65 €	645,00 €
Recettes réelles de fonctionnement/ population	1 499,11 €	1 417,00 €
Dépenses d'équipement brut/ population	312,20 €	303,00 €
Encours de dette/population	750,13 €	1 050,00 €
DGF/population	204,17 €	199,00 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	63,63 %	61,30 %
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/ recettes réelles de fonctionnement	89,98 %	93,70 %
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	20,83 %	21,40 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	50,04 %	74,10 %

* source : D.G.C.L. « les collectivités locales en chiffres », éditions 2020 (comptes de gestion 2019)

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CHÂTEAURoux MÉTROPOLE

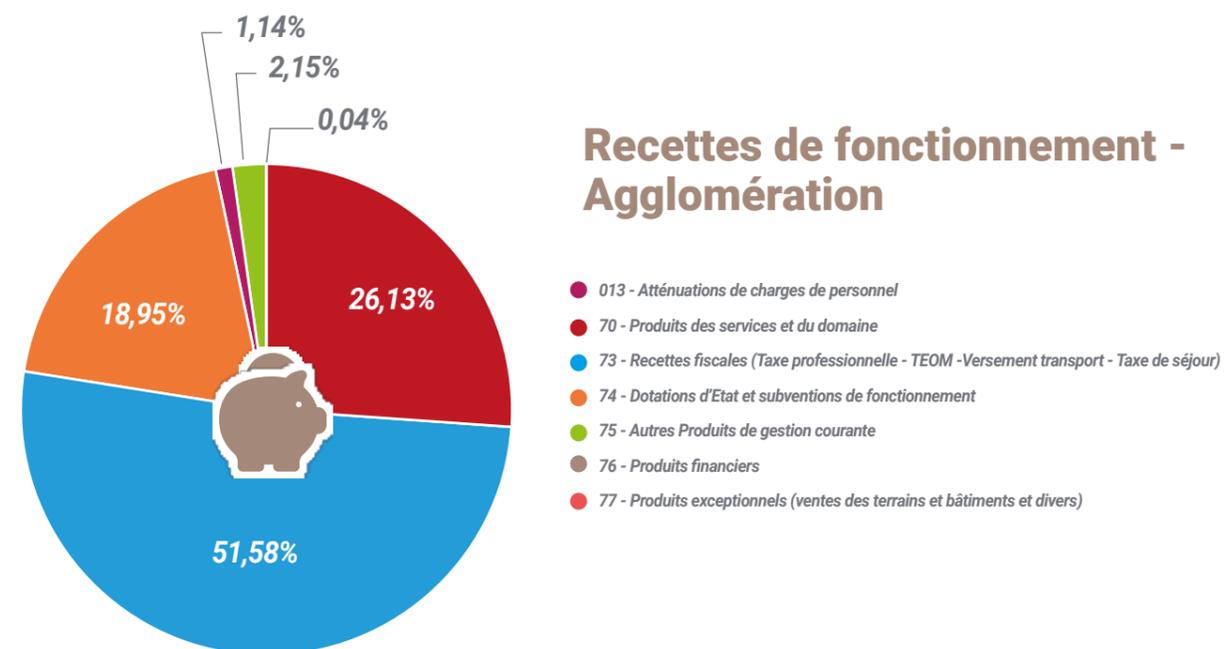
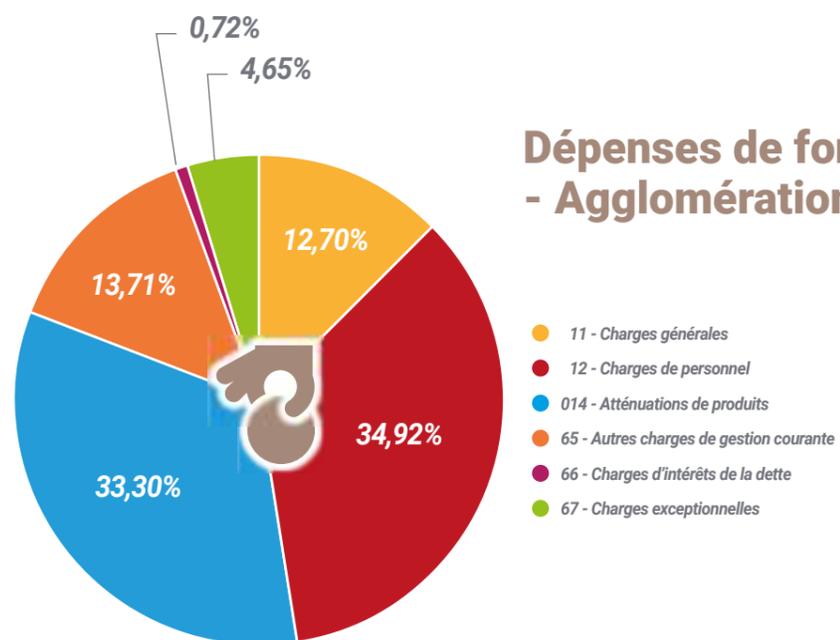


BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE CHÂTEAURoux



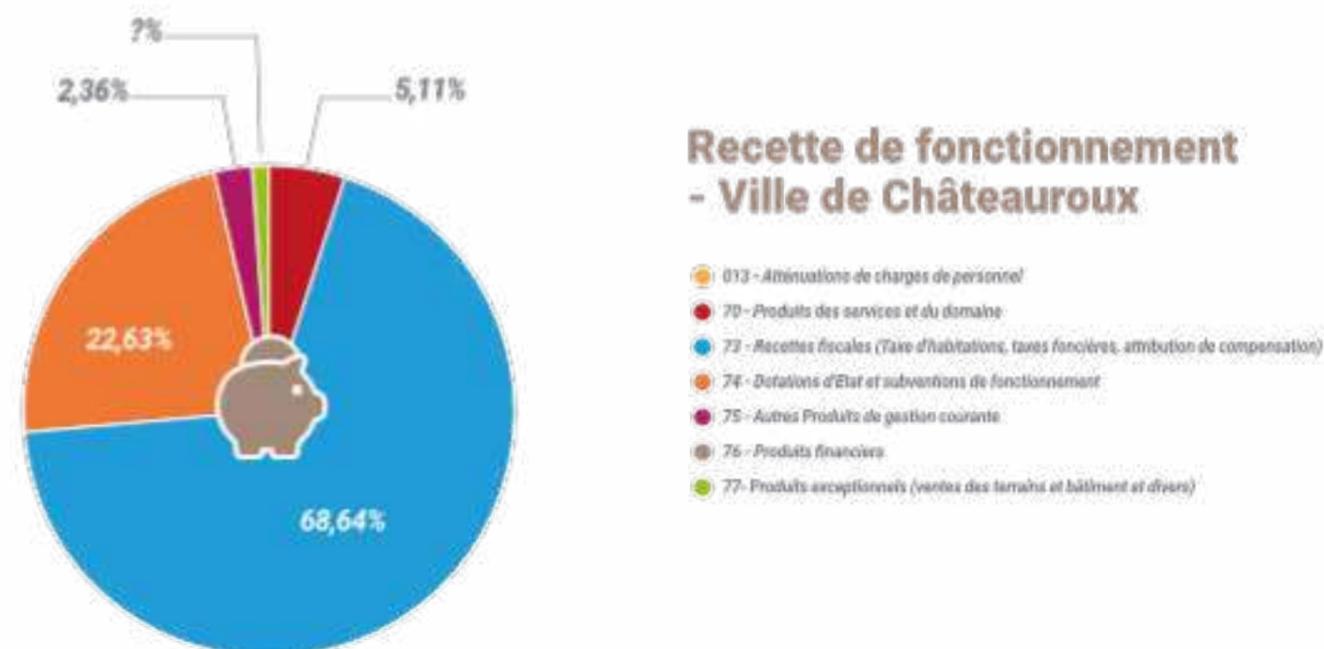
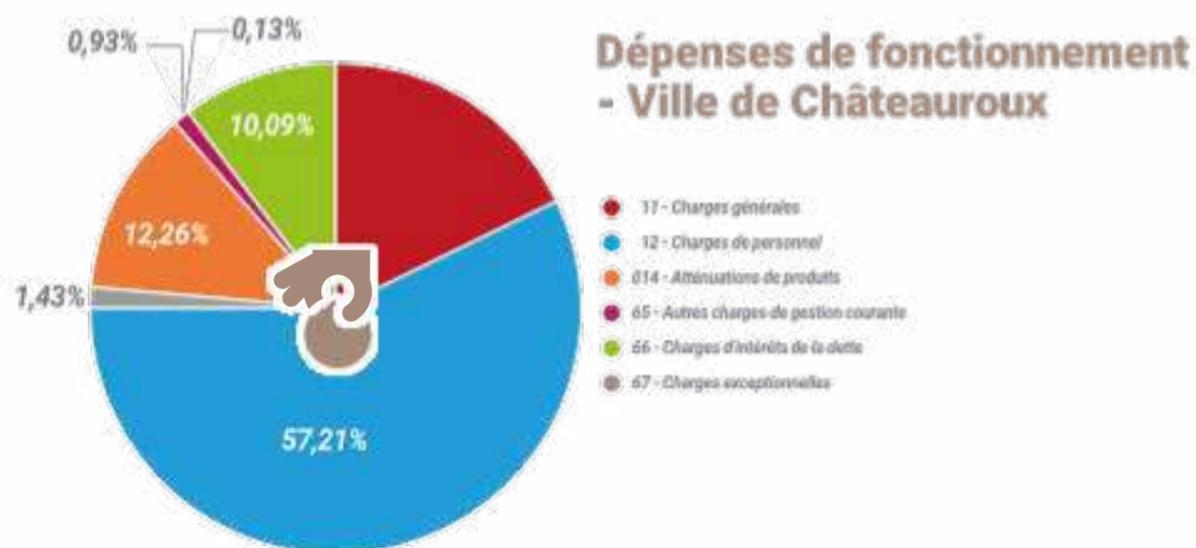
Dépenses réelles de fonctionnement	Communauté d'agglomération
011 - Charges générales	7 838 300,42 €
012 - Charges de personnel	21 549 918,89 €
014 - Atténuations de produits	20 550 493,37 €
65 - Autres charges de gestion courante	8 458 708,91 €
66 - Charges d'intérêts de la dette	445 681,35 €
67 - Charges exceptionnelles	2 870 186,27 €
Total Dépenses Réelles	61 713 289,21 €

Recettes réelles de fonctionnement	Communauté d'agglomération
013 - Atténuations de charges de personnel	30 005,87 €
70 - Produits des services et du domaine	18 971 534,69 €
73 - Recettes fiscales	37 449 556,16 €
74 - Dotations d'Etat et subventions de fonctionnement	13 760 994,72 €
75 - Autres Produits de gestion courante	829 653,92 €
76 - Produits financiers	3,60 €
77- Produits exceptionnels (ventes des terrains et bâtiment et divers)	1 563 224,34 €
Total Recettes Réelles	72 604 973,30 €



Dépenses réelles de fonctionnement	Ville de Châteauroux
011 - Charges générales	11 101 687,54 €
012 - Charges de personnel	35 374 693,04 €
014 - Atténuations de produits	882 634,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	7 580 577,92 €
66 - Charges d'intérêts de la dette	578 133,62 €
67 - Charges exceptionnelles	79 786,34 €
Total Dépenses Réelles	55 597 512,46 €

Recettes réelles de fonctionnement	Ville de Châteauroux
013 - Atténuations de charges de personnel	23 316,16 €
70 - Produits des services et du domaine	3 473 899,32 €
73 - Recettes fiscales	46 669 112,23 €
74 - Dotations d'Etat et subventions de fonctionnement	15 387 925,24 €
75 - Autres Produits de gestion courante	1 601 320,39 €
76 - Produits financiers	19,68 €
77 - Produits exceptionnels (ventes des terrains et bâtiment et divers)	780 999,74 €
Total Recettes Réelles	67 936 592,76 €



Les dépenses d'équipement

Dépenses d'équipement	Communauté d'agglomération	Ville de Châteauroux
20 - Etudes - Licences logiciels	483 681,04 €	255 841,21 €
204 - Subventions d'équipements versées	2 941 599,03 €	1 477 955,76 €
21 - Immobilisations : Terrains, matériel	1 651 662,74 €	1 310 821,92 €
23 - Immobilisations : Travaux	23 316 171,53 €	11 103 469,50 €
Total	28 393 114,34 €	14 148 088,39 €

La fiscalité

TAXE FONCIÈRE DE LA VILLE DE CHÂTEAUROUX

Ville de Châteauroux	2017	2018	2019	2020
Bases TFB	54 800 000	54 989 000	55 800 000	55 800 000
Taux TFB	27,61%	27,61 %	27,61 %	27,61 %
Produits TFB	15 130 280	15 182 463	15 406 380	15 406 380

TAXE D'HABITATION DE LA VILLE DE CHÂTEAUROUX ET DE CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE

	Châteauroux	Communauté d'agglomération
Base TH 2017	63 204 000	100 396 000
Taux TH 2017	19,15 %	7,61 %
Produits TH 2017	12 103 566	7 840 136
Base TH 2018	62 875 000	100 555 007
Taux TH 2018	19,15 %	7,61 %
Produits TH 2018	12 040 563	7 652 236
Base TH 2019	69 361 000	102 517 000
Taux TH 2019	19,15 %	7,61 %
Produits TH 2019	13 282 632	7 801 544
Base TH 2020	64 841 598	109 260 812
Taux TH 2020	19,15 %	7,61 %
Produits TH 2020	12 415 972	7 843 831

TAXE SUR L'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DANS LES VILLES DE CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE

Communes	Taux TEOM cible 2017	Taux TEOM cible 2018	Taux TEOM cible 2019	Taux TEOM cible 2020
ARDENTES	12,93 %	12,93 %	12,93 %	12,93 %
ARTHON	18,20 %	18,20 %	18,20 %	18,20 %
CHATEAUROUX	10,34 %	10,34 %	10,34 %	10,34 %
COINGS	16,01 %	16,01 %	16,01 %	16,01 %
DEOLS	9,73 %	9,73 %	9,73 %	9,73 %
DIORS	12,07 %	12,07 %	12,07 %	12,07 %
ETRECHET	18,30 %	18,30 %	18,30 %	18,30 %
JEU-LES-BOIS	25,30 %	25,30 %	25,30 %	25,30 %
LE POINCONNET	6,68 %	6,68 %	6,68 %	6,68 %
LUANT	19,58 %	19,58 %	19,58 %	19,58 %
MARON	22,50 %	22,50 %	22,50 %	22,50 %
MONTIERCHAUME	13,97 %	13,97 %	13,97 %	19,97 %
SAINFMAUR	3,85 %	3,85 %	3,85 %	3,85 %
SASSIERGES-SAINFGERMAIN	21,68 %	21,68 %	21,68 %	21,68 %
VILLERS LES ORMES	15,20 %	15,20 %	15,20 %	15,20 %

LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES PERÇUE PAR L'AGGLOMÉRATION CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE

CVAE	2017	2018	2019	2020
Montant perçu	5 080 989	4 971 315	5 271 914	5 354 238
Evolution	132 460	-109 674	300 599	82 324

LA COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES PERÇUE PAR CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE

CVAE	2017	2018	2019	2020
Montant perçu	3 394 116	3 211 093	3 237 331	3 243 444
Evolution	-200 061	-183 023	26 238	+6 113

LES DOTATIONS PERÇUES PAR LA VILLE DE CHÂTEAUROUX ET L'AGGLOMÉRATION CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE

		Ville de Châteauroux	Châteauroux Métropole
2017	DGF	9 355 627	8 420 298
	FPIC	- 899 942	- 652 484
	Solde	8 455 685	7 767 814
2018	DGF	9 264 285	8 244 468
	FPIC	- 866 733	- 666 400
	Solde	8 397 552	7 578 068
2019	DGF	9 271 686	8 479 007
	FPIC	-781 618	-584 247
	Solde	8 490 068	7 894 760
2020	DGF	9 252 249	8 371 450
	FPIC	-775 470	- 590 275
	Solde	8 476 779	7 781 175
Évolution 2017 / 2020		+0,25%	+0,17 %

Les dotations perçues par Châteauroux Métropole	2017	2018	2019	2020
Dotations d'intercommunalité	0	0	423 841	463 557
Dotations de compensation	8 420 298	8 244 468	8 055 166	7 907 893
Total DGF	8 420 298	8 244 468	8 479 007	8 371 450
Dotations générales de décentralisation	18 246	28 246	20 246	24 915
Dotations de compensation de la réforme de la TP	2 717 316	2 717 316	2 698 000	2 687 954
Dotations de compensation de la TP	22 335	1 564	98 431	105 387
Compensation TF	63	63	64	0
Compensation TH	730 111	775 671	815 276	864 913
Total Dotations	11 908 369	11 767 328	12 111 024	12 054 619

Les dotations perçues par la Ville de Châteauroux	2017	2018	2019	2020
Dotations forfaitaires	6 296 629	6 546 395	6 442 667	6 303 155
Dotations de solidarité urbaine	2 812 191	2 495 764	2 629 106	2 769 392
Dotations nationales de péréquation	246 807	222 126	199 913	179 922
Total DGF	9 355 627	9 264 285	9 271 686	9 252 469
Dotations générales de décentralisation	687 604	343 802	343 802	343 802
Dotations de compensation de la TP	58 946	0	0	0
Compensation TF	190 743	196 498	194 516	196 374
Compensation TH	1 583 833	1 663 853	1 725 001	1 811 875
Autres compensations et péréquations	41 208,57	41 208,57	41 210,05	41 210,05
Dotations de recensement	9 322	8993	8 709	8 664
Dotations des titres sécurisés	10 060	20 710	20 710	24 260
Total Dotations	11 937 343,57	11 539 349,57	11 605 634,05	11 678 654,05

(Il s'agit de regrouper ici l'ensemble des mesures prises par les services pour faire face à la pandémie. Certaines de ces mesures peuvent figurer déjà dans la partie « activité » de chaque direction – il convient alors, si c'est opportun de les développer pour illustrer de manière concrète ce qu'a fait la collectivité à ce titre depuis mars 2020, y compris dans le cadre de son fonctionnement interne; d'autres, qui peuvent a priori sembler plus « anecdotiques » ou secondaires, donc non citées dans la partie « rapport d'activité », ont toute leur place ici. Le fichier est alimenté au fil de la contribution des services et directions.

DGA ENVIRONNEMENT ET ESPACE PUBLIC - DIRECTION DE L'EAU

La crise sanitaire a impacté tout particulièrement la gestion des stations d'épuration par nos exploitants SAUR et SUEZ. En effet, l'interdiction d'épandre les boues non hygiénisées (cas de la majorité de nos stations) produites après traitement des eaux usées a imposé de les stocker puis de les orienter vers des filières d'élimination agréées. Un surcoût de 64 250 € a été porté par la collectivité, financé à 30% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Concernant la station d'épuration de Châteauroux, un suivi analytique renforcé a été mis en œuvre pour vérifier l'efficacité du traitement des eaux usées vis-à-vis de l'élimination du virus dans les boues à épandre. Une dépense exceptionnelle de 8 750 € a été portée par la collectivité.

DGA ENVIRONNEMENT ET ESPACE PUBLIC - DIRECTION DE LA MOBILITÉ

Service Voirie – Droits de place

Droits de place : une exonération de 50% de la redevance due par les commerçants pour l'occupation du domaine public par les terrasses couvertes et non couvertes a été accordée en 2020 en raison de la crise sanitaire et des périodes de fermeture des cafés et restaurants.

Les marchés de plein air ont dû s'adapter aux différents protocoles sanitaires. Ils ont tout d'abord été interdits du 17 mars 2020 au 3 avril 2020. Puis le 4 avril 2020, le Maire a obtenu une dérogation de la Préfecture pour pouvoir tenir les marchés uniquement alimentaires place Voltaire et place de la République et les marchés de quartiers selon un protocole strict. Cette restriction a été maintenue jusqu'au déconfinement le 11 mai 2020. Durant le deuxième confinement, à partir du 31 octobre 2020, et jusqu'au 15 décembre 2020, seuls les commerces alimentaires ou proposant la vente de graines, semences et plants d'espèces fruitières ou légumières, sont autorisés dans les marchés, sous condition de respect d'un protocole sanitaire national.

Bureau d'Etudes Techniques. Le premier confinement a entraîné un arrêt complet des chantiers pendant 3 semaines. Néanmoins, les chantiers VRD ont été parmi les premières activités non essentielles à reprendre, sous réserve de la mise en place de protocoles sanitaires stricts.

Dans certains cas, le fait de travailler sous confinement a permis de réaliser plus facilement certaines phases de travaux. Par exemple, dans le cas du chantier de la Gare, du fait de la circulation générale très limitée (très peu de VL, pas de bus) les travaux de terrassements généraux de la chaussée ont pu être anticipés et réalisés sous route barrée. Du coup a pu être rattrapée une bonne partie du retard occasionné par le confinement. Concernant, la partie étude et dessin, lors du premier confinement, les difficultés engendrées par le travail à distance ont occasionné des retards dans les études et donc dans le lancement des opérations. Ainsi, des opérations prévues pour fin 2020 ont été repoussées à début 2021 (rues de la Cueille, Porte Thibault et Thabaud Boislaraine, rue de la Loge, lotissement communal Bitray).

Service Déplacements

La pandémie de « Covid-19 » a significativement perturbé nos modes de vie et tout particulièrement nos habitudes de déplacements. Les mesures imposées successivement (fermetures des établissements éducatifs, confinements généralisés de la population, mesures de couvre-feu et autres consignes de distanciation physique) ont eu d'importantes répercussions sur la fréquentation des réseaux urbains et scolaires organisés et financés par Châteauroux Métropole. Châteauroux Métropole et son délégataire se sont néanmoins évertués à maintenir un niveau d'offre le plus élevé possible tout au long de l'année pour assurer les besoins essentiels de la population, qu'il s'agisse des déplacements domicile-travail pour les salariés dont l'activité était maintenue et qui ne pouvaient pas télétravailler ou des besoins des déplacements pour réaliser des courses alimentaires. En outre, ce niveau d'offre important a permis de favoriser les mesures de distanciation physique à bord des véhicules.

Transport scolaires

Les transports scolaires ont été suspendus à partir du 16 mars 2020. En conséquence, toutes les activités des transporteurs opérant pour le compte de Châteauroux Métropole ont été arrêtées à compter de cette date.

Afin de faire face à cette crise sanitaire, les trois sociétés concernées ont sollicité Châteauroux Métropole pour bénéficier d'une indemnisation pour la perte subie durant ce premier confinement.

Les contrats ne prévoyant pas expressément de clauses adaptées à cette situation inédite, contrairement à d'autres événements (intempéries par exemple), il s'est avéré nécessaire d'évaluer précisément les pertes subies.

Après analyse, et abstraction faites des kilomètres non réalisés et des autres aides dont auraient pu bénéficier les entreprises de transport (dispositif de chômage partiel), Châteauroux Métropole a répondu favorablement à la requête des 3 sociétés en s'appuyant strictement sur le mécanisme de rémunération et la décomposition des prix prévue au marché. Pour toute la durée du 1er confinement, le soutien accordé par Châteauroux Métropole s'élève à : Voyages Joubert : 5 039,31 €
Europ Voyages : 27 773,96 €
STI Centre : 77 220,11 €

Réseau de transport collectif urbain « Horizon »

L'importante baisse de fréquentation mesurée sur le réseau de transport collectif urbain Horizon (-35%) a une répercussion directe sur le mécanisme de rémunération du Délégataire dont une part très significative est liée à des objectifs annuels de fréquentation. Face à cette situation totalement inédite, et en l'absence de clause contractuelle adaptée permettant d'en traiter toutes les conséquences financières, il est nécessaire d'approuver un avenant au contrat ayant pour objet :

- D'arrêter les sommes à restituer par le Délégataire au titre des services non réalisés au cours de cette période et des économies réalisées (121 127,54) ;
- De préciser les surcoûts assumés par le Délégataire (toutes les mesures sanitaires) ;
- De fixer les coûts pris en charge par Châteauroux Métropole au titre d'une mesure de maintien de salaire pour des salariés du Délégataire alternant périodes de travail et de chômage partiel (11 680,00€) ;
- De déterminer les conditions spécifiques de rémunération de la part variable du contrat (CFV) dans le contexte de crise sanitaire de la « Covid-19 » en l'absence de clause contractuelle appropriée. La négociation entre Châteauroux Métropole et son délégataire permet de ramener la perte annuelle de ce dernier à 203 428,96 € contre 1 390 005,36 € en cas d'application contractuelle stricte en conditions « normales » d'exploitation ;
- D'arrêter un mécanisme de rémunération de la part variable du contrat (CFV) plus adapté au contexte sanitaire de l'année 2021, dernière année du contrat de DSP.

En outre, le développement contraint du télétravail et plus volontaire des modes actifs aura peut-être vocation à perdurer au-delà de la crise sanitaire. La consistance de l'offre de transport collectif devra peut-être s'adapter plus rapidement à ces nouveaux modes de vie et habitudes de déplacements.

FOCUS

COVID-19

Service Espaces Verts

Durant le 1^{er} confinement, les activités espaces verts ont été réduites autant que possible, seules les activités en serres ont été poursuivies en raison de la période de confinement qui coïncide avec celle de plus forte activité saisonnière sur ce secteur. Les agents volontaires sont venus en renfort de la production horticole permettant de maintenir 50% de fleurissement habituel.

Durant le reste de l'année, la solution de l'embauche sur les sites extérieurs a été privilégiée, après concertation avec chaque agent concerné, afin que la question de l'arrivée « habillé » et l'absence de solution de douche soient acceptées. Pour les équipes de terrain, les horaires ont également été revus afin de réduire les temps de pause déjeuner et effectuer des rotations pour limiter le nombre de personnes présentes sur un même lieu.

Pour les personnels de bureau, le travail à distance a été encouragé pour atteindre un ou deux jours par semaine dès que les conditions le permettaient.

Service propreté

L'épidémie de Covid a nécessité une adaptation du fonctionnement du service qui perdure jusqu'à nouvel ordre. En lieu et place d'un fonctionnement à la journée, 3 horaires de travail permettent la répartition des agents :

6h00 – 13h40 (journée continue)

7h00 – 14h40 (journée continue)

7h30/12h00 – 13h45/16h55

Ce fonctionnement nécessite une répartition rigoureuse des personnels afin de pouvoir répondre aux différentes demandes au fil de la journée : piquetage et balayage manuel, balayage mécanique, décapage mécanique, intervention rapide sur des imprévus.

Service Déchets

De mars à avril, le déclenchement du confinement a entraîné la fermeture au public des déchèteries durant 6 semaines et un arrêt du service de collecte des encombrants sur rendez-vous pendant 5 semaines. Cependant, la collecte des ordures ménagères des particuliers en porte à porte a toujours été maintenue.

Durant cette période, de nombreux professionnels et administrations ont dû fermer leurs portes et n'ont pas pu bénéficier du service de collecte des déchets ou d'un service réduit. Afin de soutenir les entreprises de notre territoire, le Conseil Communautaire a décidé, en date du 17 décembre 2020, d'exonérer l'ensemble des redevables pour les 8 semaines de la période de confinement.

En mai, à la sortie du confinement, la réouverture des déchèteries s'est effectuée avec un système de filtrage des véhicules afin de limiter le nombre d'usagers présents simultanément sur les sites. Pendant plus d'un mois, les gardiens ont reçu le renfort de personnels d'Insert Jeunes afin d'organiser cet accueil.

Le service de collecte des encombrants a également connu un nombre de demandes sans précédent, nécessitant la création d'une seconde équipe avec le renfort d'agents d'autres services.

En accord avec le SYTOM, les consignes de tri des déchets ont également évolué dès le mois de mai 2020, afin de proposer des consignes spécifiques aux masques, mouchoirs, lingettes et gants usagés. Une page internet « Les consignes de tri face au Coronavirus » a ainsi été mise en ligne le 18 mai.

Enfin, les modalités de distribution de composteurs ont été aménagées et sont depuis proposées sous forme de rendez-vous. Les habitants réservent alors un créneau d'un quart d'heure afin de récupérer leur composteur et signer la convention, évitant ainsi les croisements et les attentes.

CCAS

En 2020, pendant la première période de confinement liée à la pandémie, suite à la fermeture des épiceries sociales et aux difficultés liées à l'absence d'équipements de protection, le service Insertion a coordonné de nouvelles dispositions pour l'aide alimentaire auprès de 680 familles, et de jeunes accompagnés par le service de Prévention spécialisée et du Foyer des jeunes travailleurs.

La préparation des colis alimentaires a été partagée et leurs distributions ont été organisées directement sur les quartiers de résidence, dans de meilleures conditions de sécurité sanitaire, grâce à la mobilisation croisée de la Banque alimentaire et des Restos du Coeur, avec le concours de la Croix-Rouge, de l'ACGCS, de la Protection Civile, de la Société nationale de sauvetage en mer (SNSM) et de volontaires de Châteauroux Métropole.

Le CCAS a ensuite réalisé la distribution de chèques services puis celle de masques accordés par l'Etat via la DDCSPP. Les services sociaux ont assuré un accueil téléphonique, puis physique et ont multiplié les visites à domicile autant que de besoin.

Pendant cette même période, l'Office des personnes à la retraite (OPR) a réalisé 2 419 conversations téléphoniques auprès des personnes âgées isolées, opération qui a été renouvelée 4 fois en 2020 avec le soutien des bénévoles des réseaux de Solidarité et de la Sécurité Civile.

Le service de livraison de repas a poursuivi ses activités en direction des personnes âgées, et un service de livraison de courses a été mis en place pour celles qui le souhaitaient, 49 en

ont bénéficié avec le concours de 4 enseignes commerciales. L'OPR a ensuite apporté son concours à la distribution des masques à domicile auprès de 1 032 foyers âgés châteaurouxins et a géré le service de réclamations à l'échelle de la commune.

Un lien constant a été maintenu avec des familles précaires, gens du voyage de l'agglomération, pour délivrer des attestations de déplacement, apporter des chèques services de la Fondation Abbé Pierre, organiser la distribution alimentaire, remettre des masques. Deux campagnes de prévention ont eu lieu avec l'Institut régional de la santé (IRSA) sur les sites d'implantation.

Une attention très forte a été portée par le personnel du CCAS auprès des résidents des établissements pour personnes âgées et de ceux du Foyer des jeunes travailleurs. L'organisation des services internes en matière de soin, d'aide à domicile et de restauration a fait l'objet de protocoles très exigeants. L'application des conditions sanitaires a contribué à ce qu'aucune contamination Covid ne soit recensée en 2020.

Le CCAS a assuré une veille sociale constante en lien avec le CHSCT et la Médecine du travail (AISMT) dans le cadre d'un Plan pandémie, avec également la Cellule de crise communale et la Cellule sociale préfectorale.

Les Administrateurs et les équipes du CCAS ont reçu le soutien de nombreux partenaires pendant cette année particulièrement difficile, notamment au moment de la pénurie d'équipements de protection. Ils en gardent un souvenir précieux.

Direction Politique de la Ville et vie des quartiers

Les différents équipements de la politique de la Ville ont adapté leurs horaires et périodes d'ouverture afin de diminuer autant que possible les effets de la crise sanitaire sur leurs adhérents ou bénéficiaires. Le PIM a revu ses horaires d'intervention pour accentuer les missions de médiation lors du déconfinement et pendant l'été. Le DRE a accueilli des enfants pendant tout l'été et la maison de quartier Est a augmenté sa période d'ouverture estivale.

Le DRE s'est fortement mobilisé pour accompagner les familles les plus fragiles durement impactées par la crise sanitaire et assurer une continuité éducative en lien avec les établissements scolaires et les partenaires. Ainsi, l'activité du service a été repensée pour s'adapter au contexte et les équipes ont redoublé d'efforts pour apporter une aide aux 150 familles suivies : 1 appel par semaine à chaque famille, 1 sms journalier avec un lien vers 1 vidéo animée par un référent du DRE postée sur la chaîne Youtube (activités manuelles, activités sportives, jeux culinaires, magie, lecture de livres, gestes de premiers secours, expériences scientifiques...), partenariat avec la Croix Rouge pour livrer 70 jeux de société à chaque famille, courrier mensuel avec jeux de 7 familles, jeux de lecture, envoi de 80 revues ludiques pour les enfants de CP et de Grande section de maternelle.

La Maison de Quartier Est a assuré le lien avec ses adhérents à travers des entretiens téléphoniques, la publication de tutos pour les usagers des ateliers cuisine ou couture ainsi qu'une aide aux familles. La structure a également été un site de distribution de masques et d'accueil des enfants des personnels soignants.

Direction Enfance, Education-Jeunesse

Les services de la direction ont été impactés directement et fortement par la crise sanitaire.

Service Education-Jeunesse

Les services se sont réorganisés pour accueillir, dès le 1^{er} jour de fermeture des écoles les enfants des personnels prioritaires en ouvrant des lieux pour le service de garde. Ce sont 20 à 30 enfants d'âge scolaire et une dizaine de jeunes enfants qui étaient accueillis quotidiennement.

Plusieurs adaptations ont été réalisées afin de respecter les protocoles sanitaires qui ont été mis en place tout au long de l'année 2020. La réouverture des écoles en mai 2020 s'est accompagnée de la réouverture des restaurants scolaires dès la reprise des élèves, de manière à pouvoir leur servir un repas chaud.

DGA FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE, SYSTÈMES D'INFORMATION ET TRANSITION NUMÉRIQUE

Les directions de la DGA sont des services dits « support » et n'ont aucun contact avec le public. Les agents ont donc pu être largement positionnés en travail à distance dès le premier confinement, et ce grâce à des processus de travail quasi-intégralement dématérialisés (notamment pour la Direction des finances et la Direction de la Commande publique) et au déploiement par la DSITN de moyens matériels et logiciels.

D'une manière générale, le positionnement des agents de la DGA en travail à distance n'a eu que très peu d'impact sur l'activité. Les réunions se sont préférentiellement tenues en visioconférence.

S'agissant spécifiquement de la Direction des Systèmes d'Informations, les activités ont été largement accrues pour permettre la mise à disposition et la continuité d'accès au télétravail pour le maximum d'agents (environ 240 agents en capacité de travailler à distance), et ce alors même qu'elle récupérerait au 1^{er} janvier 2020 la maintenance du parc de CCAS

Le service Education-Jeunesse a conventionné avec l'Education Nationale afin de mettre en place l'opération Sport – Santé – Culture – Civisme (2S2C) permettant de mener à bien des projets sur les temps d'accueil lorsque les écoles fonctionnaient en demi-journée, en promouvant le sport, la culture et le développement durable.

Le service a également participé à l'organisation des vacances apprenantes, en partenariat avec le Dispositif de Réussite Educative, le CCAS et l'Education Nationale.

Service Petite enfance

Les enfants des personnels prioritaires ont été accueillis dès le début du confinement dans une structure collective ou en crèche familiale. Une attention particulière a été apportée aux familles les plus fragiles pendant la durée du confinement.

Service Restauration

Le portage à domicile des personnes âgées a été maintenu ainsi que le service auprès des rives de l'Indre et Solidarité accueil. Les repas fabriqués ou les denrées non cuisinées ont été livrés à des associations, un cuisinier de l'équipe a été mis à disposition de la résidence Isabelle, des chambres froides ont été mises à disposition des collègues du CCAS pour réaliser la livraison des courses à domicile, les équipes de la restauration ont cuisiné du foie gras pour l'offrir aux personnels soignants de différents établissements châteaurouxins, du matériel (blouses, gants et masques) ont été offerts et livrés à différents établissements de soin.

Tout au long de l'année 2020, le service de la restauration municipale a fait évoluer ses pratiques, en fonction des différents protocoles sanitaires afin d'accueillir les enfants et les convives en toute sécurité et de façon la plus agréable possible.

Service Hygiène et santé publique**Gestion du risque sanitaire**

Dans le cadre de la gestion du risque sanitaire, le service hygiène a assuré la mission de référent Covid. Il a ainsi mis en place un plan de continuité d'activité en 2 phases, confinement total ou confinement partiel, ainsi qu'en la mise en place d'une veille réglementaire afin de faciliter la continuité du service rendu à la population dans le respect des règles sanitaires. Il a ainsi notamment fallu contrôler le respect des procédures « gestes barrières » avant le redémarrage des chantiers de travaux publics et la reprise des Assistance aux services de la collectivité pour la mise en œuvre des mesures en lien avec la Covid.

et qu'elle devait préparer la reprise du parc de l'ACGCS en début d'année 2021. Deux solutions ont notamment été développées : soit depuis un matériel fourni par l'agglomération avec un accès aux ressources de la collectivité par « VPN », soit depuis un ordinateur personnel avec une solution « Guacamole » pour la prise en main à distance de son ordinateur de bureau.

Par ailleurs, la DSITN a déployé des solutions collaboratives pour faciliter la continuité de l'activité du service public (Zoom pour les visioconférences, Rainbow pour le Tchat et les appels téléphoniques...) et les délibérations des conseils (déploiement de tablettes pour les élus, mise en service d'un logiciel de gestion dématérialisée des conseils avec un module de vote en ligne).

Enfin, il convient de souligner que la DSITN a équipé les centres de vaccinations en matériel informatique, téléphonique et d'impression.

DGA AMÉNAGEMENT ET EQUIPEMENTS PUBLICS

Moyens généraux

Lors du 1^{er} confinement, le service Exploitation/TRAM a été très sollicité pour le transport et la distribution de masques auprès des Communes membres de l'agglomération ainsi qu'au personnel de notre collectivité.

La dotation des nouveaux masques et l'approvisionnement en gel hydro-alcoolique sont également assurés par ce service.

Le service Fêtes et Cérémonies a également été très sollicité en début de la crise sanitaire :

- aménagement d'une aire d'accueil Poids-lourds à proximité de l'Escale,
- mise en place de Tivolis à la demande de professionnels de santé,
- mise place du Drive Solidaire,
- fermeture de certains parkings voitures pour éviter les rassemblements, etc...

Ce même service a vu son activité grandement baisser en raison de l'annulation successive des manifestations.

Quant au Garage, la présence quotidienne de 2 agents a permis au service Collecte, entre autre, d'assurer leurs missions de ramassages avec des camions BOM opérationnels, durant le premier confinement.

Entretien ménager

Au cours de l'année 2020, marquée par la pandémie de COVID 19, la polyvalence des agents d'entretien a permis une adaptation des affectations et des interventions suivant les bâtiments occupés avec un entretien ménager et une désinfection renforcée. Cela a également induit une augmentation du coût global d'entretien et de désinfection (sites externalisés occupés, entretien des bungalows du Relais Routier, des centres de distributions de masques, des centres de distribution de denrées alimentaires, etc.).

Magasin général

L'année 2020 a surtout été marquée par la pandémie de COVID 19 et le maintien de l'activité du magasin pendant le confinement, avec la recherche et la mise à disposition de produits désinfectants virucides, du gel hydro alcoolique, des masques et tous les EPI nécessaires aux services et collectivités (crédits supplémentaires : + 309 500€).

Direction Aménagement, urbanisme et habitat

Les entreprises bénéficiant d'exonération de loyer pendant la crise sanitaire sont listées dans le tableau ci-dessous. Impact sur le budget foncier :

CHATEAURoux MÉTROPOLE

Occupant	Site	Loyer annuel HT 2020	Loyer mensuel HT 2020	Exo 2 mois	Observation
Aérocentre	ZIAP	7 638,36 €	636,53 €	1 273,06 €	Décision 2020-91-43D
Société LGS	ZIAP	11 611,20 €	967,60 €	1 935,20 €	
M.Leuillet	ZIAP	5 390,64 €	449,22 €	898,44 €	
AFPI	ERCAT_Bat A	31 782,48 €	2 648,54 €	5 297,08 €	
CATRE	ERCAT_Bat C2+G	9 467,16 €	788,93 €	1 577,86 €	
Last Link	ERCAT - Bat C3	3 521,24 €	293,44 €	586,87 €	
Armatis	Colbert	368 514,24 €	30 709,52 €	61 419,04 €	
Serenis	Colbert	67 496,64 €	5 624,72 €	11 249,44 €	
TOTAL Impact COVID				84 236,99 €	

Occupant	LOYER ANNUEL HT 2020	Loyer mensuel HT 2020	Arbitrage	Observation
Emmaüs	2 400,00 €	200,00 €	1 mois	Délibération n°2020-322 du 17/12/2020
Effet Patine	9 600,00 €	800,00 €	1 mois	
TOTAL Impact COVID		1 000,00 €		

VILLE DE CHATEAURoux

Occupant	LOYER ANNUEL HT 2020	Loyer mensuel HT 2020	Report COVID 2 mois (sédit)	Observation
Les Cros Mignons	9 120,48 €	760,04 €	1 520,08 €	Décision 2020-248-43D Erreur de montant
La Guinguette (M.Maheo)	19 351,20 €	1 612,60 €	3 225,20 €	Décision 2020-248-43D Erreur de montant
SARL Lajo (Café de paris)	31 063,56 €	2 588,63 €	5 177,26 €	décision 2020-248-43D
Kiosque Gambetta	3 600,00 €	300,00 €	600,00 €	décision 2020-248-43D
Divers - Maison des associations			2 688,87 €	Absence de décision / délibération
Société Clyde - Parking Diderot	714,00 €	59,50 €	119,00 €	Décision 2020-268-46C1 Erreur de montant
Tavarès Optique - Parking Diderot	357,00 €	29,75 €	59,50 €	
EURL Charmance - Parking Diderot	714,00 €	59,50 €	119,00 €	
SAS Bellevue Distribution - Parking Diderot	912,00 €	76,00 €	152,00 €	
TOTAL Impact COVID			13 660,91 €	

Occupant	LOYER ANNUEL HT 2020	Loyer mensuel HT 2020	Arbitrage	Observation
Café de Paris	31 063,56 €	2 588,63 €	Durée de la fermeture administrative	délibération 2020-234 du 15/12/2020
La Guinguette	19 351,20 €	1 612,60 €	Durée de la fermeture administrative	
Eliotte et Nina	8 400,00 €	700,00 €	1 mois	
TOTAL Impact COVID		4 901,23 €	TOTAL Impact COVID	

Seules la Guinguette et le Café de Paris sont encore exonérés de loyer pour fermeture administrative.

Hors entreprises suivis par le Développement Economiques, seuls les occupants des places du parking Diderot et de la Maison des Associations ont bénéficié d'exonération durant le confinement de mars 2020.

Grands Projets structurants

Balsané

Comme sur la majorité des chantiers, l'année 2020 exceptionnelle a paralysé durant près de 2 mois l'avancée du chantier. Une reprise « bas régime » s'est effectuée à partir de la

mi-mai, pour ensuite aboutir à des effectifs importants (entre 85 et 90 personnes) de juillet à décembre 2020. Comme en 2019, des visites de chantier au grand public étaient programmées, mais aucune n'a pu se tenir à cause de la crise sanitaire (printemps 2020, 7 novembre 2020).

Cité du numérique

Le chantier a été interrompu entre le 17 mars et le 27 avril 2020 du fait de la première vague de la pandémie. Il n'a pas subi d'autre interruption jusqu'à sa livraison, et les mesures supplémentaires liées à la COVID, présent par les entreprises, n'ont pas eu d'impact financier sur le projet.

Les directions de la DGA sont des services dits « support » qui allient contact avec les agents et le public.

Plusieurs agents de la DRH télétravaillaient et ce depuis l'expérimentation en 2017. Equipés en matériel informatique, ils ont pu être opérationnels de suite. La DSITN a immédiatement doté en ordinateurs les agents du service paye et progressivement mais diligemment, permis aux autres de travailler à distance.

Durant cette période, il a fallu gérer les tâches quotidiennes mais aussi adapter nos besoins aux évolutions des textes et préconisations. Des tableaux de suivi ont été élaborés, explicités et alimentés pour recenser les personnes présentes, isolés, malades, devant gérer leur progéniture, disponibles du fait de la fermeture de leurs services..., le temps de travail effectué à distance..., attribution des chèques Fédébon...

Des missions nouvelles liées à la crise sanitaire sont apparues avec la nécessité de procéder au redéploiement des agents opérationnels.

Il a fallu assurer le suivi de la présence, du temps de travail, la pose des congés, la poursuite des CDD en cours, la dotation des agents en masques et établir au gré des besoins les attestations de déplacement.

La Médecine Préventive a opéré un travail important de pédagogie auprès des agents et a rassuré ceux et celles vivant difficilement cette situation.

Des modalités d'échanges entre les agents de la DRH se sont mises en place avec les outils Zoom et Whatsapp (groupe qui perdure encore en 2021).

Le service juridique a travaillé à distance pendant cette période sauf pour un agent qui a fractionné son temps de travail entre les missions juridiques et le nettoyage des caissons pour le portage de repas à domicile des personnes âgées.

Les sollicitations des services ont été nombreuses avec des demandes d'interprétation des textes applicables au gré des multiples adaptations à la crise sanitaire. La poursuite de la gestion des dossiers en cours et la prise en charge de nouveaux a été bien appréhendée.

Les agents du **Secrétariat des Assemblées et Appariteurs** sont restés mobilisés partiellement en présentiel afin d'assurer la réception et transmission du courrier aux différents collègues et surtout l'envoi de la production des différents services. Le conseil municipal d'installation a été effectif en respectant les mesures de protection des différents participants.

DGA DES SERVICES AUX HABITANTS

Direction de la Relation aux Usagers

Élections municipales et communautaires (mars) :

Avant même le confinement du 17 mars 2020, la DRU s'est adaptée au contexte pandémique dans l'organisation des scrutins municipaux et communautaires du 15 mars. Ainsi, toutes les mesures ont été prises afin de limiter au maximum le risque de contagion dans les bureaux de vote : gel hydroalcoolique, distances minimales matérialisées par un marquage au sol, formation des membres des bureaux pour limiter les risques (désinfection), incitation de l'électeur à utiliser son propre stylo...

Service minimum mis en place pendant le confinement (mars-mai) :

Accueil téléphonique : un agent d'accueil en permanence de 9h à 17h.

État-civil/domaine funéraire : deux agents en permanence de 9h à 17h, dont une personne formée au funéraire. Un agent de permanence pour les trois cimetières sur les horaires habituels, et un agent mobilisable depuis son domicile.

L'activité a été réduite à l'établissement des actes de naissances, de décès et de concession, aux reconnaissances de paternité dans le cadre d'une déclaration de naissance, aux autorisations de fermeture de cercueil et de crémation, et au traitement des demandes d'actes par courrier postal ou dématérialisé (plateforme COMEDDEC), réalisé par deux agents en télétravail.

Les mariages et PACS étaient possibles en cas d'urgence (mariage in extremis, départ d'un militaire...), en concertation avec le Procureur de la République.

Les cimetières ont été fermés au public. L'activité de l'agent de permanence a été réduite aux seules opérations funéraires (inhumations, exhumations), et à l'ouverture/fermeture des sites aux entreprises de pompes funèbres pour les interventions autorisées (creusement et ouverture de caveaux, inhumations, réductions de corps et exhumations nécessaires aux inhumations).

Les dispersions de cendres ainsi que les inhumations d'urnes ont été reportées (le crématorium accordant la gratuité aux dépôts d'urnes pour la durée du confinement et pendant deux mois supplémentaires), tout comme les exhumations non liées à une inhumation, les travaux d'entretien et de réparation des caveaux et monuments, ou les travaux de nettoyage, de gravure et la pose de monuments.

A compter du 14 avril et à la demande du Maire auprès du délégataire, les cérémonies ont pu reprendre à l'extérieur du crématorium, et les proches du défunt ont pu à nouveau assister au départ du cercueil dans la stricte intimité.

Les agents techniques des cimetières ont repris leur activité le 27 avril. Un gros effort d'entretien des sites a alors été réalisé.

CNI/passeports : un agent de permanence à domicile de 9h à 17h pour apprécier les situations d'urgence puis saisir les dossiers sur rendez-vous.

Stationnement dans les parkings en ouvrage : les parkings en ouvrage de la Ville et de l'Agglomération, ainsi que la place Voltaire, ont été accessibles au public pendant tout le confinement.

Mairie annexe Saint-Jean et Agence Postale Communale : fermeture totale, et réouverture de l'Agence Postale communale à compter du 15 avril sur des horaires réduits et avec des mesures de distanciation.

Une permanence sous forme d'astreinte a été mise en place le week-end à partir du 28 mars pour permettre l'établissement sans délai des autorisations de fermeture de cercueil pour les décès attribués au covid-19. Cette permanence a été maintenue sur toute l'année 2020 et perdurera aussi longtemps que nécessaire.

Déconfinement (mai-juin 2020) :

L'ensemble des services au public de la DRU ont ré-ouvert à l'hôtel de Ville à partir du 11 mai 2020. Chaque site a été doté de gel hydroalcoolique mis à la disposition des usagers, et de plexiglas de protection pour les guichets d'accueil du public.

L'Agence Postale Communale Saint-Denis a repris ses horaires habituels à compter du 2 juin.

Accueil informatif : un sens de circulation et des files d'attente ont été mis en place, et le nombre de personnes limité afin de garantir une distance suffisante entre les usagers. Un agent a facilité les démarches et informé les usagers sur le sens de circulation dès l'entrée du bâtiment.

Le sens de circulation a été modifié suite à la décision de rendre le port du masque obligatoire dans l'ensemble des bâtiments publics.

Prenant le relais du CCAS, la distribution de masques à la population non encore dotée a été mise en place à compter du 8 juin.

CNI/passeports : un agent a pris contact avec chaque usager pour reprogrammer sur la période mai-juin les 684 rendez-vous non honorés de mars à mai.

Guichet familles : les rendez-vous pour les inscriptions scolaires, reportés en raison du confinement, ont pu reprendre à compter du 11 mai.

État-civil/domaine funéraire : Les mariages, PACS et parrainages ont pu être célébrés à compter du 2 juin, avec un

nombre limité à 20 personnes accueillies et port du masque obligatoire.

Les cimetières et le crématorium ont été ouverts au public, avec toutes les mesures nécessaires à la lutte contre la pandémie. Les mesures de restriction du nombre de personnes assistant aux inhumations ont été levées à compter du 2 juin.

Locations de salles : réouverture partielle et progressive du service à compter du 2 juin.

La capacité d'accueil des salles a été réduite de moitié, le port du masque y est obligatoire et les bals et soirées dansantes y sont interdits. Les organisateurs s'engagent à offrir une place assise à chaque participant, et à maintenir la distance d'un mètre entre les personnes à tout moment. Dans les salles de spectacle, a minima une place doit être laissée vide entre les participants ou groupes de participants, limités à 10 personnes.

Depuis le 2 juin, y compris pendant le confinement de novembre 2020, les services n'ont pas été interrompus. Toutefois les locations de salles ont été impactées par les mesures prises au plan national et sont fermées au public jusqu'à nouvel ordre. Les cérémonies funéraires sont à nouveau limitées à 30 personnes à l'intérieur des cimetières. Au crématorium, l'accès est limité à la salle de cérémonie où le nombre de personnes autorisées est restreint (occupation d'un siège sur trois et d'un rang sur deux).

Mesures de compensation liées aux confinements :

1^{er} confinement :

Gratuité de deux mois sur les abonnements à fréquence de paiement mensuelle dans les parkings en ouvrage municipaux et communautaires.

Remise d'un mois sur les abonnements à fréquence de paiement trimestrielle, semestrielle et annuelle dans les parkings en ouvrage municipaux et communautaires.

Remise de 50% sur la redevance d'occupation du domaine public liée aux 21 emplacements de taxis de la commune.

2nd confinement :

Gratuité d'un abonnement au tarif commerçant par commerce sur l'année 2021.

Le montant total de ces mesures représente un coût de **125 000 €** pour la collectivité (Ville et Agglomération).

Direction des Sports

Pôle administratif

- 14 mars** : Fermeture de tous les équipements jusqu'à la fin de l'année scolaire.
- 1^{er} juillet** : Ré-ouverture des équipements sportifs (activités en extérieur et avec une pratique encadrée).
- Rentrée scolaire** : Mise en place d'un protocole sanitaire COVID dès la rentrée sportive applicable par les associations et par l'Éducation Nationale.
- 17 octobre** : Mise en place d'un protocole sanitaire renforcé ; les vestiaires sont restés ouverts.
- 30 octobre** : Fermeture de tous les équipements sportifs, sauf pour les publics scolaires et périscolaires, les sportifs professionnels, de haut niveau ou espoirs, les personnes en situation de handicap ou les personnes ayant une ordonnance médicale et les étudiants en licence Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS). Les manifestations sportives de haut niveau ont dû se dérouler à huis clos.
- 28 novembre** : Ré-ouverture pour les sports individuels en extérieur, hors sports collectifs ou de combat.
- 15 décembre** : Ré-ouverture des équipements sportifs pour les activités sportives de mineurs sans accès aux vestiaires, les adultes ne pouvaient pratiquer que dans les équipements extérieurs par groupe de 6 maximum, en respectant le couvre-feu (20h - 6h) à l'exception des sports collectifs et sports de combat.
- La fermeture des équipements, l'arrêt prolongé des activités et l'annulation des manifestations (interdiction de se rassembler) ont fortement altéré le « quotidien associatif » (baisse de licenciés, perte de recettes, pérennisation de l'emploi sportif, continuité du projet associatif, implication des bénévoles...). A court terme, le cumul des difficultés financières (remboursement des activités, annulation des compétitions, gestion du chômage partiel) risque d'entraîner la disparition de

certaines structures sur le territoire.

- Sur le plan pratique, le manque de visibilité n'a pas permis aux associations et au service de se projeter sereinement. Les reports d'événements, liés aux calendriers fédéraux, n'ont pas souvent été possibles, les échéanciers (réunions de préparation, cahier des charges, anticipation des besoins) n'ont pu être respectés et ont généré des annulations.
- Cependant, Châteauroux Métropole a souhaité se mobiliser en maintenant la totalité des subventions de fonctionnement. De plus, elle a proposé la prise en charge d'une partie des dépenses liées aux manifestations annulées (% d'implication / budget prévisionnel - exemple : subvention votée de 4 000 € pour 1 manifestation dont le budget prévisionnel est de 50 000 €. Un prorata de 8 % « 4 000 / 50 000 » a été appliqué sur le montant total des dépenses engagées). Enfin, dans le cas du report d'un événement, les montants votés ont été maintenus pour l'édition à la date reportée.

Afin de favoriser la continuité du projet associatif, le service a informé chaque structure des mesures d'aides économiques d'urgence et du Plan de relance pour le sport (activité partielle, prêts garantis par l'Etat, Pass Sport, fonds développement vie associative, fonds territorial Agence Nationale Sport...).

Pôle piscines

Les piscines furent fermées le 14 mars 2020. Un travail a été mené pour préparer la réouverture des différentes structures (piscines et installations nautiques), exposé de manière synthétique :

- La baignade et la base nautique ont été ouvertes 1 mois avant la date initialement prévue (juin 2020). L'amplitude horaire a été augmentée en passant de 10h00 à 19h00 au lieu de 13h30 à 19h00.
- La piscine à vagues a ouvert ses portes à compter de juillet avec un protocole sanitaire, une Fréquence Maximale Instantanée (FMI) adaptée et des créneaux de nage. Une reprise d'activité a eu lieu en mode restreint.
- En septembre, l'ensemble des publics a été accueilli dans les 2 piscines avec un protocole sanitaire et une FMI adaptés.
- Suite au décret du 29 octobre 2020, les piscines ont de nouveau été fermées au public. Les activités scolaires ont été maintenues jusqu'à la fin de l'année. La mise en place des créneaux pour accueillir les usagers sur prescription médicale et les formations qualifiantes sont alors devenues les seules solutions d'ouverture pour les publics spécifiques.
- Un premier remboursement ou report de validité a été fait en décembre 2020 pour les usagers impactés par le 1^{er} confinement.
- Le personnel des piscines a été sollicité par les différents services de la collectivité, notamment durant le 1^{er} confinement. Il a ainsi répondu présent aux différentes missions (portage de repas, nettoyage des paniers repas, animation dans les centres de loisirs, accueil périscolaire, etc...) qui étaient demandées pour décharger les services très sollicités à cette période.

Pôle éducateurs terrestres

- Le pôle des éducateurs terrestres a dû s'adapter à une année très peu propice à la pratique physique, qui est le cœur du métier de l'équipe. Il a donc fallu s'adapter et répondre aux besoins des services qui furent en pleine activité, notamment durant le 1^{er} confinement. Les éducateurs ont donc assumé des missions bien différentes des leurs (portage des repas, garde des enfants dans les écoles). Cette polyvalence a permis de démontrer le sens du service public des agents.
- Le principal challenge de cette année 2020, exceptionnelle sur le point de vue sanitaire, fut l'organisation de la Sénatorerie, accueil de loisirs sans hébergement sportif. Et toute la difficulté a résidé dans l'aspect sportif, quintessence de la Sénatorerie. Avec un protocole très strict, une capacité d'accueil des groupes divisée par deux et des activités diminuant les risques, la Sénatorerie s'est déroulée de la meilleure des manières, avec des retours très positifs, alors que le territoire national reprenait goût à la liberté estivale, suite aux deux mois de confinement.

Direction de la Culture

Cette année particulière marquée par la pandémie de la Covid19 a impacté le monde de la Culture.

Lors du premier confinement, la direction de la Culture s'est attelée à faire le lien avec les différentes structures culturelles afin de mettre en place les mesures sanitaires demandées et garder un contact avec les équipes.

La manifestation littéraire "L'Envolée des Livres" prévue les 24 et 25 avril 2020 a été reportée fin novembre, mais là encore la pandémie a eu raison de l'événement.

Un lien avec les différents intervenants (auteurs, éditeurs, partenaires, animations...) a été favorisé de manière à conserver les contacts pour une prochaine édition.

Ces différentes missions ont été menées avec la mise en place du télétravail pour les équipes de la direction.

Il faut également noter que la direction a géré les relations avec le milieu associatif et le versement des subventions. La situation sanitaire a eu un énorme impact sur le milieu culturel et les associations, notamment celles employant des salariés (manifestations annulées ou reportées, révision des échéanciers...).

Malgré tout, les relations avec les partenaires ont été maintenues grâce à des réunions à distance (Zoom, Teams, Skype...) et ont permis un partage d'informations. A ce niveau, la région Centre - Val de Loire a organisé plusieurs fois entre mai et décembre 2020, des rencontres à distance des directeurs de la Culture des plus importantes villes et des 6 départements, de manière à partager des expériences et informations.

La soirée Oksyrian proposée en marge des Lisztomanias a pu se tenir dans des conditions adaptées sur le site de Belle-Isle, grâce à l'implication de l'association, du CCAS et de la MLC.

Ecole Municipale des Beaux-Arts :

Rappel : l'EMBAC fonctionne en année scolaire de septembre à début juillet pour ce qui concerne les ateliers adultes/enfants et de septembre à mai pour les élèves de la classe préparatoire.

1^{er} confinement de mars à mai 2020

Administration : un seul agent équipé en télétravail – pas de possibilité de transfert de téléphone vers un mobile professionnel (problème réglé à ce jour). Correspondance avec l'extérieur essentiellement par mail.

Reprise de l'ensemble des agents (secrétaire, le 25 mai/ agent technique, le 11 mai en présentiel)

Ateliers adultes et enfants : fermés (essai de travail en visio-conférence ou correspondance par mail avec les élèves des ateliers- peu probant)

Classe préparatoire 2019/2020 : fermée (travail en visio pour la préparation des concours aux écoles supérieures d'art)

Fermeture de la galerie d'exposition au public (expositions prévues reportées)

Fermeture de l'école au public, contact essentiellement par mail ou téléphone

Remboursement de 20 % sur les frais de scolarité pour les ateliers adultes/enfants sur délibération du Conseil municipal du 24 juin 2020 – impact financier : - 6 757 euros au niveau des recettes.

2^{ème} confinement du 15 octobre au 19 décembre

Agents administratif et technique en présentiel

Fermeture des ateliers enfants/adultes

Inscriptions en baisse : - 27 adultes et - 16 enfants

Ateliers enfants : réouverture des ateliers enfants le 15 décembre 2020 (gestes barrières, signalisation au sol, barquettes de matériel individuelles)

Ateliers adultes : fermés

Galerie d'exposition : fermée

Classe préparatoire 2020/2021 : reprise des cours en présentiel – cours en alternance par groupe.

Voyage pédagogique annulé.

Annulation de l'exposition Poussineau – report en 2021

Conservatoire à Rayonnement Départemental :

En mars : Le printemps musical

Trois semaines de diffusion mettant en avant les pratiques collectives multiples sur différents lieux (9cube, Chapelle des Rédemptoristes, Maison des Loisirs et de la Culture de Belle-Isle, Médiathèque,...). Diffusion annulée à cause du confinement.

Participation de la classe de théâtre accompagnée par des

musiciens au festival « Retour vers le futur » organisé par l'Apollo-maison de l'image. Annulée à cause du confinement.

Un concert autour du blues et du rock « One + one, tous ensemble » par différentes et de nombreuses classes et formations du Conservatoire accompagnées par deux professionnels guitariste et chanteur devait être donné deux fois le 21 mars salle Gaston Couté. Annulé et reporté le 17 novembre puis annulé à cause des deux confinements. Il est programmé le 25 juin 2021 place de la République lors d'une « Scène en fête ».

En avril : « Ode à la vie », concert de l'Ensemble instrumental de Châteauroux

Ce concert était programmé à Equinoxe le 28 avril 2020 sous la direction du chef invité Pierre Walter en partenariat avec l'Orchestre symphonique du Loiret. Concert annulé à cause du confinement.

En juin : Les « Scènes en fête », un conte musical « Un poirier m'a dit » de Michèle Bernard en chant choral formation musicale, un concert de l'orchestre « Orkids » et un spectacle de danse.

Trois programmations des Scènes en fête devaient animer la place de la République les 19 et 26 juin et la cour du couvent des Cordeliers le 3 juillet. Trois présentations du conte musical « Un poirier m'a dit » par des classes de chant choral FM et des classes élémentaires de Châteauroux étaient programmées à la salle Edith Piaf les 10, 11 et 12 juin. L'orchestre « Orkids », constitué d'élèves d'écoles et de conservatoires de la région Centre-Val de Loire, devait participer à une collaboration avec le cinéma Apollo le 13 juin au couvent des Cordeliers. L'ensemble des classes de danse du Conservatoire devait présenter un spectacle de danse le 20 juin sur le plateau d'Equinoxe. L'ensemble de ces manifestations a été annulé à cause des contraintes sanitaires en vigueur.

En novembre et décembre : Concerts de la saison de musique de chambre « Musique à la chapelle »

Les concerts de « Musique à la chapelle », « Esprit français » le 29 novembre et « Drôle de Trames » le 13 décembre devaient débiter cette nouvelle saison. Les deux concerts ont été annulés à cause des mesures sanitaires.

1^{er} confinement du 16 mars au 16 mai 2020 : Le Conservatoire a été totalement fermé, sans personnel sur place. Les professeurs ont été inventifs pour maintenir un lien avec leurs élèves et garder une continuité pédagogique par vidéo-conférences, méls, envois de vidéos, échanges téléphoniques... Des auditions ont pu être réalisées à distance.

Retour le 11 mai du personnel administratif, le personnel d'accueil était soit en horaires réduits soit en ASA. Les professeurs ont pu à nouveau donner certains cours en présentiel mais pas de cours collectifs, pas de chant, de danse. L'enseignement des instruments à vent était possible mais avec beaucoup de restrictions. Le public n'était pas autorisé à venir au Conservatoire jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019-2020.

Décision : réduction de 20 % sur l'ensemble des droits de scolarité votée au Conseil Municipal du 24 juin 2020 pour l'ensemble des élèves inscrits en 2019-2020 :

impact financier : 35 373 € au niveau des recettes.

Mi-septembre, après des portes ouvertes, reprise de l'ensemble des cours en respectant les contraintes sanitaires (cours à effectifs réduits, plexiglass, masques, gel hydro-alcoolique, aération régulière, ...) jusqu'aux vacances de la Toussaint.

2^{ème} confinement à partir du 2 novembre. Plus de cours en présentiel sauf pour les élèves inscrits en troisième cycle ou cycle spécialisé. Plus d'accueil du public.

A partir du 16 décembre, retour en présentiel pour les élèves mineurs et les majeurs si ces derniers sont en troisième cycle ou cycle spécialisé avec un couvre-feu à 20h.

Poursuite des Scènes O Music à la chapelle des Rédemptoristes mettant en valeur les projets personnels des élèves pour le Certificat d'Etudes Musicales. Annulées en juin et décembre 2020 à cause des contraintes sanitaires et reportées en juin 2021.

Musée Hôtel Bertrand :

Un protocole particulier de déconfinement pour assurer la santé et la sécurité des agents et des visiteurs a été mis en place dès la réouverture du musée le 11 mai. Les principales mesures étaient les suivantes :

- Travail à distance privilégié pour les agents dont les missions pouvaient être effectuées à domicile ;
- Affichage des consignes sanitaires à respecter (gestes barrières, distanciation physique, port du masque obligatoire pour les agents et les visiteurs, gel hydro-alcoolique mis à disposition, lavage régulier des mains avec du savon à un point d'eau potable...);
- Installation de plexiglas à la boutique, à l'accueil et dans les bureaux administratifs ;
- Pré-accueil du public et contrôle de la jauge autorisée effectués à la Boutique ;
- Modification du sens de la visite et fermeture de certaines salles ;
- Aération des locaux toutes les trois heures pendant 15 minutes ;
- Désinfection des surfaces dures, des poignées, des interrupteurs, des rambarde, et des sanitaires deux fois par jour.

Le Musée a dû refermer ses portes dans le cadre du second confinement.

Archives Municipales :

Durant l'été 2020, le service Archives a mis en ligne un appel à témoignages, en relayant la campagne nationale lancée par le réseau des archivistes professionnels, répondant à l'appel d'une centaine d'historiens et de chercheurs interpellent sur la nécessité de conserver les traces de la crise sanitaire inédite et historique correspondant au Covid 19. L'objectif étant de collecter un maximum de témoignages du vécu et du ressenti de cette situation de confinement par la population, pour construire "une mémoire ordinaire de l'extraordinaire". L'opération "Mémoire de confinement" a ainsi permis de collecter plus de 400 photographies de Châteauroux à l'heure du confinement (vues extérieures et différents sites publics), un reportage d'un service d'insertion d'une association accompagnant des personnes migrantes en situation de fragilité, 2 vidéos (1 jeune famille, 1 étudiant), 2 tableaux d'une artiste (copies photographiques des œuvres de grandes dimensions inspirées par le confinement), le travail photographique confiné d'une personne âgée.

Réseau des Bibliothèques :

Les bibliothèques, contrairement aux autres établissements culturels, auront été fermées pour une courte durée. A la fin du 1er confinement, il a été décidé de prolonger de la durée de cette mesure les abonnements afin de ne pas pénaliser les usagers. Un service de click n'collect, sans accès direct aux collections, a été mis en place.

Les bibliothèques sont restées ouvertes depuis le 22 juin, malgré le second confinement, et le public a eu accès aux collections en respectant les mesures sanitaires. Le click n'collect a été maintenu bien que les lieux étaient ouverts de manière à répondre à la demande des usagers. Les rendez-vous de classes ont été transformés en planification de livraisons après prise de commande par les enseignants. Certains rendez-vous ont même bénéficié d'animations sur place.

Direction Municipale de la Sécurité Publique

Les mesures prises par les services pour faire face à la pandémie.

Police Municipale

- Modification des horaires de la Police Municipale : durant le 1^{er} confinement, du 17 mars au 10 mai, les Policiers municipaux ont travaillé 24h/24 en roulement de 3 équipes (7h-15h, 15h-23h, 23h-7h).
- Adaptation des missions des policiers municipaux : Ils ont effectué en priorité les opérations liées à la crise sanitaire. Ils ont contrôlé les déplacements et effectué une surveillance renforcée des commerces fermés.
- nombre de procès-verbaux pour défaut d'attestation de déplacement : 570,
- nombre de procès-verbaux pour non-port du masque : 88,
- nombre de procès-verbaux pour non-respect du couvre-feu : 35.

Centre de Supervision Urbain (C.S.U.)

Les opérateurs ont travaillé en binôme uniquement la nuit. En journée, un seul opérateur était présent au C.S.U.

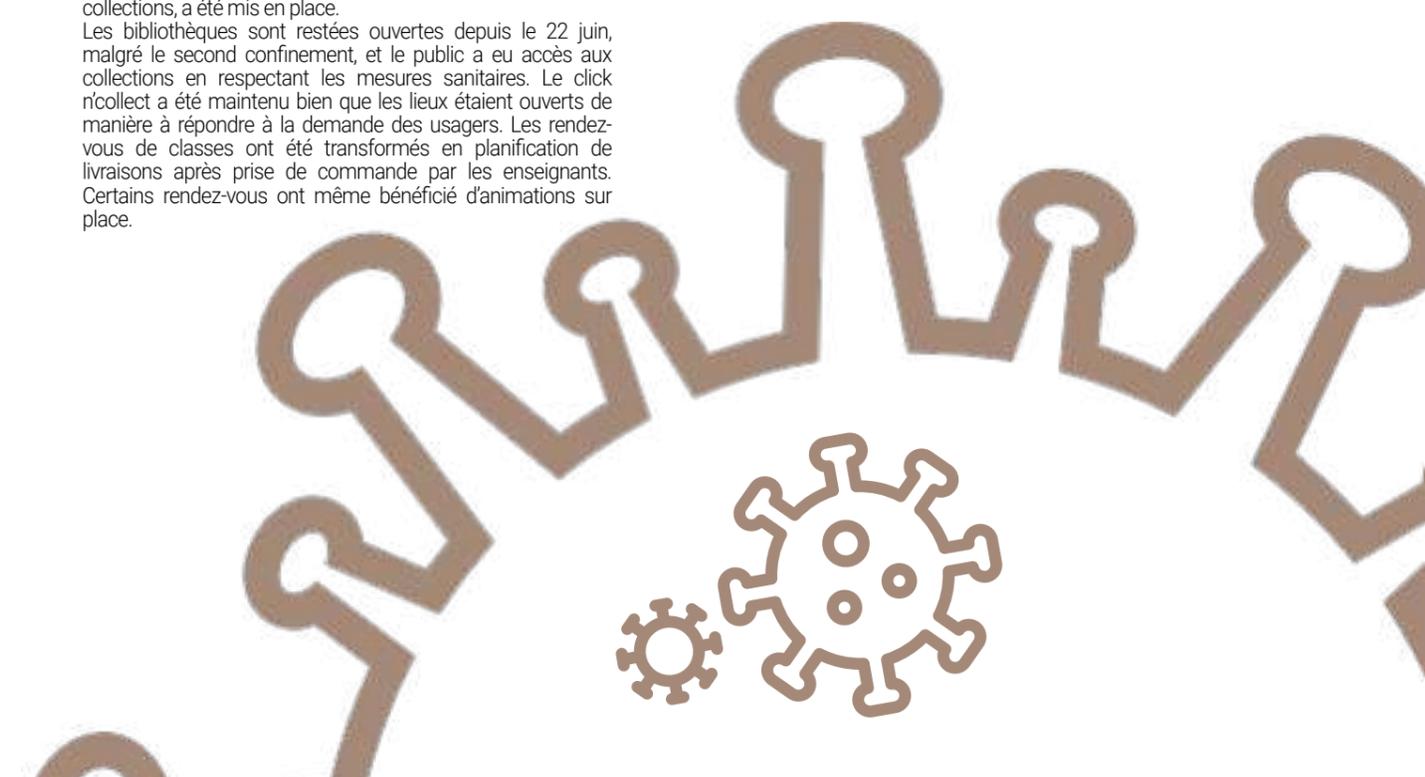
Les opérateurs vidéo ont porté une attention particulière à la surveillance des commerces fermés (vols, vandalisme...) et au respect des protocoles sanitaires.

Service du stationnement

Les A.S.V.P. n'ont pas contrôlé le stationnement payant en centre-ville durant le 1er confinement. Ils ont travaillé uniquement le samedi afin de faire respecter le protocole sanitaire sur le marché République. Ils ont distribué le gel hydro alcoolique aux clients et mené des actions de prévention.

Les horaires ont été adaptés lors du 2nd confinement : constitution de deux équipes avec deux horaires différents :

- Equipe 1 : 8h-12h et 13h-16h40,
- Equipe 2 : 9h-13h et 14h-17h40.



Impact financier de la crise sanitaire

En 2020, l'impact financier de la crise sanitaire se caractérise essentiellement par des pertes de recettes partiellement atténuées par des diminutions de charges engendrées par la baisse d'activité.

Cet impact a été plus important pour la ville de Châteauroux que pour la Communauté d'Agglomération de Châteauroux Métropole.

Cette différence de sensibilité budgétaire est intrinsèquement liée aux compétences exercées par chacune des entités et par la structure financière qui en découle.

Ainsi, les périodes de fermeture des établissements scolaires, les restrictions d'accès aux équipements sportifs et culturels ont induit des pertes de recettes significatives pour la ville sur l'exercice.

Il convient toutefois de relativiser ce constat qui correspond à l'impact immédiat de restrictions imposées afin de répondre à l'urgence sanitaire.

En effet, à moyen terme la crise économique induite par la crise sanitaire aura, selon toute vraisemblance, un impact durable sur le dynamisme du tissu économique local avec in fine des répercussions sur les bases d'imposition à la fiscalité économique perçue par la Communauté d'agglomération.

IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR L'ÉQUILIBRE FINANCIER DE LA VILLE

	Dépenses	Recettes	Commentaire
Charges refacturées par l'agglomération	166 862 €		Surplus masques et gel
Frais de nettoyage des locaux	54 740 €		
Sous total 1 - charges supplémentaires	221 602 €		
Divers	-146 482 €		Manifestations annulées (salon du livre...)
Alimentation	-121 006 €		Achats de denrées (restauration municipale...)
Energie - Electricité	-139 700 €		Réduction de la consommation d'électricité
Combustibles	-74 600 €		Réduction de la consommation de combustible
Autres matières et fournitures	-55 548 €		Ateliers, musées, conservatoires, éducation, restauration...
Eau et assainissement	-39 615 €		Réduction de la consommation d'eau
Locations mobilières	-36 528 €		Annulations des séjours Ados.
Autres	-21 600 €		Limitation d'activité petite enfance et jeunesse
Transports collectifs	-27 689 €		Annulations de déplacements jeunesse
Matériel roulant	-12 353 €		Economie réalisée sur l'entretien des véhicules
Autres frais divers	-12 267 €		Réduction de frais annexes suite annulation d'événements
Voyages et déplacements	-4 351 €		réduction déplacements
Sous total 2 - diminutions de charges	-691 739 €		
Autres organismes		184 539 €	Subventions supplémentaires et dispositifs de soutien
Sous total 2 - produits supplémentaires		184 539 €	
Redevances des services scolaires et d'enseignement		-511 166 €	restauration scolaire, conservatoire et Embac
Redevances de stationnement		-283 260 €	
Forfaits post stationnements		-39 810 €	
Revenus des immeubles		-165 356 €	exonérations de loyers et locations de salles
Autres produits de gestion courante		-116 755 €	Salon du livre...
Redevances des services à caractère sportif		-95 706 €	Piscine Firmin Batisse, gymnases et équipements sportifs
Droits de place		-29 816 €	Exonération les terrasses couvertes et non couvertes
Redevances des services à caractère social		-48 296 €	restauration collective municipale
Autres prestations de services		-44 161 €	Participation des usagers aux crèches et garderies
Redevances des services à caractère de loisirs		-5 435 €	Participation des usagers aux activités de loisirs
Sous total 2 - pertes de produits		-1 339 761 €	
Total général	-470 137 €	-1 155 222 €	
Impact sur l'équilibre financier de la ville		-685 085 €	

IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR L'ÉQUILIBRE FINANCIER DE L'AGGLOMÉRATION

	Dépenses	Recettes	Commentaire
Budget principal			
Produits d'entretien	88 504 €		
Autres matières et fournitures	128 694 €		masques, tests...
Frais d'affranchissement	6 209 €		
Frais de gardiennage	15 581 €		
Frais de nettoyage des locaux	36 431 €		
Refacturations de frais à la ville de Châteauroux		166 862 €	
Sous total 1 Charges supplémentaires	275 418 €	166 862 €	
Budget principal			
Carburants	-70 984 €		
Combustibles	-25 307 €		
Energie	-71 131 €		
Alimentation	-8 942 €		
Réceptions	-19 936 €		
Fournitures administratives	-2 091 €		
Locations mobilières	-26 711 €		
Voiries (entretien)	-36 704 €		
Fêtes et cérémonies	-15 093 €		
Frais de télécommunications	-43 239 €		
Subvention de fonctionnement aux associations	-68 000 €		
Budgets annexes			
Transport Urbain	-276 590 €		
Mach 36	-88 042 €		
Centre Colbert	-12 736 €		
Sous total 2 diminutions de charges	-765 507 €		
Budget principal			
Redevances de stationnement		-16 065 €	
Redevances des services à caractère sportif		-151 331 €	fermeture de la piscine à vagues
Budgets annexes			
Mach 36		-232 399 €	annulation de manifestations
Centre Colbert		-72 668 €	exonération de loyers
Transport Urbain		-273 961 €	versement mobilité
Pépinière d'entreprises		-29 294 €	
Sous total 3 pertes de produits		-775 719 €	
Total général	-490 088 €	-608 857 €	
Impact sur l'équilibre financier de l'agglomération		-118 768 €	

